Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

REGION BRETAGNE

25_0302_05

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL

7 juillet 2025

DELIBERATION

Programme 0302 – Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques culturelles

La Commission permanente du Conseil régional, convoquée par son Président le 27 juin 2025, s'est réunie le 7 juillet 2025 sous la présidence de celui-ci, au siège de la Région Bretagne à Rennes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment sa quatrième partie, relative à la Région ;

Vu la délibération n° 22_DAJCP_SA_08 du Conseil régional en date du 30 juin 2022 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DÉCIDE

Monsieur Fabien Le Guernevé ne prend pas part au vote concernant les dossiers Echonova et Scènes du Golfe
Le groupe "Rassemblement National" vote contre les aides à la MJC Bréquigny, à Unvesti Saint Brieuc, au Fourneau de Brest, à Lillico, au théâtre de poche Hédé Bazouges, aux éditions l'Endroit, à l'Antipode, à l'Aire libre, au Maquis de Brest et au FRAC

- D'APPROUVER la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2026-2027-2028 passée entre L'État (Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne), la Région Bretagne, le Département des Côtes d'Armor, la Ville de Guingamp et le Théâtre du Champ au Roy présentée en annexe ;

- D'APPROUVER la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2026 passée entre L'État (Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne), la Région Bretagne, la Ville de Lorent et l'EPCC Théâtre de Lorient présentée en annexe ;

- D'APPROUVER la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2026-2027 passée entre L'État (Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne), la Région Bretagne, le Golfe du Morbihan - Vannes agglomération et l'Echonova présentée en annexe ;

- D'APPROUVER la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2026-2027-2028 passée entre L'État (Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne), la Région Bretagne, le Département des Côtes d'Armor, Saint-Brieuc Armor Agglomération, la Ville de Saint-Brieuc et l'association La Passerelle présentée en annexe.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

- D'APPROUVER le pacte de développement culturel 2025-2026-2027-2028 passé entre L'État (Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne), la Région Bretagne, le Département d'Ille et Vilaine et la Communauté de communes Couesnon Marches de Bretagne présenté en annexe ;

- D'APPROUVER la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2026-2027-2028 passée entre L'État (Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne), la Région Bretagne, le Département d'Ille et Vilaine, la Ville de Rennes et l'association Orchestre National de Bretagne présentée en annexe ;

- D'APPROUVER la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2026-2027-2028 passée entre L'État (Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne), la Région Bretagne, le Département du Finistère, Brest Métropole et Brest'aim présentée en annexe ;

- D'APPROUVER la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2026-2027-2028 passée entre la Région Bretagne, le Département du Finistère, la Ville de Brest et l'association La Maison du Théâtre présentée en annexe ;

- D'APPROUVER la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2026 passée entre L'État (Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne), la Région Bretagne, le Département du Finistère, la Ville de Quimper et l'association Très Tôt Théâtre présentée en annexe ;

- D'APPROUVER la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2026-2027-2028 passée entre L'État (Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne), la Région Bretagne et l'EPCC Scènes du Golfe présentée en annexe ;

- D'APPROUVER la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2026-2027 passée entre L'État (Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne), la Région Bretagne, le Département des Côtes d'Armor, Lannion Trégor Communauté et l'association Fur Ha Foll présentée en annexe.

En section d'investissement :

- **D'AFFECTER** sur le montant d'autorisation de programme disponible, un crédit de 104 423 € pour le financement des opérations figurant en annexe ;

- **D'ATTRIBUER** les aides aux bénéficiaires désignés dans les tableaux annexés.

En section de fonctionnement :

- **D'AFFECTER** sur le montant d'autorisation d'engagement disponible, un crédit de 3 449 245 € pour le financement des opérations figurant en annexe ;

- **D'ATTRIBUER** les aides aux bénéficiaires désignés dans les tableaux annexés.

Le Président
Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 07/07/2025
Opération(s) nouvelle(s) – Subvention plafonnée
Programme : PR0302 - Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques culturelles : 903

Code	Nom bénéficaire Code postal Ville	Opération	Tranche	Objet du dossier	Type de subvention	Dépense subventionnable	Taux (en %)	Montant proposé
1064	COMMUNE DE SAINT JACQUES DE LA LANDE	00113344-1	OPR0302DT343	Rénovation du Théâtre de l'Aire Libre	Subvention plafonnée	317991.30	20.00 %	63 590,00
1066	BREST'AIM SEM 29200 BREST	00113690-2	OPR0302DT342	Acquisition de matériel scénique pour Le Quartz	Subvention plafonnée	160113.00	20.00 %	30 000,00
1073	CINEMA LE RESTERIA 35240 RETIERS	25002525	25002525T01	Renouvellement numérique des cinémas indépendants pour le cinéma "Le Resteria" à Retiers. Remplacement du projecteur numérique	Subvention plafonnée	56 395,00	10,64 %	6 000,00
1074	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PRESQU'ÎLE DE CROZON-AULNE MARITIME 29160 CROZON	00100018-1	OPR0302DT344	Acquisition de matériels scéniques - L'Améthyste	Subvention plafonnée	24166.00	20.00 %	4 833,00

Total montant proposé : 104 423,00

Total voté: 104 423,00

Nombre d'opérations : 4

* Prise en compte des dépenses antérieures à la décision

Délibération n° : 25_0302_05

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

* Prise en compte des dépenses antérieures à la décision

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 07/07/2025
Opération(s) nouvelle(s) – Subvention non plafonnée
Programme : PR0302 - Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques culturelles : 933

Code	Nom bénéficiaire Code postal Ville	Opération	Tranche	Objet du dossier	Type de subvention	Montant proposé
920	THÉÂTRE DES LUCIOLES 35000 RENNES	00109939-1	OPR0302DT370	Projet de création "Edith Beale au Réno Sweeney" au titre de l'année 2025	Subvention non plafonnée	12 000,00
922	COMPAGNIE DE LA LANDE 56100 LORIENT	00113421-1	OPR0302DT373	Projet de création "Bois brûlé" au titre de l'année 2025	Subvention non plafonnée	8 000,00
923	LA COMPAGNIE 52HERTZ 35000 RENNES	00113448-1	OPR0302DT365	Projet de création "Coraline" au titre de l'année 2025	Subvention non plafonnée	7 000,00
926	HEIM 22000 SAINT BRIEUC	00106245-1	OPR0302DT414	Projet de création "Trémolo" au titre de l'année 2025	Subvention non plafonnée	4 000,00
926	COMPAGNIE LABSOMA 29900 CONCARNEAU	00111894-1	OPR0302DT359	Projet de création "Archétypes XXY" au titre de l'année 2025	Subvention non plafonnée	4 000,00
967	ASSOCIATION FETES MARITIMES DE DOUARNENEZ 29174 DOUARNENEZ	00101723-2	OPR0302DT334	Édition 2026 des "Fêtes maritimes de Douarnenez" (part sectorielle)	Subvention non plafonnée	87 500,00
968	ROCK TYMPANS 35400 SAINT MALO	00112241-1	OPR0302DT394	Edition 2025 du festival "La Route du Rock"	Subvention non plafonnée	60 000,00
970	ASSOCIATION FESTIVAL DU CHANT DE MARIN 22500 PAIMPOL	00114569-1	OPR0302DT410	Edition 2025 du Festival du Chant de Marin à Paimpol - 2ème attribution	Subvention non plafonnée	40 000,00
973	RENCONTRES INTERNATIONALES MUSIQUE ANCIENNE TREGOR 22420 LANVELLEC	00110824-1	OPR0302DT356	Edition 2025 du festival de musique ancienne de Lanvellec et du Trégor	Subvention non plafonnée	25 000,00
974	OEUVRE DES FILETS BLEUS 29185 CONCARNEAU	00112870-1	OPR0302DT382	Edition 2025 du Festival des Filets Bleus	Subvention non plafonnée	20 000,00
974	ASSOCIATION FESTIVAL D'ARVOR 56000 VANNES	00111451-1	OPR0302DT346	Edition 2025 du "Festival d'Arvor"	Subvention non plafonnée	20 000,00
974	LA FISELERIE 22110 ROSTRENEN	00112429-1	OPR0302DT407	Edition 2025 du festival "Fisel"	Subvention non plafonnée	20 000,00
974	ASSOCIATION LA NEF D FOUS 22520 ETABLES-SUR-MER	00111959-1	OPR0302DT348	Edition 2025 du "Binic Folk Blues Festival"	Subvention non plafonnée	20 000,00
977	PHARE OUEST 35260 CANCALE	00113424-1	OPR0302DT371	Edition 2025 des "Bordées de Cancale"	Subvention non plafonnée	15 000,00
978	FUTUROCOM 22 22330 LE MENE	00112384-1	OPR0302DT354	Edition 2025 du festival "Jazz in Langourla"	Subvention non plafonnée	12 000,00
979	L'ILOPHONE 29242 OUESSANT	00113495-1	OPR0302DT367	Edition 2025 du festival "Ilophone"	Subvention non plafonnée	10 000,00

* Prise en compte des dépenses antérieures à la décision

Délibération n° : 25_0302_05

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

979	FESTIVAL LYRIQUE INTERNATIONAL DE BELLE-ILE-EN-MER 56360 LE PALAIS	00109351-1	OPR0302DT402	Edition 2025 du Festival lyrique international de Belle-Ile en Mer	Subvention non plafonnée	10 000,00
979	3 HIT COMBO 35000 RENNES	00103629-1	OPR0302DT417	Edition 2025 du festival Stunfest	Subvention non plafonnée	10 000,00
980	TEENAGE KICKS 35000 RENNES	00114270-1	OPR0302DT391	Projet culturel et artistique au titre de l'année 2025 dont l'édition 2025 de la biennale d'art urbain "Teenage Kicks"	Subvention non plafonnée	9 000,00
984	ONDINE OUESSANT BRETAGNE 29242 OUESSANT	00114358-1	OPR0302DT398	Edition 2025 du Festival "Musiciennes à Ouessant"	Subvention non plafonnée	5 000,00
984	LE BON SCEN'ART 35500 POCE LES BOIS	00112389-1	OPR0302DT409	Edition 2025 du festival "Les Fanfarfelues"	Subvention non plafonnée	5 000,00
984	LES MUSICALES DE QUIBERON - LES VOIX DES CAIRNS 56170 QUIBERON	00113496-1	OPR0302DT349	Edition 2025 des Musicales de Quiberon	Subvention non plafonnée	5 000,00
985	CHEMINS DU PATRIMOINE EN FINISTERE 29410 PLOUNEOUR MENEZ	00108928-1	OPR0302DT399	Edition 2025 du festival "Arrée Voce"	Subvention non plafonnée	4 000,00
985	CHOEUR DU FESTIVAL DE MUSIQUE SACRÉE - CATHÉDRALE DE SAINT-MALO 35400 SAINT-MALO	00110584-1	OPR0302DT406	Edition 2025 du "Festival de Musique Sacrée de Saint-Malo"	Subvention non plafonnée	4 000,00
985	PLAGE MUSICALE A BELLE-ILE 56360 LE PALAIS	00109554-1	OPR0302DT357	Edition 2025 du festival "Plage musicale à Belle-Ile"	Subvention non plafonnée	4 000,00
985	MAIRIE DE QUESTEMBERT 56231 QUESTEMBERT	00108274-1	OPR0302DT353	Edition 2025 du festival "Inopiné"	Subvention non plafonnée	4 000,00
986	VARMA ! 56670 RIANTEC	00113065-1	OPR0302DT389	Edition 2025 du festival "Varma!"	Subvention non plafonnée	3 000,00
986	RENCONTRES ARTISTIQUES DE LA RANCE 22100 DINAN	00101020-1	OPR0302DT351	Edition 2025 du festival "Été Musical" à Dinan	Subvention non plafonnée	3 000,00
986	ASSOCIATION MORBIHANNAISE DE DIFFUSION ARTISTIQUE 56000 VANNES	00111602-1	OPR0302DT408	Edition 2025 des "Musicales du Golfe"	Subvention non plafonnée	3 000,00
992	CA LANNION-TREGOR COMMUNAUTÉ 22307 LANNION	00110998-1	OPR0302DT350	Edition 2025 du festival d'art de l'Estran	Subvention non plafonnée	5 000,00
995	QUIMPER CERAMIQUE 29000 QUIMPER	00106438-1	OPR0302DT393	Edition 2025 de "Quimper Céramique"	Subvention non plafonnée	2 000,00
996	TERRE D EXPRESSION 56000 VANNES	00108111-1	OPR0302DT364	Edition 2025 de "l'Eté des potiers"	Subvention non plafonnée	1 500,00
997	MEMOIRE EN DEMEURE 22460 SAINT THELO	00111562-1	OPR0302DT380	Edition 2025 du festival "Détissages"	Subvention non plafonnée	1 000,00
1013	LE VENTRE 35660 LA CHAPELLE DE BRAIN	00112032-1	OPR0302DT388	Edition 2025 du projet de territoire "Le Tour du Ventre"	Subvention non plafonnée	4 000,00
1013	À DOMICILE AUTOUR DE LA DANSE CONTEMPORAINE 29880 GUISSENY	00108259-1	OPR0302DT375	Edition 2025 du projet de territoire "A domicile"	Subvention non plafonnée	4 000,00
1028	THEATRE NATIONAL DE BRETAGNE 35040 RENNES	00101883-1	OPR0302DT400	Aide au Festival TNB et accompagnement à la création en région au titre de l'année 2025 dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2025-2026	Subvention non plafonnée	320 000,00
1030	BREST'AIM SEM 29200 BREST	00102048-1	OPR0302DT369	Projet culturel et artistique annuel au titre de l'année 2025 dont les festivals "DansFabrik" et "NoBorder" dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2026-2027-2028	Subvention non plafonnée	270 000,00

* Prise en compte des dépenses antérieures à la décision

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

1031	EPCC THÉÂTRE DE LORIENT - CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL 56325 LORIENT	00103141-1	OPR0302DT377	Projet culturel et artistique au titre de l'année 2025 dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2026	Subvention non plafonnée	230 000,00
1032	ASSOCIATION TRES TOT THEATRE 29000 QUIMPER	00101896-1	OPR0302DT352	Projet culturel et artistique au titre de l'année 2025 dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2026	Subvention non plafonnée	150 000,00
1033	CENTRE NATIONAL POUR LA CREATION ADAPTEE 29600 MORLAIX	00114740-1	OPR0302DT392	Projet culturel et artistique au titre de l'année 2025 dont 20 000 euros sur les postes mutualisés avec le SEW	Subvention non plafonnée	120 000,00
1034	LA GRANDE BOUTIQUE 56630 LANGONNET	00101780-1	OPR0302DT386	Projet culturel et artistique au titre de l'année 2025 dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2023-2024-2025	Subvention non plafonnée	110 000,00
1035	LE CARRE MAGIQUE 22300 LANNION	00101725-1	OPR0302DT374	Projet culturel et artistique au titre de l'année 2025	Subvention non plafonnée	100 000,00
1036	THEATRE DE CORNOUAILLE 29337 QUIMPER	00100143-1	OPR0302DT387	Projet culturel et artistique au titre de l'année 2025	Subvention non plafonnée	90 000,00
1038	LA PASSERELLE - SCÈNE NATIONALE DE SAINT-BRIEUC 22041 SAINT-BRIEUC	00108643-1	OPR0302DT384	Projet culturel et artistique au titre de l'année 2025 dans le cadre d'une convention pluri-annuelle d'objectifs 2025-2026-2027-2028	Subvention non plafonnée	78 000,00
1041	ASSOCIATION ELECTRONI[K] 35000 RENNES	00100667-1	OPR0302DT379	Projet culturel et artistique au titre de l'année 2025 dont le festival Maintenant	Subvention non plafonnée	62 000,00
1042	SCÈNES DU GOLFE 56000 VANNES	00101889-1	OPR0302DT383	Projet culturel et artistique au titre de l'année 2025 dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2026-2027-2028	Subvention non plafonnée	60 000,00
1043	REMA LA CARÈNE 29200 BREST	00102100-1	OPR0302DT361	Projet culturel et artistique au titre de l'année 2025 dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2025-2026-2027	Subvention non plafonnée	55 000,00
1043	LA MAISON DU THEATRE 29200 BREST	00101910-2	OPR0302DT395	Projet culturel et artistique au titre de l'année 2025 dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2026-2027-2028	Subvention non plafonnée	55 000,00
1043	PASSERELLE 29200 BREST	00101475-1	OPR0302DT345	Projet culturel et artistique au titre de l'année 2025 dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2022-2023-2024-2025	Subvention non plafonnée	55 000,00
1044	PENN AR JAZZ 29200 BREST	00101070-1	OPR0302DT360	Projet culturel et artistique au titre de l'année 2025 dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2024-2025-2026	Subvention non plafonnée	53 000,00
1045	REMA - L'ECHONOVA 56890 SAINT-AVE	00101905-1	OPR0302DT413	Projet culturel et artistique au titre de l'année 2025 dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2026-2027	Subvention non plafonnée	50 000,00
1047	TERRANOVA 35400 SAINT-MALO	00101748-1	OPR0302DT368	Projet culturel et artistique de la Nouvelle Vague au titre de l'année 2025	Subvention non plafonnée	45 000,00
1048	MJC LA PAILLETTE 35000 RENNES	00100602-1	OPR0302DT372	Projet culturel et artistique au titre de l'année 2025	Subvention non plafonnée	42 000,00
1053	FUR HA FOLL 22710 PENVENAN	00102124-1	OPR0302DT396	Projet culturel et artistique au titre de l'année 2025 dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2026-2027	Subvention non plafonnée	33 000,00
1054	COMMUNE DE GUINGAMP 22205 GRACES	00114192-1	OPR0302DT404	Projet culturel et artistique au titre de l'année 2025 dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2026-2027-2028	Subvention non plafonnée	30 000,00
1062	APDSAC CIRQUE METROPOLE 35171 BRUZ	00101083-15	OPR0302DT412	Projet culturel et artistique au titre de l'année 2025	Subvention non plafonnée	10 000,00
1063	LA STATION THÉÂTRE 35520 LA MEZIERE	00100300-1	OPR0302DT378	Accompagnement des équipes artistiques régionales au titre de la saison 2025-2026	Subvention non plafonnée	9 000,00
1064	FINIS TERRAE 29610 PLOUIGNEAU	00101735-1	OPR0302DT401	Projet culturel et artistique au titre de l'année 2025 sur le territoire de Ouessant	Subvention non plafonnée	8 000,00
1066	CENTRE CULTUREL COLOMBIER 35000 RENNES	00104067-1	OPR0302DT403	Projet culturel et artistique du PHAKT au titre de l'année 2025	Subvention non plafonnée	6 000,00

* Prise en compte des dépenses antérieures à la décision

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

1068	LE VIRAGE 29000 QUIMPER	00101706-1	OPR0302DT397	Projet culturel et artistique de la "Galerie Artem" au titre de l'année 2025	Subvention non plafonnée	3 000,00
1069	LA COLLECTIVE 35000 RENNES	00101943-1	OPR0302DT390	Soutien au projet "La Soupée" au titre de l'année 2025	Subvention non plafonnée	2 000,00
1088	CERCLE CELTIQUE DE RENNES 35000 RENNES	00101830-1	OPR0302DT366	Projet de transmission et sensibilisation du jeune public à la culture bretonne au titre de l'année 2025	Subvention non plafonnée	25 000,00
1089	TI AR VRO TREGER-GOUELOÙ 22140 CAVAN	00109199-1	OPR0302DT362	Soutien au projet de transmission de la matière culturelle de Bretagne et de promotion de la diversité culturelle auprès des jeunes au titre de l'année 2025 dont 2 500 euros pour le concours régional interlycées de musique bretonne	Subvention non plafonnée	22 500,00
1090	CHAMPIONNAT DE BRETAGNE DE MUSIQUE ET DANSE TRADITIONNELLES 56110 GOURIN	00112871-1	OPR0302DT405	Edition 2025 du championnat de Bretagne de danse et de musiques traditionnelles	Subvention non plafonnée	21 000,00
1093	CENTRE BRETON D'ART POPULAIRE 29200 BREST	00101640-1	OPR0302DT411	Projet associatif au titre de l'année 2025	Subvention non plafonnée	15 000,00
1094	INSTITUT CULTUREL BRETAGNE SKOL UHEL AR VRO 56000 VANNES	00101704-1	OPR0302DT358	Organisation de la cérémonie de l'Hermine au titre de l'année 2025	Subvention non plafonnée	14 000,00
1096	DANS TRO 29246 POULLAOUEN	00114224-1	OPR0302DT355	Editions 2025 de la "Fête du chant" et de la "Nuit de la gavotte"	Subvention non plafonnée	4 000,00
1117	CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE 75013 PARIS 13E ARRONDISSEMENT	00113084-1	OPR0302DT385	Contribution au titre de l'année 2025 dans le cadre de la convention de partenariat 2023-2026 CNM - REGION BRETAGNE - MINISTERE DE LA CULTURE (Drac Bretagne)	Subvention non plafonnée	40 000,00
1117	ADEC-MAISON DU THÉÂTRE AMATEUR 35000 RENNES	00101682-1	OPR0302DT381	Action de structuration du théâtre amateur au titre de l'année 2025	Subvention non plafonnée	40 000,00
1119	ADEC 56 56120 JOSSELIN	00101874-1	OPR0302DT376	Action de structuration du secteur au titre de l'année 2025	Subvention non plafonnée	25 000,00
1122	FÉDÉRATION DES FESTIVALS DE MUSIQUE CLASSIQUE EN BRETAGNE 35000 RENNES	00102762-1	OPR0302DT347	Action de structuration des festivals de musiques classiques en Bretagne au titre de l'année 2025	Subvention non plafonnée	4 000,00
1127	THEATRE NATIONAL DE BRETAGNE 35040 RENNES	00101882-1	OPR0302DT363	Fonctionnement et activités de l'Ecole d'art dramatique du TNB au titre de l'année 2025	Subvention non plafonnée	100 000,00

Total montant proposé : **2 807 500,00**

Total voté: **2 807 500,00**

Nombre d'opérations : 72

* Prise en compte des dépenses antérieures à la décision

Délibération n° : 25_0302_05

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 07/07/2025
Opération(s) nouvelle(s) – Subvention plafonnée
Programme : PR0302 - Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques culturelles : 933

Code	Nom bénéficaire Code postal Ville	Opération	Tranche	Objet du dossier	Type de subvention	Dépense subventionnable	Taux (en %)	Montant proposé
958	PAKER PROD 29900 CONCARNEAU	25002341	25002341T01	Production d'un album de musique enregistrée de Typhaine Corre & Tangi Le Gall-Carré, intitulé "Gouloù mil steredenn"	Subvention plafonnée	19 128,00	24,57 %	4 700,00
959	LE GRAND PAS 44460 SAINT NICOLAS DE REDON	25002345	25002345T01	Production d'un album de musique enregistrée de Robin Fincker et Janick Martin, intitulé "Vison visu"	Subvention plafonnée	10 081,00	24,80 %	2 500,00
960	PAKER PROD 29900 CONCARNEAU	25002342	25002342T01	Production d'un album de musique enregistrée de Plouz & Foen, intitulé "D'an Neb A Glevo"	Subvention plafonnée	7 382,00	24,38 %	1 800,00
1098	BAGAD RONSED MOR 56550 LOCOAL MENDON	00102611-1	OPR0302DT416	Déplacement à Glasgow 2025	Subvention plafonnée	13400.00	50.00 %	6 000,00
1098	CERCLE CELTIQUE "FISTOULED LANN-ESTER" 56600 LANESTER	00109572-1	OPR0302DT335	Déplacement au Monténégro 2025	Subvention plafonnée	18164.96	50.00 %	6 000,00
1098	BAGAD BRIEG 29510 BRIEC	00110870-1	OPR0302DT337	Déplacement à Glasgow 2025	Subvention plafonnée	14528.60	50.00 %	6 000,00
1098	CERCLE CELTIQUE BRUG AR MENEZ 29540 SPEZET	00111765-5	OPR0302DT340	Déplacement en Roumanie - 2025	Subvention plafonnée	15550.00	50.00 %	6 000,00
1099	MOUEZH PAOTRED BREIZH 29270 CARHAIX PLOUGUER	00109678-1	OPR0302DT341	Déplacement à St JEAN DOLE (39), Argonay (74) et Mégevette (74)	Subvention plafonnée	8836.00	50.00 %	4 418,00
1101	AR SKEWELL, CERCLE CELTIQUE DE PERROS-GUIREC 22700 PERROS GUIREC	00106975-1	OPR0302DT415	Déplacement à Chabeuil (26) - 2025	Subvention plafonnée	8195.00	50.00 %	4 097,00
1104	BAGAD MUNICIPAL DE POMMERIT LE VICOMTE 22200 POMMERIT-LE-VICOMTE	00113220-1	OPR0302DT339	Déplacement au Festival International de Bandas de Gaitas à Gijon (Espagne) - 2025	Subvention plafonnée	7975.00	50.00 %	3 980,00
1105	EOSTIGED AR STANGALA 29000 QUIMPER	00113849-1	OPR0302DT338	Déplacement au Festival international de théâtre rue à Aurillac - 2025	Subvention plafonnée	6618.00	50.00 %	3 300,00
1108	CERCLE CELTIQUE DE CESSON SEVIGNE 35510 CESSON-SEVIGNE	00108945-1	OPR0302DT336	Déplacement à Argenton sur Creuse 2025	Subvention plafonnée	3900.00	50.00 %	1 950,00

* Prise en compte des dépenses antérieures à la décision

Délibération n° : 25_0302_05

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Total montant proposé :	**50 745,00**
Total voté:	**50 745,00**

Nombre d'opérations : 12

* Prise en compte des dépenses antérieures à la décision

Délibération n° : 25_0302_05

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 07/07/2025
Complément(s) d'affectation – Subvention non plafonnée
Programme : PR0302 - Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques culturelles : 933

Code	Nom bénéficaire Code postal Ville	Opération	Tranche	Objet du dossier	Type de subvention	N° délibération	Vote précédent : Date de CP	Vote précédent : Montant affecté	Montant proposé	Total voté
929	ORCHESTRE NATIONAL DE BRETAGNE 35000 RENNES	00101633-1	OPR0302DT418	Projet artistique et culturel au titre de l'année 2025 - 2ème attribution	Subvention non plafonnée	25_0302_05	2025-02-24 00:00:00+01	1200000.00	474 000,00	1 674 000,00
1086	DASTUM 35000 RENNES	24006989	24006989T02	Projet de transmission du matrimoine et patrimoine culturel immatériel et de promotion de la diversité culturelle au titre de l'année 2025-2ème attribution	Subvention forfaitaire	25_0302_05	2024/12/02	150 000,00	117 000,00	267 000,00

Total montant proposé : **591 000,00**
Total voté: **1 941 000,00**

Nombre d'opérations : 2

* Prise en compte des dépenses antérieures à la décision

Délibération n° : 25_0302_05

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

* Prise en compte des dépenses antérieures à la décision

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Information relative aux annexes à la délibération n°25_0302_05

Étant volumineuses, les annexes suivantes ne sont pas présentes dans les dossiers reprographiés et elles sont accessibles sur le Portail des élu.e.s en cliquant sur « consulter en ligne » :

- 04_AD_01_0302_05_CPO_THEATRE_DU_CHAMP_AU_ROY_2025-2028
- 04_AD_02_0302_05_CPO_THEATRE_DE_LORIENT_2025-2026
- 04_AD_03_0302_05_CPO_L'ECHONOVA_2025-2027
- 04_AD_04_0302_05_CPO_LA_PASSERELLE_2025-2028
- 04_AD_05_0302_05_PACTE_CC_COUESNON_MARCHES_DE_BRETAGNE_2025-2028
- 04_AD_06_0302_05_CPO_ONB_2025-2028
- 04_AD_07_0302_05_CPO_BREST-AIM_LE_QUARTZ_2025-2028
- 04_AD_08_0302_05_CPO_MAISON_DU_THEATRE_2025-2028
- 04_AD_09_0302_05_CPO_TRES_TOT_THEATRE_2025-2026
- 04_AD_10_0302_05_CPO_SCENES_DU_GOLFE_2025-2028
- 04_AD_11_0302_05_CPO_FUR_HA_FOLL_LOGELLOU_2025-2027

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

VU le règlement de l'Union Européenne n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;

VU la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finance pour l'année 2025 ;

VU la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine

VU le décret n°2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1er juillet 2017 ;

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif à l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national » ;

VU la décision de la ministre chargée de la Culture en date du 5 juillet 2024 attribuant l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national » au Théâtre du Champ au Roy ;

VU la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

VU le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) du ministère de la Culture dans les arts visuels présenté le 14 février 2022 ;

V**U** le programme 131 de la mission de la culture ;

VU le régime cadre exempté de notification n° SA.42681, relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020 ;

VU la demande de subvention de la Ville de Guingamp, déposée le 30 novembre 2024 ;

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS
THÉÂTRE DU CHAMP AU ROY
VILLE DE GUINGAMP

2025 - 2028

Entre

D'une part,
Le Ministère de la Culture, représenté par Monsieur Amaury de Saint-Quentin, préfet de la région Bretagne, désigné sous le terme « **l'État**»,

La Région Bretagne, représentée par Loïg Chesnais-Girard, désignée sous le terme « la Région », agissant en vertu de la délibération n°25_0302_05 de la Commission permanente en date du 7 juillet 2025.

Le Département des Côtes d'Armor, représenté par Monsieur Christian COAIL, son Président, et signataire, agissant en vertu de la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental des Côtes d'Armor en date du 23 juin 2025 ; désigné sous le terme « le Département »

La Ville de Guingamp, représentée par Philippe Le Goff, désignée sous le terme « La Ville », agissant en vertu de la délibération du 25 mai 2020

Désignés ensemble sous le terme « les partenaires publics »

Et

d'autre part,

Le Théâtre du Champ au Roy, scène conventionnée pour le théâtre, représentée par sa directrice, Céline Larrière
N° de SIRET : 212 200 703 000 16 / CODE APE : 8411Z
N° de TVA Intracommunautaire : FR45 212 200 703
Numéros de licence d'entrepreneur de spectacle : PLATESV-R-2021 003252/ PLATESV-R-2021 003251/ PLATESV-R-2021 003250

dont le siège social est situé 1 Place du Champ au Roy- CS 50543- 22 205 GUINGAMP CEDEX,
et ci-après désigné « **le bénéficiaire** »
Il est convenu ce qui suit :

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Préambule

Pour l'Etat
Considérant les orientations de la politique de l'État relatives au soutien à des structures de création et de diffusion artistique présentant un projet d'intérêt général pour la création et le développement de la participation du plus grand nombre à la vie culturelle sur un territoire ;

Considérant le programme d'actions mis en place par Madame Céline Larrière, directrice de la structure, conforme au cahier des missions et des charges de l'appellation scène conventionnée d'intérêt national « art et création », figurant en annexe I ;

Considérant que le projet présenté par le bénéficiaire participe de cette politique, compte tenu de la capacité de sa direction artistique à :
- Apporter un soutien significatif à des équipes artistiques, notamment celles du territoire d'implantation, par l'apport de moyens humains et matériels favorisant leur travail de recherche et de création (lieux, équipes techniques, financements) ;
- S'inscrire dans les réseaux de production et de diffusion favorisant la recherche de diffusion des créations soutenues
- Porter une attention particulière au renouvellement des écritures et des formes d'adresse au public ;

Considérant que le projet artistique de Madame Céline Larrière, directrice du Théâtre du Champ au Roy est conforme à l'objet statutaire du théâtre ;

Considérant que l'État, dans le cadre du décret du 28 mars 2017 et par décision du 5 juillet 2024, identifie le Théâtre du Champ au Roy en tant que Scène conventionnée d'intérêt national mention « art et création » pour le théâtre, reconnaissant ainsi un projet artistique et culturel fort en faveur de la création concernant les disciplines liées à l'art théâtral et un soutien particulier aux compagnies indépendantes avec des opportunités de diffusion, de coproduction, de résidence et de sensibilisation des publics.

Pour le Conseil régional de Bretagne
Dans le respect des droits culturels, la Région Bretagne, dans le cadre de sa politique culturelle, s'est fixée pour objectifs de :
- Cultiver la pluralité artistique et la diversité culturelle
- Favoriser la participation des personnes à la vie culturelle sur tout le territoire
- Stimuler la transmission, renforcer la structuration professionnelle et accompagner l'écosystème dans les transitions

Dans ce cadre, la Région accompagne les structures de création et de diffusion qui valorisent la création artistique tout en menant un projet pérenne d'action culturelle et d'éducation artistique et culturelle, qui favorise la rencontre des artistes et des habitantes et habitants et qui accompagne des artistes dans la réalisation de leurs projets. L'enjeu de la rencontre avec les habitantes et habitants constitue un axe central des projets soutenus. Les structures accompagnées veilleront ainsi à s'adresser à l'ensemble des habitantes et habitants, de toutes origines, de tous âges et de toutes conditions sociales, au plus près de leurs lieux de vie. La collectivité sera particulièrement attentive aux actions en direction des personnes en situation

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

de grande précarité et des personnes vivant dans les quartiers politique de la ville.

À ce titre, la Région reconnaît et soutient le projet artistique et culturel du Théâtre du Champ au Roy avec un intérêt particulier pour les points suivants :

- L'accompagnement de projets artistiques, notamment portés par des équipes artistiques bretonnes, par le biais d'apport de moyens en coproduction, et leur inscription au sein des réseaux de diffusion au niveau régional et national.
- L'animation d'un projet d'éducation artistique et culturelle sur le territoire et notamment en association avec les communautés éducatives des lycées de Guingamp Paimpol Agglomération, en appui sur les équipes artistiques accompagnées par le théâtre.
- La mise en œuvre concrète des droits culturels dans toutes les dimensions du projet et particulièrement à l'endroit de la relation avec les habitantes et habitants. Une attention particulière sera portée aux habitantes et habitants des 3 quartiers classés politique de la ville à Guingamp, ainsi qu'aux habitantes et habitants du territoire en situation de grande précarité.
- Les actions visant à favoriser l'égalité femmes – hommes et la transition environnementale.

La Région Bretagne, soucieuse du respect de l'égalité entre les femmes et les hommes conditionne son soutien à un strict respect des obligations légales en matière d'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes et demande à chaque opérateur de se fixer des objectifs visant la parité dans la programmation et des soutiens en production, et de mettre en place des indicateurs sexués permettant d'évaluer l'évolution de la situation.
Elle sera également attentive à toute initiative permettant de contribuer à cette finalité (mise en place de protocole de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, formation des équipes et bénévoles, organisation de journées thématiques, débats, conférences, expositions, projections, spectacles) et à ce que la gouvernance de la structure prenne en compte cette dimension.

En matière de transition environnementale, il est demandé à chaque opérateur de former tout ou partie de ses équipes sur le sujet et de se donner des objectifs mesurables pour limiter ou réduire son impact carbone et s'inscrire dans une démarche de responsabilité environnementale à l'horizon de la fin de la présente convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (réalisation de bilans carbone et toutes actions visant à faire évoluer ses pratiques vers plus d'éco-responsabilité).

Pour le Conseil départemental des Côtes d'Armor
Le Département des Côtes d'Armor, ci-après désigné « le Département », a initié et engagé, dès 2019, une démarche transversale de concertation des politiques culturelles avec l'ensemble des partenaires publics se matérialisant par la signature d'une Charte de coopération culturelle inter-territoriale avec l'État, la Région Bretagne et les huit EPCI des Côtes d'Armor, complétée par l'élaboration de pactes culturels bilatéraux, entre le Département et chacun des EPCI, voire quadrilatéraux avec trois d'entre eux. Deux des Pactes présentent un format expérimental, l'un incluant 2 villes-centre et l'autre associant uniquement la DRAC Bretagne.

Le Département place au cœur de sa politique d'action culturelle l'émergence artistique, la présence des artistes aux quatre coins du département et la transmission des œuvres et des

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

processus de création au plus grand nombre. Dans un souci permanent de simplification de l'accès aux différentes formes d'expression artistique, notamment pour les plus jeunes et les personnes qui en sont le plus éloignées, le Département agit pour favoriser le contact entre les artistes et les publics, considérant l'art comme source d'épanouissement propice au développement de l'esprit critique ainsi qu'à la construction tant individuelle que collective.

C'est dans cet esprit, et dans le cadre de ses actions en faveur des œuvres et des artistes, que le Département soutient le Théâtre du Champ au Roy. Ce dernier a ainsi la possibilité de mettre en œuvre un projet et des actions en cohérence avec les différents axes de la politique culturelle départementale, tels que :

- le soutien à la création par la mise en place de résidences ou l'accueil d'artistes, notamment ceux du territoire, au sein d'un espace culturel leur permettant de progresser dans leurs pratiques et leurs projets ;
- le soutien à la production et à la structuration de compagnies, notamment émergentes, voire innovantes ou avec des esthétiques fortes et inattendues.
- le soutien à l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie par la mise en œuvre de temps de médiation et de sensibilisation à destination de différents publics, professionnels ou amateurs, notamment les plus jeunes et les plus précaires. Pour ce faire des croisements avec les structures d'enseignement artistiques spécialisés sont à encourager ;
- le soutien à la mise en place de projets culturels de territoire et d'actions de partenariats dans un souci de qualité et d'accessibilité (programmation hors les murs, politique tarifaire, partenariats délocalisés, actions en direction du champ social…)
- le soutien à la diffusion, par la mise en œuvre, de temps de rencontre entre œuvres et publics ;
- le développement d'une démarche de développement éco responsable établi avec des objectifs mesurables (diagnostic, objectifs chiffrés, bilan…).
- le respect des droits culturels, et notamment l'égalité entre les femmes et les hommes (veiller à la diversité des répertoires, à la mixité de la distribution et du personnel, à une communication sans stéréotypes, au respect des obligations légales en la matière, à la formation des agents et des bénévoles et à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation en interne et pour les publics…).

Pour la Ville de Guingamp

La Ville de Guingamp s'engage depuis plusieurs années à développer sur son territoire une politique culturelle ambitieuse, qui s'appuie notamment sur des équipements spécialisés, des équipes professionnelles et un tissu associatif dynamique. Cette politique s'articule autour de trois grands axes :

- le soutien à la création et à la diffusion dans les domaines du spectacle vivant, des arts visuels, de la littérature et la lecture publique
- la présence artistique sur le territoire
- l'expression de la culture bretonne
- la médiation culturelle et l'éducation à l'art et à la culture. La Ville, labellisée depuis 2022, « ville 100%EAC » propose, par l'intermédiaire de ses équipements spécialisés, des parcours artistiques et culturels à l'ensemble des élèves scolarisés sur le territoire, et aux habitants, sur tous les temps de la vie.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Le Théâtre du Champ au Roy constitue un acteur culturel majeur du territoire. Ses activités viennent conforter ces grands axes de la politique culturelle de la Ville et participe activement à la vitalité artistique et culturelle du territoire.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre le bénéficiaire et les partenaires publics pour la mise œuvre du programme d'actions artistiques et culturelles correspondant à la mention « scène conventionnée d'intérêt national, Art et Création pour le théâtre » à laquelle s'engage le bénéficiaire, à son initiative et sous sa responsabilité, et de définir les modalités de son évaluation au travers des objectifs concrets et mesurables.

Elle fixe :
- la mise en œuvre concrète du programme d'actions artistiques et culturelles ;
- les modalités de financement et les relations avec les partenaires publics ;
- les conditions de suivi et d'évaluation du programme d'actions artistiques et culturelles.

Les partenaires publics contribuent financièrement à la réalisation du programme d'actions artistiques et culturelles. Ils n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2 : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre le projet artistique et culturel figurant en annexe I et dont la direction artistique est assurée par Madame Céline Larrière, conformément à l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national », mention « Art et création » théâtre, attribué par le ministère de la Culture :

Le projet artistique et culturel du Théâtre du Champ au Roy pour la période 2025-2028 se décline en trois axes principaux :
- le soutien à la création théâtre
- la programmation - diffusion
- l'éducation artistique et culturelle et la médiation avec l'ensemble des habitants

2.1. le soutien à la création

Le Théâtre du Champ au Roy est engagé dans une politique de soutien à la création, par un apport financier en production ou coproduction artistique, et par l'accueil en résidence des compagnies. Ces résidences pourront se dérouler au Théâtre, dans des établissements scolaires ou encore dans des établissements médico-sociaux partenaires. Cet engagement se concrétisera également par un soutien technique et logistique et une politique de pré-achat et de diffusion des œuvres. Ce soutien à la création s'inscrit dans une démarche partenariale avec d'autres théâtres afin de mutualiser les moyens financiers nécessaires aux créations et leur donner ensuite une visibilité, par un rayonnement régional et national.
Des soutiens plus ponctuels seront également apportés sur d'autres projets de résidences (apport financier, et/ou soutien de l'équipe technique).

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

L'enjeu est de partager ces créations contemporaines au plus grand nombre, dans un souci d'élargissement des publics

2.2. La diffusion

Le conventionnement du Théâtre du Champ au Roy porte sur la discipline du théâtre. A ce titre, le Théâtre du Champ au Roy définit un projet identifié Théâtre et Création.
Ainsi le Théâtre du Champ au Roy développera une programmation particulièrement axée dans les champs du théâtre (au minimum 50% de la saison), mais sera attentif à proposer au public une diversité artistiques, dans les domaines de la danse, de la musique, de la marionnette et du cirque.
Enfin, le soutien aux compagnies émergentes sera poursuivi afin de participer au renouvellement des écritures scéniques, notamment dans le champ du théâtre.
Objectifs chiffrés de la mission de diffusion : Chaque saison, 25 à 30 spectacles seront accueillis représentant une cinquantaine de représentations pour un public d'environ 8 500 spectateurs. Le budget alloué à la programmation avoisine 200 000 euros en moyenne par an.

2.3. L'éducation artistique et culturelle et la médiation

Le projet développé par le Théâtre du Champ au Roy est ancré sur le territoire. De nombreux projets d'éducation artistique et culturelle, tant dans le champ scolaire que sur le temps libre, et concernant tous les âges de la vie sont menés chaque année, permettant d'imbriquer étroitement fréquentation des œuvres et des artistes, pratique artistique amateure et connaissance. Ces projets d'éducation artistique et culturelle sont intimement liés à la présence artistique sur le territoire et aux projets de créations des compagnies soutenues par le Théâtre du Champ au Roy.

Le programme d'action est détaillé en annexe.

ARTICLE 3 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée de **4 ans, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2028.**

ARTICLE 4 – CONDITIONS ET DÉTERMINATION DU COÛT DU PROGRAMME D'ACTIONS

4.1. Le coût total du programme d'action sur la durée de la convention est évalué à **2 486 280 € (deux millions quatre cent quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingts euros)** conformément au(x) budget(s) prévisionnel(s) figurant en annexe III et aux règles définies à l'article 4.3 ci-dessous.

4.2. Les coûts annuels éligibles du programme d'action sont fixés en annexe III à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au programme d'actions.

4.3. Les coûts qui peuvent être pris en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du programme d'actions et notamment tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du programme d'actions, qui

- respectent les conditions des 4. et 5. l'article 53 du règlement (UE) n° 651/2014, telles que listées en annexe III ;

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

- sont liés à l'objet du programme d'action et sont évalués en annexe III ;
- sont nécessaires à la réalisation du programme d'action ;
- sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
- sont engendrés pendant le temps de la réalisation du programme d'action ;
- sont dépensés par le bénéficiaire ;
- sont identifiables et contrôlables.

4.4. Lors de la mise en œuvre du programme d'actions, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible mentionné à l'article 4.1.

Le bénéficiaire notifie ces modifications à l'administration par écrit dès qu'elles sont évaluées et en tout état de cause avant le 1er juillet de l'année en cours.
Le versement du solde annuel conformément (« à l'article 6.2 ») ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par l'administration de ces modifications.

4.5. Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable constaté dans le compte rendu financier prévu à l'article 7. Cet excédent ne peut être supérieur au montant total réalisé des recettes propres afférentes au programme d'actions.

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Au titre du règlement (UE) de la commission du 17 juin 2014 visé, les pouvoirs publics contribuent financièrement au programme d'actions visé à l'article 1er de la présente convention.

Pour permettre la mise en œuvre du projet porté par Le Théâtre du Champ au Roy, les partenaires publics signataires de la présente convention s'engagent à contribuer pour la période concernée à son financement par le biais de subventions, dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire. La contribution des partenaires publics est une aide au fonctionnement, détaillée à l'annexe III de la présente convention et prendra la forme d'une subvention. Pour chaque exercice budgétaire, la Ville de Guingamp adressera une demande de subvention aux collectivités publiques signataires de la présente convention. L'engagement des collectivités publiques est soumis aux délibérations de leurs assemblées. Ainsi, le budget prévisionnel en annexe III n'engage pas les partenaires publics.

5.1. L'État

5.1.1. L'État contribue financièrement au programme d'actions pour un montant prévisionnel maximal de **200 000 € (deux cent mille euros),** équivalant **à 8,2 %** du montant total estimé des coûts éligibles sur la durée d'exécution de la convention, établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 4.1.

L'aide financière de l'État concerne le programme d'actions faisant l'objet de l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national » et non le fonctionnement global du bénéficiaire.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

5.1.2. Pour l'année **2025,** une subvention d'un montant prévisionnel de **50 000 € (cinquante mille euros)**, équivalent à 100 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles est accordée au bénéficiaire.
Cette subvention ne concerne que l'aide à la mise en œuvre du projet artistique et culturel de **50 000 € (cinquante mille euros) – programme 131.**
Par ailleurs, le Théâtre du Champ au Roy bénéficie d'un soutien annuel au service des publics et répond à des appels à projets au titre de ses actions d'éducation artistique et culturelle et Culture/Santé.

5.1.3. Pour les deuxième, troisième et quatrième année d'exécution de la présente convention, les montants prévisionnels des contributions financières de l'administration s'élèvent à :

- pour l'année 2026 : **50 000 € (cinquante mille euros),**
- pour l'année 2027 : **50 000 € (cinquante mille euros),**
- pour l'année 2028 : **50 000 € (cinquante mille euros),**

5.1.4. Les contributions financières de l'État mentionnées à l'article 5.3 ne sont applicables que sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- l'inscription des crédits de paiement en loi de finances pour l'État ;
- le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1er,2 4 et 7 à 9 sans préjudice de l'application de l'article 12 de la présente convention ;
- la vérification par l'administration que le montant de la contribution n'excède pas le coût de la mise en œuvre du programme d'action, conformément à l'article 4 sans préjudice de l'article 4.4.

5.2. La Ville de Guingamp

5.2.1. La Ville de Guingamp assure le fonctionnement global du bénéficiaire et le programme d'actions faisant l'objet de l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national ». Le budget théâtre sera intégré au budget général de la Ville de Guingamp. Pour en faciliter le suivi, la lisibilité, et répondre à la demande des partenaires institutionnels, les éléments comptables et budgétaires du théâtre pourront être isolés pour être présentés aisément et pour en faciliter la gestion (sur le modèle du fonctionnement avec le budget annexe).

La Ville de Guingamp assure le suivi budgétaire et comptable du service théâtre au sein de son budget général avec application de l'instruction comptable M14. Elle recense toutes les dépenses de fonctionnement de la structure et les dépenses liées aux spectacles et aux résidences ainsi que les recettes et les subventions attribuées pour ces activités (les subventions étant inscrites en dépenses et en recettes).
La référence étant le budget prévisionnel voté chaque année par la Ville de Guingamp.

5.2.2. Pour l'année 2025, le montant prévisionnel de **390 000 € (trois cent quatre-vingt-dix mille euros)** (montant à 100%), équivalent à 65% du montant total annuel estimé des coûts éligibles, sera pris en charge par le budget général de la Ville. Il en sera de même pour les années suivantes 2026, 2027 et 2028.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

5.2.3. Pour les deuxième, troisième et quatrième année d'exécution de la présente convention, les montants prévisionnels des contributions financières au Théâtre du Champ au Roy s'élèvent à :

- pour l'année 2026 : **396 350 € (trois cent quatre-vingt-seize mille trois cent cinquante euros),**
- pour l'année 2027 : **404 000 € (quatre cent quatre mille euros),**
- pour l'année 2028 : **412 930 € (quatre centre douze mille neuf cent trente euros)**,

5.2.4. Les contributions financières de la ville de Guingamp à l'article 5.2.3 ne sont applicables que sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- de l'inscription au budget des crédits suffisants.
- du vote du budget en assemblée délibérante
- du respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1er, 2 4 et 7 à 9 sans préjudice de l'application de l'article 12 de la présente convention ;
- la vérification par l'administration que le montant de la contribution n'excède pas le coût de la mise en œuvre du programme d'action, conformément à l'article 4 sans préjudice de l'article 4.4.

5.3. Le Département

5.3.1. Pour Le Département des Côtes d'Armor, conformément au dossier de demande de subvention déposé annuellement par le Théâtre du Champ au Roy, les sommes éligibles à la contribution financière départementale correspondent à la mise en œuvre des axes du projet définis comme prioritaires au titre de sa politique culturelle et énoncés dans le préambule.

5.3.2. Pour l'année 2025, l'aide financière s'élèvera à **38 000 € (trente-huit mille euros)**. Elle se décline comme suit :

- **25 000 € (vingt-cinq mille euros)** pour la mise en œuvre des actions autour de la saison culturelle ;

- **9 000 € (neuf mille euros)** pour la mise en œuvre du Festival Pas'sages ;

- **4 000 € (quatre mille euros)** pour la mise en œuvre de projets d'Éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, notamment en direction de publics jugés prioritaires par le Département (collégiens, personnes âgées, personnes en situation de handicap, petite enfance, Mineurs non accompagnés) et sous réserve d'un échange préalable avec le service Action culturelle.

5.3.3. Pour les deuxième, troisième et quatrième années d'exécution de la présente convention, le **Département des Côtes d'Armor** se prononcera sur les montants prévisionnels des contributions financières dans le cadre de l'annualité budgétaire et sur présentation du bilan de l'activité annuelle accompagné du budget prévisionnel du Théâtre du Champ au Roy. Une convention financière établie annuellement avec la structure indiquera le montant et les modalités de la subvention accordée.

5.3.4. Le comptable assignataire de la dépense est Monsieur le Payeur Départemental des Côtes d'Armor – 8 Place du 47e RIT – CS 62230 – 22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1, seul habilité à enregistrer les oppositions à paiement ou cessions concernant cette convention.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

5.4. La Région

5.4.1. Pour la Région Bretagne, conformément au dossier de demande de subvention déposé annuellement par le bénéficiaire, les sommes éligibles à la contribution financière régionale correspondent à la mise en œuvre des axes du projet définis comme prioritaires au titre de la politique culturelle régionale et énoncés dans le préambule.

5.4.2. Pour l'année 2025, l'aide financière de la Région Bretagne s'élève à **30 000 € (trente mille euros).**

5.4.3. Les montants des subventions 2026, 2027 et 2028 de **la Région Bretagne** s'établiront sur la base d'un bilan annuel fourni par Le Théâtre du Champ au Roy, assorti d'un budget et d'un projet prévisionnel. Après instruction, une proposition sera soumise aux instances délibérantes de la Région Bretagne dans le cadre de son Budget Primitif. Chaque année, une convention financière sera établie, stipulant le montant du concours financier de la Région Bretagne et les modalités de la subvention.

ARTICLE 6 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

6.1. L'État

L'État verse **50 000 €,** montant à 100 %, **(cinquante mille euros)** au titre de l'année 2025 en un versement unique.

6.1.2. Pour les deuxième, (et) troisième et quatrième années d'exécution de la présente convention, la contribution financière annuelle de l'État est versée, sous réserve de l'inscription des crédits de paiement en loi de finances, en un versement unique.
En cas de gel, l'Etat imputera la somme allouée du pourcentage fixé et rédigera un avenant pour le versement du solde à l'occasion d'un éventuel dégel.

6.1.3. La subvention est imputée sur les crédits du programme « Scène conventionnée d'intérêt national », du Programme : 131 - Action : 01 - Sous-action : 23.

6.1.4. La contribution financière sera créditée au compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements sont effectués au compte ouvert au nom de *Ville de Guingamp* :
N° IBAN |F|R|6|1| |3|0|0|0| |1|0|0|7| |1|2|F|2| |2|5|0|0| |0|0|0|0| |0|2|4|
BIC |B|D|F|E|F|R|P|P|C|C|T|

L'ordonnateur de la dépense est le Directeur Régional des Affaires Culturelles de Bretagne par délégation du préfet de la Région Bretagne.
Le comptable assignataire est le contrôleur budgétaire régional de Bretagne.

6.2. La Ville de Guingamp

La participation financière de la Ville de Guingamp est intégrée au budget général de la Ville. Ce budget est soumis chaque année au vote de l'assemblée délibérante.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

La participation financière de la Ville de Guingamp prend la forme d'un reste à charge du budget général.

6.3. Le Département

Pour l'année 2025, une subvention d'un montant prévisionnel de **38 000 € (trente-huit mille euros)** est accordée au bénéficiaire par le Département des Côtes d'Armor au titre de sa politique culturelle en faveur de la diffusion. Le règlement de cette subvention s'effectuera en un seul versement (100% à la signature de la convention financière annuelle) dans le cadre du respect du principe de l'annualité budgétaire et sous réserve de l'inscription au budget des crédits suffisants.

6.4. La Région

Le règlement de la subvention versée par **la Région Bretagne** au titre de l'année 2025, s'effectuera en un versement (100% à la signature de la convention financière annuelle) après examen du dossier annuel de demande de subvention par la commission permanente du Conseil Régional, dans le cadre du respect du principe de l'annualité budgétaire et sous réserve de l'inscription au budget des crédits suffisants.

ARTICLE 7 – JUSTIFICATIFS

Le bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- le compte rendu financier du programme d'actions, qui retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues à la présente convention, notamment à son article 1er. Ce compte rendu doit être conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'annexe II et définis d'un commun accord entre l'administration et le bénéficiaire. Ce compte rendu financier et ce compte rendu quantitatif et qualitatif sont signés par le représentant du bénéficiaire ou toute personne habilitée ;
- Les comptes annuels et, lorsque c'est rendu obligatoire par un texte législatif ou réglementaire, le rapport du commissaire aux comptes, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;
- Le rapport d'activité ;
- Un bilan annuel des actions et dispositifs mis en place en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) conformément aux engagements pris par le bénéficiaire dans le cadre de son plan d'action, annexé à la présente convention
- Un bilan des engagements CACTE à l'issue de la présente convention ;
- Tout autre document listé en annexe ;

ARTICLE 8 - AUTRES ENGAGEMENTS

8.1. Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires publics de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

8.2. En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe les partenaires publics sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

8.3. Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible l'identité visuelle du ministère de la Culture, de la Région Bretagne et du Département des Côtes d'Armor sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention.

8.4. Le bénéficiaire déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission Européenne.

8.5. Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre **les 5 engagements prévus** dans le plan de lutte contre **les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS)** proposé par le ministère de la Culture aux professionnels du secteur culturel et rappelé ci-dessous :

- se conformer aux obligations légales en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement et les violences à caractère sexiste et sexuel ;
- former dès 2025 les dirigeants et principaux cadres de la structure, les responsables RH et les personnes référentes en charge des VHSS ;
- sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques ;
- créer un dispositif de signalement efficace et traitant chaque signalement reçu ;
- mettre en place un suivi et une évaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS.

Les engagements pris par le bénéficiaire sont formalisés dans un plan d'action annexé à la présente convention. Le bénéficiaire s'engage à transmettre un **bilan annuel** de la réalisation de ces actions, dans les conditions fixées à l'article 7 de la présente convention.

8.6. Le ministère de la Culture accompagne **la transition écologique** dans les filières culturelles, dans ses établissements publics et pour lui-même, qu'il s'agisse de décarbonation, de biodiversité ou de sobriété de ressources. Une stratégie, pour la période 2023-2027, a été élaborée et compilée dans un guide d'orientation et d'inspiration. Aussi, dans ce contexte global de nécessaire transition, l'État invite ses bénéficiaires à s'inscrire dans une expérimentation déployée via un **Cadre d'action et de coopération pour la transition écologique (CACTÉ),** joint à la présente convention.

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre l'engagement méthodologique du CACTÉ, dès la première année de la présente convention, en structurant sa démarche, déterminant ses priorités et modalités d'intervention. Au terme de cette première année, **le choix de 2 à 4 engagements thématiques** devra être réalisé en dialogue avec les partenaires financiers signataires de la présente convention. La structure doit, pour chacun des engagements choisis, mobiliser les différents leviers mentionnés et faire état, en fin de convention des actions réalisées dans ce but.

Liste des engagements thématiques envisagés sur les 4 ans

- 2025 : engagement N°2 : la circulation des professionnels et des œuvres
- 2026/2027 : engagement N°4 : l'alimentation responsable

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

ARTICLE 9 - SANCTIONS

9.1. En cas de retard dans l'exécution ou d'inexécution de la convention par le bénéficiaire, ou en cas de modification substantielle et unilatérale de celle-ci, sans l'accord écrit des partenaires publics, ces derniers peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

9.2. Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 7 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide**.**

9.3. Les partenaires publics informent le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

ARTICLE 10 – MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

10.1. L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre d'un comité de suivi en présence de la direction artistique de la structure bénéficiaire et des représentants des collectivités publiques signataires.

10.2. Le comité de suivi composé des partenaires publics est chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention.
Il examine chaque année la réalisation du programme d'actions de l'année venant de s'achever, ainsi que les orientations de l'année à venir et, en fin de convention, l'autoévaluation présentée par la directrice de la structure.

10.3. L'évaluation porte sur la réalisation du programme d'actions et sur sa conformité au regard du cahier des missions et des charges de l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national ». Les partenaires publics procèdent à une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. Les indicateurs, inscrits au titre de la présente convention, définis par les parties, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention. Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités du bénéficiaire.

ARTICLE 11 - CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION

11.1. Pendant l'exécution de la présente convention et à son terme, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires publics. Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

11.2. Les partenaires publics s'assurent annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du programme d'actions. Ils

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

peuvent exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du programme d'actions augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 4.5 dans la limite du montant prévu à l'article 4.1 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 12- CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 10, à la réalisation d'une auto-évaluation du programme d'actions artistiques et culturelles produite par la direction au plus tard six mois avant la fin de la convention et aux contrôles de l'article 11, et à une demande provenant du bénéficiaire qui sera examinée dans les conditions de l'article 4 de l'arrêté du 5 mai 2017 relatif aux scènes conventionnées d'intérêt national.

ARTICLE 13 – AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires publics signataires de la présente convention et le bénéficiaire. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 14 - ANNEXES

Les annexes I, II, III font partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 15 – SUSPENSION DE LA CONVENTION

La présente convention étant conclue sur la base du projet artistique et culturel conçu et mis en œuvre par Céline Larrière, directrice, elle est réputée suspendue au départ de celle-ci. La structure ne peut, dès lors, plus se prévaloir de l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national ».

ARTICLE 16 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, cette dernière pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tout autre droit qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

ARTICLE 17 - RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Guingamp, le _____,

Pour le bénéficiaire, le Maire de Guingamp et par délégation le Maire-adjoint, **Monsieur Thomas BERTHE**	**Pour le Conseil départemental des Côtes-d'Armor, Le Président,** **Monsieur Christian COAIL**
Pour le Conseil Régional de Bretagne, Le Président, **Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD**	**Pour l'Etat, Le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine,** **Monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN**
Visa de la directrice du Théâtre du Champ au Roy, **Céline LARRIERE**	

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

– ANNEXE I –
LE PROGRAMME D'ACTION

PROJET ARTISTIQUE

La qualification de « scène conventionnée d'intérêt national, art et création » par le Ministère de la Culture, soutenue par la Région Bretagne et le Conseil Départemental des Côtes d'Armor est une étape importante dans l'histoire de la politique culturelle de la ville de Guingamp. Cette convention confirme cette ambition culturelle au service d'un territoire. Le projet du Théâtre du Champ au Roy s'est construit sur trois missions liées à la diffusion, le soutien à la création et l'éducation artistique et culturelle qui en découlent. L'ensemble s'inscrit dans le champ de l'action culturelle comme vecteur de développement d'un territoire à l'échelle régionale.

Le conventionnement du Théâtre du Champ au Roy permettra de conforter et développer le travail mené, qui se traduit aujourd'hui par un lien fortement renforcé avec un territoire élargi, un public fidélisé, plus nombreux et plus divers, une place importante donnée aux équipes artistiques en création, sans oublier l'important travail mené en direction du monde éducatif, travail qui a été distingué par l'obtention du label Ville 100% EAC (éducation artistique et culturelle) en 2022.

Ce conventionnement a également pour objectif d'élargir le projet du Théâtre à de nouveaux enjeux, y compris nationaux. Il en va ainsi :

- du renforcement du lien avec les équipes artistiques implantées, de l'irrigation du travail de ces équipes sur le territoire et de la question de l'hybridation des formes d'expression.
- de la problématique de la transmission abordée tant du point de vue culturel qu'artistique, notamment auprès du public jeune, avec comme corolaire le renforcement du partenariat avec l'institution scolaire et le corps enseignant.
- Le projet prendra d'autant tout son sens que nous souhaitons l'inscrire dans une philosophie de développement durable, tant au niveau de la production et de la diffusion des formes soutenues et accueillies que dans le fonctionnement quotidien de notre structure afin de répondre aux nouvelles directives du ministère de la culture « mieux produire, mieux diffuser ».

1. LA CRÉATION

Au fil des précédentes saisons, le Théâtre du Champ au Roy a tissé des fidélités artistiques avec des compagnies ; de nouveaux compagnonnages artistiques naîtront également dans les années futures. Tous ces artistes accompagneront le Théâtre du Champ au Roy durant la durée de la présente convention.

Ils seront présents par des résidences au théâtre, dans les établissements scolaires, sur le territoire mais aussi dans la programmation. Ces artistes pourront ainsi créer, durant leur présence des liens artistiques autres, en adéquation avec leur production et leurs recherches en s'intégrant à la vie de la cité.

Le théâtre est un lieu de la poétique, un espace où l'on parle du monde, où résonnent « les mots pour transformer le monde » (*confer la conférence Tedx de David Wahl qui ouvrira la saison 2025*). Humanisme, environnement, histoire, poésie, les mots des artistes viendront résonner avec les problématiques de notre monde contemporain.

• Les artistes en résidence de création (en projet)

- **Compagnie Théâtre Amer - Mathieu Coblentz**
- **Compagnie Incipit – David Wahl**
- **Compagnie L'Astragale – Caroline Darchen**
- **Compagnie Alexandre – Lena Paugam**
- **Compagnie Théâtre du Phare/ les Tréteaux de France**
- **Compagnie A l'Envi – Pauline Sales**
- L'association avec le festival d'Avignon permettra de soutenir et d'accueillir les petites formes itinérantes d'artistes de renommée internationale, comme le metteur en scène argentin **Mariano Pensotti** (2025) ou encore le metteur en scène suisse **Milo Rau** (2026)

Le Théâtre Amer – Mathieu Coblentz

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Le théâtre soutiendra à nouveau le Théâtre Amer pour sa nouvelle création, une adaptation de la pièce Le Roi Lear de William Shakespeare. Une résidence de réalisation théâtrale sera également mise en place en partenariat avec le lycée Auguste Pavie. Cette association participera à l'implantation de la compagnie en Région Bretagne, nouvellement conventionnée.

Compagnie Incipit – David Wahl

Le Théâtre a soutenu depuis de nombreuses années les différents projets de David Wahl grâce au soutien en coproduction, l'accueil en résidence et la diffusion de ses pièces. Dans le cadre de cette convention, la nouvelle création de David Wahl, *L'homme Poisson*, crée avec la complicité de l'artiste plasticien Jean-Marie Appriou, sera soutenue. Des petites formes (causeries, conférences) seront également accueillie. Un projet de sensibilisation autour de cette nouvelle création sera menée avec des lycées de la Ville et des médiateurs scientifiques d'Océanopolis (structure scientifique avec laquelle David Wahl est associé).

Compagnie L'Astragale – Caroline Darchen

Nouvellement implantée sur le territoire breton, la comédienne Caroline Darchen sera accompagnée par le Théâtre sur ces deux prochaines créations, une forme tout terrain *Les sœurs sourire* et une création plateau *Le bleu de la nuit*. Une association avec l'EHPAD de Guingamp (Kersalic) permettra de mener une résidence de création in situ et un travail de médiation et d'ateliers avec les habitants et le personnel soignant : collectage et ateliers qui viendront nourrir la création. Cette dernière sera jouée au sein de l'EHPAD dans le cadre de la programmation hors les murs du théâtre.

La seconde création fera l'objet d'un accompagnement en coproduction, d'un accueil en résidence et d'une diffusion sur le plateau du théâtre.

Compagnie Théâtre du Phare Olivier Letellier

Notre collaboration avec Olivier Letellier se poursuivra avec l'accueil en résidence pour le Killt 3, *Mauvaise pichenette,* dans l'enceinte du lycée professionnel Jules Verne, puis la saison suivante de sa diffusion dans l'enceinte de lycées partenaires. D'autres créations d'Olivier Letellier seront accompagnées au cours de ce conventionnement, et des projets d'éducation artistique et culturels seront menés avec la compagnie en lien avec ces créations.

Compagnie A l'Envi – Pauline Sales

La prochaine création de la cie A l'Envi *Liah et moi* sera soutenue par le théâtre (apport financier résidence, et projet EAC en partenariat avec un établissement scolaire de la ville). Cet accompagnement s'inscrit également dans une fidélité artistique tissée depuis de nombreuses années avec la metteuse en scène et dramaturge.

Compagnie Alexandre -Lena Paugam

Compagnie conventionnée par la DRAC Bretagne, la compagnie Alexandre, dirigée par Lena Paugam mènera de nouveaux projets de création au cours de ce conventionnement. Le théâtre souhaite notamment accompagner sa prochaine adaptation du texte de Pierre Koestel *Après nous les ruines* et mener un projet d'éducation artistique et culturelle avec un lycée partenaire.

Au cours de ces années de conventionnement le théâtre sera également attentif à soutenir les compagnies émergentes sur le territoire régional et à diffuser leurs ouvres auprès d'un large public.

Un partenariat sera tissé avec **le festival d'Avignon** et son directeur le metteur en scène et dramaturge portugais **Tiago Rodrigues**. Des pièces de son répertoire seront accueillies (notamment, *Antoine et Cléopâtre*) ; les petites formes itinérantes produites par le festival, commande à des metteurs en scène internationaux, seront soutenues par le théâtre et accueillies à Guingamp. Un travail de coopération avec d'autres scènes du grand ouest permettront de mutualiser ces accueils dans des tournées concertées (notamment avec la scène conventionnée le Canal à Redon, ou encore le théâtre de Carquefou, …)

La plaquette de saison du théâtre se veut plus qu'un outil de communication, c'est aussi un objet de médiation et un objet artistique, c'est pour cela que nous poursuivrons notre partenariat avec le photographe Charles Fréger, afin de créer une véritable identité visuelle.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

- **Intégrer la création à la vie de la cité**

Les résidences au théâtre donneront lieu à des moments de rencontres et d'échanges avec les habitant.es à l'occasion de répétitions publiques et d'échanges plus informels autour d'un temps convivial dans le foyer du théâtre.

Certaines résidences de création seront implantées hors les murs : dans des lieux patrimoniaux, comme l'ancienne prison de Guingamp classée monument historique, au sein de la maison de retraite de Kersalic ou encore dans l'enceinte d'établissements scolaires partenaires.

Le Théâtre du Champ au Roy s'engage à accueillir au cours de chaque saison un minimum de cinq résidences de création avec un apport en numéraire qui se situera autour de 6 000 € pour chacune. Le Théâtre du Champ au Roy propose aussi la mise à disposition d'un appartement. Chaque année environ 45 000 € sont consacrés à la création et aux résidences.

2. LA PROGRAMMATION

Concernant la programmation, elle s'inscrira dans une politique des publics, permettant au plus grand nombre d'accéder à la saison. Il convient de fidéliser les spectateurs et spectatrices et d'élargir les publics en les rendant curieux et les mettant en confiance.

- **Lieu de ressources en théâtre et formes interdisciplinaires**

Le Théâtre du Champ au Roy proposera une programmation permettant d'avoir le regard d'auteurs vivants sur notre monde et de travailler avec des metteurs en scène comme Lena Paugam, Mathieu Coblentz, Olivier Letellier, Marine Bachelot Nguyen, …. Des pièces d'auteur, avec le texte écrit par le metteur en scène pour la représentation, seront programmées, comme par exemple les spectacles de Pauline Sales, ou encore David Wahl.

Le Théâtre du Champ au Roy restera également vigilant à l'invitation des grands textes du patrimoine théâtral classique, avec un intérêt particulier pour les metteurs en scène qui en proposent une relecture au travers des langages scéniques les plus contemporains.

L'accueil de jeunes compagnies sera développé pour participer au renouveau des écritures scéniques, en partenariat avec d'autres scènes régionales afin de mutualiser les soutiens et les coproductions.

Une fois par saison, un service de bus sera mis en place afin que les spectateurs et spectatrices puissent avoir accès à la création internationale en partenariat avec des théâtres comme le Quartz, scène nationale de Brest ou le Théâtre National de Bretagne à Rennes. Un partenariat avec la scène nationale de Saint-Brieuc permettra également de réaliser des coréalisations (en alternant grosses formes qui se déploieront sur le plateau à Saint-Brieuc et formes à la scénographie plus modeste qui pourront s'implanter au Théatre du Champ au Roy).

- **Une programmation pluridisciplinaire**

Le Théâtre du Champ au Roy proposera des formes hybrides où la danse croise le théâtre, où les mots viennent se mêler aux arts visuels (David Wahl et le sculpteur Jean Marie Appriou ; Marion Levy et Mariette Navarro ; Betty Tchomanga, …).

La danse et le cirque seront également présents dans des formes légères, au plateau ou hors les murs. L'association avec la chorégraphe Marion Levy, implantée sur le territoire permettra de développer des rendez-vous singuliers, sous forme de carte blanche (invitation pour une soirée danse poésie de l'ancienne ministre de la culture rima Abdul Malak), ou de l'inviter à des temps forts de la saison (Nuit de la lecture/ Journées européennes du patrimoine pour des performances *in situ*). Certains déplacements dans des scènes nationales partenaires permettront de faire découvrir des créations d'envergure comme *Qui som ?* de la compagnie Baro d'Evel.

Pour la musique, des concerts réguliers permettront aux spectateurs et spectatrices d'assister à des concerts de musique baroque (grâce au partenariat avec le festival de Lanvellec) de musique classique (avec l'invitation chaque

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

saison de l'orchestre national de Bretagne) et des propositions de concerts de musiques contemporaines, jazz, ainsi qu'une place réservée à la créativité de la musique traditionnelle bretonne.

Une programmation spécifiquement dédiée au jeune public sera mise en place, avec une adresse aux jeunes de 2 ans à 18 ans, avec des formes et propositions artistiques dédiées. Une des missions du Théâtre du Champ au Roy est de former les spectateurs de demain. Il convient donc de rester extrêmement vigilant à la qualité de ces spectacles. C'est aussi l'occasion de pouvoir accueillir des metteurs en scène d'envergure qu'il n'est pas possible d'accueillir sur leurs grandes formes de spectacles.

Bien évidemment, les équipes artistiques soutenues auront une place importante dans cette programmation.

Objectifs chiffrés de la mission diffusion :

Chaque année, ce sont 30 spectacles pour 8 700 spectateurs et environ 60 représentations qui sont proposés avec 225 000 euros alloués annuellement à la programmation.

3. LES RELATIONS AVEC LES HABITANTS ET LES PUBLICS

- **Un projet artistique ancré sur le territoire**

Les saisons

La programmation artistique s'articule autour des 4 saisons : automne, hiver et printemps, été. Chaque saison est marquée par un événement en cohérence avec la programmation artistique et en collaboration avec les acteurs culturels du territoire. Lors de ces événements, une ou plusieurs formes artistiques seront visibles. Ces temps sont pensés comme une ouverture vers de nouveaux publics et sont programmés suivant les saisons.

Automne

À l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, le théâtre sort de ses murs et propose une petite forme dans un lieu du patrimoine de la ville (ancienne prison, chapelle Saint-Léonard, Basilique Notre-Dame-de-Bon-Secours, …). Cet événement est l'occasion d'ouvrir les portes du théâtre et d'accueillir les visiteurs pour découvrir les différents espaces d l'équipement et de révéler l'histoire du lieu ainsi que la programmation de la saison.

Travailler sur des temps communs avec les autres acteurs du territoire permettra de créer des événements collectifs de plus grande visibilité et de croiser des publics différents.

Hiver

Chaque saison, le théâtre s'associera avec d'autres acteurs culturels de la ville et des acteurs sociaux afin de programmer une Nuit de la lecture, associant artistes professionnels et lecteurs amateurs.

Printemps

En mars/ avril, le théâtre en partenariat avec de nombreux acteurs sur l'ensemble du territoire de l'agglomération fait vivre un festival dédié à l'adolescence : le festival PasSages. Une programmation pluridisciplinaire, au théâtre et hors les murs offre une vingtaine de rdv (théâtre, danse, courts métrage, musique, lecture, arts visuels, ateliers, …)

Eté

En juin et juillet, le théâtre proposera cinq rendez-vous gratuits, dans l'espace public. Cette programmation pluridisciplinaire (musique, théâtre de rue, cirque, danse) sera conçue pour toucher un public familial

- **En direction du tout public**

Des liens existants seront renforcés avec des partenaires tels que la Médiathèque, le Cinéma, le centre d'art GwinZegal, l'école de musique communautaire, le service jeunesse.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Chaque début de saison, l'équipe du théâtre proposera des présentations de saison nomades et à la demande, à la médiathèque, au centre social, … Ces moments d'échanges permettent ensuite de construire des parcours culturels, avec un abonnement à 4 ou 5 spectacles, l'organisation de moments conviviaux partagés avec une équipe artistique autour d'un repas au théâtre, ou encore la construction de projet participatif.

Le théâtre ouvre régulièrement ses portes pour des visites, des ouvertures de plateau (présentation étape de travail d'une compagnie) ou des temps d'échanges.

Une politique tarifaire est réfléchie afin de permettre un égal accès au théâtre, et aux autres établissements culturels de la Ville. Une carte « Guingamp spectacles » permet ainsi d'accéder au théâtre (mais aussi au cinéma, à la médiathèque, ...) à des tarifs très réduits (50% des coûts étant pris en charge par le CCAS).

- ## Le théâtre un espace d'échanges et de réflexions : les conférences

Faire du théâtre une scène en partage, se traduit aussi par notre volonté d'ouvrir le théâtre pour des soirées de débats et d'échanges autour de thématiques sociétales portées par les pièces accueillies. Ces rencontres se développeront les saisons à venir en résonnance avec les spectacles accueillis et les grandes thématiques qui traversent l'actualité.

Afin de poursuivre ces rencontres, les différents espaces du théâtre constitueront autant d'espaces de convivialité. Ainsi dans le bar du théâtre, artistes et spectateur et spectatrices se retrouvent à l'issue des représentations. C'est aussi le lieu de repas partagés pour des groupes du centre communal d'action sociale qui viennent régulièrement au théâtre et associent à leur soirée une pause gourmande et conviviale. Développer une atmosphère permettant la rencontre et où chacun trouve sa place sera un des axes de notre projet culturel d'établissement, auquel nous sommes très attachés.

- ## L'éducation artistique et culturelle

L'art et la culture sont de puissants vecteurs d'émancipation individuelle et d'intégration sociale. La rencontre avec l'art est fondamentale en cela qu'elle nourrit l'imaginaire, la sensibilité, la créativité. L'enjeu est de donner le goût et la curiosité.

Le déploiement de nos missions d'éducation artistique et culturelle répond de manière très concrète aux enjeux de ces droits culturels tels qu'énoncés par les déclarations de Fribourg et de l'Unesco.

L'équipe du Théâtre du Champ au Roy a inscrit, au cœur de ses missions, la médiation et la sensibilisation des publics, et ce tout au long de la vie. Pour cela nous emprunterons des chemins variés : rencontres, ateliers, échanges, représentations hors les murs, projets participatifs, résidences de création ou de diffusion en milieu scolaire. Être ensemble avec l'autre, nous pourrions faire nôtre cette devise, afin de faire vivre une politique d'éducation artistique à la fois exigeante et populaire.

Cette mission est d'autant plus importante que la Ville de Guingamp, labellisée ville 100% EAC depuis 2022, accueille chaque année près de 6000 jeunes scolarisés sur son territoire (5 écoles élémentaires ; 3 collèges ; 2 lycées généralistes ; 3 lycées professionnels ; 1 lycée agricole ; 2 antennes universitaires).

Les partenariats avec l'éducation nationale et l'enseignement supérieur

Comme le rappelle justement la Charte de l'éducation artistique et culturelle, un parcours de jeune spectateur se construit autour de trois grands fondamentaux :

- l'acquisition de connaissances,
- la fréquentation des œuvres et des artistes
- et la pratique artistique.

C'est pourquoi chaque saison, nous mettrons en place des ateliers en lien avec les spectacles accueillis. La forme la plus aboutie étant la résidence de recherche et création ou de diffusion dans les établissements scolaires. Les artistes intervenants sont à chaque fois engagés artistiquement auprès du théâtre. La compagnie met en œuvre un projet pédagogique et artistique en lien avec sa création. Les élèves rencontrent les équipes lors d'un premier temps au moment d'un travail de répétition. Ils découvrent ainsi le processus de création, et les différents corps de métiers associés (metteur en scène, acteurs, costumier, éclairagiste, créateur sonore, scénographe, ...). Des ateliers (un minimum de 20h par élève) leur permettent à la fois de s'initier à la pratique artistique (théâtre, danse, écriture, vidéos, …) et de se sensibiliser aux thématiques de la pièce. Ces résidences constituent des moments forts et des aventures singulières.

Chaque saison, le Théâtre mettra en œuvre entre cinq à six résidences artistiques en milieu scolaire. Ces résidences se co-construisent avec les équipes pédagogiques, les artistes et le théâtre. Elles sont rendues

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

possibles grâce au soutien des partenaires (DRAC Bretagne, Région Bretagne, Département des Côtes d'Armor, Education Nationale). Deux conventions de jumelage avec le collège Jacques Prévert et avec le lycée Auguste Pavie seront renouvelées. Nous souhaitons dans le cadre de notre labellisation élargir ces partenariats à d'autres établissements scolaires de notre territoire, ainsi qu'à des structures sociales.

Tout au long de la saison, des formes plus ponctuelles de sensibilisation aux spectacles se déploieront pour les établissements scolaires et prendront la forme d'ateliers de pratiques au format plus léger (entre 2 et 6 heures d'ateliers par élève) et permettront de préparer les élèves à leur venue au spectacle. Après les représentations, d'autres formes de rencontres et d'ateliers sont également proposées, qu'il s'agisse de bords de scène, ou de manière plus élaborée d'Ateliers Escales : ateliers collectifs et constructifs d'analyse d'une pièce vue la veille au plateau - conçus par les équipes du TNB, de l'ODIA et de SVB, qui permettent à des groupes de spectateurs (mêlant scolaires et adultes volontaires) d'analyser collectivement une pièce vue la veille au plateau, en compagnie d'un membre de l'équipe artistique, dans une dimension chorale.

Par ailleurs, le Théâtre du Champ au Roy apporte son soutien à deux classes à horaires aménagés théâtre, créées en 2018 sur le territoire proche (collège de Belle-Isle-en-Terre et collège de Plouha) : les élèves sont régulièrement accueillis au théâtre pour assister à des représentations, et le plateau du Théâtre est mis à disposition pour la restitution de leurs ateliers en fin d'année.

Nous serons ainsi partenaire d'un projet artistique et pédagogique expérimental porté par la Compagnie Didascalie et le collège Jacques Prévert : Dans(e) ta classe. Dans(e) ta classe est un protocole artistique basé entièrement sur le programme scolaire de la 6ème à la 3ème. L'objectif consiste à mettre en place au sein des établissements scolaires une méthode pédagogique d'enseignement innovante en questionnant et confrontant, d'un côté les pratiques de transmission des savoirs, base du travail pédagogique qui fait appel en premier lieu à l'intellect, et de l'autre, les pratiques artistiques dans laquelle l'appréhension du monde environnant se fait via d'autres sens et capacités.

- **L'EAC tout au long de la vie et sur tous les temps de l'enfant**

De nombreux projets s'adressent aux jeunes scolarisés, car c'est un moyen de toucher toute une tranche d'âge quel que soit son milieu social et ses conditions de ressources. Mais l'EAC se déploiera sur tous les temps de l'enfance et de l'adolescence : temps libre, temps extrascolaire.

Ainsi le Théâtre propose des ateliers de pratiques théâtrales hebdomadaires et accueille 45 jeunes âgés de 9 à 17 ans. Ils sont encadrés par une comédienne professionnelle et le contenu pédagogique se construit en lien étroit avec les textes et pièces programmés chaque saison. Des rencontres ou des workshops seront également proposés à ces apprentis comédiens avec les équipes artistiques accueillies. Ces ateliers hebdomadaires seront pérennisés dans le cadre de notre conventionnement.

En partenariat avec le service jeunesse ou avec le centre de loisirs, des stages de pratiques artistiques seront régulièrement mis en place avec les artistes programmés.

Le Théâtre est également partenaire de l'association Culture Zatous et offre ainsi entre 5 et 10 places pour chaque spectacle.

L'EAC dépasse le champ de l'enfance et de l'adolescence et englobe une réflexion plus large sur l'éducation populaire. Ainsi, des projets spécifiques sont également construits avec le pôle social de la ville, pour permettre un égal accès à la pratique culturelle.

Conclusion

Être reconnu Scène Conventionnée d'intérêt national art et création pour le théâtre, c'est offrir la possibilité pour le Théâtre du Champ au Roy de continuer à structurer et à renforcer sa démarche d'accompagnement des œuvres artistiques dans la volonté constante d'ouvrir le théâtre sur l'ensemble du territoire.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

ANNEXE 2
MODALITÉS DE L'ÉVALUATION ET INDICATEURS

Conditions de l'évaluation :

Le compte rendu financier annuel visé à l'article 7 des présentes est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif des actions comprenant les éléments mentionnés ci-dessus.

Au moins six mois avant le terme de la convention, l'auto-évaluation produite par la directrice ou le directeur est communiquée aux partenaires signataires de la convention, accompagnée du bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif communiqué par le bénéficiaire comme prévu par l'article 10 des présentes qui fait la synthèse des comptes rendus annuels susmentionnés.

Indicateurs quantitatifs

Dans les bilans annuels comme dans l'évaluation finale, ces indicateurs auront vocation à être accompagnés d'éléments de contexte et documentés par des éléments cartographiques.

Pour les SCIN « Art et création »

Les chiffres sont présentés soit en saison artistique (ex : 2022-2023 s'ils concernent la programmation, soit en année civile (ex : 2023) s'ils concernent des éléments budgétaires.

Objectifs	Indicateurs associés à l'objectif	Moyenne 4 dernières années 2019 20221 2022 2023					2024/25	2025/26	2026/27	2027/28
		2018/19	2021/22	2022/23	2023/24	moyenne				
Proposer une programmation témoignant de l'actualité de la création, en particulier des nouvelles écritures, notamment dans le champ esthétique retenu pour l'appellation.	**Nombre total de spectacles**	28	31	27	30	**29**	30	30	30	30
	Dont discipline retenue pour l'appellation	16	16	14	15	**15**	15	15	15	15
	Dont nouvelles écritures	18	18	14	18	**17**	17	17	17	17
	Dont créations artistes associés coproduits ou en résidence	6	6	7	5	**6**	6	6	6	6
	Dont provenant de compagnies régionales	14	13	8	15	**13**	12	12	12	12
	Nombre total de représentations	58	71	49	59	**59**	60	60	60	60
	Dont discipline retenue pour l'appellation (theâtre)	36	50	27	27	**35**	35	35	35	35

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

	Dont créations artistes associés co-produits ou en résidence	14	27	9	10	**15**	13	13	13	13
* (volume plus importants de spectacle en 21/22 en raison de série en salle de classe et petites jauges)	Dont séances scolaires	20	33	16	24	**23**	23	23	23	23
Apporter un soutien au travail de création des artistes, notamment les équipes professionnelles du territoire d'implantation de la structure, et à la diffusion de leurs œuvres	**Budget global production/co-production**	**31 572**	**47 655**	**44 789**	**44 332**	**42 087**	**42 000**	**43 000**	**45 000**	**45 000**
	Dont numéraire	**16 000**	**34 825**	**28 858**	**33 440**	**28 281**	32 000	32 000	34 000	34 000
	Dont artistes de la région	**12 000**	**19 000**	**20 275**	**19 220**	**17 624**	18 000	18 000	18 000	18 000
	Le théâtre ne réalise pas de production déléguée	/	/	/	/	**/**	/	/	/	/
	Nb de co-productions	4	5	5	5	**5**	5	5	5	5
	Dont artistes de la région	3	3	4	3	**3**	3	3	3	3
	Apport en numéraire minimum par co-prod	4 000	4 000	5 000	4 220	**4 305**	6 000	6 000	6 000	6 000
	Nombre de résidences, soutien à la création (technique, financier, EAC)	5	7	6	6	**6**	5	5	5	5
	Nombre de journées artistes professionnels au travail	152	203	331	235	**230**	250	250	250	250
	Nombre de structures de création et de diffusion partenaires	13	16	18	21	**17**	17	17	17	17
Objectifs	**Indicateurs associés à l'objectif**	**Moyenne 4 dernières années 2019 20221 2022 2023**					**2024/25**	**2025/26**	**2026/27**	**2027/28**

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

		2018/19	2021/22	2022/23	2023/24	moyenne				
Rapport aux publics	**Fréquentation totale (spectacles payants et gratuits)**	**7 637**	**8 300**	**9 293**	**9 484**	**8 679**	8 700	8 700	8 700	8 700
	Fréquentation totale des spectacles payants	**6 037**	**7 000**	**7 253**	**7 484**	**6 944**	7 000	7 000	7 000	7 000
	Dont public scolaire**	2 035	4 000	3 654	4 130	**3 455**	3 500	3 500	3 500	3 500
	Fréquentation totale des spectacles gratuits	1 600	1 300	2 040	2 000	**1 735**	1 700	1 700	1 700	1 700
	Nombre d'établissements scolaires et universitaires partenaires	20	31	22	23	**24**	25	25	25	25
	Nombre d'établissements partenaires dans le champ de l'enseignement supérieur	0	2	2	2	**2**	2	2	2	2
	Nombre d'établissements partenaires en dehors du champ culturel et éducatif (champ social et médico social)	3	5	4	4	**4**	4	4	4	4
Budget consacré au programme d'actions lié à la mention	**Budget d'accueil programmation spectacles (cession, frais d'approche, frais techniques et droits d'auteurs)**	183 001	237 151	234 318	226 479	**220 237**	**225 000**	**225 000**	**225 000**	**225 000**

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

	Dont discipline retenue pour l'appellation (théâtre)	116 157	141 700	113 326	159 376	**132 640**	135 000	135 000	135 000	135 000
	Budget global de production/résidence (comprenant ateliers lors des résidences de création en milieu scolaire)	24 168	45 465	38 821	48 662	**39 279**	42 000	42 000	42 000	42 000
	pas de production déléguée	/	/	/	/	**/**	/	/	/	/
	Dont coprod (numéraire)	12 000	20 825	18 858	26 440	**19 531**	**20 000**	**20 000**	**25 000**	**25 000**
	Dont préachat	30 971	24 418	10 013	44 414	**27 454**	25 000	25 000	25 000	25 000
	Dont valorisation moyens techniques et professionnels (valorisation salaire régisseur technique permanent)*	15 450	16480	19 102	18 921		19 000	19 000	19 000	19 000

*frais équipe techniciens intermittents et locations matériels intégrés dans les frais artistiques

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Annexe 3

Budget prévisionnel - Théâtre du Champ au Roy 2025-2026-2027-2028

	2025	2026	2027	2028	TOTAL
CHARGES	**605 500**	**614 850**	**626 500**	**639 430**	**2 486 280**
CHARGES A CARACTERE GENERAL					
ARTISTIQUES	**303 000**	**304 000**	**307 000**	**311 000**	
Spectacles en diffusion et frais d'approche	191 000	191 000	191 000	191 000	
Soutien à la création et résidences	42 000	43 000	45 000	45 000	
Droits d'auteur	20 000	20 000	20 000	20 000	
Actions culturelles/ EAC	50 000	50 000	51 000	55 000	
AUTRES SERVICES EXTERIEURS- FRAIS TECHNIQUES	**4 100**	**4 100**	**4 100**	**4 100**	
Achats matières et fournitures théâtre					
Maintenance bâtiments, réparation matériels théâtre					
Adhésion, documentation					
COMMUNICATION	**31 500**	**31 500**	**31 500**	**31 500**	
MOYENS GENERAUX	**17 400**	**17 800**	**18 200**	**18 600**	
Informatique, logiciel billetterie	1 000	1 000	1 000	1 000	
Ressources Humaines (Frais de missions, Formations)	5 000	5 000	5 000	5 000	
Bâtiment, fluides	8 000	8 400	8 800	9 200	
Moyens Généraux Technique	1 000	1 000	1 000	1 000	
Affaires Juridiques (assurances)	400	400	400	400	
Moyen Généraux Administratifs (affranchissement)	2 000	2 000	2 000	2 000	
CHARGES DE PERSONNEL	**249 500**	**257 450**	**265 700**	**274 230**	
Intermittents	22 000	22 000	22 000	22 000	
Permanents	227 500	235 450	243 700	252 230	

PRODUITS	**605 500**	**614 850**	**626 500**	**639 430**	**2 486 280**
SUBVENTIONS	**538 000**	**547 350**	**558 000**	**570 930**	
Ville de Guingamp	390 000	396 350	404 000	412 930	
DRAC Bretagne scène conventionnée	50 000	50 000	50 000	50 000	
DRAC Bretagne programme d'actions développement des publics EAC	15 000	15 000	15 000	15 000	
DRAC Bretagne appels à projets EAC	15 000	15 000	15 000	15 000	

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

	Conseil Départemental Côtes d'Armor, scène conventionnée	25 000	25 000	25 000	25 000
	Conseil Départemental Côtes d'Armor, festival PasSages	9 000	9 000	9 000	9 000
	Conseil Départemental Côtes d'Armor, appels projets EAC	4 000	4 000	4 000	4 000
	Conseil Régional de Bretagne, scène conventionnée	30 000	33 000	36 000	40 000
RECETTES PROPRES		**61 500**	**61 500**	**62 500**	**62 500**
	Billetterie	50 000	50 000	51 000	51 000
	Redevances, et participation ateliers de pratiques artistiques	7 500	7 500	7 500	7 500
	Participation établissements scolaires résidence artistique	3 000	3 000	3 000	3 000
	Location diverses	1 000	1 000	1 000	1 000
AUTRES		**6 000**	**6 000**	**6 000**	**6 000**
	Spectacle vivant en Bretagne/ OARA	1 000	1 000	1 000	1 000
	Office national de diffusion artistique	5 000	5 000	5 000	5 000

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

VU le règlement de l'Union Européenne n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création des établissements publics de coopération culturelle modifiée par la Loi n° 2006-726 du 22 juin 2006 ;

VU la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour l'année 2025 ;

VU la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

VU la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le décret n° 2025-135 du 14 février 2025 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 au titre de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1er juillet 2017 ;

VU le décret n° 2017-926 du 9 mai 2017 relatif à la transmission de données relatives aux spectacles organisés par les entrepreneurs de spectacles vivants ;

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier, des missions et des charges, relatif au label « Centre dramatique national » et le contrat type de décentralisation dramatique ;

VU l'Arrêté préfectoral en date du 24 septembre 2015 portant création de l'établissement public « Le théâtre de Lorient, CDN »

VU l'Arrêté préfectoral du 17 décembre 2021 portant modification des statuts de l'EPCC Le Théâtre de Lorient Centre Dramatique National

VU le régime cadre exempté de notification N°SA.111666, relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026

VU le programme 131 de la mission de la culture ;

VU le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) du ministère de la Culture dans les arts visuels présenté le 14 février 2022 ;

VU le guide d'orientation et d'inspiration pour la transition écologique du ministère de la Culture ;

VU le cadre d'actions et de coopération pour la transformation écologique établi, pour le secteur de la création, par le ministère de la Culture ;

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

VU les statuts de l'EPCC Théâtre de Lorient, Centre dramatique national ;

VU la délibération du Conseil municipal de la Ville de Lorient n° 188342 du 2 avril 2025, relative à l'avenant financier à la convention globale de fonctionnement et de moyens entre la Ville de Lorient et l'EPCC Le Théâtre de Lorient-Centre Dramatique National de Bretagne 2024-2027 ;

VU le contrat de décentralisation dramatique signé le 23 décembre 2023 par Monsieur Simon Delétang pour la période 2023-2026 ;

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

THEATRE DE LORIENT, CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL

ANNEES 2025-2026 *(Mandat 2023-2026)*

Entre d'une part :

- **L'État** (ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne), représenté par Monsieur Amaury de Saint-Quentin, Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, désigné sous le terme « l'État » ;

- **La Région Bretagne,** représentée par son Président, Monsieur Loïg CHESNAIS GIRARD, et signataire, agissant en vertu de la délibération n°25_0302_05 de la Commission permanente du Conseil régional de Bretagne en date du 7 juillet 2025 désignée sous le terme « la Région »

- **La Ville de LORIENT** représenté par son Maire, Monsieur Fabrice LOHER, et signataire, agissant en vertu de la délibération n° 20200705-03 du Conseil municipal de la Ville de Lorient n° XXX du 26 juin 2025 désignée sous le terme, « la Ville » ;

Désignés ensemble sous le terme **« les partenaires publics »**

Et d'autre part :

Le Théâtre de Lorient, Centre Dramatique National,
Établissement Public de coopération culturelle (EPCC), à caractère industriel et commercial,

Dont le siège social est situé 2 parvis du Grand Théâtre CS 40325 - 56100 LORIENT
N° SIRET : 200 062 362 00013
APE 90.01 Z (création Arts du spectacle vivant)
200 062 362 RCS Lorient
Licences entrepreneur de spectacles : Plates 009151 – 009114 – 009156 – 009157
Représentée par Monsieur Simon Delétang, dûment mandaté, en qualité de directeur

et ci-après désigné **« le bénéficiaire »**

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Préambule

Considérant le label Centre dramatique national (CDN)
Les centres dramatiques nationaux (CDN) sont des établissements emblématiques de la politique de décentralisation dramatique conduite par l'État depuis soixante-dix ans.

Aujourd'hui encore, la décentralisation dramatique s'inscrit dans le double projet de ses pionniers : irrigation du territoire et démocratisation de la création théâtrale.

Structures de création et de production dirigées par un ou plusieurs artistes engagés dans le champ théâtral, les CDN constituent des outils majeurs et structurants pour la conception, la fabrication et la production des œuvres théâtrales, dans un esprit d'ouverture et de partage.

Ce label national regroupe des lieux de référence de la production théâtrale publique, où peuvent se rencontrer et s'articuler toutes les dimensions du théâtre : la recherche, l'écriture, la création, la diffusion, la formation.

Elles font vivre les œuvres du patrimoine, contribuent à la découverte de nouveaux auteurs et à la création d'un répertoire contemporain, participent à l'expérimentation de nouvelles formes scéniques. Ce sont des lieux privilégiés d'accès des publics et des populations au théâtre dans la diversité et l'actualité de ses esthétiques.

Les centres dramatiques nationaux (CDN) constituent aujourd'hui un réseau national incarnant la politique partenariale conduite entre l'État et les collectivités territoriales en faveur de la création, de la démocratisation et de la vitalité de l'art théâtral.

Dans l'exercice de leurs missions, les CDN portent une attention particulière à la **diversité**, notamment au travers des œuvres présentées, des artistes accompagnés et des publics, au respect des objectifs de parité ainsi qu'à la prise en compte des **droits culturels**, de l'**équité territoriale**, pour le développement de l'**accès** et de la **participation du plus grand nombre** à la vie culturelle.

Les procédures de labellisation CDN et de recrutement pour leur direction sont réglementées et un cahier des missions et des charges est attaché au label « centre dramatique national » (annexe **VI**).

Considérant le cadre juridique et le contexte territorial du Théâtre de Lorient
On compte en France, trente-huit CDN. La Bretagne est dotée de deux Centres dramatiques nationaux : le Théâtre National de Bretagne (TNB) à Rennes et le Théâtre de Lorient.

Lorient accueille un centre dramatique régional depuis 1988, devenu Centre dramatique national en 2002. Les années 2010 voient un rapprochement puis une fusion entre cette structure et le théâtre de Ville.

Le THÉÂTRE DE LORIENT est créé sous statut d'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) par arrêté préfectoral du 24 septembre 2015 à l'initiative de l'État et de la Ville de Lorient ; il prend effet au 01/07/2016. À Caractère Industriel et Commercial (EPIC), l'établissement est régi par les articles L 1431-1 et suivants et les articles R 1431-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

La structuration en EPCC place les personnes publiques au centre de la gouvernance tout en garantissant l'autonomie artistique du directeur.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

« Le Théâtre de Lorient - Centre dramatique national est un outil majeur et structurant pour la production dramatique sur le territoire régional et national. Ses missions s'organisent autour de la création et du rayonnement des œuvres de l'artiste directeur ou directrice et de celle des metteurs en scène invités dans un esprit de partage de l'outil, et intègrent un axe important de diffusion pluridisciplinaire.

Il doit faire vivre les œuvres du patrimoine, contribuer à la création d'un répertoire contemporain et accompagner les nouvelles formes scéniques. Le Théâtre de Lorient par la cohérence et la diversité de ses propositions artistiques, adaptées au territoire et à tous les publics, s'appuie sur les particularités de ses outils scéniques et sur des actions hors de ses murs. Il est un outil pour l'accès des publics à la diversité et à la richesse artistique dans une volonté de fédérer autour d'une programmation allant de spectacles « repères » pour tous, à des formes innovantes. Il développe un travail pédagogique exigeant, et une politique renforcée d'action culturelle et de médiation. Il garantit ainsi la participation et l'accès de tous les habitants à la vie culturelle dans le respect des droits culturels.
Véritable point d'ancrage sur le territoire, le Théâtre de Lorient est une structure ressource, fédératrice, au cœur de la troisième agglomération de Bretagne, générant ou accompagnant les projets dans une dynamique d'échanges et de co-construction. Enfin, il participe activement à la dynamique territoriale départementale et régionale en s'inscrivant dans le réseau des salles et des artistes et en développant des projets innovants. » - Note d'orientation pour la direction du Théâtre de Lorient - CDN, printemps 2022.

Simon Delétang, metteur en scène et comédien, a été choisi par les partenaires publics pour succéder à Rodolphe Dana à compter du 1er janvier 2023. Entouré de compagnies associées et d'artistes compagnons venant de disciplines diverses (théâtre, art lyrique, danse, littérature, cirque), il entend proposer un projet de théâtre de terrain, généreux et ouvert sur les territoires.

Considérant la politique culturelle de l'État conduite par le Ministère de la culture
L'État vise à accroître la mise en valeur du patrimoine, de la création et de la diffusion du spectacle vivant par le soutien à de grands pôles d'activités implantés sur le territoire national, d'une part, et la mise en œuvre des priorités définies dans le projet stratégique de l'État en région d'autre part, en particulier l'accent porté sur le rayonnement de la création au bénéfice du plus large public comme sur l'éducation artistique et culturelle.

Le label « centre dramatique national » (CDN) est attribué à des structures de création et de production artistique dirigées par un ou plusieurs artistes engagés dans le champ théâtral et constituant des lieux de référence nationale pour le développement de l'art du théâtre auprès des publics.

La DRAC Bretagne, service déconcentré du ministère de la Culture en région, met en œuvre la politique de l'État sur le territoire régional en concertation avec les collectivités territoriales. À ce titre, elle veille à étudier, protéger, restaurer, valoriser les patrimoines. Elle s'attache à soutenir la création artistique et les lieux qui la portent sur l'ensemble du territoire régional. Elle met en œuvre une politique active d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie et appuie les collectivités territoriales dans la mise en œuvre ou le développement de politiques culturelles locales ambitieuses. Soucieuse du maillage culturel régional, elle vise l'équité territoriale. Elle veille à la cohérence de l'action menée dans son ressort par les services à compétence nationale du ministère chargé de la Culture et les établissements publics relevant de ce ministère.

Précurseur dans l'obtention des deux labels Égalité et Diversité en 2017, le ministère de la Culture veille à l'engagement des structures labellisées dans une démarche volontariste d'amélioration continue visant toute forme de discrimination et promouvant la diversité et l'égalité professionnelles entre les hommes et les femmes.
Par ailleurs, le Ministère de la culture accompagne la transition écologique dans les filières

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

culturelles, dans ses établissements publics et pour lui-même, qu'il s'agisse de décarbonation, de biodiversité ou de sobriété de ressources. Une stratégie pour la période 2023-2027 a été élaborée dans une approche commune aux lieux, événements et professions culturelles.

Considérant les objectifs de la politique culturelle de la Région Bretagne
Dans le respect des droits culturels, la Région Bretagne, dans le cadre de sa politique culturelle, s'est fixé pour objectifs de :

- Cultiver la pluralité artistique et la diversité culturelle ;
- Favoriser la participation des personnes à la vie culturelle sur tout le territoire ;
- Stimuler la transmission, renforcer la structuration professionnelle et accompagner l'écosystème dans les transitions.

Dans ce cadre, la Région accompagne les structures de création et de diffusion qui valorisent la création artistique tout en menant un projet pérenne d'action culturelle et d'éducation artistique et culturelle, qui favorisent la rencontre des artistes et des habitants et qui accompagnent des artistes dans la réalisation de leurs projets. L'enjeu de la rencontre avec les habitants constitue un axe central des projets soutenus. Les structures accompagnées veilleront ainsi à s'adresser à l'ensemble des habitants, de toutes origines, de tous âges et de toutes conditions sociales, au plus près de leurs lieux de vie. La collectivité sera particulièrement attentive aux actions en direction des personnes en situation de grande précarité et des personnes vivant dans les quartiers politique de la ville.

A ce titre, la Région Bretagne reconnait et soutient le projet artistique et culturel du Théâtre de Lorient avec un intérêt particulier pour les points suivants :
- Le soutien et l'accompagnement de projets de création d'équipes régionales (notamment en coproduction mais aussi par la mise à disposition de locaux, la ressource et le conseil) ;
- L'inscription des projets artistiques accompagnés dans les réseaux de programmation et le travail de coopération au niveau régional ;
- La recherche constante de relations nouvelles tissées avec les habitants, au travers notamment d'actions culturelles, de projets participatifs et d'expérimentations artistiques et culturelles ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une feuille de route en matière d'égalité femmes-hommes et de transition environnementale.

Par ailleurs, les conventions passées entre la Région et les acteurs culturels ne visent pas à la labellisation ou la reconnaissance d'un projet artistique et culturel, mais à l'accompagnement d'un acteur culturel dans une phase de transition, d'évolution de sa structuration ou de son projet artistique et culturel, afin de lui permettre de passer un cap ou une phase particulière de son développement. Au terme de ces conventions, dites « conventions de projet », et une fois les objectifs atteints en termes de structuration ou de conduite du projet, le bénéficiaire de ladite convention émargera au titre des soutiens annuels accordés dans le cadre de la mise en œuvre de la politique culturelle régionale.

La Région Bretagne, soucieuse du respect de l'égalité entre les femmes et les hommes conditionne son soutien à un strict respect des obligations légales en matière d'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes et demande à chaque opérateur de se fixer des objectifs visant la parité dans la programmation et des soutiens en production, et de mettre en place des indicateurs sexués permettant d'évaluer l'évolution de la situation.
Elle sera également attentive à toute initiative permettant de contribuer à cette finalité (mise en place de protocole de lutte contre les Violences sexuelles et sexistes, formation des équipes et bénévoles, organisation de journées thématiques, débats, conférences, expositions, projections, spectacles) et à ce que la gouvernance de la structure prenne en compte cette dimension.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

En matière de transition environnementale, il est demandé à chaque opérateur de former tout ou partie de ses équipes sur le sujet et de se donner des objectifs mesurables pour limiter ou réduire son impact carbone et s'inscrire dans une démarche de responsabilité environnementale à l'horizon de la fin de la présente convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Considérant les objectifs de la politique culturelle de la Ville de Lorient
Dans le cadre de sa politique culturelle, par son soutien aux artistes et à la création comme par son accompagnement à la diffusion artistique, dans sa pluralité et sa diversité, la Ville de Lorient porte une ambition forte en termes de spectacle vivant :

- En ayant soutenu l'implantation du Centre dramatique régional devenu Centre dramatique national puis l'ouverture du Grand Théâtre (régie municipale), puis le rapprochement du CDDB - Centre Dramatique National (SARL) et du Grand Théâtre (régie municipale) et enfin la création du Théâtre de Lorient sous statut d'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC). En qualité de membre fondateur de l'EPCC, elle apporte aujourd'hui une contribution financière ainsi que la mise à disposition de services, de moyens matériels et humains (mobiliers, immobiliers et en personnel).
- En apportant un soutien financier (attribution de subventions), logistique, technique et matériel (mobilier et immobilier), de conseil avec les compagnies professionnelles locales, conventionnées ou non, structurées sous forme associative. A ce titre, elle met à disposition des espaces de création et de diffusion dans ses fabriques artistiques et culturelles (La Balise, le Scénith) pour des accueils-plateaux, des représentations et des résidences de création et favorise la mise en œuvre de projets partenariaux, à travers des résidences de création-médiation notamment.

La politique culturelle de Lorient a également placé comme priorité l'accès à la culture au plus grand nombre au plus près des habitants. Cela se traduit par un engagement fort et coopératif avec l'ensemble des acteurs en faveur :
- de l'action culturelle de proximité dans toute la ville et prioritairement les quartiers prioritaires de la politique de la ville favorisant la participation des habitants ;
- de l'éducation artistique et culturelle, à travers l'obtention du label 100% EAC et de son articulation dans le cadre du Projet Educatif de Territoire en cours de renouvellement
- de la pratique amateure en favorisant l'enseignement artistique spécialisé au sein de son conservatoire à rayonnement départemental et en soutenant la pratique amateure locale à l'appui des troupes de théâtre notamment par la mise à disposition de locaux (City ,Plateau des Quatre Vents) et en apportant un soutien financier, logistique et technique.

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Lorient soutient le projet artistique et culturel du Théâtre de Lorient dont elle reconnaît la qualité avec un intérêt spécifique pour :
- la mise en œuvre d'une programmation pluridisciplinaire, témoignant de la création actuelle et passée, et de la diversité des formes d'expression ;
- l'ancrage territorial du projet et le renouvellement de partenariats territoriaux ;
- l'accompagnement spécifique en conseil artistique ou mutualisation des espaces pour les compagnies émergentes lorientaises;
- la mise en œuvre d'actions d'éducation artistique et culturelle en cohérence avec les enjeux du label 100% EAC et du Projet éducatif territorial (PEDT) et d'actions de médiation de proximité dans les quartiers prioritaires de la Ville, en lien étroit avec les équipes de la Direction de la culture et du Patrimoine
- L'intégration des enjeux sociétaux et de transition.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Considérant que le bénéficiaire est titulaire du label « Centre dramatique national » depuis 2002 ;

Considérant la volonté exprimée dans la *Note d'orientation pour la direction du Théâtre de Lorient, CDN*, (printemps 2022) d'associer plus largement l'ensemble des partenaires financiers de l'EPCC afin d'élargir le dialogue entre le Théâtre et ses partenaires en passant par *« la construction d'indicateurs adaptés au projet singulier du Théâtre de Lorient, intégrant mais dépassant les indicateurs classiques d'un CDN ».*

Considérant la nomination à la direction du **THEATRE DE LORIENT**, de Monsieur Simon DELÉTANG, sur proposition des partenaires publics à la suite du jury du 13/09/2022, et après agrément du ministère de la Culture en date du 5/10/2022 ;

Considérant le projet artistique et culturel initié et conçu par Monsieur Simon Delétang, directeur, conformément à son objet statutaire ;

Considérant que le projet artistique et culturel initié et conçu le bénéficiaire répond au cahier des missions et des charges, relatif au label « Centre dramatique national », tel que fixé par l'arrêté du 5 mai 2017 ;

Considérant que le projet artistique et culturel initié et conçu le bénéficiaire participe des politiques et des engagements précisés par les partenaires publics et répond à une finalité d'intérêt général en faveur de la création et de la diffusion, de la recherche, de l'écriture, de la formation dans le domaine du spectacle vivant ;

Considérant la volonté des partenaires publics de participer à une politique coordonnée de création, diffusion, transmission sur le territoire de Lorient Bretagne sud, du Morbihan, de la Région Bretagne et plus largement au niveau national répondant à des enjeux d'intérêt général,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre le bénéficiaire titulaire du label « Centre dramatique national » et les partenaires publics pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel du bénéficiaire, de définir les modalités de financement, les relations avec les partenaires institutionnels, les conditions de suivi et d'évaluation au travers des objectifs concrets.

Par la présente convention, le Théâtre de Lorient s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet artistique et culturel dans le cadre de son projet global d'intérêt général, selon les axes définis :
- dans le contrat de décentralisation dramatique signé pour la période 2023-2026
- dans le cadre du projet artistique et culturel POUR UN THEATRE DE TERRAIN

La présente convention fixe :
- la mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel,
- les modalités de financement et les relations avec ses partenaires institutionnels,
- les conditions de suivi et d'évaluation du projet.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

ARTICLE 2 : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

Le projet « **Pour un théâtre de terrain** » est pensé comme un outil de démocratisation culturelle et un levier au service de la fréquentation des salles du Centre dramatique national grâce à la présence d'artistes reconnus à mes côtés. Dix artistes compagnons de toutes disciplines, cinq femmes (Leïla Slimani, Chloé Moglia, Jeanne Roualet, Magali Mougel, Stéphanie d'Oustrac) et cinq hommes (Vincent Dedienne, Bonaventure Gacon, Clément Hervieu-Léger, Stéphane Degout, Thierry Thieû Niang) qui chacune et chacun dans leur domaine participent aux différents temps forts qui animent les saisons et créent une effervescence artistique sur le territoire.

Un pôle de production dédié à quatre compagnies (Compagnie Alexandre – Lena Paugam, Compagnie Bloc opératoire – Emmanuel Meirieu, Compagnie Le Combat Ordinaire – Antoine de La Roche, Compagnie le Grand Nulle Part – Julie Guichard) place la création au cœur du théâtre dans un élan de soutien à la structuration des compagnies. Une permanence artistique envisagée progressivement au cours de ce premier mandat permet d'aller au contact des habitantes et des habitants toute l'année pour nouer des liens nouveaux et renouveler les rencontres. Centré sur le grand répertoire théâtral et la création, le Théâtre de Lorient est ouvert aux autres formes du spectacle vivant ainsi qu'à la musique et l'opéra afin d'enrichir l'offre artistique.

Un nouveau temps fort en extérieur, Litt'Oral, est créé afin de faire redécouvrir la ville et le littoral. Des nouveaux rendez-vous, les Escales, permettent des temps de rencontres originaux avec les artistes et les forces vives de la ville.

L'itinérance artistique sous toutes ses formes, même à vélo, à destination des territoires de l'agglomération du département et de la région, est un des enjeux de ce premier mandat afin de ne laisser personne loin de la création théâtrale.

Des projets participatifs intergénérationnels sont proposés pour animer la vie sociale mais aussi atteindre des nouveaux publics, ceux qui n'osent pousser les portes du Théâtre, comme les supporters du FC Lorient, club mythique de la ville, voisin du théâtre, qui est un partenaire de choix dans le développement du projet et du lien à la jeunesse.

De nombreux partenariats avec d'autres institutions au niveau régional et national (dont un prestigieux avec la Comédie-Française), permettent de développer l'activité et les actions sur le territoire sans peser sur le disponible artistique. Ce projet grand public de création théâtrale apporte un souffle nouveau et devient le garant d'une attractivité renouvelée et d'un développement des propositions artistiques à l'échelle nationale et des territoires.

Le programme d'activités artistiques et culturelles 2025-2026 est annexée à la Présente

ARTICLE 3 : DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée de 2 ans **couvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026** (2e partie du mandat de direction 2023-2026).

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE DÉTERMINATION DU COUT DU PROJET

4.1 Le coût total du projet artistique et culturel est évalué **à 9 758 681 €** HT sur la durée de la convention, conformément aux budgets prévisionnels en **annexe III** et aux règles définies à l'article 4.3 ci-dessous.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

4.2 Les coûts annuels admissibles du projet artistique et culturel sont fixés en **annexe III** à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet artistique et culturel.

4.3 Les coûts qui peuvent être pris en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet artistique et culturel et notamment :

- Tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet artistique et culturel qui :
  - respectent les conditions des 4. et 5. de l'article 53 du règlement (UE) n° 651/2014, telles que listées en **annexe III** ;
  - sont liés à l'objet du projet artistique et culturel et sont évalués en **annexe II** ;
  - sont nécessaires à la réalisation du projet artistique et culturel ;
  - sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
  - sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet artistique et culturel ;
  - sont dépensés par le bénéficiaire ;
  - sont identifiables et contrôlables.

- Et le cas échéant, les coûts indirects, ou « frais de structure », éligibles sur la base d'un forfait du montant total des coûts directs éligibles.

4.4 Lors de la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budgets prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible mentionné à l'article 4.1.

Le bénéficiaire notifie ces modifications aux partenaires publics par écrit dès qu'elles sont évaluées et en tout état de cause avant le 1er juillet de l'année en cours.

4.5 Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable constaté dans le compte rendu financier prévu à l'article 6. Cet excédent ne peut être supérieur à 50 % du total des coûts annuels éligibles du projet artistique et culturel effectivement supportés.

ARTICLE 5 : MODALITÉ DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Pour permettre la mise en œuvre du projet porté par le bénéficiaire, les partenaires publics signataires de la présente convention s'engagent à contribuer pour la période concernée à son financement par le biais de subventions, dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire.

La contribution des partenaires publics est une aide au fonctionnement, détaillée à **l'annexe III** de la présente convention et prendra la forme d'une subvention. Les partenaires publics n'en attendent aucune contrepartie directe.

La contribution financière des partenaires publics est créditée au compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

La détermination et les modalités de versement des contributions financières des partenaires publics sont fixées de façon bilatérale chaque année dans le cadre de conventions financières conclues entre la structure et chacun des signataires des présentes.

Pour chaque exercice budgétaire, le bénéficiaire adressera une demande de subvention assortie d'un budget prévisionnel ainsi qu'un bilan annuel aux partenaires publics signataires de la présente convention.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Les personnes publiques fondatrices de l'EPCC Théâtre de Lorient **ETAT** et **VILLE DE LORIENT** apportent une contribution financière annuelle de base, définie à l'article 23 de ses statuts. Ce principe est indissociable des missions confiées par les personnes publiques.

5.1 L'État

L'État (DRAC Bretagne) contribue financièrement au programme d'actions pour un montant prévisionnel maximal au fonctionnement de **2 652 000 euros** (deux millions six cent cinquante-deux mille euros), équivalent à **27,9%** du montant total estimé des coûts éligibles sur la durée d'exécution de la convention, établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 4.1.

Les subventions accordées au bénéficiaire par **l'État** sont imputées sur les crédits ouverts aux budget opérationnels de programmes de la DRAC :

➔ Programme 131 activité 013100010301 (Centres dramatiques nationaux et régionaux)

2025	BOP	Domaine fonctionnel	HT	TTC
Mise en œuvre du projet artistique et culturel et Litt'oral	131	0131-01-23	1 249 755 €	1 276 000 €
			19 589 €	20 000 €
Aide à l'itinérance dans le cadre du plan théâtre	131	0131-01-23	29 83 €	30 000 €

➔ **Pour information**, Programme 361, Transmission des savoirs et démocratisation de la culture, Soutien à la démocratisation et à l'éduction artistiques et culturelles activité 036100101201

2025	BOP	Domaine fonctionnel	HT	TTC
Soutien à la démocratisation et à l'éduction artistiques et culturelles	361	0361-02-20	15 000 €	15 000 €
Option théâtre lycée jean Mace - Lanester			11 900 €	11 900 €
Option théâtre lycée Lesage - Vannes			11 900 €	11 900 €

5.2 La Ville de Lorient

La VILLE DE LORIENT contribue financièrement au programme d'actions pour un montant prévisionnel maximal au fonctionnement de 3 770 000 euros (trois millions sept cent soixante-dix mille euros) équivalent à **38.61%** du montant total estimé des coûts éligibles sur la durée d'exécution de la convention, établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 4.1.

La Ville de Lorient procède au versement de sa contribution annuelle, selon les procédures comptables en vigueur, en 6 versements selon l'échéancier fixé à la convention globale de fonctionnement :

- 15 février (sous forme d'une avance votée par le conseil municipal)
- 15 avril -15 Juin -15 août -15 octobre -15 novembre.

➔ EXERCICE 2025

Imputation budgétaire	Objet	Attribution
3132 / 65 7364	Participation financière globale	1 885 000 €
3132 / 20 4182	Subvention équipement	80 000 €

La Ville de Lorient apporte également une contribution sous forme de mise à disposition de services et moyens (mobiliers, immobiliers et en personnels) valorisés dans la convention pluriannuelle globale de fonctionnement et de moyens.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

5.3 La Région Bretagne

Pour l'année 2025 une subvention d'un montant de **230 000 €** (deux cent trente mille euros) est accordée au bénéficiaire par **la Région Bretagne** sous réserve du vote de la commission permanente du 7 juillet 2025 ;

Le comptable assignataire est le comptable régional.

5.4 L'engagement des contributions financières des partenaires signataires mentionnées aux articles 5.1 et 5.2 ne sont applicables que sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- Le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1, 2 et 6 ;
- L'inscription des crédits de paiement en loi de finances et l'adoption des budgets opérationnels de programme par le préfet de la région Bretagne après consultation du comité de l'administration régionale pour l'État ;
- Le vote des crédits, ou la délibération des assemblées délibérantes, des collectivités territoriales.

Les budgets prévisionnels figurant en **annexe III** n'engagent donc pas les collectivités territoriales ni l'État.

Les partenaires publics ne seront garants ni de la défection d'un des cosignataires de la présente convention cadre pluriannuelle d'objectifs, ni d'éventuels déficits constatés qui généreraient une augmentation des subventions nécessaire à l'équilibre des budgets annuels.

5.5 Ces montants n'excluent pas la possibilité pour le bénéficiaire d'adresser des demandes d'**aides complémentaires** liées à des projets particuliers ou nouveaux ou d'équipement n'entrant pas dans le cadre de la présente convention. Ces demandes feront l'objet d'une instruction par les conseillers sectoriels concernés et, le cas échéant, d'actes attributifs de subvention (arrêté ou convention financière annuelle) spécifiques de chacun des partenaires

ARTICLE 6 : JUSTIFICATIFS ET OBLIGATIONS COMPTABLES

Le bénéficiaire adoptera un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général et au guide comptable professionnel des entreprises du spectacle et tiendra une comptabilité rigoureuse (registres, livres, pièces justificatives).

Outre les documents exigés dans le cahier des missions et des charges le bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- Le compte rendu financier de l'action, qui retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues à la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet comprenant les éléments mentionnés à l'**annexe II** et définis d'un commun accord entre les partenaires publics et le bénéficiaire. Ces documents sont signés par toute personne habilitée ;
- Les comptes annuels et, en cas d'obligation législative ou réglementaire, le rapport du commissaire aux comptes à chacun des partenaires financeurs, dans le mois suivant leur approbation par son assemblée générale et, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;
- Le bilan, le compte de résultat et les annexes devront être établis conformément aux modèles prévus par l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec leurs administrations ;

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

- Le rapport d'activité ;
- Un bilan annuel des actions et dispositifs mis en place en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) conformément aux engagements pris par le bénéficiaire dans le cadre de son plan d'action, annexé à la présente convention ;
- Un compte analytique conforme à la présentation UNIDO généralisée dans les institutions du spectacle vivant ;

De plus, pour l'État, le bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice :

- Un état du personnel employé dans l'année distinguant, suivant les trois fonctions artistes / administratifs / techniciens, le personnel sur emploi durable (entendu au sens des contrats à durée indéterminée et des contrats à durée déterminée d'une durée consécutive de neuf mois au moins) et le personnel occasionnel. Cet état est exprimé en équivalents temps plein, et également en nombre de personnes pour les occasionnels. Il comporte un volet spécifique à l'application de la parité (Bilan social) ;
- Les montants des cinq rémunérations les plus élevées versées par le bénéficiaire dans l'année civile antérieure ;
- Tout autre document mentionné dans les conventions financières annuelles bilatérales ;
- Le bénéficiaire communiquera à chacun des partenaires financeurs, dans les trois mois suivant la notification de la présente convention, le nom et les coordonnées du responsable chargé de certifier les comptes ;

ARTICLE 7 : AUTRES ENGAGEMENTS

7.1 Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires publics de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

7.2 Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires publics de tout problème administratif, technique, artistique, de gouvernance, de ressources humaines pouvant mettre en danger la structure labellisée.

7.3 En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe les partenaires publics sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

7.4 Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible l'identité visuelle des partenaires publics, ainsi que le nom du label dont il bénéficie sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention.

L'ordre des logos qui doit apparaître est l'ordre protocolaire : État / Région / Ville / autres partenaires. En cas de mention typographique, il est possible d'ajouter la mention « Avec le soutien du ministère de la Culture (Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne), de la Ville de Lorient, de la Région Bretagne ».

Les logos et la charte graphique de chacun des partenaires publics sont à télécharger sur leurs sites internet. Le bénéficiaire s'engage en outre à mentionner le soutien des partenaires publics dans leurs relations avec les médias et les partenaires professionnels.

Le bénéficiaire fournira aux partenaires publics et à leur demande, en conformité avec les dispositions du Code de la propriété intellectuelle, tous les documents utiles à la réalisation de supports de communication ou de manifestations destinées à la promotion des actions.

7.5 Le bénéficiaire déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission Européenne.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

7.6 Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre les 5 engagements prévus dans le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) proposé par le ministère de la Culture aux professionnels du secteur culturel et rappelé ci-dessous :

- se conformer aux obligations légales en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement et les violences à caractère sexiste et sexuel ;
- former les dirigeants et principaux cadres de la structure, les responsables RH et les personnes référentes en charge des VHSS ;
- sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques ;
- créer un dispositif de signalement efficace et traitant traiter chaque signalement reçu ;
- mettre en place un suivi et une évaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS.

7.7 Engagement méthodologique du CACTÉ

Le ministère de la Culture accompagne **la transition écologique** dans les filières culturelles, dans ses établissements publics et pour lui-même, qu'il s'agisse de décarbonation, de biodiversité ou de sobriété de ressources. Une stratégie, pour la période 2023-2027, a été élaborée et compilée dans un guide d'orientation et d'inspiration. Aussi, dans ce contexte global de nécessaire transition, l'État invite ses bénéficiaires à s'inscrire dans une expérimentation déployée via un **Cadre d'action et de coopération pour la transition écologique (CACTÉ),** joint à la présente convention.

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre l'engagement méthodologique du CACTÉ, dès la première année de la présente convention, en structurant sa démarche, déterminant ses priorités et modalités d'intervention. Au terme de cette première année, **le choix de 3 à 5 engagements thématiques** devra être réalisé en dialogue avec les partenaires financiers signataires de la présente convention. La structure doit, pour chacun des engagements choisis, mobiliser les différents leviers mentionnés et faire état, en fin de convention des actions réalisées dans ce but.-

Liste des engagements thématiques envisagés sur les 2 ans : à hiérarchiser

- Engagement N° 1 : MOBILITÉ DURABLE DES PUBLICS ET DES USAGERS
- Engagement N° 2 : RÉDUCTION ET GESTION DES DÉCHETS ET DES POLLUTIONS
- Engagement N° 8 : RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS DE FLUIDES

7.8 Déclaration des données de billetterie dans SIBIL

Le bénéficiaire, détenteur d'un récépissé de déclaration d'entrepreneur de spectacles vivants valant licence en application de l'article L. 7122-3 du code du travail et responsable de la billetterie de tout ou partie de ses spectacles, met à disposition des partenaires publics les informations de billetterie, grâce à l'outil de remontée SIBIL (système d'information billetterie), dans les conditions prévues par l'article 48 de la loi du 7 juillet 2016 et le décret du 9 mai 2017 précités.

Le versement de toute aide du ministère de la Culture est conditionné à la déclaration des données de billetterie dans SIBIL, qui est une obligation depuis le 1er avril 2020.

7.9 Obligations budgétaires et comptables

L'établissement se réfère à l'instruction budgétaire et comptable M4 concernant les services publics à caractère industriel et commercial. Il dispose d'un plan de comptes adapté au plan comptable professionnel des entreprises de spectacle.

Son budget est soumis aux dispositions des articles L.1612-1 à L.1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Débat d'orientations Budgétaires dans les 2 mois précédant le vote du Budget
- Vote du Budget primitif (par chapitres) avant le 15 avril de l'exercice N
- Décisions modificatives pour ajuster les crédits

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

- Journée complémentaire jusqu'au 31 janvier de l'année N+1
- Vote du Compte administratif et du compte de gestion N-1 au plus tard le 30 juin N

7.10 Obligations sociales et fiscales

Le bénéficiaire s'engage à remplir toutes ses obligations à l'égard des organismes fiscaux et sociaux et à respecter les dispositions législatives et réglementaires concernant son personnel.
Le CDN s'engage à vérifier périodiquement auprès des services fiscaux son statut fiscal (par voie de rescrit) notamment au regard de l'assujettissement à TVA des contributions et subventions.

Le bénéficiaire doit entrer dans un processus de développement durable, respectueux des bonnes pratiques envers les droits de l'Homme, les droits du travail et l'environnement. L'objectif est de réduire les risques pour la santé et la sécurité, de promouvoir l'innovation sociale, de préserver l'énergie et les ressources naturelles, de sensibiliser les parties prenantes des associations aux questions écologiques et de les mobiliser sur des pratiques innovantes. Elle devra également porter une attention particulière aux actions mises en œuvre en direction des publics handicapés.

- Lutter contre les discriminations femmes/hommes par une plus grande vigilance sur la répartition des moyens, la programmation et la gestion interne (partage des responsabilités, rémunérations, …) en réponse à la feuille de route du ministère de la culture 2019-2022 fixant les objectifs égalitaires dans les arts et la culture ;

- Prendre en compte la prévention des risques professionnels, notamment par l'utilisation du document unique d'évaluation des risques (DUER) et l'organisation de visites médicales pour le personnel qu'elle emploie. Dans ce cadre il est rappelé que les employeurs sont tenus à une obligation de résultat en matière de sécurité et de santé au travail ;

- Répondre aux enquêtes menées par les partenaires publics, notamment avec l'appui d'agence.

ARTICLE 8 : MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

8.1 L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre d'un comité de suivi. Il est composé de la direction du Théâtre de Lorient, des représentants des partenaires publics signataires de la présente, et du Département du Morbihan.

Chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention, il examine en particulier :
- La mise en œuvre progressive des objectifs définis à l'**annexe II** de la présente convention ;
- L'état d'exécution du budget de l'année en cours et l'élaboration du budget prévisionnel pour l'exercice suivant ;
- La réalisation du programme d'action de l'année venant de s'achever, ainsi que les orientations de l'année à venir ;
- Le bilan financier de l'année écoulée, et les comptes consolidés du bénéficiaire.

8.2 L'évaluation porte sur la réalisation du projet artistique et culturel et sur sa conformité au regard du cahier des missions et des charges du label. Les partenaires publics procèdent à une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. Les indicateurs, inscrits au titre de la présente convention, définis par les parties, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

convention. Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités du bénéficiaire.

8.3 De préférence un an avant l'expiration de la présente convention, et au plus tard six mois avant, la direction de la structure présente aux partenaires publics une auto-évaluation de la mise en œuvre du projet artistique et culturel sur la base du cahier des charges. Celle-ci prend la forme d'un bilan d'ensemble argumenté sur le plan qualitatif et quantitatif des actions développées et de la réalisation des objectifs. Elle est assortie d'un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.

8.4 Ces deux documents sont remis au directeur général de la création artistique, aux collectivités territoriales partenaires et au Préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles) qui transmet son avis au directeur général de la création artistique avec copie au chef de l'Inspection de la création artistique.

À l'issue de cette procédure les partenaires publics signataires de la convention pluriannuelle d'objectif décident de demander ou non au directeur en lien avec son instance de gouvernance de leur proposer un projet de nouvelle convention. Cette décision doit lui être notifiée.

Ce projet comporte une introduction résumant, le cas échéant, les évolutions de contexte relatives aux territoires et à l'établissement, actualise les objectifs de la précédente convention maintenus et précise les nouveaux objectifs et leurs modalités de mise en œuvre.

ARTICLE 9 : CONTRÔLE

9.1 Pendant l'exécution de la présente convention et à son terme, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires publics. Le bénéficiaire s'engage à faciliter à tout moment l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et de la réalisation des objectifs et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

9.2 Les partenaires publics s'assurent annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du programme d'actions. L'État et les collectivités territoriales peuvent exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du programme d'actions ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 10 : SANCTIONS

10.1 En cas de retard dans l'exécution ou d'inexécution de la convention par le bénéficiaire, ou en cas de modification substantielle et unilatérale de celle-ci, sans l'accord écrit des partenaires publics, ces derniers peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

10.2 Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte-rendu financier mentionné à l'article 6 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide**.**

10.3 Les partenaires publics informent le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception

ARTICLE 11 : MODIFICATIONS, RÉVISIONS ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION

11.1 Modifications et révisions

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires publics signataires de la présente convention et le bénéficiaire. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et préciseront les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs définis à l'article 1. La demande de modification de la présente convention est faite par lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'ensemble des parties peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

11.2 Résiliation

La résiliation peut intervenir par dénonciation de la présente convention par l'une des parties avec respect d'un préavis de deux mois, par lettre recommandée avec accusé de réception, notamment en cas de violation de l'une ou l'autre des dispositions des articles 1 et 6 et 8 de la présente convention par le bénéficiaire.

ARTICLE 12 : CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 8 et aux contrôles de l'article 9.

ARTICLE 13 : ANNEXES

Les **annexes I, II, III, IV**, **V et VI** font partie intégrante de la présente convention.
Elles précisent :
- le contenu détaillé du projet visé à l'article 1 (**annexes I et I bis**) ;
- les modalités de l'évaluation et les indicateurs (**annexe II**) ;
- le budget global prévisionnel du projet (**annexe III**) ;
- le plan d'action relatif à la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) (**annexe IV**) ;
- le plan d'action relatif à l'expérimentation pour la transformation écologique (CACTÉ) (**annexe V**)
- le Contrat de décentralisation 2023-2026 signé (**annexe VI**).

ARTICLE 14 : RECOURS ET RÈGLEMENT DES LITIGES

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

Le bénéficiaire fait siens les éventuels litiges pouvant être générés par son activité vis-à-vis de tiers. Le bénéficiaire s'engage à les régler par ses propres moyens sans que la responsabilité et/ou la contribution financière des partenaires publics ne puissent être engagées ou sollicitées dans cette hypothèse.

ARTICLE 15 : REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, l'ensemble des signataires s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement des données à caractère personnel et, en particulier, le règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit Règlement Général sur la Protection des Données.

ARTICLE 16 : EXECUTION DE LA CONVENTION

Le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, le Président du Conseil régional de Bretagne, le Maire de la ville de Lorient, et le bénéficiaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Fait à ……, le

Le Directeur de l'établissement public de coopération culturelle Théâtre de Lorient, Centre dramatique national,	**Le Maire de la ville de Lorient**
Monsieur Simon DELÉTANG	**Monsieur Fabrice LOHER**
Le Président du Conseil Régional de Bretagne	**Le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine**
Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD	**Monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN**

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

– ANNEXE I –
LE PROJET / PROGRAMME D'ACTION

- **ANNEXE I Projet POUR UN THEATRE DE TERRAIN**

  Proposé par Simon Delétang en juillet 2022 actualisé en novembre 2023 (ci-jointe)

- **ANNEXE I BIS Programme d'activités artistiques et culturelles 2025-2026**

  (Version du 12/05/2025 ci-jointe)

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE



Pour un théâtre de terrain

Projet artistique et culturel
pour le Théâtre de Lorient - Centre dramatique national

proposé par Simon Delétang en juillet 2022
actualisé en novembre 2023

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

« On ne naît pas breton, on le devient,
à l'écoute du vent, du chant des branches,
du chant des hommes et de la mer. »

Xavier Grall
Poète et journaliste

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

I. Un port d'attache créatif en partage 3
EFFERVESCENCE ET STRUCTURATION 3
I.1 De grands récits qui nous rassemblent 3
I.2 Des artistes compagnons au service du projet 3
I.3 Un pôle de production dédié aux compagnies théâtrales 4
II. Un théâtre qui fédère 5
OUVERTURE ET COLLABORATION 5
II.1 Une programmation ouverte pour s'ancrer dans le territoire 5
II.2 Les Samedis *Escale* 6
II.3 Des collaborations locales 7
II.4 Un partenariat innovant avec la Comédie-Française 7
II.5 Un rayonnement dans le réseau national 7
II.6 Un rayonnement dans le réseau régional 9
III. Un terrain de jeu à l'échelle des territoires 9
PROXIMITE ET COOPERATION 9
III.1 Main dans la main avec le FC Lorient 9
III.2 Des dispositifs d'itinérance en milieu rural et périurbain 10
III.3 Un temps fort « hors les murs » : *Litt'Oral* 11
III.4 Des interventions solidaires 11
IV. Toutes actrices et tous acteurs 12
PARTAGE ET TRANSMISSION 12
IV.1 L'éducation artistique et culturelle au cœur du projet 12
IV.2 Avec le Conservatoire de Lorient 12
IV.3 Grands projets participatifs intergénérationnels 12
IV.4 Un pôle consacré à la littérature dramatique jeunesse 12
IV.5 Des stages à destination de tous les publics 13
IV.6 Des résidences 13
V. Une équipe, une éthique 14
ECOUTE ET CONCERTATION 14
V.1 Une organisation au service du dialogue 14
V.2 Un sens de l'accueil 15
V.3 Une communication lisible et visible 15

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

En écrivant ce projet, j'ai une volonté affirmée : atteindre tous les publics.

Je pense aux Lorientaises et aux Lorientais qui sont éloignés du théâtre et ne s'y retrouvent pas. Je pense, ici, à tous ces jeunes qui méritent de découvrir qu'ils peuvent rêver à autre chose que ce que les médias leur imposent. Je pense à ces familles qui n'ont pas les moyens de s'offrir un billet, à ces audacieux qui feront leurs premiers pas sur scène, ou qui reviendront pour y goûter de nouveau, aux personnes vivant loin des agglomérations et vers qui il faut aller pour leur offrir des moments inoubliables. Et je pense, bien évidemment, aux fidèles spectatrices et spectateurs qui veulent faire vivre leur théâtre.

C'est en pensant à toutes les habitantes et tous les habitants que j'écris ces lignes. Je sais que des trésors d'humanité se cachent dans notre pays. J'en ai fait l'expérience dans les Vosges et je sens le cœur des Bretonnes et des Bretons prêt à battre dès lors qu'on estime et considère avec respect leurs traditions et leur art de vivre.

L'EPCC Théâtre de Lorient, centre dramatique national, n'est pas un théâtre comme les autres. C'est ce qui fait sa force.

Il se trouve à un moment charnière de son histoire. Il est le fruit des strates structurelles qui le constituent, tout comme l'est l'ensemble de son territoire, traversé par les marques de l'Histoire. Il peut, aujourd'hui, grâce au travail et à l'apport des directions successives, atteindre la synthèse de tout ce dont il est fait et devenir un outil exemplaire de service public.

Le projet que je vous propose a pour but de remettre le théâtre au cœur de la cité et des territoires en faisant de son voisinage architectural son identité.
Entre le stade du Moustoir et l'hôtel de Ville, il y a un théâtre. Et ce théâtre se doit d'être aussi ouvert et accessible que les deux bâtiments qui l'entourent.

Mon parcours est celui d'un enfant de la République et de la décentralisation théâtrale. C'est grâce à la présence d'un centre dramatique national dans la campagne de mon enfance qu'est née ma vocation artistique. J'ai toujours depuis vécu et travaillé en région en m'engageant passionnément sur les territoires. Ces dernières années, j'ai développé un rapport nouveau à l'écoresponsabilité de notre métier qui s'est traduit dans mon travail artistique par une manière originale d'aller au contact des publics éloignés.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

J'arrive au moment où je souhaite transmettre ces valeurs à grande échelle, accompagner des artistes et les aider dans leur rayonnement. En somme, rendre le meilleur de ce que l'on m'a donné.

Nous sortons d'une période inédite que j'ai vécue à la tête d'un établissement culturel hautement symbolique, le Théâtre du Peuple de Bussang, qui a dû pour la première fois de son histoire - hors les guerres - annuler sa saison d'été. Nous portons encore, toutes et tous, les marques des sacrifices que nous avons dû faire. Mais surtout nous ne pouvons plus travailler comme avant. Il en va de notre responsabilité, tout comme de notre légitimité.

Il nous faut repenser nos métiers, rejeter absolument l'entre-soi en mettant le public au centre de nos préoccupations, protéger les artistes, inventer de nouveaux rendez-vous pour nous réunir et faire communauté.

Retrouver la joie d'être ensemble.

J'aimerais que les portes du théâtre de Lorient soient « moins lourdes à pousser ». Mon projet de candidature a pour but de mettre en œuvre avec les artistes qui m'accompagnent, dans une temporalité maitrisée, un théâtre populaire de terrain qui conciliera l'ensemble des habitantes et des habitants avec cet outil exceptionnel de démocratisation culturelle qu'est le Théâtre de Lorient.

Je proposerai une programmation plurielle et tout public, itinérante et généreuse, des actions à destination de toutes et tous et des appels à participer à des formes originales.

Je forme le vœu de donner à ces salles la fréquentation qu'elles méritent et à ce théâtre, le rayonnement régional et national qui permettra de placer Lorient à la croisée du paysage théâtral d'aujourd'hui.

C'est fortifié par cette résolution que je vous propose ce projet de théâtre grand public à mettre en œuvre de manière progressive sur ce territoire pour les prochaines années, en dialogue avec vous.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

I. Un port d'attache créatif en partage

EFFERVESCENCE ET STRUCTURATION

I.1 De grands récits qui nous rassemblent

Le grand théâtre populaire est celui qui nous rassemble car l'on peut s'y reconnaître et s'y projeter. Soit les textes représentés nous sont familiers, soit les artistes qui les jouent nous sont connus, soit les formes proposées sont familiales, soit tout est fait pour qu'on ait envie de s'y aventurer.
Mon travail de metteur en scène et de scénographe, aujourd'hui, est tourné vers un seul but : l'accessibilité des œuvres que je propose, quelle que puisse en être la complexité apparente sur le papier. Raconter des histoires aux autres, encore et toujours.

Je propose un théâtre de textes : théâtre, littérature et poésie constituent le socle de mon parcours artistique.

Avec les outils spectaculaires de la scène je cherche l'endroit qui nous embarque et nous surprend. J'aime créer, pour le public, un inattendu visuel qui restera gravé en lui bien après la représentation.

Ma priorité à Lorient sera de créer de grands textes du répertoire ; je pense au *Misanthrope* de Molière, à *Phèdre* de Jean Racine, à *Œdipe roi* de Sophocle mais aussi à de grands textes du XX^{e} siècle : *Juste la fin du monde* de Jean-Luc Lagarce, *Oh les beaux jours* de Samuel Beckett, *L'Amante anglaise* de Marguerite Duras…

De même, je proposerai des créations avec des autrices et des auteurs vivants [Cf. I.2] car c'est le reflet de mon engagement au service des écritures d'aujourd'hui. Pour parler de notre monde, il est bon d'avoir recours à des mots qui lui ressemblent, dès lors qu'il ne s'agit pas d'une démarche expérimentale. Ce sera l'occasion pour moi de créer un spectacle ludique et tout public en résonnance avec un sujet de société. [Cf. annexes]

I.2 Des artistes compagnons au service du projet

Artiste et directeur, je souhaite partager cet outil au maximum de différentes façons. Tout d'abord en invitant à mes côtés des artistes compagnons investissant tous les champs du spectacle vivant. Ils seront des ambassadeurs du Théâtre de Lorient au niveau national et international. Ils participeront à tour de rôle à des temps forts, des rencontres et auront un rôle à jouer dans mon travail de création et de terrain.

J'ai choisi des personnalités marquantes, chacune dans leur domaine, afin d'apporter le meilleur à Lorient. J'ai beaucoup d'admiration pour leurs travaux artistiques respectifs et me réjouis de leur engagement à venir.

En impliquant ces artistes à mes côtés, mon souhait est d'apporter le même soin au travail de création que de programmation. En amont de leurs spectacles accueillis, leur présence sur le territoire permettra de faire venir un large public.

Voici ces artistes compagnons pour ce premier mandat :

Leïla Slimani, femme de lettres, Prix Goncourt 2019, écrira sa première pièce de théâtre pour le Théâtre de Lorient que je mettrai en scène. (saison 26/27) [Cf. courrier en annexes]

Vincent Dedienne, comédien, humoriste, apportera sa causticité à travers ses spectacles accueillis. Il jouera dans ma création du texte de Leila Slimani, participera au temps fort *Litt'Oral* et animera certains samedis *Escale.*

Chloé Moglia, performeuse, acrobate, participera aux différents temps forts avec son art subtil de la suspension dans les paysages afin de revisiter Lorient et son littoral.

Clément Hervieu-Léger, metteur en scène et comédien, créera une petite forme à destination des villages, il participera aux différents temps forts.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Stéphanie d'Oustrac, chanteuse lyrique, proposera des master classes et des récitals.

Bonaventure Gacon, clown, poète et acrobate, proposera des stages en marge de ses spectacles accueillis et participera au temps fort Litt'*Oral*.

Magali Mougel, autrice de théâtre tout public. Elle aura en charge le pôle d'écritures théâtrales jeunesse.

Stéphane Degout, artiste lyrique, animera des master classes et proposera des récitals. Il participera aux différents temps forts.

Jeanne Roualet, graphiste et plasticienne interviendra dans l'aménagement des différents espaces du Théâtre afin d'harmoniser les lieux d'accueil.

Thierry Thieû Niang, chorégraphe et danseur, proposera des stages à destination des amateurs, mais aussi des grands projets participatifs et collaborera à mes créations.

Ces artistes compagnons incarneront l'effervescence et la visibilité du projet pour le Théâtre de Lorient. Ils seront présents en relais au Théâtre sur ce premier mandat.

Leur aura nationale et internationale nous donnera des ailes.

I.3 Un pôle de production dédié aux compagnies théâtrales

Dans la période de fragilité que traversent les compagnies indépendantes, qui, par ricochet, subissent encore plus les conséquences de la pandémie que les institutions, je souhaite créer un pôle de production à destination des compagnies et affirmer la création théâtrale comme centrale au-delà de mon propre travail de metteur en scène.

Pour ce premier mandat, je souhaite accompagner des compagnies confirmées ou en voie de l'être afin de les aider en moyens de production et accompagnement pour leur faciliter un rayonnement national. J'aurai une attention particulière envers les artistes féminines en les soutenant financièrement à égalité avec les artistes masculins.

À ce titre, voici les quatre compagnies théâtrales - qui, chacune à sa manière, réinvente le rapport aux publics - que le Théâtre de Lorient accompagnera pour ce premier mandat :

La Compagnie Alexandre dirigée par **Lena Paugam,** conventionnée en DRAC Bretagne et accompagnée par la Région Bretagne.
Bien connue du public lorientais, Lena Paugam est au moment propice de son parcours pour un tel soutien. Son travail sur les écritures contemporaines, son goût pour les pièces inscrites dans le paysage et ses partages avec les amateurs seront des forces vives pour le territoire.

La Compagnie Bloc Opératoire dirigée par **Emmanuel Meirieu,** conventionnée par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes.
Installé en Bretagne et artiste reconnu, Emmanuel Meirieu a développé depuis peu un théâtre qui lui est propre en adaptant des romans qui donnent la parole aux exclus, aux oubliés dans des mises en scène très spectaculaires où il recherche avant tout l'émotion des spectateurs. Grand fabricant d'images inoubliables il offrira à Lorient en avant-première de belles fresques humaines.

La Compagnie le Combat Ordinaire dirigée par **Antoine de La Roche,** soutenue par la DRAC Bretagne et la Région Bretagne.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Comédien et metteur en scène ayant choisi d'interroger son métier au plus près des habitants à Créhen, il propose un théâtre accessible, humain, capable de jouer sur tréteaux sur la place d'un village. Cet accompagnement lui sera un vrai tremplin pour développer son parcours et son travail artistique.

La Compagnie le Grand Nulle part dirigée par **Julie Guichard,** soutenue par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes.
Metteuse en scène travaillant avec des autrices vivantes et questionnant le champ social du théâtre, elle investit les hôpitaux pour mettre en valeur le travail des soignants à travers des résidences et des créations. En prise avec la société son théâtre est fédérateur et interpellant.

Nous mettrons à leur disposition les capacités d'un CDN en production (résidence, technique et diffusion) afin de leur permettre de franchir une étape et de les familiariser avec ce type d'institution.

Un centre dramatique se doit d'être au service de la création et ces quatre compagnies aux esthétiques diverses participeront au renouvellement des formes. Elles seront également associées aux différents temps forts de la saison.

D'autres compagnies régionales et hors Bretagne seront soutenues régulièrement afin d'offrir plus de croisements entre les artistes et le public.

La création théâtrale sera le cœur battant de ce projet qui irriguera tous les services et donnera le pouls de la vitalité du Théâtre de Lorient.

II. Un théâtre qui fédère

OUVERTURE ET COLLABORATION

II.1 Une programmation ouverte pour s'ancrer dans le territoire

L'un des enjeux majeurs de ce futur mandat est celui de la programmation dans les trois salles dont dispose le Théâtre de Lorient. Celle-ci devra faire la synthèse équilibrée de tout ce qui constitue les missions de cet EPCC.

Cette programmation, je l'imagine grand public et la plus ouverte possible. En privilégiant majoritairement le théâtre sous toutes ses formes comme le veut le cahier des charges, j'offrirai également une place importante à la musique classique et à l'art lyrique afin de faire vivre cette grande salle idéalement constituée pour ce type de propositions en-dehors de mes créations et des grands spectacles de théâtres accueillis.

Je serai toujours vigilant au fait que les spectacles accueillis trouvent le plus possible leur origine dans un accompagnement du Théâtre de Lorient (aide à la résidence, coproduction, coproduction majoritaire ou production gérée).

Je souhaite que les premières saisons soient rassurantes pour toute la famille et les habitants des territoires afin de construire un parcours progressif vers la création contemporaine. Ouverture et pédagogie seront les maîtres-mots d'une saison réussie.

Pour le théâtre, je privilégierai les grands textes connus de tous, les auteurs repérés et les spectacles de qualité du théâtre public, permettant ainsi de faire venir des artistes appréciés du public que les Lorientaises et les Lorientais auront la chance de *voir en vrai*. Je pense à Philippe Torreton, Emmanuelle Béart, Charles Berling, Isabelle Huppert, François Morel, Carole Bouquet ou Jacques Weber pour citer celles et ceux qui seront en tournée sur les saisons à venir.

Par ailleurs, je souhaite faire venir des artistes de théâtre ayant travaillé sur le territoire comme Chloé Dabert, Marc Lainé ou Christophe Honoré mais également accompagner des compagnies d'artistes anciens directeurs d'institutions installés en Bretagne, comme par exemple la Coopérative 326.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Julie Deliquet, Caroline Guiela N'Guyen, Charlotte Lagrange, Emilie Capliez, Claudia Stavisky, Lisa Guez, Madeleine Louarn, Jeanne Candel, Pauline Bayle, Valérie Lesort, Mélanie Leray, Marion Aubert, Pauline Sales pour ne citer que quelques-unes des artistes dont l'art théâtral me semble important d'être accueilli. Et Jean Bellorini, Guillaume Vincent, Matthieu Cruciani, Christophe Rauck, Patrick Pineau, Stanislas Nordey, Wajdi Mouawad, Jean-Yves Ruf, Pierre Maillet, Ludovic Lagarde, Tommy Millot, Cyril Teste, Christian Hecq pour citer les artistes masculins également plébiscités.

Pour la musique, les orchestres et ensembles de la région et au-delà : Le Banquet céleste, L'Ensemble Matteus, Raphaël Pichon, le Quatuor Debussy, L'ensemble Accentus, Quatuor Icare, Trio Wanderer, les musiciens du Louvre, Renaud Capuçon, Les Basses réunies.

Et la création d'un cycle de la voix : Philippe Jarousky, Sabine Devieilhe, Stéphane Degout, Stéphanie d'Oustrac qui ont fait du récital leur spécialité et qui nous offriront des instants de beauté suspendus.

Pour le cirque/théâtre visuel : Cirque Trotolla, Les P'tits bras, Vimala Pons, James Thierrée, Compagnie XY, Baro d'Evel…

Et enfin pour la danse : (La) Horde, Mourad Merzouki, Julie Nioche, Marion Lévy, Rachid Ouramdane, Silvia Gribaudi, Boris Charmatz, La Compagnie Pina Bausch, Leïla Ka…

Pour la grande salle je privilégierai les formes permettant la plus grande audience et le plus de retours en billetterie (musique classique, opéra, chanson française, cirque, danse). J'aimerais programmer dans la salle Marguerite Duras (ex CDDB) des séries plus longues de représentations afin de permettre aux équipes de travailler sur le territoire et de donner au bouche-à-oreille le temps de se mettre en place. C'est un des enjeux de ce futur mandat que de travailler autrement avec les publics, sur la durée, pour aller chercher de nouvelles dynamiques.

Je proposerai des abonnements sous forme de parcours pluridisciplinaires et engageants. J'entamerai une réflexion sur ce point avec les équipes pour développer une nouvelle forme d'adhésion aux spectacles.

Sensible aux retours des responsables de pôles sur le rythme harassant de la reprise post Covid 19, il me semble important d'envisager la saison 23/24 avec plus de temps de respiration entre les propositions et d'aménager de vrais temps de réflexion d'équipe sur la vie du lieu et sur le développement durable.

Il est toujours bon, comme dans la nature de mettre en jachère nos réflexions afin de les voir refleurir. Il en va de la vie d'une équipe comme d'un écosystème.

II.2 Les Samedis *Escale*

Afin de rythmer la saison et de proposer des temps originaux avec les artistes compagnons et les compagnies associées, je souhaite mettre en place différents temps forts. [Cf. III.1 ; III.3]

En complément, il me semble important de proposer un rendez-vous régulier afin de fidéliser de nouveaux publics autour de propositions inattendues. Ainsi, chaque premier samedi du mois à 18 heures, nous proposerons une *Escale* dans la grande salle qui se présentera sous la forme d'une carte blanche à une ou un artiste compagnon, à une actrice ou un acteur de la Comédie-Française [Cf. II.4] ou un temps inédit afin de faire venir de nouveaux publics : « Bœuf théâtral » animé par Vincent Dedienne avec François-Régis Gaudry, célèbre critique culinaire et des chefs étoilés de la région; propositions autour de la culture interceltique en partenariat avec le FIL, de la voile et de la mer en lien avec le CCSTI, du football et des lectures conçues spécialement pour l'occasion. Temps privilégiés

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

et festifs imaginés en apéritif afin de permettre aux spectatrices et spectateurs de garder leur soirée pour eux et de toucher les jeunes actifs toujours si éloignés de nos salles.

Ces samedis *Escale,* je les envisage comme l'occasion d'approfondir les liens avec les autres structures culturelles de la Ville et créer une dynamique culturelle locale.

II.3 Des collaborations locales

Lorsqu'on arrive sur un territoire, il est toujours nécessaire de rencontrer les forces culturelles en présence afin de trouver sincèrement les points d'accroche en vue de belles et fructueuses collaborations et faire ainsi circuler les publics dans la ville et la région.

Mes échanges avec Jean-Philippe Mauras, nouveau directeur de l'emblématique **Festival Interceltique de Lorient**, me laissent entrevoir des possibilités d'offrir à l'année des espaces pour cette culture interceltique en collaborant à l'accueil d'artistes marquants tout en imaginant régulièrement dans la saison des points de rencontre qui permettent d'annoncer le grand festival du mois d'août. Je souhaite participer en tant qu'artiste et directeur à la promotion de ces formes musicales ou dansées qui font la fierté des Lorientais et leur identité à l'international.

En contactant Frédéric Carré, directeur de la **SMAC l'Hydrophone**, il m'a semblé important de poursuivre les collaborations existantes lors des *Indisciplinées* et d'imaginer comment créer des passerelles plus régulières en accueillant des formes en résonnance. Je pense par exemple au spectacle de Marc Lainé avec le chanteur breton Bertrand Belin, *En travers de sa gorge*, que nous pourrions accueillir au Théâtre avant que le célèbre Quiberonnais ne donne un grand concert, offrant ainsi deux aspects du talent de cet artiste.

Dans le domaine de la transmission, un partenariat me semble capital. Seule école d'art présente à Lorient, l'EESAB propose des formations aux métiers d'arts plastiques. J'ai échangé avec Roland Decaudin, son directeur, afin de trouver une manière d'associer pédagogiquement le Théâtre à cette école. Je lui ai fait part de mon envie de proposer un module scénographie (qui manque dans le cursus faute de moyens dédiés) et que je pourrai mener avec mes collaborateurs afin d'accompagner les étudiants sur des projets directement en lien avec les créations. Un atelier de pratique qui accompagnerait les étudiants friands de performance serait également bienvenu afin de les aider à progresser dans leur pratique.

Des partenariats avec le Théâtre à la coque, centre national des arts de la marionnette dirigé par Serge Boulier, la Cité de la voile ou encore avec les musées de l'agglomération seront à construire en fonction des projets et des rencontres.

II.4 Un partenariat innovant avec la Comédie-Française

Invité depuis trois ans à la Comédie-Française, et entretenant d'excellentes relations avec les artistes de la troupe, j'ai proposé à Éric Ruf, l'administrateur général, un partenariat inédit afin d'accueillir la Comédie-Française à Lorient sous différentes formes. [Cf. courrier en annexes]

Certains artistes comme Guillaume Gallienne, Marina Hands, Loïc Corbery ou Denis Podalydès m'ont déjà fait part de leur désir de participer à une *Escale* du samedi. Nous accueillerons également des spectacles légers (les *singulis*) en proposant des *master classes* associées. Je me réjouis d'imaginer une ou un artiste de la Comédie-Française au contact de collégiens ou lycéens de l'agglomération lorientaise et du département. Nous faciliterons également un voyage à Paris afin de découvrir ce haut-lieu de la culture française.

Ma volonté est d'arriver à programmer chaque année un grand spectacle afin d'offrir une soirée prestigieuse au Grand Théâtre.

II.5 Un rayonnement dans le réseau national

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Fort des liens que j'ai tissés avec les différentes générations de directrices et directeurs d'institutions, je mise sur des tournées importantes des productions du Théâtre de Lorient comme de mes créations, notamment celle sur le premier texte de théâtre de Leïla Slimani qui sera un événement national et intéresse déjà les théâtres nationaux, centres dramatiques nationaux en région et scènes nationales.

Mais, au-delà des tournées génératrices de ressources propres de l'ensemble des artistes et compagnies que le théâtre accompagnera - qui sont, fondamentales pour l'équilibre d'une maison de théâtre et sa visibilité, je souhaite mettre en place un certain nombre de partenariats afin de placer Lorient au cœur du réseau des centres dramatiques même s'il se trouve à l'extrémité du territoire national :

- Avec **Robin Renucci, nouveau directeur de La Criée à Marseille** : Seuls, deux CDN se trouvent en lisière d'un port, La Criée de Marseille et le Théâtre de Lorient. Partageant avec Robin Renucci le même humanisme et la même attention vis-à-vis des publics éloignés de nos salles de spectacle, j'ai souhaité lui proposer que nous inventions un jumelage inédit entre ces deux maisons maritimes qui défendront un même engagement de théâtre populaire de terrain : circulation des petites formes créées en itinérance, accompagnements conjoints d'artistes (Nouveau Théâtre populaire et Collectif 49 701), une *Escale* à Lorient avec Robin Renucci, une intervention partagée à Marseille dans le cadre d'un rendez-vous de "Démocratie augmentée". Et des matches de football entre l'équipe du Théâtre de Lorient et de La Criée de Marseille dans le cadre de la coupe de France des théâtres [Cf. III.1].

- Avec **Chloé Dabert, directrice de la Comédie de Reims, Émilie Capliez et Matthieu Cruciani, codirecteurs de la Comédie de Colmar**, je souhaite créer un partenariat de coproducteurs liant les Comédies du Grand-Est et de l'Ouest et proposer ainsi une vraie collaboration de Maisons de théâtre au service des compagnies. Chaque année, l'un des trois lieux proposera en concertation un artiste à coproduire et accueillir en résidence dans sa saison - les deux autres s'engageront à le faire également - puis, l'année suivante, ce sera au tour d'un autre de ces lieux afin de permettre à des artistes de ces deux régions de circuler et d'être véritablement accompagnés. Il s'agira de créer une plateforme interrégionale de production afin d'apporter une réponse solidaire et concrète aux artistes en manque de visibilité.

- Avec **Marc Lainé, directeur de la Comédie de Valence**. La Comédie itinérante est une institution dans laquelle j'ai fait mes armes comme metteur en scène et qui m'a donné le goût pour les tournées décentralisées dans les villages. L'idée serait de s'associer pour coproduire une forme à destination des villages qui pourrait ensuite sortir du réseau régional et être diffusée côté breton et côté rhônalpin. À l'instar du *Lenz* de Büchner, spectacle itinérant que j'ai conçu et joué pendant quatre ans dans les villages des Vosges.

Je souhaite animer ce réseau national grâce à des partenariats forts et une circulation d'œuvres tout terrain. La force de ces collaborations soulagera les charges financières.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

II.6 Un rayonnement dans le réseau régional

Afin de participer activement à la dynamique régionale, je mettrai en place des partenariats avec des structures importantes pour permettre des collaborations inédites et des actions conjointes.

Pour démarrer ce mandat j'ai choisi de travailler plus particulièrement avec le Théâtre national de Bretagne et son école, l'Opéra de Rennes et le Théâtre de Redon.

- **Avec le Théâtre national de Bretagne** : fort des liens qui m'unissent avec Laurent Poitrenaux, responsable pédagogique de l'école (nous faisions tous deux partie du Collectif artistique de la Comédie de Reims entre 2008 et 2013 et avions joué ensemble sur la scène du Grand Théâtre de Lorient), je lui ai proposé d'associer les élèves aux différents temps forts que j'ai imaginés. Passionné par la transmission, j'ai toujours à cœur de travailler avec des artistes en formation et j'ai imaginé également un atelier délocalisé à Lorient afin de faire découvrir un autre contexte aux élèves. Il m'a proposé d'accompagner la future promotion sur trois années afin de créer un véritable parcours avec eux. Anne Cuisset, directrice adjointe, est également enthousiaste à l'idée d'imaginer des partenariats pour co-accueillir des productions internationales qui réduisent les coûts et proposer à Lorient des artistes d'exception.

  Nous nous associerons également pour accompagner des compagnies régionales.

  Arthur Nauzyciel, quant à lui, m'a confirmé tout son soutien pour de futures collaborations.

- **Avec l'Opéra de Rennes** : Mathieu Rieztler travaille déjà avec les artistes lyriques compagnons que j'ai invités et cela nous permettra des partenariats originaux pour inventer des formes hybrides théâtre/musique.

  Je l'ai sollicité pour intégrer en diffusion le réseau de la Co[opéra]tive qui propose des opéras à des prix de cession abordables et réfléchir à la façon de collaborer ensemble afin de participer au choix des œuvres. Je souhaite utiliser la fosse d'orchestre du Théâtre de Lorient qui peut accueillir quatre-vingts musiciens et permet une offre nouvelle d'opéra à Lorient. J'accueillerai également le Chœur Mélisme pour des concerts originaux.

- **Avec le Théâtre de Redon** : j'ai déjà travaillé avec Frédérique Bertineau lorsqu'elle était au CDN de Montluçon. Elle m'avait accueilli au Canal Théâtre du pays de Redon avec mon spectacle *On est les champions.* Nous pourrions travailler ensemble dans le but d'élargir le réseau d'itinérance à l'Ille-et-Vilaine et imaginer Lorient et Redon comme point de relais d'un réseau d'intelligence collaborative sur un territoire régional. Nous nous associerons pour accompagner des artistes en résidence et coproduction et j'inviterai des artistes soutenus par le Canal aux différents temps forts à Lorient comme Matthieu Koblenz ou Alexandre Koutchevsky.

III. Un terrain de jeu à l'échelle des territoires

PROXIMITE ET COOPERATION

III.1 Main dans la main avec le FC Lorient

L'une des émotions fondatrices de ma candidature à Lorient est la proximité architecturale du Théâtre avec le stade du Moustoir. C'est l'occasion que j'ai longtemps attendue de pouvoir joindre mes deux passions, le théâtre et le football, en faisant du public de supporters un des enjeux de mon mandat : mettre à bas les préjugés en leur ouvrant grandes les portes du théâtre.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Un billet couplé théâtre/football sera proposé à un prix modique sur des propositions choisies afin d'encourager la sortie au théâtre et vice-versa.

Je souhaite travailler main dans la main avec les dirigeants du FC Lorient à tous les niveaux (communication, calendrier, mise à disposition d'espaces…) et faire de cette proximité une force. Nous mènerons des campagnes d'affichage conjointes afin d'encourager la circulation des publics. J'associerai les clubs de supporters aux présentations de saison, proposerai des stages de théâtre aux jeunes du centre de formation, inviterai entraineur et joueurs lors d'une *Escale* consacrée au football et à tous les écrits récents qui s'y intéressent.

2024, année des Jeux olympiques, sera l'occasion du lancement d'un projet de coupe de France des théâtres en proposant aux théâtres des villes de Ligue 1 de créer une petite équipe qui viendra à Lorient affronter celle du théâtre lorsqu'il y aura des affiches importantes : Théâtre de Lorient/Théâtre des Célestins (Lyon) Théâtre de Lorient/La Criée (Marseille) Théâtre de Lorient/Comédie-Française, Théâtre de Lorient/Théâtre du Nord (Lille), etc, afin de proposer des animations en marge des affiches courues.

En 2026, le FC Lorient fêtera ses cent ans. A cette occasion, je créerai un grand spectacle participatif réunissant acteurs professionnels et cent amateurs (musiciens, comédiens, danseurs, supporters). Il faudra créer un spectacle à la hauteur de l'événement. Des ateliers et des rencontres menées en amont permettront une récolte de témoignages afin d'associer les Lorientaises et les Lorientais à l'histoire du club de leur ville.

Mes échanges avec Emmanuel Robert, directeur du développement, ont été extrêmement positifs et prometteurs pour une future collaboration. [Cf. courrier en annexes]

Je veux familiariser tous les Lorientais avec le théâtre en montrant qu'on peut s'ouvrir à toutes et tous avec des propositions populaires. Je crois beaucoup aux liens entre théâtre et sport car ils permettent une porte d'accès nouvelle pour la jeunesse. Je veillerai à ce que la programmation se fasse le reflet de ce rapport enrichissant.

III.2 Des dispositifs d'itinérance en milieu rural et périurbain

La situation géographique de Lorient, tournée vers l'océan, ne saurait nous faire oublier l'agglomération, l'arrière-pays et les territoires ruraux du Morbihan.

S'il est une chose qui caractérise mon parcours d'artiste, c'est bien mon goût pour la construction de projets à destination des territoires éloignés, quel que soit le moyen de locomotion pour s'y rendre.

Je développerai à Lorient plusieurs formes d'itinérances que je confierai dans un premier temps aux artistes compagnons.

En coopération avec les communes et les associations partenaires rencontrées en amont, nous construirons un réseau de tournée itinérante ayant vocation en quatre ans à se développer et à se structurer afin d'en faire profiter des compagnies régionales. Il s'agira de créer un lien fort avec des communes en attente de spectacles comme celles de Pontivy ou Ploerdüt dont le maire, Jean-Luc Guilloux, vient de faire construire une nouvelle salle et m'a exprimé son souhait d'accueillir du théâtre et des petites formes de théâtre musical. Très enthousiaste à l'idée d'une collaboration régulière, nous tenterons de développer avec lui un réseau à l'échelle de la communauté de communes du Roi Morvan afin de toucher Guémené, Le Faouët, Gourin… Riche du label *Ville et pays d'art et d'histoire,* ce territoire est en attente de formes artistiques pour valoriser le patrimoine. C'est ce que nous pourrons tout à fait proposer *in situ*. Les formes seront familiales, légères techniquement et fédératrices. J'aimerai proposer des récits évocateurs de l'imaginaire local comme *Armen* de Jean-Pierre Abraham, livre culte sur le récit du gardien de phare de l'île de Sein ou *Le Cheval d'orgueil* de Pierre-Jakez Hélias sur la vie des paysans bretons et des petites pièces du répertoire classique français que je confierai à des artistes compagnons ou invités.

Pour aller vers l'est du département, je développerai un partenariat avec le Parc naturel régional du golfe du Morbihan car je connais la richesse des liens que nouent ces parcs avec les associations et les habitants. Cela s'avérera un relais précieux. Je proposerai aux artistes qui joueront de lieu en lieu, de se déplacer à vélo électrique afin d'être en

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

parfaite harmonie avec la nature environnante. Une production est envisagée pour la saison 24/25.

Nous poursuivrons les partenariats existants avec Port-Louis, Locmiquélic, Riantec et proposerons nos formes dans des quartiers de l'agglomération et dans les établissements scolaires. La présence d'un artiste permanent et d'apprentis nous permettra de jouer partout, tout le temps, d'engager un dialogue et de donner envie aux gens de venir ensuite au Théâtre. Cela permettra également de promouvoir le *pass Culture*, notamment dans son offre collective, et encourager les sorties scolaires.

L'itinérance est la clé pour permettre aux gens de sortir de l'isolement. Je crois profondément à cette décentralisation de terrain qui - dès lors qu'elle est portée avec sincérité et sans surplomb - permet des rencontres et des projets inoubliables.
La Fabrique de territoire, initiée cette année, sera absorbée dans ce dispositif et je souhaite que la première forme (Retours de Fredrik Brattberg) soit créée en résidence immersive à Ploerdüt - dès l'automne 2023 - pour marquer le début de cette nouvelle collaboration et nouer des liens forts avec les habitants.

III.3 Un temps fort « hors les murs » : *Litt'Oral*

Dans cette dynamique qui m'anime de faire sortir le théâtre de l'entre-soi, et conscient des nouveaux comportements que la Covid 19 a entrainés, je souhaite créer un nouveau temps fort extérieur afin de créer une effervescence locale en amenant la culture vers la population. Lorient est riche de lieux du patrimoine maritime, historique, muséal, mais aussi d'espaces publics inspirants comme le parvis du grand Théâtre, véritable agora antique. C'est toute l'identité de la ville qui sera notre source d'inspiration.

Ce temps fort permettra de fédérer les forces en région et sera le terrain de jeu partagé avec les artistes compagnons pluridisciplinaires et les compagnies théâtrales associées. J'ai choisi des artistes ayant le goût de ces formes *in situ* qui, pendant une semaine, proposeront des formes originales à La Base, au cimetière de bateaux de Kerhervy, au péristyle, à Larmor plage… Formes théâtrales et musicales, propositions gratuites dans la rue, restitutions de projets participatifs dansés. J'aimerais que ce soit le point d'orgue de la saison. Nous proposerons des parcours en liberté dans l'espace public afin de nous adresser au plus grand nombre et leur donner ainsi l'envie de venir au grand Théâtre.

Ce temps fort joyeux sera l'occasion d'associer les Lorientaises et les Lorientais en leur proposant de choisir les lieux de leur territoire qu'ils souhaitent voir investis par les artistes. Cette petite démocratie participative sera renouvelée pour chaque édition et permettra un véritable partage avec les habitantes et les habitants.

J'imagine ce temps fort début mai ; toutefois, je prendrai le temps des concertations pour en définir la meilleure période. Tout cela doit se faire de manière progressive.

III.4 Des interventions solidaires

Mon parcours m'a permis de penser mon métier en direction de tous les publics et, en particulier, les plus éloignés des théâtres pour des raisons sociales, géographiques ou structurelles. Il faut cependant toujours aborder ces initiatives avec beaucoup d'humilité, notamment dans les quartiers où de nombreux animateurs et encadrants font déjà un travail remarquable. Il s'agira toujours de co-construire avec eux afin d'éviter les parachutages destructeurs. En quatre ans, l'objectif sera de n'oublier personne. Les artistes compagnons seront présents à mes côtés et m'ont fait part de leur désir de proposer des *master classes* dans le cadre de parcours de spectateurs, des ateliers de qualité au centre pénitentiaire de Ploemeur (Atelier d'écriture et de lecture avec Leïla Slimani, marraine de l'association *Lire pour en sortir*), dans les EPHAD (ateliers d'éveil à la danse avec Thierry Thieû Niang), dans les hôpitaux avec Julie Guichard auprès des soignants et des soignés. Sans oublier des visites sensorielles des décors à destination des malvoyants et non-voyants, un spectacle en audio-description et du surtitrage en LSF.

Afin de permettre aux jeunes parents de venir au théâtre nous mettrons en place un dispositif de garde d'enfants avec des animateurs spécialisés.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Enfin j'aimerais que nous imaginions, en lien avec les collectivités, un système de navettes électriques gratuites afin de permettre à des personnes seules des quartiers éloignés de venir au Théâtre de Lorient. Un théâtre qui se veut en dialogue avec la société se doit d'être exemplaire dans son lien aux plus fragiles. Plus de 25 % de la population vit ici en dessous du seuil de pauvreté ; il conviendrait de mettre en place durablement des billets solidaires sous forme de dons en plus de l'achat d'un billet qui permettent, à partir de dix euros, d'offrir une place sur le principe des cafés suspendus, mais en travaillant avec des associations bénéficiaires plutôt que des individus.

IV. Toutes actrices et tous acteurs

PARTAGE ET TRANSMISSION

IV.1 L'éducation artistique et culturelle au cœur du projet

L'éducation artistique et culturelle est souvent une conséquence de l'activité artistique des théâtres. Elle devrait pourtant être pensée pour en devenir l'élément fondateur afin de construire autrement l'accès à la création et aux pratiques artistiques. La présence de Julien Chavrial, en tant que responsable pédagogique, sera ma force au quotidien afin d'élaborer de nouveaux modes d'ateliers et penser ensemble les possibles interventions en milieu scolaire en lien avec les responsables des relations avec les publics.

Mon objectif est d'arriver à toucher l'ensemble du cursus scolaire, de la petite école jusqu'au baccalauréat, afin de participer activement au renouvellement générationnel des publics. Le Théâtre de Lorient et son service des relations avec les publics mènent déjà un certain nombre d'actions exemplaires que je souhaite prolonger et développer en accompagnant l'itinérance d'un volet pédagogique. Toute intervention devra être liée aux œuvres proposées au théâtre et en itinérance, afin de permettre des liens à tous les étages.

IV.2 Avec le Conservatoire de Lorient

Établissement municipal d'enseignement artistique classé par l'État, le Conservatoire à rayonnement départemental (CRD) dispense des formations de qualité en musique et en danse ainsi que des classes à horaires aménagées dédiées. Je souhaite y proposer des *master classes* avec nos artistes compagnons (Thierry Thieû Niang pour la danse, Stéphanie d'Oustrac et Stéphane Degout pour le chant) afin de créer un lien fort en amont de certains spectacles accueillis dans le cadre d'un parcours de jeunes spectateurs. Des projets participatifs avec les élèves sont organisés dans le cadre du temps fort *Litt'Oral* et les Avant-spectacles en lien avec la musique classique.

IV.3 Grands projets participatifs intergénérationnels

Avec les artistes compagnons, Julien Chavrial et des artistes invités, je souhaite proposer des aventures artistiques et humaines uniques en leur genre afin de toucher et faire se rencontrer des générations différentes, adolescents et personnes âgées. [Cf. Annexe]

Il me semble important d'imaginer un grand projet dansé que porterait Thierry Thieû Niang et dont la restitution aurait lieu lors du temps fort *Litt'Oral* dans l'espace public. Il faut démocratiser encore et toujours l'accès à ces pratiques culturelles.

IV.4 Un pôle consacré à la littérature dramatique jeunesse

Dans le cadre de mon envie d'ouvrir davantage la saison à des propositions tout public, j'ai choisi d'inviter Magali Mougel, autrice de théâtre et de théâtre jeunesse, à

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

superviser un pôle qui permettra de promouvoir les pièces à destination des tout petits.
Elle travaille déjà en lien avec *Très tôt Théâtre* et *Le Strapontin* qui œuvrent formidablement sur ces questions. Nous travaillerons avec les écoles élémentaires sur le modèle du projet Théa de l'OCCE pour initier les enfants au théâtre à travers des textes qu'ils découvriront jusqu'à les jouer. Fabrice Melquiot, Claudine Galéa et Sylvain Levey seront les auteurs à l'honneur en plus de Magali Mougel. Nous nous appuierons sur le réseau des médiathèques ainsi que sur la théâtrothèque de l'ADEC 56.
Mon souhait est d'aboutir à la création d'un comité de lecture qui décernera un prix de littérature dramatique jeunesse à l'issue d'un travail conjoint entre les enseignants, les élèves, les auteurs et les relais en médiathèque. [Cf. annexes]

IV.5 Des stages à destination de tous les publics

Mon parcours récent au Théâtre du Peuple et mon expérience au contact d'amatrices et d'amateurs pour lesquels nous dispensons de véritables formations me donnent envie de développer des propositions nouvelles sous formes de stages réguliers sans finalité de présentation afin d'encourager le rapport individuel à l'art.

La question des Droits culturels sera au cœur de ces projets afin d'être à l'écoute des envies des participants.

Mes échanges avec Anne-Cécile Voisin, directrice de l'ADEC 56, m'ont laissé entrevoir de belles perspectives de collaboration afin d'imaginer des rencontres avec des troupes amateurs et de leur proposer des parcours autour des créations ; ils pourront ainsi voir le travail en coulisse et surtout suivre des stages techniques (lumières, son, vidéo) afin de les aider à diversifier leurs esthétiques.

J'associerai ***Les chantiers nomades*** afin de dispenser des formations professionnelles de qualité, la région manquant d'écoles et d'organismes compétents. Ces stages financés par l'AFDAS sont réservés aux intermittents.

Jean-Yves Ruf, metteur en scène et pédagogue, pourra proposer un stage à destination des metteurs en scène. Lena Paugam, metteuse en scène, proposera une approche du jeu et de l'écriture et, en compagnie du cinéaste Jean-Paul Civeyrac, je proposerai un stage Théâtre et cinéma.

Afin d'offrir des espaces de formation professionnelle qui ne soient pas uniquement réservés aux ayant-droits AFDAS, le Théâtre proposera des stages professionnels gratuits à destination des artistes régionaux en lien avec les artistes compagnons. Je tiens à cette possibilité d'aider les artistes locaux qui n'ont pas forcément des parcours institutionnels, à continuer à se former : stages de clown avec Bonaventure Gacon, stage de jeu avec Clément Hervieu-Léger, stage de danse avec Thierry Thieû Niang.

IV.6 Des résidences

Le Théâtre de Lorient dispose d'infrastructures idéales pour permettre à des compagnies de venir créer en résidence (Studio, salle du CDDB, maison des artistes) et surtout il offre la possibilité d'aider concrètement en dehors d'apports numéraires. Il me semble important d'offrir des espaces de recherche à des artistes qui ont besoin de temps et qui souhaitent pouvoir partager des étapes de travail afin d'ouvrir au public une fabrique de spectacles plus confidentielle. Le rôle d'un centre dramatique national est aussi d'accompagner des compagnies moins reconnues ; elles peuvent trouver là une occasion de rencontres plus construites avec l'équipe et, ainsi, recevoir l'expertise nécessaire à leur évolution.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

V. Une équipe, une éthique

ECOUTE ET CONCERTATION

V.1 Une organisation au service du dialogue

Dans mes deux expériences de direction et de management d'équipe, j'ai toujours été très attentif au projet des ressources humaines : les valoriser, c'est aussi donner de la valeur à la structure et à son évolution.

Ces dernières années, l'équipe du Théâtre de Lorient a connu de nombreux changements et je souhaite apporter de la stabilité - mais aussi de la clarté - dans les missions de chaque salarié.

Ma rencontre avec les responsables de pôle (responsable des productions, secrétaire générale et directeur technique) a été très enthousiasmante quant à leur capacité de dialogue et de transversalité au service du projet.

A mon arrivée j'ai tenu à consolider ce collège de cadres autour de deux postes dédiés aux fonctions supports (responsable administrative et financière et un responsable des ressources humaines) et d'un poste de collaboratrice artistique. Toutes les décisions liées à l'activité seront concertées lors des réunions de comité de direction en présence des responsables de pôle.

L'organigramme ainsi constitué se veut fonctionnel, pratique, avec une hiérarchie claire et opérante. Il sera pour moi la base des échanges et des répartitions des missions de chacun.

Je serai un directeur présent qui incarnera cette maison au quotidien.

Mais je serai aussi vigilant quant à l'inquiétude légitime qui pourrait découler des changements, en instaurant un dialogue permanent et une communication interne développée. Que chacune et chacun, quel que soit leur poste, se sentent concernés par l'ensemble de la mise en œuvre. Je prendrai le temps de rencontrer chaque salarié et je présenterai les nouvelles orientations en présence des artistes compagnons et des compagnies. Je veillerai toujours à ce que chaque professionnel puisse mesurer les objectifs et les résultats attendus. C'est en communicant que l'on obtient l'adhésion.

Respect et joie seront les mots d'ordre de ma direction. Ayant traversé la crise de la Covid 19 à la tête d'une institution, j'ai vu la détresse engendrée chez certaines et certains en raison de la perte de repères et je serai le garant de la santé mentale et physique de mes collaborateurs. Ces nouveaux modes de travail ont généré parfois des solutions et des nouvelles compétences et il faudra certainement faire fructifier ces modes de fonctionnement adaptés à chacun.

Je serai attentif quant à la possibilité de montée en compétence de chacune et chacun. Mais surtout je veillerai à un respect de la parité et à l'égalité des salaires femme/homme au sein de l'équipe, car tout ce projet vise à être exemplaire pour le respect des droits de la femme. Je serai entouré d'artistes femmes dont les engagements seront moteurs pour l'ensemble de l'équipe.

Ayant été confronté, en tant que directeur d'une équipe de quatre-vingts personnes – au plus fort de la saison d'été du Théâtre du Peuple - à des comportements isolés de harcèlement sexuel et étant moi-même extrêmement engagé en faveur du respect des femmes notamment dans les écoles supérieures, j'ai très tôt mis en place des dispositifs d'écoute à l'égard des salariés et développé des communications adaptées.

En tant que directeur d'institution, je suivrai une formation dédiée cet automne et je compte mettre en application les différentes pistes que j'aurai alors éprouvées.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Il me semble important de créer une cellule de veille et d'écoute anonyme à destination de tout le monde ainsi qu'une vraie prise de conscience de toutes les équipes. Informer sur les cellules d'écoute mises en place par le ministère de la Culture et associer un médecin spécialement formé à recueillir cette parole.
Le bien-être psychologique de l'équipe sera l'un de mes engagements au quotidien.

V.2 Un sens de l'accueil

Le théâtre de Lorient possède une architecture qui s'avère problématique quant à la convivialité requise les soirs de spectacle. Le CDDB était un espace convivial et accueillant. Il faudrait retrouver cela dans l'ensemble des salles grâce à des aménagements encourageants.

L'équipe du théâtre est très mobilisée sur cette question et il me semble qu'il faudrait prévoir un budget d'aménagement à court terme afin d'accompagner le nouveau projet de direction.

La billetterie devrait être la première chose que l'on voit en entrant. Ce qui n'est pas le cas ici, actuellement. Il faudrait la déplacer vers l'entrée et j'ai imaginé qu'on puisse aménager et customiser un petit camion afin de proposer une billetterie nomade qui puisse se déplacer et être présente les jours de marché ou dans les quartiers et la Base, lors des manifestations qui attirent du public, afin de communiquer sur l'activité du théâtre et proposer des lectures et des impromptus dans des lieux insolites.

V.3 Une communication lisible et visible

Je souhaite travailler une communication marquante, identifiable et fédératrice.

C'est aussi par son identité visuelle que le théâtre se montrera accessible, non intimidant ou excluant.

J'aimerais que les lieux soient clairement identifiés et renommés pour simplifier la sortie au théâtre ; ainsi il est temps de gommer l'identité CDDB afin de nommer les deux salles *Théâtre de Lorient* et proposer un nom pour chaque salle qui résonne à Lorient (*Salle Victor Massé* au Grand Théâtre et *salle Marie Dorval* pour remplacer CDDB, par exemple) Ce serait l'occasion d'une concertation auprès des Lorientais en leur proposant d'exprimer leur choix. Les halls devront être identifiables comme faisant partie d'un même tout, ce qui n'est pas le cas actuellement. L'aspect disparate actuel n'aide pas à former une entité THEATRE DE LORIENT - CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL.

Dans ces changements, je serai vigilant et le garant de la mémoire du Théâtre : mise en ligne des archives sur le site internet, référencement des activités passées et à venir sur le nouveau site Artcena (fusionné avec theatrecontemporain.net) et collaboration avec le centre de ressource de la théâtrothèque de l'ADEC 56.

J'associerai deux de nos plus grands photographes de théâtre à ce projet : Christophe Reynaud de Lage, photographe du Festival d'Avignon et de la Comédie-Française, et Jean-Louis Fernandez, photographe de mes coulisses de créations depuis dix ans, afin qu'ils assurent une mémoire visuelle de notre activité de création, des coulisses et d'investissement des territoires pour alimenter nos visuels et les réseaux sociaux dont il faudra développer l'aspect non informatif afin d'être visible partout et tout le temps.
Je poursuivrai également ma collaboration avec Olivier Saksik et son bureau Elektronlibre pour les relations avec la presse afin d'offrir une visibilité nationale à notre activité.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Le projet que je vous propose est ambitieux, tant dans sa mise en œuvre que dans sa finalité : s'ouvrir au plus grand nombre. Cette ambition me parait légitime et indispensable car tout artiste désirant diriger une institution doit poursuivre une seule mission : s'adresser à tous, ne laisser personne sur le côté et faire tout pour partager l'acte de création.

Toutefois, je ne propose rien ici que je n'ai la capacité, la force et la détermination de mettre en œuvre avec une équipe.

Tout ce qui constituera ce mandat de direction auquel j'aspire est le reflet de mon parcours, de mes rencontres, de mon expérience au service des territoires ruraux dans une relation permanente au meilleur de l'institution théâtrale française.

J'ai conscience de ce que l'on attend de moi au niveau managérial et entrepreneurial pour diriger une telle entreprise. Fort de mes années de direction et de dialogue avec les partenaires financiers de deux grandes régions françaises, je suis prêt à diriger cette institution.

L'authenticité et l'humanité qui font la force de Lorient et de son territoire seront mes boussoles pour être au plus juste des propositions que je ferai pour toucher au cœur le public. Je sais que ce projet évoluera car les lieux nous imposent des récits. La géographie maritime du Morbihan sera source d'un imaginaire partagé nouveau. Mais surtout ma candidature est une démarche vers mes origines familiales afin de me laisser traverser par l'histoire de cette région, par ses récits et ses cultures populaires que portent fièrement les habitants.

Je suis prêt, dès le début de l'année 2023, à passer d'Est en Ouest afin de m'installer à Lorient pour ouvrir ici une nouvelle page de ce Théâtre. Je veux y apporter un souffle nouveau, habité de toute mon énergie et de la conscience de la maîtrise nécessaire au démarrage d'une nouvelle aventure, dont la mise en œuvre doit se faire progressivement et en concertation.

Je viens avec l'envie de faire rayonner les créations, du plus local au national, afin de hisser ce centre dramatique national de Bretagne au rang des plus grands. En partageant cet outil avec des artistes et des compagnies influentes, je compte bien attirer les artistes les plus talentueux, comme autant de cadeaux faits aux spectateurs.

Il faudra que je sois à l'écoute et patient, car un tel projet nécessite un long travail de terrain auquel je me consacrerai sans compter, et il me faudra sans doute deux ans pour opérer la mue vers un début de renouvellement des publics. Ce premier mandat sera un véritable chemin pour partager cet outil et faire vibrer la ville de propositions culturelles originales.

J'ai écrit et pensé ce projet en regardant chaque jour cette photo que j'ai prise et mise en couverture. On y voit la perspective avec le Grand Théâtre et le stade du Moustoir. Je me prends à rêver que, dans dix ans, ces deux bâtiments palpiteront d'un même élan, que la place sera pleine pour des formes extérieures et que parmi les quinze mille supporters qui iront au stade, la plupart sauront désormais que ce théâtre est aussi le leur, car on les y considère et qu'ils n'ont plus de réticence à en pousser les portes.

À Lorient, je serai un artiste et un directeur engagé au quotidien, capable d'incarner ce théâtre dans sa ville pour mieux la faire exister. Je veux offrir aux Lorientaises et aux Lorientais des émotions inoubliables, de celles qui nous donnent envie de les partager encore plus, sans préjugés, car comme l'écrivait Louis Jouvet en pensant au public : « *Chacun a une âme plus grande que sa vie*. »

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

THEATRE DE LORIENT
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL

Programme d'activités artistiques et culturelles 2025 - 2026



Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

THEATRE DE LORIENT
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL

POUR UN THÉÂTRE DE TERRAIN

Depuis le 1er janvier 2023, Simon Delétang dirige le Théâtre de Lorient, Centre dramatique national. Entouré de compagnies associées et d'artistes compagnons venant de disciplines diverses (théâtre, art lyrique, danse, littérature, cirque), il entend proposer un projet de **théâtre de terrain**, généreux et ouvert sur les territoires.

Le projet « **Pour un théâtre de terrain** » est pensé comme un outil de démocratisation culturelle et un levier au service de la fréquentation des salles du Centre dramatique national grâce à la présence d'artistes reconnus. " *Ce projet grand public de création théâtrale apportera un souffle nouveau et sera le garant d'une attractivité renouvelée et d'un développement des propositions artistiques à l'échelle nationale et des territoires.* " Simon Delétang

2EME PARTIE DU MANDAT DE SIMON DELÉTANG

2024 deuxième année du mandat a été celle du développement du projet tant au niveau des nouveaux rendez-vous (l'**ESCALE**, l'**ITINÉRANCE**, **LITT'ORAL**...) que des partenariats et de la première grande création du directeur.

2025 est celle *« de la consolidation du projet tant au niveau des nouveaux temps forts déjà incontournables que des tournées nationales et itinérantes ainsi que des créations des artistes associés. »*

2026 quatrième année du mandat, permettra la déclinaison de ce projet résolument tourné vers les territoires, et l'aboutissement de plusieurs créations accompagnées en production

EFFERVESCENCE ET STRUCTURATION

De grands récits qui nous rassemblent

« Les grands textes du répertoire classique et contemporain sont définitivement le sésame vers un socle fédérateur à partir duquel nous pouvons oser de l'inattendu. » Simon Delétang

Un théâtre mêlant textes du répertoire, grands récits, romanciers du 20e siècle et auteurs vivants, avec en 2025 : Racine, Mona El Yafi, Elemawusi Agbedjidji, James Baldwin, Gérald Bloncourt, Aimé Césaire, Léon-Gontran Damas, Julien Delmaire, Souleymane Diamanka, David Diop, Éva Doumbia, Langston Hughes, George Jackson, JoeyStarr, Sundjata Keita, Kiyémis, Lisette Lombé, Marc-Alexandre Oho Bambe, Roger Robinson, Sonny Rupaire, Tracy K. Smith, Assa Traoré, Lyonel Trouillot, Malcom X, Emmanuel Merieu, Tatiana Frolova, Eugène Ionesco, Emmanuel Darley, Ana Nozière, Samuel Beckett, Rasmus Lindberg, Joel Jouanneau, Patrick Bouvet, Paul Gadenne, Penda Diouf…

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

THEATRE DE LORIENT
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL

Des artistes compagnons au service du projet

Véritables ambassadeurs du théâtre de Lorient, 10 artistes compagnons, viennent à tour de rôle participer à des rencontres, collaborer aux créations de Simon Delétang. Ils ont un rôle à jouer dans le travail de terrain. Cinq femmes (Leïla Slimani, Chloé Moglia, Jeanne Roualet, Magali Mougel, Stéphanie d'Oustrac) et cinq hommes (Vincent Dedienne, Bonaventure Gacon, Clément Hervieu-Léger, Stéphane Degout, Thierry Thieû Niang) *"qui chacune et chacun dans leur domaine, participeront aux différents temps forts qui animeront les saisons et créeront une effervescence artistique sur le territoire. »*

Un pôle de production dédié aux compagnies théâtrales

L'une des missions fondamentales d'un centre dramatique national est d'accompagner des artistes structurés en compagnie, afin de les aider à créer, à se développer et à participer à l'effervescence d'un projet de territoire.

Les 4 compagnies associées pour ce premier mandat sont :
La Compagnie Alexandre dirigée par Lena Paugam, conventionnée en DRAC Bretagne et accompagnée par la Région Bretagne.
La Compagnie Bloc Opératoire dirigée par Emmanuel Meirieu, conventionnée par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes.
La Compagnie le Combat Ordinaire dirigée par Antoine de La Roche, soutenue par la DRAC Bretagne et la Région Bretagne.
La Compagnie le Grand Nulle part dirigée par Julie Guichard, soutenue par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes.

« Ces quatre compagnies aux esthétiques diverses participeront au renouvellement des formes. Elles seront également associées aux différents temps forts de la saison. Simon Delétang

L'ACTIVITÉ DE PRODUCTION

Le Théâtre de Lorient s'attache aux enjeux suivants :

- Renforcer la durée et les moyens dédiés à la production, afin que les spectacles créés puissent rencontrer un public dans les meilleures conditions ;
- Permettre aux artistes d'expérimenter, de chercher, d'innover en amont ou en dehors du processus de production ;
- Promouvoir un système de production qui garantisse la diversité des contenus, des regards, des approches, de l'expérimental au commercial, de la création la plus innovante au travail sur le répertoire.

Les productions du directeur

Simon Delétang a présenté son travail au public lorientais au travers de 4 spectacles à l'occasion des 2 premières saisons :
- la reprise de sa dernière création **Suzy Storck**
- la création d'une forme pour l'itinérance **Retours**
- la reprise d'un oratorio rock créé en 2020 **Notre besoin de consolation est impossible à rassasier**
- la mise en scène d'une grande pièce du répertoire **Le misanthrope**

Soit 16 représentations au siège et 28 en itinérance entre septembre 2023 et décembre 2024

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Toutes ces productions ont tourné ou tourneront dans le réseau national en 2025 et 2026

À l'automne 2025, Simon Delétang mettra en scène une **PETITE FORME ITINÉRANTE** autour de la cuisine **Merci d'être venu, c'est courageux** de et avec Anthony Cointre, le chef truculent de l'Ile de Groix

Le Misanthrope de Molière, mise en scène **Simon Delétang** (création octobre 2024) fera l'objet d'une reprise les 12 et 13 mars 2026 en salle marie DORVAL - Billet couplé avec le FCL, avant de partir en tournée pour la 2e année consécutive.

Coproductions majoritaires /Productions gérées

Les projets coproduits sont principalement ceux des compagnies associées et ou artistes compagnons
Les 4 compagnies associées vont créer un spectacle en 2025 ou en 2026

Les enjeux :
- Mettre à leur disposition les capacités d'un centre dramatique en production (résidence, technique et diffusion)
- Consacrer une part significative de la marge pour activités à leurs productions : **185 000 € en 2025**
- Assurer en coproduction majoritaire ou en production gérée 1 création de chacune des compagnies associées (**50 000 € d'apport** en numéraire du CDN)
- Assumer une responsabilité dans la diffusion des œuvres que le CDN a contribué à créer.

GRANDIR (création en itinérance)
Texte Emmanuel Darley
Mise en Scène Antoine DE LA ROCHE
Avec Odile Ernoult
Compagnie le Combat Ordinaire - Production gérée Théâtre de Lorient – CDN
Dès 7 ans

Calendrier de création
Ce spectacle bénéficie de l'Aide au projet pour participation à la vie culturelle et politiques territoriales (2024) : résidence d'artistes au collège Mathurin Martin de Baud

- Résidence territoire : 6 jours en janvier et 4 jours en février 2025
- Création le 7 février 2025 à Saint-Barthélémy, avec Baud Communauté
- Reprise au siège Studio PONTHUS du 27 au 29 janvier 2026

MONARQUES
Texte et Mise en Scène Emmanuel Meirieu
Avec Julien Chavrial, Jean-Erns Marie-Louise, distribution en cours...
Compagnie Bloc Opératoire Co-production Théâtre de Lorient – Centre Dramatique National, Théâtre du Nord – Centre Dramatique National, Lille Tourcoing Hauts-de-France, MC2: Maison de la Culture de Grenoble – Scène nationale, Le Volcan, Scène nationale du Havre, Scène nationale de Bourg-en-Bresse, Les Célestins, Théâtre de Lyon, en cours…
Dès 12 ans

Calendrier de création

- Création le 14 octobre 2025 au Théâtre de Lorient – CDN - salle Marie Dorval

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

En tournée sur la saison 25-26

LES SOUTERRAINES

Texte Penda DIOUF
Mise en Scène Julie GUICHARD
Avec Sarah Calcine, Nelly Pulicani et Frederico Semedo
Production Cie Le Grand Nulle Part
Coproduction Théâtre de Lorient – CDN, Théâtre de la Croix- Rousse – Lyon, TRR – Villejuif, Théâtre de Nîmes
Dès 12 ans

Calendrier de création

- Hiver 2024 immersions
- Avril 2024 Début du travail d'écriture
- 20 au 29 janvier 2025 Répétitions au CENTQUATRE-PARIS
- 31 mars au 12 avril 2025 Répétitions au Théâtre de Lorient – CDN
- 12 au 16 mai 2025 Répétitions au Théâtre Du Fil de l'eau, Pantin
- 1er au 12 septembre 2025 Répétitions au TRR – Villejuif
- 20 octobre au 3 novembre 2025 Répétitions au Théâtre de Lorient – CDN
- Création le 04 novembre 2025 au Théâtre de Lorient – CDN - salle marguerite DURAS

En tournée sur la saison 2025/26

LE SYSTÈME RIBADIER

Texte Georges FEYDEAU
Mise en Scène Antoine DE LA ROCHE
Avec Émeline Frémont, Fabrice Gaillard, Antoine Orhon, Rodolphe Poulain
Production Le Combat Ordinaire
Coproduction Théâtre de Lorient – CDN

Calendrier de création

- 25 au 30 novembre 2024 Répétitions au Théâtre de Lorient – Centre dramatique national
- Deux semaines automne 2025 Répétitions à Dinan Agglomération
- Une semaine automne 2025 Répétitions à La Maison du Théâtre
- Deux semaines janvier 2026 Répétitions Théâtre de Lorient – CDN
- Création le 27 janvier 2026 au Théâtre de Lorient – CDN - salle Marguerite DURAS

En tournée sur la saison 2025/26

L'IRRÉPARABLE

Texte et Mise en Scène Léna PAUGAM
Avec Hinda Abdelaoui, Sharif Andoura, Astrid Bayiha, Frédéric Baron, Bénédicte Cerutti, Caroline Darchen, Ramo Jalilyan, Marc Plas, (en cours)
Production Compagnie Alexandre
Coproduction Théâtre de Lorient – Centre dramatique national, (en cours)

Calendrier de création :

- Répétitions : fin 2026
- Création : 1er semestre 2027

ELLE PAS PRINCESSE, LUI PAS HEROS

Texte : Magali MOUGEL
Mise en scène : Julie GUICHARD
Co-production Théâtre de Lorient – Centre Dramatique National, Compagnie Le Grand Nulle Part
Calendrier de création : création 2026

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Spectacles nouveaux : au répertoire du CDN

Par **"spectacles nouveaux"** on entend toutes les productions propres de la structure (mises en scène par l'artiste directeur(trice) ou d'autres artistes), ainsi que les coproductions dites majoritaires.
Sur le 1er mandat (2023-2027) on en dénombre **14.**

SUZY STORCK

Texte MAGALI MOUGEL
Mise en Scène SIMON DELÉTANG
Avec Marion Couzinié, Simon Delétang, Françoise Lervy, Charles-Antoine Sanchez
Production Théâtre de Lorient – Centre dramatique national
Spectacle produit et créé par le Théâtre du Peuple – Maurice Pottecher (Bussang) le 7 août 2019

Elle pourrait être notre sœur, notre voisine… elle s'appelle Suzy Storck.
Son quotidien est celui d'une mère au foyer dont les obligations remplissent les journées. Suzy Storck aimerait retrouver du travail, mais aussi un peu de liberté dans cette vie finalement peut-être pas totalement choisie. Jusqu'au jour où l'impardonnable se produit presque malgré elle, nous mettant face à la stupeur d'une réalité d'aujourd'hui questionnant la charge mentale et les injonctions familiales. Magali Mougel, grâce à une langue puissamment ciselée donne la parole à une femme de notre temps pour un cri salvateur.

RETOURS

Texte FREDRIK BRATTBERG
Mise en Scène SIMON DELÉTANG
Avec Julien Chavrial, Pauline Moulène et la participation d'un jeune comédien amateur, Anselme Simon
Production Théâtre de Lorient – Centre dramatique national
Spectacle créé le 10 novembre 2023 dans le cadre de l'Itinérance, il a depuis parcouru le territoire

Retours, pour l'éternel retour de ce fils disparu dans une avalanche et qui revient chez ses parents, avant de disparaître et revenir à nouveau, encore et encore apportant un comique de situation grandissant. Avec pour thème de prédilection les noyaux familiaux et les relations parents-enfants, le rythme de ce texte, à l'image d'une enquête policière, installe doucement une proximité et une tension. Dans ce drame aux apparences hyperréalistes – le salon-salle à manger d'une maison d'aujourd'hui – Retours nous fait basculer progressivement dans une dimension fantastique où les repères temporels s'effritent et de situation en situation, crée un comique singulier et cruel.

NOTRE BESOIN DE CONSOLATION EST IMPOSSIBLE À RASSASIER

De STIG DAGERMAN
Conception et interprétation SIMON DELÉTANG et FERGESSEN
Production Théâtre de Lorient – Centre dramatique national
Spectacle produit et créé par le Théâtre du Peuple – Maurice Pottecher (Bussang) le 29 août 2020

Un spectacle créé suite à la rencontre entre l'univers électro-rock du groupe Fergessen et Simon Delétang directeur du Théâtre de Lorient. Notre besoin de consolation est impossible à rassasier est un texte aussi dense que bref, un cri d'alarme d'un homme pris dans les angoisses de la vie. Cette œuvre poignante est comme une évidence, une catharsis intime, riche de pensées et de réflexions qui nous offre force et espoir. Un spectacle qui tente de répondre à la question suivante : comment rester soi-même quelles que soient les contraintes que l'on nous impose et comment trouver un chemin pour avancer dans cette vie ?

8 SOIRS PAR SEMAINE

Texte et Mise en Scène CAMILLE CHAMOUX, VINCENT DEDIENNE ET LÉOPOLDINE HH
Avec Camille Chamoux, Vincent Dedienne et Léopoldine HH
Production Théâtre de Lorient – Centre dramatique national
Création le 25 mai 2024, dans le cadre de l'Escale du Théâtre de Lorient – Centre dramatique national

"Camille et Vincent se sont rencontrés sur le tournage de La Flamme de Jonathan Cohen et ne se sont dès lors plus quittés. Alors qu'ils tournent chacun de leur côté leurs seuls en scène respectifs en pleine période de grève,

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

ils réalisent qu'ils vont se retrouver tous les deux en tournée dans l'ouest de la France et enchainer 8 dates en 7 jours. Ils décident alors d'entamer une correspondance quotidienne sur leurs expériences.
S'en suit une correspondance de haute tenue où leur mélancolie – qui fait la force de leur humour – se partage au service d'une véritable photographie de la décentralisation théâtrale et de la France d'aujourd'hui. Afin d'accompagner cet échange Vincent a proposé à une amie de longue date Léopoldine HH (chanteuse et comédienne) qui par chance jouait à côté de Lorient la veille de l'Escale, de les rejoindre afin de chanter des chansons d'Anne Sylvestre et d'accompagner musicalement la lecture.
Très vite l'idée est venue de proposer cette forme au plus grand nombre et de partir en tournée cette fois main dans la main pour mieux raconter leurs solitudes." Antoine De La Roche

LE MISANTHROPE

MOLIÈRE
Mise en scène SIMON DELÉTANG
Avec Gaël Baron, Julien Chavrial, Romain Gillot, Fabrice Lebert, Déborah Marique, Pauline Moulène, Leïla Muse, Yanis Skouta, Thibault Vinçon
Production Théâtre de Lorient – Centre dramatique national
Création le 9 octobre 2024 au Théâtre de Lorient – Centre dramatique national
Dès 12 ans

Que reste-t-il aujourd'hui de cette figure consacrée, sinon son rapport à l'amour et à la vérité ? La posture d'Alceste apparaît intenable et son absolutisme va se heurter à une Célimène du 21e siècle, amoureuse, mais indépendante, forte jusque dans ses renoncements. Cette formidable galerie de personnages, reflet d'une société qui pourrait être la nôtre, n'a rien perdu de son acuité et de son tragi-comique libérateur. Avec une distribution de haut vol, la première création de Simon Delétang sur le grand plateau du Théâtre de Lorient promet beauté de la langue, irrévérence du jeu et décor machiné. Au romantisme scénique répondra la vivacité des corps et l'humour inaltérable des situations écrites par Molière il y a trois siècles.

GRANDIR (création en itinérance)

Texte Emmanuel Darley
Mise en Scène Antoine DE LA ROCHE
Avec Odile Ernoult
Production Théâtre de Lorient – Centre dramatique national
Création le 7 février 2025 à Saint-Barthélémy, avec Baud Communauté
Dès 7 ans

Ça veut dire quoi être un adulte ? Est–ce qu'on grandit tous pareil ?
Grandir c'est un spectacle qui dit tout haut les questions du quotidien que peuvent se poser les enfants face à toutes les manières qu'il existe de grandir. Emmanuel Darley, sans condescendance place à la juste hauteur ces questions fondamentales de l'existence et nous rappelle, à nous, adulte,les chemins parcourus. Car considérer les plus jeunes dans leurs interrogations c'est se rappeler aussi de là où l'on vient. À travers l'histoire de plusieurs enfants et grâce à des situations concrètes, nous voilà plongés petits et grands dans la notion complexe du grandir.

MONARQUES

Texte et Mise en Scène Emmanuel Meirieu
Avec Julien Chavrial, Jean-Erns Marie-Louise, distribution en cours...
Co-production Théâtre de Lorient – Centre Dramatique National, Théâtre du Nord – Centre Dramatique National, Lille Tourcoing Hauts-de-France, MC2: Maison de la Culture de Grenoble – Scène nationale, Le Volcan, Scène nationale du Havre, Scène nationale de Bourg-en-Bresse, Les Célestins, Théâtre de Lyon, en cours…
Création le 14 octobre 2025 au Théâtre de Lorient – CDN - salle Marie Dorval

Dès 12 ans
C'est une histoire vraie car ce sont mes préférées, deux odyssées croisées : celle d'un parapentiste qui, pour faire connaître au monde le déclin des papillons monarques, s'est envolé avec eux, et les a suivis dans leur migration,

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

du Canada jusqu'à leur sanctuaire, une forêt de sapins sacrés dans les montagnes du Mexique. (…) En grandissant il a vu leur extinction, les prairies sauvages de son enfance dépeuplées des papillons qui les habitaient autrefois. Je croiserai cette odyssée avec celle d'un migrant de la Bestia, un train de marchandises qui traverse le Mexique jusqu'à la frontière américaine. Des réfugiés de toute l'Amérique du Sud et d'Afrique s'accrochent à ses wagons, montent sur son toit, pour rejoindre les Etats-Unis et le Canada. Beaucoup meurent de cet espoir. Le papillon monarque est devenu leur symbole. Je raconterai ces deux odyssées. Du Nord au Sud, du Sud au Nord.
Je voudrais faire un spectacle comme une ode à ces deux êtres humains et à ces millions de papillons.
Une ode à l'extrême fragilité du vivant, et de nos enchantements.
Et célébrer tous les migrateurs, humains et non-humains. » Emmanuel Merieu, janvier 2025

MERCI D'ÊTRE VENU, C'EST COURAGEUX

de et avec Anthony Cointre
Mise en scène Simon Delétang
PETITE FORME ITINÉRANTE

"Dans le cadre de l'itinérance nous proposons des spectacles qui sont toujours suivis d'un verre de l'amitié et d'un petit pot organisé par les communes qui nous accueillent, et j'aime l'idée que le partage des spectacles soit aussi généreux que celui d'un bon plat. Que cela n'exclut pas et qu'au contraire notre palais puisse s'affiner au fur et à mesure.
L'idée est donc venue de proposer une recette signature d'Antony Cointre, la soupe de moule au haddock qu'il cuisinerait en direct et qui serait le prétexte à se raconter, à partager des anecdotes, des chansons, des poèmes dans un temps de partage intime en odorama qui aboutirait évidemment à la dégustation de la soupe à l'issue du spectacle pour l'ensemble des spectatrices et spectateurs." Simon Delétang

LES SOUTERRAINES

Texte Penda DIOUF
Mise en Scène Julie GUICHARD
Avec Sarah Calcine, Nelly Pulicani et Frederico Semedo
Production Cie Le Grand Nulle Part
Coproduction Théâtre de Lorient – CDN, Théâtre de la Croix- Rousse – Lyon, TRR – Villejuif, Théâtre de Nîmes
Création le 04 novembre 2025 au Théâtre de Lorient – CDN - salle marguerite DURAS
Dès 12 ans

"Faisant le lien entre lutte sociale et lutte environnementale, *Les Souterraines* explore l'impact de l'activité humaine sur l'environnement et sur les sociétés et plus particulièrement des risques liés aux anciens sites industriels. Le Grand Nulle Part développe un processus de création devenu systématique dans son travail : une construction du projet qui alterne entre l'immersion dans le réel de l'ensemble de l'équipe, l'écriture d'une fiction poétique et l'exploration au plateau sous forme d'improvisations.
La récolte des témoignages – qu'ils soient intimes ou sociaux – et la perception des atmosphères et des paysages nourrissent et fondent l'écriture du spectacle confiée ici à Penda Diouf (prix SACD 2023 du Nouveau Talent Théâtre). Pour cette nouvelle création, l'équipe artistique partira en immersion sur des sites et sols pollués ; sur des sites industriels (anciens et en services) en Bretagne, Normandie et Ile de France, au Service géologique national le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), en mairie, à la Dares (Service statistique du ministère du Travail), à la rencontre d'un collectif de proches de personnes victimes des accidents mortels au travail, et auprès de mouvements activistes écologistes." Julie Guichard

LE SYSTÈME RIBADIER

Texte Georges FEYDEAU
Mise en Scène Antoine DE LA ROCHE
Avec Émeline Frémont, Fabrice Gaillard, Antoine Orhon, Rodolphe Poulain
Production Le Combat Ordinaire - Coproduction Théâtre de Lorient – CDN
Création le 27 janvier 2026 au Théâtre de Lorient – CDN - salle Marguerite DURAS

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

« Le Système Ribadier est une horlogerie signée Georges Feydeau, auteur vaudevilliste qu'on ne présente plus. Sous couvert de situations inattendues, parfois grotesques, avec les archétypes du couple, de la maîtresse, de l'amant refoulé, du mari de la maîtresse…, l'écriture de Feydeau dénonce des comportements bourgeois par effet de loupe grossissant.
J'ai aujourd'hui le désir d'interroger ce qui est encore de l'ordre de l'humour et ce qui n'en est plus. Dans Le Système Ribadier, on rira de l'hystérie des personnages, aussi bien masculins que féminins, provoquée par les situations. Mais je cherche dans la mise en scène, ce qui doit être interrogé pour traverser et transcender les bouleversements sociaux comme le féminisme qui sont aujourd'hui nécessairement à l'œuvre. »

Antoine De la Roche

RESURRECTION

Texte Leïla SLIMANI
Mise en Scène SIMON DELÉTANG
Avec Marina Hands de la Comédie-Française, Georgia Scalliet, Loïc Corbery de la Comédie-Française, Fabrice Lebert, Thibault Vinçon, Guillaume Gallienne de la Comédie-Française, Dominique Blanc de la Comédie-Française
Production Théâtre de Lorient – Centre dramatique national
Coproduction Comédie Française, Comédie de Colmar – Centre dramatique national Grand Est Alsace, Théâtre Gymnase-Bernardines – Marseille, Théâtre national de Nice
Création 2026

« Lorsque j'ai découvert les romans de Leïla Slimani j'ai eu l'intuition que la rigueur de son style et ses obsessions se prêteraient à merveille à l'écriture dramatique. Voici trois ans je lui ai proposé d'écrire sa première pièce de théâtre dont nous chercherions ensemble les enjeux et que je mettrai en scène tout en l'accompagnant quant à la dimension théâtrale (…).
Dans Résurrection il est question d'un jeune homme de bonne famille qui mène une vie de plaisirs dans une grande ville et se retrouve choisi comme juré au procès d'une femme pour le meurtre d'un homme. Il reconnaît alors son amour de jeunesse qui était autrefois au service de sa famille et dont il a abusé, qu'il a mis enceinte et abandonnée. Elle est depuis devenue prostituée. Voulant racheter sa faute passée il fait tout pour l'innocenter, mais elle refuse son aide afin qu'il vive avec sa conscience et les conséquences de ses actes.
C'est à partir de ce motif du rachat et de l'impossible pardon que Leïla Slimani écrira une partition pour cinq interprètes et notamment Marina Hands pour qui elle souhaite écrire ce rôle de femme puissante et incorruptible. J'aurai la grande responsabilité de faire éclore au théâtre le talent déjà protéiforme de Leïla Slimani et de servir le mieux possible la force de ses mots. » Simon Delétang

ELLE PAS PRINCESSE, LUI PAS HEROS

Texte : Magali MOUGEL
Mise en scène : Julie GUICHARD
Co-production Théâtre de Lorient – Centre Dramatique National, Cie Le Grand Nulle Part
Calendrier de création : création 2026

L'IRRÉPARABLE / DEBORDER (Titre provisoire)

Texte et Mise en Scène Léna PAUGAM
Avec Hinda Abdelaoui, Sharif Andoura, Astrid Bayiha, Frédéric Baron, Bénédicte Cerutti, Caroline Darchen, Ramo Jalilyan, Marc Plas, (en cours)
Production Compagnie Alexandre
Coproduction Théâtre de Lorient – Centre dramatique national, (en cours)
Création 2027

Lena Paugam travaille sur la notion de pardon depuis de nombreuses années. La thématique rôde en spectre sur l'ensemble de ses créations depuis le spectacle Hedda créé en 2018. Avec L'Irréparable, elle ouvre son champ de réflexion au milieu carcéral. À l'appui d'un travail d'enquête (recueil d'entretiens auprès de professionnels au sein d'associations impliquées dans les processus de justice transformatrice, immersion dans le cadre d'ateliers en centre pénitentiaire et observation en sessions d'Assises au Parquet de Bobigny), elle compose ici une fiction chorale mettant une scène une galerie de personnages individuellement et collectivement confrontés à la

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

question du pardon. Comment ce concept est-il pensé et utilisé dans le cadre des processus engagés dans le cadre d'une justice pénale en France ? En quelle mesure la protection de la reconnaissance des responsabilités rend possible le travail de résilience des victimes autant que celui des condamnés ? Une réflexion sur la faculté de pardonner a-t-elle sa place au-delà de la sphère personnelle ? Quelles conditions lui sont nécessaires ? En quoi est-il associé au travail de mémoire et à la préservation d'une reconnaissance non obsolescente ? Voilà une partie des questionnements à l'origine de ce projet.

Spectacles nouveaux :
SYNTHÈSE / MANDAT 2023- 2027

Titre	Année création	1ere Exploitation	Metteur en scène	Auteur	Type de production	Jeune public (O/N)
Suzy Storck ***(reprise)***	2019/ **2023**	07/08/2019 / septembre 2024	Simon Delétang	Magali Mougel	Production gérée	N
Retours	**2023**	10/11/2023	Simon Delétang	Fredrik Brattberg	Production gérée	N
Sur l'aile d'un papillon	**2024**	09/03/2024	Emmanuel Meirieu	Emmanuel Meirieu	Production déléguée	N
Notre besoin de consolation est impossible à rassasier ***(reprise)***	2020 **/ 2024**	29 août 2020 / mai 2024	Simon Delétang	Stig Dagerman	Production gérée	N
8 soirs par semaine	**2024**	25/05/2024	Camille Chamoux, Vincent Dedienne et Léopoldine HH		Production gérée	N
Le Misanthrope	**2024**	09/10/2024	Simon Delétang	Molière	Production gérée	N
Grandir	**2025**	07/02/2025	Antoine de la Roche	Emmanuel Darley	Production gérée	O
Monarques	**2025**	14/10/2025	Emmanuel Meirieu	Emmanuel Meirieu	Coproduction majoritaire	N
Merci d'être venu, c'est courageux	**2025**	Automne 2025	Simon Delétang	Anthony Cointre	Production gérée	N
Les souterraines	**2025**	04/11/2025	Julie Guichard	Penda Diouf	Coproduction majoritaire	
Le Système Ribadier	**2026**	27/01/2026	Antoine de la Roche	Georges Feydeau	Coproduction majoritaire	N
Résurrection	**2026**		Simon Delétang	Leila Slimani	Production gérée	N
Elle pas princesse, lui pas héros	**2026**		Julie Guichard	Magali Mougel	Production gérée	O
L'Irréparable	**2027**		Lena Paugam	Lena Paugam	Coproduction majoritaire	N

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

THEATRE DE LORIENT
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL

Tournées des productions (en construction)

Productions et co-productions du Théâtre de Lorient, en tournée en 2025 et 2026

SUZY STORCK

• 28 et 29 janvier 2025 : Les Quinconces et L'Espal – Scène nationale du Mans : 2 représentations
• 1er et 2, du 4 au 6 février 2025 : Théâtre des Quartiers d'Ivry, CDN du Val-de-Marne : 5 représentations

NOTRE BESOIN DE CONSOLATION EST IMPOSSIBLE À RASSASIER

- 24 mars 2025 : Le MÉTA, Centre dramatique national Poitiers Nouvelle-Aquitaine

RETOURS

- 13 au 24 janvier 2025 La Comédie, Centre dramatique national de Reims : 9 représentations en itinérance
- 4 au 6 février 2025 Théâtre de Cornouaille, Quimper : 3 représentations
- 27 Février 2025 Théâtre du Champ au Roy, Guingamp : 1 représentation
- 23 au 25 septembre 2025 : Nouveau Théâtre Besançon, Centre dramatique national
- 4 au 6 décembre 2025 : Centre Dramatique National de l'Océan Indien, La Réunion
  + un ou deux autres théâtres partenaires du CDNOI
- 3 au 5 février 2026 : Théâtres de Compiègne
- 9 au 13 février 2026 : Théâtre de Lisieux - Normandie

LE MISANTHROPE

- La passerelle Saint Brieuc 05 au 6 mars 2025 2 représentations
- La Comédie de Valence, les 12 et 13 mars 2025, 2 représentations
- La Comédie de Colmar, 26 au 28 mars 2025, 4 représentations (dont 1 scolaire)
- Saint Nazaire, 23 et 24 avril, 2 représentations
- La MC2, Grenoble, du 14 au 16 mai 2025, 3 représentations
- 17 et 18 mars 2026 : Théâtre à Pau
- 2 avril 2026 : La Maison Nevers, Maison de la Culture Nevers Agglomération
- 10 avril 2026 : Le Majestic Scène de Montereau
- 6 au 16 (off le 11) mai 2026 : Les Célestins, Théâtre de Lyon

8 SOIRS PAR SEMAINE

- Les 13 et 14 juin, Festival d'Anjou
- 6 décembre 2025 : centre culturel Jacques DUHAMEL Vitré
- 7 décembre centre national de la marionnette, Laval
- 13 décembre 2025 : Le Dôme, Centre Culturel de Saint-Avé
- 15 mars 2026 : La Filature, Mulhouse

MONARQUES

- 29 dates et 11 théâtres à venir

LES SOUTERRAINES

- 9 et 13 décembre 2025, Théâtre Romain Rolland, Villejuif
- 2 février 2026, Théâtre de la Croix Rousse, Lyon
- Automne 2026, théâtre de Nîmes

LE SYSTÈME RIBADIER

- 5 et 6 février 2026, le petit écho de la mode, Châtelaudren-Plouagat
- 09 et 10 avril 2026 : saison culturelle, Dinan Agglomération

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

THEATRE DE LORIENT
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL

Résidences - Co-productions minoritaires - Aides à la création en 2025-2026

Le Théâtre de Lorient, accompagne des équipes indépendantes, en leur permettant de bénéficier de conditions de travail optimales, par la mise à disposition de lieux de répétitions, de personnels techniques et ou d'administration de production, d'ateliers de construction, de conseils, d'expertise et d'apports financiers.

Il est dans la majorité des cas associé à un apport en coproduction

TITRE	METTEUR EN SCENE		Apport 2025 ou 2026	ACCOMPAGNEMENT
Ovni Rêveur, le corps éparpillé dans la tête	Léna Paugam	CO-PRODUCTION COMPAGNIE ASSOCIEE	**20000**	RESIDENCE + APPORT NUMERAIRE
Boat People	Marie Bachelot Nguyen	CO-PRODUCTION	**20000**	RESIDENCE + APPORT NUMERAIRE
Hôtel du Libre-échange	Stanislas Nordey	CO- PRODUCTION	**20000**	APPORT NUMERAIRE
Nous les héros	Clément Hervieu Léger	CO-PRODUCTION ARTISTE COMPAGNON	**20000**	RESIDENCE + APPORT NUMERAIRE
Lucia Di Lammermoor	(Opéra) Simon Delétang ONB	CO-PRODUCTION	**30000**	APPORT NUMERAIRE VENTILE SUR 2 EXERCICES
Le Château des Carpathes	Emilie Capliez	CO-PRODUCTION	**20000**	APPORT NUMERAIRE
Vertiges	Nasser Djémaï	CO-PRODUCTION	**10000**	APPORT NUMERAIRE
True West		CO-PRODUCTION	**10000**	APPORT NUMERAIRE

Le Théâtre de Lorient assure ainsi un soutien à la production, dans un moment où les compagnies indépendantes traversent une période de fragilité ; et s'attache au partage de l'outil.

Exploitation des productions
(Productions gérées ou déléguées et co-productions)

Le Théâtre de Lorient s'attache aux enjeux suivants :

- Assurer des séries plus longues tant sur le lieu de création qu'en tournée, dans une logique de diffusion territoriale plus cohérente ;
- Permettre aux productions les mieux accueillies d'être reprises et tournées de nouveau
- Reprises d'œuvres antérieurement produites

Spectacles ayant bénéficié d'un accompagnement en production en 2023, 2024 ou 2025, programmés au Théâtre de Lorient en 2025 et 2026 :

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

THEATRE DE LORIENT
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL

Au siège

TITRE / METTEUR EN SCENE	MOIS	DATES	SITE	TP	SCO	JAUGE
Fidélités ou la Panenka de Hakimi- Ali Esmili	Janvier 2025	28 au 31	Duras	4		1 040
Strano	Janvier 2025	10 au 14	Hors Les Murs	4		1200
Duras Platini – Barbara Chanut	Avril 2025	1er au 3	Studio	3	1	560
Ovni Rêveur- Lena Paugam	Février 2025	25 au 27	Duras	3		780
Le roi se meurt- Jean Lambert-Wild	Mars 2025	5 au 7	Duras	3	1	1 000
Dan Da Dang Dog- Pascale Daniel Lacombe	Avril 2025	29 et 30	Dorval	2		1160
Rouge Merveille – Chloé Moglia	Mai 2025	17 et 18	HLM	3		1350
Les saisons – Collectif La Fugue	Mai 2025	17 & 18	HLM	3		300
Nous les Héros – Clément Hervieu Léger (*)	Septembre 2025	23 au 26	Duras	4		1200
Monarques – Emmanuel Merieu	Octobre 2025	14 et 15	Dorval	2		1200
Les Souterraines – Julie Guichard	Novembre 2025	4 au 7	Duras	4		1000
Hôtel du Libre-échange – Stanislas Nordey	Novembre 2025	20 et 21	Dorval	2		1500
Boat people – Marie Bachelot Nguyen	Décembre 2025	2 au 5	Duras	4		1120
Le Château des Carpathes - Emilie Capliez	Janvier 2026	14-15	Dorval	2	1	2100
Grandir Antoine de La Roche	Janvier 2026	27-29	Ponthus	2	3	400
Le système Ribadier Antoine de La Roche	Janvier 2026	27-30	Duras	4	1	1500
Lucia Di Lamermoor – Simon Delétang	Mars 2026	3 et 4	Dorval	2		2000
Le Misanthrope – Simon Delétang	Mars 2026	12 et 13	Dorval	2	1	2700
Vertiges – Nasser Djemaï	Avril 2026	8 & 9	Dorval	2		1600
TOTAUX				**36**	**2**	**24 210**

(*) Nous les héros de Jean-Luc Lagarce en ouverture de la saison 2025-26, dans une mise en scène du nouvel administrateur général de la Comédie-Française, Clément Hervieu Léger (Compagnie des Petits champs).

En itinérance

TITRE	METTEUR EN SCÈNE	TYPE PRODUCTION	DATES	EN ITINÉRANCE	JAUGE
GRANDIR	Antoine De la Roche	Production gérée	Du 07 février au 13 mai 2025	15 dates en Morbihan	1 500
MERCI D'ÊTRE VENU, C'EST COURAGEUX	Simon Delétang	Production gérée	7 novembre 2025	Création à Ploërdut 10 dates prévisionnel	*800*

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

THEATRE DE LORIENT
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL

UNE PROGRAMMATION OUVERTE POUR S'ANCRER DANS LE TERRITOIRE

"Centré sur le grand répertoire théâtral et la création, le Théâtre de Lorient sera ouvert aux autres formes du spectacle vivant ainsi qu'à la musique et l'opéra afin d'enrichir l'offre artistique." Simon Delétang

La programmation pluridisciplinaire se veut accessible et ambitieuse, alliant des propositions de spectacles grand public et des créations contemporaines.

En un clin d'œil

Saison 2024/25

26 Spectacles
83 LEVERS DE RIDEAUX
(sans litt'oral)
5 ESCALES
4 spectacles en ITINÉRANCE
2ème ÉDITION DE LITT'ORAL

Saison 2025/26

32 spectacles
95 levers de rideau (dont 22 scolaires)
10 spectacles pour le jeune public
5 ESCALES
7 spectacles en tournée
1 opéra

Saison 2025/26

Une saison marquée par **la création théâtrale** : six spectacles verront le jour, portées par les compagnies associées et artistes compagnons au Théâtre de Lorient :

- **Nous les héros** de Jean-Luc Lagarce, en ouverture de la saison, dans une mise en scène du nouvel administrateur général de la Comédie-Française, Clément Hervieu Léger (Compagnie des Petits champs)
- **Monarques** texte et mise en scène Emmanuel Meirieu (compagnie Bloc Opératoire)
- **Les Souterraines** de Penda Diouf, mise en scène Julie Guichard (compagnie Le Grand Nulle Part)
- **Le Système Ribadier** de Georges Feydau, mise en scène Antoine de La Roche (compagnie Le Combat Ordinaire)

Mais aussi deux créations sur le proche territoire dans le cadre de l'Itinérance :

- **Merci d'être venu, c'est courageux** de et avec Anthony Cointre, le chef truculent de l'Ile de Groix, mise en scène de Simon Delétang
- **Elle pas princesse, lui pas héros** de Magali Mougel, mise en scène Julie Guichard (compagnie Le Grand Nulle Part)

Et la reprise du spectacle **Le Misanthrope** de Molière, mise en scène Simon Delétang (création octobre 2024)

Le retour de l'opéra : cela fait dix ans que le Théâtre de Lorient n'avait pas accueilli d'opéra. Un évènement hors-norme et incontournable de cette saison fruit d'un partenariat inédit avec l'Opéra de Rennes : **Lucia di Lammermoor** de Donizetti, direction musicale Jakob Lehmann, mise en scène Simon Delétang ; avec l'Orchestre national de Bretagne et le Chœur de chambre Melisme(s)

Des rendez-vous pour les enfants, dix propositions accessibles aux plus jeunes et certaines dès 3 ans, offrant la possibilité de bénéficier d'un Pass famille

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Des personnalités avec Camille Chamoux (**Ca va Ca va**), Raphael (**Karaoké**)**,** Sandrine Bonnaire (**L'amante anglaise**)**,** Anthony Cointre **(Merci d'être venu, c'est courageux)**

La musique qui se diffuse dans de nombreuses propositions, souvent au croisement des disciplines : **Chœur de Sartène, Karaoké, Bezperan, Le château des Carpathes, Lucia di Lammermoor, Fusées, Crowd, Boa Bras** et de **la marionnette** avec quatre spectacles : **La valse des hommelettes, Pareil, par pareil, Et ainsi de suite, Matin et soir)**

L'Itinérance qui continue d'irriguer le territoire à travers 5 spectacles **: Merci d'être venu, c'est courageux, Grandir, Le voyage en Uruguay, Elle pas princesse, lui pas héros, Retours**

Les partenariats qui se confirment avec le FC Lorient (billet couplé) et La galerie Le lieu (**Mémoire d'un vol** et expositions à l'année) et se renouvellent avec l'Opéra de Rennes (**Lucia di Lammermoor**), et le Théâtre à La Coque, centre national de la marionnette à Hennebont (**Matin et soir**)

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

THEATRE DE LORIENT
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL

Le Théâtre de Lorient a pour mission d'accueillir des spectacles dramatiques produits par des compagnies ou d'autres scènes, au travers de cessions, dans un esprit d'exigence artistique et de solidarité. Il a une attention particulière à la durée d'exploitation de ces spectacles, veille à améliorer la parité des artistes accueillis et fait une large place aux auteurs contemporains.

Des équilibres de saison

- **La Ville de Lorient** confie à l'établissement une mission de programmation pluridisciplinaire qui *« reflète les principaux courants de la production actuelle dans les domaines de la danse, de la musique et des arts du cirque »*
- **Le Ministère de la Culture - DGCA** entend garantir que les dépenses liées à la programmation de spectacles autres que théâtraux (cessions et coréalisations) n'excèdent pas 30 % du budget d'accueil.

Le Théâtre de Lorient veille donc à conserver un équilibre, entre programmation "Théâtre et arts associé" cirque, marionnette, théâtre musical, arts de la rue et programmation de spectacles "autres que théâtraux" (danse, musique) dans le respect des attendus de chacun des partenaires publics, tout en tenant compte de la diversité de l'offre culturelle publique dans la région.

Ici on tient compte de l'ensemble des spectacles programmés (produits et accueillis)

Saison Type (24/25) **Hors LITT'ORAL & Hors ESCALE**	**NB SPECTACLES PROGRAMMES**	**NBRE REPRSENTATIONS**	**DONT SCOLAIRES**	**JAUGE OFFERTE**
THEATRE	19	59	13	21 682
DANSE	4	9	1	6 194
MUSIQUE	3	3	0	2 740
CIRQUE	1	4		1 188
	27	**75**	**14**	**31 804**

Un engagement en faveur de la parité

Données janv-juin 24

Hors ESCALES et LITT'ORAL

Programmation	**Mise en scène**	**Nombre spectacles**	**Nombre représentations**	**Charges d'exploitation**	**Jauge totale offerte**
Cumul sur l'ensemble des spectacles programmés : Productions, Coproductions et Accueils hors spectacle mis en scène par la direction du CDN	Femmes	8	31	238 480,00 €	9396
	Hommes	9	24	253 444,00 €	7839
	Collectif mixte	3	5	133 764,00 €	3646
	totaux	20	60	625 688,00 €	20 81

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

LITT'ORAL



15 AU 18 MAI 2025 DANS DIVERS LIEUX DE LA VILLE ET L'AGGLOMÉRATION

Des spectacles présentés hors-les-murs afin de décloisonner les propositions artistiques et se rendre au plus près des lorientaises et des lorientais.
La ville et l'agglomération sont riches de lieux de patrimoine historique, maritimes et de paysages naturels inspirants.

L'un des enjeux du premier mandat est la réconciliation entre les publics et le Théâtre de Lorient - Centre dramatique national. ***LITT'ORAL*** en constitue un des leviers : par ses dimensions combinées d'ancrage territorial, de présence artistique, de mobilité des publics, de diversité de l'offre et des sites…

Ce temps fort propose des formes essentiellement gratuites en extérieur, des spectacles participatifs et des créations in situ, afin d'être au plus près des habitantes et des habitants dans un souci d'accessibilité du spectacle vivant. De quitter l'entre-soi des salles closes pour célébrer notre capacité à nous réunir spontanément devant des formes artistiques généreuses et insolites.

Résolument porté vers l'extérieur et après le succès de sa première édition, ***LITT'ORAL*** revient du 15 au 18 mai 2025, avec des troupes venant de la France entière. Une fois encore les artistes poussent les murs et s'installent dans des lieux plus ou moins insolites nous faisant redécouvrir la ville et son agglomération. Cette programmation se veut résolument joyeuse et ludique, ouverte à toutes et tous, dans un élan de générosité et de partage.

Programme complet (cf site Internet)

L'implication des jeunes est favorisée au travers d'un partenariat avec *sensation mer*, initiative éducative portée par la *sauvegarde 56* et la présence des *équipiers*, projet d'éducation artistique axée sur un comité de jeunes volontaires hors du cadre scolaire, portée par le Théâtre de Lorient ;

Le projet participatif **Beatles Go Baroque**, avec les élèves du Conservatoire de Lorient, qui a mobilisé des temps de répétition en amont, avec Christophe Collette directeur artistique du Quatuor Debussy verra le jour durant cette édition.

Pour assurer la pérennité économique de cette manifestation et permettre la prospection de nouveaux espaces in situ, en lien avec les communes, la direction du Theatre fait le choix de passer **LITT'ORAL** en biennale à partir de l'an prochain : l'édition #3 est prévue au printemps 2027.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

THEATRE DE LORIENT
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL

ESCALE



Un samedi par mois à 18 heures

L'Escale, c'est l'occasion de rencontrer à Lorient des personnalités du monde de la lecture, de la cuisine, du sport, du one-man-show ou bien encore de l'opéra. Cartes blanches, lectures, concerts, rencontres… pour découvrir de nouveaux univers et croiser différents horizons. Après Éric Ruf, Leïla Slimani, ou bien encore Vincent Dedienne, le Théâtre de Lorient vous donne rendez-vous cette saison avec cinq escales pour un moment à chaque fois original.

Tarif unique 10 €
Jauge offerte : **3 500** places par saison

2025 1ER SEMESTRE
Escale Guillaume Gallienne 25 Janvier
Lecture des poèmes issus de L'autre moitié du songe m'appartient d'Alicia Gallienne (Gallimard, 2020)
Avec Guillaume Gallienne, acteur, dramaturge, metteur en scène, réalisateur et sociétaire de la Comédie-Française

Escale Football et Theatre 8 Mars
Rencontres inédites et surprises

2025 2eme SEMESTRE
Escale : carte Blanche à Thierry Thieû Niang
Samedi 15 novembre

Escale Musique de la Marine Nationale
Samedi 6 décembre
Avec l'Orchestre de la marine nationale

2026 1ER SEMESTRE
Escale avec une personnalité surprise
Samedi 24 janvier

Escale avec Clément bresson de la comédie Française
Samedi 21 mars

Escale Impro Théâtre
Samedi 23 mai

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

L'Itinérance en milieu rural et périurbain

le Théâtre de Lorient – Centre dramatique national, vient à la rencontre des territoires, en répondant à un double objectif : proposer un spectacle de qualité au plus grand nombre et élargir ses publics.

"L'itinérance artistique sous toutes ses formes, même à vélo, à destination des territoires de l'agglomération du département et de la région, sera un des enjeux de ce premier mandat afin de ne laisser personne loin de la création théâtrale." Simon Delétang

Cette décentralisation de terrain propose plusieurs spectacles par saison, dont **au moins une création conçue spécialement pour l'occasion et créée in situ**, en partenariat avec des communes et des associations souhaitant présenter des spectacles dans leurs équipements municipaux.

Cœur battant du projet artistique, l'**Itinérance** est le moyen de tisser un nouveau réseau à l'échelle départementale et régionale et de favoriser les croisements de spectateurs (générations, interculturalités…)

Rayonnement de l'Itinérance : environ 100 km autour du Théâtre de Lorient à différentes échelles :

- **Locale** avec les quartiers prioritaires de la Ville de Lorient

Retours a été présenté à La Balise en partenariat avec la maison pour tous de Kervenanec

- **Intercommunale** : l'Itinérance se déploie sur Lorient Agglomération en partenariat avec des communes, des établissements scolaires ou des institutions (centre de Kerpape - Ploemeur)
- **Départementale** : le Théâtre de Lorient est très présent sur le département du Morbihan
- **Régionale** : L'Itinérance se déploie sur les départements limitrophes (Finistère et Côtes d'Armor)

Un modèle économique fragile

Le théâtre de Lorient bénéficie du soutien de la **DRAC Bretagne - MINISTERE DE LA CULTURE** sur cet axe à hauteur de 30 000 €

Le Théâtre de Lorient prend en charge l'aspect administratif et le coût de cession auprès de la compagnie, contractualise avec l'organisateur-partenaire sur un forfait + une somme au titre de la participation aux droits d'auteurs ; L'intégralité des recettes de billetterie est acquise à l'organisateur-partenaire, selon les tarifs définis au préalable.

Un poste de coordination dédié

Simon Delétang a souhaité la création d'un poste dédié. La chargée de l'Itinérance œuvre au déploiement du projet Itinérance sur le territoire, en lien (toujours) avec les acteurs locaux, relais et partenaires (collectivités, écoles, associations, opérateurs socio-éducatifs et culturels…) Elle est le visage familier de l'Institution sur le territoire

Elle assure le lien avec tous les services concernés (relations avec les publics, communication, service technique, service production, service administratif).

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

THEATRE DE LORIENT
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL

Une ambition partagée

La question de l'itinérance et du partage large de l'art théâtral avec tous les publics, sur tous les territoires, est au cœur-même de l'histoire des Centres dramatiques nationaux. Dès la Libération, à Colmar, Saint-Étienne, Rennes ou Toulouse, les premiers Centres dramatiques nationaux ont d'abord été des troupes itinérantes, circulant entre villes et campagnes, pour démocratiser la fréquentation du théâtre. Cette inspiration des origines est encore très vivante dans les projets des Centres dramatiques d'aujourd'hui. Pour ce faire, ils créent, produisent et coproduisent des œuvres itinérantes, conçues pour être données en dehors des théâtres et aller à la rencontre de tous les publics des villages, villes, métropoles, départements, et ce, dans toutes les régions françaises.

(Extrait - L'itinérance dans les CDN – État des lieux – ACDN - MARS 2024)

4 spectacles par saison irriguent le territoire

Dont 1 création In situ et 1 spectacle repris d'une saison sur l'autre

Saison 2024/25

SUR L'AILE D'UN PAPILLON
Texte et Mise en Scène EMMANUEL MEIRIEU

RETOURS
Texte FREDRIK BRATTBERG
Mise en Scène SIMON DELÉTANG

GRANDIR
Texte Emmanuel Darley
Mise en Scène ANTOINE DE LA ROCHE

BALEINE
Texte Paul Gadenne
Mise en scène et interprétation THIERRY GIBAULT

Saison 2025/26

MERCI D'ÊTRE VENU, C'EST COURAGEUX
Simon Delétang
Anthony Cointre

LE VOYAGE EN URUGUAY
Texte Clément Hervieu-Léger
Mise en scène Daniel San Pedro

GRANDIR
Texte Emmanuel Darley
Mise en Scène ANTOINE DE LA ROCHE

ELLE PAS PRINCESSE, LUI PAS HÉROS…
Texte Magali Mougel
Mise en scène Julie Guichard

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

THEATRE DE LORIENT
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL

TOUS ACTRICES ET TOUS ACTEURS

Afin de construire autrement l'accès à la création le Théâtre de Lorient développe un projet d'éducation artistique et culturelle ambitieux.

Les artistes compagnons et les compagnies associées du Théâtre de Lorient, professionnels du spectacle, se déplacent dans les établissements scolaires afin de favoriser l'égal accès de tous à la pratique artistique. Des rencontres et ateliers se font au Théâtre tout au long de l'année.

Nous proposons aux équipes pédagogiques des écoles élémentaires, collèges, lycées, mais aussi des établissements d'enseignement supérieur et structures périscolaires, de construire ensemble des parcours alliant spectacles, visites, rencontres et ateliers au sein de l'établissement.

Chaque projet est pensé en partant des artistes associés et des artistes Compagnons contribuant ainsi à les faire connaitre auprès du grand public et complétant leur présentation dans le cadre de la programmation du Théâtre, de l'itinérance ou encore de **Litt'Oral**.

Ce souffle artistique permet la connaissance et la rencontre avec ces nouveaux metteurs et metteuses en scène, partie intégrante du projet artistique afin de développer une proximité avec les publics. Être toujours au plus proche de tous les publics, être à l'endroit du croisement et de la rencontre, continuer à implanter nos artistes associés sur le territoire seront nos objectifs pour cette deuxième année de mandat.

Cette colonne vertébrale artistique pensée dans son ensemble et à tous les étages du Centre dramatique national fédère les différents services, permet une rencontre avec les artistes et entre les artistes et le public. Des objectifs forts seront notre cap pour les saisons à venir :

- construire autrement l'accès à la création et aux pratiques artistiques ;
- toucher l'ensemble du cursus scolaire, de la petite école jusqu'au baccalauréat, afin de participer activement au renouvellement générationnel des publics.
- n'oublier personne
- réconcilier les publics
- irriguer le territoire et avoir la ville entière pour public
- être un Théâtre de terrain
- devenir un port d'attache

PROXIMITE ET COOPERATION

Le Théâtre de Lorient – Centre dramatique national souhaite s'adresser à tous les publics et, en particulier, aux publics plus éloignés des Théâtres pour des raisons sociales, géographiques ou structurelles en abordant ces initiatives avec beaucoup d'humilité, notamment dans les quartiers où de nombreux animateurs et encadrants font déjà un travail remarquable. Il s'agit de coconstruire avec eux pour que les projets soient les plus adaptés possible aux différents publics.
Un travail en coopération étroite est développé depuis plusieurs années avec les services de proximité, culturels, ainsi qu'avec les maisons pour tous et les maisons de quartier par la création de programmes sur-mesure.
En quatre ans, l'objectif sera de n'oublier personne.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Le Théâtre de Lorient mène une politique volontariste à destination des publics isolés du champ culturel, qu'ils le soient pour des raisons sociales, géographiques ou encore pour des raisons de handicaps.

La première année de mandat nous a permis de rassembler les publics mais le Théâtre de Lorient souhaite innover d'avantage en proposant des projets croisés dans la co-construction et par les publics touchés. L'innovation dans les projets menés par le Théâtre de Lorient associe des acteurs culturels avec des acteurs hors champ culturel (santé, social, accessibilité, monde du sport, etc.). Ces actions sont faites sur mesure s'adaptant aux enjeux de chacun tout en gardant l'objectif commun.
À terme, il s'agira de développer uniquement ces projets ambitieux de territoire.

En 2024-2025, des projets croisés entre structures et publics vont commencer à naitre :

- Avec le Centre de Kerpape, la compagnie de danse Le Pôle - Projet soutenu par la DRAC / Culture Santé et dans le cadre de la politique d'accessibilité du Théâtre
- Avec la Sauvegarde 56, Radio Balises Hydrophone et les artistes Nicolas Lespagnol-Rizzi, compagnon de route de Simon Delétang depuis plusieurs années et Ojun, musicien porté par Hydrophone - Projet soutenu par la DRAC
- Avec Le Kab's (anciennement Le Phare), l'autrice Magali Mougel, artiste compagnonne et la comédienne Nathalie Ansquer - projet soutenu par la DRAC / Culture Santé
- Avec La Mission locale, l'artiste Nicolas Lespagnol Rizzi - projet soutenu par la DRAC / Culture Santé
- Le Centre pénitentiaire de Ploemeur avec Julie Guichard, artiste associée (projet soutenu par la DRAC et le SPIP)

PARTAGE ET TRANSMISSION

Julien Chavrial, acteur permanent et responsable pédagogique est une force au quotidien, afin d'élaborer de nouveaux modes d'ateliers et penser les possibles interventions en milieu scolaire. L'objectif est d'arriver à toucher l'ensemble du cursus scolaire, de la petite école au baccalauréat, afin de participer activement au renouvellement générationnel des publics. Les interventions sont pensées en écho avec les œuvres proposées au Théâtre et en Itinérance afin de permettre des liens à tous les étages.
Une attention particulière est portée aux établissements d'éducation prioritaire, aux lycées d'enseignement professionnel ou agricoles.
Accompagner chaque venue au spectacle, faire découvrir le processus de création, se familiariser avec les espaces du Théâtre de Lorient, proposer des échanges avec les équipes artistiques, sont des objectifs phares du Théâtre de Lorient.

En 2024/2025, des liens continueront à l'établir avec l'EESAB, le CRD, l'UBS et le milieu estudiantin.
Le Théâtre de Lorient entend poursuivre l'accompagnement des options du Lycée Jean Macé et Lesage, les dispositifs Ma Classe Théâtre au Lycée de Kerneuzec et Hennebont, les options CHAM-CHAD et le Comité de journaliste en herbe de Gourin.

Avec le recrutement d'une nouvelle Chargée de relations avec le public scolaire, le Théâtre de Lorient a renforcé son implication auprès du milieu scolaire et étudiant par ses actions, ses propositions de spectacles et de parcours.

Un nouveau projet est porté autour de la littérature dramatique jeunesse avec l'auteur Joel Jouanneau et la comédienne Odile Ernoult au sein des écoles de Lorient Agglomération.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Le travail avec une enseignante-relais permet le déploiement d'information et de formation auprès du corps enseignant.

Une attention particulière est portée sur les centres de loisirs et le public parent-enfants jusqu'alors peu représenté au Théâtre de Lorient.

Trouver des points d'accroche en vue de belles et fructueuses collaborations pour faire circuler les publics est le nouveau terrain de jeu de l'équipe des relations avec le public. Des propositions en rapport avec le milieu du sport ou encore de la lecture permettent d'aller au plus près des habitants.
Ainsi des présentations de saison sont réalisées à vélo ou encore sous forme de randonnée.

Une attention particulière a été donnée au Monde de l'entreprise avec le développement des offres pour les CSEC et des demandes de mécénat.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

THEATRE DE LORIENT
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL

LE DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ

Le Théâtre de Lorient, développe une politique d'accessibilité, afin d'être un lieu ouvert et inclusif. Accessibilité en allant vers (projet d'itinérance : des petites formes sont conçues pour jouer partout) et en accueillant bien (accueil de tous les handicaps dans un cadre sécurisé et sécurisant).

Ce projet d'accessibilité démarré en 2021, est accompagné financièrement par le Ministère de la Culture, - DRAC Bretagne dans le cadre du dispositif Culture et Handicap.

Au fil des saisons le théâtre de Lorient ambitionne de maintenir une offre de programmation accessible, de continuer les réflexions croisées avec les structures professionnelles du champ du handicap, et de permettre la formation des équipes accueillantes et communicantes
Avec le nouveau projet de Simon Delétang, la priorité devient ALLER VERS. L'itinérance est un axe fort pour l'accessibilité des publics, tant sur les propositions de programmation que sur la compréhensibilité de la communication ou encore la proximité d'un espace d'accueil et de billetterie.

Aller vers : l'équipe des relations avec les publics se déplace sur le territoire à la rencontre des publics.
Elle est en relation avec de nombreux partenaires du domaine de l'accessibilité (à destination des porteurs de handicap -tous les handicaps confondus-, des seniors, des personnes en difficulté sociale…) : accueils de jour, foyers, IME, HIT, association de sourds et malentendants, opticiens mutualistes, associations accompagnant le public aveugle et malvoyant…

Bien accueillir au Théâtre de Lorient : le Théâtre travaille sur le meilleur accueil possible des personnes porteuses de handicap avec une signalétique dédiée, des pictogrammes et un accueil privilégié sur les rendez-vous dédiés (visite, audiodescriptions, programmes détaillés, représentation en LSF…). Le Théâtre de Lorient est doté d'une boucle magnétique pour le public malentendant. L'association Oreille & Vie vient régulièrement tester le matériel. Une réflexion sur l'achat de gilet subpac et de capsule sensorielle pour ce même public est en cours. Pour le public aveugle et malvoyant, des programmes en caractères agrandis et/ou en braille sont proposés sur les rendez-vous dédiés.

L'accès à l'information et à la communication : le service communication en lien avec le service des relations avec le public, travaille sur la meilleure manière de communiquer auprès des personnes en situation de handicap : conception de supports lisibles facilement (utilisation de la police Luciole; écritures contrastées, peu utilisation de couleurs ou d'images, texte justifié sur la gauche…) ; conception de supports vidéo et/ou audio, signalétique à mettre en place dans les halls de la salle Marguerite Duras et de la salle Marie Dorval…

Le Théâtre de Lorient travaille avec Accès Culture et d'autres relais pour diffuser l'information.

Une programmation artistique accessible en audiodescription : toutes les créations du Théâtre de Lorient ont été adaptées en audiodescription et disponibles en tournée. Le Théâtre propose plusieurs spectacles naturellement (ou presque naturellement) accessibles en audiodescription

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

THEATRE DE LORIENT
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL

L'ESPERLUETTE

Esperluette que l'on pourrait aussi écrire comme son signe typographique & et qui signifie « et ». Au Théâtre de Lorient, il y a trois salles & l'Esperluette.

Aux couleurs du Théâtre, l'Esperluette tel un foodtruck arpente le territoire pour venir à la rencontre des habitantes et des habitants. Tantôt point de billetterie, tantôt point de ralliement et lieu de vie à l'occasion d'un impromptu ou d'un événement organisé par le Théâtre en dehors de ses murs.

Comme un lien entre ses trois salles, l'Esperluette favorise l'accès à toutes et à tous et en fait un outil de décentralisation et d'accessibilité. Le Théâtre de Lorient plus que jamais sur le territoire.



L'acquisition de L'esperluette a bénéficié du concours financier de Lorient Agglomération en juillet 2024.

Conçue pour aller au plus près des habitants en favorisant une cohésion entre littoral, villes et campagne, L'ESPERLUETTE a vocation à s'installer à proximité des marchés, sites touristiques, dans des quartiers…

MÉDIATHÈQUE DE QUÉVEN | 18 H - 20 H
ven. 17 janvier 2025
FAN ZONE FCL | 18 H - 20 H
sam. 25 janvier 2025
MÉDIATHÈQUE DE PLOUHINEC (56) | 11H
mer. 19 février 2025
LANGUIDIC | 19 H - 23 H
mer. 19 février 2025
MARCHÉ DE LANGUIDIC | 08 H 30 - 12 H 30
ven. 14 mars 2025
LANGUIDIC | 19 H
sam. 22 mars 2025

PORT-LOUIS | 9 H - 12 H
sam. 29 mars 2025
PORT-LOUIS | 16 H - 19 H
dim. 30 mars 2025
SALON BIENVENUE CHEZ VOUS, PALAIS DES CONGÈS, LORIENT | 14 H - 18 H
ven. 04 avril 2025
SALON BIENVENUE CHEZ VOUS, PALAIS DES CONGÈS, LORIENT | 10 H - 18 H
sam. 05 avril 2025
MÉDIATHÈQUE DE RIANTEC ET LOCMIQUÉLIC | 13 H 30 - 19 H
sam. 19 avril 2025

MAISON DE L'AGGLOMÉRATION, LORIENT | 11 H 30 - 14 H
mar. 22 avril 2025
MARCHÉ DE MERVILLE | 10 H - 12 H
sam. 26 avril 2025
MARCHÉ DE LOCMALO | 15 H 30 - 19 H 30
mar. 06 mai 2025
MÉDIATHÈQUE DE PLOUHINEC
jeu. 26 juin 2025
ALLÉE LOIC LE PAGE | 14 H 30 - 17 H 30
sam. 28 juin 2025

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

THEATRE DE LORIENT
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL

UNE COMMUNICATION VISIBLE ET LISIBLE

C'est aussi par son identité visuelle que le Théâtre se montrera accessible, non intimidant ou excluant. »
Simon Delétang

Pensée pour réconcilier les publics, l'identité est identifiable et fédératrice.

En 2023, l'objectif était que les lieux soient clairement identifiés pour simplifier la sortie au théâtre et de proposer un nom pour chaque salle qui résonne à Lorient. **le logo** est repensé comme une référence à la mer, associe une typographie droite et très lisible avec une représentation stylisée d'un oiseau, aux formes plus arrondies et qui « emporte » le nom du Théâtre de Lorient.

En 2025 et 2026, l'objectif est de consolider le travail de communication entamé sur le nouveau mandat.
Litt'Oral fait l'objet d'une communication en harmonie avec les autres supports de communication. Les contenus du site internet sont abondés et de nouvelles catégories, reflet de la diversité et du foisonnement du projet sont créées. **Les réseaux sociaux** sont pensés en story telling pour chaque événement du Théâtre. (Facebook, Instagram, Youtube) concentrent plus de 15 000 abonnés.

Un théâtre – trois salles

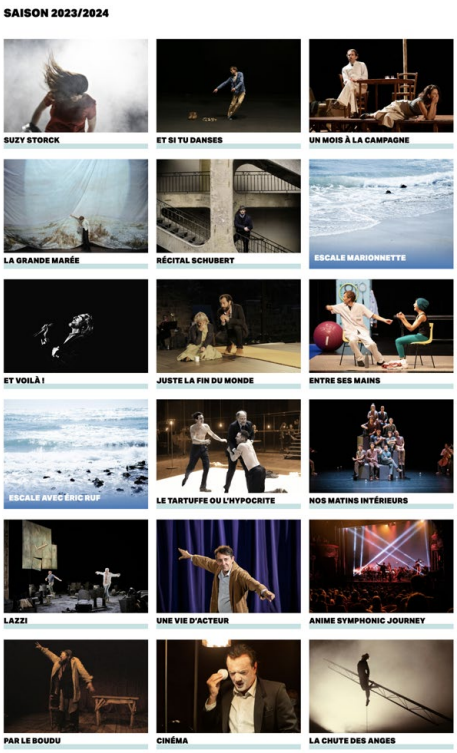


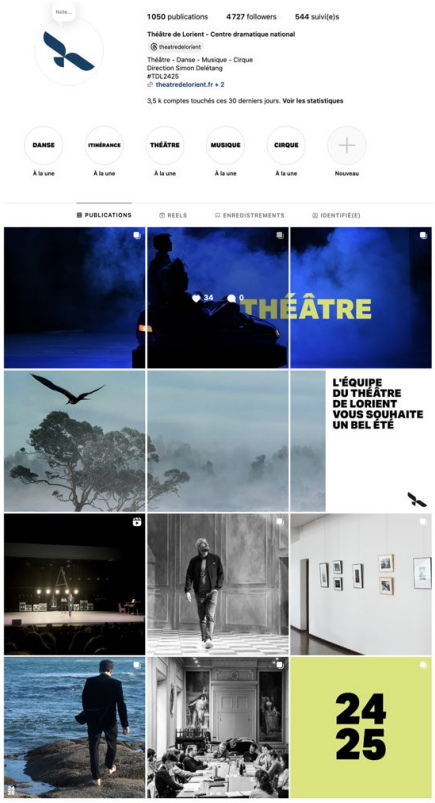




« Évoquer le territoire breton (la maison) et l'ailleurs (le voyage) ; les faire interagir ; partir de l'intime et du familier pour ouvrir vers d'autres horizons ; inscrire Lorient dans le monde et le monde dans Lorient. Nos images jouent avec les codes de l'imagerie bretonne et des paysages maritimes institués. Nous souhaitons que les visuels du Théâtre de Lorient résonnent pour les habitants, les spectateurs, les visiteurs, que le théâtre soit un lieu ouvert et source d'un imaginaire partagé par tous. »
Jeanne Roualet, graphiste et directrice artistique du STUDIO GOSMOGAMA

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE





Deux photographes reconnus

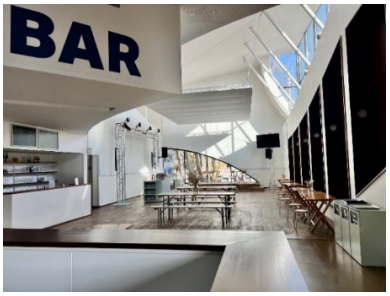
Deux de nos plus grands photographes sont associés au projet : Christophe Reynaud de Lage, photographe du Festival d'Avignon et de la Comédie-Française et Jean-Louis Fernandez, photographe des coulisses de création de Simon Delétang depuis dix ans, afin qu'ils assurent une mémoire visuelle de notre activité de création, des coulisses et d'investissement des territoires pour alimenter les visuels et les réseaux sociaux qui sont détachés de l'informatif pour être repensés afin d'être visible, partout et tout le temps.

Une recomposition de l'espace

Une refonte complète de la signalétique des deux sites et des aménagements des halls a été impulsée en 2023 pour faciliter l'accueil et la circulation des publics, permettre aux spectateurs, artistes et visiteurs de mieux se repérer et d'identifier les accès en salle, aux espaces Bar-restauration, librairie-boutique, loges, foyer, etc…

Les halls sont repensés pour être harmonisés et identifiables comme faisant partie d'un même tout.

Le bar du Théâtre, a été déplacé au 1er étage (sa place initiale) permettant de travailler l'endroit comme un véritable espace dédié, équipement, assises, espace chauffé…
La décoration et les installations ont été pensé dans le cadre de la démarche RSE (parquet, mobilier et lumière récupérés). Une arche scénique a été installée



Un partenariat avec la galerie Le Lieu vient agrémenter l'espace en proposants des expositions permanentes avec leur fond photographique sur la coursive du 1er étage.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

– ANNEXE II –
MODALITÉS DE L'ÉVALUATION ET INDICATEURS

Conditions de l'évaluation :

Le compte rendu financier annuel visé à l'article 6 des présentes est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif des actions comprenant les éléments mentionnés ci-dessus.

Avant terme de la convention, le bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif communiqué par le bénéficiaire fait la synthèse des comptes rendus annuels susmentionnés.

(cf tableur joint – ANNEXE II)

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Indicateurs communs aux LABELS
SPECTACLE VIVANT

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Modes de calcul
Accès pour tous à l'offre culturelle	Augmenter la fréquentation	Fréquentation payante	Nombre de places vendues
		Fréquentation totale	Nombre de places vendues, gratuites et exonérées
	Développer les actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) en cohérence avec les attendus des partenaires (notamment label 100% EAC porté par la Ville de Lorient)	Nombre d'enfants et de jeunes ayant bénéficié d'une action EAC	Nombre d'enfants et de jeunes ayant bénéficié d'une action EAC *- dont "temps scolaire" et "hors temps scolaire"*
		Volume d'heures consacré à l'EAC en faveur des enfants et des jeunes	Nombre d'enfants et de jeunes ayant bénéficié d'une action EAC x nombre d'heures de transmission *- dont "temps scolaire" et "hors temps scolaire"*
		Nombre de structures bénéficiaires d'actions EAC	Nombre de structures bénéficiaires d'actions EAC *- dont jeune public* *- dont publics du champ social*
	Diffuser davantage les œuvres	Nombre de représentations hors ville siège, dont celles ayant lieu dans les zones prioritaires	Nombre de représentations hors ville siège des structures - *dont celles ayant lieu dans les zones prioritaires* / dont celles en quartiers politique de la ville
		Nombre de spectacles au siège donnant lieu à plus de trois représentations	Nombre de spectacles donnant lieu à plus de trois représentations au siège sur une saison
Soutien à la création artistique	Veiller à l'importance de la création dans l'offre artistique	Nombre de productions ou productions déléguées diffusées pour la 1ère fois	Nombre de productions ou productions déléguées diffusées pour la 1ère fois
	Promouvoir l'emploi artistique	Part du budget consacrée à la masse salariale artistique	Masse salariale artistique / masse salariale totale (%) (*)
	Mise à disposition des structures	Nombre total de jours de résidence	Nombre total de jours de résidence par an / mise à disposition des structures pour les compagnies émergentes locales
Situation financière	Développer les ressources propres	Taux de ressources propres	Ressources propres (recettes hors subventions) / ressources totales (%)
	Maîtriser les charges fixes	Evolution des charges fixes	(Montant des charges fixes de l'année N - montant des charges fixes de l'année N-1) / montant des charges fixes de l'année N-1

(*) : budget artistique (cessions) / budget global pour les SMAC

Indicateurs spécifiques CDN

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Modes de calcul
Création dramatique	Soutenir la création théâtrale dans un esprit de solidarité	Part des dépenses de production d'œuvres théâtrales / dépenses artistiques	Part des dépenses de production d'œuvres théâtrales / dépenses artistiques
		Disponible artistique finançant la production d'œuvres créées par d'autres artistes que le directeur	% du disponible artistique [Total dépenses – TOM – charges de saison] finançant la production d'œuvres créées par d'autres artistes que le directeur (par année civile)
	Veiller à l'importance de la création dans l'offre artistique	Nombre d'écritures contemporaines dans la programmation	Nombre d'écritures contemporaines dans la programmation
	Constituer un lieu majeur pour l'emploi d'artistes-interprètes	Nombre d'artistes-interprètes au plateau par saison	Nombre d'artistes-interprètes au plateau par saison

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

OBSERVATION : DONNEES D'ACTIVITE - SOCLE COMMUN LABELS SPECTACLE VIVANT

Important : les données spécifiques par label sont renseignés dans le deuxième onglet. Ce données concernent l'ensemble des labels

En vert : issus des indicateurs (annexe II)

		HORS CPO				*CPO*					
		2023		2024		2025		2026		Moyenne / saison	Moyenne / CPO 2 ans
Identification de la structure	**THEATRE DE LORIENT, CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL**	1er semestre	2e Semestre	1er semestre	2e Semestre	1er semestre	2e Semestre	1er semestre	2e Semestre		
Spectacles	Nombre total de spectacles	28	16	36	13					*52*	
	Au siège	24	15	32	11					*47*	
	Hors siège	4	1	4	2					*5*	
	Dont département										
	Dont région										
	Dont France										
	Dont International										
	Dans les zones prioritaires		1	1						*2*	
	payants										
	exonérés										
	gratuits	2	0	6	0					*6*	
	Nombre de spectacles donnant lieu à plus de trois représentations au siège sur une saison	6	5	7	5					*12*	
Représentations	Nombre total de représentations	70	21								
	au siège	55	36	61	31					*97*	
	Hors siège	27									
	Dont département	27									
	Dont région										
	Dont France				10	*50*				*0*	
	Dont International										
	Dans les zones prioritaires		2	2							
	payantes										
	exonérées										
	gratuites										
Fréquentation	Fréquentation totale	*données en cours*									
	au siège	18157	12994	22633	13401					*35627*	
	Hors siège	*données en cours*									
	Dont département										
	Dont région										
	Dont France				4550	6310				*10860*	
	Dont International										
	payante	16499	11990	18819	12526						
	exonérée										
	gratuite	1658	1004	3814	875						
Production	Nombre de productions ou productions déléguées diffusées pour la 1ère fois	*données en cours*									
Locaux	Jauge offerte par salle	24713	17189	26740	14678						
Actions d'éducation artistique et culturelle (EAC)	Nombre d'enfants et de jeunes ayant bénéficié d'une action EAC en temps scolaire	*données en cours d'exploitation*									
	Nombre d'enfants et de jeunes ayant bénéficié d'une action EAC hors temps scolaire										
	nombre d'heures de transmission en temps scolaire										
	nombre d'heures de transmission en hors temps scolaire										
	Nombre total de structures bénéficiaires d'actions EAC										
	Dont jeune public (ex : collèges, lycées, etc.)										
	Dont publics du champ social										
Emploi artistique	Masse salariale artistique / masse salariale totale %	4%		10%							
Evolution Charges fixes	(Montant des charges fixes de l'année N - montant des charges fixes de l'année N-1) / montant des charges fixes de l'année N-1	0,03%		1,64%							

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Suivi spécifique des données d'activité par label ***IMPORTANT** : Les données ci-dessous complètent le socle commun avec des données spécifiques relatives aux missions et activités de chaque label* *Ces données ont été élaborées à partir des questionnaires et fiches actuelles*			Engagements			Hors CPO (à titre indicatif)				Périmètre			
			Cahier des charges et des missions CDN	Contrat décentralisation	Objectif / durée CPO	2023		2024		2025		2026	
Identification de la structure		THEATRE DE LORIENT, CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL				1er semestre	2e Semestre	1er semestre	2e Semestre	1er semestre	2e Semestre	1er semestre	2e Semestre
CDN	Accueil du public	Nombre de jours d'ouverture au public			**204/an**								
	Création et diffusion	Nombre de spectacles nouveaux	dont la première représentation à eu lieu dans l'année	au minimum 8 /1er mandat, 6 /mandat suivant	**4**	*0*	*3*	*2*	*1*	1	3	2	2
		Spectacles nouveaux mis en scène par le directeur	Au plus la moitié du nombre de spectacles nouveaux créés		**2**		*2*	*1*	*1*		1	0	1
		Titres	*y compris reprise productions du Directeur*				*Suzy storck (Reprise) + Retours*	*Notre besoin de consolation... (Reprise)*	*Le Misanthrope*		*Merci d'être venu, c'est courageux*		*Résurrection*
		Spectacles nouveaux mis en scène par un artiste autre que le directeur	Au moins la moitié du nombre de spectacles nouveaux créés		**6**	*0*	*1*	*1*	*0*	1	2	2	1
		Titres				*le jour où...*	*Sur l'aile d'un papillon*	*8 soirs par semaine*		*Grandir*	*Monarques; Les souterraines*	*Elle pas princesse, lui pas héros ; le système Ribadier*	*L'Irréparable*
		Nombre d'artistes (ou équipes artistiques) bénéficiant d'un apport financier du CDN dans la durée			**14**								
		Nombre de spectacles bénéficiant de coproductions majoritaires	2 par an mini sur durée du mandat	(sans que cet apport soit < à 1/3)	**4**	*1*	*1*	*2*	*1*		1	1	1
		Titres				*Ma soeur et moi...*	*Juste la Fin du Monde*	*Grandir; 8 soirs par semaine*	*Le système Ribadier*		*Les souterraines*	*Elle pas princesse, lui pas héros*	*L'irréparable*
		Nombre de spectacles bénéficiant de coproductions minoritaires			**6**	*1*	*2*	*2*	*2*	2	1	1	1
		Titres				*Néandertal*	*Médecine générale ; Duras platini*	*Fidélités; Rouge Merveille*	*Nous les Héros; Les saisons*	*Boat People; Le Château des Carpathes*	*Hotel du Libre echange*	*Monarques*	*Lucia Di Lamermoor*
		Nombre d'écritures contemporaines dans la programmation	Veiller à l'importance de la création dans l'offre artistique		**50**	*22*	*12*	*20*	*5*				
		% du disponible artistique finançant la production d'œuvres créées par d'autres artistes que le directeur	par année civile			*en cours d'exploitation*							
	Ratios Budget artistique	Part Dépenses de production d'œuvres théâtrales / dépenses artistiques	y compris les sommes affectées à leur exploitation	article 6.1 au moins 2/3 (66,66%)	**52%**	*50%*		*55%*					
		Charges d'activités / Dépenses totales		article 6.1 au moins 50%	**39%**	*40%*		*39%*					
	Ressources propres	Taux de ressources propres (recettes hors subventions) / ressources totales (%)	article 3.	article 7.1 20%	**14%**	*12%*		*15%*					
	Diffusion des productions dites "contractuelles"	Nombre de représentations des spectacles nouveaux (y compris reprises) en tournée		article 4.3 120 représentations	**60**	*0*	*0*	0	*10*	*50*			
		Nombre de représentations des spectacles nouveaux (y compris reprises) **au siège**	article I.1.a : objectif 10	article 4.1 : 3 repr° DORVAL / 4 repr° DURAS	**4**	*3*	*4*	*2*	*15*				
		Nombre de représentations des spectacles produits ou coproduits **en itinérance**		Article 4.2= 86	**43**	*6*	*11*	*27*	*15*				
	Programmation	Tarif moyen du billet			**14**	*9,76*	*18,29*	*12,18*	*14,24*				
		Jauge offerte / jauge théorique			**82800**	*77%*		*26740*	*14678*				
		Nombre de spectacles dramatiques dans la programmation produits par des compagnies ou d'autres scènes		article 5.1 et 2 5 / saison	**19**	*13*	*6*	*16*	*3*				
		Part de programmation de spectacles autres que théâtraux (Musique, danse)		article 5.4 = pas plus de 30% du budget d'accueil	**25%**	*28%*		*22%*					
	Diversité artistique	Nombre d'œuvres d'un auteur vivant de langue française autre que le directeur parmi les spectacles nouveaux	3 spectacles nouveaux sur durée du mandat	Objectif contribuer à la création d'un repertoire contemporain	**14,5**	*9*	*5*	*12*	*3*				
		Nombre d'artistes-interprètes dans la distribution des spectacles de la saison	Constituer un nbr majeur pour l'emploi d'artistes-interprètes accord du 26 mai 2003		**300**	*223*	*75*	*170*	*131*				
		Nombre de créations du CDN dédié à l'enfance et à la jeunesse.		article 4.4 = 1 / durée du mandat	**1**			*1*				1	
		Nombre de spectacle dédié à l'enfance ou à la jeunesse accueilli par saison		article 5.3= 1/ saison	**4**	*3*	*2*	*1*	*2*				
	Parité	Spectacles mis en scène par une ou des femmes	article 1.b	respect parité hommes-femmes dans la programmation	**16**	*7*	*4*	*11*	*4*				
		Spectacles mis en scène par un ou des hommes (hors production du Directeur)			**16**	*14*	*10*	*13*	*5*				
		Spectacles mis en scène par un collectif mixte			**5**	*3*	*0*	*7*	*0*				
	Partage de l'outil - Résidences	**Nombre d'équipes accueillies**				*Données en cours d'exploitation*							
		Résidences sans prise en charge des salaires											
		Résidences avec prise en charge des salaires											
		Nombre de jours de mise à disposition											
		Résidences sans prise en charge des salaires											
		Résidences avec prise en charge des salaires											
		Parmi les équipes accueillies, nombre d'équipes implantées dans la région du CDN											
		Nombre de compagnies émergentes											
		Nombre total d'artistes accueillis pendant ces résidences											
		Montant total des apports en numéraire dans le cadre de résidences											
		Montant total des apports valorisés dans le cadre de l'ensemble des résidences											
	Partage de l'outil Mise à disposition	Nombre total de jours de mise à disposition Hors résidence											
		Nombre d'équipes accueillies											
		prêts de salles "secs"											
		prêts de salles avec autres apports en nature											
		Nombre de jours de mise à disposition											
		prêts de salles "secs"											
		prêts de salles avec autres apports en nature											
		Parmi les équipes accueillies, nombre d'équipes implantées dans la région du CDN											
		Nombre de compagnies émergentes											

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

– ANNEXE III –
BUDGET PREVISIONNEL SUR LA DUREE DE LA CONVENTION

(cf tableur joint – ANNEXE III)

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

THEATRE DE LORIENT, centre dramatique national

ANNEXE III CPO – BUDGET ANALYTIQUE

En rose : volet spécifique
SV : spectacle vivant, AP : arts plastiques

CHARGES	Précisions comptes	2024 Réalisé N-1	BP 2025 Prev N	2026 Prev N+1
Charges décaissables		***4 379 160***	***4 627 285***	***4 785 346***
Dépenses de structure		**2 616 473**	**2 583 437**	**2 614 679**
Masse salariale permanente	*64*	**1 832 442**	**1 736 909**	**1 754 278**
*Dont masse salariale artistique permanente**		*64 753*	*65 036*	*65 686*
Frais de fonctionnement		**621 550**	**675 160**	**686 106**
Dont Achats de marchandises et de fournitures	*60*	170 483	201 569	*205 600*
Dont services extérieur, autres charges de gestion courante	*61, 62*	449 753	473 241	*480 006*
*Dont loyer conventionnel**		*190 000*	*190 000*	*190 000*
*Charges en nature / supportées par des tiers**				
*Personnel mis à disposition**		-	-	-
Impôts et taxes	*63*	**1 314**	**350**	**500**
charges financières et bancaires	*66*	-	**800**	**800**
charges exceptionnelles, autres charges de structures	*67*	**28**	**100**	**100**
Communication générale		**83 484**	**65 524**	***67 401***
Autres charges de gestion (Charges annuelles de saison)	*65*	**78 969**	**104 944**	**105 993**
Dépenses artistiques		**1 541 448**	**1 790 475**	**1 916 863**
Masse salariale non permanente				
Dont artistique				
Dont technique		*8 477*	*10 681*	*10 788*
Dont accueil				
Charges de productions et coproductions majoritaires		**494 082**	**317 802**	**678 287**
Dont montage		*329 294*	*49 826*	*296 365*
Dont exploitation		*164 788*	*56 715*	*166 436*
Dont frais de tournées		-	*211 261*	*215 486*
Charges de productions et coproductions minoritaires		**326 885**	**764 410**	**545 648**
Dont montage		*214 658*	*352 209*	*283 434*
Dont exploitation		*112 227*	*412 201*	*262 214*
Dont frais de tournées		-	-	
Résidences		- 40		
Charges d'accueil et diffusion		**677 510**	**650 301**	*668 763*
Festivals (LITTORAL FRAIS TECHNIQUES)		**13 189**	**27 000**	-
Autres		**-**	**12 453**	
Autres activités artistiques (ESCALES)		**29 823**	**18 509**	*24 166*
Dépenses liées à l'action culturelle		**117 291**	**149 999**	**150 431**
Masse salariale non permanente		47 844	43 200	*43 632*
Dont artistique				
Dont technique				
Dont accueil VACATAIRES		*47 844*	*43 200*	*43 632*
Autres charges d'actions culturelles		69 447	106 799	*106 799*
Dépenses liées à l'action commerciale	*604, 6071, 6074*	**78 073**	**67 853**	**67 853**
Communication institutionnelle de saison & édition	*6226, 6237, 626, 6236*	**25 874**	**35 521**	**35 521**
Charges non-décaissables		***162 099***	***171 050***	***175 000***
Dotations aux amortissement et aux provisions	*68*	**162 099**	**171 050**	**175 000**
TOTAL CHARGES		**4 541 259**	**4 798 335**	**4 960 346**
ECART /CA ou BP		0	8 333	
RESULTAT NET		35 739	-	- 0

PRODUITS	Précisions comptes	2024 Réalisé N-1	BP 2025 Prev N	2026 Prev N+1
Recettes encaissables		***4 454 555***	***4 693 335***	***4 855 346***
Subventions***		**3 686 483**	**3 705 237**	**3 677 589**
Ministère de la Culture subvention de fonctionnement (Prog 131)	*74111*	**1 269 344**	**1 269 344**	**1 269 344**
Ministère de la Culture : subvention acquisitions (Prog 131-02 i) (AP)	*74111*			
Ministère de la Culture subvention affectée à l'action culturelle (Versé 2025)	*74112*	**49 500**	**39 300**	**44 300**
Ministère de la Culture subvention affectée à l'action culturelle (PCA_25)			**49 448**	**20 000**
Ministère de la Culture : subventions affectées **ITINERANCE**	*74112*	**29 383**	**29 383**	**29 383**
Ministère de la Culture : Autre subventions*** **ACCESSIBILITE**	*74112*	***22 244***	**4 200**	**5 000**
Autres Ministères PJJ / DRAC GRANDIR	*74115*	**950**	**4 000**	
Région subvention de fonctionnement	*74121*	**225 269**	**225 269**	**225 269**
Région subvention affectée	*74122*			
Département subvention de fonctionnement	*74131*	**235 064**	**235 064**	**235 064**
Département subvention affectée	*74132*	8 500	3 000	*3 000*
Groupement de communes subvention de fonctionnement	*74141*			
Groupement de communes subvention affectée	*74142*			
Ville(s) subvention de fonctionnement	*74143*	**1 846 229**	**1 846 229**	**1 846 229**
Ville(s) subvention affectée	*74144*			
Apport en industrie (valorisation des mises à disposition, fluides), subventions en nature*				
Union européenne	*7418*			
Aides spécifiques	*7419*	**4 000**	**1 500**	**1 500**
Dont ONDA				
Dont CNASEA				
Dont SPRD****				
Emplois aidés ASP (FONPEPS)		4 000	1 500	1 500
Recettes propres		**697 426**	**969 772**	**1 166 257**
Recettes de billetterie (activité artistique)	*7065*	**567 558**	**605 917**	**620 917**
Mécénat	*7582*	**5 000**	**6 200**	**55 000**
Dont Mécénat d'entreprise, de particulier				
Dont Dons et legs				
Dont Parrainage et partenariat				
Vente de spectacles (SV) / Prestation de service (AP)	*7511,7516*	**8 015**	**269 050**	**372 560**
Echange de marchandises				
Recettes de Coproduction		*8 015*	*1 834*	*100 000*
Recettes de tournées		-	*267 216*	*272 560*
Locations d'espace, redevance	*7066*	**61 411**	**30 825**	***60 000***
Editorial, produits dérivés	*7075*	**6 587**	**6 258**	**6 258**
Captations				
Bar, restauration	*7071*	**35 430**	**36 410**	**36 410**
Recettes liées à l'action culturelle		**13 425**	**15 112**	**15 112**
Dont billetterie		13 425	15 112	
Autres recettes propres		**32 462**	**16 826**	**10 000**
Autres transferts de charges (II CPAM)	*CHAP 013*	32 462	12 000	10 000
Autres produits de gestion non relatifs à des activités commerciales		-	4 826	
Recettes financières, recettes exceptionnelles	*76,77*	**34 184**	-	-
Chap 77 Produits sur exercices antérieurs		34 184	-	
Recettes non-encaissables		***122 443***	***105 000***	***105 000***
Reprises sur provisions	*CHAP 78*	**18 711**	-	-
quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat	*777*	**103 732**	**105 000**	**105 000**
TOTAL PRODUITS		4 576 998	4 798 335	4 960 346
ECART /CA ou BP		9	- 8 333	

* le cas échéant
** le contenu du volet spécifique se trouve dans le tableau suivant
*** Cette grille étant renseignée de façon dématérialisée, il sera possible de détailler plus précisément les noms des différents financeurs (noms de communes, etc.). Les autres subventions désignent des subventions particulières comme des subventions d'équilibre ou de complément de prix.
**** SPRD : société de perception et de répartition de droit d'auteur et droits voisins (SACEM, SACD, ADAMI, SPEDIDAM, etc.)

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

– ANNEXE IV –

Plan d'action relatif à la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS)

Les partenaires sociaux de la branche des entreprises artistiques et culturelles considérant :
- l'importance de la lutte à mener sur ce sujet pour l'ensemble des salariés du secteur,
- et en particulier, la présence souvent éphémère de salariés en contrat à durée déterminée, dont ceux en CDD-U, dans les entreprises, ont conclu un ACCORD PORTANT SUR LA PREVENTION ET LES SANCTIONS DES VIOLENCES SEXUELLES ET DES AGISSEMENTS SEXISTES AU TRAVAIL, entré en vigueur le 1er novembre 2022

Le THEATRE DE LORIENT s'engage à mettre en œuvre les 5 engagements prévus dans le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) proposé par le ministère de la Culture aux professionnels du secteur culturel :

- se conformer aux obligations légales en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement et les violences à caractère sexiste et sexuel ;
- former dès 2022 les dirigeants et principaux cadres de la structure, les responsables RH et les personnes référentes en charge des VHSS ;
- sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques ;
- créer un dispositif de signalement efficace et traitant traiter chaque signalement reçu ;
- mettre en place un suivi et une évaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS.

➔ Dossier 16458287 démarche « Lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels (VHSS) dans le spectacle vivant et les arts visuels » déposé le 22 février 2024 Démarches simplifiées STATUT : accepté

1. Désignation de référents

- 1 référent VHSS désigné par le CSE a suivi la formation « Prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes » le 22 septembre 2021. Il a été renouvelé par 1 nouveau référent en 2024
- Mise à jour du règlement intérieur pour préciser le rôle, les missions et les moyens du référent au CSEC

2. Sensibilisation des équipes – Prévention des risques

L'affichage obligatoire de l'article L1153-5 du code du travail, ainsi que les informations listées ci-dessous sont en place dans toutes les loges, dans les lieux de repos, sur le panneau d'information administration du personnel.
- Rappel de l'interdiction des agissements sexistes et des violences sexuelles
- Rappel des dispositions des articles l 1142-2 1, L 1153- 1 et L1153-6 du code du travail
- Rappel que tout manquement à ces règles peut justifier une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'à la rupture du contrat de travail
- Reprise de la définition du code pénal du harcèlement sexuel et des peines encourues
- Rappel des actions civiles et pénales ouvertes en matière de harcèlement sexuel
- L'agissement sexiste, l'outrage sexiste, le voyeurisme, le harcèlement notamment commis par le biais de services de communication en ligne, le harcèlement sexuel, l'agression sexuelle, le viol et la non dénonciation d'un crime font l'objet de sanctions civiles et/ou pénales
- Les coordonnées des personnes référentes chargées d'orienter d'informer et d'accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes
- Les coordonnées des représentants du personnel
- Les coordonnées du service de prévention et de santé au travail
- Les coordonnées de l'inspection du travail
- Les coordonnées de la défenseure des droits
- Les coordonnées de la cellule prévention d'audience
- affichage spécifique « dispositif DEMANDEZ ANGELA »

3. Formation du personnel

Le Théâtre de Lorient respecte ses obligations et veille à la formation des salariés primo-entrants

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

- Formation en santé sécurité et conditions de travail des membres du CSEC les 16 et 18 mai 2022 (14h) avec une première sensibilisation aux agissements sexuels et sexistes
- Formation obligatoire « Sexisme et violences sexuelles au travail : responsabilités de l'employeur » responsable légal, organisée par le Syndeac, le SNSP et PROFEDIM - Septembre 2022
- Formation des encadrants, des référents et membres du CSEC « Contribuer au déploiement des mesures de lutte contre les VHSS dans son organisation et auprès de ses collègues » (parcours 2 de l'offre de formation clé en main AFDAS) les 26 et 27 septembre 2022, animée par l'organisme Colosse aux pieds d'argile – en présentiel

4. **Une Charte de bonne conduite** pour tous les personnels, prestataires, artistes et compagnies intervenant au Théâtre de Lorient

- **Adoptée au 31/12/2022,** elle donne les **définitions et recommande les bonnes postures au travail**, ; elle a mobilisé les étapes suivantes : 1. Travail préparatoire par les deux référents harcèlement ; 2. Groupe de travail incluant la direction, les responsables de pôle, la RH, les référents et les cadres administratifs 3. Consultation du CSEC. 4. Diffusion
- Elle contient le **dispositif interne de signalement des violences et harcèlements sexuels et sexistes**

5 Une mention dans tout contrat de travail

Au Théâtre de Lorient – Centre dramatique national, la préservation de la santé physique et mentale des salarié.e.s constitue une préoccupation majeure de la politique des ressources humaines de l'entreprise. Dans ce cadre, les actes ou faits de harcèlement et de violence, quelles que soient leurs formes, portant atteinte à la dignité des personnes sont inacceptables. Le respect des personnes, de leur identité professionnelle et de leurs opinions doit être la règle, celle-ci étant valable pour l'ensemble des acteurs et usagers du Théâtre de Lorient – Centre dramatique national.
Dans ce cadre, il est rappelé la nécessité :
- d'avoir un langage approprié et respectueux
- de savoir distinguer la sphère privée de la sphère professionnelle : dans le cadre du travail, la posture professionnelle doit systématiquement prévaloir sur une potentielle relation d'amitié avec un ou une collègue
- de rendre socialement inacceptables les propos, contenus et/ou comportements attenants à la vie personnelle et/ou intime.
Les coordonnées du référent VHSS au Théâtre de Lorient, sont affichées dans l'enceinte de l'établissement.

6. L'établissement, partenaire du dispositif « demandez Angela »

Le théâtre de Lorient est signataire de la CHARTE **« demandez Angela »,** dispositif porté par la Ville de Lorient et soutenu par le Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations.

Le dispositif vise à créer un réseau sûr et solidaire de lieux (commerces, ERP) ayant la capacité d'assister et de soutenir des personnes qui se trouvent en situation d'harcèlement. En étant partenaire de ce dispositif, l'établissement s'engage à respecter les 3 principes suivants :
- **Porter assistance et soutenir** toutes personnes faisant appel au dispositif
- **Informer et impliquer l'ensemble de ses employés** dans la mise en œuvre du dispositif, et ce de manière régulière, pour assurer le respect de ses principes et garantir la qualité de l'assistance.
- **Communiquer sa participation au dispositif, de manière visible et durable, au grand public** via les supports de communication du dispositif. Un macaron permet aux victimes de nous identifier.

En venant vers le personnel d'accueil la victime signale qu'elle se sent en insécurité Un protocole d'accueil est prévu pour répondre à ces besoins. Un accueil bienveillant, sans jugement. Le personnel s'assure que cette personne puisse repartir en toute sécurité auprès d'un proche ou d'un agent de police.

De manière générale, être partenaire du dispositif *« Demandez Angela »* suppose de ne pas tolérer au sein de son établissement, sous quelques formes que ce soit, des comportements discriminatoires.
Le dispositif est fondé sur des principes de bienveillance, d'inclusion et de solidarité

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

– ANNEXE V –
CACTE – Cadre contractuel de transformation écologique

UN THÉÂTRE RESPONSABLE ACTE I – DEMARCHE RSE 2020- 2023

La RSE ou RSO (Responsabilité Sociale des Entreprises ou Organisations) est l'application du développement durable au monde de l'entreprise. Concept dans lequel les entreprises et organisations intègrent les préoccupations sociales, environnementales, et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes sur une base volontaire.

Le ministère de la Culture et de la Communication a élaboré pour la période 2016-2020 une Stratégie - RSO en trois volets : sociétal, social, environnemental.

L'histoire du Théâtre de Lorient, s'inscrit de longue date dans une démarche de limitation de l'utilisation des ressources, d'écogestes et d'achat public durable.

Fin 2020, le théâtre de Lorient, attentif à l'impact social et environnemental de son activité artistique et culturelle et conscient de sa responsabilité dans la société, s'engage dans une démarche RSE

En 2021, le Théâtre de Lorient est accompagné par Herry Conseil (agréée « Entreprise solidaire d'utilité sociale ») afin d'établir un diagnostic, d'identifier les enjeux d'éco-responsabilité, mais aussi les attentes des parties prenantes, les limites et les freins à la démarche RSE, et enfin de prioriser les actions et définir un plan d'action.

Le plan d'actions s'est construit en **2022** autour de 3 enjeux prioritaires :
1 – Pilier écologique : Mobilités & réduction des Gaz à Effets de serre
2 – Pilier social / sociétal : L'accès à la culture pour tous
3 – Pilier économique / management : Dialogue et anticipation

Avec l'aide des salariés, des collaborateurs artistiques, des fournisseurs et des acteurs du territoire, le RSE se veut un espace de décisions concertées, d'échanges et de dialogue.

UN THÉÂTRE RESPONSABLE : ACTE II - ENGAGEMENTS CACTE 2025-2026

Le Théâtre de lorient est accompagné par IPAMA agréée « Entreprise solidaire d'utilité sociale »

Il propose le plan d'actions pluriannuel CACTE ci-annexé :

- ENGAGEMENT N°1 — MOBILITÉ DURABLE DES PUBLICS ET DES USAGERS
- ENGAGEMENT N°8 — RÉDUCTION ET GESTION DES DÉCHETS ET DES POLLUTIONS
- ENGAGEMENT N°3 — RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS DE FLUIDES

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Outre ces engagements contractuels, le Théâtre de Lorient s'engage autour de **5** thématiques, dans une stratégie d'amélioration continue :

CIRCULATION DES PROFESSIONNELS ET DES ŒUVRES (CACTE 2)

- Incitation au report modal vers les transports les moins carbonés : en privilégiant le train à l'avion, les transports en commun à la voiture et le covoiturage à l'autosolisme
- Location annuelle de 2 VAE (flotte entreprise) pour favoriser les déplacements doux des salariés
- Promotion des déplacements à vélo des salariés
- Utilisation du train pour les déplacements professionnels – hausse du report modal
- Sensibilisation de l'équipe, des artistes, équipes artistiques et intervenants aux mobilités décarbonées
- Prise en compte, dans les choix de programmation, des enjeux de mobilité (durée de séjour des artistes et intervenants, séries de représentations)
- Nouvel accord sur le déploiement des possibilités de télétravail pour les salariés de la structure
- Information des solutions vélos de location pour les équipes accueillies
- Réutilisation, réemploi et recyclage, en organisant le don, prêt ou partage auprès d'autres organisations, la mutualisation de ressources et d'équipements

ALIMENTATION RESPONSABLE (CACTE 4)

- Circuits courts et achat durable
- Développement des approvisionnements auprès de la filière bio ou locale pour ce qui est de la restauration du public et des artistes
- Achats privilégiant les produits locaux et de saison, bio et/ou issus du commerce équitable
- Compostage des déchets alimentaires
- Adaptation des quantités pour réduire le gaspillage

NUMERIQUE ET EQUIPEMENTS SOUTENABLES (CACTE 6)

- Partenariat avec DEFIS (56), association de développement du numérique pour tous : dons matériels informatiques en vue de reconditionnement et réemploi.
- Achats de matériels reconditionnés via les ateliers du Bocage
- Formation des salariés au numérique responsable et implication dans la démarche numérique responsable
- Le théâtre s'implique en collecte et recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques

COMMUNICATION RESPONSABLE (CACTE 7)

- Travail avec une imprimerie certifiée Ecocert Iso 26000, implantée en Bretagne
- Impression sur papier recyclé

ADAPTATION ET DURABILITE DU BATI (CACTE 9)

- Maintenance rigoureuse et programmation pluriannuelle de renouvèlement des équipements, machinerie et parc de matériels scéniques
- Insertion de clauses environnementales dans les cahiers des charges des marchés publics relatifs à l'entretien du Bati
- Sélection des prestataires les mieux disant d'un point de vue environnemental lors des attributions de marchés publics (loi climat et résilience du 22 août 2021)

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

THEATRE DE LORIENT, Centre dramatique national

ANNEXE V - PLAN D'ACTIONS CACTE 2025-2026

	LEVIERS A MOBILISER	ETAT DES LIEUX 2024	OBJECTIFS 2025	OBJECTIF 2026	MOYENS / LEVIERS	INDICATEURS
ENGAGEMENT N°1 MOBILITÉ DURABLE DES PUBLICS ET DES USAGERS	a) DÉPLOYER UNE STRATÉGIE DE MOBILITÉ DURABLE	Partenariat FEEL A VELO : services de Livraison à vélo (Colis, messagerie du dernier kilomètre, livraison groupée de repas)	Multiplier par 2 les présentations de saison à vélo	co-construire une offre de transports en commun adaptée avec l'autorité organisatrice de transport (Lorient Agglomération) et l'opérateur (IZILO)	Répartition modale des transports des publics et usagers	% des publics de proximité
	b) AGIR SUR LA DEMANDE DE TRANSPORT DES PUBLICS	Installation de#eruqhv#gh#uhfkdujh#y‡klfxohv#‡ohfwultxhv#‹#oÃdu#srxu#oÃhqvhpeoh#ghv#sduwlhv#suhqdqwhv	Decentralisation de la programmation et des actions culturelles dans le cadre de l'ITINERANCE	consruire des programmes pédagogiques cohérents limitant l'impact de la mobilité des élèves et étudiants		Nombre de projets hors les murs
	c) FAVORISER LE REPORT MODAL VERS LES TRANSPORTS LES MOINS CARBONÉS (VÉLO, TRAIN, ETC.)	Partenariat avec IZILO pour favoriser les déplacements en transport en commun (bateaux et bus)	Faire Installer stationnement 2 roues sécurisés	Inviter le public à utiliser transports alternatifs en valorisant les émissions de gaz à effet de serre associés	Supports de Communication (hall, Plaquette, Site...)	Nombre de places de parking vélo
	d) OPTIMISER TAUX D'OCCUPATION DES VÉHICULES	Incitation au covoiturage et prévention de l'auto-solisme	Valoriser la plateforme KAROS service facilitant le covoiturage entre spectateurs	Rationaliser le déplacement des groupes (scolaires, associations,...)		Part des dates de représentation accessibles via une offre de service collectif
ENGAGEMENT N°8 RÉDUCTION ET GESTION DES DÉCHETS ET DES POLLUTIONS	(a) — ENGAGER UNE DÉMARCHE COLLECTIVE	sensibiliser l'équipe, le public et les artistes et équipes accueillis Participation de toute l'équipe au World Cleanup Day initiative mondiale qui mobilise les citoyens afin de ramasser les déchets abandonnés polluant notre environnement	Ajouter les consignes de tri sur la feuille de route des artistes accueillis	mettre en place un système de collecte des déchets recyclables et une signalétique adaptée (*)	insertion de clauses environnementales dans les cahiers descharges des marchés publics	Poids total des déchets produits
	(b) — RÉDUIRE LES BESOINS EN MATIÈRE PREMIÈRE ET LA PRODUCTION DE DÉCHETS	1. Composter les déchets organiques 2.assurer la collecte des déchets dangereux (piles, huiles, peintures 3.Supprimer le jetable (vaisselle, bouteille, essuie-main, etc.) 4. Valorisation de l'eau du robinet 100% locale, utilisation de gourdes, de bouteilles en verre et de fontaines filtrantes directement raccordées au réseau.	Limiter les achats de produits suremballés et en privilégiant les grands contenants, les produits au détail, les écorecharges et le vrac		menus « grande faim »/« petite faim » au BAR	
	(c) — FAVORISER LA RÉUTILISATION, LE RÉEMPLOI ET LE RECYCLAGE	1. 99% de nos contenants sont en verre consigné 2. Réutiliser les mobiliers, décors, costumes réparer les biens endommagés - ex: Construction du décor du MISANTHROPE composé à partir de 80% de décor recyclé	Don de la zone de trappes escamotables du plancher de scène soit environ 160m2 en vue de son réemploi	assurer la collecte et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques	Recours à la Ressourcerie Culturelle du spectacle (collecte et valorisation parc lumière, son et décors) + eco-conception des décors & mobiliers	Nombre de flux de déchets triés & collectés séparément
ENGAGEMENT N°3 RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS DE FLUIDES	(a) — ORGANISER ET STRUCTURER SA DÉMARCHE	la salle Marguerite DURAS est approvisionnée en gaz et électricité sur achats mutualisés de fluides (accords-cadres pluri-annuels)	Diagnostic de performance energétique piloté par la Ville de Lorient	former les équipes et informer les parties prenantes	cooperation du Service ENERGIE ville de Lorient pour le suivi annuel consommation; le Theatre est membre du groupement d'achat ENERGIE mutualisés	Evolution de la consommation énergétique (en kWh)
	(b) —DÉCARBONER L'ÉNERGIE ET MAÎTRISER SA CONSOMMATION D'EAU	La salle Marie Dorval est raccordée, au réseau de chaleur LORIENT-MOUSTOIR : 2 chaudières bois déchiqueté de 500kW ; Le territoire compte une dizaine de réseaux de chaleur de chauffage urbain gérés par la SPL Bois Energie renouvelable.	Audit complet des équipements sanitaires + maintenance pour éviter les fuites	Installer des économiseurs d'eau sur les équipements sanitaires (chasse d'eau double capacité, économiseur robinet, arrêt automatique...)	partenariat ou actionnariat au sein de la SPL Bois Energie	Part du parc lumière équipé en LED
	(c) — AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	L'éclairage des bâtiments et l'éclairage scénique privilégie la DEL	Procéder à l'inventaire du parc d'equipements pour prévilégier ceux economes (etiquette energie)		Le groupe electrogène est géré par la Ville de Lorient, le réseau de chaleur est géré par la SPL Bois Energie	Part des équipements ayant une étiquette énergie égale ou supérieure à A
	(d) — ENGAGER LA SOBRIÉTÉ DES USAGES	chauffage et éclairage programmés pour ne pas avoir de fonctionnement à vide	définir une limite de température haute pour le chauffage (19°C) *	1. optimiser les durées d'utilisation de l'éclairage (minuteur, gestion centralisée, détecteur de mouvements et de luminosité...)	cooperation et expertise du Service ENERGIE ville de Lorient	Température cible l'hiver + Température cible l'été
	(d) — ENGAGER LA SOBRIÉTÉ DES USAGES	Optimisation de la centralisation des éclairages au Tableau du PC Sécurité + extinction des éclairages ornementaux ou non-utiles et éclairages extérieurs une partie de la nuit	définir une limite de température en cas d'inoccupation d'un bâtiment (16°C quand le bâtiment est inoccupé entre 24h et 48h, 8°C au-delà)	2. supprimer l'eau chaude dans une partie des sanitaires (hors douche et locaux d'entretiens	participation à des réseaux et groupes de travail entre pairs (Directeurs technique, administrateurs...) qui favorisent la veille, l'échange de bonnes pratiques	

* Obligation réglementaire pour les établissements recevant du public

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Grille de suivi de l'emploi des entreprises de spectacle vivant subventionné

THEATRE DE LORIENT Centre Dramatique National

ANNEXE VII GRILLE EMPLOI LABELS SPECTACLE VIVANT
Document de travail

DONNEES 2024	ETPT (1)		Effectif (2)		Masse salariale (€)		Nombre de contrats
Type de contrats	**H**	**F**	**H**	**F**	**H**	**F**	
CDI total	13,95	19,23	14,00	23,00	705 992,02	988 029,42	37,00
dont :							
CDI administratif	5,00	17,43	5,00	21,00	264 080,54	889 210,12	26,00
CDI technique	7,95	1,80	8,00	2,00	379 077,68	98 819,30	10,00
CDI artistique	1,00		1,00		62 833,80		1,00
CDII	0,61	0,85	12,00	26,00	19 986,84	27 857,12	38,00
CDD de droit commun total		**1,53**		**2**		**40 558,29**	**2**
CDD de droit commun administratif		0,53		1,00		28 623,51	1,00
CDD de droit commun technique		1,00		1,00		11 934,78	1,00
CDD de droit commun artistique							
CDDU ouvriers et techniciens du spectacle	3,64	19,80	33,00	16,00	183 831,39	101 368,35	603,00
CDDU Artistes	1,59	1,07	21	15	111 177,56	72 383,05	190,00
TOTAL CDDU	**5,23**	**3,05**	**54,00**	**31,00**	**295 008,95**	**173 751,40**	**793,00**
TOTAL EFFECTIF	19,78	24,66	80,00	82,00	1 020 987,81	1 230 196,23	870,00
dont emplois aidés	#N/A		#N/A		#N/A		#N/A
taux CDDU/TOTAL EFFECTIF	26,44%		67,50%		28,89%		91,15%

(1) L'Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) est proportionnel à l'activité d'un agent, mesuré par sa quotité de temps de travail et par sa période d'activité sur l'année.
Une personne employée à temps plein toute l'année consomme 1 ETPT. La quotité travaillée retenue pour les agents à temps partiel est la fraction du temps complet effectuée par l'agent.
Un agent à 80% employé toute l'année consomme donc 0,8 ETPT (bien que rémunéré sur la base de 6/7ème).
Un agent à 80% employé 6 mois de l'année consomme donc 0,4 ETPT (bien que rémunéré sur la base de 6/7ème).
(2) Nombre de personnes liées à l'entreprise par un ou plusieurs contrats de travail

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

VU le règlement de l'Union Européenne n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;

VU le régime cadre exempté de notification N°SA.111666 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

VU la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

VU la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

VU le décret n° 2025-135 du 14 février 2025 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 au titre de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1er juillet 2017 ;

VU le décret n° 2017-926 du 9 mai 2017 relatif à la transmission de données relatives aux spectacles organisés par les entrepreneurs de spectacles vivants ;

VU le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et sécurité Ouest, préfet d'Ille et Vilaine ;

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier, des missions et des charges, relatif au label « Scène de Musiques actuelles - SMAC » ;

VU la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

VU le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) du ministère de la Culture dans le spectacle vivant présenté le 25 novembre 2021 et dans les arts visuels le 5 janvier 2023 ;

VU le guide d'orientation et d'inspiration pour la transition écologique du ministère de la Culture ;

VU le cadre d'actions et de coopération pour la transformation écologique établi, pour le secteur de la création, par le ministère de la Culture ;

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

LA REGIE DE L'EQUIPEMENT MUSIQUES ACTUELLES (REMA) L'ECHONOVA

SCENE DE MUSIQUES ACTUELLES

ANNÉES 2025 – 2026 – 2027

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Entre d'une part :

- **L'État** (ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne), représenté par Monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN, Préfet de Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, désigné sous le terme « l'État » ;
- **La Région Bretagne,** représentée par son Président, Monsieur Loïg CHESNAIS GIRARD, et signataire, agissant en vertu de la délibération n°25_0302_05 de la Commission permanente du Conseil régional de Bretagne en date du 7 juillet 2025 désignée sous le terme « la Région » ;
- **Golfe du Morbihan – Vannes agglomération**, représenté par son Président, Monsieur David ROBO, et signataire, agissant en vertu de la délibération n° du Conseil d'Agglomération du 26 juin 2025 désignée sous le terme, « l'agglomération » ;

Désignés ensemble sous le terme « les partenaires publics »

Et d'autre part :

La Régie de l'Équipement Musiques Actuelles (REMA) L'Echonova, situé au 1 rue Léon Griffon, 56890 SAINT-AVÉ, représentée par Monsieur Matthieu MEYER, son directeur dûment mandaté, agissant en vertu des statuts de la REMA,
N° SIRET : 510 583 628 00027 - Code APE 9004Z
Licences : L1 - PLATESV-R-2019-001389 ; L2 - PLATESV-R-2020-000200 ; L3 - PLATESV-R-2020-000199

et ci-après désigné « le bénéficiaire »

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Considérant les objectifs de la politique culturelle de l'Etat dans le champ de la création

Service déconcentré du ministère de la Culture en région, la DRAC Bretagne met en œuvre la politique de l'État sur le territoire régional en concertation avec les collectivités territoriales.
A ce titre, elle veille à étudier, protéger, restaurer, valoriser les patrimoines. Elle s'attache à soutenir la création artistique et les lieux qui la portent sur l'ensemble du territoire régional. Elle met en œuvre une politique active d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie et appuie les collectivités territoriales dans la mise en œuvre ou le développement de politiques culturelles locales ambitieuses. Soucieuse du maillage culturel régional, elle vise l'équité territoriale.
Dans ce cadre l'État contribue à la structuration du secteur des musiques actuelles par le soutien à des Scènes de Musiques Actuelles.

L'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Scène de Musiques Actuelles (SMAC) » réaffirme le soutien du Ministère de la culture à des structures professionnelles musiques actuelles organisant leur projet artistique et culturel autour de 3 axes d'interventions majeurs : la création/production/diffusion, l'accompagnement des pratiques musicales professionnelles et amateurs et l'action culturelle. A partir de ces trois axes, les structures labellisées « Scène de Musiques Actuelles-SMAC » définissent leur projet en fonction de leur environnement, des bassins de vie et des moyens dont elles disposent tout en s'inscrivant dans une ambition artistique et culturelle nationale.

L'État accorde une attention particulière à l'éducation artistique et culturelle, priorité du ministère de la Culture en référence à l'arrêté du 1er juillet 2015 relatif au parcours d'éducation artistique et culturelle et à la circulaire n°2013-073 du 3 mai 2013 co-signée par les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale.
Dans ce cadre, le ministère de la Culture – DRAC Bretagne développe, en partenariat avec les collectivités territoriales, des politiques structurantes autour de établissements culturels labellisés ou conventionnées qu'ils soutiennent conjointement. À travers les missions d'intérêt général qu'elles assument, ces structures contribuent au renouvellement artistique et à la vie culturelle des territoires, dans un cadre concerté d'aménagement du territoire.

Par ailleurs, le ministère de la Culture, première administration à obtenir les deux labels *Égalité et diversité* à l'automne 2017, est attentif à l'engagement des structures labellisées ou conventionnées dans une démarche volontariste visant à prévenir tout forme de discrimination et à promouvoir la diversité et l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.
Les SMAC, dans l'exercice de leurs missions, doivent veiller, au travers des œuvres présentées comme des artistes accompagnés, aux objectifs de parité et de diversité.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Depuis 2022, l'Etat met en œuvre un plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) dans le spectacle vivant qui conditionne le versement des aides apportées par le ministère de la Culture au respect par la structure bénéficiaire de 5 engagements, précisés en **annexe IV**.

Dans un contexte global de nécessaire transition vers des modèles plus vertueux en matière de développement durable, les structures soutenues par l'Etat doivent s'inscrire dans une démarche de responsabilité environnementale avec des actions éco-responsables (mobilités, usage du numérique, gestion du lieu de diffusion, etc…) favorisant une réduction de l'impact carbone, sobres en matière de consommation de ressources et préservant la biodiversité.

Le projet artistique et culturel porté par le directeur de la REMA L'Echonova pour la SMAC L'Echonova répond aux critères retenus par l'Etat pour le label : accompagner, promouvoir la création musicale, défendue par des artistes professionnels aussi bien qu'amateurs ainsi que favoriser le développement des pratiques artistiques, l'éducation artistique et culturelle des publics et l'action culturelle notamment dans une prise en compte des droits culturels des populations. La structure porte une attention aux principes de diversité et de parité et prend des engagements en termes de transition écologique et de prévention des violences et du harcèlement sexistes et sexuels.

Considérant les objectifs de la politique culturelle de la Région Bretagne

Dans le respect des droits culturels, la Région Bretagne, dans le cadre de sa politique culturelle, s'est fixé pour objectifs de :

- Cultiver la pluralité artistique et la diversité culturelle ;
- Favoriser la participation des personnes à la vie culturelle sur tout le territoire ;
- Stimuler la transmission, renforcer la structuration professionnelle et accompagner l'écosystème dans les transitions.

Dans ce cadre, la Région accompagne les structures de création et de diffusion qui valorisent la création artistique tout en menant un projet pérenne d'action culturelle et d'éducation artistique et culturelle, qui favorisent la rencontre des artistes et des habitants et qui accompagnent des artistes dans la réalisation de leurs projets. L'enjeu de la rencontre avec les habitants constitue un axe central des projets soutenus. Les structures accompagnées veilleront ainsi à s'adresser à l'ensemble des habitants, de toutes origines, de tous âges et de toutes conditions sociales, au plus près de leurs lieux de vie. La collectivité sera particulièrement attentive aux actions en direction des personnes en situation de grande précarité et des personnes vivant dans les quartiers politique de la ville.

A ce titre, la Région Bretagne reconnait et soutient le projet artistique et culturel de l'Echonova avec un intérêt particulier pour les points suivants :

- Son activité de soutien à la création et d'accompagnement artistique, à travers notamment la co-production de spectacles et l'accueil d'artistes régionaux en résidence ;
- L'inscription des projets accompagnés dans les réseaux de programmation au niveau régional par le biais de partenariats avec d'autres lieux de diffusion ;
- Le déploiement d'un volet d'éducation artistique et culturelle sur le territoire en appui sur les équipes artistiques accueillies sur des temps de création et/ou de diffusion ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une feuille de route en matière d'égalité femmes-hommes et de transition environnementale.

La Région Bretagne, soucieuse du respect de l'égalité entre les femmes et les hommes conditionne son soutien à un strict respect des obligations légales en matière d'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes et demande à chaque opérateur de se fixer des objectifs visant la parité dans la programmation et des soutiens en production, et de mettre en place des indicateurs sexués permettant d'évaluer l'évolution de la situation.
Elle sera également attentive à toute initiative permettant de contribuer à cette finalité (mise en place de protocole de lutte contre les Violences sexuelles et sexistes, formation des équipes et bénévoles, organisation de journées thématiques, débats, conférences, expositions, projections, spectacles) et à ce que la gouvernance de la structure prenne en compte cette dimension.

En matière de transition environnementale, il est demandé à chaque opérateur de former tout ou partie de ses équipes sur le sujet et de se donner des objectifs mesurables pour limiter ou réduire son impact carbone et s'inscrire dans une démarche de responsabilité environnementale à l'horizon de la fin de la présente convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Considérant les objectifs de la politique culturelle de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Golfe du Morbihan – Vannes agglomération porte une compétence culture qui s'étend du spectacle vivant aux enseignements artistiques en passant par la lecture publique. Complémentairement, l'agglomération est engagée dans une politique de soutien au patrimoine culturel immatériel de Bretagne. La politique culturelle développée par Golfe du Morbihan – Vannes agglomération s'attache à privilégier l'accès aux pratiques et aux œuvres pour les habitants du territoire tout particulièrement pour le public jeune via des dispositifs ambitieux d'éducation artistique et culturelle. Un effort particulier est consenti, d'une part, en matière de médiation et de sensibilisation des publics et, d'autre part, en matière de coopération entre opérateurs culturels, au sein de réseaux collaboratifs. Le projet artistique et culturel de l'Echonova constitue ainsi l'un des bras armés de la politique culturelle de l'agglomération, notamment pour :

- Le soutien prioritaire à l'émergence artistique en agissant en faveur d'une meilleure égalité de genre et contre les violences sexistes et sexuelles
- La mise en œuvre des actions culturelles sur le territoire, en particulier pour les 15/25 ans
- Les partenariats avec les structures locales en contribuant à l'animation du territoire dans un contexte de transitions écologique et socio-économique.

Considérant que le bénéficiaire est titulaire du label « Scène de Musiques actuelles – SMAC » ;

Considérant le projet artistique et culturel initié et conçu par le bénéficiaire, conforme à son objet statutaire ;

Considérant que le projet artistique et culturel initié et conçu le bénéficiaire répond au cahier des missions et des charges relatif au label « Scène de Musiques actuelles – SMAC » tel que fixé par l'arrêté du 5 mai 2017 ;

Considérant que le projet artistique et culturel initié et conçu le bénéficiaire participe des politiques et des engagements précisés par les partenaires publics ;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre le bénéficiaire, titulaire du label « Scène de Musiques actuelles – SMAC », et les partenaires publics pour la mise œuvre du projet artistique et culturel du bénéficiaire, de définir les modalités de financement, les relations avec les partenaires institutionnels, les conditions de suivi et d'évaluation.

Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet artistique et culturel conforme à son objet statutaire dans le cadre de son projet global d'intérêt général.

La présente convention fixe :
- la mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel
- les modalités de financement et les relations avec ses partenaires institutionnels
- les conditions de suivi et d'évaluation du projet

ARTICLE 2 – MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

Le projet artistique et culturel repose sur les axes suivants :
- Diffusion
- Accompagnement des projets artistiques et soutien à la création
- Développement des actions culturelles et EAC

Il porte un intérêt fort pour les musiques urbaines (rap, musiques électroniques) avec une volonté d'ouverture affirmée vers la jeunesse, tout en gardant une place particulière à la chanson-pop et aux musiques traditionnelles de création.
Il se structure notamment autour de trois temps fort nommés Echopark, Les Emancipées et Détours.

La présentation détaillée du projet figure en **annexe I**.

ARTICLE 3 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de **3 ans, soit de 2025 à 2027, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027.**

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

ARTICLE 4 – CONDITIONS ET DÉTERMINATION DU COÛT DU PROJET

4.1. Le coût total du projet artistique et culturel est évalué à **1 440 017€** pour l'année 2025 conformément aux budgets prévisionnels figurant en **annexe III** et aux règles définies à l'article 4.3 ci-dessous.

4.2. Les coûts annuels admissibles du projet artistique et culturel sont fixés en **annexe III** à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet artistique et culturel.

4.3. Les coûts qui peuvent être pris en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet artistique et culturel et notamment :

- Tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet artistique et culturel qui :
  - respectent les conditions des 4. et 5. de l'article 53 du règlement (UE) n° 651/2014, telles que listées en **annexe III** ;
  - sont liés à l'objet du projet artistique et culturel et sont évalués en **annexe II** ;
  - sont nécessaires à la réalisation du projet artistique et culturel ;
  - sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
  - sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet artistique et culturel ;
  - sont dépensés par le bénéficiaire ;
  - sont identifiables et contrôlables.

- Et le cas échéant, les coûts indirects, ou « frais de structure », éligibles sur la base d'un forfait du montant total des coûts directs éligibles.

4.4. Lors de la mise en œuvre du projet artistique et culturel, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible mentionné à l'article 4.1.

Le bénéficiaire notifie ces modifications aux partenaires publics par écrit dès qu'elles sont évaluées et en tout état de cause avant le 1er juillet de l'année en cours.

4.5. Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable constaté dans le compte rendu financier prévu à l'article 6. Cet excédent ne peut être supérieur à 50 % du total des coûts annuels éligibles du projet artistique et culturel effectivement supportés.

ARTICLE 5 – MODALITÉ DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Pour permettre la mise en œuvre du projet porté par le bénéficiaire, les partenaires publics signataires de la présente convention s'engagent à contribuer pour la période concernée à son financement par le biais de subventions, dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire.

La détermination et les modalités de versement des contributions financières des partenaires publics sont fixées de façon bilatérale chaque année dans le cadre de conventions financières conclues entre la structure et chacun des signataires des présentes.

La contribution des partenaires publics est une aide au fonctionnement, détaillée à l'**annexe III** de la présente convention et prendra la forme d'une subvention.
Les partenaires publics n'en attendent aucune contrepartie directe.

L'Echonova étant un équipement communautaire, cette convention pluriannuelle d'objectifs peut être complétée par des conventions annuelles entre GMVa et le bénéficiaire relatives à la mise à disposition des locaux ou encore aux travaux bâtimentaires.

5.1. Pour l'année 2025, les montants des subventions dédiées au projet global sont les suivants :
- une subvention d'un montant de **150 000 €** (cent cinquante mille euros), équivalent à 10,41 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles est accordée au bénéficiaire par **l'État** ;
- une subvention d'un montant de **50 000 €** (cinquante mille euros) est accordée au bénéficiaire par **la Région Bretagne** sous réserve du vote de la commission permanente du 7 juillet 2025 ;
- une subvention d'un montant de **565 500€** (cinq-cent-soixante-cinq-mille-cinq-cents euros), est accordée au bénéficiaire par **Golfe du Morbihan – Vannes agglomération.**

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

5.2. Pour chaque exercice budgétaire, le bénéficiaire adressera une demande de subvention assortie d'un budget prévisionnel ainsi qu'un bilan annuel aux partenaires publics signataires de la présente convention.
Après examen et validation de la demande de subvention, une convention financière annuelle sera établie entre le bénéficiaire et chacun des partenaires publics.
Cette convention financière précisera le montant du concours financier et les modalités de la subvention versée pour l'année budgétaire en cours.

5.3. L'engagement des contributions financières des partenaires signataires mentionnées aux articles 5.1 et 5.2 ne sont applicables que sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- Le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1, 2 et 6 ;
- L'inscription des crédits de paiement en loi de finances et l'adoption des budgets opérationnels de programme par le préfet de la région Bretagne après consultation du comité de l'administration régionale pour l'État ;
- Le vote des crédits, ou la délibération des assemblées délibérantes, des collectivités territoriales.

Les budgets prévisionnels figurant en **annexe III** n'engagent donc pas les collectivités territoriales ni l'État.

ARTICLE 6 – JUSTIFICATIFS ET OBLIGATIONS COMPTABLES

Le bénéficiaire adoptera un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général et au guide comptable professionnel des entreprises du spectacle et tiendra une comptabilité rigoureuse (registres, livres, pièces justificatives).

Outre les documents exigés dans le cahier des missions et des charges le bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- Le compte rendu financier de l'action, qui retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues à la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet comprenant les éléments mentionnés à l'**annexe II** et définis d'un commun accord entre les partenaires publics et le bénéficiaire. Ces documents sont signés par le président ou toute personne habilitée ;
- Les comptes annuels et, en cas d'obligation législative ou réglementaire, le rapport du commissaire aux comptes à chacun des partenaires financeurs, dans le mois suivant leur approbation par son assemblée générale et, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;
- Le bilan, le compte de résultat et les annexes devront être établis conformément aux modèles prévus par l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec leurs administrations ;
- Le rapport d'activité ;
- Un bilan annuel des actions et dispositifs mis en place en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) conformément aux engagements pris par le bénéficiaire dans le cadre de son plan d'action, annexé à la présente convention ;
- Un état du personnel employé dans l'année distinguant, suivant les trois fonctions artistes / administratifs / techniciens, le personnel sur emploi durable (entendu au sens des contrats à durée indéterminée et des contrats à durée déterminée d'une durée consécutive de neuf mois au moins) et le personnel occasionnel. Cet état est exprimé en équivalents temps plein, et également en nombre de personnes pour les occasionnels. Il comporte un volet spécifique à l'application de la parité ;
- Les montants des cinq rémunérations les plus élevées versées par le bénéficiaire dans l'année civile antérieure ;
- Tout autre document mentionné dans les conventions financières annuelles bilatérales ;
- Le bénéficiaire communiquera à chacun des partenaires financeurs, dans les trois mois suivant la notification de la présente convention, le nom et les coordonnées du responsable chargé de certifier les comptes ;
- Le bénéficiaire s'engage à remplir toutes ses obligations à l'égard des organismes fiscaux et sociaux et à respecter les dispositions législatives et réglementaires concernant son personnel.

ARTICLE 7 – AUTRES ENGAGEMENTS

7.1. Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires publics de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

7.2. Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires publics de tout problème administratif, technique, artistique, de gouvernance, de ressources humaines pouvant mettre en danger la structure labellisée.

7.3. En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe les partenaires publics sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

7.4. Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible l'identité visuelle des partenaires publics, ainsi que le

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

nom du label dont il bénéficie sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention.

7.5. Le bénéficiaire déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission Européenne.

7.6. Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) en :

- se conformant aux obligations légales en matière de prévention contre le harcèlement et les violences à caractère sexuel ;
- formant les cadres de la structure et les personnes référentes ;
- sensibilisant formellement les équipes et organisant la prévention des risques ;
- créant un dispositif interne et signalement efficace et traitant chaque signalement reçu ;
- mettant en place un suivi et une évaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS.

7.7. Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre l'engagement méthodologique du CACTÉ, dès sa première année, en structurant sa démarche, déterminant ses priorités et modalités d'intervention. Au terme de cette première année, le choix de 3 engagements thématiques minimum devra être réalisé en dialogue avec les partenaires financiers signataires de la présente convention. La structure doit, pour chacun des engagements choisis, mobiliser les différents leviers mentionnés et faire état, en fin de convention des actions réalisées dans ce but.
Liste des engagements thématiques envisagés :

Engagement N° 1 : LA MOBILITE DURABLE DES PUBLICS
Engagement N° 2 : LA REDUCTION DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE ET D'EAU
Engagement N° 3 : ALIMENTATION DURABLE

Les engagements pris par le bénéficiaire sont formalisés dans un plan d'action annexé à la présente convention. Le bénéficiaire s'engage à transmettre un bilan annuel de la réalisation de ces actions, dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente convention.

7.8. Le bénéficiaire, détenteur d'un récépissé de déclaration d'entrepreneur de spectacles vivants valant licence en application de l'article L. 7122-3 du code du travail et responsable de la billetterie de tout ou partie de ses spectacles, met à disposition des partenaires publics les informations de billetterie, grâce à l'outil de remontée SIBIL (système d'information billetterie), dans les conditions prévues par l'article 48 de la loi du 7 juillet 2016 et le décret du 9 mai 2017 précités. Le versement de toute aide du ministère de la Culture est conditionné à la déclaration des données de billetterie dans SIBIL, qui est une obligation depuis le 1er avril 2020.

ARTICLE 8 - MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

8.1. L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre d'un comité de suivi. Il est composé de la direction de la Scène de Musiques Actuelles, et des représentants des partenaires publics.
Chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention, il examine en particulier :

- La mise en œuvre progressive des objectifs définis à l'**annexe II** de la présente convention ;
- L'état d'exécution du budget de l'année en cours et l'élaboration du budget prévisionnel pour l'exercice suivant ;
- La réalisation du programme d'action de l'année venant de s'achever, ainsi que les orientations de l'année à venir ;
- Le bilan financier de l'année écoulée, et les comptes consolidés du bénéficiaire.

8.2. L'évaluation porte sur la réalisation du projet artistique et culturel et sur sa conformité au regard du cahier des missions et des charges du label. Les partenaires publics procèdent à une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. Les indicateurs, inscrits au titre de la présente convention, définis par les parties, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention. Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités du bénéficiaire.

8.3. De préférence un an avant l'expiration de la présente convention, et au plus tard six mois la direction de la structure présente aux partenaires publics une auto-évaluation de la mise en œuvre du projet artistique et culturel sur la base du cahier des charges. Celle-ci prend la forme d'un bilan d'ensemble argumenté sur le plan qualitatif et quantitatif des actions développées et de la réalisation des objectifs. Elle est assortie d'un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.

8.4. Ces deux documents sont remis au directeur général de la création artistique, aux collectivités territoriales partenaires et au Préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles) qui-transmet son avis au directeur général de la création artistique avec copie au chef de l'Inspection de la création artistique.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

À l'issue de cette procédure les partenaires publics signataires de la convention pluriannuelle d'objectif décident de demander ou non au directeur en lien avec son instance de gouvernance de leur proposer un projet de nouvelle convention. Cette décision doit lui être notifiée.

Ce projet comporte une introduction résumant, le cas échéant, les évolutions de contexte relatives aux territoires et à l'établissement, actualise les objectifs de la précédente convention maintenus et précise les nouveaux objectifs et leurs modalités de mise en œuvre.

ARTICLE 9 - CONTRÔLE

9.1. Pendant l'exécution de la présente convention et à son terme, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires publics. Le bénéficiaire s'engage à faciliter à tout moment l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et de la réalisation des objectifs et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

9.2. Les partenaires publics s'assurent annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du programme d'actions. L'État et les collectivités territoriales peuvent exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du programme d'actions ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 10 - SANCTIONS

10.1. En cas de retard dans l'exécution ou d'inexécution de la convention par le bénéficiaire, ou en cas de modification substantielle et unilatérale de celle-ci, sans l'accord écrit des partenaires publics, ces derniers peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

10.2. Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte-rendu financier mentionné à l'article 6 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide**.**

10.3. Les partenaires publics informent le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception

ARTICLE 11 - MODIFICATIONS, RÉVISIONS ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION

10.1. Modifications et révisions

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires publics signataires de la présente convention et le bénéficiaire. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et préciseront les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs définis à l'article 1. La demande de modification de la présente convention est faite par lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'ensemble des parties peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

10.2. Résiliation

La résiliation peut intervenir par dénonciation de la présente convention par l'une des parties avec respect d'un préavis de deux mois, par lettre recommandée avec accusé de réception, notamment en cas de violation de l'une ou l'autre des dispositions des articles 1 et 6 et 8 de la présente convention par le bénéficiaire.

ARTICLE 12 – CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 8 et aux contrôles de l'article 9.

ARTICLE 13 - ANNEXES

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Les **annexes I, II, III, IV** et **V** font partie intégrante de la présente convention.

Elles précisent :
- le contenu détaillé du projet visé à l'article 1 (**annexe I**) ;
- les modalités de l'évaluation et les indicateurs (**annexe II**) ;
- le budget global prévisionnel du projet (**annexe III**) ;
- le plan d'action relatif à la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) (**annexe IV**) ;
- le plan d'action relatif à l'expérimentation pour la transformation écologique (CACTÉ) (**annexe V**).

ARTICLE 14 - RECOURS ET RÈGLEMENT DES LITIGES

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Rennes territorialement compétent.
Le bénéficiaire fait siens les éventuels litiges pouvant être générés par son activité vis-à-vis de tiers. Le bénéficiaire s'engage à les régler par ses propres moyens sans que la responsabilité et/ou la contribution financière des partenaires publics ne puissent être engagées ou sollicitées dans cette hypothèse.

ARTICLE 15 - EXECUTION DE LA CONVENTION

Le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, le Président du Conseil régional de Bretagne, le Président de Vannes Agglomération, et le bénéficiaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait à RENNES, le

En 4 exemplaires originaux.

Le Directeur de la REMA L'Echonova	**Le Président de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération**
Monsieur Matthieu MEYER	**Monsieur David ROBO**
Le Président du Conseil Régional de Bretagne	**Le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine**
Monsieur Loïg CHESNAIS GIRARD	**Monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN**

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

– ANNEXE I –
LE PROJET / PROGRAMME D'ACTION

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL 2024-2027

L'ECHONOVA

Lieu de musiques actuelles

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

SOMMAiRE

1 – ENJEUX 4
A – CONTEXTE 4
TERRiTORiAL 4
SECTORiEL 4
STRUCTUREL 5
B – ENJEUX 5
C – VALEURS 5
L'ÉGALiTÉ DES GENRES 5
UNE OFFRE CULTURELLE 6
ACCESSiBLE À TOUS 6
LA DÉFENSE DE LA DiVERSiTÉ 7
L'ÉCONOMiE SOLiDAiRE ET SOCiALE 7
LA TRANSiTiON ÉCOLOGiQUE 7
L'iMPLiCATiON CiTOYENNE 7

2 – DiFFUSiON 9
A – ESTHÉTiQUES 9
AXES PRiORiTAiRES 9
AXES SECONDAiRES 10
B – ÉVÉNEMENTS DiSTiNCTiFS 10
ECHOPARK 11
DÉTOURS 11
LES EMANCiPÉÉS 11
C– PARTENARiATS 11
- LE DÔME - 12
- VANNES ECHOS JAZZ - 12
- LA COHUE - 12
- LES SCENES DU GOLFE - 12
- CARTE BLANCHE AU CRD - 12
- ASSOCIATION STER ET NUITS ENTOILÉES - 12

DANS L'AGGLOMERATiON 12
- HYDROPHONE - 13
- LES TRANSMUSICALES - 13
- LES VIEILLES CHARRUES - 13
- LES SMAC ET LIEUX MUSIQUES ACTUELLES BRETONS - 13
- BUZZ BOOSTER - 13
- L'ECHO INVITE... -13

RÉGiONAL 13
DÉPARTEMENTAL 13
NATiONAL 13
D – MODALiTÉS DE MiSE EN OEUVRE 14
E – POLiTiQUE TARiFAiRE 15

3–CREATiON ET SOUTiEN AUX ARTiSTES17
A – SOUTiEN À LA CRÉATiON & RÉSiDENCES 17
UNE POLiTiQUE DE PRODUCTiON AFFiRMÉE 17
B – ACCOMPAGNEMENT DE LA PRATiQUE ET DE L'ÉMERGENCE 18
LA RÉPÉTiTiON & LA ViE DES STUDiOS 18
- VIE DES STUDIOS - 19
- SATELLITES - 19

LE LiEN À L'ENSEiGNEMENT MUSiCAL 20
FLUO/PHOSPHO – LES DiSPOSiTiFS D'ACCOMPAGNEMENT 21
FLUO: 22
PHOSPHO: 22
GRRRL+ CAMP+ : POUR UN ACCOMPAGNEMENT RÉGiONAL EN MiXiTÉ CHOiSiE 24
AN TAOL LANS 25
LA RUE RÂLE 25

4 – ACTiONS CULTURELLES 26
A – PRiNCiPES DE L'ACTiON CULTURELLE/EAC, EN PARTiCULiER À L'ECHONOVA 26
STiMULER LA CURiOSiTÉ, FAVORiSER L'OUVERTURE 26
- LA BOÎTE À OUTILS DE L'ECHONOVA - 26

FAVORiSER L'ACCÈS DE TOUTES ET TOUS
À L'OFFRE CULTURELLE ET À LA PRATiQUE ARTiSTiQUE 26
LA DÉCOUVERTE ARTiSTiQUE 26
PARTiCiPER AU LiEN SOCiAL, À LA RENCONTRE 26

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

B – LE PROJET AU REGARD DES DROITS CULTURELS 27
C – LES DIFFÉRENTS PUBLICS 27
UNE MÉTHODOLOGIE DE PROJET EN CO-CONSTRUCTION 27
LUTTER CONTRE L'EXCLUSION ET L'ISOLEMENT 28
PRIORITÉS AUX JEUNES 28
ISOLEMENT CONTRAINT 28
EXCLUSION, SENTIMENT D'EXCLUSION 28
CRÉER LA RENCONTRE ENTRE ENSEIGNEMENT MUSICALE ET CRÉATION 28
D – MOYENS D'ACTIONS 29
CRÉER DU LIEN 29
UN PROJET DE TERRITOIRE 29
UN ANCRAGE DANS LA DURÉE 29
- PLONGÉE JOURNALISTIQUE - 30
- PRATIQUER ET CRÉER AVEC LA MAO - 30
LA MIXITÉ ET POROSITÉ DES « PUBLICS » 30
PERMETTRE L'EXERCICE DES DROITS CULTURELS 30
TROIS OFFRES PROPOSÉES AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL 30
- DANS LES COULISSES D'UN LIEU DE DIFFUSION - 31
LA PRODUCTION MUTUALISÉE EN RÉGION BRETAGNE 31
UN PROJET EN MILIEU PÉNITENTIAIRE 31
LES ACTIONS PONCTUELLES 31
L'ECOLE DU SPECTATEUR 31

5 – UN PROJET STRUCTURANT SUR SONTERRITOIRE 33
A – NIVEAU LOCAL ET DÉPARTEMENTAL 33
B – NIVEAU RÉGIONAL 34
C – NIVEAU NATIONAL 35
D – UN PÔLE RESSOURCE 35

6 – MOYENS D'ACTIONS 36
A – MODE DE GESTION, CADRE JURIDIQUE 36
- SES FONCTIONS - 36
- SA COMPOSITION - 36
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 36
LE COMITÉ DES USAGERS 36

B – RESSOURCES HUMAINES 37
L'ÉQUIPE PERMANENTE 37
LES SALARIÉS OCCASIONNELS 38
LES BÉNÉVOLES 38
STAGES, ALTERNANCES ET SERVICES CIVIQUES 38
ORGANIGRAMME VISÉ OCTOBRE 2025 39

C – MOYENS FINANCIERS 40
D – MOYENS TECHNIQUES 41
E – COMMUNICATION 44

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

1 – ENJEUX

A – CONTEXTE

TERRITORIAL

Le territoire de Golfe du Morbihan Vannes agglomération se caractérise par un certain nombre de marqueurs forts :

- Un dynamisme territorial : de nombreux atouts touristiques, économiques et culturels.
- Une population en constante croissance mais vieillissante.
- De fortes disparités entre les communes de l'agglomération, avec un littoral au sud très urbanisé et des territoires au nord très ruraux et peu densément peuplés.
- Une agglomération riche en propositions culturelles avec de nombreux équipements :
  - Les nombreux centres culturels : L'Hermine à Sarzeau, Le Triskell à Ploeren, le Cairn à Larmor Baden, Grain de Sel à Séné, le Carré d'Arts à Elven)
  - L'Echonova et le centre culturel pluridisciplinaire le Dôme tous deux à Saint-Avé, le tout nouveau centre culturel Le Poulpe à Plescop, l'Espace 2000 à Grandchamp
  - Le Conservatoire à Rayonnement Départemental musique et danse Vannes-Sarzeau, et son auditorium des Carmes,
  - Un important réseau de médiathèques,
  - Le territoire jouit notamment de la présence de Scènes du Golfe, SCIN art et création et EPCC présent sur les communes de Vannes et Arradon avec lequel L'Echonova se doit de travailler en complémentarité mais aussi en collaboration à travers des co-productions dans le champ des musiques actuelles, des arts oratoires (le Slam) et des musiques traditionnelles afin de développer une offre cohérente sur le territoire.
- Des festivals reconnus musiques actuelles reconnus (Fête du Bruit (pop-rock, Vannes Echo Jazz, Algorythmes à Arradon (musiques actuelles), Festival d'Arvor à Vannes (Musiques traditionnelles), Les Galettes du Monde à Aray (musiques actuelles), etc).
- Une politique de soutien affiché à l'éducation artistique et culturelle, la ville de Vannes étant labélisée « 100% EAC »
- Des acteurs culturels institutionnels ou associatifs déterminés à renouveler l'offre culturelle globale, notamment à travers le prisme de la coopération (Le tiers-lieux culturel La Traverse Vannes, Cinécran, association d'éducation à l'image, Les Scènes du Golfe, etc.) dans un contexte global incertain et mouvant pour les acteurs culturels (abandon du projet de tiers-lieux culturel Le Hangar, disparition du festival La P'Art Belle...).

Par ailleurs le département du Morbihan est lui-même riche d'offres culturelles, notamment en musiques actuelles, avec La Grande Boutique, SCIN art en territoire avec un axe fort sur les musiques traditionnelles de création en centre bretagne et deux lieux de musiques actuelles voisins labellisés SMAC: L'Echonova à St-Avé et Hydrophone à Lorient; mais aussi avec de nombreuses propositions de festivals (Festival Interceltique de Lorient, Pont du Rock à Malestroit, Re-Animator à St-Nolff, Raptown à Lorient, etc).
Des coopérations sont à envisager avec La Grande Boutique et le Festival Interceltiques autour des musiques traditionnelles de création.

Enfin, la région Bretagne bénéficie d'un réseau de 8 SMAC et 4 lieux musiques actuelles sur les 4 départements, de nombreux festivals de musiques actuelles dont certains de renommées nationales et internationales (Transmusicales de Rennes, Route du rock à Saint-Malo, Astropolis à Brest, Vieilles Charrues à Carhaix, No Border à Brest, Le Grand Soufflet sur le département d'Ille-et-Vilaine...) et de réseaux professionnels des musiques actuelles, notamment à travers le réseau qu'est Supermab auquel adhère L'Echonova, membre du comité stratégique.

SECTORIEL

Le secteur des musiques actuelles connaît depuis plusieurs années de profondes transformations, tant dans ses logiques économiques que dans ses usages culturels. Ces évolutions, parfois brutales, redéfinissent les conditions de création, de production, de diffusion et de relation aux publics. Parmi les mutations les plus marquantes :

- Industrialisation de la filière avec le développement de grands groupes financiers amenant une forte concentration.
- Hausse des cachets artistiques et fort impact de l'inflation sur la production de spectacles.
- Problématique du renouvellement des publics et des pratiques.
- Rap & musiques urbaines qui dominent le marché

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

français.
- Forte croissance de l'utilisation des nouvelles technologies dans le champ des musiques actuelles et de l'enseignement de la musique.
- Contexte post-covid qui a vu certains comportements des publics modifiés, besoin identifié de mieux prendre en compte les besoins de la société et les droits culturels.

Ce projet entend s'emparer du sujet et opérer une mutation progressive: Il s'agit non plus de considérer la structure comme un lieu uniquement fréquenté pour son offre musicale et l'accompagnement des artistes et amateurs mais d'en faire un espace de vie, de rencontres. En cela le développement d'une offre de restauration, la transformation du hall en un espace convivial, l'ouverture du bâtiment au public en dehors des temps de concert sont des pistes étudiées et à expérimenter.

STRUCTUREL

Depuis quelques années, le secteur des musiques actuelles connaît de grandes transformations et mutations. L'Echonova, née en 2010, a connu une période de forts troubles à l'aune de sa dixième année d'existence, qui ont durement et durablement terni son fonctionnement mais aussi son image et sa réputation. La crise sanitaire, doublée d'une crise interne (carence de direction, départs de salariés, emploi d'intérimaires à des postes clés...), ont rompu un lien déjà fragile entre la structure, ses usagers et ses partenaires.
La sortie de crise covid, concomitante à l'arrivée d'une nouvelle direction début 2022, ont permis d'esquisser un renouveau avec le soutien d'un conseil d'administration renouvelé en 2020. Les années 2022-2024 ont ainsi été consacrées à ces grands axes de travail :

- Reformer une équipe stable à travers le recrutement de profils qualifiés et expérimentés.
- Repenser l'organigramme de la structure et les circuits de décisions.
- Relancer l'activité et recréer le lien avec les usagers et partenaires.
- Relancer une programmation ambitieuse pour renouer avec les publics des concerts.
- Tester de nouveaux formats d'événements, de nouvelles méthodes de travail, de nouveaux partenariats.
- Repenser la stratégie de communication et opérer une refonte totale de la charte graphique de la structure.
- Penser et écrire ce nouveau projet artistique et culturel pour L'Echonova, en concertation avec les usagers, les partenaires, les financeurs et les équipes.

B – ENJEUX

Les enjeux principaux auxquels doit faire face la structure pour les années à venir sont les suivants :

- Affirmer une identité artistique forte.
- Maintenir un bon niveau de soutien à l'émergence artistique.
- Concevoir et mettre en forme un programme ambitieux d'actions culturelles à l'échelle prioritaire de l'agglomération.
- Maintenir les partenariats de projets avec les structures locales.
- Renforcer l'attractivité de la structure auprès des publics jeunes (15 - 25 ans)
- Poursuivre les efforts déjà payants pour revitaliser l'image du lieu.
- Agir en faveur d'une meilleure égalité de genre et contre les violences sexistes et sexuelles.
- Agir en faveur de la transition écologique.
- Accroître l'attention apportées aux bénévoles.
- Réaliser une transition socio-économique de la structure dans un contexte global de crise économique et de baisse des finances publiques.
- Développer les financements publics mais surtout privés pour soutenir un projet ambitieux, à l'image du territoire et des personnes qui y vivent.
- Contribuer à l'animation du territoire pour en développer l'attractivité, l'Echonova doit être une vitrine de son territoire.

C – VALEURS

Les principes d'action constituent un socle de repères qui guident notre façon d'agir. Ils représentent les valeurs fondamentales portées par toute la structure, ce qui donne du sens à tous les projets et/ou actions mis en œuvre.

L'ÉGALITÉ DES GENRES

Il apparaît que le spectacle vivant supporte encore de nombreuses inégalités entre les femmes/minorisées de genre et les hommes, tant au niveau des équipes professionnelles que des artistes.
Le but de ce projet artistique et culturel est d'ouvrir les imaginaires et de dénoncer les stéréotypes. Dans tous les aspects de son projet (diffusion, création, accom-

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

pagnement d'artistes, actions culturelles), l'Echonova porte un regard attentif à la mixité de son équipe, de ses bénévoles et sa gouvernance et à la place des femmes artistes, à leur égal accès aux moyens de production et de diffusion.
Il sera important que l'équipe se rapproche de certaines associations locales, régionales ou nationales pour bénéficier d'un accompagnement dans cette dynamique.
Par ailleurs, la SMAC s'inscrit dans le cadre de son action dans le Plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels du Ministère de la Culture.
Depuis 2022, le ministère de la Culture conditionne le versement de ses aides financières au respect d'engagements pris par les bénéficiaires de subventions en matière de lutte contre les VHSS pour le secteur du spectacle vivant et des arts visuels.

Dans ce cadre notamment, nous formerons les équipes salariées (permanentes et intermittentes) et bénévoles de l'Echonova à la lutte contre les VHSS et les inégalités de genre, nous continuerons à mettre en œuvre des actions de sensibilisation aux pratiques artistiques à destination des femmes et minorisées de genre, nous proposerons des campagnes de sensibilisation des personnels comme des artistes et des publics via des initiatives telles que les campagnes « Ici c'est cool! » et mettrons en place des stands de prévention au cours de certains événements.

OBJECTIFS

❱Poursuivre les actions déjà mises en œuvre (ateliers et rencontres professionnelles en mixité choisie, programmations paritaires, dispositif d'accompagnement artistique Grrrl+ Camp)

❱Formation des salariés et bénévoles à la lutte contre les VHSS en 2025, 2026 et 2027

❱Signature du Pacte HF+ Bretagne avec des engagement précis sur les années à venir.

❱Réalisation des engagements pris dans le cadre du plan de lutte contre les VHSS du Ministère de la Culture.

❱ Maintenir un objectif de 45 à 55% de femmes et minorisées de genre dans la programmation.

UNE OFFRE CULTURELLE ACCESSIBLE À TOUS

La réalisation de cet objectif passe notamment par le développement des activités artistiques et culturelles auxquelles l'État, les collectivités territoriales, les entreprises et les associations contribuent. Ce projet artistique et culturel se reconnaît dans les 3 objectifs précis de la loi de 1998 relative à la lutte contre les exclusions :

- l'amélioration de l'accès aux équipements culturels ;
- l'encouragement aux pratiques artistiques ;
- le développement de l'activité culturelle pour le plus grand nombre.
- Nous privilégierons en ce sens le développement de nos actions dans un esprit de coopération, de collaboration et de co-construction afin de favoriser une meilleure prise en compte des droits culturels.
- l'amélioration de l'accès aux équipements culturels ;
- l'encouragement aux pratiques artistiques ;
- le développement de l'activité culturelle pour le plus grand nombre.

Nous privilégierons en ce sens le développement de nos actions dans un esprit de coopération, de collaboration et de co-construction afin de favoriser une meilleure prise en compte des droits culturels.

OBJECTIFS

❱ Dès 2025, lancement d'un diagnostic sur l'accessibilité à L'Echonova des personnes en situations de handicap en partenariat avec un collectif de PSH et définition d'un schéma pluriannuel d'actions à mettre en œuvre.

❱ Refonte de la politique tarifaire dès 2025, afin de mieux s'adapter aux réalités du territoire et de la structure, tout en favorisant la fréquentation des lycéens, étudiants et personnes en situation de précarité économique.

LA DÉFENSE DE LA DIVERSITÉ

La diversité est une valeur essentielle pour une SMAC comme L'Echonova, elle garantit une ouverture culturelle, une représentativité des publics et une richesse artistique qui favorisent l'inclusion et l'innovation. Elle permet aussi de répondre aux enjeux sociétaux actuels en rendant la culture accessible à tous et en valorisant une pluralité d'expressions artistiques.
Représentativité et accessibilité : En proposant une programmation variée, L'Echonova attire des publics différents et leur permet de se reconnaître dans l'offre culturelle.
Éducation et transmission : La diversité artistique stimule la curiosité et l'apprentissage en exposant le public à

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

de nouvelles esthétiques musicales et à des parcours d'artistes variés.
Innovation et créativité : Le mélange des genres et des influences favorise l'émergence de nouvelles formes artistiques et soutient la scène locale dans son développement.
Cohésion sociale : En intégrant des artistes et des publics d'horizons variés, L'Echonova crée du lien et encourage les échanges entre différentes communautés.

L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE ET SOCIALE

L'économie sociale et solidaire se caractérise par une manière différente d'entreprendre. Elle associe les humains autour d'un projet social et politique. Elle vise à promouvoir des formes d'entreprises qui privilégient le service rendu à la recherche du profit maximal, tout en étant un véritable acteur économique.
Sur la base de ces valeurs, qui renvoient aussi à la défense des droits de l'Homme, à la diversité culturelle, au développement durable, L'Echonova s'inscrit pleinement dans cette démarche d'Économie Sociale et Solidaire et défend :

- la primauté de la diversité artistique et culturelle
- la primauté de la coopération
- la primauté de l'initiative citoyenne à buts autres que lucratifs.

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La transition écologique est une évolution vers un modèle économique et social qui apporte une solution globale et pérenne aux grand enjeux environnementaux et aux menaces qui pèsent sur notre planète. Elle vise à mettre en place un modèle de développement résilient et durable qui repense nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble. Ce projet adhère à cette approche globale : il s'agit d'assurer une gestion saine et durable, sans préjudice pour l'environnement et le social.
En matière de transition écologique, la filière musiques actuelles est en train de prendre conscience du rôle qu'elle a à jouer. Il nous faudra réaliser un double travail : approfondir les efforts faits pour réduire l'empreinte carbone de l'Echonova et faire en sorte que nos actions, en collaboration avec les artistes et partenaires, inspirent le changement et montrent qu'écologie peut rimer avec créativité.
Les notions de réseau et d'entraide entre acteurs de la filière musicale joueront un rôle important. L'Echonova devra prendre part aux travaux menés sur le sujet par le SMA et la FEDELIMA, mais aussi intégrer les réseaux et groupes de travail de la filière sur le sujet.
Par ailleurs, le Cadre d'actions et de coopération pour la transformation écologique (CACTÉ), conçu par le ministère de la Culture, est un outil pensé pour accompagner la démarche de transition écologique et il est obligatoire pour les structures signataires d'un document de contractualisation de trois ans ou plus avec l'Etat. L'Echonova s'inscrit dans cette démarche par un engagement méthodologique et un engagement sur 3 axes principaux que sont : La mobilité durable des publics, la réduction des consommations d'énergie et d'eau, l'alimentation durable (Cf annexe CACTé – Fiches actions)

OBJECTIFS

- **Faire d'Echopark un « laboratoire » des événements en transition. Ce temps fort de la saison sera un champ d'expérimentation pour la création d'événements musiques actuelles de demain.**

- **Etablir dès 2025 un schéma pluriannuel avec des objectifs précis à atteindre chaque année en matière de transition écologique, selon l'engagement méthodologique et les engagement pris dans le cadre du CACTé.**

.

L'IMPLICATION CITOYENNE

L'Echonova doit continuer à encourager l'implication citoyenne au sein de son projet. Il est représenté auprès des instances et des élus politiques du territoire par un Conseil d'Administration bénévole.
D'autres bénévoles s'impliquent au niveau de l'organisation opérationnelle des évènements inhérents à l'activité de la structure. A ce jour ce ne sont pas moins de 70 personnes qui œuvrent régulièrement à la bonne tenue des événements. Un poste à mi-temps est dédié à l'animation de ce réseau et a pour mission d'accueillir, coordonner et motiver ces personnes pour les impliquer au mieux dans les activités de la structure.
La mise en place d'un comité des usagers répond à une volonté d'installer au sein de l'établissement public un lieu de dialogue et de médiation où se fait entendre la voix du public, des musiciens et des acteurs locaux dans des débats recentrés autour du fonctionnement de l'équipement, son projet culturel, ses missions et ses actions.
S'il a été abandonné lors des troubles intervenus depuis 2020, il sera relancé dès 2026. Il accompagnera la

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Direction et le Conseil d'Administration dans leur projet en portant la parole du public et de la scène locale. Il émettra des avis et des propositions qui pourront être pris en considération dans l'évolution des contenus artistiques et culturels. Il jouera ainsi un rôle de « Conseil Consultatif ».
Toutes ces personnes sont des citoyens et citoyennes désireux de s'impliquer dans la vie culturelle de leur territoire. Ils participent pleinement à l'activité de la structure et il nous incombe d'apporter un soin particulier à leur accueil au sein de l'Echonova. La salle doit être un lieu de vie dans lequel tout le monde se sent à sa place et un équipement qui prend en compte, avec ses moyens, les droits culturels des personnes.

OBJECTIFS

❱ Titularisation de l'actuelle chargée du bar, de l'accueil artistes et du bénévolat (actuellement en CDD).

❱ Maintien des activités proposées aux bénévoles (programmation de « l'afterwork des bénévoles », formation brassage en vue de la fabrication de « la bière de L'Echonova », initiation à la dégustation de vin afin d'assurer une meilleure relation aux publics consommateurs, etc).

❱ Volonté de former les équipes bénévoles sur les volets accessibilité et prévention (axes précis à déterminer) en 2026 et 2027.

❱ Création en 2026 d'un Comité des Usagers de L'Echonova, outil de liaison entre la structure et les différents publics, acteurs et actrices locaux du Pays de Vannes qui agissent dans le domaine des musiques actuelles et de la culture en général, et qui ont un intérêt marqué pour tout ce qui relève des missions de l'équipement (diffusion, soutien à la création, action culturelle, répétition, etc.) et de ses objectifs et valeurs (Inclusion, prise en compte des droits culturels, transition écologique, économie sociale et solidaire...).
Il accompagnera le Conseil d'Administration et la direction dans leur projet en portant la parole des publics et des acteurs locaux. Il émettra des avis et des propositions qui pourront être pris en considération dans l'évolution des contenus artistiques et culturels. Il jouera ainsi un rôle de « Conseil Consultatif ».

La diffusion musicale est la partie la plus visible du

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

projet de l'Echonova. Elle contribue à son identité, à sa spécificité, à son rayonnement sur le territoire et au-delà.
C'est aussi l'activité historique de la structure, ce projet artistique et culturel en fait le cœur de son action.
Nous souhaitons que la programmation de l'Echonova soit à la fois éclectique et singulière. En se démarquant, la programmation va donner son identité au lieu tout entier et ainsi porter l'ensemble de l'activité de l'Echonova. Une identité que les usagers du lieu retrouveront dans ses actions culturelles et son accompagnement artistique, construisant un ensemble cohérent et reconnaissable.
La mission première en termes artistiques est la recherche de projets originaux, évoluant dans des styles musicaux divers, qu'ils soient grand public ou pas, mais toujours avec une intransigeance sur la qualité artistique et l'originalité des projets. Cela n'exclut donc pas la présence de têtes d'affiches, qui permettent d'une part d'accroître la visibilité de la structure en direction de publics ne fréquentant pas régulièrement les lieux de concerts, d'autre part d'apporter un équilibre économique et de permettre la programmation d'artistes plus confidentiels.
L'Echonova conçoit son projet artistique dans la diversité des esthétiques avec des dominantes en lien avec le territoire.
L'Echonova offrira un accès régulier à des artistes nationaux et internationaux, outre la diffusion d'artistes régionaux en travaillant à une circulation des artistes en lien avec d'autres acteurs.
Enfin, la programmation d'une salle doit tenir en équilibre sur un fil ténu : il s'agit d'être prescripteur, précurseur de nouvelles tendances tout en restant attentif à l'actualité artistique et aux modes pour ne pas être déconnecté des envies des publics. Quoiqu'il en soit le rôle d'une structure telle que L'Echonova est d'être à la recherche de la nouveauté et de la créativité et d'œuvrer sans cesse pour un renouvellement des genres.
La saison de L'Echonova s'étire de mi-septembre à début juillet, avec 50 à 55 événements en moyenne, dont 40 à 45 concerts.

A – ESTHÉTIQUES

AXES PRIORITAIRES

Depuis quelques années émergent des générations d'artistes qui ne placent pas leur création dans les « cases » esthétiques habituelles et prennent leurs distances avec les codes (re)connus de classification (pop, chanson, jazz, électro, chanson, rap...). De nombreux projets artistiques éclosent ainsi comme autant d'hybrides, parfois difficiles à cerner, souvent impossibles à classer, tout en restant dans le champ des musiques « populaires ».
Ces projets sont le fruit de nouvelles générations de musiciens qui vivent dans leur époque et évoluent dans les genres avec une grande fluidité.
Le projet artistique de L'Echonova entend s'intéresser particulièrement à ces artistes et à ces « nouvelles musiques actuelles ». Nous leur réserverons une place particulière dans la programmation et dans le projet de soutien à la création et à l'émergence artistique.
Ça sera le cas dès 2025 avec des artistes comme Eloi, Théa, Graphy-T ou Our Lights.

Parmi les grandes esthétiques des musiques actuelles, nous choisissons de porter plus particulièrement notre regard sur :

- Le rap : étant le genre musical de loin le plus écouté par les 12-25 ans (en témoigne la domination des artistes rap français dans les TOP 10 des plateformes de streaming depuis plusieurs années) et celui qui vit la plus forte émulation créative des dernières années, l'Echonova se doit de répondre présent sur ce créneau. C'est un atout indispensable pour capter l'attention d'un public jeune et un outil formidable de médiation avec une jeunesse qui fréquente trop peu le lieu. Par ailleurs, le territoire jouit de la présence de nombreux artistes rap.
- Les musiques électroniques : À l'heure où l'univers culturel des moins de 30 ans tourne de plus en plus autour du numérique, il est important que l'Echonova et son équipe s'emparent du sujet jusque dans son volet diffusion en proposant toute la diversité de ce courant musical, que ce soit avec la programmation de nuits clubbing ou à travers la présentation d'œuvres plus expérimentales dans des contextes dédiés.
- La nouvelle équipe de L'Echonova s'est mise en place en même temps que la naissance de plusieurs collectifs électro sur le territoire (La Gigoteuse, Braises Sonore, les Electros de Quiberon) et nous avons pour objectif d'accompagner cette dynamique locale en ouvrant nos portes à ces collectifs (à travers des mises à dispositions de salle pour des événements ou des coréalisations) et en programmant des artistes « modèles » peu présents dans les autres programmations du territoire.
- La chanson pop: L'expérience a montré une forte appétence des publics pour la chanson française sur le territoire, L'Echonova entend y répondre en proposant têtes d'affiches et artistes émergents tout au long des saisons à venir. Celle-ci n'en finit pas de se renouveler. L'héritage est important mais depuis quelques années une nouvelle génération fait preuve

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

d'inventivité tout en s'inscrivant dans une tradition de textes poétiques, réalistes, humoristiques ou désenchantés, offrant à la chanson un univers très pop. C'est vers cette scène que notre attention se porte depuis 2023 avec des artistes comme Fischbach, Zaho de Sagazan, Yoa, Cléa Vincent, Anaïs MVA... C'est un axe artistique qui nous permet un travail en commun avec les Scènes du Golfe, comme c'est le cas pour la co-production d'un weekend à Vannes avec Léonie Pernet. Celle-ci jouant son nouvel album à L'Echonova et sa création autour de Ziggy Stardust le lendemain au Palais des Arts.

AXES SECONDAiRES

- Musiques traditionnelles de création : un établissement tel que l'Echonova doit être reconnu comme un lieu de représentation des cultures locales afin de participer à la vivacité des musiques traditionnelles. L'axe diffusion de ce projet inclura ainsi un soutien aux musiques traditionnelles de création du territoire régional, mais visera également à le croiser avec celles d'autres territoires, en France ou à l'étranger. Cet axe sera mis en avant à l'occasion du temps fort Détours, mais sera également approché dans le soutien à la création, l'accueil d'artistes en résidences (Kaolila, Garlonn en 2024, Brieg Guerveno en 2025) et l'accompagnement des pratiques en langue bretonne (à travers le partenariat avec Mignonned Ar Brezhoneg et le tremplin An Taol Lans), tel que décliné dans la suite du projet.
- Musiques d'avant-garde : L'Echonova tient également à proposer des programmations d'artistes d'avant-garde, sortant des sentiers battus pour aller sur le territoire de l'expérimentation et ainsi faire bouger les frontières, provoquer les réactions et bouleverser les perceptions. Nous tenons à garder ainsi un œil sur le passé, le présent et le futur.Nous privilégierons pour cela la diffusion dans des sites et des contextes particuliers, notamment à l'occasion du partenariat avec le musée de la Cohue ou du temps fort Echopark.
- Développement d'une programmation familiale : De nombreuses familles sont implantées sur le territoire de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, notamment de jeunes parents pour qui il peut être compliqué d'articuler vie professionnelle, vie familiale et activités culturelles. Pour répondre aux attentes de ces familles sans tomber dans un clivage entre spectacles jeunes publics et spectacles dédiés aux adultes, ce projet prévoit la programmation une fois par trimestre d'événements appelés BON DIMANCHE : Une programmation de propositions artistiques aussi bien destinées aux enfants qu'aux adultes dans un contexte dédié: concerts le dimanche en fin d'après-midi avec un volume sonore adapté, accompagné de jeux et ateliers de pratiques musicales pour les familles. Ce volet ne fera pas l'objet d'une ligne artistique particulière, nous autorisant à aborder toutes esthétiques.
- Musiques extrêmes : Le territoire du Morbihan a longtemps été remarqué pour la place prise par les musiques dites « extrêmes » (metal, punk et assimilés), en témoigne la naissance et la croissance du second plus grand festival métal en France. Pour autant, il s'agit des esthétiques les moins programmées sur l'ensemble de la région et notre territoire immédiat se retrouve orphelin après le départ du Motocultor Festival à Carhaix. L'Echonova entend donc avoir une politique de diffusion volontariste en ce qui concerne ces styles musicaux.

B – ÉVÉNEMENTS DiSTiNCTiFS

Nous souhaitons rythmer la saison à travers trois temps forts répartis dans l'année, développant chacun leur identité propre. Ces temps forts seront des marqueurs et des moyens d'identifier la structure et de la faire rayonner auprès de publics larges mais aussi auprès des professionnels et partenaires. Ils se distingueront par une ligne artistique encore plus marquée sur des propositions novatrices, curieuses, d'avant-garde. Bénéficiant d'une mise en avant spéciale dans la communication, ils faciliteront l'intérêt des publics pour des propositions artistiques plus pointues, souvent peu identifiées, qui peinent à trouver un modèle économique en grande salle en saison.
Nous les avons pensés comme des événements hors-les-murs, répondant au besoin d'aller à la rencontre des publics et à notre envie d'explorer le territoire et ses possibilités.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

ECHOPARK

- en amorçant la fin de sa saison. Il s'agit d'une série d'événements musicaux en plein air, principalement au bord de la mer.
- Echopark sera la nouvelle aire de jeu de L'Echonova, permettant une ouverture sur l'émergence artistique locale, nationale et internationale avec un regard particulier vers les musiques d'avant-garde, les « niches artistiques » jouant sur des formes techniques légères et extrêmement respectueuses de l'environnement.
- Echopark sera enfin un laboratoire des événements en transition écologique. Ce temps fort de la saison sera un champ d'expérimentation pour l'invention des événements musiques actuelles de demain avec la volonté d'en réduire l'impact sur l'environnement au minimum.
- Echopark se déclinera en 8 événements payants sur 3 semaines au mois de juin chaque année.

Objectifs
Sur la durée de la convention :
- Opérer une rotation des communes d'implantation avec une répartition équitable si possible entre sites du littoral et sites en zones rurales. Les communes d'accueil seront sollicitées pour l'organisation de ces temps forts.
- Il est impossible de fixer des objectifs chiffrés de fréquentation, ceux-ci étant grandement liés à la jauge de chaque site et le choix de ceux-ci est lié à de nombreuses contraintes aussi variées que l'accessibilité, le risque pour la biodiversité, les horaires des marées, etc). Pour autant, nous viserons chaque année un taux de remplissage d'au-moins 90% sur l'ensemble des événements d'Echopark.

DÉTOURS

À l'inverse d'Echopark, événement estival sur le littoral, Détours est hivernal et rural. Il se déroule durant quatre ou cinq jours du mois de décembre, dans quatre à cinq lieux de patrimoine des territoires ruraux du nord de l'agglomération (Trédion, Brandivy, Elven, Saint-Nolff, Plaudren, Grandchamp, Locqueltas...), communes identifiées comme étant en manque de propositions culturelles diversifiées.
Détours privilégie l'intime, les petites formes artistiques et les petites jauges (de quelques dizaines à une centaine de personnes) ainsi que la sobriété énergétique. Le prisme artistique sera celui des musiques traditionnelles, des folklores et des avant-gardes.
En proposant chaque édition à un artiste ou groupe de jouer sur les cinq dates, nous proposons à cette occasion un vrai soutien à ces derniers, que ce soit financier ou en communication/visibilité.
Enfin, tous les deux ans, Détours se transformera en dispositif de soutien à la création en proposant à des artistes de ces esthétiques de créer une œuvre inédite à l'issue d'une période de résidence. Cette création sera diffusée sur la même période au mois de décembre mais nous viserons également la mise en place de partenariats de co-production et de diffusion avec d'autres événements du territoire national (Festival Rage Sacrée à Paris, New Trad Fest à Saint-Aignan, Interceltique à Lorient, No Border à Brest, Golfe Stream à Vannes, Folks Festival à Marseille...).

LES EMANCiPÉÉS

Le festival mêlant littérature et chanson, développé par Scènes du Golfe avec succès depuis six éditions, entend se transformer et se développer différemment à la demande de la ville de Vannes. La nouvelle politique culturelle de la ville, largement tournée vers la jeunesse, souhaite faire des Emancipéés un événement qui lui ressemble et qui sera déplacé en septembre, comme un moment fort d'accueil des étudiants de la ville.

L'Echonova, déjà co-producteurs de soirées du festival en 2023 et 2024, prendra une plus grande responsabilité dans la construction de ce nouveau temps fort de la vie musicale vannetaise.

Le festival se déroulera à partir de 2025 sur 2 soirées gratuites en plein air dans les jardins des remparts de Vannes sur une jauge de 3000 places. Il présentera chaque soir une programmation de 4 artistes « musiques urbaines » et pop (2 émergents, 2 têtes d'affiches nationales) sur une grande scène et 3 artistes locaux (musiques électroniques et rap) sur une petite scène.
Cette nouvelle forme du festival se fera en co-réalisation avec la SCIN Les Scènes du Golfe (sur la direction artistique) et la Ville de Vannes (sur la technique et la logistique) avec un objectif de 1500 personnes par soir dès 2025.

C– PARTENARiATS

Plusieurs temps de la programmation de l'Echonova se font en lien étroit avec des partenaires du territoire. Ce nouveau projet artistique et culturel se construit dans une logique de partenariats et la volonté de travailler avec les acteurs locaux à tous les niveaux.
Voici une liste non exhaustive d'événements mis en place entre l'Echonova et des structures locales à travers des partenariats que l'on entend consolider

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

DANS L'AGGLOMERATiON

- LE DÔME -

Situé sur la commune de Saint-Avé, comme L'Echonova, le Dôme est un centre culturel doté d'une salle de spectacle de grande qualité proposant une offre diversifiée dans le champ du spectacle vivant sur le territoire.
L'Echonova s'allie naturellement à sa voisine pour un travail de concertation et de complémentarité artistique mais aussi dans le cadre de programmations ponctuelles, permettant notamment à L'Echonova d'y trouver un lieu d'accueil pour des concerts en format assis.

- VANNES ECHOS JAZZ -

Le festival de Jazz qui avait historiquement lieu sur 3 jours en juillet à Vannes évolue vers un nouveau format qui accomplit la fusion de Jazz en ville et des Hivernales, autre festival jazz à l'échelle de l'agglomération. Le nouveau projet se déploie tout au long de l'année avec une priorité donnée aux dispositifs de collaboration sur le territoire de GMVa. L'Echonova est actuellement en discussion pour faire émerger une collaboration étroite avec le festival avec la volonté d'aller chercher les nouvelles formes d'un jazz anglais et américain très créatif et inspiré entre autres par le hip-hop.

- LA COHUE -

Le musée des beaux-arts de la ville de Vannes affirme une identité fortement ancrée dans l'expression artistique contemporaine. Depuis plus de trente ans, les expositions temporaires ont été l'occasion d'explorer les différentes facettes de la création plastique vivante. Le musée est actuellement en pleine mutation avec le déménagement prévu sur le nouveau site du château de l'Hermine début 2028.
À l'issue d'une expérimentation en juin 2022, la volonté d'un partenariat entre la Cohue et L'Echonova a émergé autour de l'envie de proposer chaque année la représentation d'une œuvre musicale en résonance avec l'exposition temporaire. Ce projet pourra se poursuivre jusqu'à la fermeture de la Cohue prévue fin 2026. Les équipes vont engager une réflexion pour construire une future collaboration dans ce nouvel équipement structurant en cœur de ville.

- LES SCENES DU GOLFE -

La SCIN Les Scènes du Golfe est un des équipements phare du territoire en matière de culture et de spectacle vivant. Pluri-disciplinaire, sa programmation s'ouvre entre autre sur le champ des musiques actuelles à travers un intérêt pour l'écriture, la chanson et le slam ou spoken word. Des ponts existants, à travers le festival Les Emancipées notamment, sont à maintenir et à consolider.
Nous chercherons à co-produire au moins 1 événement chaque saison, en plus des Emancipées. Cela permettra notamment une mixité de publics différents, une mise en avant de la vivacité de nos équipements respectifs mais surtout de proposer des œuvres et des formes originales. Ce partenariat se matérialisera dès 2025 avec la co-production d'une double soirée avec l'artiste Léonie Pernet, qui présentera son nouvel album à L'Echonova un vendredi de mars 2025 et sa création originale « Ziggy Stardust » le lendemain sur le plateau du Palais des Arts.

- CARTE BLANCHE AU CRD -

L'arrivée d'une nouvelle direction à la tête du conservatoire à rayonnement départemental de Vannes ouvre la voie vers la mise en place d'un partenariat fort entre les deux structures. Nous souhaitons que le volet diffusion de ce partenariat se matérialise pendant 3 ans par l'accueil d'une soirée carte blanche au CRD, lors de laquelle les ensembles musiques actuelles sont invités à se produire en public et à dévoiler le fruit de leur apprentissage.

- ASSOCIATION STER ET NUITS ENTOILÉES -

Portés par leur envie commune de proposer une offre complémentaire sur le territoire et encouragés par les Assises de la Culture organisées par la Ville, plusieurs acteurs et actrices de la vie culturelle du pays de Vannes travaillent ensemble depuis janvier 2023 pour proposer un nouveau rendez-vous culturel populaire régulier: les Nuits entoilées, Estivales de Cinéma en plein air. L'Echonova y prend part en proposant un axe tourné vers le cinéma musical, documentaire ou de fiction.
Le collectif rassemble toutes formes de structures (association, tiers-lieu, festival, centre social, scène de musiques actuelles, société de production de films, collectivités, etc.), qui portent une pluralité d'expressions comme le cinéma, la musique, les arts plastiques ou encore les arts vivants. C'est ce même collectif qui a fait naître l'association STER, réseau et espace de concertation entre acteurs culturels du Pays de Vannes.
Cinécran, Tren Lab, La P'Art Belle, Les Artisans Filmeurs Associés, La Traverse, La Compagnie Rizhômes, L'Échonova, Swello Productions, La

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Gigoteuse, La Vingt-Cinquième Heure et les Scènes du Golfe ont souhaité renforcer leurs liens et développer un espace de dialogue, de partage et de coopération. Au-delà de l'intérêt de proposer un agenda partagé, de produire l'événement Les Nuits Entoilées ou une journée de rencontres professionnelles chaque année; la co-construction et la mutualisation des moyens permettent au collectif de partager les informations et les bonnes pratiques, de transmettre des conseils techniques et de réduire les coûts économiques et l'impact environnemental de leurs projets.

DÉPARTEMENTAL

- HYDROPHONE -

Autre SMAC du département du Morbihan, Hydrophone se situe à 45min seulement de L'Echonova. Les villes de Lorient et Vannes connaissent des réalités socio-économiques différentes et les publics des deux salles sont en toute logique relativement différents. Si Echonova et Hydrophone travaillent déjà en complémentarité artistiques à travers une concertation sur les esthétiques diffusées, la logique de coopération s'intensifie à l'occasion du festival des Indisciplinés, dont une des soirées est habituellement programmée à L'Echonova, permettant une plus grande mixité des publics.
D'autres coopérations plus ponctuelles ont pu avoir lieu par le passé (autour du projet « You Origin » de Stephen O'Malley à Carnac en 2023) et nous entamerons des discussions avec la future direction de la SMAC pour envisager de nouvelles collaborations.

RÉGiONAL

- LES TRANSMUSICALES -

Depuis 2023, L'Echonova s'est à nouveau inscrit dans le réseau régional et accueille régulièrement la « Tournée des Trans » d'artistes émergents et poursuivra chaque année ce partenariat favorisant le soutien à l'innovation que porte la SMAC.

- LES VIEILLES CHARRUES -

réseau avec les structures d'accompagnement et de diffusion de la région permet à L'Echonova d'être à nouveau régulièrement sur la carte de « La tournée des Charrues » présentant les artistes accompagnés par le festival carhaisien une fois par an sur les 3 ans à venir.

- LES SMAC ET LIEUX MUSIQUES ACTUELLES BRETONS -

Réunies hier au sein du réseau AprèsMai, aujourd'hui au sein de Supermab, les SMAC et autres lieux musiques actuelles de Bretagne sont en constante concertation, notamment sur les questions artistiques autour du repérage et du soutien à l'émergence des artistes de la région. Mais un dialogue se construit également dans l'esprit du « mieux Produire Mieux Diffuser » afin de réfléchir à des programmations communes, permettant de mutualiser la venue d'une artiste sur un weekend.
C'est le cas avec le groupe dub Stand High Patrol et la chanteuse italienne Marina P, programmés un vendredi de mars 2025 à L'Echonova et le lendemain à Bonjour Minuit à Saint-Brieuc.
Cette logique de travaille fonctionne et sera maintenue le temps de la convention.
Au vu de certaines esthétiques développées dans le projet artistique certaines coopérations pourront être expérimentées avec par exemple le Novomax à Quimper sur les musiques extrêmes ou les musiques traditionnelles avec la SMAC Run ar Puns à Chateaulin ou la SCIN La Grande Boutique à Langonnet, la chanson avec la Nouvelle Vague à Saint-Malo.

NATiONAL

- BUZZ BOOSTER -

Structure pilote en Bretagne du dispositif national dédié au rap, L'Echonova organise chaque année une soirée de présentation des artistes demi-finalistes ainsi qu'une soirée de présentation des artistes finalistes du concours. Cela s'inscrit dans l'axe de soutien aux artistes rap de l'Echonova et de soutien aux artistes locaux. Cela sera inscrit dans la durée le temps de la convention.

- L'ECHO INVITE... -
Chaque année durant le temps de la convention, L'Echonova créera un partenariat avec une autre SMAC du territoire national en vue d'inviter une sélection de deux à trois artistes soutenus par la structure partenaire. Cet événement sera l'occasion de mettre en avant la richesse de la scène émergente d'un autre territoire, mais aussi de créer un espace d'échange autour des pratiques professionnelles des équipes des deux SMAC partenaires.
Les partenariats sont envisagés avec La Nef à Angoulême, le Temps Machine à Tours, Le Cargö à

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Caen, sans contrainte d'esthétique mais en visant une programmation paritaire à chaque fois que ça sera possible à partir de 2026.

D – MODALiTÉS DE MiSE EN OEUVRE

Pour mener à bien ce projet sur son volet diffusion, L'Echonova a créé un poste dédié à la programmation et à la coordination artistique (auparavant la fonction était partagée avec celle de directeur). Cela permet de dédier plus de temps pour prospecter, créer et entretenir les relations avec les producteurs de spectacles et les labels ainsi qu'avec les structures locales et artistes du territoire.

Depuis 2022 l'équipe travaille à la transformation du hall de la salle pour y aménager une « scène club », nouveau format déjà existant dans de nombreux lieux de musiques actuelles et permettant ici de proposer des concerts sur une jauge de 200 places.
Ce nouvel espace permettra de développer trois axes:

- Créer des soirées dédiées aux artistes locaux et régionaux, amateurs ou en voie de développement, à raison d'au moins 2 soirées par an.

- Faciliter l'accès aux organisateurs de concerts locaux au lieu de diffusion (en mise disposition pour une 1ère collaboration puis en location avec une tarification dédiée), sans faire face aux enjeux parfois lourds liés à l'exploitation de la grande salle de 600 places, à raison de 2 soirées par an.

- Permettre l'organisation et l'accueil de soirées conviviales type blind-test, apéro des studios, etc qui favorisent la convivialité et l'accès à la salle hors des temps de concerts, à raison de 2 soirées par mois.

L'activité diffusion proposera 45 à 50 événements par saison, répartis de la manière suivante:

- 20 à 25 concerts payants dans la grande salle

- 5 concerts gratuits ou payants sur la scène club (la gratuité étant un levier utilisable pour favoriser la fréquentation sur des programmations de groupes émergents)

- 10 à 15 événements hors les murs, concentrés principalement sur les temps forts Détours (gratuit pour favoriser l'accessibilité) et Echopark (dont le modèle économique ne permet pas la gratuité).

- 5 concerts en location, produits par des promoteurs extérieurs.

- Parmi ces 45 à 50 événements, 30 à 35 seront des productions, 10 seront en co-productions, 5 seront en location,

La répartition des types de concerts se fera de la manière suivante:

- 30% de têtes d'affiches nationales ou internationales (identification de la structure, rayonnement)

- 35% de groupes installés, reconnus et ayant une actualité conséquente

- 30% de groupes émergents ou de niche dans le cadre de la mission de découverte et d'avant-garde de la structure, avec une attention portée sur les artistes de la région.

- 5% de groupes amateurs locaux dans le cadre de premières parties ou soirées dédiées (Release party)

Enfin, nous porterons une attention particulière à la représentation des femmes et minorisés de genre sur scène et viserons la parité d'ici la fin de la convention.

En 2026 L'Echonova entamera une période de travaux (cf chapitre « Moyens d'action ») qui impliquera une fermeture du bâtiment sur une période à ce jour indéterminée (2 à 3 mois).
Sur cette période, le volume d'activité en diffusion sera nécessairement revu à la baisse.
Pour autant nous travaillerons à une programmation hors-les-murs à travers des collaborations envisagées avec La Traverse, le CRD, Cinéville et l'hôtel de Limur à Vannes, l'Esapce 2000 à Grandchamp ou encore les centres culturels Le Dôme (St Avé), le Poulpe (Plescop), Grain de sel (Séné).

OBJECTiFS

Maintenir une direction artistique « urbaine » en développant le travail de réseau auprès des agents en rap et musiques électroniques tout en favorisant la programmation de projets jeunes et actuels dans ces esthétiques.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

⟩ Poursuivre l'accueil de plateaux metal internationaux et le croisement avec les artistes issus de la scène régionale et nationale. Un partenariat avec le festival Motocultor sera maintenu sur la durée de la convention, permettant d'entretenir un lien avec le public historique de ce festival encore récemment implanté sur le territoire.

⟩ Assurer la représentation exhaustive des « grandes familles » de styles musicaux sur une année civile (rock, chanson, electro, hip hop, jazz, world, musiques traditionnelles, reggae).

⟩ Achever la création de l'espace « club » avec la construction d'un plateau de 6x4m en 2026.

⟩ Maintenir le rythme des dates jeune public (1 par trimestre).

⟩ Poursuivre les efforts en vue d'une programmation paritaire chaque année, objectif d'au-moins 45% d'artistes femmes ou minorisées de genre dès 2025.

⟩ Développer la place laissée à des opérateurs extérieurs, que ce soit des associations locales, des promoteurs régionaux ou des producteurs nationaux, tout en veillant à respecter un quota de maximum 15% de locations à des producteurs extérieurs.

⟩ Maintenir une politique tarifaire en cohérence avec les réalités socio-économiques du territoire et les objectifs d'ouverture aux 15-25 durant la durée de la convention. (cf chapitre « Moyens d'action ».

⟩ Accueillir une release party d'un projet local par trimestre durant la durée de la convention.

⟩ Créer dès 2026 et jusqu'en 2027 un partenariat avec une autre SMAC pour l'accueil d'artistes qu'elle soutient.

⟩ En 2025 et 2027, l'objectif en termes de fréquentation est d'atteindre au moins 20 000 spectateurs par an sur la diffusion en salle et 28 000 personnes au total en incluant les événements hors les murs (4000 sur Echopark, 5000 sur Les Emancipées, 600 sur Détours).

⟩ En 2026, les travaux prévus au 1er semestre vont induire une baisse du nombre d'événements (Objectif de 30 dates sur l'année seulement) et donc une baisse de la fréquentation.

⟩ En 2026, coréaliser une série d'événements hors-les-murs sur la durée de fermeture de la salle pour travaux.

E – POLiTiQUE TARiFAiRE

L'Echonova propose déjà une politique tarifaire très incitative, axée sur l'accessibilité, que ce soit grâce aux concerts gratuits, aux différents tarifs pratiqués ou à la carte d'abonnement. Le schéma associant des prix de place gradués, un programme de fidélisation et des avantages divers est certes classique mais fait ses preuves et peut être efficace s'il est coordonné avec une bonne communication. Les efforts pour adapter constamment cette politique tarifaire aux publics, aux usages et aux propositions artistiques sont à maintenir.

Les différents tarifs proposés pour les concerts sont les suivants :

⟩ Plein tarif sur place

⟩ Plein tarif préventes : 2€ moins cher, en vente à L'Echonova, sur la billetterie en ligne et chez les revendeurs (Francebillet, Ticketmaster).

⟩Tarif abonné : 5€ moins cher que le tarif plein sur place, sur présentation des cartes d'abonnement Supernova et Studionova.

⟩ Tarif réduit : 3€ moins cher que le tarif abonné (en prévente ou sur place), pour les -25 ans, étudiants, chômeurs, bénéficiaires des minima sociaux, bénéficiaire de l'AAH (sur présentation d'un justificatif).

⟩ Gratuité : Pour les enfants de -12 ans (sauf spectacles jeune public), pour les personnes accompagnant les bénéficiaires de l'AAH.

Abonnements :

Afin de faciliter l'accès aux événements de L'Echonova et de fidéliser les publics, la structure propose un programme d'abonnement valable sur toute la saison (01 septembre au 31 août), il permet aux abonnés de bénéficier de :

⟩ 5€ sur le tarif « sur place »

⟩ 1 ou 2 concerts gratuits chaque trimestre

⟩Tarif réduit dans les salles partenaires (lieux culturels de GMVA et lieux de musiques actuelles de la Région Bretagne).

⟩ Invitations à des restitutions de résidences, rencontres artistiques, moments privilégiés avec l'équipe de L'Echonova.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Les tarifs des abonnements sont les suivants :

❱ Supernova (ouvert à tous publics): 15€/saison: tarif plein - 8€/saison: tarif réduit pour les demandeurs d'emploi, – de 18 ans et étudiants, services civiques, bénéficiaires de l'AAH, personnes au RSA

❱ Studionova (ouvert aux usagers des studios): 5€/saison: tarif unique

OBJECTiFS

2026
Modifier le tarif réduit pour en faire un tarif unique à 10€ sur tous les concerts proposés, à destination des lycéens, étudiants, services civiques, demandeurs d'emploi et bénéficiaires de minimas sociaux.

2026
Création d'un tarif super réduit de 5€ par concert, à destination de toutes personnes présentant de très faibles ressources (sur justificatif à déterminer), demandeurs d'asile, enfants de moins de 12 ans.

Ce tarif sera proposé aux structures partenaires des champs medico-social (centres socio-culturels de Kercado et Menimur, EPSM de Saint-Avé, CLEAS de Vannes, CCAS, EPAHD) mais aussi ponctuellement dans le cadre d'opérations avec les BDE des Universités ou le CROUS afin de favoriser l'accès à des étudiants précaires.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

3-CREATION ET SOUTIEN AUX ARTISTES

A - SOUTIEN À LA CRÉATION & RÉSIDENCES

Les résidences participent à créer de la vie au sein d'un lieu. C'est l'un des enjeux de L'Echonova à l'avenir. Être un lieu de création, un lieu de travail, un lieu qui participe à l'effervescence artistique locale et régionale et au développement de groupes musicaux et qui apporte sa pierre au dynamisme d'une filière économique.
De fait, encourager l'implantation d'artistes et impliquer les entreprises dans la relation aux artistes et le développement culturel du territoire pose la logique de résidence comme une véritable plus-value artistique et culturelle, gage d'attractivité pour le territoire.

En dehors des temps de diffusion, les espaces scéniques ainsi que les cinq studios de répétition sont investis par des artistes afin de créer leurs spectacles. Les espaces, équipements et personnels de la structure permettent la mise en œuvre d'une politique de création volontariste qui relève des missions d'une SMAC.

Le cadre géographique dans lequel est située la salle constitue un atout. L'attractivité du Golfe du Morbihan, le calme des zones rurales en proximité directe, la proximité avec la capitale (2h30 en train) et la qualité d'accueil et d'acoustique de l'équipement sont des arguments que nous valorisons. Ils permettent d'identifier L'Echonova comme équipement idéal de travail et d'expérimentation situé dans un cadre propice à la création.

La présence d'artistes en création au sein de l'équipement permet un travail en transversalité entre la création, la diffusion mais également les actions culturelles et l'accompagnement. Les artistes accueillis rencontrent les populations et les artistes amateurs fréquentant les studios, échangent et transmettent. En favorisant la présence des artistes sur le territoire et leur rencontre avec les habitants, L'Echonova contribue au développement culturel de son bassin de vie et à son rayonnement.

L'attention portée à la scène locale via la diffusion et l'accompagnement est également visible au travers de cette mission. L'accueil de projets locaux souhaitant créer de nouveaux spectacles est facilité par des mises à dispositions gratuites d'espaces et de salariés de la structure mais aussi par de réels apports en production ou coproduction. L'articulation avec la mission d'accompagnement, notamment des groupes fréquentant les studios de répétition et d'enregistrement, est évidemment primordiale.

UNE POLITIQUE DE PRODUCTION AFFIRMÉE

En complément de l'accueil de productions extérieures, L'Echonova met en œuvre des productions avec des partenaires locaux ou nationaux dans l'optique d'une diffusion ultérieure.
Les projets suivis dans ce cadre s'inscrivent dans la direction artistique de la structure (projets urbains, musiques extrêmes, émergence, etc.).
Cette volonté de production partagée s'inscrit dans la dynamique collaborative du projet et répond d'une part aux difficultés rencontrées par les développeurs d'artistes d'avoir accès à des conditions de création adaptées et à des timings moins contraints, d'autre part à la difficulté d'attirer certains artistes reconnus (l'accueil en résidence permet souvent de négocier une date de diffusion par la suite).
Cette politique de production volontariste est orientée en premier lieu vers les acteurs du territoire et peut être mise en œuvre en sollicitant l'aide à la production mutualisée du Conseil régional.

L'Echonova inscrira ainsi sa politique de soutien à la création artistique de 3 manières :

- Les résidences de création, en studio ou au plateau, produites et donc financées par L'Echonova, à destination des artistes issus du territoire régional.

- Les productions mutualisées dans le cadre du dispositif de la Région Bretagne, permettant chaque année de soutenir 2 à 3 projets artistiques en collaboration avec d'autres structures culturelles du territoire breton.

- Tous les deux ans, le projet DETOURS (dédié aux musiques traditionnelles, rituelles et aux folkores d'aujourd'hui) présentera une création inédite, produite ou co-produite, qui sera amenée à être diffusée dans des festivals ou lieux partenaires.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

OBJECTiFS

❱ Soutien chaque année de 2 projets dans le cadre du dispositif de Production Mutualisée

❱Production d'une création originale en biennale (1ère édition en 2024, prochaine en 2026) dans le cadre du temps fort « Détours »

❱ Accueillir différentes typologies de temps de travail scénique court (type pré-production) en lien avec la direction artistique de la structure (esthétiques programmées, valorisation de l'émergence, de la prise de risque artistique):

–Production chaque année de 3 résidences de création et/ou pré-production scénique d'artistes issus de la région dans le cadre de l'accompagnement à la scène émergente locale et régionale (dont les projets du dispositif d'accompagnement PHOSPHO, cf plus bas).

- Location du plateau à des tourneurs qui rémunèrent eux-mêmes des artistes professionnels ou en voie de professionnalisation régionaux ou nationaux (4 à 6 par an)

- Co-production de 4 résidences professionnelles avec des sociétés de production régionales et nationales. Celles-ci seront systématiquement liées à la programmation de l'artiste dans la saison en cours, permettant une forme de « retour sur investissement » de l'apport en co-production de L'Echonova.

B – ACCOMPAGNEMENT DE LA PRATiQUE ET DE L'ÉMERGENCE

L'Echonova pense l'accompagnement de façon globale. Elle dispose de studios de répétition lui permettant d'être en lien direct avec les musiciens du territoire de l'agglomération et du département. Nous souhaitons profiter du studio de MAO et de l'orientation du projet artistique et culturel vers plus de parité pour favoriser l'accueil de musiciennes et de porteurs de projets musicaux issus d'autres esthétiques, notamment en rap/beatmaking et musiques électroniques. La structure doit capitaliser sur ce lien direct avec les musiciens et sur ses équipements pour bâtir un projet ambitieux d'accompagnement de la scène locale. Il prend la forme d'accompagnement de répétitions, d'organisation de master classes de pratiques musicales, de coaching scénique, etc. Chaque espace de L'Echonova dispose d'une spécificité pouvant être exploitée (petite et grande jauge pour le travail scénique pour différentes formes, studios de répétitions pour les pratiques musicales, studio d'enregistrement pour le travail préparatoire à l'enregistrement ou la captation de travaux scéniques, studio MAO pour la composition et la production, etc.).

L'Echonova doit être appréhendée comme un outil global permettant la transmission des savoirs et l'évolution artistique.

Cet accompagnement pratique est réalisé en complément de la « simple » fréquentation des studios. Dans une logique de prise en compte de la pratique amateur, il peut concerner des projets souhaitant progresser dans leur pratique sans volonté de professionnalisation, afin de leur permettre de s'exprimer, de pratiquer leur musique dans un souci de progression, d'ouverture et d'échanges tout comme permettre d'identifier les projets amateurs souhaitant vivre de leur musique.

LA RÉPÉTiTiON & LA ViE DES STUDiOS

Les 5 studios de L'Echonova bénéficient d'un traitement acoustique optimal, conçu sur sol à ressorts anti-vibration avec des parois indépendantes que l'on appelle plus communément le système de « la boîte dans la boîte ».
4 studios de répétition sont entièrement équipés (batterie complète, parc d'amplis guitare et basse, sono, table de mixage, parc micros, logiciels MAO, Autotune, etc).

Ils sont répartis ainsi:

❱ 2 studios de 15m2 et 17m2
❱ 2 studios de 30m2 et 33m2
❱ 1 studio « Deluxe » de 50m2

❱ Environ 160 groupes fréquentent les studios chaque année pour un volume horaire d'environ 3700 heures de répétitions. Ces musiciens sont quasi exclusivement des hommes (91%) issus de l'agglomération vannetaise pratiquant un style musical pouvant être affilié à la famille du rock (90%).

❱ Si ces studios sont pour le moment bien identifiés

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

par les musiciens rock et sont adaptés à ces pratiques, il convient de réinterroger ces espaces par rapport aux pratiques musicales actuelles et notamment l'utilisation plus systématique de la MAO et des outils numériques.

Un travail de communication spécifique à destination de style musicaux peu représentés dans les studios permettra le recrutement de nouveaux usagers et l'identification plus exhaustive de la scène locale.

L'accès des studios en journée sera gratuit pour les groupes professionnels accompagnés et faisant l'objet d'une convention.

Pour les autres artistes, la tarification habituelle s'appliquera:

- 8€ de l'heure par groupe;
- 5€ de l'heure pour une répétition en solo;
- 9€ de l'heure par groupe pour le studio « Deluxe »;
- Forfait 30h à 150€;
- Forfait 50h à 225€

❱ L'enjeu majeur sur la répétition est la mise en œuvre d'actions favorisant une meilleure mixité des usagers et usagères, notamment en axant sur la place des femmes et minorisées de genre mais aussi en favorisant la pratiques de toutes les esthétiques, notamment les musiques dites « urbaines » et électroniques.

❱ L'autre enjeu est d'augmenter la capacité d'accueil. L'amplitude d'ouverture des studios a été réduite de 40% en 2024 en vue de réaliser des économies nécessaires face à l'inflation généralisée.

- VIE DES STUDIOS -

L'actuel régisseur des studios, une fois libéré de sa mission d'accueil des usagers en soirée, pourra se consacrer plus à la mise en valeur de la scène locale en proposant des actions visant à rendre vivant et convivial ce pôle répétition.
Cela passera par l'organisation de showcases/release party dans les studios, d'ateliers de partage de pratiques M. A. O, de soirée de partage de playlists et de tout autre moyen visant à dynamiser ces activités.

La poursuite du Vannes Allstar, événement annuel réunissant une centaine de musiciens de la scène locale qui se mélangent pour créer des groupes éphémères et jouer lors d'une soirée spéciale de fin d'année, participe grandement de cette animation des artistes locaux.

OBJECTiFS

❱ **Septembre 2025: Mise en place d'un système de contrôle d'accès aux studios permettant une ouverture de 10h à Minuit chaque jour de la semaine**

❱ **À partir de 2026: Organisation chaque année de 2 concerts « release party » dans le studio 5 dans le cadre de la sortie d'album d'un groupe répétant dans les studios**

❱ **À partir de 2026: Création d'un groupe de travail visant à proposer et mettre en œuvre des actions visant à favoriser l'accès à la répétition pour les femmes et minorisées de genre.**

- SATELLITES -

Tout au long de l'année, L'Echonova organise des temps d'échanges collectifs et d'information à l'attention des artistes, groupes, porteuses et porteurs de projets souhaitant explorer l'environnement professionnel des musiques actuelles. Ces actions, rassemblées sous la bannière des « satellites » de L'Echonova, incluent une variété de typologies d'actions et événements:

=> Bienvenue au club:

Des rencontres gratuites, ouvertes à tous publics dans le club de L'Echonova, avec des artistes et professionnels du champ des musiques actuelles pour aborder à chaque fois un thème, une problématique précise. Ex: « C'est quoi un artiste entrepreneur? avec Adrien Soleiman », « C'est quoi au juste être manager? », « Quel lien entre artistes et la presse musicale? Avec Patricia Teglia », « comment financer son projet musical? », etc.

=> Les ateliers:

Gratuit sur inscription, les ateliers proposent des temps de pratique avec une approche plus « concrète » et souvent plus technique à destination de groupes resserrés. Ex: « Initiation au mix dj set », « Savoir faire une balance avant son concert », « Initation au beatmaking », etc.

=> Labo Numusique:

Temps de rencontre et d'échanges entre celles et ceux qui produisent ou composent à l'aide d'outils numériques. Le Labo permet aux producteurs, beatmakers, bidouilleurs et artistes autodidactes de

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

rencontrer leurs pairs, d'apprendre en échangeant sur leur pratique musicale individuelle. Souvent le labo se fait avec la participation d'un ou une artiste issu de la programmation de L'Echonova.

=> Petites annonces des studios:

Ouvertes à tous ou en mixité choisie, les « petites annonces » sont des temps de rencontre en présentiel entre musiciens et musiciennes qui sont à la recherche d'autres pratiquants avec lesquels construire un projet artiste ou simplement avec lesquels échanger sur leur pratique et leurs problématiques d'artistes.

=> JIRAMA:

Journée de ressources à destination des artistes, musiciens et musiciennes et porteurs et porteuses de projets en voie de professionnalisation (cf. chapitre 5. C: Un Pôle Ressource)

OBJECTIFS

⟩ 2025: Maintenir le niveau existant et les satellites déjà prévus au programme

⟩ 2026: Structurer et stabiliser l'offre de satellites avec:
-2 Bienvenue au club par semestre (4 par an)
-2 à 4 ateliers par semestre (4 à 8 par an)
-1 Labo Numusique par semestre (2 par an)
-2 soirées petites annonces par an (dont 1 en mixité choisie)

⟩ 2027: Volonté de transformer la JIRAMA en biennale et de mutualiser et co-produire l'événement avec Hydrophone, SMAC de Lorient en lui donnant un rayonnement départemental. Volonté de déléguer la conception et la mise en œuvre de la journée à un prestataire extérieur pour ne pas surcharger le travail des équipes.

LE LIEN À L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

Dans l'optique de favoriser la pratique des musiques actuelles, l'émergence de nouveaux talents issus du territoire et de créer une émulation locale dans le champ des esthétiques concernées, nous considérons comme primordiale la création et l'entretien d'un lien fort entre L'Echonova et le Conservatoire à Rayonnement Départemental.

Si des relations existent déjà autour du Vannes All star et de l'accueil d'une carte blanche au CRD tous les ans, nous avons souhaité profiter de la nouvelle dynamique impulsée à L'Echonova et de l'arrivée d'une nouvelle direction au conservatoire pour mettre en place un vrai partenariat.

Celui-ci se construit autour de quelques grands objectifs généraux:

⟩ Initier des échanges entre référents / professeurs de conservatoire et le pôle Pratiques Artistiques de L'Echonova.

⟩ Permettre l'interconnaissance et les échanges de compétences à travers des interventions au sein des deux structures.

⟩ Permettre aux musiciens du territoire et du Conservatoire de s'épanouir dans leur pratique artistique.

⟩ Aider les groupes et les musiciens à développer leur art en leur apportant les connaissances concrètes du milieu professionnel.

Nous souhaitons ainsi bâtir ce projet sur trois axes:
⟩ Atiser la curiosité
⟩Favoriser le partage de connaissance
⟩ Accompagner les pratiques

Les deux structures ont à cœur d'opérer une montée en puissance du partenariat autour de ces axes, en concordance avec leur propre montée en puissance respective et en apportant une attention particulière aux moyens (en temps et en finances notamment) disponibles qui devront être en adéquation avec les ambitions.

Ainsi, nous pouvons envisager dans un premier temps une évolution du partenariat sur 4 années, suivant le calendrier suivant :

2023 - 2024

Un certain nombre d'actions faciles à mettre en œuvre et peu ou pas coûteuses ont été mises en place dès 2024 et sont reconduites chaque année en vue de faire connaître les outils de L'Echonova aux élèves du conservatoire, avec l'objectif de susciter chez eux l'envie de poursuivre leur pratique au-delà ou en parallèle de leur cursus.

⟩ Organiser un temps de présentation de l'équipe « pôle artistique » de L'Echonova et de leurs activités dans les locaux du CRD.

⟩Invitation des élèves du conservatoire aux portes ouvertes des musiciens.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

❱Mise en place de visites pédagogiques de L'Echonova à destination des enseignants et élèves du conservatoire.

❱Invitation systématique des élèves et enseignants du CRD aux événements conviviaux des studios (apéro, showcases, partage ta playlist, Labo Numusique, etc).

❱L'Echonova propose un quota de places gratuites aux élèves du conservatoire pour chaque atelier ou session de formation proposé dans la saison.

❱ Début d'un processus d'identification des élèves du CRD ayant une pratique de la MAO afin de les inviter aux événements dédiés de L'Echonova intitulés « Labo Numusique ».

❱ Dès 2024 les enseignants musiques actuelles du conservatoire sont sollicités par L'Echonova et mis à disposition par le CRD sur des séances d'accompagnement dans le cadre des dispositifs FLUO et PHOSPHO.

❱ L'Echonova accueille chaque année une soirée de concert « Carte blanche au CRD » dont les frais d'accueil sont pris en charge par L'Echonova.

OBJECTIFS

2025

❱ Création d'un groupe d'échange et de réflexion entre l'équipe artistique de L'Echonova et les référents musiques actuelles du CRD. Ce groupe se réunira chaque semestre pour faire le point sur les projets et les actions à poursuivre ou à créer. Il sera ouvert en fonction des besoins aux autres membres de chaque structure.

❱ Invitation des enseignants musiques actuelles du CRD à participer à l'écriture du programme d'ateliers et formations de L'Echonova.

❱ Mise en place d'ateliers à destination des cycles 2 et 3 du conservatoire: Ateliers en 2 parties « bien préparer son concert »

2026

❱ L'Echonova pourra participer aux réflexions sur la construction d'un département musiques électroniques au CRD et pourra y apporter ses connaissances, savoir-faire et ses moyens humains et techniques à travers la mutualisation d'espace et d'outils de travail.

2027

❱ Mise en place d'ateliers de pratique instrumentale, approche de notions techniques au CRD à destination de groupes accompagnés par L'Echonova.

❱ Création d'un parcours d'accompagnement à destination des projets de cycle 3: approche de la scène, construire son identité artistique, coaching scénique, etc.

❱ Mise en place d'un partenariat fort dans le cadre de la création du département musiques électroniques du conservatoire.

FLUO/PHOSPHO – LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Afin d'accompagner au mieux les musiciens et musiciennes dans la construction et la structuration de leur projet, il existe de nos jours de nombreux outils pour permettre une meilleure appréhension de ce vaste écosystème.

En local, les salles de musiques actuelles jouent depuis plusieurs années un rôle prépondérant dans le développement de groupes émergents. Véritables passerelles vers la professionnalisation, ces structures sont aujourd'hui les premiers haut-parleurs des territoires et des talents de demain.

Concernant le territoire de l'agglomération Vannetaise ainsi que le département du Morbihan dans son ensemble, il y a un très fort terreau de pratiquant(e)s amateurs (environ 280 groupes / artistes recensé(e)s aux studios de L'Echonova).

À L'Echonova, l'accompagnement a pris une grande ampleur depuis 2017, permettant aux artistes de découvrir et comprendre le fonctionnement global d'une filière, les arcanes de la construction d'un projet musical et en leur offrant un espace d'expérimentations pour construire et façonner leur projet artistique. L'équipement offre également un éclairage sur le volet du développement professionnel qui permet à des groupes émergents de mieux appréhender le fonctionnement de l'industrie musicale française.

De nos jours, les étapes de production et de promotion sont devenues des axes essentiels pour permettre aux projets d'exister et d'être visibles. S'en suivent ensuite des besoins précis liés aux plateformes d'écoute, la communication visuelle et la vidéo. Enfin, la question des financements a toujours une place importante dans le développement des artistes.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

L'Echonova s'est doté, pour mieux structurer son accompagnement aux projets artistiques, de deux dispositifs d'accompagnement, avec l'ambition de s'inscrire dans une dynamique plus actuelle mais surtout au plus près des réalités des musiciens et musiciennes, au plus près du projet de territoire de L'Echonova.

FLUO: UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES MUSICIEN. NE. S AMATEUR. E. S

Créer et développer un projet artistique est un long chemin pour des artistes qui débutent, et maîtriser le pilotage des activités liées à la vie d'un groupe nécessite des connaissances spécifiques. Véritable enjeu pour L'Echonova, l'accompagnement des pratiques en amateur est un des axes fondamentaux de la structure pour permettre aux projets de demain d'éclore, se développer, et se diriger petit à petit vers la professionnalisation ou tout simplement s'épanouir et s'émanciper dans une pratique qui a vocation à rester amateure.

Dédié uniquement aux projets amateurs, FLUO est un dispositif de terrain. A partir de la rentrée 2023, quatre groupes / artistes toutes esthétiques confondues, sont sélectionnés sur candidature, par un jury de professionnels issus du tissu artistique et culturel local. Durant une saison, étalée entre Septembre et Juin, chaque groupe bénéficiera d'un véritable parcours de formation articulé autour de quelques temps forts qui se voudront être au plus près des réalités rencontrées par les artistes:

⟩ L'artistique:
entretiens diagnostic, travail sur les outils techniques, répétitions accompagnées durant toute la saison, accès gratuit aux ateliers et formations mis en place durant la saison.

⟩ Camp artistique:
3 jours de séminaire qui réuniront les artistes accompagné(e)s des dispositifs FLUO & PHOSPHO. Ces trois jours seront notamment articulés autour de temps de rencontres et d'ateliers de découverte de l'environnement autour des musiques actuelles.

⟩ La communication:
suivi régulier avec les quatre groupes. Étude de profil de chacun des projets, méthodologie et outils de communication (site internet, réseaux sociaux).

⟩ La structuration technique:
Un travail sera fait avec chaque groupe pour lui permettre de s'améliorer sur des aspects techniques comme la réalisation d'une balance et la rédaction et mise en forme d'une fiche technique.

⟩ Chaque projet sera invité à participer à la JIRAMA (Journée d'Information et Rencontres Autour des Musiques Actuelles), afin de rencontrer des professionnels du secteur et se former autour d'axes ou activités spécifiques (labels, tourneurs, monter une tournée, etc.).

⟩ À la fin de la période d'accompagnement, les quatre groupes / artistes bénéficieront chacun(e) s d'une captation vidéo et d'un enregistrement de trois titres.

OBJECTIFS

⟩ 2025-2027: Assurer chaque année la présence d'au moins 2 groupes au lead féminin sur les 4 groupes de la promotion.

⟩2025: Concevoir un programme cadre pour l'accompagnement FLUO, qui aura vocation à être pérennisé.

⟩ 2025: Identifier des prestataires pour l'organisation et la mise en œuvre du « camp artistique », la réalisation de la vidéo et l'enregistrement des trois titres. Suite au non-renouvellement du poste de chargé d'accompagnement, cette mission sera externalisée (cf chapitre Moyens d'action).

⟩ 2026: Mettre en place un parcours d'accompagnement en concertation avec le Conservatoire et La Traverse (tiers-lieu culturel à Vannes) afin d'envisager le dispositif Phospho comme une étape avec « un avant et un après ». Il s'étendra sur la durée de la convention.

PHOSPHO: UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES MUSICIEN·NES PROFESSIONNEL·LES OU EN VOIE DE PROFESSIONNALISATION

Dans le cadre des missions d'accompagnement artistique auprès des formations de Musiques Actuelles professionnelles ou en voie de professionnalisation, L'Echonova peut être amenée à apporter son soutien logistique ou financier à des artistes dès lors que la formation répond à des critères de structuration, de sérieux, de qualités artistiques reconnues par l'ensemble de l'équipe et selon des modalités définies en concertation entre les responsables de l'accompagnement et chacun des membres du groupe.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

C'est l'objet de la création de PHOSPHO, dispositif qui a pour but premier de recenser les artistes locaux ayant une volonté de développement et un potentiel de progression et de créer un véritable « pool » d'artistes locaux.

Les artistes intégrés au dispositif seront identifiés grâce à un appel à candidatures émis chaque année au mois de juin, mais pourront également le rejoindre à d'autres moments, sur candidature spontanée.

En 2023 et 2024, ont été accompagnés notamment Black Bile (programmés au Motocultor Festival et Hellfest), Harrÿ (finaliste régional BuzzBooster), Our Lights (depuis intégré au Label Charrues, programmé aux Transmusicales et Vieilles Charrues), Basaalt (signé en booking chez Rage Tour, programmé au Hellfest), PHLP (finaliste national BuzzBooster).

Concrètement, PHOSPHO c'est:

⟩ Un Camp artistique: 3 jours de séminaire qui réuniront les artistes accompagnés des dispositifs FLUO & PHOSPHO. Ces trois jours seront notamment articulés autour de temps de rencontres et d'ateliers de découverte de l'environnement autour des musiques actuelles.

⟩ De la répétition: Un accès gratuit et illimité aux studios de répétition sur la durée de la convention entre le groupe et L'Echonova, avec possibilité d'utiliser des créneaux hors ouverture au public.

⟩ De l'enregistrement : En fonction de la disponibilité du studio et de la pertinence pour le groupe, L'Echonova permettra aux artistes de venir travailler en studio d'enregistrement. Soit pour la production de petits formats audio (singles, EP...) soit dans un cursus de préparation d'enregistrement (pré-production, maquettes...) en mettant à disposition le matériel nécessaire et un·technicien·ne son.

⟩ De la résidence artistique, scénique ou en studio: Dans le but d'appréhender au mieux l'exercice de la scène et de la tournée, l'Echonova met également à disposition des artistes accompagnés, en fonction des disponibilités, la salle de concert et son équipement scénique. Selon le degré de développement des projets et de leurs échéances à venir, plusieurs options sont possibles allant de répétition scénique jusqu'au travail d'une conduite son et lumière en passant par du coaching scénique. Ces résidences peuvent parfois être financées par le biais d'appel à projet et de subventions de diverses structures (CNV, collectivités, SACEM...).
L'Echonova peut également soutenir techniquement les artistes dans les périodes d'écriture en leur permettant d'accéder aux studios de répétions sur une durée de plusieurs jours, avec un tarif préférentiel, voire gratuitement.

⟩ De la diffusion: L'Echonova a créé un catalogue d'artistes avec des liens d'écoute à destination des chargés de diffusion et programmateurs de concerts sur le territoire local, régional mais aussi national. Nous nous engagerons à solliciter les structures de diffusion proches (géographiquement ou professionnellement) pour aider les groupes et artistes accompagnés à s'y produire.
Nous programmons évidemment certains artistes en 1ère partie à L'Echonova en fonction de leur degré d'avancement ou lors de soirées dédiées à la scène locale. Leur nombre est impossible à préciser puisqu'il dépend notamment de la programmation. Chaque artiste se produire au moins 1 fois sur la scène de L'Echonova pendant la durée de l'accompagnement.
De plus, une sélection de 2 à 3 artistes Phospho seront programmés dans le cadre d'une soirée en partenariat avec une autre SMAC du territoire national chaque année.

⟩ De la ressource: Les artistes accompagnés dans le cadre du dispositif PHOSPHO seront invités à participer aux différents temps « Satellites » organisés par L'Echonova ou ses partenaires (Supermab, Jardin Moderne, Hydrophone) ainsi qu'à la JIRAMA et pourront profiter de la présence des professionnels invités à ces occasions pour des rendez-vous personnalisés.

⟩ Une collaboration avec la SMAC Hydrophone: Afin de mieux couvrir l'ensemble du territoire départemental et dans le but de renforcer les liens entre les deux structures de musiques actuelles du territoire, L'Echonova et Hydrophone se rapprocheront dans une logique partenariale de développement de la scène locale. Ainsi les musiciens morbihannais accompagnés par l'une des 2 structures pourront, en fonction de la disponibilité des lieux et après concertations entre équipes, accéder à la scène ou aux studios de l'autre structure dans le cadre de résidences de création et également avoir l'opportunité de s'y produire lors de premières parties ou soirées dédiées.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

OBJECTIFS

⟩ 2025: Lancer un appel à candidatures à l'échelle du département

⟩ 2025: Identifier des prestataires pour l'organisation et la mise en œuvre du « camp artistique »,

⟩ 2026: Mettre en place un partenariat fort avec la SMAC Hydrophone autour de l'accompagnement des projets artistiques afin de faciliter l'utilisation des outils des deux structures et d'apporter des regards croisés ainsi qu'un réseau élargit pour les artistes.

GRRRL+ CAMP: POUR UN ACCOMPAGNEMENT RÉGIONAL EN MIXITÉ CHOISIE

Le Grrrl Camp est un projet visant à promouvoir la mixité dans le secteur musical, à sensibiliser les jeunes et les professionnels à l'égalité des genres dans les métiers de la musique et à lutter contre les stéréotypes de genre. Il vise également à favoriser l'accès des femmes aux responsabilités dans ce domaine et à valoriser leur rôle dans l'industrie musicale.

Créé en 2022 par la SMAC Bonjour Minuit, le projet Grrrl+Camp était initialement destiné aux musiciennes des Côtes d'Armor. Entre temps de création en studio, colo musicale en non-mixité ponctuée d'ateliers dédiés à la professionnalisation et à la sororité, et concert de restitution, ce projet a atteint ses objectifs durant ces deux années.

En 2024 le dispositif s'est élargi à l'échelle régionale et aux trois autres départements bretons: La Nouvelle Vague à Saint-Malo pour l'Ille et Vilaine, la SMAC La Carène à Brest pour le Finistère et l'Echonova à Saint-Avé pour le Morbihan.

Nos structures sont toutes les quatre signataires du pacte HF+ pour l'égalité femmes-hommes dans les musiques actuelles.

Le secteur musical reste largement dominé par les hommes, en particulier dans les métiers techniques, artistiques et de direction. Selon une étude de l'association HF+ Bretagne, en 2023, seulement 25% des artistes programmées dans les festivals et concerts de musiques actuelles étaient des femmes. Au niveau national, les femmes représentent 39% des professionnelles dans les métiers artistiques, 26% dans les métiers techniques.

Cette sous-représentation des femmes dans ces domaines limite leur visibilité et leur accès aux opportunités professionnelles. Ces chiffres démontrent une forte inégalité d'accès aux métiers de la musique et un besoin urgent de dispositifs favorisant une meilleure représentativité.

Le projet du Grrrl+ Camp s'inscrit dans une démarche d'émancipation et d'inclusion afin de contribuer à un changement durable.

ENJEUX

Promotion de la mixité des métiers

⟩ Accompagnement par 2 femmes professionnelles dans un processus de création musicale
⟩ Organisation d'ateliers
⟩ Formation et accompagnement des jeunes filles vers la professionnalisation
⟩ Sensibilisation des professionnelles à l'importance de la diversité et de l'inclusion.

Valorisation des femmes dans la musique

⟩ Rencontres avec des femmes inspirantes du secteur via le marrainage
⟩ Promotion des artistes féminines à travers un concert de restitution puis une tournée en Bretagne dans les lieux partenaires
⟩ Valorisation de chaque participante grâce à des campagnes de communication

Lutte contre les stéréotypes de genre

⟩ Sensibilisation auprès des jeunes dans les établissements scolaires via l'organisation d'actions culturelles sur les territoires
⟩ Formation à la communication non sexiste ainsi qu'à l'écriture inclusive pour les professionnelles
⟩ Ateliers sur la représentation des femmes dans la culture

Formations et workshops

⟩ Sessions de sensibilisation et formation autour de la découverte de la filière des musiques actuelles indispensable à la bonne compréhension du secteur
⟩ Ateliers pratiques pour encourager la participation des femmes dans ce secteur (atelier d'autodéfense physique et verbale par exemple)

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Sensibilisation et accompagnement

❱ Interventions dans les établissements scolaires et culturels
❱ Création de ressources pédagogiques sur l'égalité des genres dans la musique. (Playlist féministe, guide de bonne pratique. . .)
❱ Mentorat et accompagnement personnalisé pour les femmes souhaitant évoluer dans l'industrie musicale.

OBJECTIFS

❱ **2025: Relancer une nouvelle édition du dispositif**

❱ **2025-2026: Parvenir à pérenniser le projet sur plusieurs années en sécurisant les financements**

❱ **2026-2027: Structuration d'un réseau post-Grrrl+`**

❱ **Camp intégré et coordonné par Supermab: Mise en place d'une communauté en ligne (Discord, groupe Facebook)**
- Mise en place d'apéros musiciennes mensuels
- Organisation d'événements et rencontres post-formations pour maintenir un lien entre les participantes.
- Possibilité d'intégrer des anciennes participantes dans l'organisation et l'encadrement des nouvelles éditions

AN TAOL LANS

C'est le tremplin musiques actuelles chantées en langue bretonne de l'association Mignoned Ar Brezhoneg.
Le tremplin ouvre le festival Gouel Broadel Ar Brezhoneg, événement culturel pluri-disciplinaire dédié à la langue bretonne se produisant tous les deux ans à Quimper (Finistère).
Tous les styles peuvent être présentés en dehors du traditionnel.

L'Echonova entend poursuivre son partenariat avec l'association afin d'accompagner l'artiste lauréat du tremplin à l'occasion de journées de résidence en studio et d'une place dans la programmation de la saison. Un membre du pôle artistique de l'équipement prendra également part au jury du tremplin.
Ainsi l'artiste Garlonn a été sélectionnée en 2023 et a pu bénéficier de cet accompagnement.
Ça a été l'occasion pour L'Echonova de la découvrir et de l'inviter à prendre part à la création originale avec l'artiste folk Eliott Armen dans le cadre de Détours 2024.

L'appel à candidature 2025 est en cours jusqu'au 8 mai, le tremplin aura lieu le 4 juillet.

LA RUE RÂLE

Le festival associatif dédié au rap est développé depuis 9 ans à Allaire (56) par l'association Shake House. Dans le cadre d'un partenariat scellé en 2023 qui inclut notamment des échanges de visibilité, L'Echonova s'investit en proposant 3 jours de résidence accompagnée sur scène pour le lauréat du tremplin annuel organisé en marge du festival.
Un membre de l'équipe de la programmation de la Rue Râle est chaque année invité à intégrer le jury de la sélection régionale du Buzzbooster.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

4 – ACTIONS CULTURELLES

A – PRINCIPES DE L'ACTION CULTURELLE/EAC, EN PARTICULIER À L'ECHONOVA

Avant et au-dessus de toute chose, l'action culturelle et une mode d'action visant l'émancipation culturelle des personnes et des groupes/communautés.
Il s'agit de se libérer des assignations imposées de l'extérieur ou subies et de développer les capacités individuelles et collectives. Si le projet est ambitieux, notre action est un des multiples vecteurs qui en permettent la réalisation. C'est pourquoi nous proposons des formats de rencontres et d'interaction ayant à minima vocation à planter les graines de cette émancipation.

Voici quelques grands principes d'action qui guident notre projet:

LA DÉCOUVERTE ARTISTIQUE

STIMULER LA CURIOSITÉ, FAVORISER L'OUVERTURE

Tous les artistes sont susceptibles d'accompagner un projet d'action culturelle. Toutes les esthétiques et tous les propos y sont représentés, et accompagnés, qu'il s'agisse de musique traditionnelle ou de musiques extrêmes. Chaque projet a quelque chose à dire d'une vision du monde et c'est cette multiplicité des regards qui enrichit les rencontres entre artistes et participants au projet.

FAVORISER L'ACCÈS DE TOUTES ET TOUS À L'OFFRE CULTURELLE ET À LA PRATIQUE ARTISTIQUE

Nos projets s'adressent en majorité à des personnes qui expérimentent des freins divers et non-exclusifs à l'accès aux offres culturelles ou à la pratique artistique:

- Des freins liés à l'âge (trop jeunes pour décider en autonomie de leurs sorties culturelles, trop âgés pour y accéder en autonomie),
- Des freins économiques et sociaux,
- Des freins liés à une situation de handicap,
- Des freins symboliques (auto-exclusion, sentiments d'illégitimité à la venue au concert ou à la pratique musicale).

Les projets d'action culturelle reprennent ainsi les grands principes de l'Education Artistique et Culturelle :

- La rencontre avec des artistes,
- La fréquentation des œuvres,
- La pratique artistique,
- L'acquisition de connaissances.

Ils permettent de découvrir, de se familiariser et de s'approprier un lieu de musiques actuelles, brisant la barrière symbolique du lieu mais également de désacraliser la figure de l'artiste. Ils proposent d'être acteur. ices d'un processus artistique et ainsi de valoriser l'expression et la créativité de toutes et tous. Le processus comme le résultat de ce travail participent à renforcer l'estime de soi à travers une démarche à la fois technique et sensible.

Nous portons également une attention particulière à la représentation des femmes et des minorités de genre dans nos projets. Leur sous-représentation à plusieurs fonctions et zones d'exposition dans les musiques actuelles doit évoluer et cela passe notamment par leur visibilisation et l'existence de rôles-modèles. Nous attacherons donc de l'importance à valoriser au sein des projets d'action culturelle les représentations les plus variées et les moins genrées possibles.

PARTICIPER AU LIEN SOCIAL, À LA RENCONTRE

Ces projets sont autant d'occasion de créer du lien social, avec les artistes mais également au sein même du groupe de participants, souvent dans une démarche collective permettant d'expérimenter le rapport à autrui et la force du collectif. Les projets portent alors des enjeux de création collective autant qu'ils sont supports et prétexte à recréer du lien face à l'isolement.

- LA BOÎTE À OUTILS DE L'ECHONOVA -

A la manière d'un laboratoire, L'Echonova est pensé comme une boîte à outils pour les projets d'action culturelle.

- La programmation déploie une gamme d'artistes aux esthétiques, parcours, propos variés qui sont

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

autant de supports à la découverte et la rencontre, et autant de complices dans les projets de création
,

❱ Les artistes accueillis à l'année dans le cadre des dispositifs d'accompagnement intègrent dans leur parcours des actions à destination des publics. Leur ancrage local facilite proximité et implication,

❱ Les nombreux temps de résidences créent des points de rendez-vous pour rencontrer et découvrir l'artiste en travail. Ces temps sont souvent suivis d'une représentation,

❱ Les studios de répétitions offrent un cadre professionnel et privilégié aux projets de création, de répétition, d'enregistrement,

❱ La mobilisation de l'équipe de L'Echonova (permanente et intermittente) ouvre l'accès à la découverte des métiers d'un lieu de musiques actuelles et permet d'en comprendre le fonctionnement.

UNE MÉTHODOLOGIE DE PROJET EN CO-CONSTRUCTION

Toutes nos actions sont conçues avec le même souci: que chaque partie prenante au projet soit impliquée dans sa construction et puisse être valorisée comme experte à l'endroit de ses compétences.

Chaque projet est imaginé comme un triangle entre les artistes, les structures partenaires et les personnes participant au projet. L'Echonova se situe au croisement de ce triangle, en médiation entre ses différentes composantes.

Notre rôle consiste à:

❱ Identifier les enjeux, contraintes et possibles des structures,

❱ Appréhender et comprendre les spécificités de leurs publics,

❱ Identifier les compétences et appétences des artistes
,

❱ Garantir les conditions de réalisation du projet (coordination, logistique, administratif).

B – LE PROJET AU REGARD DES DROITS CULTURELS

Les droits culturels désignent les droits, libertés et responsabilités pour une personne, seule ou en groupe, avec et pour autrui, de choisir et d'exprimer son identité, et d'accéder aux références culturelles, comme à autant de ressources nécessaires au choix et au respect de sa vie culturelle, dans le respect de sa dignité.

Notre projet tâchera de garantir les droits culturels des personnes qui y participent et d'accueillir les sollicitations de celles et ceux qui n'y participent pas encore.
En garantissant pour L'Echonova un projet artistique varié et le plus représentatif des différentes expressions liées aux musiques actuelles - à travers la diffusion mais aussi l'accueil en résidence ou l'accompagnement - nous serons en mesure de proposer à toutes et tous un panel large d'outils (studios, programmation, ...), de modalités d'action (rencontre, atelier de pratique, concert, ...) et de propos artistiques.
Notre objectif sera d'accompagner et de permettre à chacun. e de s'en saisir, comme autant de ressources culturelles à leur disposition.

C – LES DIFFÉRENTS PUBLICS

Le projet d'action culturelle s'appuie sur les structures du territoire. Si L'Echonova est expert de son domaine – les musiques actuelles – les structures d'accompagnement des personnes sont, elles, expertes de leurs publics et de leurs spécificités en tant que communauté et en tant que personnes. C'est en s'appuyant sur leurs savoirs que notre action peut faire effet de levier pour soutenir et compléter les enjeux sociétaux qu'elles portent (éducation, social, médical, ...).

A la croisée de ces enjeux émergent des objectifs plus spécifiques, propres au contexte spécifique de L'Echonova (territorial, sociologique) et au contexte sociétal:

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

PRIORITÉS AUX JEUNES

L'évolution des pratiques culturelles des jeunes, a fortiori dans le domaine de la musique, en font les grands absents des salles de musiques actuelles. Les conséquences de ce constat sont à la fois une déconnexion des acteurs vis-à-vis de leurs pratiques/usages, leur faible représentation dans nos projets et une maigre appropriation de nos lieux comme autant d'outils à leur disposition.

Pour autant, ils sont les citoyens/publics/artistes de demain.

Aussi, nous travaillons de manière étroite avec les structures scolaires, jeunesses/périscolaires et petite enfance pour:

❱ Atténuer les phénomènes d'auto-exclusion et les freins symboliques à la venue dans les lieux de spectacle,

❱ Porter un projet à destination de tous et toutes et de tous âges et en garantir l'accès,

❱ Ouvrir L'Echonova comme un outil à s'approprier.

LUTTER CONTRE L'EXCLUSION ET L'ISOLEMENT

Nous pensons également nos projets à destination des personnes faisant l'objet de phénomènes d'exclusion ou d'auto-exclusion des lieux culturels, fruits de situations de vie variées. Dans un souci d'équité, nous construisons avec les structures partenaires des actions culturelles pour créer un pont avec nos lieux et ouvrir la possibilité de choisir sa vie culturelle. Nous tentons également de provoquer des occasions de rencontres qui sont autant de prétextes à créer du lien pour des personnes souffrant d'isolement.

ISOLEMENT CONTRAINT

Afin de maintenir le lien à la vie de la cité pour les personnes contraintes à l'isolement, nous proposons chaque année un projet en milieu pénitentiaire au sein de la Maison d'Arrêt de Vannes. Nous recréons dans les murs un temps fort de concert pour la fête de la musique et l'accompagnons par des ateliers de création en amont. Nous souhaitons également collaborer avec des structures médicales et médico-sociales intégrant des unités fermées ou des accueils avec hébergements (notamment établissements de santé mentale).

OBJECTIFS

❱ **Sur la durée de la convention : faire passer le projet en milieu pénitentiaire en biennale afin de pouvoir, une année sur deux, faire de la place dans le planning d'actions pour proposer un projet en lien avec les secteurs de la santé et de la santé mentale.**

EXCLUSION, SENTIMENT D'EXCLUSION

On constate que de nombreuses personnes ne s'autorisent pas à envisager la venue au concert ou la pratique musicale, parfois indépendamment de raisons matérielles, financières ou géographiques.

Afin d'amorcer la démarche de légitimation et de passer le message selon lequel nos lieux sont faits pour toutes et tous, nous collaborons avec les structures sociales qui soutiennent les personnes en difficultés, comme avec toute structures accompagnant des personnes fragilisées ou en milieu de soin (structures médico-sociales, médico-éducatives, ...).

Parmi celles-ci on compte également les personnes en situation de handicap. Les différentes formes de handicap sont autant de motifs d'auto-exclusion. Les actions culturelles leur sont également destinées et chacune sont adaptées et personnalisées, dans la forme et l'accompagnement.

OBJECTIFS

❱ **2025 : Former la chargée d'actions culturelles à l'accueil de personnes en situation de handicap afin de mieux inclure ces personnes aux projets proposés.**

CRÉER LA RENCONTRE ENTRE ENSEIGNEMENT MUSICALE ET CRÉATION

Nous entretenons déjà des relations rapprochées avec les structures d'enseignements artistiques (écoles de musiques et Conservatoire) et les classes CHAM et options musique présentes sur notre territoire, notamment via le pôle des pratiques artistiques. Les actions culturelles s'y déploient également et ont de façon plus spécifique vocation à enrichir l'enseignement académique de la musique par la mise en regard avec les pratiques

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

professionnelles.
Sont ainsi proposées des rencontres avec des artistes professionnels, l'organisation de masterclass ou d'ateliers de pratique sur des techniques spécifiques. La diversité de parcours des artistes, de leurs modes d'apprentissages, de leur rapport à l'instrument et aux codes de leur(s) esthétique(s) proposent des pas de côté et invitent les jeunes musiciens à s'approprier la musique à leur propre manière.

OBJECTIFS

❱ Sur la durée de la convention : Faire le lien et organiser avec les partenaires de l'enseignement musical la participation des élèves aux « Satellites » (rencontres artistes, masterclass, formations, ateliers, LaboNumusique... Cf chapitre Soutien aux artistes)

CRÉER DU LIEN

Les formes artistiques proposées et soutenues dans le cadre du projet artistique de L'Echonova expriment la diversité des subjectivités et de formes d'expression. A ce titre elles sont une manière d'exprimer sa citoyenneté et peuvent donc être de formidables médiums pour créer des espaces de partage, d'expression et de représentation de chacune et chacun.

C'est en ce sens que nous collaborons avec le tissu local des Centres socio-culturels. Ces structures de proximité créent et nourrissent le lien social, animent le débat démocratique, accompagnent des mobilisations et des projets d'habitant. e. s, et construisent de meilleures conditions de vie. Ils proposent des activités sociales, éducatives, culturelles, familiales pour répondre aux besoins et envies dans le territoire. Nous nous faisons écho de ces missions à travers la compétence artistique et l'expertise en termes de médiation autour des musiques actuelles.

Cette dynamique pourrait tout autant nous amener à imaginer des actions avec des maisons de quartier, des collectifs d'habitants et autres structures de proximité ou émanant de la société civile.

D – MOYENS D'ACTIONS

UN PROJET DE TERRITOIRE

Si les typologies de publics restent une entrée nécessaire à la mise en œuvre opérationnelle de nos projets, l'ossature de notre projet sera désormais structurée autour de la notion de territoire.
Il s'agira selon les échelles d'un quartier, d'une commune ou bien de plusieurs communes, l'objectif étant de coller aux réalités de bassins de vie et/ou de représentation.

Afin de souscrire aux principes de rééquilibrages territoriaux définis par les politiques publiques, nous nous sommes appuyés sur les territoires prioritaires de l'agglomération pour définir notre feuille de route. Notre projet s'inscrira donc (de façon non-exhaustive ou limitante) en priorité dans les territoires suivants :

❱ Kercado, quartier politique de la ville de Vannes,
❱ Ménimur, quartier politique de la ville de Vannes,
❱ Le territoire nord de l'Agglomération : Brandivy, Colpo, Locqueltas, Plaudren, Trédion.

UN ANCRAGE DANS LA DURÉE

A la différence de logiques de projets ponctuels, nous construisons notre action sur un territoire pendant trois années consécutives, ce temps long permettant une meilleure considération des personnes et acteurs ainsi que des propositions plus adaptées.

Ces trois années seront découpées de la façon suivante :

❱ La première permettra d'apprendre à connaitre le territoire, ses acteurs et de faire connaitre les actions et possibles de L'Echonova. Elle sera ponctuée d'actions légères de découverte et d'imprégnation,

❱ La seconde année visera des projets plus conséquents, plus impliquants. Les publics qui souhaiteront y participer pourront faire état de là où se dirigent leurs envies et leur curiosité afin de s'approprier nos propositions,

❱ La troisième et dernière année permettra de prendre le temps de se dire au revoir et de positionner L'Echonova comme une ressource pour les accompagner dans leurs propres projets et initiatives.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Afin de ne pas délaisser trop longtemps les autres territoires au profit de celui en projet, nous interviendrons en chevauchement : la dernière année sur le territoire 1 correspondra en parallèle à la première année sur le territoire 2. Cette construction permet ainsi en année 2 (année la plus conséquente) de se consacrer à un seul territoire.

Voici un exemple de construction :

TERRITOIRE	2024	2025	2026	2027
Ménimur	Année 1	Année 2	Année 3	
Nord Agglo			Année 1	Année 2
Kercado				

TERRITOIRE	2028	2029	2030
Nord Agglo	Année 3		
Kercado	Année 1	Année 2	Année 3

LA MIXITÉ ET POROSITÉ DES « PUBLICS »

Notre entrée au sein de ces territoires reste celle des types de publics : nous collaborons avec des structures qui accompagnent différents groupes de personnes partageant des caractéristiques communes.
Pour autant, chaque personne multiplie les identités culturelles et donc les entrées possibles dans un projet. Par exemple, un élève de l'école primaire peut aussi bien fréquenter le centre socio-culturel et être élève de l'école de musique ou adhérent de la médiathèque.
Nous espérons par cette entrée territoriale transcender les identités restrictives et avec elles les stigmates qui peuvent y être associés, renforçant le souhait d'encourager et de valoriser des identités culturelles multiples et mouvantes et les personnes quelles que soient leurs identités culturelles.

PERMETTRE L'EXERCICE DES DROITS CULTURELS

Nous espérons que ce temps long puisse créer les conditions favorables à l'exercice des droits culturels. L'Echonova en tant que lieu deviendra un outil à s'approprier - la programmation / l'accompagnement / l'accueil en résidence seront autant d'occasion de découvrir et rencontrer les artistes.

Nous souhaitons ainsi permettre à chaque partenaire, chaque groupe ou collectif de se saisir de ces propositions en fonction des leurs propres enjeux, de leur moyens humains et matériel et temporels.
Par ailleurs, cette troisième année sera dédiée à l'expression des envies et besoins du territoire, favorisant l'autonomie culturelle des personnes. Accompagnées par leurs structures ou pourquoi pas constituées en un nouveau collectif, elles deviennent actrices en premier lieu de leur propre projet. L'équipe de L'Echonova devient alors un support si le projet en question relève de ses compétences.

TROIS OFFRES PROPOSÉES AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

Par souci d'équilibre territorial nous tenterons de développer une action à l'échelle départementale. En collaboration avec la SMAC Hydrophone (Lorient) et la SCIN La Grande Boutique (Langonnet), nous proposons trois actions culturelles aux collèges du département du Morbihan, tous trois inscrits dans le livret de présentation des projets pédagogiques du Conseil Départemental :

- PLONGÉE JOURNALISTIQUE -

Aux côtés d'un. e intervenant. e journaliste, les élèves créent une émission radio musicale à partir de la rencontre d'un. e artiste et de la découverte des coulisses d'un lieu de musiques actuelles. Il s'agit plus largement d'ouvrir un espace d'expression sur nos rapports à la musique en proposant aux élèves de s'emparer de différents formats : interview d'artiste, reportage à L'Echonova, écriture de chroniques, blind-test musicaux , micro-trottoir. Une initiation au montage en fin de projet est proposée.

- 1 séance de 1h : présentation du projet et des musiques actuelles
- 4 séances de 2h : ateliers journalistique (dans la mesure du possible, l'une de ces séances est organisée dans la structure de musiques actuelles)

- PRATIQUER ET CRÉER AVEC LA MAO -

Au côté d'une artiste musicienne, les élèves créent un portrait sonore d'un lieu ou d'un espace de leur choix dans le collège ou à proximité immédiate.
Ils découvrent le field recording (technique

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

d'enregistrement de sons directs dans l'environnement) et la transformation de ces sons en matière musicale avec l'aide de logiciel MAO et de machines électroniques (sampler...). A l'issue des ateliers, ils disposent d'une composition musicale qu'ils peuvent valoriser au sein de l'établissement.
10h d'intervention au collège répartis ainsi :

❱ 2h : présentation et choix du lieu pour le portrait sonore

❱ 4x2h : ateliers de création

- DANS LES COULISSES D'UN LIEU DE DIFFUSION -

Dans le cadre d'une demi-journée ou d'une journée d'immersion dans un des trois lieux de musiques actuelles proposés, les élèves découvrent les coulisses et les métiers liés à l'organisation de concerts et spectacles (2 formats possibles) :

❱Option 1 : ½ journée– 2h30
Visite guidée et deux rencontres métiers avec l'équipe (à déterminer avec enseignants)

❱Option 2 : journée pleine
Visite guidée, deux rencontres métiers, un atelier d'1h en ½ groupe au choix (technique et physique du son OU pratique artistique).

LA PRODUCTION MUTUALISÉE EN RÉGION BRETAGNE

Chaque année L'Echonova soutien 2 à 3 projets artistiques en création avec le soutien du dispositif de Production Mutualisée de la Région Bretagne.
Ce dispositif implique la participation des artistes soutenus à des projets ambitieux d'actions culturelles. Cette dynamique sera maintenue sur la durée de la convention avec au minimum deux artistes soutenus par an et donc deux projets d'actions culturelles.

UN PROJET EN MILIEU PÉNITENTIAIRE

Le caractère très à part des établissements pénitentiaires les exonère des choix territoriaux appliqués au reste du projet. Nous ferons la proposition d'un projet tous les deux ans au sein de la Maison d'Arrêt de Vannes. Il semble en effet essentiel de maintenir le lien le plus concret des détenus au reste de la société et à ce titre, aux propositions artistiques. Le temps fort fédérateur qu'est la fête de la musique restera le pilier de notre action et le fil d'Ariane avec la vie de la Cité. Nous construirons autour de ce temps fort des ateliers de pratiques et découvertes artistiques en cohérence avec les artistes complices du projet.

L'ECOLE DU SPECTATEUR

Dans le cadre de sa saison jeune public, L'Echonova participe à L'Ecole du spectateur, dispositif d'Education Artistique et Culturelle coordonné par Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération au sein du programme Déclic.
Ce dispositif permet à des classes de CE2, CM1 et CM2 de découvrir, au travers d'un parcours composé de spectacles jeunes publics, visites de lieux et ateliers de pratique artistique, une diversité de propositions et de pratiques ainsi que les différents lieux culturels du territoire. L'Echonova souscrit à ce dispositif et y représente la création jeune public en musiques actuelles comme forme artistique mais aussi comme expérience culturelle.

LES ACTIONS PONCTUELLES

Avec cet axe territorial nous souhaitons recentrer notre action afin de créer un mode relationnel plus qualitatif. Pour autant, nous resterons bien sûr attentifs et à l'écoute des demandes qui émaneront hors du territoire de prédilection.
C'est pourquoi nous serons en mesure de répondre voire de proposer des actions ponctuelles aux partenaires nous sollicitant.
C'est souvent une première entrée dans l'univers des musiques actuelles, peu engageante et peu onéreuse : Visite de la salle de concert, ouverture de balance, rencontre avec un artiste, concert de l'artiste en question, restitution de résidence, atelier de pratique, etc. Ces projets, même légers, seront adaptés en fonction de chaque demande et mis en œuvre en fonction des moyens disponibles.

OBJECTIFS

❱ **Dès 2025 : Développer la communication autour des actions ponctuelles et en augmenter la fréquence et le nombre de personnes participantes.**

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

⟩ 2025 : Former la chargée des actions culturelles à l'accueil de publics en situation de handicap

⟩ 2026 : Établir une feuille de route d'actions à mettre en œuvre pour favoriser l'accessibilité des activités aux personnes en situation de handicap, incluant des projets d'actions culturelles.

⟩ 2026 : Amorcer la 1ère année de jumelage avec les communes identifiées en zones rurales du nord de l'agglomération

⟩ 2026 : Echanges autour de la possibilité de projet d'actions culturelles à l'échelle du département avec Hydrophone et d'autres partenaires (la Grande Boutique, Association Garatoi à Auray (Festival Nuits Soniques), Collectif Klam...)

⟩Sur la durée de la convention : Maintenir notre niveau de participations aux dispositifs EAC de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (École du spectateur, Graines de cordes, Graines de geek).

⟩ Sur la durée de la convention : maintien des projets d'actions culturelles avec deux artistes par an soutenus dans le cadre de la production mutualisée en région Bretagne.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

5 – UN PROJET STRUCTURANT SUR SON TERRITOIRE

Longtemps, le secteur culturel a été centré sur lui-même, cloisonné, avec ses valeurs, ses lieux, ses rites. Ce fonctionnement est de plus en plus dépassé par la volonté des acteurs culturels eux-mêmes, en témoigne l'essor des tiers-lieux depuis quelques années. Notre vision de l'Echonova est celle d'un lieu qui vit en lien avec les forces économiques, les habitants, les acteurs socio-culturels, un lieu ouvert qui prend part aux évolutions sociétales. Il se doit de participer à- la transition écologique, numérique, énergétique. Ce mouvement existait avant la crise sanitaire, il y a fort à parier qu'il se déploiera plus encore dans l'avenir, l'Echonova entend prendre sa place dans cette dynamique.

Dans le contexte environnemental et économique actuel, les enjeux de coopération sont de plus devenus cruciaux. Le travail structuré avec des partenaires sur différentes échelles de territoire permet d'optimiser les logiques de tournées des artistes mais aussi d'envisager des co-productions autour d'enjeux communs entre structures. Enfin, L'Echonova est considéré depuis sa conception comme un pôle ressource pour les artistes et les structures de la filière musiques actuelles, un rôle qui doit être d'autant plus défendu dans le contexte actuel qui rend plus difficile la survie des artistes et des petites structures de productions.

A – NIVEAU LOCAL ET DÉPARTEMENTAL

L'Echonova comme acteur structurant du secteur des musiques actuelles et de la culture en Morbihan est une dimension non négligeable de ce projet.

Confirmer le rôle structurant de l'Echonova pour le Morbihan passe par un ambitieux renforcement du partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental et les dispositifs d'enseignements (cf chapitre Soutien à la création et aux artistes – lien à l'enseignement musical) ou encore par une implication forte dans la construction du collectif STER, réunissant des acteurs culturels du pays de Vannes.

Le collectif rassemble toutes formes de structures (association, tiers-lieu, festival, scène de musiques actuelles, société de production de films, lieu de diffusion, compagnie, etc.), qui portent une pluralité d'expressions comme le cinéma, la musique, les arts plastiques ou encore les arts vivants. Il s'est constitué en association en 2023 sous le nom STER, réseau et espace de concertation entre acteurs culturels du Pays de Vannes.

Cinécran, Tren Lab, La P'Art Belle, Les Artisans Filmeurs Associés, La Traverse, La Compagnie Rizhômes, L'Échonova, Swello Productions, La Gigoteuse, La Vingt-Cinquième Heure et les Scènes du Golfe ont souhaité renforcer leurs liens et développer un espace de dialogue, de partage et de coopération.
Au-delà de l'intérêt de proposer un agenda partagé, de produire l'événement Les Nuits Entoilées ou une journée de rencontres professionnelles chaque année ; la co-construction et la mutualisation des moyens permettent au collectif de partager les informations et les bonnes pratiques, de transmettre des conseils techniques et de réduire les coûts économiques et l'impact environnemental de leurs projets.
L'association se structure en 2025 avec l'embauche d'une personne en coordination (0, 25 ETP) et l'élargissement à de nouvelles structures adhérentes.

Comme précisé dans le chapitre diffusion, le partenariat de coopération avec les Scènes du Golfe sera poursuivi dans l'optique notamment de favoriser la présence d'artistes sur du temps plus long. Pour exemple en 2025 l'artiste Léonie Pernet sera invitée à se produire deux soirs de suite pour un « weekend à Vannes ». Elle présentera le samedi son nouvel album sur la scène de L'Echonova et le lendemain son spectacle autour de Ziggy Stardust. Les deux dates sont co-produites par L'Echonova et les Scènes du Golfe.
Le partenariat se poursuivra également sur la durée de la convention autour du développement du festival Les Emancipées au mois de septembre, avec une programmation qui met en avant les talents d'écriture de jeunes artistes français en rap et chanson française.

Un projet de coopération entre l'Echonova et la SMAC Hydrophone à Lorient a déjà été envisagé sans pouvoir aboutir. La nécessité d'une coopération sur les volets accompagnement, diffusion, actions culturelles et sur le travail de formation des équipes salariées et bénévoles seront particulièrement défendus auprès de la nouvelle direction nommée courant 2025. Sur le volet accompagnement il sera pertinent de mutualiser les moyens pour apporter plus de possibilités à des artistes qui circulent déjà naturellement entre les 2 villes. Un travail en commun permettra d'apporter des regards, des expériences et des conseils complémentaires qui ne pourront qu'enrichir les projets. Cela permettra également d'avoir un suivi sur du plus long terme des différents projets soutenus mais aussi d'être plus efficaces dans le repérage des artistes émergents.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

L'un des enjeux de ce projet artistique et culturel est bien d'ancrer l'Echonova dans son environnement, notamment sur le territoire de l'agglomération et du département.

Dans son rôle structurant, au travers de ses projets FLUO/PHOSPHO et JIRAMA la structure doit se rapprocher des porteurs de projets culturels et dialoguer de façon permanente avec eux. Cela permet de faire bénéficier de l'expertise de l'Echonova dans le domaine des Musiques Actuelles, d'entrevoir des pistes de collaboration interdisciplinaire, mais également d'initier des projets territoriaux et de créer une émulation dans la filière musiques actuelles locale. Par le passé ce volet était développé à travers « La Pépi » de L'Echonova, imaginé comme une pépinière de projets culturels, en tout cas comme un cadre pour l'accompagnement des porteurs de projets.

En 2022, suite à la dissociation des fonctions de direction et programmation et au départ du chargé de l'info-ressource, le projet a dû être abandonné faute de financement d'un poste pour assurer son maintien.
Cet accompagnement aujourd'hui se fait de manière plus informelle à travers la disponibilité des membres de l'équipe salariée pour des rendez-vous réguliers avec ces porteurs de projets, majoritairement sur des axes de structuration administrative, de développement de projet artistique, de communication et de technique.

Ont ainsi été soutenus depuis 2022 :

- La P'art Belle (festival): soutien en communication, prêt de locaux pour des réunions et AG, prêt de matériel de sonorisation.

- Imagina Festival : Prêt de matériel technique, participation au jury du tremplin, accompagnement sur la programmation

- Swello Productions : Mise à disposition de bureaux et salle de réunion, de locaux de répétition, accueil d'artistes en résidence, prêt de matériel technique, co-production d'un concert sur la commune de Trédion en juin 2025

- La Gigoteuse (organisateur de soirées électro): mise à disposition du club de L'Echonova pour le lancement de l'association, aide à la structuration administrative, accompagnement sur la participation aux rencontres Spidermab.

OBJECTIFS

- **2025 : Proposer la mise à disposition gratuite d'un espace de coworking avec 4 postes de travail à des acteurs locaux indépendants de la filière musique actuelle. (L'aménagement de l'espace est en cours)**
- **Formaliser la possibilité d'accompagnement des porteurs de projets locaux et départementaux via une communication dédiée sur le site internet.**

- **2026 : formaliser un partenariat autour de l'accompagnement avec Hydrophone, incluant la mise à disposition de locaux (studios, plateau) et des rendez-vous de conseil et diagnostic.**

B – NIVEAU RÉGIONAL

Sur le plan de l'accompagnement artistique, l'Echonova continuera à être partenaire de dispositifs de repérage (Label charrues, Tournée des Trans, etc) et s'associera à toute initiative permettant des échanges interdépartementaux valorisant la vitalité artistique régionale.

L'Echonova continuera à s'investir pleinement dans les travaux et à participer au comité stratégique du réseau naissant SUPERMAB, Espace de coopération pour les Musiques Actuelles en Bretagne, pour en faire un outil indispensable de construction de pensée collective et de projets mutualisés.

Si un travail de collaboration existe avec les festivals Les Transmusicales, Les Vieilles Charrues et Astropolis, nous de développerons des échanges avec d'autres festivals de la région ou du Grand Ouest comme Panorama à Morlaix pour aller dans le sens du développement des musiques électroniques ou les festival Interceltique de Lorient et No Border de Brest dans le cadre du développement des musiques traditionnelles de création.

OBJECTIFS

- **2026 : Ouvrir une concertation avec les festivals Interceltique, No Border, le Grand Soufflet ainsi qu'avec la SCIN La Grande Boutique afin de proposer une diffusion sur tout le territoire régional du projet créé dans le cadre de Détours.**

- **Maintenir les divers partenariats avec des structures du territoire local (CRD, An Taol Lans, Musée de la Cohue, Le Dôme, Scènes du Golfe, Liberty Max, La Rue Râle, etc)**

- **Maintenir la présence du directeur de L'Echonova dans le bureau de l'association STER et poursuivre les travaux de structuration et développement de ce réseau local d'acteurs culturels**

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

⟩ Poursuivre la montée en puissance du partenariat avec le CRD sur les années 2025-2027 tel que précisé dans le chapitre Soutien à la création et aux artistes.

⟩ développer la coopération avec la SMAC Hydrophone à Lorient sur les axes accompagnement, diffusion et actions culturelles dès 2026.

C – NIVEAU NATIONAL

Sur le plan national, des coopérations sont en cours avec plusieurs SMAC du grand Ouest (le Cargö à Caen, Superforma au Mans, le Temps Machine à Joué-les-Tours principalement) avec objectif de se concerter sur les programmations, faire des offres communes si possibles groupées sur les mêmes semaines afin de réduire les distances parcourues par les artistes et réduire les frais. Cette coopération permet également de s'entendre sur les montants des cessions proposées et les conditions d'accueil, permettant d'être plus forts dans les négociations avec les tourneurs (cette même logique est mise en œuvre au niveau régional avec les lieux de diffusion en Bretagne, notamment avec la SMAC La Carène à Brest, la SMAC Bonjour Minuit à St-Brieuc et la Nouvelle Vague à St-Malo).

Un canal d'échange et de coopération s'est également développé avec d'autres structures qui sont comme L'Echonova des établissements publics locaux, notamment avec la Carène (EPIC de Brest, la Cartonnerie (EPIC de Reims) et la Nef (EPIC d'Angoulême). Cela permet un dialogue facilité sur des enjeux juridiques et administratifs.

Ce sont en priorités avec ces structures que nous mettrons en place des soirées « L'Echo invite… » pour lesquelles nous proposerons à l'équipe d'une salle de programmer une sélection d'artistes de leurs territoires à L'Echonova et de venir en équipe. L'objectif étant à la fois de faciliter la circulation d'artistes émergents mais aussi de favoriser l'interconnaissance entre professionnels, préalable à toute logique de coopération sur le long terme.

Afin d'assurer une lisibilité de l'action de L'Echonova sur le plan national et de participer à la réflexion sur le cadre et les évolutions sectorielles de son activité, L'Echonova continuera d'adhérer à certains organismes professionnels réunissant les acteurs majeurs du spectacle vivant en général et des musiques actuelles en particulier, à savoir La FEDELIMA et le SMA.

D – UN PÔLE RESSOURCE

Une entreprise ancrée dans l'économie locale

En tant que partie prenante du développement économique de son bassin de vie, L'Echonova réalise quotidiennement des échanges et des partenariats de proximité avec les structures de l'agglomération et participe ainsi au développement des initiatives locales. La mise en place de coopérations avec les associations socioculturelles locales (coréalisation de concerts, organisation des afterworks, accueil d'ateliers de pratiques, etc.) et le recours à des prestataires privés (pour le catering, sécurité, imprimeur, etc.) locaux permet une participation active à leur développement.
L'Echonova peut également inscrire son activité dans des dynamiques de marketing territorial et d'attractivité. La situation géographique de Saint-Avé et Vannes en font une destination de week-end idéale. La proposition artistique et culturelle de la salle peut être un facteur de décision pour les personnes souhaitant réaliser un court séjour en bord de mer durant lequel une sortie culturelle est envisagée. Un partenariat avec l'Office de tourisme de GMVA aurait tout son sens et aiderait à soutenir la fréquentation de la salle.

OBJECTIFS

⟩ Sur la durée de la convention : favoriser dès que c'est possible et pertinent le travail avec des prestataires locaux, afin de participer au dynamisme économique du territoire tout en agissant en faveur de la transition écologique.

⟩ 2026 : Solliciter l'Office du Tourisme du Golfe du Morbihan pour la valorisation de L'Echonova comme outil attractif.

FAIRE BÉNÉFICIER LE TERRITOIRE D'UNE EXPERTISE ARTISTIQUE

L'Echonova est sollicitée pour apporter son expertise sur différents dispositifs : les iNOUïS du Printemps de Bourges, Label Charrues, etc. Elle est également fréquemment concertée par des partenaires culturels non spécialistes des musiques actuelles (Centres culturels, Parc Naturel Régional, Semaine du Golfe, associations étudiantes ou de quartier, etc.) ou des collectivités territoriales qui souhaitent bénéficier de son expertise et de sa connaissance du secteur et du territoire dans la conception de leurs programmations.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

6 – MOYENS D'ACTIONS

A – MODE DE GESTION, CADRE JURIDIQUE

La « R. E. M. A. » se distingue par la création d'une personnalité morale distincte de la collectivité de rattachement (GMVa) et dotée d'une autonomie financière. Elle dispose de l'autonomie juridique et peut donc, dans ce cadre, passer des contrats, agir en justice et posséder des biens. Elle a été créée par délibération de l'agglomération, qui a fixé pour elle une organisation administrative et financière.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La R.E.M.A. est administrée par un Conseil d'administration qui adopte le budget, fixe les redevances et délibère sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de la régie, et par un directeur qui en est l'ordonnateur. Il est composé de 6 élus nommés par le Conseil communautaire de l'agglomération et représentant la collectivité de rattachement, ainsi que de 4 personnalités qualifiées.
Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois tous les trois mois.

LE COMITÉ DES USAGERS

Le comité des usagers est un outil de liaison entre L'Echonova et les différents publics, acteurs et actrices locaux du Pays de Vannes qui agissent dans le champ socio-culturel mais aussi plus largement qui participent activement à la vie de la cité, et qui ont un intérêt marqué pour tout ce qui relève des missions de l'équipement (diffusion, soutien à la création, action culturelle, répétition, etc.) et de ses objectifs et valeurs (Inclusion, prise en compte des droits culturels, transition écologique, économie sociale et solidaire...).

La création d'un comité des usagers répond à une volonté d'installer au sein de l'établissement public un lieu de dialogue et de médiation où se fait entendre la voix du public, des musiciens et des acteurs locaux dans des débats recentrés autour du fonctionnement de l'équipement, son projet culturel, ses missions et ses actions.

Il accompagne le Conseil d'Administration et la direction dans son projet en portant la parole du public et de la scène locale. Il émet des avis et des propositions qui pourront être pris en considération dans l'évolution des contenus artistiques et culturels. Il jouera ainsi un rôle de « Conseil Consultatif ».

- SES FONCTIONS -

- Il fournit des conseils éclairés sur l'ensemble de la question de la vie culturelle et artistique de l'équipement.

- Il recueille les attentes et le degré de satisfaction des usagers à l'égard du projet.

- Il propose au Directeur et au Conseil d'Administration par l'intermédiaire de son représentant délibérant, sous forme d'avis ou recommandation, toutes améliorations pour accroître les retombées du projet, en fonction des connaissances et des compétences d'expertise de ses membres.

- Il s'assure du bon fonctionnement de ce comité

- SA COMPOSITION -

Une des conditions de l'efficacité du comité des usagers, c'est sa représentativité, sans laquelle il ne bénéficiera pas de la reconnaissance du terrain. Il doit être composé de douze membres physiques issus du monde de l'entreprise, d'artistes, d'associations socio-culturelles ou sportives, de publics, de bénévoles, de professionnels, etc.
Nous veillerons à ce que la parité F/H soit respectée, nous prendrons également en compte la diversité des personnes, notamment au niveau des âges. La jeunesse étant une cible prioritaire de notre projet, ¼ de membres de ce comité devront être issus d'organisations de jeunesse ou avoir moins de 25 ans.

Parmi ces 12 membres, le comité des usagers proposera son ou sa représentant. Celui ou celle-ci deviendra membre du Conseil d'Administration avec voix délibérante, après désignation par le Conseil d'Administration de la REMA. (Attention : cela ne peut pas être une personne dont la structure a un intérêt, notamment commercial, en lien avec la REMA - cf statuts).

OBJECTIFS

- **2025 : Identification de personnes susceptibles d'intégrer ce comité via des sollicitations directes mais également un appel à candidatures publié sur les outils de com web de L'Echonova, la presse et un mailing aux partenaires.**

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

⟩ 2026 : Création du Comité des usagers qui se réunira 2 à 3 fois par an.

⟩ 2027 : Entretien et évaluation de la dynamique créée, réorientation éventuelle si un besoin est identifié.

B – RESSOURCES HUMAiNES

Depuis 2020 et le départ l'ancien directeur, l'Echonova a connu des difficultés fonctionnelles et du mouvement dans les équipes et dans l'organigramme.

Les missions de la FEDELIMA et l'inspection du ministère de la culture et ses préconisations ont permis de mettre en avant un certain nombre d'éléments structurels, la nouvelle direction arrivée en 2022 a poursuivi la mise en place des recommandations faites, mais a aussi poursuivi et approfondit ce travail de restructuration des ressources humaines.
Le projet s'appuie donc depuis 2023 sur un organigramme repensé mais également toujours en construction (cf. Annexes).

Celui-ci implique notamment un pôle de direction dans lequel la direction sera épaulée par deux cadres :

⟩ La direction a pour missions de définir le projet artistique et culturel, d'organiser, coordonner, dynamiser et donner un cap aux membres de l'équipe ; accompagner la gouvernance de la structure dans sa compréhension et son suivi du projet, tout en étant une direction de terrain pour ouvrir les portes de l'Echonova et installer un espace de coopération avec les interlocuteurs socioculturels et politiques extérieurs.

⟩ Une administratrice dotée d'une vision générale de l'ensemble de l'activité et d'un rôle opérationnel. Elle épaule la direction et construit notamment des outils d'aide à la décision pour soutenir les projets de la structure. Elle participe de près aux missions RH ainsi qu'à la rédaction des dossiers de subvention en lien avec les responsables de service, des rapports et bilans d'activités.

⟩ Un responsable de la coordination artistique et de la programmation. Il a le devoir d'élargir les horizons de l'Echonova et de participer à l'ouverture de l'équipement vers l'extérieur, en prenant part de manière volontaire aux projets d'échanges et de coopération avec les structures locales, nationales ou internationales. Il a en charge la mission d'accompagnement des projets artistiques et coordonne également l'ensemble des actions artistiques de l'équipement, travaillant ainsi au plus près de la chargée d'actions culturelles et du chargé de la vie des studios pour une meilleure perméabilité des projets qui fonctionneront en vases communicants.

Cette réorganisation permet déjà une plus grande transversalité dans les rôles et missions de toute l'équipe. Il s'agit d'offrir les moyens de clarifier l'action de l'Echonova en interne, mais aussi d'améliorer l'échange, la communication et la co-construction des projets qui doivent être interconnectés.

L'ÉQUiPE PERMANENTE

Elle est aujourd'hui constituée de 11 personnes pour 10, 2 équivalents temps-plein :

⟩ Matthieu Meyer - Directeur
⟩ Séverine Rozet – Administratrice
⟩ Erwan Chesnais-Viviani – Administrateur de production
⟩ Rodrigue Mercier - Responsable coordination artistique et de la programmation
⟩ Marie Renault – Régisseuse générale
⟩ Alice Deleporte - Responsable de la communication
⟩ Marion Hémous - Chargée des actions culturelles et des relations publiques
⟩ Julie Mével - Chargée de comptabilité et de billetterie
⟩ Pierre-Antoine Sims - Régisseur des studios
⟩ Juliette Guillevic – Chargée du bar, du bénévolat et de l'accueil artistes
⟩ Fabien Gognat – Employé de billetterie

A horizon octobre 2025, suite au départ de l'actuelle administratrice, l'équipe sera constituée de 10 personnes pour 9, 2 équivalents temps-plein :

⟩Matthieu Meyer - Directeur
⟩ Erwan Chesnais – Administrateur
⟩ Rodrigue Mercier - Responsable coordination artistique et programmation
⟩ Marie Renault – Régisseuse générale
• Pierre-Antoine Sims – Chargé de production et de la vie des studios
⟩ Alice Deleporte - Responsable de la communication
⟩ Marion Hémous - Chargée des actions culturelles et des relations publiques
⟩ Julie Mével - Chargée de comptabilité et de billetterie
⟩ Juliette Guillevic – Chargée du bar, du bénévolat et de l'accueil artistes

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

❱ Fabien Gognat – Employé de billetterie

Le jeu des changements de postes et la mise en place d'un accès autonomes aux studios de répétition permettra une économie sur la masse salariale qui sera réinvestie dans les missions d'accompagnement confiées à des prestataires extérieurs (Camp musical de rentrée des groupes accompagnés, organisation/coordination de la Jirama, temps de formation, etc).

LES SALARIÉS OCCASIONNELS

Le personnel occasionnel vient compléter ponctuellement l'équipe permanente en fonction des besoins (concerts, accompagnement, action culturelle).

Le personnel occasionnel est partagé entre :

❱Intermittents du spectacle technicien : sonorisation, éclairage, plateau, road.

❱Barman / maid

❱Intervenants extérieurs : conférenciers, musiciens-conseils, etc.

❱Artistes, dans le cas où ils ne peuvent fournir un contrat de cession avec une licence d'entrepreneur de spectacle. La REMA devient alors l'employeur direct de ces artistes.

LES BÉNÉVOLES

Le bénévolat contribue à la réussite des événements, tout en répondant à différentes attentes de la part des bénévoles : recherche de convivialité, recherche d'intégration au sein d'un groupe réuni autour d'un même centre d'intérêt, recherche d'expériences dans le domaine des musiques actuelles.

L'Echonova compte environ 70 bénévoles actifs qui viennent régulièrement offrir de leur temps et de leur motivation au service du projet. Ce groupe de bénévoles est composé à 85% de femmes, de personnes de tous âges (le plus jeune a 17 ans, la plus âgée a 60 ans) et viennent de milieux très différents (salariés d'entreprises locales, membres de collectivités, étudiants, personnes sans emploi, porteurs de projets culturels ou non...).
Leur présence contribue très largement à l'émulation d'un état d'esprit au sein du lieu, et d'un rapport de proximité entre le public et le projet de L'Echonova.

Les bénévoles de L'Echonova sont mis à contribution sur différentes tâches liées aux manifestations : contrôle de billets, accueil du public et des artistes, mise en place du catering et des repas, vestiaire, distribution de tracts, renfort au bar pour le nettoyage des gobelets, décoration, etc.
Un comité des bénévoles sera constitué visant à dynamiser l'implication des bénévoles à L'Echonova. Il sera doté de différentes missions : rédaction d'une charte, mise en place de projets ponctuels, animation des réunions des bénévoles, retours et avis sur les projets du lieu. . .

STAGES, ALTERNANCES ET SERVICES CIVIQUES

Le lieu accueille régulièrement des stagiaires dans le cadre de conventions signées avec des établissements scolaires, universitaires, ou organismes formateurs. Ils participeront ainsi à la vie du lieu et se confronteront à la réalité de terrain en assumant une mission déterminée .

Le lieu accueillera 2 types de stagiaires :

❱ Des collégiens et lycéens ayant l'envie de découvrir les métiers du spectacle vivant dans une logique d'orientation professionnelle ; à raison de 4 stages d'observation maximum par an.

❱ Des étudiants suivant une formation en lien avec les musiques actuelles ou les métiers du spectacle et de la communication, dans le cadre de leur formation professionnelle

Soucieux d'entretenir un lien fort avec le monde de la formation professionnelle, d'être un lieu ressource pour les professionnels de demain et en vue de contribuer à faire émerger des talents professionnels sur le territoire, L'Echonova nouera des partenariats avec les écoles et universités locales (AFTEC, Studio-M, UBS, UCO) afin d'intégrer des apprentis en alternance à l'équipe et leur permettre une meilleure intégration au monde du travail. De même, des missions de service civique seront proposées en médiation, venant compléter le travail de la chargée d'actions culturelles.

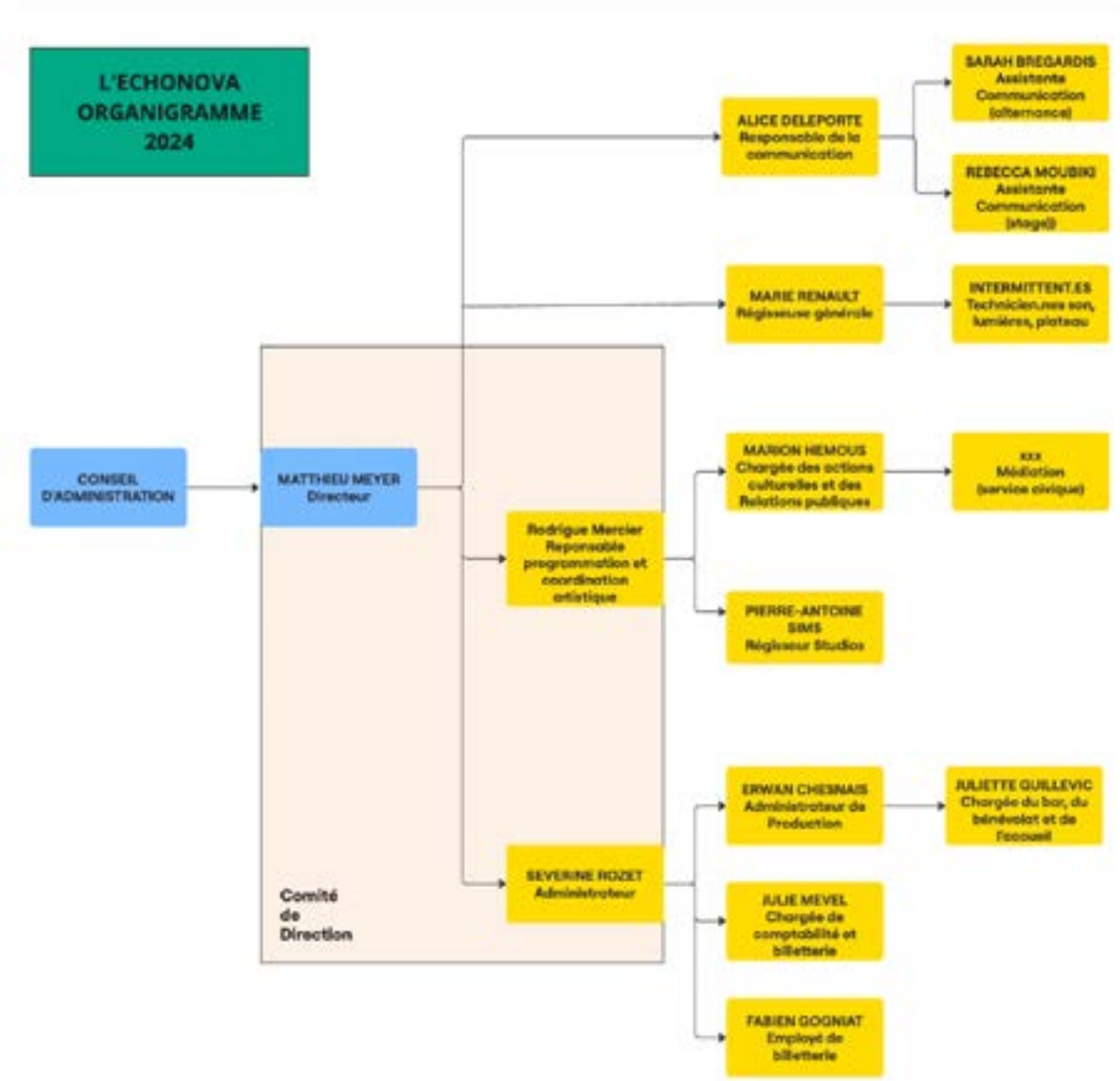
OBJECTIFS

❱ **2025 : Accueil d'une personne en service civique sur des missions de médiation**

❱ **2026 : Partenariat de coopération avec les universités et formations locales (UCO – licences Communication numérique, Info-Com, pour l'intégration de personnes en stage et alternance**

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

ORGANiGRAMME ViSÉ OCTOBRE 2025



Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

C – MOYENS FiNANCiERS

Dans un contexte économique national rendant très fragiles les financements publics, il faudra veiller à diversifier les sources de financement. Cette diversification est la clef pour que les projets puissent, sinon prendre de l'ampleur, a minima se maintenir. Plusieurs pistes sont à suivre :

❱ Le développement des recettes propres liées à la diffusion. Si les recettes de bar et de billetterie ont fait un bon considérable entre 2022 et 2024, il est probablement possible de les accroître légèrement. Les concerts ne sont pas la bonne entrée pour cela : augmenter le volume d'artistes programmés sans recrutement dans l'équipe mettrait en péril la qualité de vie au travail et l'ensemble de l'activité. La ressource semble être à chercher du côté des formats afterworks: simples à mettre en place, très peu coûteux, ils ont le double bénéfice d'attirer régulièrement de nouveaux publics, de favoriser leur diversité mais aussi de générer des recettes importantes (en moyenne +900€HT de bénéfice par afterwork).

❱ La réduction du nombre d'artistes proposés en diffusion, si elle n'est pas souhaitable du point de vue de nos missions, est un levier à actionner. Ces derniers temps nous avons multiplié les plateaux à trois groupes par soirée, encouragés par l'envie de présenter toujours plus d'artistes et d'œuvres aux publics. Dès 2025 nous limiterons les plateaux à deux formations, excepté dans des cas exceptionnels de festivals ou soirées particulières accueillies comme la « Tournée des Charrues » qui présente systématiquement trois groupes.

❱ **Le mécénat, le sponsoring** : l'affirmation d'une identité plus forte de l'Echonova et la forte hausse des fréquentations et de la visibilité de la salle sont des atouts considérables dont la structure devra se servir pour capter du mécénat. Pour cela il conviendra de former une personne responsable du mécénat à la recherche de ces nouveaux financements et de développer une offre solide, ce volet sera développé en 2026.

❱ **La privatisation :** L'Echonova est un lieu modulable et très bien équipé, avec différents espaces, jauges et ambiances. Nous développerons notre capacité d'accueil de privatisations, ce qui nous permettra également de développer des relations avec les entreprises locales.

En 2024 cette activité a représenté une ressource financière de 11 500€. Grâce aux leviers actionnés (remise en état de certains espaces, shooting photo, réalisation d'une plaquette commerciale de présentation des espaces, définition d'une politique tarifaire de location), nous souhaitons porter cette ressource à 20 000€ par an de 2022 à en 2027.

Consolider dans un premier temps ses ressources propres est primordial pour la viabilité du projet dans son ensemble. Il faudra ensuite analyser les leviers d'actions qui nous permettront de développer d'autres ressources propres, fruits de l'activité et de la richesse du projet. Pour actionner ces leviers, un travail de formation de l'équipe et d'accompagnement de la direction sera nécessaire. La recherche de mécénat et le développement des privatisations de la salle aux entreprises hors secteur musical relèvent de champs de compétences spécifiques. Une réflexion est à mener sur le développement de ces deux volets et sur la formation du personnel.

OBJECTiFS

❱ **2025 : Création d'outils supports de commercialisation des espaces de L'Echonova (plaquette de présentation à destination des entreprises pour de la privatisation).**

❱ **2025 : Augmentation du volume de soirées afterworks pour passer de 1 à 2 par mois.**

❱ **2026 : Formation du directeur aux règles légales et à la recherche de mécénat.**

❱ **2026 : Création de dynamiques partenariales avec le monde de l'entreprise, en impliquant L'Echonova dans les réseaux d'entrepreneurs locaux.**

❱ **2026 : Si la tendance se confirme, augmentation du volume de soirées afterworks à 4 par mois.**

❱ **2025-2027 : Atteindre 20 000€ de recettes annuelles liées à la privatisation des locaux.**
- 2027 : Atteindre 10 000€ de dons en mécénat

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

D – MOYENS TECHNIQUES

La mise en œuvre du projet passe par l'écriture d'un véritable projet technique pour la structure. Il doit impliquer une projection dans le temps (investissements et amortissements) proposée par le directeur technique en lien avec les intermittents. Ceci passe par l'anticipation, la veille régulière et les solutions techniques adaptées, peu énergivores, en adéquation avec notre projet et son évolution. La mise en place d'un projet d'investissement avec les services techniques et culture de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération est nécessaire afin de renouveler progressivement les équipements des espaces de diffusion et de répétition comme les espaces de travail. La réalisation de ces investissements, nécessaires pour le bon fonctionnement de l'équipement, sera rendu possible par la capacité d'investissement de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération et la sollicitation de l'aide à la transition des lieux du CNM en 2026 (au bénéfice de GMVA qui porte les investissements pour le bâtiment).

Des investissements nécessaires pour l'équipement

L'équipement communautaire L'Echonova a été construit en 2010. Relativement récent, le bâtiment ne présente pas de grande difficulté immédiate. Par ailleurs, des investissements techniques ont été régulièrement réalisés depuis, garantissant un parc matériel complet et de grande qualité.

Hormis un vrai travail de remise en état de la climatisation et ventilation de la salle, les projets d'investissements concernent exclusivement des améliorations en vue d'accompagner le nouveau projet de la structure.
Les grands chantiers à venir sont les suivants :

REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET REFROIDISSEMENT

- ETAT DES LIEUX -

Depuis 2020 le système de climatisation de L'Echonova est défectueux, ne permettant plus d'accueillir les artistes et les équipes techniques en salle comme aux studios dans des conditions acceptables. Ce qui, au-delà de questions évidentes de confort de travail et de maintien en bon état des installations et matériels techniques, nuit à l'image de la structure.

Les bureaux de l'équipe permanente sont chauffés avec des radiateurs d'appoint à convection et le hall n'est pas du tout chauffé.
La structure est incitée par la collectivité à diversifier ses sources de financement. La piste principale est celle de la privatisation/location des espaces, or cela est rendu impossible une grande partie de l'année à cause de conditions d'accueil dégradées.

- PROJET -
Remplacement du système de CTA/ Ventilation/ Climatisation, avec une recherche de solutions innovantes en vue de réduire l'impact sur les consommations d'énergie et sur l'environnement.

MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'ACCÈS PAR BADGE AUX STUDIOS DE RÉPÉTITION

- ETAT DES LIEUX -

Les studios de répétition de L'Echonova sont ouverts aux usagers du lundi au vendredi de 18h à 22h et le samedi de 14h à 18h. Un salarié de l'équipe assure l'accueil aux usagers à chaque créneau d'ouverture.
En janvier 2024 ces horaires ont été réduits pour des raisons économiques (14h ont été supprimées), offrant moins de possibilité de répétition aux artistes locaux. Pour autant, 24h de travail sont utilisées par cette astreinte, temps de travail qui pourrait être utilisé autrement pour le développement de l'activité.

- PROJET -
Mise en place d'un système d'accès aux studios en autonomie (par badge, application téléphone...) envisagé au 1er septembre 2025, qui permettra à la fois de rouvrir plus largement les studios de répétition aux usagers tout en libérant le salarié d'un temps de travail important pour lui assigner de nouvelles missions de chargé de production et de la vie des studios.

AGRANDISSEMENT ET RÉÉQUIPEMENT DE L'ESPACE CATERING/RESTAURATION

- ETAT DES LIEUX -

L'accueil des artistes est une des choses les plus importantes d'une salle de spectacle. Les artistes et leurs équipes techniques vivent des tournées fatigantes, sont sur la route longtemps, loin de chez eux. Il est important

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

qu'ils soient accueillis dans de bonnes conditions pour qu'ils puissent donner le meilleur d'eux-même sur scène. Par ailleurs, les artistes et les professionnels qui les entourent se connaissent entre eux et parlent des lieux qu'ils visitent. Quand un groupe se sent particulièrement bien accueilli, il en parle à son tourneur qui aura tendance à faire confiance à la salle et à lui envoyer ses meilleurs artistes.
L'espace catering/restauration de L'Echonova a été assez mal conçu : il n'y a pas d'espace pour la préparation des services et le matériel, les personnes mangent entre les frigos, du mobilier avec vaisselle apparente et les poubelles.
De plus, le mobilier n'est ni chaleureux ni ergonomique.

- PROJET -

Faire tomber la cloison qui sépare la salle de catering du couloir des loges pour agrandir l'espace.
Faire tomber la cloison qui sépare la kitchenette de la salle de catering et installer à cet emplacement un grand comptoir avec des rangements et espaces pour frigos, bain-marie, micro-onde et poubelles. Cela permettra aux bénévoles de servir les plats à l'assiette et non plus dans des grandes gamelles au milieu de la pièce.

RESTRUCTURATION DES ESPACES DE TRAVAIL DE L'ÉQUIPE PERMANENTE

- ETAT DES LIEUX -

En 2010 L'Echonova a été créée sur la base d'une activité menée par une équipe de 6 personnes.
14 ans après, la structure s'est développée, a fait grandir son activité et l'équipe a aujourd'hui doublé pour atteindre un effectif de 10 permanents et 3 personnes en stage, alternance ou service civique.
Les espaces de travail ne sont vraiment pas adaptés ni à l'effectif actuel, ni aux méthodes de travail qui elles aussi ont évolué en 14 ans (avec un besoin de créé de la transparence, de la fluidité dans la communication entre salariés).

- PROJET -

Une étude a été réalisée par le CAUE 56 en 2023 avec diagnostique de l'existant, des besoins et attentes et des recommandations sur trois scénarios possibles d'aménagement et de travaux.
Il faudra passer à la concrétisation de ces plans, lancer des travaux et faire appel à un architecte d'intérieur pour remplacer le mobilier qu'il faudra adapter à ces nouveaux espaces.

AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE EXTÉRIEUR SÉCURISÉ

- ETAT DES LIEUX -

Si L'Echonova est un très bon équipement, il manque toutefois d'aménagements qui en feraient un lieu convivial et chaleureux. Cela est pourtant essentiel à une époque où les publics se tournent bien volontiers vers des tiers-lieux qui amènent à passer plus de temps sur place. Pour améliorer cette convivialité, nous prévoyons l'extension de l'espace fumeur plein air déjà existant pour en faire un véritable jardin avec un espace bar, la possibilité d'y faire présenter showcases légers et dj sets et d'y accueillir des foodtrucks.

Les expérimentations d'événements en plein air depuis 2022 montrent un réel engouement des publics, que ce soit pour des concerts ou les événements afterworks.
Par ailleurs, l'expérience du Covid nous montre qu'en cas de pandémie il peut être important d'avoir un équipement plein air pour maintenir une activité.

- PROJET -

Aménagement d'une extension de l'espace fumeur actuel jusqu'à l'avant de la salle, englobant le parvis, avec un aménagement pour un espace bar et un espace stand dj/ stand vente de disques pendant les concert (containers aménagés)

CRÉATION D'UNE SCÈNE POUR L'ESPACE SCÉNIQUE DU HALL

- ETAT DES LIEUX -

L'Echonova est un équipement dont l'une des missions principales est de faire une place aux artistes émergents et notamment aux artistes du territoire. A ce titre la grande salle (capacité 600 places) est souvent trop grande pour ces artistes qui n'ont pas encore trouvé leur public. L'équipe a commencé à organiser des concerts dans le hall (capacité 200 places) qui permet d'être plus accessible pour les jeunes artistes mais aussi les associations locales. Un équipement technique son & lumière est en place, il faut aller au bout avec la construction d'une petite scène.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

- PROJET -

Construction d'une estrade dans le hall pour accueillir les groupes avec une bonne visibilité pour le public.

CRÉATiON D'UNE SiGNALÉTiQUE EXTÉRiEURE

Encore nombreux sont les gens qui ne savent pas ce qu'est L'Echonova.
La seule signalétique existante est un panneau en béton sur le parvis de la salle (très peu visible depuis la route et encombrant pour les événements en plein air) et l'ancien logo de la salle sur la façade.

- PROJET -
Supprimer le panneau en béton inutile.
Remplacer le logo sur la façade par l'actuel logo utilisé sur toute la communication
Implanter sur la pelouse 3 mâts porte-drapeaux et un panneau éclairé indiquant la programmation des prochains concerts.

DÉCORATiON & SiGNALÉTiQUE

- ETAT DES LIEUX -

Un lieu culturel vivant, d'autant plus dédié aux musiques actuelles et à la jeunesse, se doit de représenter visuellement la créativité et le modernisme qu'il défend dans ses activités.
Le hall et la salle de concert de L'Echonova présentent une esthétique vieillissante qui ne répond plus à cette attente.
Par ailleurs le hall a connu un certain nombre d'évolutions au fil du temps, avec l'ajout de matériel technique, de panneaux et de suspensions de traitement acoustique qui rendent l'espace peu esthétique et peu lisible.
Enfin, la signalétique n'a pas été bien conçue à l'origine et manque d'efficacité et de lisibilité, elle ne correspond pas ni à la nouvelle charte graphique, ni aux exigences de l'agglomération d'usage de la langue bretonne et encore moins aux adaptations nécessaires à l'accueil de personnes en situation de handicap.

- PROJET -
Intervention d'un architecte d'intérieur pour repenser la décoration et la signalétique du hall et de la salle en prenant en compte les exigences d'acoustique et d'accessibilité.

CRÉATiON D'UN ESPACE FORUM À L'ÉTAGE

- ETAT DES LIEUX -

Une fois mis en place un système d'accès par badge aux studios, le comptoir d'accueil n'a plus lieu d'être.
En parallèle nous manquons d'un espace pour regrouper des personnes sur des temps de rencontres, ateliers avec les artistes accompagnés, les usagers des studios ou encore les élèves des écoles de l'agglomération sur les projets EAC.

- PROJET -

Démontage du comptoir d'accueil et création de bancs à 2 niveaux sur roulettes, dans l'idée de petits gradins que l'on pourra déplacer au gré des besoins d'accueil de publics.

CRÉATiON D'UN SANiTAiRE EN LOGE 3

- ETAT DES LIEUX -

A la création de la salle une double pièce a été créée derrière l'accueil des studios, sans destination précise.
Aujourd'hui elle est utilisée comme 3ème loge pour les artistes et leurs équipes quand c'est nécessaire, mais n'a jamais été aménagée en conséquence. Il s'agit d'une grande pièce principale à l'intérieur de laquelle se trouve un locale (utilisé longtemps comme local archives, aujourd'hui inutilisé).

- PROJET -
Aménagement d'une douche et des toilettes dans l'ex-local archive et rééquipement en mobilier de la grande pièce pour en faire une vraie loge pour les artistes.

11- création d'un toit et d'une signalétique pour le parking à vélo

- ETAT DES LIEUX -

Un petit parking à vélo (peu fonctionnel) existe sur le côté de L'Echonova, à destination du public.
Le public vient dans son immense majorité en voiture et nous avons un réel et double enjeu de favoriser les mobilités douces : Enjeu de santé publique et de sécurité lié à la consommation d'alcool mais aussi enjeu de réduction de l'impact sur l'environnement.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

- PROJET -

Créer un toit au-dessus de ce parking pour abriter les vélos et créer une signalétique qui montre qu'il s'agit bien d'un parking vélo.

SUPPRESSiON D'UNE TOiLETTE STUDiOS POUR FAiRE UN LOCAL STOCKAGE.

- ETAT DES LIEUX -

L'Echonova manque d'espaces de stockage, notamment pour du matériel technique et le matériel des usagers ses studios.

- PROJET -
Supprimer les toilettes et le lavabo d'une des toilettes de l'espace studios pour y installer des étagères et créer un local de rangement.

CONSTRUCTiON D'UNE SCÈNE EN BÉTON

- ETAT DES LIEUX -
La scène de la grande salle a été construite en praticables, de manière à être démontable. Or l'expérience a prouvé qu'il n'y avait pas nécessité à ce qu'elle soit mobile puisqu'en 15 ans elle n'a jamais été démontée. Malheureusement l'installation actuelle présente un très sérieux inconvénient : Les vibrations du plateau induites par la diffusion du son ont un impact acoustique sur la perception de ce dernier mais se ressentent également de manière physique pour les artistes sur le plateau.

- PROJET -
Remplacement de la scène actuelle par une scène en béton sur le modèle d'Hydrophone, SMAC de Lorient.
Des travaux préalables d'étude acoustique ont déjà été menés en 2022, laissant apparaître que la construction d'une scène en béton serait beaucoup plus adaptée. .

OBJECTiFS

⟩ Hiver 2025 : Appel à maîtrise d'ouvrage

⟩ Mai-Septembre 2025 : Conception des aménagements

⟩ Septembre 2025 : Passage à un accès autonome au studio par les pratiquants

⟩ Hiver 2026 : Réalisation des travaux (dates non fixées à ce jour)

⟩ Hiver 2026 : Conception et mise en œuvre d'une programmation hors-les-murs le temps des travaux qui dureront 3 mois environ à une période non encore déterminée (1er semestre 2026).

E – COMMUNiCATiON

L'Echonova a une stratégie de communication en cohérence avec l'activité d'une Scène de Musiques Actuelles, qui nécessite à la fois d'être constamment actualisée et amplifiée.

Un des objectifs à atteindre est une identité forte, singulière, reconnaissable par toutes et tous. Cela passe par une charte graphique précise et globale, déclinable pour chaque activité via des éléments visuels puissants, qui permettent de relier les actions immédiatement à l'identité du lieu. Cela passe aussi par le ton employé dans les outils de communication ou une recherche de singularité dans le style des images (photos et vidéos) publiées. Tout ceci participe d'une identité qui nécessite d'être renouvelée pour accompagner les changements forts mis en œuvre par la nouvelle équipe et les rendre lisibles et compréhensibles par les publics.

La communication est un des volets sur lesquels il conviendra d'agir afin de maitriser l'empreinte environnementale de l'équipement. Avec le déploiement constant des nouvelles technologies, loin d'avoir une empreinte carbone neutre, on a souvent tendance à multiplier et cumuler les moyens de communication. Il est important de mieux cibler ses actions pour les rendre plus efficaces tout en évitant leur effet néfaste sur l'environnement.

La charte graphique de L'Echonova a entièrement été repensée en 2023 et 2024 grâce au travail de l'agence Studio Ouam. Nous avons également fait un travail de communication pour inventer un nouveau champ lexical propre à L'Echonova, un travail rendu possible grâce au concours de l'agence de communication Salade Tomate Oignon. Enfin, la responsable de la communication arrivée en 2023 dans l'équipe a eu à cœur de définir un nouveau « ton » spécifique à L'Echonova, une manière de nous adresser à nos publics qui soit à la fois sérieuse et respectueuse tout en restant ludique et moderne.
Si la communication a été largement reprise en main depuis 2023, il reste encore des efforts à faire.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

OBJECTiFS

⟩2025 : Création d'un nouveau site internet prenant en compte les notions d'accessibilité et d'empreinte carbone restreinte.

⟩2026 : Repenser la signalétique de la salle pour la mettre à jour de la nouvelle charte graphique et la rendre plus accessible et lisible.

⟩Sur la durée de la convention : Poursuivre les efforts pour fidéliser les publics sur les scènes rap et musiques électroniques.

F – POLiTiQUE TARiFAiRE

L'Echonova propose déjà une politique tarifaire très incitative, axée sur l'accessibilité, que ce soit grâce aux concerts gratuits, aux différents tarifs pratiqués ou à la carte d'abonnement. Le schéma associant des prix de place gradués, un programme de fidélisation et des avantages divers est certes classique mais fait ses preuves et peut être efficace s'il est coordonné avec une bonne communication. Les efforts pour adapter constamment cette politique tarifaire aux publics, aux usages et aux propositions artistiques sont à maintenir.

Les différents tarifs proposés pour les concerts sont les suivants :

⟩Plein tarif sur place

⟩ Plein tarif préventes : 2€ moins cher, en vente à L'Echonova, sur la billetterie en ligne et chez les revendeurs (Francebillet, Ticketmaster).

⟩ Tarif abonné : 5€ moins cher que le tarif plein sur place, sur présentation des cartes d'abonnement Supernova et Studionova.

⟩Tarif réduit : 3€ moins cher que le tarif abonné (en prévente ou sur place), pour les -25 ans, étudiants, chômeurs, bénéficiaires des minima sociaux, bénéficiaire de l'AAH (sur présentation d'un justificatif).

⟩ Gratuité : Pour les enfants de -12 ans (sauf spectacles jeune public et Bon Dimanche !), pour les personnes accompagnant les bénéficiaires de l'AAH (si mention « besoin accompagnant » figurant sur la carte d'invalidité).

Les différents tarifs proposés pour l'accès aux studios de répétition sont les suivants :

⟩Musicien seul : 4€/h

⟩Groupe : 6€/h

⟩Studio Deluxe : 7€/h

⟩ Forfait 30h : 120€

⟩ Forfait 50h : 175€

Ces tarifs ont déjà fait l'objet d'une augmentation en 2024, après une étude des tarifs pratiqués dans 10 autres structures similaires du territoire régional et national.

Abonnements

Afin de faciliter l'accès aux événements de L'Echonova et de fidéliser les publics, la structure propose un programme d'abonnement valable sur toute la saison (01 septembre au 31 août), il permet aux abonnés de bénéficier de :

⟩ 5€ sur le tarif « sur place »

⟩1 ou 2 concerts gratuits chaque trimestre

⟩ Tarif réduit dans les salles partenaires (lieux culturels de GMVA et lieux de musiques actuelles de la Région Bretagne ainsi que le VIP à St Nazaire et Stereolux à Nantes).

⟩Invitations à des restitutions de résidences, rencontres artistiques, moments privilégiés avec l'équipe de L'Echonova.

Les tarifs des abonnements sont les suivants :

⟩ Supernova (ouvert à tous publics): 15€/saison: tarif plein 8€/saison : tarif réduit pour les demandeurs d'emploi, – de 18 ans et étudiants, services civiques, bénéficiaires de l'AAH, personnes au RSA (sur présentation d'un justificatif).

⟩ Studionova (ouvert aux usagers des studios): 5€/saison: tarif unique

OBJECTiFS

⟩ 2026 : Modifier le tarif réduit pour en faire un tarif unique à 10€ sur tous les concerts proposés, à destination des lycéens, étudiants, services civiques, demandeurs d'emploi et bénéficiaires de

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

minimas sociaux.

⟩ 2026 : Création d'un tarif super réduit de 5€ par concert, à destination de toutes personnes présentant de très faibles ressources (sur justificatif à déterminer), demandeurs d'asile, enfants de moins de 12 ans. Ce tarif serait proposé aux structures partenaires du champ social.

G – HORAiRES

En dehors des jours de concerts, les bureaux sont ouverts au public, sur rendez-vous, du lundi au vendredi, de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Les studios de répétition sont ouverts :
Lundi, Mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 18h à 22h ;
Samedi de 14h à 18h ;
Possibilité de répétition à la journée (sur demande).

La billetterie est ouverte sur les horaires d'ouverture des studios et les soirs d'ouverture des concerts.

Le studio d'enregistrement est accessible sur projet uniquement.

Afin de préserver une régularité d'accueil pour le public, tous les concerts débuteront 1h après l'heure annoncée d'ouverture des portes (sauf exceptions notifiées).

La salle fermera ensuite ses portes 1h après la fin des concerts (sauf exceptions notifiées).

Le bar sera accessible uniquement les jours de concert dès l'ouverture des portes.

Le lieu sera fermé au public pendant les périodes creuses, à savoir 4 à 6 semaines entre mi- juillet et début septembre ainsi que 2 semaines autour des fêtes de fin d'année.

Les studios de répétitions seront fermés quant à eux les 4 semaines du mois d'aout ainsi que les 2 semaines autour des fêtes de fin d'année.

OBJECTiFS

⟩ Septembre 2025 : Suite à l'installation d'un système d'accès autonome aux studios de répétition, ceux-ci seront ouverts du mardi au dimanche de 9h à 00h.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

– ANNEXE II –
MODALITÉS DE L'ÉVALUATION ET INDICATEURS

Conditions de l'évaluation :

Le compte rendu financier annuel visé à l'article 6 des présentes est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif des actions comprenant les éléments mentionnés ci-dessus.

Avant terme de la convention, le bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif communiqué par le bénéficiaire fait la synthèse des comptes rendus annuels susmentionnés.

SMAC ECHONOVA- Convention d'objectifs

Indicateurs d'évaluation

La responsabilité artistique

Socle de missions	Objectifs		Indicateurs de suivi	2024	2025		2026		2027		Total convention	
					Objectif chiffré	Réalisé	Objectif chiffré	Réalisé	Objectif chiffré	Réalisé	Objectif chiffré	Réalisé
	Développer une programmation musicale éclectique Promouvoir les courants émergents et alternatifs	Musiques urbaines (Rap, R'n'B, etc)	Nombre de concerts et part en % sur le total des concerts	10 (20%)	10 (22%)		10 (25%)		10 (22%)		30	
		Musiques électroniques (Techno, House, Ambiant, IDM, etc)	Nombre de concerts et part en % sur le total des concerts	8 (15%)	9 (20%)		10 (25%)		10 (22%)		29	
		Chanson-pop, nouvelle chanson	Nombre de concerts et part en % sur le total des concerts	13 (25%)	6 (13%)		6 (15%)		7 (13%)		19	
		Pop, Rock, Metal, Punk, Noise, etc	Nombre de concerts et part en % sur le total des concerts	15 (28%)	12 (27%)		8 (20%)		10 (22%)		30	
		Musiques traditionnelles / Musiques du monde	Nombre de concerts et part en % sur le total des concerts	6 (12%)	8 (18%)		6 (15%)		8 (18%)		22	
		Total	**Nombre de concerts**	**52**	**45**		**40**		**45**		**130**	
Rayonnement	Développer une programmation musicale sur le territoire		Nombre de concerts et actions par an hors-les-murs	14	15		20		15		50	
	Renforcer les partenariats avec d'autres établissements artistiques		Nombre de partenaires de programmation	10	12		15		12		39	

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Responsabilité publique (territoriale et sociale)												
Socle de missions	**Objectifs**	**Indicateurs de suivi**	**2024**	**2025**		**2026**		**2027**		**Total convention**		
				Objectif chiffré	**Réalisé**	**Objectif chiffré**	**Réalisé**	**Objectif chiffré**	**Réalisé**	**Objectif chiffré**	**Réalisé**	
Fréquentation	Augmenter la fréquentation payante	Nombre de spectateurs payants	9 718	8 700		8 000		9 000		25 700		
	Améliorer le taux de remplissage	Taux de places vendues par rapport à la jauge (Nombre de places vendues / jauge offerte en %)	70%	75%		75%		78%				
	Diversifier les publics Etablir une politique tarifaire adaptée et modulaire	Nombre de tarifs proposé	4	5		5		5		5		
	Fidéliser les publics et renouveler les outils de communication	Nombre de cartes d'abonnés et % des abonnés dans la fréquentation	259 abonné (1% des fréquentations)	300		350		400		1050		
		Une enquête des publics sera-t-elle mise en place ? Oui / Non	-	Oui		Oui		Non				
Action culturelle et territoriale	Favoriser la créativité des publics Soutenir la vie culturelle locale Prendre en compte les publics éloignés de l'offre	Nombre de manifestations hors les murs (Vannes agglomération)	14	15		15		15		45		
		Nombre d'actions « participatives »	5	6		5		6		17		
		Nombre de projets d'éducation artistique et culturelle + nombre d'heures et de personnes touchées	17 projets, 122h, 1266 personnes touchées	16 projets, 50h, 1000 personnes touchées		10 projets, 35h, 700 personnes touchées		18 projets, 60h, 1200 personnes touchées		44 projets, 145h, 2900 personnes touchées		
		Nombre de projets d'action culturelle hors-jumelage + nombre d'heures et de personnes touchées	6 projets, 44,5h, 103 personnes touchées	5 projets, 38h, 85 personnes touchées		6 projets, 45h, 110 personnes touchées		6 projets, 45h, 110 personnes touchées		17 projets, 128h, 305 personnes touchées		
		Nombre de projets construits sur la durée (jumelage) + nombre d'heures et de personnes touchées	5 projets, 55h, 72 personnes touchées	5 projets, 55h, 70 personnes touchées		2 projets, 30h, 50 personnes touchées		5 projets, 55h, 80 personnes touchées		12 projets, 140h, 200 personnes touchées		
	Tisser des liens avec les acteurs du territoire	Nombre de structures socio-culturelles partenaires sur l'action culturelle	9	10		6		7		23		
Coopération	Développement d'évènement ou de dates menés en partenaruat avec des structures locales, régionales et nationales	Nombre d'évènements, de date co-organisés	9	9		6		10		25		
	développement des partenariats régionaux et nationaux autour du soutien à la création	Nombre de créations mutualisées	2	2		3		2		7		
Parité	Développer l'égalité H/F dans les différentes aaxes du projet diffusion, création, accompagnement, actions culturelles	Part des femmes programmées ou des formations avec un lead féminin	49%	50%		50%		50%				
		Part des femmes soutenues en création, accompagnées,	20% d'artistes fémines	35%		40%		45%		40%		
	Travailler la parité au sein de l'équipe, de la gouvernance	Part de femmes au sein de l'équipe salariés permanents et bénévoles	65%	65%		65%		65%		65%		
Transition	Mettre en œuvre une démarche écoresponsable	Nombre d'actions (voir détail annexe CACTE)	3 engagements	3		3		3		3		

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Responsabilité professionnelle													
Socle de missions	Objectifs	**Indicateurs de suivi**		**2024**	**2025**		**2026**		**2027**		**Total convention**		
					Objectif chiffré	**Réalisé**	**Objectif chiffré**	**Réalisé**	**Objectif chiffré**	**Réalisé**	**Objectif chiffré**	**Réalisé**	
Accompagnement de projets et des pratiques artistiques	Accompagner la jeune création – Poursuivre la prise de risque artistique	Nombre de groupes locaux programmés en 1ère partie		7	6		6		8		20		
		Nombre d'heures de répétition		222	250		300		300		850		
	Soutenir la pratique professionnelle	Nombre de résidences création	Apport budgétaire en numéraire	7 groupes pour 24 jours	5 groupes pour 18 jours		5 groupes pour 21 jours		8 groupes pour 28 jours		18 groupes pour 64 jours		
		nombre de résidences de pré production	Apport budgétaire en numéraire	5 groupes pour 13 jours	5 groupes pour 13 jours		4 groupes pour 10 jours		6 groupes pour 18 jours				
		Nombre de groupes en voie de professionalisation accompagnés		3	6		10		10		26		
	Qualification des pratiques amateurs	Nombre de groupes amateurs accompagnés		3	3		3		3		9		
	Formation de bénévoles	Nombre de bénévoles formés		0	35		35		45		115		

Rationnaliser la gestion et diversifier les sources de financement												
Socle de missions	**Objectifs**	**Indicateurs de suivi**	**2024**	**2025**		**2026**		**2027**		**Total convention**		
				Objectif chiffré	**Réalisé**	**Objectif chiffré**	**Réalisé**	**Objectif chiffré**	**Réalisé**	**Objectif chiffré**	**Réalisé**	
Gestion	Maîtrise des coûts	Part du budget consacrée à la masse salariale en %	45,00%	42,00%		42,50%		41,00%		41,83%		
		Taux évolution de la masse salariale en volume et en %	644 717 €	-6%		-4%		2%				
		Nombre de stagaires / Jeunes en insertions	6	9		9		9		27		
		Nombre d'ETPT permanents	9,85	9,09		9,06		9,06		9,06		
	Diversifier les sources de financement	Part du budget consacrée aux charges de fonctionnement en %	55,00%	56,00%		60,00%		57,00%		57,67%		
		% des ressources propres sur le total des produits	34%	34%		31%		34%		33%		
		Part en % de la billetterie dans le total des produits	15%	16%		12%		14%		14%		
		Part en % des recettes studios dans le total des produits	1%	1%		1%		1%		1%		

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

– ANNEXE III –
BUDGET PREVISIONNEL SUR LA DUREE DE LA CONVENTION

CHARGES	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	2027 prévisionnel
60 - Achats	**342 099 €**	**314 800 €**	**354 111 €**
Achats directement artistiques	234 655 €	205 405 €	234 005 €
Achats directement techniques	13 550 €	14 650 €	13 650 €
Achats administratifs (inclus communication)	2 800 €	2 800 €	2 800 €
Achats matières et fournitures (carburant + appro bar)	54 494 €	55 345 €	62 056 €
Autres fournitures (énergie)	36 600 €	36 600 €	41 600 €
61 - Services extérieurs	**227 764 €**	**237 066 €**	**244 314 €**
Locations	187 481 €	183 956 €	182 931 €
Entretien et réparation	15 646 €	17 646 €	18 646 €
Assurance	10 100 €	11 527 €	11 600 €
Documentation + sous traitance	14 537 €	23 937 €	31 137 €
62 - Autres services extérieurs	**192 573 €**	**173 893 €**	**190 332 €**
(622) Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - artistique			
(622) Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - technique			
(622) Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - administratif (inclus communication)	23 850 €	23 850 €	23 850 €
(623) Publicité, publications, relations publiques	21 600 €	20 800 €	20 800 €
(624) Transports de biens et transports collectifs			
(625) Déplacements, missions et réceptions (prise en charge directe des transports individuels et hébergements)	78 254 €	68 544 €	77 086 €
Télécommunications, sécurité et nettoyage	68 869 €	60 699 €	68 596 €
63 - Impôts et taxes	**41 410 €**	**37 732 €**	**41 196 €**
Impôts et taxes sur rémunération	31 665 €	29 665 €	31 665 €
Autres impôts et taxes	9 745 €	8 067 €	9 531 €
64 - Charges de personnel	**605 552 €**	**583 659 €**	**595 796 €**
Rémunération des personnels - artistique	22 061 €	14 661 €	14 000 €
Rémunération des personnels - technique	46 508 €	46 962 €	52 280 €
Rémunération des personnels - administratif	361 264 €	338 852 €	344 764 €
Charges sociales	163 719 €	171 184 €	172 752 €
Autres charges des personnels	12 000 €	12 000 €	12 000 €
Défraiements (per diem et remboursements forfaitaires)			
65 - Autres charges de gestion courante	**20 620 €**	**17 318 €**	**20 654 €**
6516 - Droits d'auteur et de reproduction	20 107 €	17 190 €	20 013 €
Autres charges de gestion courante	513 €	128 €	641 €
66 - Charges financières			
67 - Charges exceptionnelles	**10 000 €**	**8 000 €**	**8 000 €**
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées			
69 - Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés			
TOTAL DES CHARGES	**1 440 018 €**	**1 372 468 €**	**1 454 403 €**

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

PRODUITS	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	2027 prévisionnel
70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	**479 597 €**	**423 693 €**	**494 603 €**
Production directe, billetterie	224 363 €	173 525 €	209 600 €
Recettes de coréalisation			
Apports de coproduction	55 115 €	50 686 €	53 585 €
Contrats de cession avec préachat			
Contrats de cession ultérieurs			
Vente de prestations EAC / action culturelle			
Vente de formations			
Recettes de bar	142 653 €	142 347 €	167 902 €
Autres prestations et partenariats privés	4 750 €	7 050 €	7 050 €
Locations de salles et studios	52 716 €	50 085 €	56 466 €
73 - Dotations et produits de tarification			
74 - TOTAL des subventions d'exploitation	**956 310 €**	**940 435 €**	**951 460 €**
Subventions de fonctionnement	**790 500 €**	**790 500 €**	**790 500 €**
Ministère de la Culture - ADSV (conventionnement)	150 000 €	150 000 €	150 000 €
Ministère de la Culture autre(s) subvention(s) (DRAC, DGCA, autre direction centrale, préciser)			
Autres services de l'Etat (préciser ci-dessous)			
Conseil(s) régional(aux) (préciser ligne ci-dessous)	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Région Bretagne			
Conseil(s) départemental(aux) (préciser ci-dessous)	25 000 €	25 000 €	25 000 €
Morbihan			
Commune(s) et EPCI (préciser ci-dessous)	565 500 €	565 500 €	565 500 €
Golfe du Morbihan Vannes Agglomérations			
Autres (préciser)			
Subventions de projet	**120 510 €**	**108 135 €**	**113 160 €**
Ministère de la Culture - ADSV (aide au projet)			
Ministère de la Culture autre(s) subvention(s) de projet (DRAC, DGCA, autre direction centrale, préciser ci-dessous)	18 985 €	23 485 €	24 485 €
Culture (Transmission des savoirs et démocratisation de la culture), DGCA Création mutualisée			
Autres services de l'Etat (préciser ci-dessous)	8 500 €	2 500 €	3 100 €
Egalité entre les femmes et les hommes, politique de la ville			
Conseil(s) régional(aux) (préciser ci-dessous)	24 425 €	13 250 €	16 675 €
Région Bretagne			
Conseil(s) départemental(aux) (préciser ci-dessous)	3 600 €	3 600 €	3 600 €
Morbihan			
Commune(s) et EPCI (préciser ci-dessous)	65 000 €	65 300 €	65 300 €
Ville de Vannes			
Autre (préciser)			
Autres aides	**37 800 €**	**36 800 €**	**42 800 €**
Autres établissements publics (préciser ci-dessous)	30 000 €	29 000 €	35 000 €
CNM			
Organismes sociaux (CAF, etc. préciser ci-dessous) :	1 800 €	1 800 €	1 800 €
CAF			
Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)			
L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	6 000 €	6 000 €	6 000 €
FONPEPS			
Aides privées (fondation, **hors mécénat**)			
OGC et autres organismes professionnels	**7 500 €**	**5 000 €**	**5 000 €**

Page 2

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

ADAMI			
SACD			
SACEM	7 500 €	5 000 €	5 000 €
SPEDIDAM			
SCPP ou SPPF			
Autre (préciser ici : .....)			
75 - Autres produits de gestion courante	**0 €**	**0 €**	**0 €**
751 - redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires			
756 - Cotisations			
758 - Dons manuels - Mécénat			
76 - Produits financiers			
77 - Produits exceptionnels	4 111 €	8 340 €	8 340 €
78 - Reprises sur amortissements et provisions			
79 - Transferts de charges			
TOTAL DES PRODUITS	**1 440 018 €**	**1 372 468 €**	**1 454 403 €**

Page 3

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	2027 prévisionnel
86 - Emplois des contributions volontaires en nature (valorisation équ. Charges)			
860 - Secours en nature			
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services			
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole			
87 - Contributions volontaires en nature (valorisation équ. Produits)			
870 - Bénévolat			
871 - Prestations en nature			
875 - Dons en nature			
TOTAL	**0 €**	**0 €**	**0 €**

Rappel : les contributions volontaires en nature doivent être équilibrées (86 = 87)

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

– ANNEXE IV –

Plan d'action relatif à la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS)

Formulaire VHSS – personnes morales de droit public (relevant du Code général de la fonction publique)

Déclaration et engagement de la structure demandeuse d'une subvention du ministère de la Culture au titre de ses obligations en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels – VHSS

Formulaire applicable aux personnes morales de droit public (établissements publics, collectivités territoriales, etc)

- nom de la structure demandeuse : REMA L'Echonova
- Raison sociale / Statut juridique : EPIC SIREN : 51058362800027
- Identité du dirigeant : Matthieu Meyer
- Nombre d'agents de l'entité : 11

Partie 1. Description des mesures mises en place par la structure au titre de la lutte contre les VHSS

☒☐☐☒☐☒☒☐☒☐☒☐☒☐☒☐☒☐

1/ Obligation prévue par le code général de la fonction publique en matière de prévention des VHSS	OUI	NON
– **Elaboration d'une procédure interne de signalement et de traitement de faits de VHSS ?** *(Obligation issue de l'article L.135-6 du Code général de la fonction publique et du décret n° 2020-256 du 13 mars 2020)* **- Décrire succinctement ci-dessous les étapes de la procédure mise en place :** • Réception du signalement : Toute personne témoin ou victime de violences sexistes et sexuelles a la possibilité de faire appel aux référents VSS, qui sont : Pierre-Antoine SIMS et Julie MEVEL, ou à tout membre de l'équipe qui redirigera la (les) personne(s) vers les référents VSS. • Recueil du signalement par les référents : un référent prend contact avec l'auteur du signalement. • L'entretien Le référent propose une date de rendez-vous à l'auteur du signalement et/ou de la victime dans un délai maximal de 5 jours ouvrables. Le.s référent.es veilleront à ce que la victime soit reçue dans des conditions qui la mettent en confiance et en sécurité. Le.s référent.es VSS solliciteront l'accord de la victime pour prendre des notes de l'échange et tâcheront de recueillir les différents éléments de preuve pouvant constituer un dossier en cas de suites éventuelles ou du moins de les énoncer à la victime : – Témoins éventuels – Traces écrites – Éléments de stratégies mises en places – Historique de la relations et éventuelles récidives Dans ce cas, la trace écrite devra être relue et validée par la victime. • Suites à donner au signalement La direction reçoit individuellement toutes les personnes concernées par la situation, dans l'ordre suivant : 1. La ou les victimes (avec leur accord) 2. Les éventuels témoins 3. La ou les personnes présentées comme étant à l'origine des faits signalés ou présumées auteurs des faits. Il lui/leur est présenté de manière neutre la situation et les actes qui lui/leur sont reprochés, afin qu'elle/elles puissent donner sa/leur version des faits. Les personnes concernées pourront se faire accompagner par un tiers si elles le souhaitent En fonction de la gravité des faits reprochés et/ou des personnes impliquées, la direction évalue la nécessité de mettre en place une enquête interne.	☒	☐

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

La direction informe le référent VSS des mesures prises. Le référent VSS consigne dans la fiche de signalement les mesures mises en œuvre. Il informe l'auteur du signalement, si dernier en a émis le souhait, du traitement et de la clôture de la procédure (sans révéler le contenu des mesures). – **Joindre la décision formalisant le dispositif de signalement de la structure**		
– **Ce dispositif est-il mutualisé avec d'autres administrations ?**	☐	☒
2/ Mesures de prévention des risques de VHSS mises en place au sein de la structure	**OUI**	**NON**
2.1 **Mise en place d'un dispositif d'information des agents, stagiaires et candidats dans les lieux de travail sur la thématique des VHSS ?**	☐	☒
2.2 Désignation d'une personne référente au sein de la structure sur les VHSS ? **- Nom et fonction du référent le cas échéant : Pierre-Antoine SIMS, régisseur des studios/représentant CSE + Julie Mével, chargée de comptabilité/ représentante CSE**	☒	☐
– **Cette personne a-t-elle été formée à la prévention des VHSS ?**	☒	☐
2.3 Suivi d'une formation à la prévention et au traitement des VHSS dans les deux dernières années par le dirigeant de la structure ?	☒	☐
– Date de la formation (ou de l'inscription) : Novembre 2023		
– Nom et fonction du représentant inscrit : Meyer Matthieu, Directeur		
Si oui, transmettre un justificatif de formation nominatif (attestation, certification, formulaire d'inscription pour les inscriptions en cours)		
2.4 Suivi d'une formation aux VHSS dans les deux dernières années des encadrants, référents et responsables RH ?	☒	☐
– Nombre de personnes déjà formées dans les 2 dernières années :4		
– Nombre de personnes restant à former : 1		
2.5 Sensibilisation et formation des équipes aux VHSS ?	☒	☐
– Décrire les principales actions de sensibilisation mises en œuvre au sein de la structure auprès des équipes (affichage, information, formation, etc) – combien de personnes ont été formées à la prévention des VHSS ? Formation de toute l'équipe salariée permanente à la prévention des VHSS en novembre 2023, groupe de travail constitués avec tous les membres de l'équipe sur la constitution des protocoles d'alerte en janvier 2024. Création en avril 2025 d'un nouveau groupe de travail sur la mise en œuvre du Pacte pour l'égalité F/H de l'association HF+Bretagne.		
2.6 Mise en place d'une cellule d'alerte et d'écoute à disposition des agents ? Si oui, précisez laquelle : L'Echonova est dotée d'un CSE qui constitue un 1er endroit de signalement potentiel, le représentant du CSE étant référent VHSS au sein de la structure. Le protocole d'alerte interne instaure les modalités de signalement auprès des personnes référentes, avec une adresse mail dédiée.	☒	☐

Partie 2. Engagement de la structure au titre de la lutte contre les VHSS valant « plan d'action »

A compléter (propositions d'actions à adapter par l'entité)

Je soussigné(e) Matthieu Meyer……, représentant de L'Echonova……. m'engage à mettre en œuvre en 2025, 2026, 2027 les mesures décrites ci-dessous, telles que prévues dans le cadre du plan de lutte contre les VHSS proposé par le ministère de la culture pour le spectacle vivant et les arts visuels :

1. **Être en conformité avec les obligations légales et réglementaires en matière de santé, de sécurité et de harcèlement sexuel**
2. **Former, dès 2025, la direction, les encadrants, les responsables RH et les personnes désignées référentes au recueil de la parole et à la gestion des situations de VHSS :**

   – Nombre de personnes de la structure à former en 2022 : 4

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

- Je m'engage à fournir les justificatifs de formation correspondants au moment de la remise du bilan détaillé des actions réalisées (attestation de formation, certificat, etc)

3. **Sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques :**
   - Mettre en place un dispositif d'information des personnels sur l'existence d'une cellule d'écoute à leur disposition
   - Mettre à disposition des documents d'information sur les VHSS
   - Désigner une ou plusieurs personnes référentes sur les VHSS
   - Former les équipes aux VHSS : nombre de personnes à former en 2022 : 12
   - Informer et sensibiliser les personnes non salariées, intervenantes dans la structure (artistes, prestataires, stagiaires ou bénévoles)
   - Mettre en place, en cas de production artistique pouvant utiliser le nu ou des situations à caractère sexuel, un plan de prévention spécifique

4. **Créer un dispositif de signalement efficace et traiter chaque signalement reçu**
   - Formaliser le dispositif de signalement et de traitement des faits de VHSS (d'ici le 31/12/2022)
   - Assurer sa diffusion, la faire connaître aux personnels
   - Mettre en œuvre cette procédure en cas de signalement

5. **Engager un suivi et une évaluation des actions en matière de VHSS : transmission d'un bilan détaillé précisant les actions menées :** actions de sensibilisation et d'information réalisées, formations suivies par l'encadrement et les équipes, éventuels signalements reçus et traités, éventuelles enquêtes internes et des éventuelles procédures disciplinaires conduites, etc.

Fait le : 14 avril 2025

Signature

R.E.M.A. L'ECHONOVA
1, RUE LÉON GRIFFON 56890 SAINT-AVÉ
T. 02 97 62 20 40 | F. 02 97 62 20 49
infos@lechonova.com | www.lechonova.com
SIRET : 510 583 628 00191 - APE : 9004Z
N°TVA Intracommunautaire : FR34510583628
Licences N°1-1034294 | N°2-1026361 | N°3-1026363

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

La Petite
7 allée Paul Feuga
31 000TOULOUSE
Email : mathilde@lapetite.fr
Tel : 05 67 22 54 15

CERTIFICAT DE RÉALISATION

Je soussigné(e) Anne-Lise Vinciguerra représentante légale du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences La Petite
atteste que :

- BRUNEAU Benjamin
- CHESNAIS Erwan
- CULOT Aurélie
- DELEPORTE Alice
- DENIS Sandrine
- GOGNIAT Fabien
- LACOUR Anne-Sophie
- M MERCIER Rodrigue
- MEVEL Julie
- MEYER Matthieu
- PHOMPHONGSY Souvannarath
- ROZET Séverine
- SIMS Pierre-Antoine

salarié(e)s de l'entreprise REMA - L'ÉCHONOVA a suivi l'action Formation 1 et 2 - Les fondamentaux de la lutte contre les VSS et prévenir et agir contre les VSS dans les arts et la culture

Nature de l'action concourant au développement des compétences :
Formation 1 et 2 - Les fondamentaux de la lutte contre les VSS et prévenir et agir contre les VSS dans les arts et la culture
Action de formation[1] qui s'est déroulée du 7 novembre 2023 au 8 novembre 2023 pour une durée de 14 heures [2]

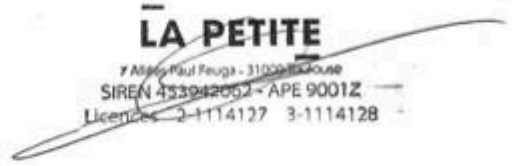
Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

La Petite
7 allée Paul Feuga
31 000TOULOUSE
Email : mathilde@lapetite.fr
Tel : 05 67 22 54 15

Fait à : TOULOUSE
Le : 12 février 2024

Cachet et signature
du responsable du dispensateur de formation
(Anne-Lise Vinciguerra, représentante légale)



[1] Lorsque l'action est mise en œuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisationdoit être transmis mensuellement.
[2] Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

R.E.M.A. L'ECHONOVA

LIEU DE MUSIQUES ACTUELLES
GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION

DECISION DU DIRECTEUR N°86

Saint-Avé, le vendredi 11 avril 2025

Objet de la décision : Validation et mise en service du protocole interne de lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Monsieur Matthieu Meyer, Directeur de L'Echonova, décide :

De la mise en service du protocole interne de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dont l'objectif est de mettre en place une série de mesures pour prévenir les violences sexistes et sexuelles et savoir comment gérer les situations le cas échéant.

Le protocole est composé de rappels juridiques, de la description de la procédure de signalement avec ou sans enquête interne et des différentes mesures qui en découlent.



e
Directeur
Matthieu MEYER

Transmis en Préfecture
Le 15/04/2025

Décision de Direction n°86 - Validation et mise en service du protocole interne de lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

CADRE D'ACTIONS CONTRACTUEL DE TRANSFORMATION ECOLOGIQUE 2025 - 2027

PREAMBULE

À L'Echonova, nous envisageons la transformation écologique comme un enjeu global, indissociable de notre projet. La transition écologique n'est pas une option : elle est une nécessité, confirmée à l'échelle mondiale. En tant que lieu labellisé, ancré sur un territoire, au service de la création artistique, de la transmission et de la rencontre avec les publics, nous avons une responsabilité sociale et environnementale forte. C'est pourquoi nous plaçons la transition écologique au cœur de notre démarche.

Mais il ne s'agit pas seulement de répondre à l'urgence climatique. Cette transition est systémique : elle touche autant aux questions écologiques qu'aux enjeux sociaux, économiques et culturels. Le dérèglement climatique accentue les inégalités et touche en premier lieu les plus vulnérables. Il est donc indispensable de penser nos actions en faveur de l'écologie dans une logique de justice sociale, comme c'est le cas pour nos actions artistiques et culturelles.

Ce processus suppose de se confronter à des enjeux complexes : temps et moyens pour agir, formation des équipes, remises en question de nos pratiques, équilibre entre urgence et long terme… Il ne s'agit pas de cocher des cases, mais de construire une cohérence globale et durable à tous les niveaux du projet.

À notre échelle, cela interroge notre manière de produire, d'accueillir, de travailler ensemble – avec les artistes, les publics, les équipes, les partenaires, les bénévoles. Nous cherchons un point d'équilibre : non pas un idéal de « zéro impact », mais une trajectoire de réduction progressive de notre empreinte, dans une dynamique d'amélioration continue.

C'est une transformation que nous ne pouvons mener seuls. Elle s'inscrit dans un mouvement collectif, pour repenser nos modes de vie et nos modèles d'action à l'intérieur des limites planétaires. Les engagements pris dans ce document devront ainsi être travaillés en lien avec nos partenaires et en premier lieu avec la collectivité tutelle : Golfe du morbihan Vannes Agglomération.

1 - ENGAGEMENT METHODOLOGIQUE

L'Echonova intègre cette démarche au cœur de son projet de structure ? Celle-ci sera guidée par les engagement pris au sein de ce Cacté mais également dans le cadre de la labélisation « Destination Innovante et durable » de Golfe du Morbihan vannes Agglomération.
Un certain nombre d'engagements sont ainsi pris et nécessitent la mise en œuvre d'une méthodologie afin de pouvoir actionner l'ensemble des leviers.

A ce jour, L'Echonova ne bénéficie pas d'outils de diagnostic propre aux activités de la structure.
Il conviendra donc d'une part de s'appuyer sur les éléments à dispositions :
- Un bilan carbone du bâtiment réalisé par Golfe du Morbihan Vannes Agglomération
- Une situation en bilan carbone, grâce au baromètre construit par le projet « DECLIC » de la FEDELIMA et du SMA qui permet de situer, à équivalences, le bilan carbone du lieu

D'autre part d'évaluer rapidement l'impact des activités grâce à l'outil « Fairly Score ».

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Méthodologie
- Désignation du directeur en tant que référent transition écologique
- Formation continue du directeur aux enjeux de la transition écologique. Déjà réalisé : Dispositif (re)directions accompagné par le collectif des festivals, Introduction à la transformation écologique du spectacle par Arviva.
- Sensibilisation et formation continue de l'équipe permanente
- Ecriture d'un plan pluri-annuel
- Définir un plan de communication en vue de valoriser les actions mises en oeuvre

2 – ENGAGEMENTS SPECIFIQUES 2025-2027

Engagement 1 : La mobilité durable des publics et des usagers

Les transports de visiteuses et visiteurs sont parmi les premières sources d'émissions de gaz à effet de serre dans les bilans carbone des structures culturelles, en tant qu'émissions indirectes. La question des mobilités des publics est donc centrale pour la transition écologique de la culture.

Dans son rapport "Décarbonons la culture !", le think tank The Shift Project a produit plusieurs estimations qui donnent des **ordres de grandeur très utiles** pour comprendre **l'impact environnemental des déplacements des visiteurs.** Ainsi pour une salle de spectacle moyenne en périphérie (comme L'Echonova), 88% des spectateurs viennent en voiture assister à un spectacle.
L'Echonova se trouve dans une situation géographique ne facilitant pas cette mobilité durable des publics : Excentrée de la ville de Vannes et de celle de Saint-Avé, elle n'est pas désservie par les transports en commun pendant les heures principales d'ouvertures au public (les derniers bus s'arrêtent vers 19h30 quand les portes des concerts ouvrent à 20h00). Elle bénéficie a contrario d'un très grand parking de 350 places, favorisant de fait l'accès en voiture individuelle.
Enfin, la mission de L'Echonova implique de rayonner et de s'adresser aux populations (a minima) des communes d'une agglomération dont la superficie est particulièrement importante (34 communes sur 807 km2), la commune la plus éloignée se trouvant à 25km de L'Echonova.

- Accroître la communication autour des mobilités douces sur l'ensemble des outils de communication
- Appliquer une politique tarifaire favorisant l'utilisation de moyens de transport non ou moins polluant (vestiaire gratuit pour les cyclistes et trotinettes, tarif réduit sur certains événements…)
- Mettre en place une plateforme de covoiturage dédiée aux événement de L'Echonova
- Créer un vrai parking à vélo abrité et identifiable à destination des publics
- Réaliser une étude des mobilités des publics
- Poursuivre la programmation hors-les-murs avec une rotation sur les différentes communes de l'agglomération
- Reprendre les échanges avec l'agglomération sur la possibilité de prolonger la ligne de bus Termineo (service nocturne le weekend) jusqu'à L'Echonova les jeudi, vendredi, samedi.
- Mise en œuvre de navettes en bus sur le festival Les Emancipées et les soirées nocturnes (jusqu'à 4h du matin) pour transporter les publics.

Engagement 3 : La réduction des consommations de fluides

La raréfaction des ressources énergétiques et hydriques nécessitent une réduction tendancielle de leur consommation, L'Echonova souhaite agir sur ses consommations afin d'en réduire l'impact. Pour autant, le bâtiment est la propriété de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération qui gère et finance également les investissements pour tout ce qui concerne

le bâtiment, le mobilier (technique ou non) ainsi que le matériel et les réseaux informatiques. L'Echonova n'a donc pas totalement la main sur les choix à opérer et dépend également souvent des choix de la collectivité en matière de fournisseurs et prestataires (c'est le cas par exemple pour le fournisseur d'électricité Total Energie).

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Les objectifs définis ici devront donc pour une partie être réalisés grâce au concours des services de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération.

- Réaliser un diagnostic des performances énergétiques
- Réaliser un suivi des consommations électriques
- Former l'équipe et la direction
- Choisir des solutions innovantes permettant une maîtrise des consommations à l'occasion du remplacement des systèmes de CVC (chauffage, ventilation, climatisation) en 2026
- Recourir à l'alimentation en énergie solaire pour partie de la consommation électrique de la structure grâce à l'installation d'ombrières à panneaux photovoltaïques
- Recourir systématiquement à des systèmes de diffusion sonore alimentés en énergie solaire pour ses événement hors-les-murs, à l'exception du festival Les Emancipées.
- Renouveler le véhicule de service de la structure en faisant le choix d'un véhicule électrique.
- Installer des toilettes sèches pour le public et les artistes sur les événements hors-les-murs

Alimentation durable

De la phase de production à celle de la consommation, les produits alimentaires sont à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre. L'importance de ces émissions varie selon le type d'aliment consommé : en règle générale, les viandes et les produits laitiers génèrent plus de gaz à effet de serre que les fruits et les légumes.
D'autres facteurs, tels le procédé de fabrication, le mode de transport et la distance parcourue jusqu'au consommateur, influent sur les quantités de gaz à effet de serre émises. Privilégier des aliments cultivés en saison, produits localement selon des modes de culture soutenables, tels que l'agriculture biologique, permet de réduire considérablement les pressions environnementales.
Avec environ 30 000 spectateurs et spectatrices annuels qui bien souvent profitent de leur visite pour consommer des boissons et parfois un repas ou un snack, mais aussi à travers la restauration des artistes et des équipes professionnelles, L'Echonova peut avoir une certaine influence via les ressources choisies.

- Mise en place d'un catering 100% végétarien avec des produits bio, locaux et de saison.
- Informer les équipes artistiques et professionnels des choix opérés en matière d'alimentation via un affichage dans les loges et l'espace catering
- Inclure les choix fait par la structure en matière d'alimentation dans le rider d'accueil de la salle, annexé aux contrats.
- Informer les publics sur les choix fait en matière d'alimentation proposée via des communications sur le site internet et les réseaux sociaux.
- Mise en place d'une offre de restauration 100% végétarienne, et tant que possible bio et de saison pour les publics
- Travailler avec des prestataires locaux et bio pour la fourniture des repas pro, artistes et publics
- Proposer dès que c'est possible une carte de boissons bio et locales au bar de la salle
- Trier les déchets alimentaires et mettre en place un compost pour la valorisation des déchets verts
- Reconditionner les repas non consommés dans des parts individuelles afin de les proposer sur d'autres événements, pour réduire le gaspillage alimentaire
- Intégrer des critères environnementaux dans les marchés publiques passés

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

VU le règlement de l'Union Européenne n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

VU la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

VU la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finance pour l'année 2025 ;

VU le décret n° 2025-135 du 14 février 2025 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 au titre de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1er juillet 2017 ;

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques, et l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Scènes nationales » et au label « Centre d'art contemporain d'intérêt national » ;

VU la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

VU le programme 131 de la mission de la culture ;

VU le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) du ministère de la Culture dans les arts visuels présenté le 14 février 2022 ;

VU le guide d'orientation et d'inspiration pour la transition écologique du ministère de la Culture ;

VU le cadre d'actions et de coopération pour la transformation écologique établi, pour le secteur de la création, par le ministère de la Culture ;

VU la demande de subvention de l'association La Passerelle, déposée le 18 novembre 2024, en cohérence avec le projet artistique et culturel de la Scène nationale ;

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Convention pluriannuelle d'objectifs
La Passerelle, Scène nationale de Saint-Brieuc
Années 2025, 2026, 2027 et 2028

Entre

D'une part,

L'État, ministère de la Culture – Direction régionale des Affaires culturelles, représenté par le Préfet de la Région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine, M. Amaury de SAINT-QUENTIN ;

La Région Bretagne, représentée par M. Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président et signataire, agissant en vertu de la délibération n° 25_0302_05 de la commission permanente du Conseil régional de Bretagne en date du 7 juillet 2025 ;

Le Département des Côtes d'Armor, représenté par M. Christian COAIL, Président, en vertu de la délibération de la commission permanente du Conseil départemental des Côtes d'Armor en date du 23 juin 2025 ;
Saint-Brieuc Armor Agglomération, représentée par M. Ronan KERDRAON, Président, en vertu de la délibération du conseil communautaire du 25 septembre 2025 ;

La Ville de Saint-Brieuc, représentée par, M. Hervé GUIHARD, Maire, en vertu de la délibération N° ____ du Conseil municipal du 23 juin 2025 ;

Désignés ensemble sous le terme **« les partenaires publics »** ;
Et

D'autre part,

L'association La Passerelle dont le siège est situé Place de La Résistance 22 000 SAINT-BRIEUC, représentée par M. Dominique BONNOT, son Président ;

SIRET 777 461 666 000 29 │ Code APE 9001 Z
Licences PLATESV-R-2021-010014, PLATESV-R-2021-010577 et PLATESV-R-2021-010578

et ci-après désignée **« le bénéficiaire »**

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

PRÉAMBULE

Considérant les orientations de la politique de l'État relatives au soutien à des structures de création et de diffusion artistique présentant un projet présentant un intérêt général pour la création et le développement de la participation du plus grand nombre à la vie culturelle sur un territoire.

Considérant la politique de l'État en faveur de la création artistique, de la production et de la diffusion du spectacle vivant conduite par le ministère de la Culture
L'État vise à accroître la mise en valeur du patrimoine, de la création et de la diffusion du spectacle vivant par le soutien à de grands pôles d'activités implantés sur le territoire national, d'une part, et les priorités définies dans le projet stratégique de l'État en région d'autre part, en particulier l'accent porté sur le rayonnement de la création au bénéfice du plus large public comme sur l'éducation artistique et culturelle.

L'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Scène nationale » réaffirme le soutien du Ministère de la culture à une offre permanente de rencontre publique avec tous les arts du spectacle.
Dans la mise en œuvre de l'ensemble de leurs engagements, les structures labellisées « Scène nationale » portent une attention particulière à l'application effective des principes de :
- diversité tant au travers des œuvres produites ou présentées en public que des artistes accompagnés par la structure et des autres métiers artistiques et techniques,
- parité entre femmes et hommes tant dans l'accès aux moyens de travail, de production et à la programmation qu'aux postes à responsabilité de la structure et à l'égalité de rémunération.
- lutte contre les violences et harcèlements sexuels et sexistes

Une Scène nationale répond à un triple engagement :
- engagement artistique
- engagement citoyen, culturel et territorial
- engagement professionnel

Le ministère de la culture, première administration à obtenir les deux labels *Égalité et diversité* à l'automne 2017, porte son attention sur l'engagement des structures labellisées dans une démarche volontariste d'amélioration continue visant toute forme de discrimination et à promouvoir la diversité et l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.
Les Scènes nationales dans l'exercice de leurs missions portent ainsi une attention particulière au travers des œuvres présentées, des artistes accompagnés et des publics, aux objectifs de parité, de lutte contre les violences sexuelles et sexistes ainsi qu'à la prise en compte des droits culturels, de l'équité territoriale, pour le développement de l'accès et de la participation du plus grand nombre à la vie culturelle.

Le ministère de la Culture s'engage également en faveur d'un secteur culturel plus vertueux en termes écologiques et de préservation des ressources naturelles. En témoigne la parution du guide d'orientation et d'inspiration pour la transition écologique du ministère de la Culture et la mise en place du cadre d'actions et de coopération pour la transformation écologique.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

L'État accorde une attention particulière à l'éducation artistique et culturelle, priorité du ministère de la Culture en référence à l'arrêté du 1er juillet 2015 relatif au parcours d'éducation artistique et culturelle et à la circulaire n°2013-073 du 3 mai 2013 co-signée par les ministères de la Culture et de l'Education nationale.
Dans ce cadre, le ministère de la Culture – DRAC Bretagne développe en partenariat avec les collectivités territoriales, des politiques structurantes autour des établissements labellisés et des réseaux qu'ils soutiennent conjointement. À travers les missions d'intérêt général qu'elles assument, ces structures contribuent au renouvellement artistique et à la démocratisation culturelle, dans un cadre concerté d'aménagement du territoire.

Considérant les objectifs de la politique culturelle de la Région Bretagne
Dans le respect des droits culturels, la Région Bretagne, dans le cadre de sa politique culturelle, s'est fixée pour objectifs de :

- Cultiver la pluralité artistique et la diversité culturelle
- Favoriser la participation des personnes à la vie culturelle sur tout le territoire
- Stimuler la transmission, renforcer la structuration professionnelle et accompagner l'éco-système dans les transitions

Dans ce cadre, la Région accompagne les structures de création et de diffusion qui valorisent la création artistique tout en menant un projet pérenne d'action culturelle et d'éducation artistique et culturelle, qui favorisent la rencontre des artistes et des habitants et qui accompagnent des artistes dans la réalisation de leurs projets. L'enjeu de la rencontre avec les habitants constitue un axe central des projets soutenus. Les structures accompagnées veilleront ainsi à s'adresser à l'ensemble des habitants, de toutes origines, de tous âges et de toutes conditions sociales, au plus près de leurs lieux de vie. La collectivité sera particulièrement attentive aux actions en direction des personnes en situation de grande précarité et des personnes vivant dans les quartiers politique de la ville.

À ce titre, la Région reconnaît et soutient le projet artistique et culturel de l'association La Passerelle avec un intérêt particulier pour les points suivants :
- L'accompagnement d'équipes artistiques – notamment régionales - et l'inscription de leurs projets au sein des réseaux de création et diffusion au niveau régional et national ;
- Le déploiement d'un volet d'éducation artistique et culturelle sur le territoire en appui sur les équipes artistiques accueillies sur des temps de création et/ou de diffusion.
- La mise en œuvre concrète des droits culturels dans toutes les dimensions du projet et particulièrement à l'endroit de la relation avec les habitants.
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une feuille de route en matière d'égalité femmes-hommes et de transition environnementale.

La Région Bretagne, soucieuse du respect de l'égalité entre les femmes et les hommes conditionne son soutien à un strict respect des obligations légales en matière d'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes et demande à chaque opérateur de se fixer des

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

objectifs visant la parité dans la programmation et des soutiens en production, et de mettre en place des indicateurs sexués permettant d'évaluer l'évolution de la situation.

Elle sera également attentive à toute initiative permettant de contribuer à cette finalité (mise en place de protocole de lutte contre les Violences sexuelles et sexistes, formation des équipes et bénévoles, organisation de journées thématiques, débats, conférences, expositions, projections, spectacles) et à ce que la gouvernance de la structure prenne en compte cette dimension.

En matière de transition environnementale, il est demandé à chaque opérateur de former tout ou partie de ses équipes sur le sujet et de se donner des objectifs mesurables pour limiter ou réduire son impact carbone et s'inscrire dans une démarche de responsabilité environnementale à l'horizon de la fin de la présente convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (réalisation de bilans carbone et toutes actions visant à faire évoluer ses pratiques vers plus d'éco-responsabilité).

Considérant les objectifs de la politique culturelle du Département des Côtes d'Armor
La collectivité départementale, à travers sa politique culturelle, intervient dans de nombreuses disciplines et pratiques artistiques et culturelles, dans le champ du patrimoine matériel et immatériel ainsi que dans celui de la lecture publique ou de la collecte et de la conservation des archives. Ces interventions sont réalisées auprès de multiples acteurs, en assurant aussi un rôle d'animateur et de facilitateur. La collectivité départementale affirme sa volonté de mettre la Culture au cœur des territoires et d'en faire un levier à part entière de développement local et d'émancipation.

La collectivité départementale affirme son ambition de promouvoir la culture pour toutes et tous. Pour faire de cette ambition une réalité, elle appuie ses actions sur 4 axes stratégiques et 3 principes permanents :

Axes stratégiques :

1. Promouvoir et renforcer l'accessibilité de toutes et de tous partout sur le territoire costarmoricain, avec une attention particulière aux publics éloignés (habitants des zones rurales, des quartiers politique de la ville, les personnes en situation de handicap, les enfants confiés, les personnes âgées isolées et plus généralement toutes les personnes pour lesquelles l'accès à la culture est compliqué).
2. Affirmer la nécessité de la coopération territoriale, afin de partager les constats, les forces, les faiblesses et les besoins, de renforcer les synergies afin de permettre aux différents territoires de se structurer dans une logique de complémentarité et de solidarité.
3. Permettre une diversité des propositions culturelles, afin que toutes les costarmoricaines et tous les costarmoricains puissent bénéficier de propositions adaptées à leurs envies.
4. Favoriser la préservation, la connaissance et la transmission du matrimoine et du patrimoine matériel et immatériel costarmoricain.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Principes permanents :

1. Accompagner la transition écologique des acteurs de la culture, préserver les espaces naturels et renforcer les liens entre nature et culture.
2. Permettre une égalité réelle entre Femmes et Hommes et lutter contre les violences sexistes et sexuelles
3. Permettre une participation réelle des habitantes et des habitants en affirmant la nécessité de la prise en compte des droits culturels

C'est dans cet esprit, et dans le cadre de ses actions en faveur des œuvres et des artistes, que le Département s'appuie sur l'association La Passerelle. Cette dernière a ainsi la possibilité de mettre en œuvre un projet et des actions en cohérence avec les différents axes de politique culturelle départementale, tels que :

- le soutien à la création par la mise en place de résidences ou l'accueil d'artistes au sein d'un espace culturel leur permettant de progresser dans leurs pratiques et leurs projets ;
- le soutien à l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie par la mise en œuvre de temps de médiation et de sensibilisation à destination de différents publics, professionnels ou amateurs, notamment les plus jeunes, dans les différentes disciplines du spectacle vivant ;
- le soutien à la mise en place de projets culturels de territoire et d'actions de partenariats dans un souci de qualité et d'accessibilité (programmation hors les murs, politique tarifaire, partenariats délocalisés, actions en direction du champ social…)
- le soutien à la diffusion, par la mise en œuvre, à l'échelle départementale, de temps de rencontre entre œuvres et publics ;
- l'affirmation dans son secteur géographique et au-delà de son positionnement comme association ressource dans le champ du spectacle vivant ;
- le développement d'une démarche de développement éco responsable.

Enjeux prioritaires concernant la Passerelle :

Le Département souhaite que la Passerelle accorde une importance particulière aux dimensions d'Accessibilité, de Territoire et de Réseau.

L'accessibilité de tous les publics, en particulier des publics les plus éloignés, peut se décliner selon différentes modalités complémentaires :

- A travers les actions d'Éducation Artistique et Culturelle tout au long de la Vie et la mise en place d'actions spécifiques en direction de publics éloignés (résidences ...)
- Dans le cadre des spectacles proposés dans l'équipement, à travers une politique tarifaire prenant en compte les publics socialement défavorisés, et d'une politique d'accueil spécifique des personnes socialement défavorisées ou en situation de handicap.
- Dans le cadre d'une programmation de territoire, favorisant des actions hors les murs dans des zones rurales ou des quartiers politique de la ville

La question de l'approche territoriale, qui rejoint celle de l'accessibilité, peut se décliner dans la mise en place d'une programmation de territoire. Sur l'ensemble des spectacles proposés, il serait intéressant que certains puissent être organisés dans des communes rurales et/ou en lien avec

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

des structures sociales de proximité en zone urbaine ou en zone rurale (espaces de vie sociale / centres sociaux …).

En termes de réseau, en tant que Scène Nationale, il est attendu que la Passerelle joue un rôle clef dans l'animation du réseau départemental des acteurs du Spectacle vivant, en lien avec le nouveau Schéma départemental d'Enseignements Artistiques. Il est aussi attendu de La Passerelle une attention particulière à l'émergence, en permettant à des compagnies costarmoricaines de se produire dans le cadre de sa programmation. Enfin, il est également souhaité de La Passerelle qu'elle participe, aux côtés des autres scènes labellisées du spectacle vivant en Côtes d'Armor, à une réflexion active sur l'état et l'évolution de la production et de la diffusion des arts vivants.

Considérant les objectifs de la politique culturelle de la Ville de Saint-Brieuc
La Ville apporte son soutien à La Passerelle – Scène nationale selon les fondements et termes de sa politique municipale et spécifiquement celle en faveur de la culture.

Le projet municipal fonde l'action publique de la Ville par le prisme de trois urgences : l'urgence climatique, l'urgence sociale, l'urgence démocratique. C'est ainsi que les partenaires associatifs qu'elle accompagne doivent s'engager sur ces terrains par des actions concrètes et évaluées. La politique culturelle de la Ville de Saint-Brieuc s'inscrit pleinement dans ces trois urgences et porte une attention forte aux enjeux de :

- de l'éducation artistique et culturelle,
- de démocratie culturelle et d'engagement,
- d'accessibilité,
- de transition écologique.

Elle place donc au centre l'éducation artistique et culturelle et sa volonté d'initier et accompagner des actions culturelles de proximité, au plus près des habitants. Elle s'efforce enfin à favoriser l'émergence d'initiatives nouvelles, innovantes et décalées. Dans cette logique, l'espace public doit pouvoir être investi régulièrement par des interventions artistiques programmées par La Passerelle.

Premier financeur de la Scène nationale et propriétaire des murs, la Ville souhaite que La Passerelle, dans le respect du cahier des charges et des missions établi par l'État, par ses actions, réponde aux quatre priorités énoncées plus haut. La Ville sera par ailleurs attentive à ce que la Scène nationale :

- s'engage sur le terrain des trois urgences explicitées supra,
- s'engage sur le terrain de l'éducation artistique et culturelle auprès des établissements scolaires briochins, en cohérence avec l'ambition de la Ville et de son label « 100 % EAC »,
- Sache attirer le public jeune : lycéens – étudiants – jeunes adultes, en somme, les 15 – 30 ans,
- adopte une politique tarifaire attractive et différenciée, dans le respect cependant des grands équilibres financiers de la structure dans un contexte contraint,

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

- se positionne autant que possible en tant que partenaire des initiatives culturelles locales,
- poursuive ses actions partenariales avec la seconde scène labellisée de la ville, à savoir Bonjour Minuit.

La Ville souhaite par ailleurs favoriser un dispositif de mise à disposition des lieux, sans contraindre l'activité de la scène nationale, permettant de faire entrer dans les lieux un public plus éloigné, ou encore des activités particulières à la discrétion de la Ville.

Également, la Ville accorde une haute importance à la connaissance des publics. Aussi une étude des publics, avec des campagnes annuelles pour en suivre son évolution, devra-t-elle être menée par La Passerelle. Elle fera apparaître une estimation de spectateurs « physiques » sur une saison complète ; l'origine géographique du public ; sa pyramide des âges ; les professions et catégories socioprofessionnelles qui composent les publics de la Scène nationale. D'autres informations, à la convenance de l'association, seront bien évidemment les bienvenues.

Enfin, la Ville, qui a confirmé son intérêt pour un portage associatif de la Scène nationale, entend voir se développer la vie associative, l'engagement de bénévoles et l'implication de structures associées.

Considérant les objectifs de la politique culturelle de Saint-Brieuc Armor Agglomération
Saint-Brieuc Armor Agglomération souhaite structurer sa collaboration avec La Passerelle afin de mettre en place un projet culturel de territoire évolutif, via des initiatives visant à maintenir et développer des actions hors-les-murs et notamment sur une partie du territoire de l'agglomération ne disposant pas ou peu d'équipements culturel structurants.

Ce partenariat a vocation à se pérenniser sur plusieurs années et se matérialise par la mise en place d'une convention annuelle visant à expliciter les objectifs et les moyens mis en œuvre, permettant un suivi et des évolutions afin de répondre au mieux aux enjeux de territoire.

Le développement des actions partenariales entre La Passerelle et Saint-Brieuc Armor Agglomération seront dans un premier temps mis en place sur le sud du territoire de l'agglomération (ex. Centre Armor Puissance 4 et Quintin Communauté).

Une attention particulière sera portée quant à l'implication d'acteurs culturels du territoire dans les projets pensés et réalisés dans le cadre de ce partenariat, sans que cela ne soit exclusif.

Plusieurs axes sont identifiés en termes d'enjeux et les projets proposés répondront à un ou plusieurs d'entre eux :

- la diffusion et la capacité à donner à voir sur un territoire peu doté en équipements culturels ;
- la participation des habitants et des acteurs du territoire ;
- l'aide à la création par le biais de résidence de territoire notamment ;

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Un regard sera porté quant aux croisements entre les enjeux sociétaux, de territoire, les compétences portées par l'Agglomération (santé, petite enfance, égalité femmes-hommes, économie, transport, insertion, etc.) et les projets culturels.

La structuration du partenariat entre La Passerelle et Saint-Brieuc Armor Agglomération a pour vocation de faciliter l'accès à la culture dans des zones ou auprès d'habitants éloignés pour une diversité de raisons de l'offre culturelle.

La construction des actions sera faite en collaboration, sur la base de ces enjeux partagés.

La Passerelle et Saint-Brieuc Armor Agglomération travailleront en collaboration afin d'identifier les acteurs potentiels des actions, les enjeux propres à chaque action, le partage des bilans, la communication, etc.

La Passerelle, en tant qu'opérateur culturel, aura en charge la mise en œuvre concrète des actions ;

L'Agglomération aura également un rôle de facilitateur pour la mise en place des actions, la rencontre avec les acteurs de territoire, l'identification de lieux, etc.

Considérant le programme d'actions mis en place par M. Guillaume Blaise, directeur de la structure, conforme à l'objet statutaire du théâtre, ainsi qu'au cahier des missions et des charges du label « Scène nationale », figurant en annexe I.

Article 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre le bénéficiaire titulaire du label « Scène Nationale » et les partenaires publics pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel du bénéficiaire, de définir les modalités de financement, les relations avec les partenaires institutionnels, les conditions de suivi et d'évaluation au travers des objectifs concrets.
Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet artistique et culturel conforme à son objet statutaire dans le cadre de son projet global d'intérêt général.

Le projet conçu par la direction et approuvé par l'association La Passerelle est précisé en annexe I à la présente convention. Il est décliné en programme pluriannuel d'activité.

La présente convention fixe :
- la mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel
- les modalités de financement et les relations avec ses partenaires institutionnels
- les conditions de suivi et d'évaluation du projet.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Article 2 – MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE DU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

Au titre du label « Scène nationale », le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre le programme d'actions prévu en annexe de la présente convention. Ce programme décrit :
- les grandes lignes de la programmation, en salle et hors les murs, dans le cadre de la saison et du festival SPLATCH ! ;
- l'accompagnement des artistes et le soutien apporté à leur travail de recherche et de création ;
- la déclinaison sur les territoires de projets artistiques et culturels singuliers et les partenariats spécifiques qui y sont associés ;
- l'engagement d'une politique de rencontre et d'action culturelle, de sensibilisation et d'implication des personnes ;
- l'engagement d'une démarche RSE et les actions en faveur de la transition écologique.

Article 3 - DUREE ET RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une **durée de quatre ans soit de 2025 à 2028**.
La convention prend effet dès sa notification et prendra fin le **31 décembre 2028**.

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 9 et aux contrôles de l'article 10.

Article 4 – CONDITIONS ET DÉTERMINATION DU COÛT DU PROJET

4.1. Le coût total du projet artistique et culturel est évalué à **2 243 207 € (deux millions deux cent quarante-trois mille deux cent sept euros)** pour l'année 2025 conformément aux budgets prévisionnels figurant en annexe III et aux règles définies à l'article 4.3 ci-dessous.
Sur la durée d'exécution de la présente convention, ce montant s'élève à **9 184 458 € (neuf millions cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent cinquante-huit euros)**.

4.2. Les coûts annuels admissibles du projet artistique et culturel sont fixés en annexe III à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet artistique et culturel.

4.3. Les coûts qui peuvent être pris en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet artistique et culturel et notamment :

- Tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet artistique et culturel qui :
  - respectent les conditions des points 4 et 5 de l'article 53 du règlement (UE) n° 651/2014, telles que listées en annexe III ;
  - sont liés à l'objet du projet artistique et culturel et sont évalués en annexe II ;
  - sont nécessaires à la réalisation du projet artistique et culturel ;
  - sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
  - sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet artistique et culturel ;
  - sont dépensés par le bénéficiaire ;

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

- sont identifiables et contrôlables.

- Et le cas échéant, les coûts indirects, ou « frais de structure », éligibles sur la base d'un forfait du montant total des coûts directs éligibles.

4.4. Lors de la mise en œuvre du projet artistique et culturel, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible mentionné à l'article 4.1.
Le bénéficiaire notifie ces modifications aux partenaires publics par écrit dès qu'elles sont évaluées et en tout état de cause avant le 1er juillet de l'année en cours.

4.5. Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable constaté dans le compte rendu financier prévu à l'article 6. Cet excédent ne peut être supérieur à 50 % du total des coûts annuels éligibles du projet artistique et culturel effectivement supportés.

Article 5 – MODALITÉ DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Pour permettre la mise en œuvre du projet porté par le bénéficiaire, les partenaires publics signataires de la présente convention s'engagent à contribuer pour la période concernée à son financement par le biais de subventions, dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire.

La détermination et les modalités de versement des contributions financières des partenaires publics sont fixées de façon bilatérale chaque année dans le cadre de conventions financières conclues entre la structure et chacun des signataires des présentes.

La contribution des partenaires publics est une aide à la mise en œuvre du projet, détaillée à l'annexe III de la présente convention et prendra la forme d'une subvention au titre de complément de prix.
Les partenaires publics n'en attendent aucune contrepartie directe.

Pour l'année 2025, les montants prévisionnels des subventions dédiées au projet global sont les suivants :

5.1. L'État

5.1.1. L'État (DRAC Bretagne) contribue financièrement au programme d'actions pour un montant prévisionnel maximal de **2,5 millions d'euros (deux millions cinq cent mille euros),** équivalant **à 27,2 %** du montant total estimé des coûts éligibles sur la durée d'exécution de la convention, établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 4.1.

L'aide financière de l'État concerne le programme d'actions faisant l'objet de l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national » et non le fonctionnement global du bénéficiaire.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

5.1.2. Pour l'année **2025,** une subvention d'un montant prévisionnel de **625 000 euros (six cent vingt-cinq mille euros),** équivalent à 100 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles est accordée au bénéficiaire.
Cette subvention ne concerne que l'aide à la mise en œuvre du projet artistique et culturel (programme 131).
Par ailleurs, la Passerelle bénéficie d'un soutien annuel au service des publics et répond à des appels à projets au titre de l'éducation artistique et culturelle et son action territoriale (programme 361).

5.1.3. Pour les deuxième, troisième et quatrième année d'exécution de la présente convention, les montants prévisionnels des contributions financières de l'administration s'élèvent à :

- pour l'année 2026 : **625 000 €** (six cent vingt-cinq mille euros),
- pour l'année 2027 : **625 000 €** (six cent vingt-cinq mille euros),
- pour l'année 2028 : **625 000 €** (six cent vingt-cinq mille euros),

5.1.4. Les contributions financières de l'État mentionnées à l'article 5.3 ne sont applicables que sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

– l'inscription des crédits de paiement en loi de finances pour l'État ;
– le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1er,2 4 et 7 à 9 sans préjudice de l'application de l'article 12 de la présente convention ;
– la vérification par l'administration que le montant de la contribution n'excède pas le coût de la mise en œuvre du programme d'action, conformément à l'article 4 sans préjudice de l'article 4.4.

5.2. La Ville de Saint-Brieuc

5.2.1. La Ville de Saint-Brieuc contribue financièrement au programme d'actions pour un montant prévisionnel maximal de **3 120 000 €** (trois millions cent vingt mille euros)**,** équivalant 34,0 **%** du montant total estimé des coûts éligibles sur la durée d'exécution de la convention, établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 4.1.

5.2.2. Pour l'année 2025, le montant prévisionnel de **780 000 €** (sept cent quatre-vingt mille euros), dont :

- Education artistiques et culturelles à Saint-Brieuc : **50 000 €** (cinquante mille euros)
- Actions hors-les-murs à Saint-Brieuc, notamment sur l'espace public et le festival « Splatch ! » : **50 000 €** (cinquante mille euros)
- Actions auprès des opérateurs locaux et des habitants, notamment dans le cadre du jumelage initié par la DRAC Bretagne avec le quartier politique de la ville Balzac-Europe-Ginglin : **30 000 €** (trente mille euros)

Auquel s'ajoutent :

- Mise à disposition des espaces : **460 700 €** (valorisation) (quatre cent soixante mille sept cents euros)
- Coûts d'entretien et de maintenance relevant du propriétaire : **80 000 €** (en moyenne annuelle, valorisation) (quatre-vingt mille euros)

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Il est précisé que la Ville souhaite que la valorisation de l'occupation gratuite de l'ensemble immobilier de La Passerelle, soit dûment mentionnée dans les documents comptables et de reporting budgétaire de l'association à hauteur de 460 700 € (estimation), ainsi que le montant estimé des coûts d''entretien et de maintenance relevant du propriétaire à hauteur de 80 000 € (estimation).

5.2.3. Les montants des subventions 2026, 2027 et 2028 de la Ville de Saint-Brieuc s'établiront sur la base d'un bilan annuel fourni par le bénéficiaire, assorti d'un budget prévisionnel. Après instruction, une proposition sera soumise au conseil municipal. Chaque année, une convention financière sera établie, stipulant le montant du concours financier de la Ville de Saint-Brieuc et les modalités de versement de la subvention.

5.3. Le Département

5.3.1. Pour le Département des Côtes d'Armor, conformément au dossier de demande de subvention déposé annuellement par la Passerelle, les sommes éligibles à la contribution financière départementale correspondent à la mise en œuvre des axes du projet définis comme prioritaires au titre de sa politique culturelle et énoncés dans le préambule.

5.3.2. Pour l'année 2025, l'aide financière s'élèvera à **157 500 €** (cent cinquante-sept mille cinq cents euros) pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel.

5.3.3. Les montants des subventions 2026, 2027 et 2028 du **Département des Côtes d'Armor** s'établiront sur la base d'un bilan annuel fourni par le bénéficiaire, assorti d'un budget prévisionnel. Après instruction du dossier de demande de subvention, une proposition sera soumise aux instances délibérantes du Département des Côtes d'Armor dans le cadre de son Budget Primitif. Chaque année, une convention financière sera établie, stipulant le montant du concours financier du Département des Côtes d'Armor et les modalités de versement de la subvention.

5.3.4. Le comptable assignataire de la dépense est Monsieur le Payeur Départemental des Côtes d'Armor - 8 Place du 74ème RIT - CS 62230 - 22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1, seul habilité à enregistrer les oppositions à paiement ou cessions concernant cette convention.

5.4. La Région

5.4.1. Pour la Région Bretagne, conformément au dossier de demande de subvention déposé annuellement par le bénéficiaire, les sommes éligibles à la contribution financière régionale correspondent à la mise en œuvre des axes du projet définis comme prioritaires au titre de la politique culturelle régionale et énoncés dans le préambule.

5.4.2. Pour l'année 2025, l'aide financière de la Région Bretagne s'élève à **78 000 €** (soixante-dix-huit mille euros)**.**

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

5.4.3. Les montants des subventions 2026, 2027 et 2028 de **la Région Bretagne** s'établiront sur la base d'un bilan annuel fourni par le bénéficiaire, assorti d'un budget prévisionnel. Après instruction, une proposition sera soumise aux instances délibérantes de la Région Bretagne dans le cadre de son Budget Primitif. Chaque année, une convention financière sera établie, stipulant le montant du concours financier de la Région Bretagne et les modalités de versement de la subvention.

5.5. Saint-Brieuc Armor Agglomération

5.5.1. Pour l'Agglomération les sommes éligibles à la contribution financière de l'Agglomération correspondent à la mise en œuvre des axes du projet définis comme prioritaires au titre de sa politique culturelle et énoncés dans le préambule.
A partir de 2025, l'accompagnement se formalise par une convention bipartie, validée par une décision ou délibération du Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération, permettant une co-construction et un partenariat entre La Passerelle et l'Agglomération.

5.5.2. Pour l'année 2025, l'aide financière de **Saint-Brieuc Armor Agglomération** s'élève à **25 000 € (vingt-cinq mille euros).**

5.5.3. Pour les années suivantes, la contribution de l'Agglomération sera déterminée sur la base d'un bilan partagé des actions menées en N-1 et de la définition des projets en année N.
La convention fera l'objet d'une décision ou délibération du/de la Président.e de Saint-Brieuc Armor Agglomération qui interviendra au premier trimestre de l'année N.
L'écriture de la convention et la définition des projets permettant de valider l'accompagnement financier interviendra durant le second semestre de l'année N-1.

5.6. Une convention financière annuelle sera signée entre l'association et l'**État** (ministère de la Culture - DRAC Bretagne) à la suite du dépôt d'une demande de financement pour le projet artistique et culturel de la Passerelle. Elle précisera le montant de la subvention versée au titre des crédits déconcentrés pour l'année budgétaire en cours. La subvention est versée à 100% par un versement unique.
Le règlement de la subvention versée par la **Région Bretagne** s'effectuera en un versement à la suite de la signature d'une convention financière annuelle après examen du dossier annuel de demande de subvention par la commission permanente du Conseil Régional, dans le cadre du respect du principe de l'annualité budgétaire et sous réserve de l'inscription au budget des crédits suffisants.
Le règlement de la subvention versée par le **Département des Côtes d'Armor** s'effectuera en deux versements (80 % à la signature de la convention financière annuelle et 20 % après transmission d'un bilan d'activité et d'un bilan financier annuels signés par le représentant légal) après examen du dossier annuel de demande de subvention par la Commission Permanente du Conseil départemental, dans le cadre du respect du principe de l'annualité budgétaire et sous réserve de l'inscription au budget des crédits suffisants.
La Ville de Saint-Brieuc conclut une convention financière annuelle spécifique en fin d'année valant pour l'année N+1 qui fixe le montant de l'acompte voté au cours du dernier Conseil municipal de N-1 ; un avenant à la convention financière vient préciser le montant de la subvention annuelle au cours du premier semestre après le vote en Conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Article 6 – JUSTIFICATIFS ET OBLIGATIONS COMPTABLES

Outre les documents exigés dans le cahier des missions et des charges le bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- le compte rendu financier de l'action, qui retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues à la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet comprenant les éléments mentionnés à l'annexe II et définis d'un commun accord entre les partenaires publics et le bénéficiaire. Ces documents sont signés par le président ou toute personne habilitée ;
- les comptes annuels et, en cas d'obligation législative ou réglementaire, le rapport du commissaire aux comptes à chacun des partenaires financeurs, dans le mois suivant leur approbation par son assemblée générale et, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;
Le bilan, le compte de résultat et les annexes devront être établis conformément aux modèles prévus par l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec leurs administrations ;
- le rapport d'activité ;
- un compte analytique conforme à la présentation UNIDO généralisée dans les institutions du spectacle vivant ;
- un état du personnel employé dans l'année distinguant, suivant les trois fonctions artistes / administratifs / techniciens, le personnel sur emploi durable (entendu au sens des contrats à durée indéterminée et des contrats à durée déterminée d'une durée consécutive de neuf mois au moins) et le personnel occasionnel. Cet état est exprimé en équivalents temps plein, et également en nombre de personnes pour les occasionnels. Il comporte un volet spécifique à l'application de la parité ;
- un bilan annuel des actions et dispositifs mis en place en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) conformément aux engagements pris par le bénéficiaire dans le cadre de son plan d'action, annexé à la présente convention ;
- les montants des cinq rémunérations les plus élevées versées par l'association La Passerelle dans l'année civile antérieure ;
- tout autre document mentionné dans les conventions financières annuelles bilatérales ;

L'association communiquera à chacun des partenaires financeurs, dans les trois mois suivant la notification de la présente convention, le nom et les coordonnées du responsable chargé de certifier les comptes.

L'association s'engage à remplir toutes ses obligations à l'égard des organismes fiscaux et sociaux et à respecter les dispositions législatives et réglementaires concernant son personnel.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Article 7 – AUTRES ENGAGEMENTS

7.1. Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires publics de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

7.2. Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires publics de tout problème administratif, technique, artistique, de gouvernance, de ressources humaines pouvant mettre en danger La Passerelle, scène nationale de Saint-Brieuc.

7.3. En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe les partenaires publics sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.
7.4. Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible l'identité visuelle des partenaires publics, ainsi que le nom du label dont il bénéficie sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention.

7.5. Le bénéficiaire déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission Européenne.

7.6. Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre les 5 engagements prévus dans le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) proposé par le ministère de la Culture aux professionnels du secteur culturel et rappelé ci-dessous :

- se conformer aux obligations légales en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement et les violences à caractère sexiste et sexuel ;
- former dès 2022 les dirigeants et principaux cadres de la structure, les responsables RH et les personnes référentes en charge des VHSS ;
- sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques ;
- créer un dispositif de signalement efficace et traitant traiter chaque signalement reçu ;
- mettre en place un suivi et une évaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS.

7.7. Le ministère de la Culture accompagne la transition écologique dans les filières culturelles, dans ses établissements publics et pour lui-même, qu'il s'agisse de décarbonation, de biodiversité ou de sobriété de ressources. Une stratégie, pour la période 2023-2027, a été élaborée et compilée dans un guide d'orientation et d'inspiration. Aussi, dans ce contexte global de nécessaire transition, l'État invite ses bénéficiaires à s'inscrire dans une expérimentation déployée via un Cadre d'action et de coopération pour la transition écologique (CACTÉ), joint à la présente convention.

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre l'engagement méthodologique du CACTÉ, dès la première année de la présente convention, en structurant sa démarche, déterminant ses priorités et modalités d'intervention. Au terme de cette première année, le choix de 3 engagements thématiques minimum devra être réalisé en dialogue avec les partenaires financiers signataires de la présente convention. La structure doit, pour chacun des engagements choisis, mobiliser les différents leviers mentionnés et faire état, en fin de convention des actions réalisées dans ce but.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Liste des engagements thématiques envisagés :

Engagement N° 1 : la mobilité durable des professionnels et des œuvres
Engagement N° 2 : une communication responsable
Engagement N° 3 : la réduction et la gestion des déchets et des pollutions

Les engagements pris par le bénéficiaire sont formalisés dans un plan d'action annexé à la présente convention. Le bénéficiaire s'engage à transmettre un bilan annuel de la réalisation de ces actions, dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente convention.

7.8. Le bénéficiaire, détenteur d'un récépissé de déclaration d'entrepreneur de spectacles vivants valant licence en application de l'article L. 7122-3 du code du travail et responsable de la billetterie de tout ou partie de ses spectacles, met à disposition des partenaires publics les informations de billetterie, grâce à l'outil de remontée SIBIL (système d'information billetterie), dans les conditions prévues par l'article 48 de la loi du 7 juillet 2016 et le décret du 9 mai 2017 précités. Le versement de toute aide du ministère de la Culture est conditionné à la déclaration des données de billetterie dans SIBIL, qui est une obligation depuis le 1er avril 2020.

Article 8 – MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

8.1. L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre d'un comité de suivi. Il est composé de la direction et de la présidence de la scène nationale, et des représentants des collectivités partenaires et de l'État. Chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention, il examine en particulier :
- la mise en œuvre progressive des objectifs de la présente convention ;
- l'état d'exécution du budget de l'année en cours et l'élaboration du budget prévisionnel pour l'exercice suivant ;
- la réalisation du programme d'action de l'année venant de s'achever, ainsi que les orientations de l'année à venir ;
- le bilan financier de l'année écoulée, et les comptes consolidés du bénéficiaire.

8.2. L'évaluation porte sur la réalisation du projet artistique et culturel et sur sa conformité au regard du cahier des missions et des charges du label. Les partenaires publics procèdent à une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. Les indicateurs, inscrits au titre de la présente convention, définis par les parties, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention. Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités du bénéficiaire.

8.3. De préférence un an avant l'expiration de la présente convention, et au plus tard six mois, la direction de la structure présente aux partenaires publics une auto-évaluation de la mise en œuvre du projet artistique et culturel sur la base du cahier des charges. Celle-ci prend la forme d'un bilan d'ensemble argumenté sur le plan qualitatif et quantitatif des actions développées et de la réalisation des objectifs. Elle est assortie d'un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

8.4. Ces deux documents sont remis au directeur général de la création artistique, aux collectivités territoriales partenaires et au préfet de Région (Direction régionale des affaires culturelles) qui transmet son avis au directeur général de la création artistique avec copie au chef de l'Inspection de la création artistique.

À l'issue de cette procédure les partenaires publics signataires de la convention pluriannuelle d'objectif décident de demander ou non au directeur en lien avec son instance de gouvernance de leur proposer un projet de nouvelle convention. Cette décision doit lui être notifiée.
Ce projet comporte une introduction résumant, le cas échéant, les évolutions de contexte relatives aux territoires et à l'établissement, actualise les objectifs de la précédente convention maintenus et précise les nouveaux objectifs et leurs modalités de mise en œuvre.

Article 9 – CONTRÔLE

9.1. Pendant l'exécution de la présente convention et à son terme, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires publics. Le bénéficiaire s'engage à faciliter à tout moment l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et de la réalisation des objectifs et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

9.2. L'État et les collectivités territoriales s'assurent annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du programme d'actions. L'État et les collectivités territoriales peuvent exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du programme d'actions ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

Article 10 – SANCTIONS

10.1. En cas de retard dans l'exécution ou d'inexécution de la convention par le bénéficiaire, ou en cas de modification substantielle et unilatérale de celle-ci, sans l'accord écrit des partenaires publics, ces derniers peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

10.2. Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 6 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide**.**

10.3. Les partenaires publics informent le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Article 11 – MODIFICATIONS, RÉVISIONS ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION

10.1. Modifications et révisions

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires publics signataires de la présente convention et le bénéficiaire. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et préciseront les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs définis à l'article 1. La demande de modification de la présente convention est faite par lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'ensemble des parties peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

10.2. Résiliation

La résiliation peut intervenir par dénonciation de la présente convention par l'une des parties avec respect d'un préavis de deux mois, par lettre recommandée avec accusé de réception, notamment en cas de violation de l'une ou l'autre des dispositions des articles 1, 6, 7 et 9 de la présente convention par le bénéficiaire.

Article 12 – ANNEXES

Les annexes **I, II, III, IV, V, VI, VI bis et VII** font partie intégrante de la présente convention.
Elles précisent :
- le contenu détaillé du projet visé à l'article I (**annexe I**)
- les modalités de l'évaluation et les indicateurs (**annexe II**)
- le budget global prévisionnel du projet **(annexe III**)
- La grille analytique relative aux missions et activités du label (**annexe IV**)
- Le grille des emplois du label (**annexe V**)
- Engagements relatif à l'expérimentation pour la transformation écologique (CACTÉ) (**annexe VI**)
- le plan d'action RSE (**annexe VI bis**)
- le plan d'action relatif à la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) (**annexe VII**)

Article 13 – RECOURS ET RÈGLEMENT DES LITIGES

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Saint-Brieuc territorialement compétent.
Le bénéficiaire fait siens les éventuels litiges pouvant être générés par l'activité de l'association vis-à-vis de tiers. Le bénéficiaire s'engage à les régler par ses propres moyens sans que la responsabilité et/ou la contribution financière des collectivités publiques ne puisse être engagées ou sollicitées dans cette hypothèse.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Article 14 – EXECUTION DE LA CONVENTION

Le préfet de la Région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine, le Président du Conseil régional de Bretagne, le Président du Conseil départemental des Côtes d'Armor, le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération et le Maire de la Ville de Saint-Brieuc, et le bénéficiaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait à Saint-Brieuc en 6 exemplaires, le _____

Pour l'Association La Passerelle, **Le Président,** **Monsieur Dominique BONNOT**	**Pour la Ville de Saint-Brieuc,** **Le Maire,** **Monsieur Hervé GUIHARD**
Pour Saint-Brieuc Armor Agglomération, **Le Président,** **Monsieur Ronan KERDRAON**	**Pour le Conseil départemental des Côtes-d'Armor,** **Le Président,** **Monsieur Christian COAIL**
Pour le Conseil Régional de Bretagne, **Le Président,** **Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD**	**Pour l'Etat,** **Le Préfet de la Région Bretagne,** **Préfet d'Ille-et-Vilaine,** **Monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN**

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Projet artistique et culturel 2025/2028

-

Guillaume Blaise

la passerelle
scène nationale
de Saint-Brieuc

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Introduction

Six ans après mon arrivée à la direction de La Passerelle, enfin prendre le temps de réactualiser le projet artistique et culturel initial, pour le projeter sur les prochaines années.
L'enthousiasme de la première saison écrite pour ce lieu en 19/20, les entraves, doutes et questionnements liés à la crise sanitaire, la reprise d'abord laborieuse puis effervescente : les différentes périodes qui se sont succédé ont été riches d'enseignements, et ont toutes permis, dans la diversité de leurs énergies, le déploiement d'un projet nouveau pour la scène nationale de Saint-Brieuc. J'ai souhaité créer un sentiment d'attachement à ce lieu, désormais repéré pour sa dimension chaleureuse et fédératrice. **Faire en sorte que le spectacle vivant suscite l'intelligence émotionnelle, anime les personnes, les mette en capacité de penser et ressentir.** Ces premières années ont également été marquées par de **nombreuses coopérations humaines et institutionnelles,** que j'ai souhaitées le plus possible porteuses de sens.
Les années à venir s'annoncent à la fois passionnantes et complexes. Il s'agira de consolider cette dynamique dans un **contexte économique et politique de plus en plus incertain**, en continuant de questionner en permanence notre modèle de fonctionnement afin qu'il ne s'essouffle pas. Accompagner efficacement les artistes en leur permettant de faire œuvre, continuer de prendre soin de l'équipe de La Passerelle, toujours alimenter de confiance et d'émulation la relation aux partenaires publics de la scène nationale.
Plus encore qu'il y a six ans ce projet se nourrit ou plutôt réagit à un état du monde qui n'a rien d'enthousiasmant : le défi environnemental est immense et l'effritement de la démocratie ressemble de plus en plus à un effondrement tant les termes de la conversation sociale sont sapés de toute part. C'est la raison pour laquelle ce projet se veut également être un périmètre de capacité d'agir, notamment en s'engageant pour la **mutation écologique de nos pratiques** et en imaginant des **tentatives pour mieux faire société et humanité ensemble**.
Ce projet de **scène en résonance**, puisque c'est de cela qu'il s'agit, va donc s'attacher dans les prochaines années à articuler en permanence l'ambition artistique et l'exigence relationnelle, convaincu que l'art peut être un formidable révélateur de soi-même et une fabuleuse bétonnière à ciment collectif, pour reprendre l'expression de l'artiste Caroline Melon dans son *Anti-manuel des projets de territoire* (éditions de L'Attribut). Le tout dans une réelle dynamique de coopération territoriale, afin de croiser toujours plus les enjeux et valeurs de ce projet avec les politiques publiques et les projets des partenaires de la scène nationale.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

L'ambition artistique

L'AFFIRMATION D'ENJEUX TRANSVERSAUX

■ **L'égalité entre les femmes et les hommes** continuera d'être un indicateur prépondérant dans la mise en œuvre du projet de la scène nationale. Dans son étude 2016/2017, l'association H/F Bretagne, à laquelle La Passerelle est désormais adhérente, révélait que sur les 18 lieux labellisés de la région, seulement 5 structures avaient une programmation dont la part des femmes responsables artistiques est supérieure à 30 %, la moyenne étant de 28 % (contre 43 % pour les lieux intermédiaires). Lors d'un comptage indépendant effectué par le site Les archives du spectacle et commandé par le Syndeac, les femmes signaient 46 % des mises en scène, 38 % des textes et représentaient 36 % des interprètes des spectacles programmés sur la saison 2021/2022 de La Passerelle. Sur la saison 2023/2024, les femmes signaient 51 % des mises en scène, 37 % des textes et représentaient 50 % des interprètes des spectacles programmés. L'objectif sur les prochaines saisons sera donc de tenir ce niveau de parité.
Dans le cadre des apports en coproduction, je continuerai d'être particulièrement attentif aux projets portés par des créatrices et destinés aux grands plateaux, le soutien à la création étant aujourd'hui un des premiers maillons d'une démarche égalitaire.

■ Il s'agira également de continuer à valoriser la création à destination de **l'enfance et de la jeunesse**, avec des spectacles souvent proposés aux heures habituelles en soirée afin de favoriser la venue en famille, ainsi qu'en temps scolaire. Je souhaite que la programmation jeune public reflète la diversité des champs esthétiques accueillis à La Passerelle, du théâtre à la danse en passant par la musique et le cirque. Cette programmation continuera d'être portée par une communication spécifique, ainsi que des modalités d'accueil du public adaptées : accueil chaleureux et ludique, espace lecture au bar, goûters…

■ Les **propositions en espace public** accueillies ces dernières saisons (les spectacles *Bleu tenace* et *La Spire* de Chloé Moglia, *Sensibles quartiers* de Jeanne Simone, *Safari intime* d'Opéra Pagaï, *In C – 20 Sonneurs* d'Erwan Keravec…) ont connu un grand succès populaire, démontrant un intérêt et un appétit du public pour ces formes souvent atypiques. Ces expressions favorisent grandement l'élargissement du public tant elles permettent d'entrer en relation avec de nouvelles personnes, qu'il s'agisse d'habitants, de passants, de partenaires…

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Le soutien à la création structure fortement l'identité d'un établissement : les orientations prises à ce sujet – sur le plan budgétaire comme sur le plan organisationnel – conditionnent la possibilité pour le théâtre et ses équipes, et par extension pour le public, de s'approprier pleinement une démarche artistique et contribuer à la richesse du paysage de la création.
De plus, c'est dans le partage et l'accompagnement du risque artistique que se fonde la différence entre coproducteur et simple financeur. La Passerelle doit être un soutien avisé et engagé, une présence solide et de confiance, en capacité de défendre le projet dans le milieu professionnel.

■ Un rôle central dans le soutien de la production

Ce soutien devra se déployer dans tous les champs de la création contemporaine, dans le prolongement des accompagnements actés ces dernières années : **la diffusion pluridisciplinaire appelle un accompagnement de la production pluridisciplinaire également**. Les apports en coproduction seront pour deux tiers destinés à soutenir la création théâtrale, le tiers restant se ventilant entre danse, musique et cirque.
Forte de son label national, La Passerelle doit jouer un rôle exemplaire dans l'engagement que représente la coproduction. À l'heure de la fragmentation des apports alloués aux compagnies, il ne me semble pas envisageable d'attribuer des parts de coproduction d'un montant inférieur à 10 000 €, à l'exception de projets qui seraient de "petites" productions.
Dans le même temps, La Passerelle restera un lieu d'**accueil de compagnies en résidence**. La scène nationale ne disposant pas d'espace de travail dédié à la création, cette activité se glisse dans les interstices laissés libre sur les plateaux par la diffusion. Pour pallier ce manque, des résidences continueront d'être accueillies en partenariat avec d'autres lieux du territoire, comme ce fut le cas ces dernières années à Lamballe (résidence de la compagnie La Volige pour la création du spectacle *Monte-Cristo*). Il s'agira également de continuer à accueillir des résidences d'écriture, ou d'immersion, dont la temporalité se situe en amont des besoins de travail au plateau.

■ Un soutien majeur auprès des artistes régionaux

Mettre en valeur et accompagner la création bretonne nécessitera de faire des choix tant elle se révèle foisonnante, dans toutes les disciplines. Il s'agira bien sûr de continuer à accompagner les **équipes reconnues**, notamment conventionnées par la DRAC de Bretagne, dans une double logique d'ancrage et de rayonnement, mais également d'être attentif à l'**émergence**. Trouver également le bon endroit d'accompagnement de projets musicaux, notamment dans le champ des musiques populaires de création et des musiques classiques, anciennes et contemporaines.
Le soutien aux projets régionaux représentera chaque année entre 35 et 45 % de la somme allouée à ce poste dans le budget de la scène nationale, conformément à la dynamique installée ces dernières années (44 % en 2023, 50 % en 2024).

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

■ Artistes associés

Deux objectifs complémentaires guident les choix d'artistes associés : d'une part, inventer un lien particulier avec la scène nationale, synonyme d'**interrelation poussée entre les équipes artistiques et celle de La Passerelle** ; d'autre part, construire des **liens étroits entre artistes et habitants**, à travers la diffusion des spectacles mais aussi de projets prenant des formes diverses. L'association avec une équipe sur plusieurs saisons est ainsi pensée comme une véritable ressource mutuelle : de la part de La Passerelle un soutien fort à ses créations, à son répertoire et au développement de sa visibilité dans les réseaux professionnels ; de la part des artistes complices une présence régulière, condition indispensable pour tisser sur la durée des liens forts avec l'équipe de la scène nationale et contribuer à alimenter concrètement le travail mené par elle sur le terrain.

Une équipe est d'ores et déjà associée pour trois saisons depuis la rentrée 2023 : le **collectif OS'O**. Un choix guidé à la fois par des questions humaines, tant ces artistes sont porteurs d'enthousiasme, et bien sûr artistiques : c'est avant tout un collectif d'acteurs et d'actrices, qui place le travail des comédiens au centre de chacun de ses projets. Tout en n'utilisant jamais la même recette : ils font preuve depuis une douzaine d'années d'une grande capacité à rebattre les cartes à chaque création, que ce soit sur le processus, en invitant des auteurs et metteurs en scène différents en fonction des projets, ou sur la forme, avec des spectacles pensés pour être joués sur de grandes scènes ou au contraire tout-terrain. Sur le fond, chacune de leurs pièces traverse, frontalement ou de biais, le monde d'aujourd'hui. Les sujets politiques et sociaux ne sont jamais abordés de manière binaire ou dans une logique d'injonction, il est au contraire plutôt question de la manière dont nous débattons et nous nous débattons avec les paradoxes de notre vie humaine. Tout cela avec beaucoup de légèreté et d'humour : omniprésent dans chaque création du collectif, le rire est un pilier de leur travail.
La saison 23/24 a permis de se saisir de la diversité des formes du répertoire de la compagnie pour tisser un lien fort avec le public et des partenaires locaux : *L'Assommoir* a été présenté à La Passerelle ; *Qui a cru Kenneth Arnold* à la MJC de Quintin et dans les lycées Jean Moulin (Saint-Brieuc) et de La Closerie (Saint-Quay-Portrieux) ; *Le Dernier Banquet* à Ploufragan et Saint-Brieuc en partenariat avec deux centres sociaux. La saison 24/25 s'est ouverte avec l'accueil de la résidence de création et les premières de *Caverne*, et se poursuivra notamment par la mise en œuvre de deux projets d'éducation artistique et culturelle avec le lycée agricole de Caulnes et le lycée Jean Moulin (Saint-Brieuc).
La saison 25/26, troisième et dernière de ce compagnonnage, débutera une fois encore sur le grand plateau, avec la reprise du spectacle *Timon/Titus* créé en 2014, pour lequel le collectif avait remporté le prix du public et du jury professionnel lors du festival Impatience 2015. Elle sera également le cadre d'un travail avec un groupe de personnes encore à définir autour de l'écriture et de la pratique théâtrale.

À partir de la saison 26/27, c'est la **compagnie La Volige** qui sera artiste associée à La Passerelle. Implantée dans les Deux-Sèvres, en Nouvelle-Aquitaine, elle est dirigée par deux artistes installés dans les Côtes d'Armor : **Fanny Chériaux** et **Nicolas Bonneau**. Sur les années passées, La Passerelle a coproduit le spectacle *Monte-Cristo*, accueilli en coréalisation avec Quai des Rêves à Lamballe en avril 2022. Le spectacle *Sortie d'usine* a également été programmé en

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

octobre 2022, en écho à l'exposition *Vivre avec la grève du Joint français* présentée au Musée d'Art et d'histoire de Saint-Brieuc. L'association sur trois saisons [illegible] nale de se saisir de la diversité des formats développés par La Volige, qu'il s'agisse des créations scéniques, des projets de territoire ou d'aventures artistiques in situ. Et de la capacité dont fait preuve la compagnie à inventer un théâtre de collectage ancré dans le réel, entre documentaire et mise en récit, tout en étant capable d'adapter également de pures fictions : après *Monte-Cristo*, La Passerelle coproduira *L'Appel sauvage*, tiré du grand roman de Jack London, dont les premières auront lieu en novembre 2026 à Saint-Brieuc. Au-delà de ces considérations artistiques, s'associer à des artistes implantés sur le même territoire que la scène nationale répond mon envie d'aller encore plus loin dans la porosité et la permanence de la relation entre les deux structures : je proposerai au conseil d'administration que La Volige siège en tant que personnalité qualifiée.

■ Développer le travail en réseau

C'est un enjeu de plus en plus prégnant afin de retrouver des périmètres tangibles de veille, d'action, de mutualisation, de réflexion.
À l'échelon national, cela se traduit par une présence dynamique au sein de l'**Association des Scènes Nationales**, dans les rencontres organisées par l'**Office National de Diffusion Artistique** ainsi qu'au sein du **GRAC Est** (à partir de 2024). La Passerelle tiendra également pleinement son rang au sein du réseau des lieux bretons de spectacle vivant, qu'ils soient scènes de territoire, scènes conventionnées, scènes nationales, pôle national cirque, centres dramatiques nationaux, centre chorégraphique national, centre national des arts de la rue et de l'espace public…
Dans le champ chorégraphique, La Passerelle a rejoint en 2024 **Tremplin**, réseau interrégional de soutien aux auteurs chorégraphiques émergents dans le Grand Ouest en lien avec Paris. Piloté par Danse à tous les étages, il rassemble une quinzaine de structures éclectiques engagées pour le développement de la danse, avec pour enjeu de se réunir pour construire des dynamiques entre lieux, artistes et territoires.
Cette préoccupation se traduira également par une attention particulière à certains périmètres d'accompagnement existants, notamment la Coopération Itinéraires d'artistes, afin d'abonder des dynamiques vertueuses. À l'heure où le théâtre fait figure de parent pauvre de ces réseaux formels ou informels, La Passerelle participera à la réflexion qui doit nécessairement se mettre en place à l'échelon régional, en lien notamment avec les deux autres scènes nationales et les deux CDN.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

■ La force d'une saison pluridisciplinaire

En appréhendant la pluridisciplinarité comme un atout, il s'agira d'inviter les habitants à découvrir les différentes manières de faire du théâtre aujourd'hui, tout comme la diversité des expressions musicales, chorégraphiques et circassiennes. Y compris en mettant en exergue l'hybridation entre ces différentes disciplines, mais aussi avec les arts plastiques, l'architecture, l'urbanisme, l'intervention sociale et la pratique amateur. Le nombre de spectacles accueillis doit permettre de conjuguer des propositions idéales pour une première rencontre avec le spectacle vivant et celles qui constituent une marche vers des univers plus exigeants.
Hors festival SPLATCH ! et spectacles accueillis chez les partenaires, je prévois un socle de **40 à 45 spectacles** programmés entre septembre et juin. Le théâtre représentera le tiers de cette programmation, la musique une douzaine de propositions, la danse une dizaine et le cirque autour de cinq. Il s'agit bien sûr d'un canevas global, destiné à illustrer des proportions générales plus qu'un nombre de cases à remplir. Dans chacune de ces disciplines, la question des séries de représentations sera abordée avec volontarisme.

Discipline n'ayant pas encore retrouvé son public d'avant 2020, le **théâtre** sera l'objet d'une attention particulière avec la présence prépondérante de propositions purement théâtrales ou de projets transversaux initiés par des femmes et des hommes de théâtre. L'enjeu pour les prochaines années sera double. D'abord préserver la capacité de La Passerelle à accueillir des artistes de référence, des **formes contemporaines théâtrales d'envergure**, relevant parfois de l'expérience marquante, portées notamment par des artistes français (Julie Deliquet, Julien Gosselin, Caroline Guiela Nguyen, Cyril Teste, Lorraine de Sagazan, Joël Pommerat…). Mais également ponctuer le parcours proposé au public de repères divers, notamment par le biais de **textes du répertoire** portés avec un regard contemporain.
Au-delà du partage des grands chefs-d'œuvre, je souhaite défendre un **théâtre ancré dans le présent**, un art du positionnement, qui organise le combat des idées en jouant les unes et les autres. Dans son essai *Alors nous irons trouver la beauté ailleurs*, l'autrice Corinne Morel Darleux désigne par l'expression « moments perspectivistes » les expériences qui développent « la capacité à comprendre d'autres points de vue que le sien, ou du moins, faute de comprendre, à toucher du doigt la multiplicité des rapports au monde et à accepter la relativité de nos perceptions ». Pour moi, la représentation théâtrale doit faire partie de ces moments perspectivistes, par le biais de récits fictionnels ou documentaires qui permettent de pluraliser les mondes tout en luttant contre le rétrécissement du nôtre.

D'une danse jubilatoire à des écritures plus rugueuses, parfois perturbantes, je resterai attentif à montrer la **diversité du champ chorégraphique actuel**, y compris pour le jeune public.
Avec une attention particulière à la diffusion de **grands formats**, notamment hors du champ néoclassique, portés par des chorégraphes français (Christophe Béranger & Jonathan Pranlas-Descours, La Horde, Thomas Lebrun, Maud Le Pladec…) mais aussi étrangers (Koen Augustijnen

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

& Rosalba Torres Guerrero, Jan Martens, Ohad Naharin, Marlène Monteiro Freitas, Alice Ripoll, Lia Rodrigues, Alexander Vantournhout…). La danse continuera également à occuper une place pleine idéale pour investir l'espace public, notamment dans le cadre du festival SPLATCH !.

Je souhaite que la **programmation musicale** de la scène nationale continue d'explorer des répertoires qui iront des musiques actuelles au champ des musiques improvisées ou à celui des musiques traditionnelles ou du monde, chaque saison inventant un nouvel équilibre des styles présentés. Avec l'envie de repenser la place des projets musicaux, y compris au stade de la diffusion : à compter de la saison 23/24 les séries de deux concerts se sont multipliées au Petit Théâtre, aussi bien dans le registre du jazz, des musiques actuelles que de la musique ancienne.
La complémentarité avec le projet artistique de **Bonjour Minuit** sera bien sûr de mise, tout comme la recherche de points de rencontre autour de créations inventives croisant les univers et les publics : après la coréalisation des spectacles *Passion Disque – 3300 Tours* (Renaud Cojo) et *Entrer dans la couleur* (Alain Damasio et Yann Péchin) en 2022 puis l'accueil de Yaron Herman et Benjamin Epps en 2024, il s'agira en 2025 d'accompagner ensemble la prochaine création du violoncelliste Gaspar Claus, avec un accueil en résidence à Bonjour Minuit, un apport en coproduction de La Passerelle dans le cadre du programme de soutien à la création mutualisée en musiques actuelles mis en place par la DGCA et la coréalisation de l'accueil du concert nouvellement créé.
Le partenariat avec le **Conservatoire à Rayonnement Départemental**, historiquement concerts sandwichs et jazz au bar, désormais avant-scènes jazz et avant-scènes classique, nourrit également de diverses manières les propositions musicales, avec une dizaine de rendez-vous chaque saison. À cela s'ajoute la possibilité d'imaginer une émulation autour de l'accueil de certains artistes, comme ce sera le cas avec la programmation de l'orchestre Fleurs Noires au printemps 2025 à La Passerelle à l'issue d'une résidence portée par les quatre CRD costarmoricains.
Une attention particulière sera également portée aux partenariats envisageables avec certains **festivals** : en 2025, La Passerelle accueillera un concert en coréalisation avec le festival Jazz Ô Château, implanté à Tréveneuc, à l'occasion des 10 ans de cet événement.

Tout en restant attentif aux formes pour grands plateaux, la programmation **cirque** continuera de se déployer sous des formats divers, à l'image des saisons précédentes, afin d'affirmer des choix guidés par de réels enthousiasmes plutôt que par des considérations de formes. À l'échelle territoriale, le déploiement d'un nouveau projet au Carré Magique, PNC de Lannion, pourra être l'occasion d'imaginer de nouvelles coopérations vertueuses avec la scène nationale.

■ Le festival SPLATCH !

Il est apparu dans ce projet lors de la saison 21/22, celle de la reprise postpandémie, saison hypertrophiée nourrie de l'énergie humaine et financière de la relance. Il s'agissait d'éclabousser joyeusement le printemps grâce à un temps fort dédié à l'émerveillement, au mouvement, aux gestes pluriels, une ode à la surprise éternelle qu'est la danse dans des formats étonnants, du solo fulgurant à la transe collective. Dès cette première édition le festival s'est déployé à la

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

fois **dans les espaces de La Passerelle, mais aussi en dehors,** des places du centre-ville de Saint-Brieuc aux esplanades des quartiers alentours, et dans des lieux partenaires. Il a connu un vif succès, traduit quantitativement (5 500 spectateurs et spectatrices) mais aussi dans l'enthousiasme formulé par les personnes présentes et les équipes artistiques accueillies, qui m'a convaincu d'ancrer ce temps fort autour de la danse dans le projet de La Passerelle à une fréquence bisannuelle.

Pour transformer l'essai artistique, l'un des écueils à éviter était celui de la simple accumulation de spectacles, pour faire en sorte que ce festival s'inscrive comme une véritable expérience vivante, un espace-temps à part dans la relation au public et à la ville, qui génère encore plus d'altérité en pensant l'expression artistique, la danse et la fête comme des moyens de rassemblement et d'émancipation. Prendre l'air, ré-enchanter l'espace quotidien et offrir aux personnes la possibilité non seulement de regarder la danse, mais aussi de la pratiquer, la vivre, l'éprouver.

La deuxième édition s'est tenue du 10 au 20 avril 2024, forte d'un budget de 167 000 €. Avec une programmation de 20 spectacles pour 34 représentations durant 10 jours, elle a rassemblé près de 6 000 personnes et permis de multiplier les rencontres avec la danse dans toute sa diversité, dans les salles et hors les murs. Avec une attention particulière au public familial, et l'envie d'investir de nouveaux espaces extérieurs. Cette deuxième édition a également été nourrie de liens qui font sens avec deux structures partenaire : La Ville Robert à Pordic et la MJC du Plateau à Saint-Brieuc.

La troisième édition aura lieu au printemps 2026. Faute de financement supplémentaire dédié à cet événement, elle sera resserrée sur une durée prévisionnelle de 6 jours pour ne pas fragiliser la globalité du projet de la scène nationale, avec un budget consacré à l'événement qui ne pourra pas dépasser 120 000 €.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE TOUT AU LONG DE LA VIE

■ Avec les élèves, apprentis et étudiants

Le projet de La Passerelle porte une **mission d'éveil et d'interpellation des jeunes générations** : découvrir, réfléchir, pratiquer, et faire communauté sont des enjeux qui me paraissent essentiels, en lien toujours avec celui de la résonance. Cette approche de l'altérité par l'éducation artistique doit permettre aux jeunes de dépasser la projection conceptuelle pour s'engager en tant qu'êtres humains, individus. Avec également la nécessité du décloisonnement et de la diversité : travailler l'acceptation de la différence – des corps différents, de l'insolite, de la dérision, de la touche artistique, d'une altérité de genre, d'origine… – pour apprendre à connaître l'autre, à l'accepter.
Concrètement je souhaite poursuivre le travail considérable accompli ces dernières années, notamment par le biais des conventions de jumelage qui permettent de déployer des **parcours ambitieux** nourris des trois piliers de l'éducation artistique et culturelle que sont la rencontre directe et sensible avec les œuvres et les artistes, l'initiation à une pratique artistique et l'apport de connaissances. Ces parcours, une vingtaine chaque saison, sont déployés sur tout le territoire costarmoricain, et s'organisent notamment dans le cadre des dispositifs DRAC.
La **pédagogie théâtrale** tient également une place importante dans le champ de l'EAC au sein du projet de La Passerelle : la scène nationale de Saint-Brieuc est la structure culturelle référente pour les enseignements optionnels et de spécialité au sein des lycées Savina (Tréguier) et Saint-Joseph (Lamballe), ainsi que pour les enseignements optionnels à Carhaix (lycée Paul Sérusier), Dinan (lycée La Fontaine des Eaux), Loudéac (lycée Fulgence Bienvenue) et Saint-Brieuc (lycée Freyssinet). L'objectif pour les années à venir reste d'imaginer des espaces de croisement entre les différentes classes concernées, incluant élèves, enseignants et artistes.
À titre d'exemple, en 2025 un projet réunira les élèves de 1ère du lycée Savina de Tréguier (spécialité théâtre) et des jeunes de 13 à 21 ans accompagnés par l'association de protection de l'enfance L'Envol. De janvier à avril, les élèves prépareront un spectacle tandis que les jeunes vont travailler sur tous les à-côtés : communication, technique, accueil du public.

■ Avec les personnes fragilisées

Je souhaite continuer à porter une démarche volontariste en lien avec les professionnels du secteur social et médical : maisons d'enfants à caractère social, instituts médico-éducatifs, foyers de vie pour adultes handicapés, établissements hospitaliers pour personnes âgées dépendantes, service pénitentiaire d'insertion et de probation… Dans le cadre des dispositifs interministériels

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

ou en dehors, La Passerelle continuera d'inventer de nouvelles médiations qui intègrent une dimension sociétale ou territoriale, qui se fondent sur des dynamiques participatives associant les personnes comme acteurs à part entière du processus artistique et culturel. Cette démarche sera nourrie de la singularité du contexte, et co-construite par les personnes rencontrées, les partenaires, les artistes et l'équipe de la scène nationale, **afin de produire les conditions d'un échange nourri d'attention et d'implication réciproques**. Un échange où chacun recevra la même considération, où chacun apportera sa qualité et sa faiblesse, sa fragilité et sa force, pour une créativité toujours en mouvement.
Je suis convaincu que les démarches les plus marquantes sont celles pensées dès le départ non pas comme de simples facilitateurs d'accès à la culture pour des personnes qui en sont prétendument éloignées, mais comme de véritables **espaces potentiels d'enrichissement mutuel et durable des pratiques des artistes et des personnes impliquées, qui ensemble font un pas de côté**. Ce fut le cas ces dernières saisons avec les projets mis en œuvre à l'EHPAD du Centre gériatrique des Capucins (avec la cie a k entrepôt), à la maison d'arrêt de Saint-Brieuc (avec Le Denisyak puis Chloé Moglia) ou à la Clinique du Val-Josselin (avec Simon Tanguy puis Nathalie Tarlet).
Ainsi, en 2025, les projets de créations de Massimo Fusco d'une part, et de La Ponctuelle d'autre part, nourriront la mise en œuvre d'un projet avec les résidents de l'EHPAD briochin Jeanne Guernion à partir de deux formes de bals, l'une autour des danses de salon, l'autre autour des danses traditionnelles. À travers ces deux bals, les résidents vont pouvoir (re)découvrir la danse, se redécouvrir, dans des mouvements qu'ils/elles auront contribué à créer, dans le respect des corps et des mobilités de chacun. Au-delà du mouvement, ce sont avant tout des rencontres, du dialogue et des temps longs qui pourront se créer entre les artistes au travail dans les murs de l'établissement et les résidents. Le Lycée professionnel Marie Balavenne, établissement préparant les jeunes aux métiers de la santé et du social, sera également associé au projet : en contribuant notamment à accompagner les résidents lors des ateliers, les élèves prendront pleinement part à la relation qui se nouera avec les artistes et les participants.

FAIRE RELATION AUX HABITANTS AUTREMENT

■ Une communication adaptée à l'image du projet

L'identité visuelle et la communication de la scène nationale ont accompagné de manière très visible le changement de projet de La Passerelle depuis six ans. La nouvelle identité graphique a notamment permis une appropriation du lieu par les populations, grâce à une image plus ludique, ouverte, accessible, moins intimidante. Nous continuerons à travailler dans ce sens afin d'inviter les habitants à toujours plus de curiosité et susciter un sentiment d'attachement sensible et joyeux.
Il est également impératif de continuer à rendre visible la mise en œuvre du projet dans son ensemble, à raconter le plus directement possible l'histoire qui s'invente pour **s'adresser à la**

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

population et non plus seulement au public : la communication doit englober et valoriser la totalité du projet sans se restreindre à la programmation. C'est ce qu'incarne notamment le **journal *Bien Plus !***, depuis septembre 2020. Dans une adresse simple et conviviale, ce support papier parait deux fois par saison et raconte la richesse et la diversité de l'activité de La Passerelle telle qu'elle se déploie quotidiennement au contact d'une multitude de personnes : élèves, artistes, amateurs, salariés, jeunes des quartiers…
Cette même logique guide la ligne éditoriale de la **présence numérique**, notamment sur les réseaux sociaux, en complétant la logique d'annonce par une mise en récit du projet, et en imaginant des espaces d'interaction avec le public.

■ Une politique tarifaire en phase avec les nouvelles pratiques

La politique tarifaire a connu une évolution marquante en début de saison 2020/21, motivée par le contexte de crise sanitaire et la prise en compte des incertitudes liées au déroulement de la saison en question, mais également par un **enjeu plus global de facilitation d'accès à la programmation**. Une première étape avait été franchie en début de saison 19/20 avec l'abandon de la traditionnelle formule/injonction/invitation « abonnez-vous » dans les supports de communication. Nous avions plutôt cherché à montrer qu'à chaque mode de fréquentation correspondait une solution tarifaire.
La grille proposée depuis la saison 20/21 est simplifiée, **sans abonnement**, avec une amplitude tarifaire réduite : le tarif le plus élevé est de 21 €, et 15 € pour les étudiants, - 30 ans, demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux. Et ce dès le premier billet acheté, contre 28 € / 18 € auparavant.
Ce volontarisme s'ancre dans une double réalité contextuelle : la crise sanitaire puis l'inflation ont engendré une crise économique susceptible d'impacter durablement une grande diversité de personnes ; et avant même cette conjoncture, près de 20 % des habitants de Saint-Brieuc vivaient sous le seuil de pauvreté.
C'est la raison pour laquelle un **tarif solidaire** unique de 6 €, ouvert aux bénéficiaires de tous les minima sociaux, a été instauré en début de saison 21/22.
L'objectif sur les prochaines années sera de continuer à ajuster la grille tarifaire, en articulant deux injonctions paradoxales : qu'elle soit un véritable outil d'élargissement des publics mais aussi un levier d'équilibre budgétaire. Raison pour laquelle à compter de la saison 23/24 le tarif le plus élevé, appliqué aux spectacles de grande envergure, est passé à 25 €, et 18 € pour les étudiants, - 30 ans et demandeurs d'emploi.

■ L'implication citoyenne

Mon objectif est d'inviter les personnes à être actrices de leur propre pratique culturelle, considérées non comme des consommatrices mais comme des individus sensibles, soucieux de prendre part à la communauté à laquelle ils appartiennent. Sur les prochaines années, c'est une véritable échelle de l'implication qui se déploiera.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

→ *Les projets participatifs*

De plus ou moindre grande envergure, ces projets sont avant tout [illegible] intergénérationnels et affranchis des catégories sociales. Invitation à rencontrer des artistes dans un temps privilégié, à fréquenter et s'approprier autrement les espaces du théâtre, à vivre l'expérience de la rencontre avec le public, ces aventures offrent une découverte partagée de la création, de son exigence et des émotions qui l'accompagnent.
We can be heroes Kids* (Groupenfonction), *Passion Disque – 3300 Tours* (Renaud Cojo), *Herbes folles et macadam* (Cie L'artère), *Safari intime* (Opéra Pagaï), *Grandeur nature* (Anne-Sophie Turion) et *Le Dernier Banquet* (collectif OS'O) ont été des projets marquants ces dernières saisons pour les participants mais aussi pour les spectateurs et l'équipe de La Passerelle.
À partir de la saison 2025/2026, les territoires du sud de l'agglomération et du quartier Plateau / Europe / Balzac seront les périmètres prioritaires de développement de ces projets.

→ *Le bénévolat*

À La Passerelle, plusieurs postes occupés dans d'autres théâtres par des bénévoles, le sont par des salariés : accueil du public les soirs de représentation, bar… S'il n'est pas question de revenir là-dessus dans les années à venir, l'appel à des bénévoles est susceptible d'avoir lieu sur des périmètres précis et ponctuels, notamment dans le cadre de projets artistiques particuliers ou évènements portés par la scène nationale, comme ce fut le cas lors de la première édition de SPLATCH ! ou à l'occasion du spectacle *Safari intime*. Cette démarche sera nourrie d'une **dimension sociale** via notamment un partenariat avec l'association de lutte contre l'exclusion APAJH.

→ *L'adhésion*

Les nouveaux statuts de l'association de gestion de La Passerelle, entrés en vigueur fin 2024, ont pour objectif de rassembler au sein de la gouvernance la diversité des parties prenantes du projet, appréhendées comme les personnes susceptibles d'avoir un point de vue ayant une incidence sur le fonctionnement de l'association. Les membres adhérents sont invités à participer activement à la vie de l'association en prenant part aux actions mises en œuvre, en s'informant et/ou en s'impliquant dans son fonctionnement. Les prochaines années seront donc consacrées à **donner une réalité et du sens** à cette adhésion, avec les personnes impliquées.

■ De nouveaux espaces-temps de rencontre

Depuis la saison 23/24, de nouvelles modalités de rencontre et de sensibilisation (découverte des décors de certains spectacles, visites parents-enfants du Petit Théâtre pendant les vacances scolaires, déjeuner avec les artistes, ateliers d'écriture…) permettent de **découvrir autrement l'univers des artistes, la scène nationale et ses coulisses**.
Il s'agira dans les années à venir de poursuivre cette démarche qui consiste à inventer et valoriser ces nouvelles portes d'entrée. Toujours sous des formats divers, qu'il s'agisse de jouer, pratiquer ou penser.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

■ L'amélioration de l'accessibilité

Plusieurs mesures ont été mises en œuvre ces dernières années pour **favoriser l'accès des personnes en situation de handicap au spectacle**. Le Théâtre Louis Guilloux est désormais par exemple équipé d'un système d'amplification du son à destination des personnes malentendantes, et des boucles magnétiques individuelles sont disponibles sur simple demande auprès de l'accueil. Des spectacles programmés sont également parfois accompagnés d'une audiodescription, et le programme de saison est désormais disponible en version audio grâce à un partenariat avec la Bibliothèque Sonore.
L'objectif est de poursuivre cette démarche sur les années à venir, dans un volume qui dépendra des financements mobilisables, et de faire en sorte qu'elle soit encore mieux identifiée par le grand public. Nous continuerons notamment à travailler avec des **associations ou institutions du territoire** (IME, IEP, GEM...) qui viennent apporter leur expertise de terrain, jouent un rôle de relais auprès des personnes et nous permettent de construire de véritables parcours. L'**adaptation des outils de communication** se poursuivra, et la question de l'accessibilité devra également être un des axes principaux du **projet de rénovation** de La Passerelle.

■ La nécessité d'une meilleure connaissance des publics

Après avoir constaté ces dernières saisons l'affirmation de la dimension chaleureuse et fédératrice de La Passerelle, le temps est venu d'engager une étude des publics pour avoir une connaissance fine de qui est là et qui est absent, afin de **continuer à œuvrer dans le sens d'une fréquentation de la scène nationale par la plus grande diversité possible de personnes**.
Mise en œuvre sur le premier semestre de l'année 2025, cette démarche devra permettre de déployer une approche quantitative, mais aussi de mieux identifier les modalités de prescription ou au contraire les freins à la fréquentation de la scène nationale.
En gardant en tête, pour un futur plus ou moins proche et selon des processus à définir, un autre enjeu : mesurer l'apport de la fréquentation du lieu dans la construction identitaire, dans la participation citoyenne et dans l'émancipation. Ne pas seulement mesurer l'échelle mais s'attarder sur l'empreinte, la durabilité, la trace, les relations existantes et celles à établir.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

La coopération territoriale

Je souhaite poursuivre avec les partenaires institutionnels un dialogue permanent afin de réfléchir à l'adéquation des actions de la scène nationale avec les enjeux des politiques publiques. Il s'agit là de créer des espaces de discussion nourris de la divergence des points de vue aussi bien que de l'intelligence collective pour définir et abonder des enjeux partagés. La première étape de cet échange sera bien sûr la **rédaction de la nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs**, ainsi que la formalisation de **comités de suivi réguliers** qui viendront compléter les conseils d'administration.

SAINT-BRIEUC, PORT D'ATTACHE AUX DYNAMIQUES NOUVELLES

■ Préparer la rénovation de La Passerelle, cœur battant et vivant de la ville

Le premier enjeu de la rénovation de La Passerelle est fonctionnel et technique. Les bâtiments présentent une vétusté générale, dans leurs aménagements et leurs installations techniques. Les équipements scéno-techniques des salles font appel à des technologies anciennes et ne sont plus aux normes. Pour que la scène nationale de Saint-Brieuc puisse continuer à être un équipement de référence à l'échelle départementale et régionale, il est indispensable de **résoudre le problème d'obsolescence générale de l'équipement** afin que puisse se déployer dans les prochaines décennies un projet artistique et culturel ambitieux, conforme aux exigences du label.
Dans le même temps, la configuration du lieu doit être questionnée à l'aune des **enjeux d'hospitalité** que porte ce projet : il s'agira notamment de penser des espaces de pratiques artistiques susceptibles d'accueillir aussi bien des élèves que des amateurs dans des conditions bien meilleurs que ce que permet actuellement le Forum. L'hospitalité est également celle que nous offrirons aux équipes artistiques, avec un espace dédié au travail de création. Hospitalité rime également avec convivialité : l'espace bar/restauration actuel montre ses limites depuis quelques années, tout comme l'ensemble des espaces dédiés à l'accueil du public.
Cette rénovation devra également permettre d'aller encore plus loin dans les actions menées pour faire **lien avec l'espace public environnant**, notamment la place de la Résistance reconfigurée. Une place qui sera le prolongement ou le préalable à La Passerelle, avec une pulsation permanente et réciproque qui reliera le dedans et le dehors.
De tout cela il faudra faire identité commune sur la base des valeurs du projet de la scène nationale, et non pas simplement accumulation d'usages. Une identité nouvelle, atypique, originale, qui permettra une appropriation sensible par la plus grande diversité de personnes d'un lieu de vie unique dans la cité, où partager, produire et s'exprimer.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

■ Poursuivre la diffusion en espace public

Je souhaite que l'engagement artistique abonde un enjeu sociétal plus vaste, celui de la **mise en relation et de la proximité**. À l'heure de la suprématie de l'immédiateté, quand la répétition des trajets quotidiens et le manque de temps changent notre attention à l'environnement proche, il est nécessaire de retrouver un sens social dans la proximité géographique, de recréer un usage commun du local. Il s'agit d'imaginer de nouvelles manières d'appropriation des espaces publics, **en défendant la force des projets artistiques comme agents d'enrichissement de nos cadres de vie**, grâce à l'accueil de formes atypiques qui dialoguent avec les mutations urbaines et périurbaines, et susceptibles de contribuer à l'élargissement des publics.
Safari intime (Opéra Pagaï), accueilli en 2023 dans le quartier Beauvallon, a constitué un marqueur fort de cette démarche, qui s'est poursuivie notamment en juin 2024 avec le projet *Grandeur nature* d'Anne-Sophie Turion dans le quartier de Balzac, marqué par une vaste opération de renouvellement urbain.
La nouvelle configuration de la place de la Résistance viendra également nourrir cette réflexion tant le besoin d'activation de cet espace repensé se fait déjà sentir au moment de l'esquisse du projet.

L'ITINÉRANCE SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION

■ En milieu urbain, une présence artistique intensifiée au sein des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville

Le travail mené ces dernières saisons a permis de construire un maillage de partenaires sur les quatre quartiers concernés : Iroise (jusqu'en 2023), Croix Saint-Lambert - Ville Oger, Le Plateau - Europe - Balzac et Point Du Jour. Les structures sociales (La Ruche, Cap Couleurs, Le Tremplin), culturelles (Bonjour Minuit, MJC du Plateau, le Cercle, centre culturel Victor Hugo) et les conseils de quartiers, sont autant de relais pour la scène nationale afin d'entrer en relation avec les habitants. Qu'il s'agisse de la programmation de spectacles familiaux, ou bien de la mise en œuvre de projets artistiques participatifs (par exemple *Passion disque – 3300 Tours* de Renaud Cojo en 2022, *Le Dernier Banquet* du Collectif OS'O et *Grandeur nature* d'Anne-Sophie Turion en 2024), les propositions partent de la réalité de chacune de ces aires urbaines et de la capacité des partenaires à les accompagner humainement.

À partir de 2024 et pendant quatre ans, le **dispositif de jumelage initié par la DRAC entre La Passerelle et le quartier Plateau / Europe / Balzac** doit permettre de garantir une présence artistique et culturelle au plus près des habitants. Dès la première année, de nombreuses actions ont été mises en place, avec plusieurs partenaires. Les spectacles *Pourquoi un arbre est une poule* (Marc Lacourt et Delphine Perret) et *Grandeur Nature* (Anne-Sophie Turion) ont été accueillis en lien avec le centre social Cap Couleurs. La deuxième édition du festival SPLATCH ! a débuté sur le city stade de la Vallée avec la *Block Party* imaginée par Jann Gallois, en coréalisation avec la MJC du Plateau. Les élèves de l'école La Brèche aux Cornes ont pris part à un parcours d'éducation artistique et culturelle comprenant la découverte de quatre spectacles et la participation

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

à plusieurs ateliers de pratique artistique.

La perspective pour les prochaines années sera de réunir artistes, habitants et structures implantées dans le quartier pour imaginer ensemble des **projets culturels fédérateurs**. En privilégiant des gestes artistiques capables de susciter l'**implication des populations les plus fragiles**, d'inventer des espaces de rassemblement et d'altérité, pour tenter d'œuvrer à la dignité des personnes et à leur émancipation.
Ce périmètre de jumelage devra également se nourrir de la dynamique du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) porté par la Ville de Saint-Brieuc.

■ En milieu rural, un maillage à inventer

Le positionnement de la scène nationale doit également tenir compte de la **faible implantation d'opérateurs culturels dans les zones rurales éloignées de la première couronne briochine**. La difficulté étant alors d'identifier des partenaires avec qui œuvrer pour faire relation aux habitants, qu'il s'agisse d'imaginer une programmation itinérante ou bien de mettre en œuvre des projets d'infusion.

Sur la saison 21/22, un spectacle a ainsi été programmé à Plaintel en partenariat avec le Syndicat de l'Orge, et le projet *Peau de phoque mobile* porté par Lucien Fradin et Aurore Magnier s'est déployé pendant une dizaine de jours à Quintin en partenariat avec la MJC.

Pendant la saison 23/24, les modalités de présence de la scène nationale sur le territoire quintinais ont commencé à s'étoffer, via notamment la programmation de deux spectacles et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation. À partir de l'année 2025, cette présence artistique déployée par La Passerelle devra s'imaginer dans une co-construction approfondie afin de **conforter et développer cet ancrage territorial** en travaillant en intelligence avec les acteurs du territoire, de manière transversale. L'objectif sera d'aller plus loin dans la relation aux habitants pour constituer un vrai programme de projets impliquant la participation. Ne plus partir seulement de nos désirs de programmation, mais du bassin de population et des envies de ce territoire.
Pour véritablement ancrer cette action dans le temps, avec les habitants comme avec les partenaires, elle devra s'inscrire dans un cadre pluriannuel, qui pourrait être celui de la convention d'objectifs.

DE MULTIPLES PARTENARIATS SUR LE TERRITOIRE COSTARMORICAIN

L'accueil de spectacles en coréalisation s'est développé ces dernières saisons, notamment avec le théâtre du Champ au Roy à Guingamp, Quai des Rêves à Lamballe et le centre culturel de la Ville Robert à Pordic. Une nouvelle relation s'installe également dans la durée avec le Théâtre du Bas-Chemin à Quessoy et le Petit Écho de la Mode à Châtelaudren depuis 2023.

L'enjeu pour les saisons à venir sera d'ajouter la question de l'accueil de résidence et du soutien à la création à cette logique de **partage d'enthousiasmes artistiques**.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

La structure

LE CADRE JURIDIQUE ET CONTRACTUEL

Les nouveaux statuts associatifs déposés en Préfecture à l'automne 2024 permettent à la composition du conseil d'administration de refléter la **diversité des parties prenantes** du projet et donc son intérêt collectif. L'objectif étant de mettre en place une gouvernance exemplaire en termes de parité, ouverte bien sûr aux partenaires institutionnels, mais aussi aux associations culturelles, sociales et d'éducation populaire, également aux relais dans les quartiers ainsi qu'à des lieux culturels partenaires, et assurant une mixité des usagers.

Dans le même temps, afin de favoriser le dialogue **entre les partenaires financeurs**, la nouvelle CPO instaure la tenue d'un comité de suivi qui se réunit au moins une fois par an, réunissant les représentants des différentes collectivités porteuses de financements à long terme.

La **Convention d'Occupation du Domaine Public** signée avec la Ville devra également être mise à jour en 2025, avec notamment la nécessité de mettre fin au flou concernant l'usage de l'espace autrefois occupé par Médiacap, intégré à l'ERP mais dont la scène nationale ne peut aujourd'hui disposer librement malgré les besoins formulés.

L'ÉQUIPE

Un projet n'est rien sans l'équipe qui œuvre à son déploiement concret. Il est donc essentiel d'être attentif à l'engagement et l'adhésion de chacun, au partage des enjeux et du sens de l'action de la scène nationale, faire en sorte que personne ne se sente en bout de chaine. Ceci dans une démarche la plus agile possible, en menant une animation d'équipe collégiale.

Parmi les évolutions accomplies ces dernières années, la **création d'un secrétariat général** a permis de réunir la communication, les relations avec les publics et l'accueil/billetterie au sein d'une seule et même entité dans l'organigramme. Dans le même temps, le partage et la fluidité au sein de chaque pôle et dans l'équipe de direction ont été améliorés, via notamment la mise en place d'un calendrier de réunions régulières, et d'un accompagnement RH mené par La Belle Ouvrage spécifiquement sur le périmètre du secrétariat général.

La **communication interne et les outils collaboratifs** ont également été développés, en lien étroit avec les besoins de l'ensemble des salariés : lettre d'information plusieurs fois par semaine, mise en place d'agendas partagés, refonte de la nomenclature du serveur… Il s'agira dans les prochaines années d'avoir la capacité d'inventer des procédures nouvelles renforçant les possibilités de travail en commun, et plus globalement l'esprit d'entraide, de solidarité et le

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

respect d'une éthique de la parole.

Le **partage des regards artistiques** au sein de l'équipe s'est également affirmé : la mission de conseil à la programmation a été intégrée aux fiches de postes des personnes concernées. Cette dynamique doit se poursuivre, afin de multiplier les possibilités de repérage mais aussi pour afficher des esthétiques et des approches différentes, tout en assurant la cohérence et l'identité de la ligne éditoriale dont le directeur se porte garant.

La Passerelle s'est également engagée dans la **lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels**, conformément au Titre XVIII de la CCNEAC. Les cadres et les représentants du personnel au sein du CSE ont suivi une journée de formation et l'ensemble de l'équipe a partagé un temps de sensibilisation, menés par une juriste spécialisée.

L'année 2024 a vu la mise en place une démarche d'accompagnement à la définition d'une stratégie de **responsabilité sociétale des entreprises**. Il s'agissait notamment de soutenir le groupe de travail interne sur la transition écologique dans son **état des lieux** axé sur les impacts environnementaux, sociaux et sociétaux de l'activité de la scène nationale, et d'identifier nos points forts autant que nos axes de progrès, en faisant face aux différentes contraintes rencontrées.
Le plan d'action élaboré à la suite de cette première phase va se décliner sur les prochaines années autour de quatre axes de travail : **l'équipe se mobilise** ! / **… en partage avec les artistes** / **… en complicité avec le public** / **… en résonance avec les partenaires**. Quatre axes qui épousent les différents piliers de la RSE : économique, environnemental et écologique, sociale et sociétale, comme la dimension de la gouvernance et du management.
L'objectif est désormais d'associer les salariés en interne et les parties prenantes en externe afin de mettre en œuvre ce **plan d'action à la fois ambitieux et appropriable**. Tout en continuant de renforcer nos connaissances sur les sujets de transition écologique et solidaire grâce à des formations.

L'EQUATION BUDGÉTAIRE

Les prochaines années seront marquées par une forte érosion du budget dédié à l'activité artistique, due à l'augmentation régulière des charges de fonctionnement et à la stagnation voire la baisse des aides publiques.

Les leviers qui sont entre nos mains pour contenir cet effritement sont connus.

La **masse salariale** : quantitativement, l'effectif tel qu'il est aujourd'hui correspond au minimum nécessaire au déploiement du projet de la scène nationale. Par ailleurs, l'équipe est composée de personnes très compétentes et pleinement engagées chacune dans leurs missions et même au-delà.
Ce poste de dépenses, charge financière mais ressource humaine, a connu une augmentation de 4,8 % entre 2019 (791 543 €) et 2024 (829 397 €). Plusieurs départs en retraite ainsi que des

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

choix de réorganisation (disparition du poste de secrétariat de direction notamment) ont permis de maintenir une progression régulière de la rémunération des salariés, [illegible] d'ancienneté de l'équipe, tout en contenant les charges de personnel dans une hausse normale.
Sur les années à venir, le glissement vieillesse technicité combiné à une possible revalorisation des minima dans le cadre de futures NAO augure une augmentation d'au moins 9 % de la masse salariale entre 2024 et 2027. Nous ferons en sorte de contenir cette hausse à partir de 2025 notamment en rassemblant sur un même poste les fonctions de comptabilité et de paye à la suite de deux départs en retraite et une réorganisation interne.

Les **frais de structure** ont quant à eux connu une hausse de 12,3 % entre 2019 (285 721 €) et 2024 (320 750 €). Cette augmentation devrait se poursuivre sur la période à venir (au moins 3 % entre 2024 et 2028) notamment car La Passerelle n'a pas encore été impactée par la hausse des coûts du gaz survenue depuis deux ans : le nouveau contrat négocié prendra effet en 2025.

Accroitre les **recettes de billetterie** sera la condition sine qua non pour maintenir le volume financier consacré à la diffusion. Après avoir atteint 13,60 € sur la saison 18/19, le **prix moyen du billet vendu** est descendu à 11,85 € sur la saison 22/23, conséquence de la politique tarifaire volontariste mise en œuvre après la pandémie. Les ajustements opérés ont permis d'atteindre 12,27 € sur la saison 23/24. L'objectif entre 2024 et 2027 est d'augmenter les recettes de billetterie de 30 %, pour passer de 275 000 € en 2024 à 355 000 € en 2028.
Tout l'enjeu sera donc sur les prochaines années d'activer le levier tarifaire tout en gardant une grille compatible avec les caractéristiques sociales et démographique du territoire briochin.
Situé à 35 % en 2024, le ratio charges de saison/recettes de billetterie est donc amené à augmenter dans les prochaines années, pour atteindre près de 50 % en 2028.
À noter qu'un tel objectif aura bien sûr des conséquences sur les choix de programmation, fréquentation élevée et recettes de billetterie en hausse allant de pair.

Des recettes liées à la **location des espaces** devront également être envisagées. Sans perdre de vue qu'elles ne pourront être que subsidiaires tant le volume de l'activité de la scène nationale et la configuration des lieux laissent peu de dates disponibles pour répondre aux sollicitations reçues.

Concernant les **ressources apportées par les partenaires publics**, la principale dynamique identifiée sur la période repose sur la dimension territoriale du projet de la scène nationale, d'une part dans le cadre du jumelage initié par la DRAC de Bretagne avec le quartier Plateau / Europe / Balzac de 2024 à 2027, d'autre part avec l'objectif de consolidation du projet sur le territoire sud de l'agglomération de Saint-Brieuc.

S'agissant des **dépenses artistiques**, le montant de l'enveloppe consacrée à la coproduction sera requestionné : stabilisé autour d'une moyenne de 100 000 € ces dernières années, le risque est celui d'une baisse dès 2025. Une année sur laquelle le budget prévisionnel moyen consacré à la coproduction par les scènes nationales sera de 88 225 €, le budget médian de 75 000 € (chiffres DGCA).
Le budget consacré à la diffusion est resté relativement stable entre 2019 (789 422 €) et 2024 (772 400 €), mais au prix d'un important déficit sur 2024. Ce chiffre plaçait la marge artistique de La Passerelle 5,6 % au-dessus du montant médian (721 036 €) pour l'ensemble des scènes nationales en 2024.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

L'objectif pour les quatre prochaines années est de tenir un budget annuel moyen de 700 000 € consacré à l'accueil des spectacles, soit légèrement au-dessus du [illegible] 2025 (691 929 €) pour l'ensemble des scènes nationales
En moyenne, 40 % de ce budget sera consacré au théâtre, 25 % à la danse, 15 % à la musique, 10 % au cirque et 10 % à la programmation hors les murs toutes disciplines confondues.

À l'heure de mettre à jours ces pages, le **calendrier de la rénovation de La Passerelle** n'est pas encore connu. Les différents équilibres exposés ci-dessus seraient bien sûr amenés à être repensés dans l'hypothèse souhaitable où des travaux débuteraient avant la fin de la période concernée par ce projet, et rendraient inutilisables tout ou partie des espaces de La Passerelle.

Dans ce cas, le **redéploiement total ou partiel de l'activité de la scène nationale hors de ses murs** serait nourri de l'important travail de coopération accompli jusqu'alors avec les partenaires du territoire, à l'échelle de Saint-Brieuc, de l'agglomération et du département. Cette dynamique existante devrait permettre à La Passerelle et son équipe d'aborder sereinement cette phase transitoire entre l'ancien et le nouveau théâtre, et d'aller encore plus loin dans l'affirmation de l'enjeu de résonance qui irrigue ce projet.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Annexe II - Indicateurs communs aux LABELS

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Modes de calcul	2024	2025	2026	2027	2028
Accès pour tous à l'offre culturelle, illustré par les outils de connaissance du public	Augmenter la fréquentation	Fréquentation payante	Nombre de places vendues	20540	19 000	21 500	19 500	22 000
		Fréquentation totale	Nombre de places vendues, gratuites et exonérées	29 609	24 700	30 660	26 000	31000
	Développer les actions d'éducation artistique et culturelle (EAC)	Nombre d'enfants et de jeunes ayant bénéficié d'une action EAC	Nombre d'enfants et de jeunes ayant bénéficié d'une action EAC	En temps scolaire : 3376 Hors temps scolaire : 20	En temps scolaire : 3400 Hors temps scolaire : 60	En temps scolaire : 3400 Hors temps scolaire : 60	En temps scolaire : 3400 Hors temps scolaire : 60	En temps scolaire : 3400 Hors temps scolaire : 60
		Volume d'heures consacré à l'EAC en faveur des enfants et des jeunes	Nombre d'enfants et de jeunes ayant bénéficié d'une action EAC x nombre d'heures de transmission	En temps scolaire : 3376 x 899 heures Hors temps scolaire : 20 x 1,5 heures	En temps scolaire : 3400 x 900 heures Hors temps scolaire : 30 x 2 heures	En temps scolaire : 3400 x 900 heures Hors temps scolaire : 30 x 2 heures	En temps scolaire : 3400 x 900 heures Hors temps scolaire : 30 x 2 heures	En temps scolaire : 3400 x 900 heures Hors temps scolaire : 30 x 2 heures
		Nombre de structures bénéficiaires d'actions EAC	Nombre de structures bénéficiaires d'actions EAC *- dont jeune public* *- dont publics du champ social*	Jeune public : 46 Champ social : 5	Jeune public : 46 Champ social : 5	Jeune public : 46 Champ social : 5	Jeune public : 46 Champ social : 1	Jeune public : 46 Champ social : 5
	Diffuser davantage les œuvres	Nombre de représentations hors les murs de La Passerelle, dont celles ayant lieu dans les zones prioritaires	Nombre de représentations hors les murs de La Passerelle *- dont celles ayant lieu dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville* *- dont celles ayant lieu dans l'espace public (Saint-Brieuc)* *- dont celles ayant lieu sur l'agglomération de Saint-Brieuc (hors Saint-Brieuc, essentiellement en zone rurale)*	Total : 42 - 13 - 13 - 5	Total : 40 - 18 - 1 - 15	Total : 50 - 15 - 15 - 10	Total : 36 - 15 - 5 - 10	Total : 50 - 15 - 15 - 10
		Nombre de spectacles au siège donnant lieu à plus de trois représentations	Nombre de spectacles donnant lieu à plus de trois représentations à La Passerelle sur une saison	0	0	1	1	1
Soutien à la création artistique	Veiller à l'importance de la création dans l'offre artistique	Nombre de productions ou productions déléguées diffusées pour la 1ère fois	Nombre de productions diffusées pour la 1ère fois	4	2	3	2	3
	Promouvoir l'emploi artistique	Part du budget consacrée à la masse salariale artistique	Masse salariale artistique / masse salariale totale (%) (*)	0	0	0	0	0
	Mise à disposition des structures	Nombre total de jours de résidence	Nombre total de jours de résidence par an	55	38	35	35	35
Situation financière	Développer les ressources propres	Taux de ressources propres	Ressources propres (recettes hors subventions) / ressources totales (%)	18%	20%	21%	21%	21%
	Maîtriser les charges fixes	Evolution des charges fixes	(Montant des charges fixes de l'année N - montant des charges fixes de l'année N-1) / montant des charges fixes de l'année N-1		3%	1%	1%	1%

(*) : budget artistique (cessions) / budget global pour les SMAC

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Annexe II - Indicateurs spécifiques aux SCENES NATIONALES

Axes stratégiques	Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs		Mode de calcul	2024	2025	2026	2027	2028
Engagement artistique et accès aux œuvres	**Engagement artistique et accès aux œuvres**	Proposer chaque saison une programmation pluridisciplinaire dans et hors les murs	Nombre de représentations	Théâtre et arts associés		35	37	38	40	38
				Musique	hors concerts sandwichs, avant-scènes et Discograph (comptabilisés dans l'Annexe IV)	15	16	15	15	15
				Danse		53	18	40	15	40
				Cirque	hors spectacles présentés à Lannion	7	13	12	10	15
			Nombre de titres	Théâtre et arts associés		17	15	15	15	15
				Musique	hors concerts sandwichs, avant-scènes et Discograph (comptabilisés dans l'Annexe IV)	10	13	12	12	12
				Danse		30	11	25	10	25
				Cirque	hors spectacles présentés à Lannion	4	5	6	5	6
				Part des compagnies régionales	Nombre de titres portés par des compagies régionales / nombre de titres global	35%	30%	30%	30%	30%
		Favoriser l'égalité hommes/femmes	Proportion de femmes au générique d'un spectacle		Pour chaque spectacle, on ramène à 1 le nombre de femmes et d'hommes à un poste donné	57%	55%	55%	55%	55%
			Proportion de représentations assurées par des metteuses en scène/chorégraphe/cheffes d'orchestre		(Nombre de représentations x jauge assurées par des metteuses en scènes/chorégraphes/cheffes d'orchestre) / (nombre de représentations x jauge) de l'ensemble des spectacles	49%	50%	50%	50%	50%

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Annexe III - budget global prévsionnel du projet

BUDGETS PREVISIONNELS ANALYTIQUES HT	RESULTAT N-1	BP N	BP N+1	BP N+2	BP N+3	
La Passerelle, scène nationale de Saint-Brieuc	2024	2025	2026	2027	2028	
CHARGES HT						
CHARGES DECAISSABLES						
DEPENSES DE STRUCTURE EN ORDRE DE MARCHE	**1 151 420**	**1 185 000**	**1 196 606**	**1 212 000**	**1 228 630**	
Masse salariale permanente	829 397	855 000	865 000	880 000	895 000	
Charges de fonctionnement	320 750	330 000	331 000	332 000	333 000	
Charges financières et bancaires						
Charges exceptionnelles	1 273	-	606	-	630	
DEPENSES ARTISTIQUES	**958 595**	**826 207**	**929 207**	**814 207**	**899 207**	
Charges d'accueil et de diffusion	**772 388**	**652 207**	**745 207**	**630 207**	**725 207**	
Théâtre	304 200	265 000	265 000	260 000	260 000	
Danse	106 179	167 000	130 000	150 000	130 000	
Musiques	90 292	110 000	110 000	110 000	105 000	
Cirque	41 397	45 000	50 000	45 000	45 000	
Hors-les-murs	62 426	65 207	70 207	65 207	65 207	
- Saint-Brieuc	10 436	18 000	18 000	18 000	18 000	
- QPV	31 737	25 000	27 000	25 000	25 000	
- Agglomération	18 053	15 207	15 207	15 207	15 207	
- Département	2 200	7 000	10 000	7 000	7 000	
Festival SPLATCH!	167 894		120 000		120 000	
dont espace public Saint-Brieuc	36 937		30 000		30 000	
Charges liées au soutien à la création	**96 877**	**100 000**	**100 000**	**100 000**	**90 000**	
coproduction	89 339	90 000	90 000	90 000	80 000	
résidence	7 538	10 000	10 000	10 000	10 000	
Charges liées aux autres activités artistiques	**13 950**	**14 000**	**14 000**	**14 000**	**14 000**	
Charges liées à l'action culturelle	**75 380**	**60 000**	**70 000**	**70 000**	**70 000**	
MISES A DISPOSITION	**46 819**	**45 000**	**45 000**	**45 000**	**45 000**	
DEPENSES ANNUELLES DE SAISON	**80 871**	**80 000**	**84 000**	**82 000**	**86 000**	
Communication de saison	41 049	43 000	43 000	44 000	44 000	
Personnel d'accueil salle et bar non permanent	39 822	37 000	41 000	38 000	42 000	
CHARGES NON DECAISSABLES	**127 380**	**107 000**	**98 000**	**92 000**	**84 394**	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	127 380	107 000	98 000	92 000	84 394	
TOTAL CHARGES HT	**2 365 085**	**2 243 207**	**2 352 813**	**2 245 207**	**2 343 231**	
	2 237 705	2 136 207	2 254 813	2 153 207	2 258 837	NB: HORS DOT. AMORT.
PRODUITS HT						
RECETTES ENCAISSABLES						
SUBVENTIONS ET AIDES	**1 799 849**	**1 751 551**	**1 746 769**	**1 744 769**	**1 746 769**	**SUBVENTIONS 2025 TTC**
Etat						
Ministère de la Culture - DRAC Bretagne	**720 922**	**711 030**	**706 030**	**706 030**	**706 030**	**715 000**
Activité - complément de prix	582 046	611 400	611 400	611 400	611 400	625 000
Actions éducatives	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Plan théâtre - Itinérance	29 354					
EST Tréguier et Lamballe	28 000	28 000	28 000	28 000	28 000	28 000
Projets divers action culturelle	19 892	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Soutien à la résidence	15 000	10 000	5 000	5 000	5 000	
Quartiers politique de la ville	16 630	16 630	16 630	16 630	16 630	17 000
				-	-	
Région Bretagne	**68 476**	**76 260**	**76 262**	**76 262**	**76 262**	**78 000**
Soutien au projet - complément de prix	68 476	76 260	76 260	76 260	76 260	
Département des Côtes d'Armor	**162 630**	**154 500**	**154 500**	**154 500**	**154 500**	**157 500**
Soutien au projet - complément de prix	162 630	154 500	154 500	154 500	154 500	
Saint-Brieuc Armor Agglomération	**12 582**	**26 977**	**26 977**	**26 977**	**26 977**	**27 500**
Soutien au projet - complément de prix	9 782					
Médiation et diffusion jeune public	2 800	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
Projet de territoire		24 477	24 477	24 477	24 477	25 000
Ville de Saint-Brieuc	**782 583**	**763 000**	**763 000**	**763 000**	**763 000**	**780 000**
Activité - complément de prix	782 583	763 000	763 000	763 000	763 000	780 000
Aides et garanties	**52 656**	**19 784**	**20 000**	**18 000**	**20 000**	
ONDA, OARA, SVB, ODIA...	27 315	18 184	20 000	18 000	20 000	
Autres aides exceptionnelles	15 341					
Autres subventions dont aides à l'emploi	10 000	1 600	-	-		

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

RECETTES PROPRES	**411 954**	**475 000**	**485 000**	**486 000**	**490 000**	
Recettes de billetterie	275 066	345 000	350 000	350 000	355 000	
Refacturations, mises à disposition	53 258	55 000	55 000	60 000	55 000	
Bar restauration	29 972	30 000	35 000	31 000	35 000	
Recettes liées à l'action culturelle	32 255	25 000	25 000	25 000	25 000	
Recettes de coréalisation	10 339	10 000	10 000	10 000	10 000	
Autres recettes diverses	11 064	10 000	10 000	10 000	10 000	
PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS	**5 585**	**2 000**	**2 000**	**2 000**	**2 000**	
Produits financiers	1 530	2 000	2 000	2 000	2 000	
Produits exceptionnels	4 055	-	-	-		
RECETTES NON-ENCAISSABLES						
REPRISE SUR PROVISIONS	**5 225**	**4 000**	**-**	**-**		
Transfert de charges et reprise sur provision	5 225					
Reprise provision départ à la retraite	-	4 000				
QUOTE PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	**86 428**	**66 700**	**63 000**	**60 500**	**56400**	
TOTAL PRODUITS HT	**2 309 041**	**2 299 251**	**2 296 769**	**2 293 269**	**2 295 169**	
	2 222 613	2 232 551	2 233 769	2 232 769	2 238 769	HORS DOT. AMORT.
PROVISION / REPORT => FESTIVAL SPLATCH!		56 044	56044	48 062	54 062	
RESULTAT HT	- 56 044	-	-	-	-	

NB: FONDS DEDIES EN CHARGES ET PRODUITS 41681

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Annexe IV - Grille analytique relative aux missions et activités

OBSERVATION : DONNEES D'ACTIVITE - SOCLE COMMUN LABELS SPECTACLE VIVANT

Important : les données spécifiques par label sont renseignés dans le deuxième onglet. Ces données concernent l'ensemble des labels

En vert : issus des indicateurs (annexe II)

		2024	2025	2026	2027	2028
Identification de la structure	Données générales : Nom, ville siège, forme juridique	La Passerelle, scène nationale de Saint Brieuc - association 1901				
Spectacles	**Nombre total de spectacles (payant+ gratuit)**	78	64	84	62	80
	A La Passerelle	60	52	60	50	65
	Dont gratuits	*14*	*16*	*15*	*12*	*15*
	Hors les murs	18	12	24	15	25
	Dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)	4	4	5	4	5
	Dans l'espace public (Saint-Brieuc)	8	1	10	3	11
	Autres lieux (Saint-Brieuc)	2	2	2	1	2
	Dans l'agglomération (hors Saint-Brieuc)	2	4	5	5	5
	Dans le département (hors agglomération de Saint-Brieuc)	2	1	2	2	2
	Dont gratuits	*8*	*1*	*10*	*3*	*12*
	Nombre de spectacles donnant lieu à plus de trois représentations à La Passerelle sur une saison	0	0	1	1	1
Représentations	**Nombre total de représentations**	135	118	140	111	135
	A La Passerelle	93	78	90	75	85
	Dont gratuites	*18*	*19*	*20*	*16*	*20*
	Hors les murs	42	40	50	36	50
	Dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)	13	18	15	15	15
	Dans l'espace public (Saint-Brieuc)	13	1	15	5	15
	Autres lieux (Saint-Brieuc)	6	4	4	2	4
	Dans l'agglomération (hors Saint-Brieuc)	5	15	10	10	10
	Dans le département (hors agglomération de Saint-Brieuc)	5	2	4	4	4
	Dont gratuites	*15*	*0*	*20*	*5*	*20*
Fréquentation	**Fréquentation totale**	29 609	24 700	30 660	26 000	31 000
	A La Passerelle	25 433	21 330	25 500	21 500	26 000
	Hors les murs	4 172	3 350	5 160	4 500	5 000
	Dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)	900	1 050	1 050	1050	1050
	Dans l'espace public (Saint-Brieuc)	2 190	500	2 550	850	2 550
	Autres lieux (Saint-Brieuc)	532	350	350	175	350
	Dans l'agglomération (hors Saint-Brieuc)	430	1 200	1 000	1 000	1 000
	Dans le département (hors agglomération de Saint-Brieuc)	120	250	250	250	250
	payante	20 540	19 000	21 500	19 500	22 000
	exonérée	1 919	1 760	2 000	1 810	2 050
	gratuite	7 150	3 980	7 160	4 690	6 950
Production	Nombre de productions ou productions déléguées diffusées pour la 1ère fois	4	2	3	2	3
Actions d'éducation artistique et culturelle (EAC)	Nombre d'enfants et de jeunes ayant bénéficié d'une action EAC en temps scolaire	3376	3400	3400	3400	3400
	Nombre d'enfants et de jeunes ayant bénéficié d'une action EAC hors temps scolaire	20	30	30	30	30
	nombre d'heures de transmission en temps scolaire	899	900	900	900	900
	nombre d'heures de transmission en hors temps scolaire	1,5	10	10	10	10
	Nombre total de structures bénéficiaires d'actions EAC	47	45	45	45	45
	Dont jeune public (ex : collèges, lycées, etc.)	*46*	*44*	*44*	*44*	*44*
	Dont publics du champ social	*5*	*5*	*5*	*5*	*5*
Résidence	Nombre total de jours de résidence	45	38	35	35	35

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

			2024	2025	2026	2027	2028
Scènes nationales	**Spectacles Représentations Fréquentation**	Ventilation par esthétique du spectacle vivant : théâtre, musique, danse, cirque, enfance et jeunesse, autres	Théâtre : 17 Musique : 10 Danse : 30 Cirque : 4 Dont adresse spécifique enfance/jeunesse : 8	Théâtre : 15 Musique : 13 Danse : 11 Cirque : 5 Dont adresse spécifique enfance/jeunesse : 6	Théâtre : 15 Musique : 12 Danse : 25 Cirque : 6 Dont adresse spécifique enfance/jeunesse : 10	Théâtre : 15 Musique : 12 Danse : 10 Cirque : 5 Dont adresse spécifique enfance/jeunesse : 8	Théâtre : 15 Musique : 12 Danse : 25 Cirque : 6 Dont adresse spécifique enfance/jeunesse : 10
		Nombre de représentations scolaires	23	14	20	16	20
		Nombre d'actions menées par des artistes à l'échelle de : ville siège, agglo, dpt, région, national, étranger	Saint-Brieuc : 67 Agglomération : 9 Département : 24 Région : 3	Saint-Brieuc : 67 Agglomération : 15 Département : 24 Région : 3	Saint-Brieuc : 67 Agglomération : 15 Département : 24 Région : 3	Saint-Brieuc: 67 Agglomération : 15 Département : 24 Région : 3	Saint-Brieuc : 67 Agglomération : 15 Département : 24 Région : 3
		nombre de spectacles et de représentations prévoyant des systèmes d'audiodescriptions, programme en braille, etc	0	2	3	3	4
		Fréquentation autres manifestations (présentation de saison, conférences)	3431	3500	3500	3500	3500
	Soutien aux équipes	Nb d'équipes soutenues ventilées en coproduction / préachat (dont équipes de la région dont enfance jeunesse)	Coproduction : 10 Pré-achat : 1 Dont équipes régionales : 6 Dont projets enfance / jeunesse : 1	Coproduction : 11 Pré-achat : 2 Dont équipes régionales : 7 Dont projets enfance / jeunesse : 0	Coproduction : 10 Pré-achat : 3 Dont équipes régionales : 4 Dont projets enfance / jeunesse : 1	Coproduction : 10 Pré-achat : 3 Dont équipes régionales : 5 Dont projets enfance / jeunesse : 1	Coproduction : 10 Pré-achat : 3 Dont équipes régionales : 5 Dont projets enfance / jeunesse : 1
		/ Nb d'équipes soutenues exclusivement en industrie (locaux, personnel, dont équipes de la région	2 dont 2	2 dont 2	2 dont 2	2 dont 2	2 dont 2
	Résidence	Nb de journées d'artistes au travail dont part des artistes "associés" et dont part des artistes de la région	Nombre de journées : 45 Dont artistes associés : 27% Dont artistes de la région : 49%	Nombre de journées : 35 Dont artistes associés : 0% Dont artistes de la région : 47%	Nombre de journées : 35 Dont artistes associés : 15% Dont artistes de la région : 40%	Nombre de journées : 35 Dont artistes associés : 15% Dont artistes de la région : 40%	Nombre de journées : 35 Dont artistes associés : 15% Dont artistes de la région : 40%
	Partenariat	Nombre de partenariats de co-production à l'échelle internationale	1	0	1	0	1
		partenariats avec les acteurs de pratiques amateurs du territoire	5	5	5	5	5
	Accessibilité jeunes	Tarifs jeunes	Tarif jeunes - de 30 ans (18€/13€/9€/8€/6€)	Tarif jeunes - de 30 ans (18€/13€/9€/8€/6€)	Tarif jeunes - de 30 ans (18€/13€/9€/8€/6€)	Tarif jeunes - de 30 ans (18€/13€/9€/8€/6€)	Tarif jeunes - de 30 ans (18€/13€/9€/8€/6€)

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Annexe V - Grille des emplois

Type de contrat	ETPT (1)		Effectif (2)		Masse salariale (€)		Nombre de contrats
	H	F	H	F	H	F	
CDI total	6,24	10,62	10,00	20,70	322 435,05	522 445,99	41,00
dont :							
CDI administratif	3,00	7,85	3	9	159 920,00	407 975,00	12,00
CDI technique	3,00	2,00	3	2	153 435,00	85 210,00	5,00
CDI artistique	0,00	0,00	0	0	0,00	0,00	0,00
CDII	0,24	0,77	4,00	9,70	9 080,05	29 260,99	24,00
CDD de droit commun total	**0,00**	**0,04**	**0,00**	**1,00**	**0,00**	**3 952,13**	**2,00**
CDD de droit commun administratif	0,00	0,04	0	1	0,00	3 952,13	2,00
CDD de droit commun technique	0,00	0,00	0	0	0,00	0,00	0,00
CDD de droit commun artistique	0,00	0,00	0	0	0,00	0,00	0,00
CDDU ouvriers et techniciens du spectacle	1,75	0,52	20	9	75 324,08	20 300,72	325
CDDU Artistes	0,079	0	1	0	3 709,17	0	6
TOTAL CDDU	1,83	0,52	21,00	9,00	79 033,25	20 300,72	331,00
TOTAL EFFECTIF	8,07	11,18	31,00	30,70	401 468,30	546 698,84	374,00

(1) L'Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) est proportionnel à l'activité d'un agent, mesuré par sa quotité de temps de travail et par sa période d'activité sur l'année.
Une personne employée à temps plein toute l'année consomme 1 ETPT. La quotité travaillée retenue pour les agents à temps partiel est la fraction du temps complet effectuée par l'agent.
Un agent à 80% employé toute l'année consomme donc 0,8 ETPT (bien que rémunéré sur la base de 6/7ème).
Un agent à 80% employé 6 mois de l'année consomme donc 0,4 ETPT (bien que rémunéré sur la base de 6/7ème).

(2) Nombre de personnes liées à l'entreprise par un ou plusieurs contrats de travail

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Annexe VI
Cadre d'actions et de coopération pour la transformation écologique (CACTÉ) - Engagement méthodologique

LE PLAN D'ACTION

A partir de l'année 2024, nous avons fait le choix d'aborder les enjeux de la transformation écologie dans le cadre d'une démarche globale de **Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE**), avec l'appui-conseil du cabinet BL Evolution, spécialisé dans la transition écologique.
Après une phase de diagnostic et de priorisation des enjeux, un plan d'action a été finalisé afin de servir de feuille de route à partir de l'automne 2024. Il est structuré en 4 axes :
- l'équipe se mobilise
- en partage avec les artistes
- en complicité avec les publics
- en résonance avec les partenaires.

Durant l'année 2025, la finalisation du référentiel carbone porté par l'Association des Scènes Nationales contribuera également à structurer et mettre en œuvre la stratégie de transition écologique : les bilans carbones établis sur un panel de 6 scènes nationales vont permettre la création d'un outil qui facilitera le diagnostic dans chaque lieu pour identifier les priorités d'action. La mise en œuvre de ce référentiel s'accompagnera également de la rédaction d'une charte d'engagement des membres de l'ASN.

LA FORMATION

Une formation à destination de l'ensemble des salariés sera organisée en 2025 à des fins de sensibilisations aux enjeux de la transition écologique.

UNE DEMARCHE COLLECTIVE AU SEIN DE LA PASSERELLE

Plutôt qu'un seul référent, nous avons fait le choix de constituer un groupe de travail RSE composé de 6 membres de l'équipe de La Passerelle, représentants les différents services :
- Pierre Baland, chargé des relations avec les publics
- Guillaume Blaise, directeur
- Cécile Boisset, administratrice
- Gilles Horvath, directeur technique
- Delphine Querbes, responsable de la communication
- Azilis Méheut, régisseuse plateau.

Il se réunit une fois par mois afin notamment de faire le point sur la mise en œuvre du plan d'action et mettre à jour un document de suivi consultable par l'ensemble de l'équipe de La Passerelle.

Tous les deux mois, lors de chaque réunion de l'équipe au complet, une présentation orale de ces avancées est faite par un ou plusieurs membres du groupe de travail.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Par ailleurs, toujours concernant l'équipe, une charte des déplacements professionnels a été diffusée fin 2024.

INFORMER ET SENSIBILISER

Une première action d'information du public aura lieu en février 2025 : une double page au sein de notre gazette Bien Plus (n° 12) déclinera les 4 piliers du plan d'action en une douzaine de grappes d'actions concrètes d'ores et déjà opérationnelles.
Dans cette même logique, une page dédiée sera mise en ligne sur le site internet de La Passerelle courant 2025.

Pour sensibiliser les artistes, notre livret d'accueil sera complété par des mentions sur la RSE et l'accessibilité, et un affichage sera positionné dans les loges.

UNE DEMARCHE PARTENARIALE

Durant l'année 2025, des échanges auront lieu avec les différents fournisseurs afin de leur expliquer notre démarche et d'identifier ensemble des améliorations communes.

Du côté des partenaires publics, l'agglomération de Saint-Brieuc a acté le prêt d'un vélo à assistance électrique pour une phase de test afin de savoir si cet outil peut répondre à certains besoin de mobilité pour l'équipe de La Passerelle.
Des échanges sont également prévus dans le courant de l'année 2025 afin d'améliorer la gestion des déchets de la scène nationale.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Annexe VI bis - Plan d'action RSE

Raison sociale de l'entreprise: La Passerelle scène nationale - Saint-Brieuc **APPUI-CONSEIL RSE**

PHASE 3: PLAN D'ACTION

Informations sur l'atelier : participation de 7 permanents de La Passerelle, répartis selon leurs fonctions sur les différents piliers d'engagements avant de co-construire des idées d'actions RSE pour 2024-2026.

Actions ayant reçu le plus de votes

Dimension (économique, social, environnemental, sociétal)	Engagement RSE de La Passerelle	Partie prenante concernée	Action envisagée	Objectif de l'action	Lien avec les 10 engagements thématiques du CACTÉ	Votes	Niveau d'impact (faible/moyen/fort)	Priorité	Risque encouru à ne pas faire	Provenance de l'action	Responsable de l'action	Afdas à associer	Echéance	Budget	Résultats attendus (livrables/indicateurs...)	Aspect RH/ Organisationnel
Environnement	**L'équipe se mobilise...**	Direction, équipes, artistes et compagnies,	Optimiser les déplacements des équipes : - Mettre en place une politique de déplacements professionnels : définir des critères sur les modes de déplacement (voiture, avion, train) tenant compte de la durée du trajet - Inciter les salariés au modes de transport bas carbone - Investir dans des vélos électriques ou mécaniques pour inciter les équipes à réaliser leurs déplacements de courte distance avec des mobilités actives	Réduire l'empreinte environnementale de La Passerelle	La circulation des professionnels et des œuvres	2	Faible	*Forte*	Risque réputationnel	Atelier plan d'action Ajout par BL évolution	Cécile		sept-24	+	- Nombre de trajets en avion ou voiture évités - Part des trajets effectués en train - Vélos achetés et utilisés	
Environnement	**L'équipe se mobilise...**	Direction, équipes	Agir sur l'empreinte numérique : - Privilégier la location ou l'achat reconditionné du matériel informatique à travers des prestataires externes - Privilégier des entreprises prestataires locales pour la maintenance du matériel informatique - Choisir un hebergeur de données numériques responsable - Limiter les envois de mails lourds en internes (pièces jointes, liens, vidéos) - Veiller à éteindre le matériel informatique le soir en partant y compris les multi-prises - Former les équipes sur les impacts du numérique - Rédiger une charte du numérique avec les bonnes pratiques - Ranger et nettoyer les données	Réduire l'empreinte environnementale de La Passerelle	Le numérique et équipement soutenables	4	Moyen	*Forte*	N/A	Atelier plan d'action Ajout par BL évolution	Gilles Aziliz		saison 24 25	+	- Nombre d'ordinateurs renouvelés avec le prestataire responsable (location, reconditionné) - Changement d'hébergeur de données opéré - Charte du numérique rédigée et diffusée - Formation sur le numérique responsable réalisée - Temps de tri des fichiers et des mails planifié	
Environnement	**L'équipe se mobilise...**	Direction, équipes	Sensibilisation générale de la direction et des équipes : - Mettre en place une formation RSE pour le personnel - Sensibiliser les équipes à la RSE en organisant une journée dédiée à la RSE et en faisant appel à des partenaires - S'assurer de la mise en place des éco-gestes, par exemple limiter les impressions papiers	Réduire l'empreinte environnementale de La Passerelle	La réduction des consommations d'énergie et d'eau La réduction et la gestion des déchets et des pollutions	1	Moyen	*Forte*	N/A	Atelier plan d'action Ajout par BL évolution	Aziliz Pierre Delphine		Novembre 2024	/	- Formation RSE réalisée - Nombre de participants à la journée de sensibilisation à la RSE - Nombre de journées dédiées à la RSE organisées - Affiche expliquant les éco-gestes mise en place	Oui
Social	**L'équipe se mobilise...**	Direction, équipes	Agir sur les relations professionnelles : - Intégrer une charte de bonne conduite - Instaurer des temps en équipes mélangées mais réduites (mensuel, bi-annuel) - Mettre en place une sensibilisation sur la santé au travail (physique, mentale)	Favoriser le bien être et l'engagement des équipes		3	Moyen	*Moyenne*	Risque réputationnel, attractivité	Atelier plan d'action	Cécile Gilles	+	début 25	/	- Charte de bonne conduite rédigée et diffusée - Nombre de temps collectifs organisés - Sensibilisation à la santé au travail réalisée - Nombre de salariés sensibilisés	Oui
Social	**L'équipe se mobilise...**	Direction, équipes	Favoriser les formations internes en s'appuyant sur les compétences existantes de chaque membre de l'équipe : - Recenser les compétences existantes (par exemple sur Excel) - Organiser des sessions de formations lorsqu'il y a un besoin identifié	Favoriser le bien être et l'engagement des équipes		/	Faible	*Moyenne*	N/A	Atelier plan d'action	Cécile Pierre			/	- Compétences recensées dans un document accessible à toutes et tous - Nombre de formations organisées	
Social	**L'équipe se mobilise...**	Direction, équipes	Agir sur les recrutements : - Former les personnes en charge du recrutement aux bonnes pratiques pour favoriser la diversité et la parité lors des recrutements - S'assurer que les offres d'emploi sont diffusées au sein de diverses plateformes favorisant la diversité des profils - Respecter la parité femme/homme lors des recrutements - Diversifier les profils en travaillant avec des structures de réinsertion professionnelle pour les équipes d'ouvreurs.es	Favoriser la diversité des profils au sein de l'équipe		4	Fort	*Faible*	Risque réputationnel, attractivité	Atelier plan d'action Ajout par BL évolution	Cécile, Pierre	+	en cours (ouvreur.e.s Saison 25 26)	/	- Nombre de salariés formés à la diversité dans le recrutement - Nombre de plateformes d'emploi sur lesquels les annonces sont diffusées - Concertation interne sur les recrutements effectuée	Oui
Social	**En partage avec les artistes...**	Artistes et compagnies	Parité des artistes: - Mettre en place de tableaux statistiques détaillant les équilibres de parité et de diversité au sein des équipes artistiques accueillies - Mettre en place une programmation inclusive en intégrant des artistes en situation de handicap à l'affiche	Favoriser la représentativité des artistes au sein du secteur de la culture		1	Moyen	*Faible*	Risque réputationnel, risque de perte des effectifs, risque de ne pas s'ouvrir à tout public	Atelier plan d'action	Delphine (prems) Pierre (copil)		décembre 24 (état des lieux à établir)	/	- Tableaux de statistiques détaillant les équilibres de parité et de diversité au sein des équipes artistiques accueillies mis en place - Critères pour la parité et la diversité établis - Concertation interne sur l'organisation de la programmation réalisée	
Environnement	**En partage avec les artistes...**	Equipes, direction, artistes et compagnies	Sensibiliser les artistes et les compagnies à notre démarche RSE : - Optimiser les déplacements des artistes lors des tournées, avec la poursuite de notre travail sur la programmation avec d'autres lieux artistiques - Sensibiliser les artistes à prendre le train de manière automatique (si la destination est desservie) en insérant une clause dans les contrats - Sensibiliser les artistes aux impacts des décors et la nécessité d'avoir des décors moins impactants sur le plan environnemental, la mutualisation de décors - Etudier les possibilités de réduire l'empreinte environnemental des décors et du matériel technique, par exemple en installant un sol polyvalent remplaçant les tapis de danse - Inscrire la démarche RSE dans les négociations de contrats avec les artistes et les compagnies et des questions de sensibilisation RSE	Réduire l'empreinte environnementale du secteur (empreinte activités métiers)	- La circulation des professionnels et des œuvres - L'alimentation responsable - Eco-conception des projets artistiques et d'enseignement artistique	/	Fort	*Faible*	Risque d'attractivité	Ajout par BL évolution	Cécile		2025/2026	/	- Limitation des trajets des artistes analysée et mise en place - Inscription de la démarche RSE dans les négociations de contrat systématisée - Sensibilisation générale des artistes effectuée - Etude de réduction de l'empreinte environnementale du matériel réalisée	
Environnement/ social	**En partage avec les artistes...**	Direction, équipes, prestataires, artistes et compagnies	Amélioration du système de catering : - Privilégier un prestataire local (- de 50km) et privilégier l'achat de vrac (réduire les emballages) - Mettre en place le tri des déchets - Proposer des repas végétariens voire végétaliens sur l'ensemble des catering	Réduire l'empreinte environnementale du secteur (empreinte activités métiers)	- L'alimentation responsable - La réduction et la gestion des déchets et des pollutions	2	Moyen	*Moyenne*	Risque réputationnel	Atelier plan d'action Ajout par BL évolution	Aziliz Gilles		2025	+	- Poubelles de tri séléctif installées - Compost mis en place - Choix du prestataire de catering effectué - Part du catering en local	
Environnement	**En complicité avec les publics...**	Direction, équipes, compagnies, public	Amélioration du système de restauration du public: - Choisir une restauration exclusivement locale, bio ainsi que des produits de saisons - Mettre en place le tri des déchets ainsi qu'un compost (en concertation avec la collectivité) et des affiches pour sensibiliser les publics - Supprimer la viande dans les menus - Mettre en place une traçabilité des produits transformés (en lien avec les achats responsables) - Pérenniser la notion de gobelets à apporter	Réduire l'empreinte environnementale du secteur (empreinte activités métiers)	- L'alimentation responsable - La réduction et la gestion des déchets et des pollutions	4	Fort	*Moyenne*	Risque réputationnel / risque de ne pas s'ouvrir à tout public	Atelier plan d'action	Aziliz Cécile Soazig		décembre 24	+	- Poubelles de tri séléctif installées ainsi que le compost - Part de déchets triés / compostés - Part de viande dans les menus - Choix du prestataire local effectué - Méthode de traçabilité des produits mise en place	
Social	**En complicité avec les publics...**	Direction, équipes, public	Amélioration de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap : - Créer un livret accessibilité à l'accueil - Autonomiser l'usage de l'ascenseur et de l'entrée sans sonnette - Adapter les horaires de représentation avec de nouveaux horaires en journée - Mettre en place d'un équipement spécifique et d'une formation pour l'évacuation des personnes à mobilité réduite - Mettre en fonctionnement la boucle magnétique (test, communication, ...) - Former le personnel d'accueil aux différents handicaps (handicaps moteurs, sensoriels et psychiques)	Favoriser l'accès de la culture à toutes et tous		6	Moyen	*Moyenne*	Risque de ne pas s'ouvrir à tout public / risque réputationnel	Atelier plan d'action	Gilles, Pierre Aziliz	+	sept-25	++	- Livret d'accessibilité réalisé - Travaux d'accessibilité réalisés - Horaires adaptés - Formation d'évacuation réalisée - Formation du personnel aux différentes formes de handicap réalisée - Nombre de formations réalisées	

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Environnement	**En complicité avec les publics...**	Direction, équipes, public	Amélioration de l'accessibilité par le transport : - Réaliser une étude des déplacements des publics pour comprendre la répartition géographique et des moyens de transport, en plus de questions sur les besoins du public (diversité, freins à la venue, etc.) - Mettre en place un point relais vélo pour le public (en concertation avec la collectivité) - Etudier l'idée d'un transport collectif (navettes par exemple, en concertation avec la collectivité) - Proposer une réduction pour le public se déplaçant en mobilité active	Favoriser l'accès de la culture à toutes et tous	- La mobilité durable des publics et des usagers	2	Fort	*A définir*	Risque de ne pas s'ouvrir à tout public / risque réputationnel	Atelier plan d'action	Cécile, Guillaume		sept-24	+	- Etude auprès du public réalisée pour identifier les besoins et mettre en place un plan d'action - Part des modalités de transport utilisés par le public - Point relais installé - Concertation interne sur les différentes possibilités envisageables pour l'accessibilité en transport ainsi que l'adaptation des tarifs réalisée	
Social	**En complicité avec les publics...**	Direction, équipes, public	Faire plus de communication environnementale : - Communiquer sur les mobilités actives/durables envisageables notamment dans les newsletters et dans les mails d'envoi des billets - Communiquer sur les engagements RSE en lien avec la saison lors des représentations avec une sensibilisation sur les parties prenantes	Favoriser l'accès de la culture à toutes et tous	La communication responsable	1	Moyen	*A définir*	Risque réputationnel	Atelier plan d'action	Catherine		2025	/	- Communication effective sur les mobilités actives - Nombre de communications réalisées - Communication effective sur les engagements RSE ainsi que sur les déplacements en mobilité active	
Gouvernance	**En résonance avec les partenaires...**	Equipes, fournisseurs, prestataires	Mettre en place une politique d'achats responsables: - Mettre en place des critères RSE sur les achats - Interroger les fournisseurs sur leurs pratiques actuelles - Privilégier des fournisseurs respectant les critères de la politique d'achats - Ne plus réaliser d'achat sur Amazon et certains sites de commerce Responsabiliser les prestataires: - Eviter les livraisons multiples	Améliorer l'empreinte environnementale et sociale de la Passerelle		1	Fort	Moyenne	Risque réputationnel	Atelier plan d'action	Gilles Cécile		juin 2025	+	- Liste de critères RSE définie - Nouvel hébergeur responsable choisi - Part d'achats effectués via des fournisseurs respectant les critères de la politique d'achats - Taux de livraisons mutualisées	
Environnement	**En résonance avec les partenaires...**	Direction, équipe artistique, équipe technique	Responsabiliser les prestataires: - Eviter les livraisons multiples - Être attentif à la gestion de l'éclairage et du chauffage	Réduire l'empreinte environnementale de la Passerelle		2	Moyen	*A définir*	Retard par rapport au secteur, risque réputationnel	Atelier plan d'action	Frédéric, Gilles		sept-24	/	- Concertation interne sur l'organisation de l'optimisation de l'énergie effectuée	
Social	**En résonance avec les partenaires...**	Direction, équipes, prestataires	Agir sur les prestataires: - Etablir une charte prestataire (enjeux géographiques, bien être au travail, provenance des produits transformés, livraison) - Privilégier des prestataires culturels de la région en mutualisant le prêt du matériel, les actions, et les sensibilisations - Finaliser la Convention pluriannuelle d'objectifs - Mise en place d'une alerte collective en cas de non-respect des conditions de travail des employés du prestataire	Favoriser l'engagement des prestataires		8	Moyen	Forte	Retard par rapport au secteur, risque réputationnel	Atelier plan d'action	Cécile, Gilles, Erwan, Guillaume		2024-2025	/	- Liste des critères recensés pour la charte prestataire - Charte prestataire rédigée - Nombre d'actions en lien avec les principes de mutualisation - Convention pluriannuelle d'objectifs finalisée	
Environnement/ social	**En résonance avec les partenaires...**	Direction, équipes	Améliorer la communication externe: - Adopter une communication responsable en établissant des critères (éviter les supports type bache publicitaire, Roll up) - Réduire le nombre d'envois de newsletters (tri de la base) - Communiquer sur la démarche RSE avec des preuves d'actions, des objectifs et des indicateurs	Embarquer nos parties prenantes dans notre démarche	La communication responsable	1	Moyen	*Forte*	Retard par rapport au secteur, risque réputationnel	Atelier plan d'action	Delphine Erwan Pierre		2025	/	- Bonnes pratiques pour la communication responsable recensées - Choix d'une alternative effectué pour la communication responsable - Concertation interne réalisée sur la manière de partager la démarche RSE - Communication réalisée à partir des moyens de communication définis - Nombre de mises à jour au fil des annnées	
Environnement / Gouvernance	**En résonance avec les partenaires...**	Direction, équipes, collectivité	Concerter et engager la collectivité sur notre démarche RSE : - Etudier la possibilité de mettre en place un compost - Profiter des travaux de rénovation énergétique pour repenser l'organisation du théâtre : sur l'accessibilité (rampes, etc.), sur l'empreinte environnementale et l'utilisation des scènes - Formaliser de nouvelles demandes pour la rénovation (toit végétalisé, panneaux solaires, eau de pluie pour les WC)	Embarquer nos parties prenantes dans notre démarche	- La réduction des consommations d'énergie et d'eau - L'adaptation et la durabilité du bâti culturel et d'enseignement	/	Fort	*Moyenne*	Retard par rapport au secteur, risque réputationnel	Atelier plan d'action Ajout par BL évolution	Cécile Gilles		2025	+	- Liste des nouvelles demandes concernant la renovation énergétique effectuée - Réunion avec la collectivité organisée - Compost mis en place - Etudes des travaux mise à jour	
Gouvernance	**En résonance avec les partenaires...**	Direction, équipes, écosystèmes	Créer des liens avec l'écosystème artistique pour favoriser le partage de bonnes pratiques au sein du secteur : - Prendre contact avec le Grand T pour obtenir des bonnes pratiques sur leur démarche RSE - Prendre contacts avec d'autres scènes nationales engagées	Embarquer nos parties prenantes dans notre démarche	Eco-conception des projets artistiques et d'enseignement artistique	/	Fort	*Moyenne*	Retard par rapport au secteur	Ajout par BL évolution	Tous		2024 - 2025	/	- Prise de contact avec le Grand T et les autres Scènes nationales effectuée	
Environnement	**L'équipe se mobilise...**	Direction, équipes	Prendre le temps de mesurer votre empreinte environnementale sur l'outil SEEDS de Arviva pour comprendre votre impact sur le climat, les ressources et la biodiversité, afin de prendre des mesures adaptées à vos postes d'émissions ou d'impact	Améliorer l'empreinte environnementale de La Passerelle		/	Moyen	*A définir*	Retard par rapport au secteur, risque réputationnel	Ajout par BL évolution			2024/2025	/	- Empreine environnementale mesurée avec l'outil SEEDS - Nombre de périmètres mesurés et fréquence	

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Annexe VII
Plan d'action pour la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre plusieurs mesures conformément aux engagements prévus dans le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) proposé par le ministère de la Culture aux professionnels du secteur culturel.

Formation et sensibilisation des salarié.e.s : pour la connaissance du cadre légal des obligations de prévention de l'employeur en matière de prévention et de lutte contre les VHSS et la sensibilisation des équipes à cette lutte
Dès 2022, la totalité de l'équipe de La Passerelle a suivi des sessions de formation ou de sensibilisation dans le champ de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes au travail.

L'ensemble du personnel cadre, ainsi que les représentants du personnel au sein du CSE, ont suivi une journée de formation intitulée *Harcèlement sexuel, agissements sexistes : prévenir leur apparition et réagir à une dénonciation*, en juin 2022.

Une demi-journée de sensibilisation, destinée aux autres membres de l'équipe permanente ainsi qu'au personnel intermittent, et intitulée *Harcèlement sexuel, agissements sexistes : prévenir et lutter contre des agissements au travail* a été réalisée en septembre 2022.

Les personnes nouvellement arrivées dans l'équipe sont également formées : un salarié a suivi une formation *Lutter contre les VHSS dans la culture* en décembre 2024.

Des mises à jour sont envisagées sur la durée d'exécution de la présente convention pluriannuelle.

Référents Passerelle : pour la gestion du processus de traitement, du signalement à la prise de décision de l'employeur
Deux salarié.es sont référents pour la lutte contre les VHSS dans la structure afin de ceci afin de mieux repérer et signaler les faits de harcèlement et de violences, agir et prendre des mesures rapidement, renforcer l'accompagnement des victimes.

Outils de prévention : guide et affichettes bonnes pratiques à destination de l'ensemble des personnes travaillant à la Passerelle
Un guide de prévention des violences sexistes et sexuelles et une charte de bonne conduite indiquant notamment la marche à suivre si une personne est témoin ou victime ont été réalisés et sont en accès permanent pour les salariés de La Passerelle et l'ensemble des équipes artistiques et techniques accueillies au théâtre grâce à un affichage stratégique obligatoire :

- Le guide détaillé est consultable dans l'enceinte de La Passerelle (format papier et format numérique).
- La charte des bonnes pratiques est sous format papier A4, affichée dans les différents espaces de travail à La Passerelle, bureaux, loges, plateaux, espaces collectifs…

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Le suivi et l'évaluation annuelle des actions en matière de lutte contre les VHSS seront formalisés dans le cadre du CSE pour la durée d'exécution de la présente convention pluriannuelle.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

GUIDE DE PRÉVENTION DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

la passerelle
scène nationale
de Saint-Brieuc

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

GUIDE DE PRÉVENTION DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

1. DE QUOI PARLE-T-ON ? DÉFINITIONS, EXEMPLES ET SANCTIONS

1.1. Les agissements sexistes 4
1.2. Le harcèlement sexuel 5
1.3. L'agression sexuelle 6
1.4. Le viol 6

2. QUE FAIRE SI VOUS ÊTES VICTIMES, TÉMOINS OU CONFIDENT·E·S ?

2.1. Réagir en tant que témoin : la méthode des 5D 7
2.2. Que faire si une personne vous confie les faits dont elle a été victime ? 7
2.3. Pourquoi signaler ? 8

3. AUPRÈS DE QUI SIGNALER ?

3.1. Procédure interne de signalement 9
3.2. Coordonnées extérieures à l'association 10

ANNEXE Modèle de courrier de signalement de faits de harcèlement à l'employeur·euse.....13

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

1. DE QUOI PARLE-T-ON ? DÉFINITIONS, EXEMPLES ET SANCTIONS

1.1. Les agissements sexistes

DÉFINITIONS

Le Conseil Supérieur de l'Égalité Professionnelle identifie **3 types de sexisme** :

Le sexisme « bienveillant »	Le sexisme masqué	Le sexisme hostile
Le sexisme dit « bienveillant » est basé sur l'attribution de qualités et rôles spécifiques et dits « complémentaires » entre les femmes et les hommes. Il peut s'exprimer sous forme de : - Propos paternalistes qui infantilisent ou maintiennent un déséquilibre f/h. - Compliments sur le physique, le comportement, la tenue vestimentaire risquant de réduire l'autre à son apparence ou à un objet de désir. - Valorisation des femmes ou des hommes pour des compétences professionnelles perçues comme spécifiquement féminines ou masculines, empêchant ainsi l'accès à d'autres fonctions ou activités.	Le sexisme masqué a pour objet de traiter un sexe de manière défavorable par rapport à l'autre sexe, mais de manière volontairement camouflée. Il se traduit notamment par : - Des remarques et des blagues sexistes sous couvert de l'humour. - L'affectation des femmes et des hommes à certaines tâches conformes aux stéréotypes de genre. - L'exclusion ou l'infériorisation	Le sexisme hostile est une attitude négative explicite à l'égard des femmes ou des hommes. Il est intentionnel, visible, et il s'exprime ouvertement. Il peut s'agir : - De manifestations d'irrespect ou de mépris, voire d'injures. - De propos dégradants, dévalorisants ou infériorisants, associés à un dénigrement des compétences ou des capacités. - Des remarques culpabilisantes sur les responsabilités familiales.

Les agissements sexistes concernent majoritairement les femmes, mais également les hommes. Ils peuvent être aussi fondés sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre (personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transidentitaires...).

SANCTIONS

SUR LE PLAN DISCIPLINAIRE	SUR LE PLAN PÉNAL
« Nul ne doit subir d'agissement sexiste, défini comme tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant. » Article L. 1142-2-1 du code du travail L'agissement sexiste peut être sanctionné par l'employeur·euse, selon une sanction à l'appréciation de l'employeur·euse en fonction des sanctions disciplinaires possibles dans l'entreprise. L'employeur·euse peut avoir à réparer le préjudice subi sous peine de voir sa responsabilité engagée devant le Conseil de Prud'hommes.	L'agissement sexiste n'est pas sanctionnable en tant que tel. Par contre : - une injure publique à caractère sexiste peut être sanctionnée pénalement jusqu'à 1 an de prison et 45 000 € d'amende - une injure sexiste dans un cadre privé peut faire l'objet d'une amende de 750 € Le délai de prescription est de 1 an.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

1.2. Le harcèlement sexuel

DÉFINITIONS

↘ 1er type : les propos ou comportements à connotation sexuelle non désirés et répétés

Ensemble de propos ou comportements qui, du fait de leur caractère répété, insistant et non désiré, portent atteinte à la dignité de la personne et créent un climat intimidant ou hostile, ceci même sans l'expression de menaces évidentes et sans lien hiérarchique entre l'auteur·e et la victime.

Exemples :

> un·e employé·e subit régulièrement les remarques à connotation sexuelle de son ou sa collègue de bureau ou reçoit des mails avec des blagues ou des images à caractère pornographique ;

> des calendriers de femmes nues, des images à caractère sexuel ou pornographique sont affichés dans un bureau ou un open space. Il s'agit ici de harcèlement sexuel environnemental.

L'infraction est également constituée lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime par plusieurs personnes, de manière concertée ou non concertée.

↘ 2e type : la pression grave dans le but d'obtenir un acte de nature sexuelle (dit harcèlement sexuel assimilé)

Un abus d'autorité, concrétisé par des menaces sur les conditions de travail, des actes de chantage à l'embauche, à la promotion ou au licenciement, pour obtenir des actes de nature sexuelle.
Cependant, les formes de pression peuvent être très insidieuses et difficiles à identifier.

Exemple : « Tu veux une promotion ? Et si on allait boire un verre chez moi pour en discuter ? »

SANCTIONS

SUR LE PLAN DISCIPLINAIRE Article L1153-5 du Code du travail	SUR LE PLAN PÉNAL Article 222-33 du Code pénal
Toute personne ayant commis des actes de harcèlement sexuel est passible de sanctions disciplinaires pouvant aller de l'avertissement jusqu'au licenciement ou à la radiation. Le code du travail punit également d'un an d'emprisonnement et d'une amende de 3 750 € les faits de discrimination commis à l'encontre d'une personne ayant dénoncé un harcèlement sexuel (article L.1155-2).	Sur le plan pénal, le harcèlement sexuel, qui constitue un délit, est puni de : - 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende. - 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende en cas de circonstances aggravantes. Le délai de prescription est de 6 ans à partir du dernier acte constitutif de cette infraction.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

1.3. L'agression sexuelle

DÉFINITIONS

Constitue une agression sexuelle toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise (code pénal article 222-22).

Les cinq parties du corps concernées sont selon la jurisprudence : la bouche, la poitrine, le sexe, les fesses, les cuisses.

Exemples d'agression sexuelle commise avec surprise :

> Attouchement sur les seins alors que la salariée est concentrée sur son ordinateur et n'a pas vu son collègue arriver

> Lèvres qui glissent sur la bouche au moment de faire la bise

Exemples d'agression sexuelle commise avec contrainte :

> Caresse imposée sur la cuisse lors d'un déplacement en voiture

> Baiser forcé sur la bouche en bloquant la personne contre un mur

SANCTIONS

SUR LE PLAN PÉNAL Articles 222-27 et suivants du Code pénal
Les actes d'agression sexuelle sont punis de : - 5 ans de prison et 75 000 euros d'amende - 10 ans de prison et 150 000 euros d'amende si circonstances aggravantes Le délai de prescription est de 20 ans.

1.4. Le viol

DÉFINITIONS

Le viol se définit par l'article 222-23 du Code pénal aux termes duquel : « *Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, ou tout acte bucco-génital commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol.* »

La pénétration peut être anale, vaginale, buccale au moyen d'un sexe, d'un objet ou d'un doigt.

Il est ici important de souligner qu'un viol ne se commet pas toujours dans la violence.

SANCTIONS

SUR LE PLAN PÉNAL Articles 222-23 du Code pénal
Le viol est classé dans la catégorie des crimes. Il est passible de 15 ans de réclusion criminelle pouvant aller jusqu'à la réclusion à perpétuité en cas de circonstances aggravantes.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

2. QUE FAIRE SI VOUS ÊTES VICTIMES, TÉMOINS OU CONFIDENT·E·S ?

2.1. Réagir en tant que témoin : la méthode des 5D

Lors d'une scène de harcèlement ou d'agression, les témoins peuvent ne pas oser agir par peur des répercussions sur la victime ou l'entourage. Au contraire, en intervenant, vous ouvrez la porte à celles et ceux qui n'osaient pas forcément.

La méthode des 5D, appliquée notamment dans le cadre du harcèlement de rue, peut aider à donner des outils d'intervention :

- **Distraire :** J'interviens pour détourner l'attention de la personne harceleuse et permettre à la victime de partir
- **Dialoguer :** Je m'adresse directement à la personne harcelée. Je suis à l'écoute et l'accompagne a posteriori si besoin
- **Déléguer :** Je demande de l'aide à une personne de la sécurité, ou une personne référente pour arrêter la situation
- **Diriger :** J'interviens auprès de la personne qui harcèle/agresse et dénonce ses méfaits
- **Documenter :** Sans intervenir directement, je produis des preuves du harcèlement et de l'agression pour aider la victime a posteriori

2.2. Que faire si une personne vous confie les faits dont elle a été victime ?

- Veiller à sa posture : prendre le temps d'écouter le récit de la victime, la laisser parler à son propre rythme, avec ses propres mots

- Rester neutre dans son attitude : éviter les réactions trop fortes et maîtriser ses propres émotions

- Se rappeler qu'il n'y a pas de "bonne victime" : le témoignage d'une victime qui n'est pas en larmes reste valable ; celui d'une victime qui semble confuse dans son récit reste valable.

- Proposer à la victime d'en parler avec l'un·e des référent·es de l'association afin d'enclencher la procédure de signalement interne (chapitre 3) et/ou l'orienter vers des organismes qui pourront la prendre en charge et la conseiller (coordonnées chapitre 3).

- De nombreuses victimes, même bien informées, ne souhaitent pas porter plainte, ou du moins pas immédiatement. Il est préférable de ne pas forcer la victime, ce qui serait vécu comme une seconde violence. Dans ce cas, vérifier que la personne dispose d'un réseau de soutien et/ou l'orienter vers un professionnel de santé qui pourra à son tour écouter son témoignage dans le cadre du secret médical.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

2.3. Pourquoi signaler ?

↘ Pour une victime, le signalement est le meilleur moyen de mettre un terme aux agissements

Confronté·e à un cas, vous pouvez hésiter à le signaler pour diverses raisons :

Vous pensez pouvoir y échapper en recourant à des stratégies d'évitement, car des périodes d'accalmie laissent penser que le·la harceleur·se a mis fin à ses agissements ou car le·la harceleur·se impose le silence.

En outre, vous pouvez craindre que votre signalement ne soit pris au sérieux au motif que vous n'avez pas réagi dès les premiers agissements, que vous n'avez pas manifesté d'opposition, qu'aucun·e collègue n'est témoin des faits.

Enfin vous pouvez craindre d'être sanctionné·e pour avoir dénoncé votre harceleur·se.

Or **signaler les faits de harcèlement sexuel est le meilleur moyen pour y mettre un terme**.

Au sein de l'association, vous êtes libres de vous orienter en un premier temps vers les interlocuteur·ice·s de votre choix : un·e supérieur·e hiérarchique, un·e collègue, un·e membre du Conseil d'administration.

Vous pouvez également vous adresser simultanément ou successivement à plusieurs d'entre elles.

Vous pouvez par ailleurs vous adresser aux référent.es indiqués au chapitre 3 du présent document, qui vous aideront à déclencher une procédure interne de signalement.

↘ Les témoins ont un rôle capital à jouer

La victime peut être dans l'incapacité de dénoncer les faits dont elle est l'objet.

Si vous êtes témoin direct de faits de harcèlement et si la victime est d'accord, votre rôle d'alerte et de signalement peut être essentiel.

↘ Protection des victimes et témoins

Que vous soyez victime ou témoin, vous bénéficiez en cas de signalement et témoignage d'une protection contre le licenciement ou contre toute éventuelle sanction ou mesure discriminatoire qui pourraient être prises contre vous du fait de ce témoignage (articles 1153-2 et 3 du Code du travail).

La protection demeure quelles que soient les suites du signalement : même si l'enquête réalisée par l'employeur·euse n'a pas établi la preuve du harcèlement, l'auteur·e du signalement (victime ou témoin) ne peut faire l'objet d'une sanction disciplinaire ou d'un licenciement.

Ce sauf mauvaise foi de sa part (c'est-à-dire lorsque le ou la salarié·e a connaissance de la fausseté des faits qu'il·elle dénonce). Par ailleurs, le·la salarié·e qui dénonce des agissements de harcèlement moral et/ou sexuel doit veiller à ne porter ses accusations qu'auprès de certaines personnes qualifiées (Directeur, référent·e harcèlement sexuel). À défaut, il·elle ne saurait s'exonérer de sa responsabilité pénale, énonce la Cour de cassation dans son arrêt du 26 novembre 2019.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

3. AUPRÈS DE QUI SIGNALER LES FAITS ?

3.1. Procédure interne de signalement

↘ LES INTERLOCUTEUR·ICE·S D'UNE VICTIME OU D'UN·E TÉMOIN AU SEIN DE L'ASSOCIATION

Les deux interlocuteur·ices indiqué·es ci-dessous peuvent recueillir vos signalements et témoignages en matière d'agissements sexistes et de harcèlement sexuel :

Le référent agissements sexistes et sexuels du CSEC:
Benoît GARDENT 07 64 51 19 70 / benoitgardent@lapasserelle.info

L'administratrice :
Cécile BOISSET 06 85 54 44 06 / cecileboisset@lapasserelle.info

↘ QUELLE FORME DOIT PRENDRE LE SIGNALEMENT ?

Dans un premier temps le signalement peut se faire oralement dans le cadre d'un entretien avec l'une des personnes mentionnées plus haut.

Dans un second temps, si vous souhaitez enclencher une procédure de signalement, il convient de rédiger un courrier de signalement adressé à l'employeur·euse apportant un maximum d'éléments, et qui pourra être ensuite étoffé d'éléments complémentaires constituant un dossier complet (voir en annexe le modèle de courrier).

↘ QUI PEUT EFFECTUER UN SIGNALEMENT ?

Le signalement peut être effectué par :

- la **victime**
- un **témoin**
- un·e **confident·e de la victime**
- un·e **membre du CSEC**

↘ QUELLE FORME DOIT PRENDRE LA RÉPONSE DE L'ASSOCIATION ?

La procédure de traitement du signalement ne peut être enclenchée que par l'employeur·euse.

■ Procédure spécifique au droit d'alerte

Si le signalement a été effectué par un·e membre du CSEC c'est la procédure spécifique au droit d'alerte prévue aux articles L. 2312-5 et 2312-59 du code du travail qui s'applique.
L'employeur·euse saisi·e par un·e membre du CSEC d'une atteinte aux droits du·de la salarié·e résultant de faits de harcèlement sexuel doit procéder sans délai à une enquête avec le·la membre du CSEC et prendre les dispositions nécessaires pour remédier à cette situation.
En cas de carence de l'employeur·euse, de divergence sur l'analyse de la réalité de l'atteinte et à défaut de solution trouvée par l'employeur·euse, le·la salarié·e ou le·la membre du CSEC peuvent saisir le bureau de jugement du conseil des prud'hommes statuant en référé. Le·la juge peut alors ordonner toutes mesures propres à faire cesser cette atteinte et assortir sa décision d'une astreinte.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Procédure de traitement des signalements

Si le signalement est effectué par la victime, un·e témoin ou un·e proche, l'employeur·euse a deux mois pour mettre en place une procédure de traitement des signalements et pour, le cas échéant, sanctionner l'auteur·e d'un harcèlement.

Le délai de deux mois s'apprécie à compter de la connaissance exacte par l'employeur·euse de la réalité, de la nature et de l'ampleur des faits reprochés à l'intéressé·e.

3.2. Coordonnées extérieures à l'association

COORDONNÉES DES AUTORITÉS ET SERVICES COMPÉTENTS

Nom structure	Description	Coordonnées
SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL **SSTRN** **AIST 22**	Vous pouvez solliciter en urgence une visite auprès de votre médecin du travail qui dans le cadre de ses fonctions peut déclarer une inaptitude au travail si le maintien sur votre poste est gravement préjudiciable à votre santé ou proposer à l'employeur·euse des mesures visant à préserver votre santé.	2 rue Laennec CS 80217 22192 Plérin Docteur Dufau 02 96 74 72 74 visitesantetravail@aist22.fr
INSPECTION DU TRAVAIL **Unité départementale DREETS**	Les agent·es de l'inspection, du travail sont disponibles par téléphone ou pour un entretien sur rendez-vous. Ils·elles sont tenu·es par l'obligation de confidentialité des plaintes et leur action a pour but de faire cesser la situation et protéger les victimes.	1 - 3 boulevard Édouard Prigent 22000 Saint-Brieuc 02 96 62 65 65 ddets-renseignements@cotes-dar-mor.gouv.fr
LE SERVICE DU DÉFENSEUR DES DROITS	Le défenseur des droits est compétent pour assister les victimes de harcèlement sexuel. Il peut enquêter, procéder à une médiation, faire des recommandations ou présenter des observations devant les juridictions saisies.	Alain HELLO - 06 66 98 10 14 alain.hello@defenseursdesdroits.fr J-Yves DELPORTE - 02 96 62 43 80 jean-yves.delporte@defenseurdes-droits.fr https://defenseurdesdroits.fr/fr/saisir/delegues#22
NUMÉRO D'APPEL DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES	Il s'agit du numéro national destiné aux femmes victimes de violences ainsi qu'à leur entourage. Ce numéro est gratuit et anonyme.	**3919** Il est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 22h et les samedis, dimanches et jours fériés de 9h à 18h.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

COORDONNÉES DES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES DANS L'AIDE AUX VICTIMES

Nom structure	Description	Coordonnées
ADALÉA	Pôle accueil/écoute et veille sociale	Accueil écoute femmes 30 bis rue Docteur Rochard 22000 Saint-Brieuc 02 96 68 42 42
CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DES CÔTES D'ARMOR (CIDFF)	Centre d'information ayant pour mission de lutter contre les discriminations faites aux femmes. Est doté d'un service juridique qui délivre des informations gratuites et accompagne notamment les femmes sur les questions relatives au droit du travail (ruptures de contrat, harcèlement au travail, etc).	30 rue Brizeux 22000 Saint-Brieuc 02 96 78 47 82 Site internet : https://cotesdarmor.cidff.info/
ASSOCIATION EUROPÉENNE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES AU TRAVAIL (AVFT)	Association spécialisée dans le traitement des violences faites aux femmes au travail.	Permanences téléphoniques les lundis de 14h à 17h les mardis et vendredis de 9h30 à 12h30. Accueil téléphonique : 01 45 84 24 24 Site internet : www.avft.org
CELLULE D'ÉCOUTE DU SECTEUR CULTUREL	Cellule d'écoute et de soutien psychologique créée par des représentant·es de salarié·es et d'employeur·euses du secteur culturel avec le soutien du ministère de la Culture	Permanences téléphoniques du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h Accueil téléphonique : 01 87 20 30 90 Mail : violences-sexuelles-culture@audiens.org

COORDONNÉES POUR AGIR EN JUSTICE

■ **Porter plainte contre le·la harceleur·se** en s'adressant :

- à un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie

- ou en écrivant directement au procureur de la République à l'adresse du Tribunal de grande instance du lieu de l'infraction ou du domicile de l'auteur de l'infraction

■ **Saisir le conseil des prud'hommes** pour manquement de l'employeur·euse à ses obligations.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

ANNEXE
Modèle de courrier de signalement de faits de harcèlement à l'employeur·se

Le *[date]*

Objet : signalement de harcèlement sexuel

Madame / Monsieur *[Nom de l'employeur·euse]*,

Je soussigné(e) Mme/M. ..., salarié·e de l'entreprise *[Nom de l'entreprise]* en qualité de *[intitulé du poste]* au sein de *[nom du service/direction...]*, vous informe par la présente des agissements dont je suis l'objet depuis *[date de début des faits]* de la part de Madame/Monsieur *[nom de l'auteur·e du harcèlement]*.

[Listez successivement et le plus précisément possible l'ensemble des agissements dont vous avez été l'objet en précisant pour chacun d'eux et dans la mesure du possible : le lieu, la date, le contexte, la nature des agissements (propos / envoi d'un mail / geste obscène...), les personnes témoins] ;

Vous trouverez, en copie de ce courrier, les éléments suivants en appui à mon signalement :
• Les attestations de Mmes / MM. *[Noms des témoins]* ;
• Le certificat établi par le·la médecin du travail / mon médecin traitant attestant des conséquences sur ma santé des agissements mentionnés ci-dessus.

Ces agissements, pris dans leur ensemble, sont constitutifs d'un harcèlement sexuel tel que défini par les articles L. 1153-1 du code du travail et 222-33 du code pénal.

En conséquence, au titre des obligations qui sont les vôtres résultant de l'article L. 1153-5 du code du travail, et compte tenu des effets de ces agissements sur ma santé physique et mentale, je vous saurais gré de prendre au plus vite les mesures qui s'imposent afin d'y mettre un terme.

Je me tiens à votre disposition pour toute demande de précision portant sur les faits signalés par le présent courrier. Je vous prie d'agréer Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération respectueuse.

[Nom et Signature]

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

CHARTE DE BONNE CONDUITE

À LA PASSERELLE, NOUS N'ACCEPTONS PAS LES COMPORTEMENTS VIOLENTS À CARACTÈRE SEXISTE, SEXUEL, HOMOPHOBE, TRANSPHOBE, RACISTE

↘ GUIDE PRATIQUE

- Je ne qualifie pas une personne ni son travail par un qualificatif qui fait référence au sexe, au genre, à l'orientation sexuelle, à l'origine, à la pratique religieuse, au physique ou au handicap.
- Je ne m'adresse pas aux collègues de manière à marquer ma supériorité ("ma jolie", "mon petit", "le bleu", "la nouvelle"...) et j'utilise le prénom en toutes circonstances.
- Je ne fais pas de remarque sur la tenue vestimentaire ou le physique.
- Je n'ai pas de comportement tactile envers un·e collègue.
- Je prends conscience que l'approche par la drague contribue au harcèlement au travail et alimente les situations de gêne, ou d'ambiance lourde.
- L'alcool et autres drogues ne sont pas des excuses pour mes propos/gestes déplacés, au contraire ce sont des circonstances aggravantes.
- Je respecte le consentement. Le consentement doit toujours être libre et éclairé.
Il est réversible à tout moment et n'existe pas avec négociation et insistance. Un seul non suffit !
Céder n'est pas consentir !

↘ JE SUIS TÉMOIN DE HARCÈLEMENT OU D'UNE AGRESSION, QUE FAIRE ?

La méthode des 5D :

- **Distraire :** J'interviens pour détourner l'attention de la personne qui harcèle ou agresse et permettre à la victime de partir.
- **Dialoguer :** Je m'adresse directement à la personne harcelée. Je suis à l'écoute et l'accompagne a posteriori si besoin.
- **Déléguer :** Je demande de l'aide à une personne de la sécurité, ou une personne référente pour faire arrêter la situation.
- **Diriger :** J'interviens auprès de la personne qui harcèle/agresse et dénonce ses méfaits.
- **Documenter :** Sans intervenir directement, je produis des preuves du harcèlement et de l'agression pour aider la victime a posteriori.

↘ QUI CONTACTER À LA PASSERELLE ?

SI JE SUIS VICTIME OU TÉMOIN DE COMPORTEMENTS INADAPTÉS, JE PEUX SIGNALER CES FAITS. MON SIGNALEMENT SERA ENTENDU ET PRIS EN COMPTE.

Mes interlocuteur·rices : **Benoît GARDENT** 07 64 51 19 70 / benoitgardent@lapasserelle.info

Cécile BOISSET 06 85 54 44 06 / cecileboisset@lapasserelle.info

Pour aller plus loin :

Pour vous aider à vous repérer et à savoir comment agir, que vous soyez victime ou témoin, nous mettons à disposition de toutes et tous un **guide d'information et de prévention**, téléchargeable via ce QR Code.

Il est également disponible en version imprimée, en libre consultation, à l'accueil et dans le bureau de régie.

la passerelle
scène nationale
de Saint-Brieuc

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

PACTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE TERRITOIRE

Convention pour le déploiement d'une dynamique culturelle de territoire

-

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE COUESNON MARCHES DE BRETAGNE

2025-2028

ENTRE

La Communauté de Communes Couesnon Marches de Bretagne, siégeant PA Coglais-St Eustache 35460 MAEN ROCH, représenté par Monsieur Christian HUBERT, Président, agissant en vertu de la délibération n°2025/112 du Conseil Communautaire en date du 29 avril 2025, ci-après désignée « CMB » ou « la communauté de communes de Couesnon Marches de Bretagne » ;

Le Département d'Ille-et-Vilaine, représenté par son Président, Monsieur Jean-Luc CHENUT, agissant en vertu de la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental d'Ille et-Vilaine en date du 16 juin 2025 , ci-après désigné « le Département » ;

La Région Bretagne, siégeant au 283 avenue du Général Patton - CS 21 101 - 35 711 Rennes, représentée par Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil Régional de Bretagne, agissant en vertu de la délibération n°25_0302_05 de la Commission permanente du Conseil régional de Bretagne en date du 7 juillet 2025
Ci-après désigné « la Région »

L'État (Ministère de la Culture – Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne), représenté par Monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN, Préfet de la région Bretagne et Préfet d'Ille-et-Vilaine, ci-après désigné « l'État » ou « DRAC Bretagne »

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1111-4 et L. 3211-1 et suivants ;
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite « Loi NOTRe » ;
Vu la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine dite « Loi LCAP ».

PRÉAMBULE

Cette coopération s'établit entre les différents niveaux de collectivités publiques œuvrant à l'intervention culturelle, avec pour principes directeurs la recherche de synergies et de

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

complémentarités, dans une logique de collaboration entre les différents niveaux de collectivités et l'État – DRAC Bretagne et dont la coordination est pilotée par la Communauté de communes de Couesnon Marches de Bretagne.

Communauté de communes de Couesnon Marches de Bretagne

Couesnon Marches de Bretagne est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Cette collectivité est le fruit de la fusion entre Antrain Communauté et Coglais Communauté dans le cadre de la loi NOTRe.

Depuis 2021, la collectivité s'est engagée dans un Projet de Territoire mettant en avant, notamment, le développement des liens sociaux pour un meilleur vivre ensemble, la valorisation de la biodiversité au cœur de chaque projet ainsi que la promotion touristique de territoire.

Une politique volontariste et déployée sur le territoire

Le développement culturel est un axe majeur de la politique territoriale adoptée par Couesnon Marches de Bretagne depuis sa fusion. Dans l'objectif de développer la rencontre avec les artistes et la fréquentation des œuvres ainsi que de développer la pratique culturelle dans le quotidien de ses habitants, les domaines d'intervention suivants sont inscrits dans la politique culturelle du territoire. Cette dernière se déploie sur 5 axes majeurs :

- Un réseau de lecture publique intégré et solidaire
- Une programmation artistique pluridisciplinaire et de proximité
- Un soutien à la création artistique
- La mise en place d'actions d'Éducation artistique et culturelle multi-partenariales
- Le soutien aux acteurs associatifs culturels

Le Département d'Ille-et-Vilaine

La politique culturelle participe des solidarités humaines et territoriales contribuant à la cohésion sociale et à la qualité de vie de notre Département. Elle vise à favoriser la participation des habitant.es et des territoires à la vie culturelle. Elle accompagne le développement de l'éducation artistique et culturelle, dès le plus âge et tout au long de la vie, enjeu majeur de citoyenneté. Elle se met en œuvre dans l'articulation de nos politiques d'équilibre territorial et des transitions environnementales ; ainsi que des politiques d'éducation, d'égalité et d'action sociale, pour améliorer globalement et individuellement les conditions de vie des personnes.

Le Département d'Ille-et-Vilaine souhaite ainsi, conformément aux objectifs définis en matière de politique culturelle :

- Accompagner, soutenir, encourager la diversité et le pluralisme culturel, artistique, linguistique et patrimonial ;

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

- Favoriser les initiatives ou projets visant l'accessibilité physique, symbolique et sociale à l'art et à la culture ;
- Encourager le développement des pratiques et le maillage culturel du territoire ;
- Soutenir les démarches visant à l'expérimentation, l'innovation, la mise en réseau des acteurs.

Pour ce faire, il prend appui sur des compétences obligatoires dans le domaine patrimonial au travers de la conservation, préservation, valorisation des ressources patrimoniales dans le domaine archivistique notamment ; de même qu'en matière de lecture publique en accompagnant la structuration d'un réseau de lecture publique constitué à ce jour de 277 bibliothèques dans le cadre du schéma départemental de promotion de la lecture publique Par ailleurs, il mène une politique volontariste d'action culturelle, dans le cadre d'une compétence confortée et partagée depuis la loi NOTRe de 2015, dans le champ du spectacle vivant, des arts visuels, de la culture scientifique, des langues et cultures bretonnes et gallèses, de l'éducation et des enseignements artistiques avec des dispositifs d'intervention visant à accompagner les acteurs culturels porteurs de projet de création et de diffusion artistiques sur des objectifs d'action culturelle.

Dans ce cadre, le Département souhaite s'inscrire dans la démarche partenariale de contractualisation proposée avec la Communauté de communes Couesnon répondant aux orientations de transversalité et de solidarité territoriale de la politique culturelle départementale.

La Région Bretagne

La politique culturelle régionale a pour finalité la mise en œuvre effective des droits culturels des personnes. A cet effet, elle propose d'articuler les dimensions artistiques et culturelles avec la vie quotidienne des personnes sur leur territoire de vie.
Les pactes de collaboration territoriale sont l'occasion d'expérimenter à l'échelle des EPCI des conventions partenariales mettant au cœur :

- L'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie avec une priorité à l'attention de la jeunesse, de 0 à 25 ans ;
- L'attention aux conditions d'une vitalité artistique au plus proche des habitants ;
- Le repérage des initiatives citoyennes qui entrecroisent plusieurs enjeux dont les dimensions artistiques et culturelles.

S'appuyant sur une vision large de ce qui fait culture et sur les acteurs culturels déjà engagés localement, il s'agit de construire collectivement les méthodes et d 'encourager les projets les plus à même de répondre aux besoins et aspirations des personnes qui habitent le territoire. La collectivité est particulièrement attentive aux actions menées en direction des personnes en situation de grande précarité et des personnes vivant dans les quartiers politique de la ville.
Les enjeux de transition écologique et d' égalité entre les femmes et les hommes sont parallèlement au cœur des préoccupations régionales.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Cette approche, déclinée dans la feuille de route 2022-2027 De la culture à la permaculture. Une autre manière de voir pour une autre manière de faire, s'inscrit dans les principes et finalités énoncés par la Région dans le cadre de la Breizh Cop d'un nouveau modèle de développement plus durable, plus sobre, privilégiant la proximité et basé sur une action publique et collective renouvelée.
C'est fort de la conviction que la présente démarche d'expérimentation territoriale s'inscrit pleinement dans ces objectifs que le Conseil régional de Bretagne s'engage résolument dans cette dynamique partenariale.
Les EPCI sont devenus en quelques années des interlocuteurs de premier plan de la Région. Outre que leurs compétences font souvent écho à celles du Conseil régional, ils correspondent à une échelle de bassin de vie à même de mieux expérimenter les orientations décrites ci-dessus.

La Communauté de communes Couesnon Marches de Bretagne a positionné la culture comme un levier majeur de son projet et du bien vivre ensemble. C'est pourquoi elle constitue un des territoires où la Région s'engage dans cette démarche.

L'État – DRAC Bretagne
Service déconcentré du ministère de la Culture en région, la DRAC Bretagne met en œuvre la politique de l'État sur le territoire régional en concertation avec les collectivités territoriales.
A ce titre, elle veille à étudier, protéger, restaurer, valoriser les patrimoines. Elle s'attache à soutenir la création artistique et les lieux qui la portent sur l'ensemble du territoire régional. Elle met en œuvre une politique active d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie et appuie les collectivités territoriales dans la mise en œuvre ou le développement de politiques culturelles locales ambitieuses. Soucieuse du maillage culturel régional, elle vise l'équité territoriale.
Dans cette perspective, la DRAC Bretagne propose aux intercommunalités qui le souhaitent différents dispositifs contractuels (Contrat de territoire lecture – CTL- conventions de développement culturel, Contrats locaux d'éducation artistique et culturelle – CLEA - conventions des Villes et Pays d'art et d'histoire VPAH) permettant de les accompagner dans la mise en œuvre ou le renforcement de politiques culturelles ambitieuses.

Un Contrat Territoire Lecture a été signé en décembre 2022 entre l'État et la communauté de communes de Couesnon Marches de Bretagne en faveur de la lecture publique sur la période 2023 – 2025.
Couesnon Marches de Bretagne s'est engagée en 2024 dans une **démarche de labellisation Pays d'art et d'histoire**. Cette candidature, à l'issue de laquelle le ministère de la Culture et Couesnon Marches de Bretagne seront liés pour dix ans, doit occuper la collectivité jusqu'en **novembre 2026**.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

L'Etat souhaite aujourd'hui renforcer son accompagnement en conventionnant, aux côtés du Conseil départemental et du Conseil Régional, avec les EPCI désireux de s'engager dans des politiques culturelles affirmées. Cette contractualisation permet de sortir d'une logique de dispositif ou d'appel à projets pour donner une cohérence à la politique culturelle menée sur le territoire. Cette politique s'inscrit en cohérence avec le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) signé entre l'Etat et l'EPCI en décembre 2021

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : OBJET DU PACTE

La présente convention a pour objet de :

● Définir les axes de travail et les objectifs prioritaires partagés par les partenaires en matière de développement culturel pour le territoire de Couesnon Marches de Bretagne.

● Identifier les pistes d'actions envisagées pour y répondre, qu'elles soient portées par la Communauté de communes ou par des opérateurs culturels intervenant sur le territoire.

● Définir les modalités de gouvernance associée pour le suivi de ce pacte ainsi que les moyens financiers et techniques globaux de chaque partenaire.

Article 2 : LE PACTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

La Communauté de communes de Couesnon Marches de Bretagne, le Département, la Région et l'État – DRAC Bretagne s'associent au sein de ce Pacte dans l'objectif de d'accompagner la politique culturelle du territoire et d'expérimenter notamment la mise en œuvre des droits culturels.

2.1 Enjeux prioritaires

La mise en œuvre du pacte culturel permettra :

- de clarifier le rôle et les missions des collectivités partenaires en matière de développement culturel territorial
- d'aller à la rencontre de tous les habitants du territoire pour connaître leurs besoins
- d'associer les acteurs du territoire dans une démarche de co-construction et de mutualisation
- de dessiner les contours d'un projet culturel de territoire partagé, inclusif, participatif qui réponde aux enjeux des transitions territoriales.

2.2 Axes stratégiques du Pacte

Dans le cadre de la présente convention, qui vise à renforcer la convergence des politiques publiques mises en œuvre en matière culturelle sur le territoire, les parties identifient plusieurs axes stratégiques et partagés.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Axe 1 : Faciliter la participation de tous les habitants à la vie culturelle

Les droits culturels sont indissociables et fondamentaux des droits de l'Homme. Ils permettent le droit :

- D'accéder et de participer à la vie culturelle,
- De respecter la manière dont tout à chacun « voit le monde »
- D'être attentif à la culture de l'autre pour « faire humanité ensemble ». Le terme « culture » recouvre les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances.
- Les droits culturels interrogent la construction des relations entre citoyens et encouragent l'émancipation des êtres humains.

La présente convention vise à renforcer la participation des citoyens comme acteurs de la démocratie pour mettre en œuvre les droits culturels. Pour ce faire, les parties mettent en avant les enjeux suivants :

- ➔ Favoriser l'engagement citoyen et bénévole pour maintenir la vitalité culturelle sur l'ensemble du territoire
- ➔ Faire des équipements culturels et sociaux des lieux inclusifs et citoyens
- ➔ Favoriser la transformation des comportements des habitants au regard des transitions
- ➔ Œuvrer en transversalité et favoriser la coopération interservices pour répondre à des enjeux d'accessibilité (accessibilité géographique, aux équipements, aux offres de service, à la construction de projets, aux supports de communication)

Pour répondre à ces différents enjeux, Couesnon Marches de Bretagne s'engagera, avec l'aide des parties, à mettre en place :

- **Une enquête de territoire** pour mieux cibler la relation des habitants à leur territoire et mieux connaître leurs attentes

- **Une formation sur les droits culturels** afin de créer un socle commun entre élus communaux et communautaires, partenaires et agents sur l'implication citoyenne dans les projets de la collectivité.

- Créer des outils pour **renforcer l'interconnaissance et la coordination des acteurs** dans l'objectif d'une plus grande visibilité et d'une cohérence de l'offre artistique et culturelle.

- Organiser des journées d'échanges autour de la participation citoyenne, des échanges de savoirs, de la valorisation de l'activité bénévole

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Axe 2 : Développer l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie : faire de la culture un outil d'émancipation et d'inclusion au service de tous

L'éducation artistique et culturelle a un rôle à jouer dans l'émancipation et l'autonomie de chaque personne : elle permet de traverser des expériences sensibles par l'intermédiaire de l'art, se basant sur trois piliers « **Voir** : rencontrer une œuvre ; **Faire** : développer une pratique artistique ; **Dire** : développer son esprit critique, s'ouvrir sur le monde, ».

Cette politique d'éducation artistique, tout au long de la vie implique la collaboration des acteurs du territoire pour permettre d'identifier les besoins et proposer des actions au plus proche des publics.

Pour se faire, les enjeux identifiés pour permettre la mise en place des actions d'EAC tout au long de la vie sont :

- ➔ D'aller vers des publics spécifiques et des publics en situation de fragilité au-delà du public scolaire
- ➔ De favoriser la transversalité des projets en y associant les communes, les acteurs éducatifs, sociaux, environnementaux et les partenaires du territoire pour identifier les problématiques rencontrées, encourager l'interconnaissance, le partage d'expertise et valoriser les compétences de chacun pour créer des projets artistiques cohérents
- ➔ De questionner le projet culturel actuel au regard des publics touchés, des espaces concernés, des temporalités (temps scolaires/temps libre/temps de travail)
- ➔ De veiller à un maillage du territoire équitable ainsi qu'à la diversité des thématiques et des formes artistiques (diffusion, résidence, projet, enseignements artistiques…)

Pour répondre à ces différents enjeux, Couesnon Marches de Bretagne s'engagera, avec l'aide des parties, à :

- **Etablir un état des lieux et une cartographie** des pratiques actuelles (publics, thématiques, partenaires…)
- **Animer des actions culturelles** en s'appuyant sur les objectifs définis dans les politiques contractuelles telles que la CTG et le projet social de territoire, le PEDT (projet éducatif de territoire), le PCAET (plan climat air énergie de territoire), le PAT (plan alimentaire de territoire), le CLS (Contrat local de santé)…
- **Organiser des formations interprofessionnelles** pour valoriser les compétences et l'interconnaissance et avoir un langage commun pour déployer des actions culturelles à l'échelle du territoire, encourager une culture commune.
- S'engager dans une démarche **de labellisation 100% EAC**

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Axe 3 : Valoriser le patrimoine auprès de tous les habitants, le protéger, diffuser les connaissances , vers la labellisation Pays d'art et d'histoire

Les patrimoines (matériels, immatériels, naturels, etc.) sont constitutifs de l'identité d'un territoire et sont les fondements du sentiment d'appartenance d'une population à un territoire donné, à un passé et à un futur partagés. Ainsi, la conservation des patrimoines et leur valorisation pour et par les habitants sont intrinsèquement liés aux principes fondamentaux autour desquels se structurent les droits culturels. (L'accès des personnes à leur propre culture et à celle des autres ; l'élaboration collective et permanente du « vouloir vivre ensemble » ; le développement de la vitalité du territoire via les interactions entre les cultures et la liberté de l'expression artistique sont autant de valeurs qui se retrouvent au carrefour des droits culturels et des notions de valorisation des patrimoines.). C'est en concordance avec ces principes que Couesnon Marches de Bretagne s'est engagé dans une démarche de labellisation pays d'art et d'histoire.

D'une manière générale, les patrimoines font émerger et répondent aux enjeux suivants :

- ➔ **Connaître** les patrimoines du territoire via des études approfondies, menées avec différents partenaires.

- ➔ **Protéger** les patrimoines locaux, via la mise en place de chantiers participatifs ou d'insertion, d'aides financières ou techniques à destination des élus ou des habitants.

- ➔ **Fédérer** en ralliant des acteurs ou territoires voisins partageant des thématiques patrimoniales communes, en faisant des habitants du territoire les premiers acteurs et ambassadeurs de leurs patrimoines.

- ➔ **Partager** les connaissances via des lieux ou des évènements dédiés à des moments de convivialité favorisant les interactions (visites guidées, visites décalées, spectacles, concerts dans des sites patrimoniaux…)faire le lien

Pour répondre à ces enjeux de valorisation et de protection du patrimoine, Couesnon Marches de Bretagne s'engagera, avec l'aide des parties, à mettre en place :

- **Des actions pensées par et pour les habitants** favorisant les temps de cohésion sociale et de vivre ensemble autour des patrimoines. La récolte de l'opinion citoyenne est essentielle pour que la découverte des patrimoines passe par des actions répondant aux besoins du plus grand nombre ;

- **Un programme d'actions de médiation permanent qui complète et structure l'offre existante**

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

- **Une réflexion autour d'équipement(s) culturel(s) mettant en valeur de façon approfondie et pérenne les patrimoines locaux** dans leur globalité (CIAP) ;

- **Un pack de bienvenue** permettant aux nouveaux habitants de découvrir et de s'attacher au territoire, en vue d'encourager leur installation pérenne ;

- **Des liens forts avec les grands sites qui nous entourent**, en dehors de la collectivité, autour de thématiques communes, de labels et circuits partagés pour favoriser la circulation de personnes, d'artistes, d'idées, de pratiques culturelles, de ressources.

Article 3 : LES MODALITÉS DE SOUTIEN FINANCIER

Dans le cadre de la présente convention, les partenaires s'engagent à soutenir les actions retenues, dans la limite des enveloppes inscrites annuellement par chaque signataire et en complément de leurs interventions hors Pacte.

La ventilation de ces enveloppes, leur affectation définitive et le montant des fonds alloués devront faire l'objet d'une analyse plus approfondie dans le cadre des instances de pilotage de la convention, l'année 1 du présent Pacte constituant une phase de préfiguration.

Les montants des aides de chaque signataire seront déterminés dans le cadre du respect du principe de l'annualité budgétaire.

L'État – DRAC Bretagne et la Région Bretagne verseront l'aide à l'EPCI pour les projets en régie directe. Pour les projets portés par des tiers, l'aide pourra être versée à l'EPCI ou directement aux opérateurs selon les cas de figure.

Sur le versement du soutien financier :

Les propositions seront soumises aux instances délibérantes. Pour chaque subvention versée par **l'État – DRAC Bretagne et la Région Bretagne,** un arrêté ou une convention financière sera établie, stipulant le montant du concours financier de l'État – DRAC Bretagne et de la Région Bretagne et les modalités de versement de la subvention.

Dans le cadre de son « engagement en faveur de la cohésion des territoires » voté en décembre 2020, la Région a formalisé son ambition d'œuvrer en faveur d'une plus grande solidarité pour rééquilibrer les chances de développement des territoires. Cette dernière passe par la mise en œuvre d'une péréquation de ses crédits dans une logique de différenciation des politiques. Cette démarche s'appuie sur une carte des « capacités territoriales », approuvée en mars 2021, permettant d'apprécier la situation de chaque territoire intercommunal au regard de la moyenne régionale et ainsi, d'aider davantage les territoires les plus fragiles et disposant de moindres capacités de développement.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Les modalités de mise en œuvre de cette démarche sont variées et adaptées à chacune des politiques, au regard de ses objectifs. Ces conventions territoriales tiendront compte de cette démarche afin d'aider davantage les territoires les plus fragiles et disposant de moindres capacités de développement

Pour le Département, les actions déployées en lien avec les orientations du pacte culturel correspondent aux actions ou projets soutenus dans le cadre des dispositifs et crédits existants et soumis aux instances délibérantes, dans le cadre du respect de l'annualité budgétaire.

Article 4 : LA GOUVERNANCE DU PACTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Chaque année, un comité de pilotage associant les élus et les différents partenaires institutionnels concernés par le Pacte se réunit afin de :

- Préciser les objectifs annuels
- Valider le plan d'actions et ses réajustement éventuels
- Assurer le suivi de l'annexe financière jointe au pacte et préciser les modalités de financement de chaque partenaire

Composition du comité de pilotage

Pour Couesnon Marches de Bretagne,
Le Vice président à la culture, au sport, aux relations aux collèges et à la communication
La vice présidente aux cohésions sociales
La vice présidente à l'environnement
La vice présidente au tourisme
Le Directeur Général des Services
La Directrice culture, sport, tourisme et politiques contractuelles
La responsable du pôle Culture Lecture Publique

Pour la DRAC,
Le directeur régional pour les affaires culturelles
La conseillère Action culturelle et territoriale

Pour la Région,
La Vice présidente à la culture
La chargée de mission art et développement territorial
ou le directeur de la jeunesse, de l'égalité, de la culture et du sport
ou le directeur des espaces territoriaux d'Ille et Vilaine

Pour le Département,
Le vice-président à la culture
La cheffe du service action culturelle
ou la chargée de mission action culturelle ingénierie territoriale pour les projets

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

En marge de ce comité de pilotage, un **comité technique** se réunira régulièrement et minimum deux fois par an afin de suivre la mise en œuvre des décisions prises par le comité de pilotage en matière de :

- Coopération entre les acteurs
- Coordination des actions
- Avancée du plan d'actions

Composition du comité technique
Le comité technique est composé des techniciens DRAC, Région, Département + agents de Couesnon Marches de Bretagne en charge de la culture, des cohésions sociales, du Pays d'Art et d'Histoire et de l'environnement

La coordination sera assurée par la directrice de la culture, des sports, du tourisme et des politiques contractuelles de Couesnon Marches de Bretagne
Le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions sera assuré par la Responsable du pôle Culture/lecture publique de Couesnon Marches de Bretagne

Les communes sont associées à la démarche à travers leur participation aux conférences des maires et aux commissions thématiques.
Ces dernières pourront être associées selon les besoins et seront destinataires des points nécessitant un arbitrage avant passage dans les instances communautaires

Les instances de gouvernance propre à chaque institution seront sollicitées tout au long de la construction du pacte. Elles valideront les étapes structurantes et les décisions budgétaires du pacte.

Article 5 : CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

La signature du pacte aura lieu après le passage en commission permanente du conseil régional, de la commission départementale et du conseil communautaire. Cette signature est envisagée à l'occasion du comité de pilotage de lancement **en septembre 2025.**

- **Phase de concertation et diagnostic : à partir du 2nd semestre 2025**

L'année 2025 est considérée comme une année de préfiguration permettant la mise en place des premières actions et notamment la conduite d'une démarche de diagnostic impliquant les communes, les habitants du territoire sur la question des droits culturels, leurs relations et leurs liens au territoire.

A l'issue de ce travail d'enquête :

➔ Restituer les éléments et adapter un plan d'actions en co-construction avec l'ensemble des parties prenantes (collectivités, associations, habitants)

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

- **Phase de mise en œuvre : 2026/2028**

Programmation du plan d'actions
Animation des instances de gouvernance
Evaluation de la démarche

Le comité de pilotage proposera annuellement un calendrier de mise en œuvre des actions et les conditions financières de sa réalisation qui sera soumis aux instances délibérantes

Article 6 : DURÉE DU PACTE

Le pacte culturel de territoire prend effet à la date de sa signature pour une durée de 4 ans.

Article 7 : COMMUNICATION ET VALORISATION DU PARTENARIAT

Toute communication sur les actions et projets soutenus devra mentionner le conventionnement de l'État – DRAC Bretagne, de la Région Bretagne, du Département et de la Communauté de Communes de Couesnon Marches de Bretagne au sein de ce Pacte de développement culturel de territoire. Il conviendra également d'apposer les logos de l'ensemble des partenaires sur tout support graphique édité. Cette obligation s'appliquera aux bénéficiaires des soutiens financiers émis dans le cadre du Pacte mais également aux partenaires de ce Pacte lors de la valorisation de cette démarche et pour les documents réalisés dans ce cadre.

Article 8 : RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les partenaires s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement des données à caractère personnel et, en particulier, le règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit Règlement Général sur la Protection des Données.

Article 9 : RÉVISION, RÉSILIATION ET LITIGES ÉVENTUELS

9.1 Révision de la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fait l'objet d'un avenant. Il précise les éléments modifiés de la convention, sans pouvoir conduire à remettre en cause les enjeux prioritaires définis à l'article 2.1.

9.2 Résiliation anticipée de la convention

La présente convention peut être résiliée avant son terme dans l'une des hypothèses suivantes :
- Par l'une des parties, pour motif d'intérêt général, en respectant un préavis de trois mois, après envoi d'une lettre recommandée ;

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

- Par l'une des parties en cas de non-respect de ses dispositions par une autre partie, en respectant un préavis de trois mois et après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception non suivie d'effet ;
- Par accord entre les parties.

9.3 Résolution de litiges éventuels

Les parties conviennent que les litiges qui résulteraient de la présente convention seront réglés à l'amiable. À défaut d'accord amiable, les litiges pourront être portés devant le tribunal administratif de Rennes.

LES SIGNATAIRES

Pour **COUESNON MARCHES DE BRETAGNE**
Monsieur Christian Hubert
Président

Pour le **Département d'ille et Vilaine**
Monsieur Jean-Luc Chenut
Président

Pour **la Région**
Monsieur Loïg Chesnais-Girard
Président

Pour **l'Etat**
Monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN
Préfet de la région Bretagne et préfet d'Ille et Vilaine

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

VU le règlement de l'Union Européenne n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;

VU le régime cadre exempté de notification N°SA.111666 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

VU la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

VU la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

VU le décret n° 2025-135 du 14 février 2025 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 au titre de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1er juillet 2017 ;

VU le décret n° 2017-926 du 9 mai 2017 relatif à la transmission de données relatives aux spectacles organisés par les entrepreneurs de spectacles vivants ;

VU le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et sécurité Ouest, préfet d'Ille et Vilaine ;

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier, des missions et des charges, relatif au label « Orchestre National en région » ;

VU la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

VU le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) du ministère de la Culture dans le spectacle vivant présenté le 25 novembre 2021 et dans les arts visuels le 5 janvier 2023 ;

VU le guide d'orientation et d'inspiration pour la transition écologique du ministère de la Culture ;

VU le cadre d'actions et de coopération pour la transformation écologique établi, pour le secteur de la création, par le ministère de la Culture ;

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

ORCHESTRE NATIONAL DE BRETAGNE

ANNÉES 2025 – 2026 – 2027 – 2028

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Entre d'une part :

- **L'État** (ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne), représenté par Monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN, Préfet de Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, désigné sous le terme « l'État » ;
- **La Région Bretagne,** représentée par son Président, Monsieur Loïg CHESNAIS GIRARD, et signataire, agissant en vertu de la délibération n°25_0302_05 de la Commission permanente du Conseil régional de Bretagne en date du 7 juillet 2025 désignée sous le terme « la Région » ;
- **Le Département d'Ille et Vilaine**, représenté par son Président, Monsieur Jean-Luc CHENUT, et signataire, en vertu de la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental en date du 19 mai 2025, désigné sous le terme « le Département » ;
- **La Ville de Rennes**, représenté par sa Maire, Madame Nathalie APPERE, et signataire, agissant en vertu de la délibération n°_____ du Conseil municipal du 23 juin 2025, désignée sous le terme, « la Ville » ;

Désignés ensemble sous le terme « les partenaires publics »

Et d'autre part :

L'association Orchestre National de Bretagne régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 42A rue Saint-Melaine 35000 RENNES, représentée par son Président, Monsieur Bruno CRESSARD, dûment mandaté
N° SIRET : 350 102 091 000 21
Licences : L-R-21-3589 et L-R-21-3590

et ci-après désigné « le bénéficiaire »

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Considérant les objectifs de la politique culturelle de l'Etat dans le champ de la création

L'État vise à accroître la mise en valeur du patrimoine et du répertoire orchestral, de la création et de la diffusion musicale par le soutien au réseau « Orchestre National en région » implanté sur le territoire national, d'une part, et les priorités définies dans le projet stratégique de l'État en région d'autre part, en particulier l'accent porté sur le rayonnement de la musique symphonique et du répertoire orchestral au bénéfice du plus large public comme sur l'éducation artistique et culturelle.
L'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Orchestre national en région » réaffirme le soutien du Ministère de la Culture à la production de pièces du répertoire, la création, la diffusion des œuvres, la diversité des esthétiques et de leurs interprétations, l'engagement culturel et territorial en termes de structuration professionnelle et économique du secteur, la transmission de la culture musicale l'éducation artistique et l'action culturelle en direction des publics, d'insertion, de permanence artistique.
Le ministère de la Culture reconnaît dans le label « Orchestre national en région » une vitalité et une structuration de la production symphonique en France et de son rayonnement international.
L'État accorde une attention particulière à l'éducation artistique et culturelle, priorité du ministère de la Culture en référence à l'arrêté du 1er juillet 2015 relatif au parcours d'éducation artistique et culturelle et à la circulaire n°2013-073 du 3 mai 2013 co-signée par les Ministères de la Culture et de l'Éducation Nationale.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Dans ce cadre, le ministère de la culture – DRAC Bretagne développe en partenariat avec les collectivités territoriales, des politiques structurantes autour des établissements labellisés et des réseaux qu'ils soutiennent conjointement. À travers les missions d'intérêt général qu'elles assument, ces structures contribuent au renouvellement artistique et à la démocratisation culturelle, dans un cadre concerté d'aménagement du territoire.
Par ailleurs, le ministère de la Culture, première administration à obtenir les deux labels *Égalité et diversité* à l'automne 2017, est attentif à l'engagement des structures labellisées ou conventionnées dans une démarche volontariste visant à prévenir tout forme de discrimination et à promouvoir la diversité et l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.
Les orchestres nationaux en région, dans l'exercice de leurs missions, doivent veiller, au travers des œuvres présentées comme des artistes accompagnés, aux objectifs de parité et de diversité. En 2022, l'Etat met en œuvre un plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) dans le spectacle vivant qui conditionne le versement des aides apportées par le ministère de la Culture au respect par la structure bénéficiaire de 5 engagements, précisés en **annexe IV**.

Dans contexte global de nécessaire transition vers des modèles plus vertueux en matière de développement durable, le ministère de la Culture observera et évaluera la manière dont les labels s'inscriront dans une démarche de responsabilité environnementale avec des actions éco-responsables (mobilités, usage du numérique, gestion du lieu de diffusion etc) favorisant une réduction de l'impact carbone, sobres en matière de consommation de ressources et préservant la biodiversité.

Considérant les objectifs de la politique culturelle de la Région Bretagne
Dans le respect des droits culturels, la Région Bretagne, dans le cadre de sa politique culturelle, s'est fixé pour objectifs de :
- Cultiver la pluralité artistique et la diversité culturelle ;
- Favoriser la participation des personnes à la vie culturelle sur tout le territoire ;
- Stimuler la transmission, renforcer la structuration professionnelle et accompagner l'écosystème dans les transitions.

Dans ce cadre, elle soutient les équipes artistiques, les structures de création et de diffusion qui valorisent la création artistique tout en menant un projet pérenne d'action culturelle et d'éducation artistique qui favorisent la rencontre entre artistes et habitants et qui accompagnent des artistes dans la réalisation de leurs projets.
La Région est le premier financeur public de l'Orchestre. La subvention à celui-ci est aussi la plus importante subvention du budget culturel régional. La Région souhaite donc que l'enjeu de la rencontre avec les publics - dans toutes ses dimensions (diversification sociale du public, rajeunissement, présence territoriale à l'échelle du territoire régional etc.) constitue un axe essentiel de son projet. L'orchestre ne doit pas être réservé à un certain type de public, il doit s'adresser à l'ensemble des bretonnes et les bretons, de toutes origines et conditions sociales et au plus près de leurs lieux de vie. La collectivité sera particulièrement attentive aux actions en direction des personnes en situation de grande précarité et des personnes vivant dans les quartiers politique de la ville.
La Région sera donc particulièrement attentive aux points suivants :

- **une présence de l'orchestre sur tout le territoire de la Bretagne** : si les concerts en grande formation doivent être au cœur de la politique de la diffusion de l'orchestre - ils constituent la raison principale de son existence – le déploiement sur le territoire peut être imaginé sous différentes formes : formation symphonique, musique de chambre, actions de sensibilisation, projet d'éducation artistique et culturelle, partenariats artistiques avec d'autres formations implantées sur le territoire etc. La Région est ainsi particulièrement attachée à l'ancrage sur tout le territoire breton. Dans cette perspective, toutes les scènes, tous les territoires, sont susceptibles

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

d'accueillir l'orchestre : de la fosse de l'Opéra de Rennes au festival interceltique de Lorient en passant par les petites communes rurales.

- La diversité culturelle et l'ouverture du répertoire : le choix de poursuivre une programmation très ouverte constitue un objectif pleinement en lien avec la politique culturelle régionale. En explorant de manière constante toute l'étendue musicale classique, de la musique baroque aux musiques les plus contemporaines et en développant régulièrement une programmation au croisement du jazz, musiques du monde et musiques actuelles en passant par les musiques bretonnes de création, l'Orchestre s'inscrit pleinement dans les attendus de la Région en matière de diversité artistique et de diversification des spectateurs.

- L'éducation artistique et culturelle : au-delà du travail de sensibilisation et transmission mené par l'équipe d'action culturelle qui permet d'aller au devant des publics, l'ensemble de l'équipe artistique doit s'investir pleinement dans les activités d'éducation artistique et culturelle de l'orchestre. La permanence de son équipe artistique doit lui permettre de s'engager dans des projets ambitieux – et sur la durée – avec des structures socio-culturelles et éducatives. La mise en œuvre de projets au long cours avec des territoires ciblés est attendue. A ce titre le projet de jumelage entre l'Orchestre et le lycée Bréquigny à compter de la rentrée 2025 pour 3 ans constitue une expérimentation riche.

Enfin, la Région Bretagne, soucieuse du respect de l'égalité entre les femmes et les hommes conditionne son soutien à un strict respect des obligations légales en matière d'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes et demande à chaque opérateur de se fixer des objectifs visant la parité dans la programmation et des soutiens en production, et de mettre en place des indicateurs sexués permettant d'évaluer l'évolution de la situation. Elle sera également attentive à toute initiative permettant de contribuer à cette finalité (mise en place de protocole de lutte contre les Violences sexuelles et sexistes, formation des équipes et bénévoles, organisation de journées thématiques, débats, conférences, expositions, projections, spectacles) et à ce que la gouvernance de la structure prenne en compte cette dimension.

En matière de transition environnementale, il est demandé à chaque opérateur de former tout ou partie de ses équipes sur le sujet et de se donner des objectifs mesurables pour limiter ou réduire son impact carbone et s'inscrire dans une démarche de responsabilité environnementale à l'horizon de la fin de la présente convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Considérant les objectifs de la politique culturelle du Département d'Ille-et-Vilaine

Le Département d'Ille-et-Vilaine souhaite conformément aux objectifs définis en matière de politique culturelle :
- Accompagner, soutenir, encourager la diversité et le pluralisme culturel, artistique et patrimonial ;
- Favoriser les initiatives ou projets visant l'accessibilité physique, symbolique et sociale à l'art et à la culture ;
- Encourager le développement des pratiques, le maillage culturel du territoire ;
- Soutenir les démarches visant à l'expérimentation, l'innovation, la mise en réseau des acteurs.

Il accompagne à ce titre les projets structurants d'action artistique et culturelle sur le territoire départemental. S'agissant en particulier des scènes de musique, centres culturels et théâtres structurants, l'Assemblée départementale a précisé et retenu en 2017 les critères suivants :

- circulation du public à l'échelle départementale
- capacité à accueillir en résidence, produire ou coproduire, diffuser des compagnies et artistes
- capacité à développer une programmation pluridisciplinaire ou de référence contribuant à la diversité culturelle sur le département

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

- fonctionnement en réseau à une échelle départementale et supra départementale
- développement de projets de diffusion à une échelle départementale
- capacité à développer des actions et de la médiation culturelle
- capacité à développer des projets sur le territoire départemental impliquant des pratiques amateurs

Par ailleurs, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations dans notre société sont au coeur des principes d'action du Département. Ils s'appuient sur une conception intégrée de l'égalité femme / homme dans toutes les politiques départementales. S'agissant de la politique culturelle, le Département souhaite travailler avec les partenaires pour une meilleure prise en compte des enjeux de l'égalité dans la conduite des politiques culturelles dont il est partie prenante ; en portant une attention particulière à la recherche de l'égalité tant dans l'organisation et le fonctionnement interne de la structure que dans le déploiement du projet artistique et culturel auprès des personnes.

Considérant l'intérêt que présente le projet 2025-2028 pour le développement culturel de son territoire tant par l'inscription artistique et territoriale du projet, que par le déploiement de l'action culturelle auprès de toutes les personnes, notamment en matière d'éducation artistique et culturelle, auprès des jeunes en âge collège, le Département d'Ille-et-Vilaine décide d'apporter son soutien à l'Orchestre national de Bretagne.

Considérant les objectifs de la politique culturelle de la Ville de Rennes

La culture au cœur du projet pour la cité
La Ville de Rennes a fait de longue date le choix de placer la culture au cœur de son projet pour la cité.

Convaincue que la participation active de chacune et chacun à la vie culturelle, la liberté garantie à toutes et tous et de création et de diffusion artistique, la promotion de la diversité culturelle, dans les apprentissages comme dans la production et l'expression artistique, et l'égale dignité des identités culturelles comme éthique de la relation, contribuent activement à la cohésion sociale et mieux faire humanité ensemble, la Ville travaille en permanence son projet culturel dans le respect des droits culturels des personnes.

Engagée à défendre les valeurs de solidarité, d'égalité et de démocratie participative, la Ville construit, évalue et modifie son projet culturel dans des démarches permanentes de co-construction et de coopération entre toutes les personnes et structures prenant part à la vie culturelle du territoire.

C'est le sens des engagements que la Ville a pris suite aux États Généraux de la Culture menés en 2015, en veillant à accompagner ce qui fait la spécificité du territoire rennais : un écosystème foisonnant d'énergies créatives, constitué de solidarités et de coopérations entre les artistes, les associations, les institutions, et les acteurs indépendants et où le nombre et la qualité des partenariats démontrent le désir de faire culture ensemble.

Dans le respect des droits culturels
Nouveau cadre d'action des politiques culturelles depuis 2015, les droits culturels, constitutifs des droits humains, visent :

• À garantir à tous et toutes, et notamment aux artistes, la liberté d'expression, de création et de diffusion artistique dans le respect de l'ensemble des autres droits humains

• À tout mettre en œuvre pour permettre à chacune et à chacun de participer à la vie culturelle dans toutes ses dimensions : enseignements et pratiques artistiques, diffusion des œuvres, démarche de co-construction pour définir des orientations et projets culturels, participation à la gouvernance de structures…

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

• À soutenir une vie culturelle locale aux ressources diverses, accessibles et de qualité, qui permette à chacune et chacun de choisir son propre parcours de construction de son identité culturelle, de la naissance à la fin de vie, en interaction permanente et respectueuse avec les identités des autres personnes sur le territoire

• À affirmer l'égale dignité des cultures et des identités culturelles

• À soutenir les artistes et leur rôle essentiel dans le "faire humanité ensemble"

• Favoriser l'action culturelle, à destination de tous et toutes et sur toutes les étapes de la vie. La Ville de Rennes, dans le cadre de son Plan Local d'éducation Artistique et Culturelle portera une attention particulière au soutien et à la mise en œuvre de démarches de transmission et d'éducation culturelle et artistique.

Elle souhaite que le bénéficiaire s'affirme comme un lieu de rencontres et de partage, de coopération et de co-construction, en développant une politique d'ouverture à la diversité des personnes, en défendant une ligne artistique à la fois exigeante et ouverte.

Tous et toutes écoresponsables

La Ville de Rennes affirme sa volonté de relever de façon ambitieuse et concrète les défis de l'urgence des transitions écologiques dans les politiques culturelles. Un dispositif d'éco responsabilité a été créé. Il engage les équipements et les organisateurs d'événements culturels dans une amélioration continue de leurs pratiques. Adapté aux réalités de chacun, le dispositif porte une ambition collective avec un objectif clair de préserver les ressources et la qualité environnementale du territoire, de favoriser l'économie circulaire et responsable, et de renforcer les solidarités.

L'engagement de la démarche écoresponsable et la réalisation effective des actions ou objectifs à atteindre constitueront des critères d'évaluation du projet culturel porté par le bénéficiaire, et de réajustement éventuel du soutien financier de la Ville.

Lutter contre les discriminations et aller au plus vite vers l'égalité f/h dans la culture

La Ville de Rennes sera particulièrement attentive à la lutte contre toutes les formes de discrimination (de genre, d'origines, de situation d'handicaps, de revenus…) et à la promotion de toutes les formes d'égalité, en particulier l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle entend que l'ensemble de ses partenaires s'engagent à ses côtés à progresser rapidement sur ces enjeux.

Cette exigence de progrès concernera tous les publics concernés par l'activité du bénéficiaire. Elle s'adresse également à l'organisation de l'association et dans la mise en œuvre de son projet artistique et culturel : par famille de métiers (type de fonctions et niveaux de responsabilité), dans ses instances de gouvernance internes, et dans les artistes associés, programmés et présents sur le plateau. Cette recherche d'égalité devra également s'observer sur l'ensemble des rémunérations pratiquées. Un comptage annuel par l'Association permettra de mesurer en fin d'exercice les progressions.

L'engagement de la lutte contre les discriminations et pour plus d'égalité f/h et la réalisation effective des actions ou objectifs à atteindre constitueront des critères d'évaluation du projet culturel porté par le bénéficiaire, et de réajustement éventuel du soutien financier de la Ville.

Prévenir les conduites à risques et lutter contre les violences sexistes et sexuelles

La Ville attend de ses partenaires qu'ils se mobilisent particulièrement pour prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles. Le bénéficiaire mettra en place un plan opérationnel de signalement par les victimes des agressions ou des intentions d'agressions, un mode d'emploi clair pour réagir rapidement et à propos à un signalement, et éventuellement accompagner la victime dans un dépôt de plainte.

La Ville a également développé un axe de prévention des conduites à risque, conformément à ses engagements dans son plan local de santé. L'enjeu est de mettre en place des actions de

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

promotion de la santé et de construire en concertation avec les acteurs culturels des outils permettant de prévenir et réduire les risques sur les temps festifs et culturels de la Ville. Le bénéficiaire veillera à proposer des actions en ce sens.

Considérant que le bénéficiaire est titulaire du label « Orchestre National en région » ;

Considérant le projet artistique et culturel initié et conçu par le bénéficiaire, conforme à son objet statutaire ;

Considérant que le projet artistique et culturel initié et conçu le bénéficiaire répond au cahier des missions et des charges relatif au label « Orchestre National en région », tel que fixé par l'arrêté du 5 mai 2017 ;

Considérant que le projet artistique et culturel initié et conçu le bénéficiaire participe des politiques et des engagements précisés par les partenaires publics ;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre le bénéficiaire, titulaire du label « Orchestre National en région », et les partenaires publics pour la mise œuvre du projet artistique et culturel du bénéficiaire, de définir les modalités de financement, les relations avec les partenaires institutionnels, les conditions de suivi et d'évaluation.

Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet artistique et culturel conforme à son objet statutaire dans le cadre de son projet global d'intérêt général.

La présente convention fixe :
- la mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel
- les modalités de financement et les relations avec ses partenaires institutionnels
- les conditions de suivi et d'évaluation du projet

ARTICLE 2 – MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

Le projet artistique et culturel 2025-2028 repose sur les axes suivants :
- Remettre le grand répertoire au cœur du projet de l'orchestre ;
- Renouveler l'expérience du concert classique ;
- Renforcer la diversité et l'inclusion ;
- Consolider les liens avec la Bretagne ;
- L'action culturelle et la relation aux habitants ;
- L'Opéra et la saison lyrique ;
- Approfondir les partenariats nationaux et internationaux ;
- L'éco-responsabilité.

La présentation détaillée du projet figure en **annexe I**.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

ARTICLE 3 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de **4 ans, soit de 2025 à 2028, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2028.**

ARTICLE 4 – CONDITIONS ET DÉTERMINATION DU COÛT DU PROJET

4.1. Le coût total du projet artistique et culturel est évalué à **5 595 681 €** pour l'année 2025 conformément aux budgets prévisionnels figurant en **annexe III** et aux règles définies à l'article 4.3 ci-dessous.

4.2. Les coûts annuels admissibles du projet artistique et culturel sont fixés en **annexe III** à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet artistique et culturel.

4.3. Les coûts qui peuvent être pris en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet artistique et culturel et notamment :

- Tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet artistique et culturel qui :
  - respectent les conditions des 4. et 5. de l'article 53 du règlement (UE) n° 651/2014, telles que listées en **annexe III** ;
  - sont liés à l'objet du projet artistique et culturel et sont évalués en **annexe II** ;
  - sont nécessaires à la réalisation du projet artistique et culturel ;
  - sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
  - sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet artistique et culturel ;
  - sont dépensés par le bénéficiaire ;
  - sont identifiables et contrôlables.

- Et le cas échéant, les coûts indirects, ou « frais de structure », éligibles sur la base d'un forfait du montant total des coûts directs éligibles.

4.4. Lors de la mise en œuvre du projet artistique et culturel, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible mentionné à l'article 4.1.

Le bénéficiaire notifie ces modifications aux partenaires publics par écrit dès qu'elles sont évaluées et en tout état de cause avant le 1er juillet de l'année en cours.

4.5. Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable constaté dans le compte rendu financier prévu à l'article 6. Cet excédent ne peut être supérieur à 50 % du total des coûts annuels éligibles du projet artistique et culturel effectivement supportés.

ARTICLE 5 – MODALITÉ DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Pour permettre la mise en œuvre du projet porté par le bénéficiaire, les partenaires publics signataires de la présente convention s'engagent à contribuer pour la période concernée à son financement par le biais de subventions, dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire.

La détermination et les modalités de versement des contributions financières des partenaires publics sont fixées de façon bilatérale chaque année dans le cadre de conventions financières conclues entre la structure et chacun des signataires des présentes.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

La contribution des partenaires publics est une aide à la mise en œuvre du projet culturel et artistique de l'Orchestre, détaillée à l'**annexe III** de la présente convention et prendra la forme d'une subvention.

5.1. Pour l'année 2025, les montants des subventions sont les suivants :

- une subvention d'un montant de **1 231 000€** un million deux cent trente-et-un mille euros), équivalent à 22 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles est accordée au bénéficiaire par **l'État** ;

La subvention se répartit comme suit :

- Fonctionnement : 1 183 000 € (BOP 131)
- Mieux produire, mieux diffuser : 30 000 € (BOP 131)
- Service au public : 18 000 € (BOP 361)

- une subvention d'un montant de **1 674 000 €** (un million six-cent-soixante-quatorze-mille euros), est accordée au bénéficiaire par **la Région Bretagne** (sous réserve du vote de la commission permanente) ;
- la participation du Département d'Ille-et-Vilaine pour l'année 2025 sera indiquée par une convention spécifique après le vote de la Commission permanente. Pour rappel, la participation du Département d'Ille-et-Vilaine en 2024 s'est élevée à 74 400 € dans le cadre de la précédence convention d'objectifs ;
- une subvention d'un montant de **1 288 000 €** (un million deux cent quatre-vingt-huit mille euros), équivalent à 23 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles est accordée au bénéficiaire par **la Ville de Rennes**.

5.2. Pour chaque exercice budgétaire, le bénéficiaire adressera une demande de subvention assortie d'un budget prévisionnel ainsi qu'un bilan annuel aux partenaires publics signataires de la présente convention.
Après examen et validation de la demande de subvention, une convention financière annuelle sera établie entre le bénéficiaire et chacun des partenaires publics.
Cette convention financière précisera le montant du concours financier et les modalités de la subvention versée pour l'année budgétaire en cours.

5.3. L'engagement des contributions financières des partenaires signataires mentionnées aux articles 5.1 et 5.2 ne sont applicables que sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- Le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1, 2 et 6 ;
- L'inscription des crédits de paiement en loi de finances et l'adoption des budgets opérationnels de programme par le préfet de la région Bretagne après consultation du comité de l'administration régionale pour l'État ;
- Le vote des crédits, ou la délibération des assemblées délibérantes, des collectivités territoriales.
-

Le budget prévisionnel figurant en **annexe III** n'engage donc pas les collectivités territoriales ni l'État.

ARTICLE 6 – JUSTIFICATIFS ET OBLIGATIONS COMPTABLES

Le bénéficiaire adoptera un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général et au guide comptable professionnel des entreprises du spectacle et tiendra une comptabilité rigoureuse (registres, livres, pièces justificatives).

Outre les documents exigés dans le cahier des missions et des charges le bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

– Le compte rendu financier de l'action, qui retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues à la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet comprenant les éléments mentionnés à l'**annexe II** et définis d'un commun accord entre les partenaires publics et le bénéficiaire. Ces documents sont signés par le président ou toute personne habilitée ;
– Les comptes annuels et, en cas d'obligation législative ou réglementaire, le rapport du commissaire aux comptes à chacun des partenaires financeurs, dans le mois suivant leur approbation par son assemblée générale et, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;
– Le bilan, le compte de résultat et les annexes devront être établis conformément aux modèles prévus par l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec leurs administrations ;
– Le rapport d'activité ;
– Un bilan annuel des actions et dispositifs mis en place en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) conformément aux engagements pris par le bénéficiaire dans le cadre de son plan d'action, annexé à la présente convention ;
– Un état du personnel employé dans l'année distinguant, suivant les trois fonctions artistes / administratifs / techniciens, le personnel sur emploi durable (entendu au sens des contrats à durée indéterminée et des contrats à durée déterminée d'une durée consécutive de neuf mois au moins) et le personnel occasionnel. Cet état est exprimé en équivalents temps plein, et également en nombre de personnes pour les occasionnels. Il comporte un volet spécifique à l'application de la parité ;
– Les montants des cinq rémunérations les plus élevées versées par le bénéficiaire dans l'année civile antérieure ;
– Tout autre document mentionné dans les conventions financières annuelles bilatérales ;
– Le bénéficiaire communiquera à chacun des partenaires financeurs, dans les trois mois suivant la notification de la présente convention, le nom et les coordonnées du responsable chargé de certifier les comptes ;
– Le bénéficiaire s'engage à remplir toutes ses obligations à l'égard des organismes fiscaux et sociaux et à respecter les dispositions législatives et réglementaires concernant son personnel.

ARTICLE 7 – AUTRES ENGAGEMENTS

7.1. Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires publics de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

7.2. Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires publics de tout problème administratif, technique, artistique, de gouvernance, de ressources humaines pouvant mettre en danger la structure labellisée.

7.3. En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe les partenaires publics sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

7.4. Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible l'identité visuelle des partenaires publics, ainsi que le nom du label dont il bénéficie sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention.

7.5. Le bénéficiaire déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission Européenne.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

7.6. Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) en :

- se conformant aux obligations légales en matière de prévention contre le harcèlement et les violences à caractère sexuel ;
- formant les cadres de la structure et les personnes référentes ;
- sensibilisant formellement les équipes et organisant la prévention des risques ;
- créant un dispositif interne et signalement efficace et traitant chaque signalement reçu ;
- mettant en place un suivi et une évaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS.

7.7. Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre l'engagement méthodologique **du CACTÉ,** dès sa première année, en structurant sa démarche, déterminant ses priorités et modalités d'intervention. Au terme de cette première année, le choix de **4 engagements** thématiques minimum devra être réalisé en dialogue avec les partenaires financiers signataires de la présente convention. La structure doit, pour chacun des engagements choisis, mobiliser les différents leviers mentionnés et faire état, en fin de convention des actions réalisées dans ce but.
Liste des engagements thématiques envisagés :

- Engagement N° 1 : la mobilité durable des professionnels et des œuvres ;
- Engagement N° 2 : la communication responsable ;
- Engagement N° 3 : le numérique responsable ;
- Engagement N° 4 : la réduction des consommations d'énergie et d'eau.

Les engagements pris par le bénéficiaire sont formalisés dans un plan d'action annexé à la présente convention. Le bénéficiaire s'engage à transmettre un bilan annuel de la réalisation de ces actions, dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente convention.

7.8. Le bénéficiaire, détenteur d'un récépissé de déclaration d'entrepreneur de spectacles vivants valant licence en application de l'article L. 7122-3 du code du travail et responsable de la billetterie de tout ou partie de ses spectacles, met à disposition des partenaires publics les informations de billetterie, grâce à l'outil de remontée SIBIL (système d'information billetterie), dans les conditions prévues par l'article 48 de la loi du 7 juillet 2016 et le décret du 9 mai 2017 précités. Le versement de toute aide du ministère de la Culture est conditionné à la déclaration des données de billetterie dans SIBIL, qui est une obligation depuis le 1er avril 2020.

ARTICLE 8 - MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

8.1. L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre du Conseil d'administration et au sein du comité de suivi réunissant les représentants des collectivités publiques signataires et la direction artistique et administrative de l'ONB.
Chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention, il examine en particulier :

- La mise en œuvre progressive des objectifs définis à l'**annexe II** de la présente convention ;
- L'état d'exécution du budget de l'année en cours et l'élaboration du budget prévisionnel pour l'exercice suivant ;
- La réalisation du programme d'action de l'année venant de s'achever, ainsi que les orientations de l'année à venir ;
- Le bilan financier de l'année écoulée, et les comptes consolidés du bénéficiaire.

8.2. L'évaluation porte sur la réalisation du projet artistique et culturel et sur sa conformité au regard du cahier des missions et des charges du label. Les partenaires publics procèdent à une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. Les indicateurs, inscrits au titre de la présente convention, définis par les parties, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention. Les

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités du bénéficiaire.

8.3. De préférence un an avant l'expiration de la présente convention, et au plus tard six mois avant l'expiration de la convention, la direction de la structure présente aux partenaires publics une auto-évaluation de la mise en œuvre du projet artistique et culturel sur la base du cahier des charges. Celle-ci prend la forme d'un bilan d'ensemble argumenté sur le plan qualitatif et quantitatif des actions développées et de la réalisation des objectifs. Elle est assortie d'un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.

8.4. Ces deux documents sont remis au directeur général de la création artistique, aux collectivités territoriales partenaires et au Préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles) qui transmet son avis au directeur général de la création artistique avec copie au chef de l'Inspection de la création artistique.

À l'issue de cette procédure les partenaires publics signataires de la convention pluriannuelle d'objectif décident de demander ou non au directeur en lien avec son instance de gouvernance de leur proposer un projet de nouvelle convention. Cette décision doit lui être notifiée.

Ce projet comporte une introduction résumant, le cas échéant, les évolutions de contexte relatives aux territoires et à l'établissement, actualise les objectifs de la précédente convention maintenus et précise les nouveaux objectifs et leurs modalités de mise en œuvre.

ARTICLE 9 - CONTRÔLE

9.1. Pendant l'exécution de la présente convention et à son terme, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires publics. Le bénéficiaire s'engage à faciliter à tout moment l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et de la réalisation des objectifs et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

9.2. Les partenaires publics s'assurent annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du programme d'actions. L'État et les collectivités territoriales peuvent exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du programme d'actions ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 10 - SANCTIONS

10.1. En cas de retard dans l'exécution ou d'inexécution de la convention par le bénéficiaire, ou en cas de modification substantielle et unilatérale de celle-ci, sans l'accord écrit des partenaires publics, ces derniers peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

10.2. Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte-rendu financier mentionné à l'article 6 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide**.**

10.3. Les partenaires publics informent le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

ARTICLE 11 - MODIFICATIONS, RÉVISIONS ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION

11.1. Modifications et révisions

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires publics signataires de la présente convention et le bénéficiaire. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et préciseront les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs définis à l'article 1. La demande de modification de la présente convention est faite par lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'ensemble des parties peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

11.2. Résiliation

La résiliation peut intervenir par dénonciation de la présente convention par l'une des parties avec respect d'un préavis de deux mois, par lettre recommandée avec accusé de réception, notamment en cas de violation de l'une ou l'autre des dispositions des articles 1 et 6 et 8 de la présente convention par le bénéficiaire.

ARTICLE 12 – CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 8 et aux contrôles de l'article 9.

ARTICLE 13 - ANNEXES

Les **annexes I, II, III, IV** et **V** font partie intégrante de la présente convention.

Elles précisent :
- le contenu détaillé du projet visé à l'article 1 (**annexe I**) ;
- les modalités de l'évaluation et les indicateurs (**annexe II**) ;
- le budget global prévisionnel du projet (**annexe III**) ;
- le plan d'action relatif à la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) (annexe IV) ;
- le plan d'action relatif à l'expérimentation pour la transformation écologique (CACTÉ) (**annexe V**).

ARTICLE 14 - RECOURS ET RÈGLEMENT DES LITIGES

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Rennes territorialement compétent.
Le bénéficiaire fait siens les éventuels litiges pouvant être générés par son activité vis-à-vis de tiers. Le bénéficiaire s'engage à les régler par ses propres moyens sans que la responsabilité et/ou la contribution financière des partenaires publics ne puissent être engagées ou sollicitées dans cette hypothèse.

ARTICLE 15 – REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, l'ensemble des signataires s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement des données à caractère personnel et, en

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

particulier, le règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit Règlement Général sur la Protection des Données.

ARTICLE 16 - EXECUTION DE LA CONVENTION

Le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, le Président du Conseil régional de Bretagne, le Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, la Maire de la ville de Rennes, et le bénéficiaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait à Rennes, le
En 5 exemplaires originaux.

Le Président **de l'Orchestre National de Bretagne** **Monsieur Bruno CRESSARD**	**La Maire** **de la ville de RENNES** **Madame Nathalie APPÉRÉ**
Le Président **du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine** **Monsieur Jean-Luc CHENUT**	**Le Président** **du Conseil Régional de Bretagne** **Monsieur Loïg CHESNAIS GIRARD**

Le Préfet de la Région Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine

Monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Rennes, le 19 novembre 2024

NOTE DE CONTEXTE

La Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2021-2024 a été rédigée au début de la crise COVID en 2020. À l'époque, nous étions peu informés de ce qui allait advenir et de la durée de la crise sanitaire. La seule certitude était que notre saison, et potentiellement plusieurs saisons, seraient perturbées. De plus, Grant Llewellyn a subi des problèmes importants de santé, lui empêchant d'assurer pleinement la direction musicale de l'ONB. Tout au long de ces épreuves, les musiciens et le personnel de l'ONB ont démontré une remarquable flexibilité. Cependant, le stress supplémentaire lié aussi aux nombreuses modifications des programmes (annulations, reports, recalibrage...) a entraîné des répercussions sur la santé du personnel en 2022 et 2023.

Malgré ces difficultés, l'ONB a su rester résilient. Grâce à une excellente gestion budgétaire et à un usage judicieux de l'aide gouvernementale pendant la crise, ainsi qu'à un recalibrage des activités, il a pu reconstituer une partie de ses fonds propres.

Dans la précédente CPO, nous avions également abordé la situation de l'Orchestre à l'occasion de son 30e anniversaire. J'avais souligné que nous étions à un point d'inflexion, avec plusieurs problématiques pressantes, notamment l'état de notre outil de travail rue Saint-Melaine et le niveau stagnant des subventions. Ces questions demeurent pertinentes aujourd'hui. Toutefois, beaucoup d'entre elles sont en discussion, et j'espère que nous parviendrons à les aborder avec efficacité.

Nous pouvons tous être fiers qu'en dépit des défis des saisons passées, l'ONB ait répondu aux objectifs établis dans la CPO. De plus, nous avons créé de nombreuses opportunités et partenariats au cours des quatre dernières années. De 2021 à 2024, nous avons :

- été un pionnier dans la production de musique pour des films d'animation avec JPL Films ;
- établi un nouveau type de partenariat entre cinq orchestres régionaux français, le Consortium Créatif ;
- en matière d'audiovisuel, renforcé notre présence en ligne, enregistré plusieurs CDs et vidéogrammes, notamment pour Warner Records et Deutsche Gramophone Streaming+ ;
- organisé notre premier « Gala » avec notre première donation de 100k€. En 2022 nous avons presque atteint les 400k€ de soutien privé à l'activité ;
- remporté le prestigieux prix Otaka de Tokyo pour la meilleure création de l'année 2023 avec le concerto pour shakuhachi et orchestre de Dai Fujikura ;
- approfondi nos relations avec des orchestres internationaux tels que le BBC National Orchestra of Wales, l'Ulster Orchestra et le National Concert Hall à Dublin, entre autres.

ORCHESTRE NATIONAL DE BRETAGNE ●BZH
42A rue Saint-Melaine • CS 30823 • 35108 Rennes Cedex • Tél. : 33 (0)2 99 27 52 85
Association loi 1901, SIRET : 350 102 091 00021, Code APE : 9001Z, N° TVA Intracommunautaire : FR 82 350 102 091 - Numéros de licences : R-21-3589 et R-21-3590

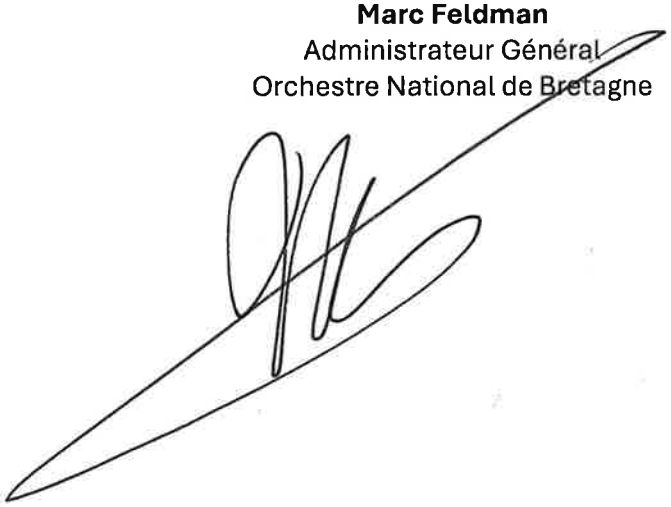
Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Notre réussite la plus prometteuse des dernières années réside dans l'engagement de Nicolas Ellis à la direction musicale. Le processus de recrutement a été salué par nos pairs pour son évaluation approfondie de chaque candidate et candidat, ainsi que pour sa transparence et son inclusivité. Cela nous a permis non seulement d'engager Nicolas Ellis, mais également d'attirer de nouveaux talents à l'orchestre, tels que les cheffes d'orchestre Anna Duczmal ou Chloé Dufresne.

Cela ne signifie pas que nous pouvons simplement nous laisser porter par le succès. La période post-COVID est, à bien des égards, plus déroutante que la crise elle-même. L'inflation a considérablement freiné notre capacité à développer notre projet artistique et à atteindre notre objectif de 43 musiciens permanents. Les habitudes et les attentes du public ont rapidement évolué, créant un fossé entre nos fidèles spectateurs et une nouvelle génération de « consommateurs culturels ». De plus, le monde qui nous entoure semble plus fragmenté et dangereux que jamais, augmentant le besoin d'espaces de partage. Tous ces paramètres représentent de nouveaux défis pour l'ONB.

C'est dans ce contexte que nous présentons notre Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2025-2028. Il est évident que nous devrons faire preuve d'encore plus de partenariats, de créativité, et d'ouverture pour non seulement survivre, mais aussi prospérer dans les prochaines années.

Marc Feldman
Administrateur Général
Orchestre National de Bretagne



Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

ANNEXE I : PROJET CULTUREL ET ARTISTIQUE / PROGRAMME D'ACTIONS 2025 – 2028

Introduction

Depuis ma nomination en tant que Directeur musical à l'Orchestre National de Bretagne, j'ai le plaisir de constater que les musiciennes et musiciens sont ambitieux et déterminés à faire progresser leur orchestre. Je constate également la grande curiosité du public pour la musique de création, l'ouverture vers d'autres genres musicaux, ainsi que son attachement pour l'expression musicale bretonne et celtique, dans toutes les formes et styles, allant de la musique tradition à la musique classique et contemporaine des compositeurs et compositrices de Bretagne

Je suis également sensible aux besoins de nos lieux en région, qu'il s'agisse des grandes scènes nationales, des lieux conventionnés, ou des plus petits, notamment en milieu rural. La totalité programmation de l'orchestre doit etre intégrée aux saisons régionales, englobant des petites formes, l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC), ainsi que des concerts symphoniques dans des lieux et festivals adaptés. Au cours de cette CPO, je souhaite créer des projets pluriannuels en partenariat avec une grande diversité de lieux d'accueil, afin d'assurer la présence de l'orchestre sur toute la Bretagne, dans la mesure de nos moyens.

Dans le même esprit, pour nous, l'Orchestre, la question des droits culturels pour tous, comme énoncé dans la Déclaration de Fribourg, est au cœur de notre engagement et constitue une ligne directrice qui traverse l'ensemble de notre projet. Je crois fermement que nous devons garantir l'accessibilité des œuvres du patrimoine classique à un large public, tout en promouvant la création et l'inclusion d'artistes issus de cultures et d'expressions diverses. En collaborant avec le milieu éducatif, associatif, ainsi qu'avec des amateurs et des conservatoires, nous participons à l'enrichissement de la vie culturelle locale et à la formation d'un nouveau public passionné. Cette approche, profondément ancrée dans les principes de la Déclaration, favorise non seulement la diversité culturelle, mais elle encourage également un dialogue artistique qui valorise la richesse de nos expériences et de nos perspectives communes.

Il semble donc s'agir de circonstances idéales pour mettre sur pied un projet créatif et unique pour l'ONB. Partout dans le monde, la musique classique souffre souvent d'être perçue comme quelque chose de figé dans le temps, que ce soit dans la programmation ou encore dans notre manière aride de présenter les concerts.

En tant que Directeur musical, je souhaite mettre en place des manières alternatives de présenter la richesse et la beauté de la musique classique. Voici donc quelques orientations que j'aimerais développer pendant mon mandat :

<u>Dramaturgie du concert :</u>

Pour moi, un concert doit raconter une histoire en musique où les œuvres programmées s'agencent de manière cohérente et permettent de jeter un nouveau regard sur chacune d'elles.
Outre l'expérience musicale en elle-même, il y a, à mon avis, la manière dont les musiciens arrivent sur scène, la façon dont les lumières et l'ambiance sont mises en valeur, ainsi que la présentation des interventions au début du concert ou entre les morceaux. Tous ces éléments

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

contribuent à créer une expérience de concert unique permettant au public de véritablement s'évader artistiquement.

Faire évoluer l'expérience du concert

Pour certains projets, je proposerais d'associer un dramaturge pour amener un autre point de vue sur le déroulement du concert, que ce soit dans la façon dont l'orchestre se présente, salue le public ou dans la manière dont les œuvres s'enchaînent. J'aimerais également occasionnellement proposer des projections pour certains concerts accompagnés d'illustrations qui permettront au public de suivre l'histoire.

Je suis également confiant que ce genre de projet donnera naissance à de nouvelles collaborations avec d'autres grands acteurs culturels du territoire tels que l'Opéra de Rennes, le Théâtre National de Bretagne et les scènes nationales en région, les Champs Libres et le FRAC Bretagne par exemple.

Je souhaiterais également organiser des « après-concerts » où les solistes invités et moi-même au piano pourrions partager un moment convivial avec le public. Les spectateurs seraient invités à prendre un verre et à échanger avec les musiciens et les solistes.

Musique traditionnelle et ouverture sur le monde :

Le dialogue entre les musiques traditionnelles et la musique dite classique donne lieu à des échanges musicaux et humains rassembleurs. Au cours des prochaines saisons, je proposerai plusieurs concerts où se rencontreront les cultures et les musiques de différents horizons. Ces initiatives musicales contribueront à élargir les horizons tant du public que des musiciens de l'orchestre et permettront de créer des espaces de partage et de convivialité.

À travers ces démarches, j'espère faire de chaque concert de l'ONB, un événement unique qui créera un engouement non seulement pour les habitués de l'orchestre, mais aussi pour un nouveau public tel que les jeunes et étudiants, qui représentent une « communauté » importante à Rennes et en Bretagne.

J'espère également qu'à travers ce projet, l'ONB devienne un exemple en matière de créativité et d'originalité dans sa programmation et dans sa façon de renouveler l'expérience du concert.

Nicolas Ellis
Directeur Musical
Orchestre National de Bretagne

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

La direction musicale dynamique de Nicolas Ellis

Son exigence artistique couplée avec son approche novatrice de la programmation nous apporte un nouvel élan et de nouveaux défis. Le renouvellement de l'expérience du concert qu'il mettra en place nécessitera des expérimentations et de nouveaux partenariats. Nicolas Ellis est garant de l'esprit de corps et de l'excellence artistique de l'Orchestre.

Binôme Direction Musicale et Direction Générale

Le projet artistique proposé par Nicolas Ellis servira de fil conducteur à travers les quatre prochaines saisons, dans le cadre du projet culturel élaboré par les équipes et la gouvernance de l'ONB (cahier des charges des orchestres en région, CPO…). Ces éléments sont destinés à évoluer continuellement sous le mandat de Nicolas Ellis. Le binôme avec l'Administrateur général repose sur un échange continu avec les musiciens de l'orchestre et ses partenaires.

Évolution des missions de l'Orchestre National de Bretagne (2025-2028)

L'ONB possède un solide socle en matière d'ouverture et d'innovation sur lequel il peut s'appuyer. Sous l'impulsion du directeur musical, Nicolas Ellis, nous redéfinissons la mission et les principes de l'orchestre pour mieux répondre aux objectifs et défis futurs. De même, la mission d'Éducation et d'Action Culturelle évoluera de façon significative en lien avec le projet d'installation prévue dans de nouveaux locaux au Lycée Bréquigny (2027 ou 2028).

Missions

Moteur culturel pour la Bretagne : l'Orchestre National de Bretagne se trouve au cœur de l'écosystème socio-culturel breton et agit comme un moteur de créativité musicale sur son territoire et au-delà. Il s'engage à garantir les droits culturels à chacun, en offrant un accès inclusif à la musique orchestrale. Il célèbre la diversité des esthétiques musicales, de la musique de patrimoine classique à la musique de création sous toutes ses formes. Il veille à ce que chaque individu puisse participer activement à la culture qui l'entoure.

Passeur de la musique pour un large public : En établissant son lieu de travail au Lycée Bréquigny, au cœur d'un quartier populaire de Rennes, l'ONB place l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) au centre de son action. En tant que passeur de la musique orchestrale sous toutes ses formes, il s'engage à rendre la musique accessible à tous et à établir des passerelles avec le monde éducatif. Il encourage ainsi la créativité et l'épanouissement personnel des élèves ainsi que des habitants du quartier, de la ville et même de la région.

Acteur musical national : membre du réseau français des orchestres, l'orchestre se positionne comme une force de proposition sur la scène nationale. Sous la direction musicale de Nicolas Ellis, il s'engage à promouvoir des projets innovants et à partager des réflexions sur l'évolution des pratiques professionnelles, selon le modèle de l'orchestre national en région. Membre fondateur du Consortium Créatif, l'ONB assure, en réseau, le rayonnement national de la musique de création.

Ambassadeur national, européen et international : en tant qu'ambassadeur de son territoire, l'orchestre favorise les échanges avec des artistes et des partenaires internationaux, enrichissant ainsi sa programmation et celles des autres. En invitant une diversité d'artistes issus de la musique classique, des musiques traditionnelles et actuelles, il « apporte le monde » en Bretagne et fait rayonner son projet novateur à l'échelle nationale, européenne et internationale.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Valeurs

L'excellence et l'exigence sont le sine-qua-non de la vie de l'ONB, sans lequel l'innovation sera impossible.

L'innovation et la curiosité animent sa programmation dans un monde en constante évolution. L'ONB est à la pointe de la créativité tant artistique qu'organisationnelle.

La convivialité et la générosité : l'orchestre est un lieu d'échange et de dialogue entre les musiciens et le public, entre les cultures et entre les générations. Il partage la musique avec un large public dans tout lieu qui souhaite l'accueillir.

La responsabilité et l'attention portée aux enjeux sociétaux et environnementaux : l'orchestre s'engage à mettre en avant les questions des droits culturels, de l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que les problématiques environnementales, tant au sein de son organisation que dans ses interactions avec le public et ses partenaires. Cet engagement vise à sensibiliser le public en utilisant la musique et les arts comme un vecteur de dialogue.

Vision pour 2028

À l'issue de cette convention, l'Orchestre National de Bretagne, sera reconnu non seulement pour sa quête constante d'excellence, son ancrage sur la totalité de son territoire, mais aussi comme l'un des orchestres classiques français en phase avec son époque. Il agira comme une force dynamique dans le paysage éducatif et culturel régional et national. L'orchestre aura également établi des échanges fructueux avec d'autres orchestres et structures en France, en Europe et au-delà.

Objectifs 2025-2028

1. Remettre le grand répertoire au cœur du projet de l'orchestre

Au cours des saisons passées, l'ONB a placé l'innovation au centre de ses préoccupations, sans oublier son socle classique. A l'initiative de Nicolas Ellis, ces priorités seront remodelées. Désormais le répertoire classique, du baroque au contemporain, sera mis en avant, tout en préservant l'esprit d'exploration et de curiosité. Les raisons de cette évolution sont multiples :

- Nicolas Ellis et les musiciens de l'orchestre souhaitent renforcer les capacités musicales de l'ensemble. Pour ce faire, un retour aux fondamentaux s'avère nécessaire. L'objectif est d'être reconnu autant pour une programmation innovante que pour un très haut niveau d'excellence artistique ;

- Le grand public connaît des œuvres majeures qui font partie intégrante de l'imaginaire populaire, comme les symphonies de Beethoven, les compositions de Mozart, les Quatre Saisons de Vivaldi ou le Boléro de Ravel... La programmation de grandes œuvres du répertoire ouvrira nos portes à ceux qui hésitent encore à les franchir. Cette programmation, pourra éveiller leur curiosité et leur sens de la découverte par l'inclusion d'œuvres représentant une grande diversité de styles et de cultures. Cette nouvelle orientation vise un public souvent éloigné des salles de concert, en raison d'idées préconçues au sujet de la musique classique, sans éloigner notre public fidèle.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

De 2025 à 2028, pour soutenir cette ambition, les musiciens de l'ONB participeront à la programmation de l'orchestre avec Nicolas Ellis. Ensemble, ils proposeront des programmes et des concerts en tandem avec la direction musicale et la direction générale en accord avec les objectifs et la mission de l'orchestre.

- **Artistes en résidence :** l'orchestre accueillera chaque saison un musicien classique en résidence. Ce dernier réalisera un projet complet comprenant des concerts symphoniques, de la musique de chambre, des récitals et des master classes. Ce dispositif permets de créer une connexion entre les artistes résidents et les musiciens, ainsi qu'avec le public et les partenaire culturels et éducatifs. En 2025, la mezzo-soprano Julie Boulliane chantera les grandes œuvres de Mahler, Wagner, Poulenc et Ravel, mais aussi les œuvres contemporaines des compositrices Frédérique Lory et Barbara Assiginaak. En 2026, le pianiste Louis Lortie présentera plusieurs concerts avec les musiciens de l'ONB, allant de Brahms et Chostakovitch, aux œuvres de musique de chambre de Beethoven et Poulenc. La sélection des artistes en résidence de 2027 et 2028 est en cours.

– **Création contemporaine de 2025 à 2028,** l'ONB poursuivra son projet ambitieux de création contemporaine notamment avec la compositrice iranienne Golfam Khayyam, compositrice en résidence de 2025 à 2027. Sa résidence comportera plusieurs programmes avec ses œuvres, des rencontres et master classes et deux commandes prévues pour 2027. D'autres faits marquants des saisons futures sera la création de plusieurs œuvres de ; Eric Tanguy en partenariat avec des orchestres et festivals en France et l'Europe, et dans le cadre du Consortium Créatif, l'ONB présentera des œuvres de Caroline Marçot, Faisal Say et Alexis Savelief.

- **Création d'une œuvre pour orchestre et chœur de Philippe Hersant** : en partenariat avec le Festival de Musique Sacrée de Saint-Malo et le Chœur de Fribourg en Suisse, l'ONB a commandé la création d'une nouvelle œuvre pour orchestre et chœur, en résonance avec le Requiem de Fauré et dédiée à Marcel Callo, le résistant rennais de la Seconde Guerre mondiale ;

- **L'intégrale des concertos pour piano de Mozart** : l'ONB a entrepris l'ambitieux projet d'interpréter et d'enregistrer les 27 concertos pour piano de Mozart avec le talentueux François Dumont. À ce jour, 11 concertos ainsi qu'un cycle de mélodies ont déjà été enregistrés et produits. L'objectif est de poursuivre et de finaliser ce projet ;

- **Carte Blanche aux musiciens de l'ONB** : à partir de 2025, sous la direction du violon solo Fabien Boudot, les membres de l'orchestre choisiront les œuvres d'un ou plusieurs concerts et se produiront en tant que solistes. Pour l'année 2026, ils ont choisi de mettre en avant les œuvres concertantes de Brahms, Mozart et de Bach, tout en intégrant des compositions de Golfam Khayyam ;

- **Barbara Hannigan** : la soprano et cheffe d'orchestre de renommée internationale, Barbara Hannigan, a choisi de s'installer en Bretagne. En collaboration avec Nicolas Ellis, elle souhaiterait offrir une série de concerts symphoniques et de musique de chambre, allant du baroque à la musique contemporaine et que l'ONB pourrait présenter sur son territoire.

2. Renouveler l'expérience du concert classique

Au fil des ans, l'ONB a œuvré à démocratiser et ouvrir sa programmation avec succès. Dans ce cadre et avec Nicolas Ellis, ils proposent d'incorporer de nouveaux éléments aux concerts afin d'enrichir l'expérience des spectateurs. En tandem et avec l'objectif de retrouver des œuvres de répertoire, cette évolution de l'expérience du concert trouvera des points de convergence avec les attentes d'un public d'aujourd'hui, avide de nouvelles expériences à la fois plus

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

complètes et plus conviviales.

Pour atteindre cet objectif, l'ONB et Nicolas Ellis s'associeront à des professionnels du théâtre, des arts visuels, ainsi qu'à des ensembles spécialisés tels que *le Banquet Céleste* ou *Sillage*. Des collaborations non artistiques dans les domaines des sciences et de l'éducationseront également envisagées.

Au rythme de deux ou trois concerts par saison, les programmes « augmentés » pourraient inclure plusieurs éléments tels que la mise en lumière de l'orchestre pour mieux mettre en exergue les ambiances, ou l'inclusion des visuels (dessins, photos, vidéos…) spécialement conçus pour accompagner ou améliorer la compréhension des œuvres. Les arts de la scène seront également incorporés, avec la création de concerts avec une véritable dramaturgie autour d'un texte ou en récit avec la présence de comédiens.

L'ONB est aussi reconnu pour avoir fait un pas vers l'inclusion des sciences, notamment de la mer, comme point de départ pour l'élaboration de programmes et commandes, mais aussi pour son programme éducatif. De 2025 à 2028, l'ONB entamera un partenariat avec des scientifiques pour créer un programme inspiré par la nature et le travail des chercheurs sur la région.

Voici quelques exemples, non exhaustifs, des projets envisagés pour les saisons à venir :

- **Songe d'une nuit d'été :** l'œuvre éponyme de Felix Mendelssohn et de Shakespeare, présentée sous la forme d'un concert-fiction en collaboration avec les comédiens du TNB et le chœur Prolatio du conservatoire de Rennes, dirigée conjointement par Nicolas Ellis et Arthur Nauczyciel ;
- **Tchaïkovski Illustré :** le Casse-Noisette de Tchaïkovski est une œuvre iconique et bien aimé par le grand public**,** souvent présenté en ballet à Noël. Nicolas Ellis propose une réécriture de l'œuvre, plus courte et avec des illustrations dessinées spécialement pour suivre l'histoire ;
- **Stravinski en Italie :** une exploration de l'influence de la musique baroque italienne et la Commedia dell'arte, sur l'œuvre *Pulcinella* de Stravinski, en partenariat avec l'ensemble baroque *Le Banquet Céleste* et avec la participation du compositeur brestois Benoit Menut ;
- **Schubert transfiguré** : ce concert propose d'utiliser la narration pour évoquer un rêve que Schubert lui-même a mis sur papier. Le programme présentera des Lieder et des mouvements de symphonies, tels un voyage à travers la psyché du compositeur ;
- **Beethoven 27 :** dans le cadre de la présentation de l'intégrale des neuf symphonies de Beethoven en 2027, sous la forme d'un marathon à l'occasion du 200e anniversaire de la disparition du compositeur, Nicolas Ellis proposera des formes nouvelles de concerts ;
- **Station Biologique de Roscoff et l'ONB :** suite au Projet Ponant, dedié à la mer et sa préservation, les chercheurs de la Station Biologique de Roscoff ont fait appel à l'ONB pour créer une nouvelle œuvre inspirée par les organismes microscopiques de la mer. La Forme de la restitution au public est encore en élaboration (mars 2025) ;
- **L'organisation d'après-concerts :** Nicolas Ellis et/ou les artistes et chefs invités partageront des momentsde convivialité en prolongeant le concert avec le public.

Ce type de programmation renforcera le lien entre l'orchestre et ses publics et donnera naissance à de nouvelles collaborations fertiles avec d'autres acteurs culturels du territoire. L'ONB programmera 2 à 3 concerts de ce type chaque saison en complément de formes plus traditionnelles, selon ses opportunités et moyens.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

3. Renforcer la diversité et l'inclusion : Dialogue entre Musiques du Monde et Classique

L'ONB s'affirme comme un exemple d'inclusion d'artistes aux parcours musicaux extrêmement diversifiés. Il s'attachera à développer davantage de programmes mixtes où les styles (traditionnel, contemporain, classique…) se rencontrent et s'interpellent. La musique bretonne et celtique, sous toutes ses formes, aura également une place importante dans sa programmation.

Avec les compositrices et compositeurs du monde entier, l'ONB abordera les questions pressantes de nos sociétés contemporaines à travers le prisme de la musique, comme :

- **Étoiles arméniennes** : ce programme, construit avec la violoncelliste franco-arménienne Astrig Siranossian, inclura des œuvres majeures du répertoire ainsi que de la musique traditionnelle arménienne revisitées par des compositeurs contemporains. Ce programme sera présenté à la fois dans une version symphonique et dans une version pour orchestre de chambre, permettant ainsi de mieux irriguer les lieux de la région ;
- **Québec Celtique** : deux « violoneux » québécois partageront la scène avec l'ONB autour de musiques de danses québécoises, issues des traditions écossaises, irlandaise et bretonne. Le programme inclura la célèbre symphonie écossaise de Mendelssohn dont Nicolas Ellis présentera les liens avec des inspirations celtiques ;
- **J'ai deux amours** : cette célébration du 120e anniversaire de la naissance de Joséphine Baker comportera la création d'une œuvre de la compositrice française Caroline Marçot qui rappellera l'engagement humaniste de cette artiste. En accompagnement de cette création, la musique de Poulenc et de Milhaud illustrera son attachement à la France, ainsi que les années folles qui y sont associées ;
- **In Waves** : Samy Thiebault, compositeur et saxophoniste de jazz présentera sa nouvelle œuvre intitulée *In Waves,* un voyage musical à travers les mers et cultures du Pacifique Sud, notamment la culture Tahitienne. Surfeur ayant une conscience aiguë de la situation critique des océans, son travail sera accompagné par des présentations scientifiques lors de présentations dans les écoles et associations de Bretagne.

L'ONB invitera également plusieurs compositrices en résidence et dans nos saisons futures :

- **Barbara Assinigaak**, compositrice en résidence d'origine Ashinaabe, issue de la nation autochtone des Grands Lacs du Canada, présentera à deux reprises sa musique inspirée par sa culture et la composition contemporaine classique aux côtés des grandes œuvres du répertoire ;
- **Golfam Khayyam**, artiste iranienne, sera en résidence durant les saisons 2025/2026 et 2026/2027. Compositrice et guitariste, sa musique s'inspire de la culture perse, des instruments traditionnels et de la musique contemporaine. L'ONB programmera ses œuvres en dialogue avec celles du répertoire classique. Pour la saison 2026/2027, elle présentera deux créations : une œuvre de musique de chambre fusionnant les styles classique et perse, ainsi qu'un concerto pour clarinette avec le soliste Pierre Genisson. D'autres rencontres enrichissantes sont prévues au cours des prochaines saisons, notamment avec la chanteuse **franco-iranienne Ariana Vadafari** et des master classes à Rennes et à Brest.
- **Caroline Marçot,** compositrice française, présentera la création d'une œuvre dedié à Josephine Baker et son discours à Washington en 1962 en soutien aux droits civiques. L'œuvre est une commande du Consortium Créatif. La création mondiale aura lieu au Théâtre Champs Elysée en septembre 2025 et tournera en France en 2026 et 2027 ;
- **L'ONB participe au projet Unanimes** de l'Association Française des Orchestres, dédié aux œuvres des compositrices.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

4. Consolider les liens avec la Bretagne

Au fil des années, l'ONB est devenu un acteur incontournable de la scène culturelle bretonne. Sa présence en région varie d'une saison à l'autre et repose sur ses fidèles partenaires. Les « Pôles artistiques et culturels » qu'il a initiés rencontrent l'intérêt de plusieurs partenaires. En parallèle, l'orchestre poursuivra ses collaborations à Quimper, Plougonvelin, Questembert, Saint-Brieuc, Sarzeau et Guingamp.

Par ailleurs, d'autres zones « moins desservies » souhaitent renforcer leurs liens avec l'ONB, telles que Fougères, la Presqu'île de Crozon, le Centre Bretagne et les Îles du Ponant (hors saison touristique). De plus, l'orchestre souhaite fédérer les salles de Rennes Métropole afin de créer une saison dédiée aux établissements culturels autour de Rennes.

Pour réussir ce volet, l'ONB programmera diverses formules, allant de musiciens solistes avec Nicolas Ellis à de petits ensembles en résidence, en passant par des concerts pour orchestre symphonique lorsque cela sera possible. Pour mieux servir la région, l'ONB et Nicolas Ellis mettront en place des programmes et des thèmes de concert adaptables à de nombreux types de lieux, avec un temps supplémentaire minimal requis tant pour l'orchestre que pour le personnel.

Pour atteindre cet objectif, les ressources, tant humaines que financières seront examinées attentivement. Il sera envisagé un éventail de 20 à 25 concerts environ pouvant être exécutés sous différentes formes, dans toute la région, chaque saison. Un maximum de lieux d'accueil au cours des quatre années de la convention sera recherché. Par exemple :

- **Projet Ponant :** ce projet, axé sur la mer, a pour objectif d'organiser des concerts et des actions culturelles sur les îles bretonnes, de Belle-Île à Bréhat en passant par Ouessant ou Sein…
- **Kenson, concerto pour Bagad et Orchestre :** ce projet, élaboré en collaboration avec la Scène nationale de Cornouaille et le Bagad Kemper, témoigne de la rencontre de deux mondes culturels ainsi que de l'interaction entre professionnels et amateurs de haut niveau. L'ONB souhaite identifier des lieux et festivals pour promouvoir ce programme phare ;
- **Projet pluriannuel « Brest et Finistère Nord »** : depuis trois saisons, l'ONB a établi des partenariats avec les acteurs culturels à Plougonvelin, Saint-Martin-des-Champs et Carhaix, ainsi que des résidences de musique de chambre et des actions d'éducation artistique et culturelle à Brest. Ce projet territorial sera renforcé au cours des quatre prochaines années ;
- **Renouveler les Pôles artistiques et culturels de territoire** : ces « Pôles » offrent la gamme complète des programmes de l'ONB, de l'EAC aux concerts symphoniques. Ils ont parfaitement fonctionné lorsque les acteurs des territoires d'accueil étaient pleinement engagés. En plus des pôles déjà fonctionnels, l'objectif de l'orchestre est d'établir sur quatre ans un pôle en collaboration avec une scène nationale, ou un pôle interdépartemental, comme avec les lieux du Kreiz Breizh.

5. L'Action culturelle et la relation aux publics, aux habitants

Le programme d'action culturelle de l'orchestre associe l'ensemble de ses forces artistiques : musiciens permanents, directeur musical, chefs et solistes invités, compositeurs et artistes en résidence. Il s'inscrit dans la cohérence des objectifs nationaux, à savoir l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie et le plein exercice des droits culturels de tout à chacun. Les activités éducatives et pédagogiques de l'orchestre sont reconnues tant par leur qualité que

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

par leur déploiement territorial. En effet, elles s'articulent autour de trois axes complémentaires.

Une réflexion portée autour de l'offre

Dans l'objectif de s'adresser à tous les publics, des plus jeunes au grand âge, l'orchestre développe une offre de concerts commentés à destination des groupes scolaires et du champ social et médico-social (concerts scolaires), des familles avec enfants à partir de 7 ans (*Piccolo*) et du tout public néophyte (*Flash*) en journée ou début de soirée. L'accessibilité se vérifie également en adoptant une tarification adaptée. Ces concerts font l'objet de tarifs réduits et solidaires. Par ailleurs, l'orchestre développe des concerts gratuits à dimension participative en direction des adolescents et jeunes adultes :

- **Classic Hour** est un concert dont la première partie est donnée par des ensembles issus du CFMI, de l'OSUR et du Pont Supérieur. La seconde partie, comprenant une pièce donnée par l'ONB, est introduite par un étudiant en troisième année de musicologie à l'Université Rennes 2. Cet évènement est réservé aux jeunes de moins de 28 ans ;
- **Side by Side** est une série d'orchestre partagée avec les étudiants du CRR de Rennes et des membres d'ensembles amateurs. Elle offre une première expérience du monde professionnel à des jeunes musiciens désireux d'emprunter cette voie ou en cours de définition de projet ;
- ***Partition Partagée*** est un concert de musique de chambre conçu et présenté en commun entre les musiciens de l'ONB et les étudiants du Pont Supérieur, dans une perspective de favoriser la transmission et le développement de compétences des musiciens professionnels en devenir.

Ces trois concerts sont accessibles gratuitement.

L'offre se doit d'être attractive et à l'écoute des publics existants et à venir issus des différents territoires bretons. **Un déploiement des concerts commentés en région sera un des axes à suivre ces prochaines saisons.**

La réflexion est également portée aux actions de médiation mises en œuvre chaque saison. Il s'agit par exemple des rencontres musicales dans les structures ou établissements, bords de scènes, rencontres-métiers, répétitions ouvertes ou masterclass. Les formats, contenus, horaires et durées sont en constante redéfinition au regard de l'évolution des publics. Ces actions de médiation s'inscrivent dans des parcours « En route vers le concert », comprenant deux actions de médiation avant la venue au concert. Ces parcours favorisent ainsi les conditions de rencontre avec l'orchestre et contribuent à donner, comme l'ensemble des activités de l'action culturelle, à l'expérience esthétique une place centrale dans notre société.

L'Éducation Artistique et Culturelle tout au long de la vie à l'Orchestre National de Bretagne

Chaque saison, l'Orchestre National de Bretagne met en œuvre des projets d'éducation artistique et culturelle en direction de différents publics, allant des champs éducatifs à carcéral, hospitalier à médico-social. Ces projets se construisent généralement autour d'une création artistique collective, menée par un ou deux artistes associés à l'ONB en collaboration avec les musiciens d'orchestre. Ils comprennent des cycles d'ateliers de sensibilisation, d'initiation et de création qui aboutissent sur une restitution. Ces projets s'inscrivent dans un partenariat fort entre l'établissement ou la structure, les collectivités publiques et le lieu de diffusion à travers un « Pôle artistique et culturel de territoire » impulsé par l'ONB.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

A l'avenir, l'ONB s'adressera plus fortement à la jeunesse dans sa diversité, de l'adolescence à l'entrée dans l'âge adulte.

L'action de l'ONB prend tout son sens dans ces âges sensibles où les personnalités artistiques et les jugements esthétiques se construisent et s'affinent. Ce sont aussi des âges clés où les questions du rapport à soi, à l'autre et au monde sont abordées au contact d'une société multiculturelle et complexe. Il s'agira là de développer des projets créatifs, mobilisant des facultés de collaboration et de coopération des participants qu'ils soient lycéens, apprentis, issus d'ensembles musicaux amateurs ou jeunes travailleurs. Ces projets seront à dominante musicale tout en cultivant des liens vers d'autres disciplines artistiques comme les arts visuels, la littérature et le théâtre. Dans certains cas, des connexions avec les métiers d'art pourront être établies. En écho à la programmation de l'ONB, les projets EAC décloisonnent ainsi les disciplines, brisent des frontières et créent des espaces de création et d'interaction inouïs**.**

L'ONB veillera à appliquer une méthodologie de projet partagée, où la conception et la mise œuvre sont réalisées de manière collective. La médiation par les pairs sera également privilégiée que ce soit dans l'offre et dans les projets EAC.

L'orchestre à la portée de toutes et tous

L'ONB portera une attention constante aux publics en situation d'isolement et de vulnérabilité. Ainsi, dans les lieux où l'exercice des droits culturels est parfois fragilisé pour différents facteurs (sanitaires, économiques, sociaux, juridiques), l'orchestre renforcera sa présence. Ces lieux peuvent être des hôpitaux, EHPADS, Foyers d'accueil médicalisés, Centres d'hébergement d'urgences ou Centres Pénitenciers. La présence de l'ONB pourra se matérialiser par des parcours « En route vers le concert », des projets EAC ou des jumelages culturels dans le cadre des appels à projets Culture-Santé ou Culture-Justice.

En s'appuyant sur le répertoire de l'orchestre et les valeurs qu'il porte, un travail autour de la santé mentale des adolescents et des jeunes adultes sera engagé en relation avec des hôpitaux et associations de la région Bretagne. Nombre d'études le démontrent, la musique est un formidable levier en faveur de l'émancipation et de l'estime de soi.

Dans cette même démarche, **l'ONB concentrera une partie de ces actions dans les territoires ruraux et les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)** éloignés des structures culturelles ou d'enseignement artistique. Dans l'esprit des droits culturels, l'ONB tend à favoriser des espaces d'expression et de création à son contact mais aussi à encourager à la pratique artistique pour tous les effets bénéfiques qu'elle produit.

6. L'Opéra et la saison lyrique

L'Opéra de Rennes et l'Orchestre National de Bretagne sont deux acteurs majeurs de la vie musicale rennaise et régionale, avec un rayonnement national et international. Leurs projets artistiques et culturels s'inscrivent en parfaite complémentarité, tant en termes de programmation que d'utilisation des moyens et ressources des deux institutions.

Ainsi, la programmation de l'Opéra nourrit le répertoire lyrique de l'Orchestre et l'Opéra bénéficie de la contribution de l'ensemble de l'effectif d'orchestre indispensable à sa programmation. Au cours de cette convention d'objectifs, parmi d'autres projets et création proposées par l'Opéra de Rennes, Nicolas Ellis sera appelé à diriger *Cosi Fan Tutte* et la *Flûte enchantée* de Mozart, tandis que la cheffe d'orchestre associée, Chloé Dufresne, dirigera *Werther* de Massenet.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Par ailleurs, la Ville de Rennes apporte un soutien financier à l'Orchestre National de Bretagne, et met à sa disposition la salle de l'Opéra pour des séries de concerts symphoniques chaque saison.

L'Opéra de Rennes et l'Orchestre National de Bretagne interrogeront ensemble les dimensions territoriales et culturelles de leurs actions dans une dynamique de projets communs aux deux institutions. Les collaborations s'inscrivent non seulement dans le territoire régional mais également à Angers et à Nantes. En lien avec Angers-Nantes Opéra, ils s'engagent dans des projets à vocation partenariale pouvant prendre la forme de coproductions, co-réalisations, accueil commun d'artistes, sollicitations de l'équipe artistique de l'Orchestre National de Bretagne, coordination des programmations, etc.

Conformément à la décision de la Ville de Rennes et à compter de l'année 2025, l'Opéra prendra en charge tous les musiciens supplémentaires à l'effectif de l'orchestre tel qu'il est quand il rentre en production.

7. Approfondir les partenariats nationaux et internationaux

L'ONB s'engage à consolider ses relations avec des organisations nationales, tel que le Consortium Créatif. Cette association d'orchestre vise à partager deux co-commandes par saison et à développer une boîte à outils éducative, favorisant des actions culturelles centrées sur la musique de création. Elle constitue également une plateforme d'échange pour aborder diverses problématiques rencontrées par les orchestres nationaux en région.

De plus, l'ONB poursuivra sa collaboration fructueuse avec le BBC National Orchestra of Wales, en échangeant chefs d'orchestre, compositeurs, musiciens et personnel administratif et technique. Ce partenariat suscite également l'intérêt d'autres institutions telles que l'Ulster Orchestra, le National Symphony Orchestra d'Irlande et le Scottish Chamber Orchestra, qui pourraient nous rejoindre pour des échanges ponctuels.

Nicolas Ellis ouvre également des perspectives vers des partenariats avec des institutions québécoises. Des idées sur la musique et la santé mentale ont déjà été discutées avec l'Orchestre symphonique de Montréal, ainsi que sur d'autres projets de coopération avec l'Orchestre Agora et la Société de la Musique Contemporaine du Québec. L'objectif de ces initiatives est de créer un réseau propice à l'échange d'idées et de briser les silos existants entre les orchestres et les institutions, au bénéfice de tous les acteurs impliqués, quels que soient les territoires.

Ces partenariats pourraient également déboucher sur des échanges et des tournées nationales et internationales.

Exemples de coopération nationale et internationale :

- **Le Consortium Créatif** : avec le soutien de la SACEM, le consortium a passé commande à Caroline Marçot et étudie plusieurs autres commandes avec des compositrices et compositeurs à déterminer. Le consortium envisage également une collaboration avec le Festival Résonance de Radio France au cours de cette convention ;
- **Le BBC NOW et l'ONB** : la période 2025 à 2028 comprendra plusieurs projets de coopération. Avec le soutien des mécènes français, l'ONB participera avec le BBC NOW aux prestigieux Proms de Londres avec la 3e symphonie de Gustav Mahler en 2025. En 2026, l'orchestre commandera une œuvre d'Éric Tanguy. Dans la saison 2026/2027, avec le soutien d'EDF, les cuivres du BBC NOW se joindront aux cuivres de l'ONB pour un

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

concert, à l'occasion du 60e anniversaire du Barrage de la Rance. Une tournée de l'ONB au Pays de Galles, aboutissement de ce partenariat original et exemplaire, est aussi à l'étude pour la saison 2027/2028 ;

- **Ulster Orchestra et le National Symphony Orchestra d'Irlande** : la saison 2025/2026 verra la diffusion à Belfast et à Dublin de l'œuvre du compositeur dublinois Michael Gallen, Bad an Altar, sous la direction de Fiona Monbet. Cette œuvre a été créée par l'ONB en 2024 ;
- **Projets québécois** : plusieurs échanges et commandes sont à l'étude pour les saisons futures.

8. Intégrer les grands sujets de société

L'Accord de Paris soulignait dès 2015 l'importance de « briser les silos et de développer des solutions permettant à la fois de limiter les impacts climatiques et de rééquilibrer les relations de pouvoir de genre ». Ce sujet renvoie à des politiques publiques qui se veulent transversales et intégrées à tous les niveaux de territoire et pour chaque acteur de la société. L'ONB s'engage pleinement dans cette dynamique et veille à intégrer et documenter ces sujets dans le cadre de son projet culturel. Il promeut et met en œuvre des actions dans les domaines suivants :

Égalité femmes - hommes

L'ONB porte une attention particulière à l'égalité entre les femmes et les hommes. En tant que membre de l'Association Française des Orchestres et des Forces Musicales, il s'engage à amplifier son action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et applique les préconisations de la charte commune à ce réseau mise en place dès 2018 et augmenté en 2023 :

Programmation et carrière

- Favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans la programmation (cheffe et soliste, compositrices) ;
- Sensibiliser les nouvelles et nouveaux entrants à l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment par le traitement de ce sujet lors des journées d'accueil organisées par l'AFO par exemple ;
- Veiller à ce que ni la grossesse, ni la maternité, ni la parentalité ne soient ni utilisées ni présentées comme de possibles freins au bon déroulement ou à l'évolution de la carrière ;
- Veiller à la présence de cheffes dans les épreuves de pré-sélection pour les postes de direction artistique ;
- Favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des jurys de recrutement par la présence de « personnalités qualifiées » femmes ;
- Favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes au moment du choix des musiciennes et musiciens supplémentaires ou remplaçants ;
- Garantir un niveau de classification de salaire équivalent entre les femmes et les hommes pour un même métier, niveau de responsabilité, formation et/ou expérience. Le système de rémunération est bâti sur la base de grilles de rémunération garantissant une non-discrimination.

Communication et représentation symbolique du monde professionnel

- Veiller à une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les éléments visuels des supports de communication (brochures de saison, affiches, etc.)

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Lutter contre les violences sexistes et les discriminations est une priorité pour l'orchestre. Il veillera à :

- Assurer la bonne mise en œuvre des dispositifs construits par le secteur : accords collectifs, protocoles, pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles ;
- Promouvoir la cellule nationale d'écoute mise en place par les partenaires sociaux. Elle a vocation à accompagner tous les salariées et salariés du secteur, permanents comme intermittents.

Par ailleurs, l'orchestre garantira l'égalité d'accès à la formation professionnelle, il veillera à ce que les obligations familiales et l'éloignement géographique notamment ne soient pas un obstacle à cet accès. Il s'engage à ce titre à organiser ces formations sur site et durant le temps de travail, privilégier les formations locales ou régionales.

Eco-responsabilité

L'Orchestre a fait le choix d'impliquer collectivement ses parties prenantes pour penser collectivement les évolutions et les actions à mettre en œuvre pour une transformation durable de la structure et de ses activités.

Après plusieurs formations collectives, notamment dans les domaines du numérique responsable et du développement durable, à destination de l'ensemble du personnel depuis 2023, visant l'élaboration de différentes pistes d'amélioration, l'orchestre se mobilisera et s'appuiera sur le cadre d'actions et de coopération pour la transformation écologique (CACTE) afin de définir les principaux leviers d'actions à développer. Quatre thématiques ont été retenues selon les spécificités de la structure :

- La mobilité durable des professionnels et des œuvres ;
- La communication responsable ;
- Le numérique responsable ;
- La réduction des consommations d'énergie et d'eau.

Pour chaque thématique, il a été identifié des engagements à concrétiser collectivement dès 2025. Ce plan d'action évolutif est destiné à être discuté et révisé régulièrement, en tenant compte des progrès collectifs et des ajustements nécessaires (voir fiches en annexe).

En parallèle, l'ensemble du secteur des orchestres et opéras de France s'est mobilisé autour de la construction d'un outil commun de modélisation des bilans carbone. L'orchestre national de Bretagne a participé à l'élaboration de cet outil conçu par l'Association Française des Orchestres, la Réunion des Opéras de France et le cabinet BL évolution. Présenté en décembre 2024, il permet d'évaluer et comparer les bilans carbone du secteur.

Pour les orchestres principalement mobiles comme l'ONB, l'enjeu est celui du déplacement des spectateurs qui représente 44% de l'empreinte carbone de l'orchestre contre 24% pour le secteur[1].

[1] 4 typologies réunies : opéras avec et sans orchestre permanent et orchestres principalement fixes et principalement mobiles

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

9. Conditions d'exercice

Équipe artistique

L'Orchestre National de Bretagne s'engage à recruter les musiciens permanents sur concours et à veiller à l'organisation d'un suivi de l'évolution de leur carrière, comme celle de tous les personnels permanents (musiciens, techniciens, administratifs), avec notamment une attention à favoriser leur mobilité et leur possible évolution professionnelle. Il favorise le recrutement et l'accompagnement de jeunes artistes en début de carrière (solistes, chefs…).

Pour le Directeur musical de l'orchestre, l'objectif est de retrouver un effectif de 39 musiciens puis, à long terme, d'atteindre un effectif de 45 musiciens permanents, en renforçant principalement la section des cordes. Cette proposition se base sur une analyse historique des nomenclatures d'orchestre, une évaluation des besoins acoustiques en fonction des salles de concert dans lesquelles l'orchestre se produit, et la prise en compte du projet artistique de l'ONB. Le Directeur musical souligne l'importance d'une nomenclature adaptée pour assurer une qualité sonore optimale et la capacité à interpréter un répertoire varié.

Un plan en trois étapes est suggéré pour atteindre l'objectif de 45 musiciens, avec une priorité immédiate à l'ajout d'un 5ème altiste (39 musiciens). La présence d'un nombre suffisant de musiciens permanents est primordiale pour l'identité sonore et la cohésion de l'ensemble.

Cette question de nomenclature d'un orchestre national est détaillée en annexe par le Directeur musical.

Équipe administrative et technique

Actuellement constituée de 16 salariés permanents, elle assure l'ensemble des missions de l'orchestre (administration, production artistique, recherche de mécénat, action culturelle, communication, billetterie). Sa taille n'est pas proportionnelle au nombre des musiciens, mais aux volumes de préparation et de suivi techniques et administratifs, de production de concerts, de développement de l'activité culturelle.
Elle doit aussi tenir compte de l'évolution de son environnement social et législatif, et mettre en œuvre les orientations prises par la gouvernance de l'orchestre.

Le maintien de l'effectif de l'orchestre et de son administration est important pour la poursuite du projet de l'Orchestre National de Bretagne.

Les locaux

La Ville de Rennes met à disposition de l'Orchestre National de Bretagne des locaux communaux situés au 42A, rue Saint-Melaine à Rennes. Ces locaux administratifs et artistiques font l'objet d'une redevance d'occupation payable trimestriellement. La Ville de Rennes assure le gros entretien du bâtiment et les réparations liées à l'usure normale des lieux. Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention séparée entre l'Orchestre National de Bretagne et la Ville de Rennes. Les locaux mis à disposition sont décomposés de la manière suivante :

- Locaux artistiques (salle de répétition, loge) : 197.82 m2
- Locaux administratifs (7 bureaux, 1 local à archives) : 99.46 m2
- Locaux d'accueil, dégagement, rangement, circulation : 83.61 m2
- Vestiaires, sanitaires : 9.50 m2

Les signataires manifestent leur volonté de doter l'orchestre d'un lieu de travail en conformité avec les besoins liés à son activité, notamment du point de vue de la qualité acoustique, et de

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

l'équipement pour favoriser les conditions d'accueil de ses salariés et de groupes extérieurs (action culturelle, mécénat…).

L'Orchestre National de Bretagne et le Lycée Bréquigny

L'objectif principal du projet d'implantation de l'Orchestre National de Bretagne (ONB) au Lycée Bréquigny est de doter ce dernier de locaux de répétition et de bureaux modernes et adaptés, en adéquation avec la mission et la vision de l'orchestre pour l'avenir, notamment dans le cadre de la CPO 25-28 et au-delà. Un environnement de travail de qualité est essentiel tant pour les musiciens que pour les équipes administratives et de production. En offrant un cadre technique optimisé, l'ONB pourra garantir des conditions idéales pour la création, la répétition et la gestion quotidienne de l'orchestre. Cette initiative se traduira par des prestations de haut niveau, tout en permettant une collaboration accrue et efficace entre les équipes, renforçant ainsi la cohésion au sein de l'ensemble de la structure.

Ce projet innovant, tissant des liens entre un lycée et un orchestre national, est véritablement inédit en France. En intégrant ressources et expertise de l'ONB dans un cadre éducatif, des vocations artistiques et professionnelles pourrons être stimulées. Les élèves bénéficieront d'opportunités concrètes pour explorer les divers métiers du secteur culturel, allant de la musique orchestrale à l'ingénierie culturelle. Des programmes tels que des ateliers, des rencontres avec des professionnels et des stages dans différentes disciplines permettront aux lycéennes et lycéens de s'immerger de manière pragmatique dans le milieu artistique, d'entrevoir des carrières enrichissantes, ou simplement de découvrir, de manière ouverte et accessible, la musique orchestrale.

En outre, cette initiative renforcera le rayonnement culturel de Rennes et de la région Bretagne. En intégrant l'orchestre dans le quotidien des élèves et des habitants du quartier Bréquigny, une dynamique d'échange sera favorisée tout en consolidant le tissu culturel local et régional. Des concerts, événements collaboratifs et activités éducatives ouvertes rassembleront divers publics autour de la musique orchestrale, tout en la promotion d'une une vision inclusive de la culture.

L'interaction entre un milieu artistique professionnel et un milieu scolaire de qualité créera un espace d'enrichissement mutuel. Les musiciens et les professionnels de l'ONB partageront leur expérience et leur savoir-faire avec les élèves, non seulement en favorisant la transmission des connaissances, mais aussi en inspirant les élèves dans leur parcours. Ce partenariat renforcera non seulement l'enseignement artistique, mais également l'éducation plus globale, en cultivant des valeurs telles que la rigueur, la créativité et la collaboration.

Cette proposition révisée d'orchestre "permanent" souligne que l'engagement et la pérennité d'une institution culturelle reposent sur sa capacité à établir des liens significatifs avec la communauté qu'elle sert. Ensemble, l'ONB et le Lycée Bréquigny apporteront un souffle nouveau à la scène artistique bretonne tout en répondant aux enjeux contemporains de la culture.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Les outils et le parc instrumental

La grande majorité des investissements de l'orchestre ont été réalisés dans les années 1990. Le matériel et le parc instrumental ont été en partie renouvelés lors de la précédente convention d'objectifs avec l'achat de matériel de percussions (marimba, jeux de cloches-tube), d'un piano de concert et de chaises ergonomiques pour les musiciens en répétition.

L'orchestre doit poursuivre son investissement dans les percussions en changeant son jeu de timbales pour un montant de 30 000 €.

Entre 2025 et 2028, l'Orchestre National de Bretagne sollicitera l'octroi de subventions spécifiques d'investissement auprès de l'Etat, la Région Bretagne et la Ville de Rennes à raison de 10 000 € chacun.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

– ANNEXE II –
MODALITÉS DE L'ÉVALUATION ET INDICATEURS

Engagements artistiques					
Les œuvres : création /production / répertoire - MOYENNE ANNUELLE SUR LA PERIODE					
	Concerts symphoniques	**Représentations lyriques**	**Concerts jeune public**	**Musique de chambre**	**Autres propositions musicales**
Répartition des concerts par type en % sur la période 2025-2028	**46**	**18**	**10**	**10**	**16**
Nbre d'Œuvres contemporaines 2025-2028	10				
Nbre de commandes musicales 2025-2028	4 (inclu 2 oeuvres consortium)				
Nbre de chefs et cheffes invités	6				
Nbre de solistes invités	15				
Part en % Diffusion ville siège					
Part en % Diffuson hors ville siège en Bretagne	40%				
Part en % Diffusion au niveau national					
Part en % Diffusion au niveau européen, international					
Séries lyriques	2-3				
Représentations lyriques par titre	voir opéra				
Consortium créatif : nbre de productions	2				
Engagements citoyen, culturel et territorial	**Objectif 2025-2028**				
Fréquentation moyenne	85%				
Tarifs billetterie : le bilan présentera une grille des tarifs / an de 2025 à 2028					
Communication numérique : stratégie	optimisation des outils de communication en lien avec le cadre d'actions CACTE				
Education artistique et culturelle					
En temps scolaire	Chaque saison : 6 concerts scolaires 2 à 3 résidences d'artistes en milieu scolaire				Parcours "En route vers le concert" 2 rendez-vous à la carte en amont du concert in situ ou hors les murs
Hors temps scolaire (santé, social, justice...)					Parcours "En route vers le concert" 2 rendez-vous à la carte en amont du concert in situ ou hors les murs 1 jumelage culturel avec un public spécifique tous les trois ans
Les territoires					Maintien et développement des pôles artistiques et culturels
Pôles EAC en région Bretagne					
Pratiques amateurs	Chaque saison : 1 concert Classic Hour, comprenant une première partie avec des ensembles amateurs				
Dont nbre d'actions avec les conservatoires	Tous les 3 ans (ou 2 saisons) : 1 concert Side by Side avec les étudiants du CRR et l'Orchestre Symphonique Universitaire de Rennes (OSUR) Chaque saison : 1 ou plusieurs masterclass avec les chefs ou artistes invités à l'ONB				
Nbre d'actions avec les universités	Chaque saison : 1 concert Classic Hour, comprenant une première partie avec des ensembles amateurs Maintien du dispositif Ambassadeurs de l'ONB				
Nbre d'actions avec le secteur associatif	cf. actions hors temps scolaire				

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Engagement professionnel	Objectifs 2025-2028
Santé au travail	
Nbre d'actions de préventions en direction des personnels artistiques	1
Nbre de reclassement des personnels souffrant d'inaptitude physique	/
Formation continue	
Nbre de formations continues	selon plan de formatio
Partenariats avec l'enseignement supérieur	
Nbre de stages	5
Nbre de mise en situations professionnelles	0
Nbre de contrat en alternance	0
Nbre d'engagements de musiciens issus des écoles d'ens. Sup (post diplôme)	0 (uniquement pour Partition Partagée si reconduit)
Nbre de jeunes artistes (solistes, chefs (H/F) en début de carrière invités	2
Nbre de résidences d'artistes	2
Nbre de chefs ou cheffes associés	1

Indicateurs économiques et sociaux	Objectifs 2025-2028
Nbre de CDD	variable
Nbre de CDI musiciens	39
Nbre de CDI personnel administratif	16
Budget	
Part recettes propres en %	22%
dont part Mécénat (par rapport aux recettes totales)	7%
Part subventions en %	75%
Part des charges de personnels administratifs permanents (salaires brut)	
Part en % des charges de personnels administratifs permaner	11%
Part des charges des personnels musiciens permanents (salaires brut)	
Part en % des charges des personnels musiciens permanents	33%

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

– ANNEXE III –
BUDGET PREVISIONNEL SUR LA DUREE DE LA CONVENTION

PRODUITS PREVISIONNELS	2025	2026	2027	2028
SUBVENTIONS				
Région Bretagne	1 674 000 €	1 674 000 €	1 674 000 €	1 674 000 €
Ville de Rennes	1 288 000 €	1 288 000 €	1 288 000 €	1 288 000 €
Rennes Metropole	112 000 €	112 000 €	112 000 €	112 000 €
DRAC Bretagne	1 213 000 €	1 213 000 €	1 213 000 €	1 213 000 €
DRAC Bretagne - actions pédagogiques	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
DRAC Bretagne - autre EAC	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Conseil Départemental 35	37 200 €	37 200 €	37 200 €	37 200 €
Conseil Départemental 56	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
	4 364 200 €	**4 364 200 €**	**4 364 200 €**	**4 364 200 €**
T.V.A. sur subventions	-128 620 €	-124 105 €	-128 700 €	-128 700 €
TOTAL SUBVENTIONS H.T.	**4 235 580 €**	**4 240 095 €**	**4 235 500 €**	**4 235 500 €**
RECETTES PROPRES ET AUTRES PRODUITS				
Billetterie	444 027 €	642 000 €	475 000 €	475 000 €
Vente de concerts	258 485 €	303 700 €	280 000 €	280 000 €
Mécénats + aides spécifiques aux productions	390 000 €	390 000 €	390 000 €	390 000 €
Autres produits d'activités	39 985 €	30 585 €	40 000 €	40 000 €
Total recettes propres	**1 132 497 €**	**1 366 285 €**	**1 185 000 €**	**1 185 000 €**
Transferts de charges et autres produits	146 273 €	84 665 €	90 000 €	90 000 €
autres produits financiers	32 755 €	32 755 €	32 500 €	32 500 €
produits à trouver ou appel aux fonds propres	48 576 €	37 690 €	55 700 €	71 100 €
TOTAL RECETTES PROPRES ET AUTRES PRODUITS	**1 360 101 €**	**1 521 395 €**	**1 330 700 €**	**1 346 100 €**
TOTAL PRODUITS H.T.	**5 595 681 €**	**5 761 490 €**	**5 566 200 €**	**5 581 600 €**

CHARGES PREVISIONNELLES	2025	2026	2027	2028
CHARGES DE PERSONNEL ET CHARGES ARTISTIQUES	**5 004 554 €**	**5 161 490 €**	**4 971 200 €**	**4 986 600 €**
Salaires bruts du personnel administratif et technique	665 073 €	670 290 €	670 300 €	675 000 €
Salaires bruts et défraiements du personnel artistique	2 601 868 €	2 664 100 €	2 574 400 €	2 595 000 €
Charges sociales	1 256 460 €	1 267 100 €	1 256 500 €	1 256 600 €
Honoraires et charges artistiques diverses	481 153 €	560 000 €	470 000 €	460 000 €
AUTRES CHARGES	**591 127 €**	**600 000 €**	**595 000 €**	**595 000 €**
Charges de fonctionnement	380 827 €	390 000 €	390 000 €	390 000 €
Charges de communication	175 300 €	175 000 €	170 000 €	170 000 €
Autres dotations (fonds dédiés, amortissements…)	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €
TOTAL CHARGES H.T.	**5 595 681 €**	**5 761 490 €**	**5 566 200 €**	**5 581 600 €**
RESULTAT D'ACTIVITE	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

– ANNEXE IV –

Plan d'action relatif à la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS)

L'orchestre National de Bretagne s'engage à mettre en œuvre les 5 engagements prévus dans le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) proposé par le ministère de la Culture aux professionnels du secteur culturel et rappelé ci-dessous :

- se conformer aux obligations légales en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement et les violences à caractère sexiste et sexuel ;
- former dès 2022 les dirigeants et principaux cadres de la structure, les responsables RH et les personnes référentes en charge des VHSS ;
- sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques ;
- créer un dispositif de signalement efficace et traitant traiter chaque signalement reçu ;
- mettre en place un suivi et une évaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS.

Les partenaires sociaux de la branche des entreprises artistiques et culturelles ont créé un nouveau titre à la convention collective entré en vigueur le 1er novembre 2022 et s'imposant donc à l'ONB :

TITRE XVII : PREVENTION ET SANCTIONS DES VIOLENCES SEXUELLES ET DES AGISSEMENT SEXISTES AU TRAVAIL.

Les syndicat d'employeur « les Forces Musicales » a également produit une boite à outil VHSS très complète et disponible sur leur site web : ÉGALITÉ | Les forces musicales.

En application de la convention collective, et des préconisations de son syndicat professionnel, l'Orchestre National de Bretagne a donc procédé à l'information et à l'affichage obligatoire. En octobre 2022, il a formé 3 référents VHSS dans chacune des grandes composantes de l'orchestre : personnel artistique, personnel administratif et technique, ainsi que la direction.

En septembre 2023, c'est l'ensemble du personnel qui a été sensibilisé aux problématiques de VHSS lors de journées de formation obligatoires.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

L'Orchestre a fait le choix d'impliquer collectivement ses parties prenantes pour penser collectivement les évolutions et les actions à mettre en œuvre pour une transformation durable de la structure et de ses activités.

Après plusieurs formations collectives, notamment dans les domaines du numérique responsable et du développement durable, à destination de l'ensemble du personnel depuis 2023, visant l'élaboration de différentes pistes d'amélioration, l'orchestre se mobilisera et s'appuiera sur le cadre d'actions et de coopération pour la transformation écologique (CACTE) afin de définir les principaux leviers d'actions à développer. Quatre thématiques ont été retenues selon les spécificités de la structure :

- La mobilité durable des professionnels et des œuvres ;
- La communication responsable ;
- Le numérique responsable ;
- La réduction des consommations d'énergie et d'eau.

Pour chaque thématique, il a été identifié des engagements à concrétiser collectivement dès 2025. Ce plan d'action évolutif est destiné à être discuté et révisé régulièrement, en tenant compte des progrès collectifs et des ajustements nécessaires (voir fiches en annexe).

En parallèle, l'ensemble du secteur des orchestres et opéras de France s'est mobilisé autour de la construction d'un outil commun de modélisation des bilans carbone. L'orchestre national de Bretagne a participé à l'élaboration de cet outil conçu par l'Association Française des Orchestres, la Réunion des Opéras de France et le cabinet BL évolution. Présenté en décembre 2024, il permet d'évaluer et comparer les bilans carbone du secteur.

Pour les orchestres principalement mobiles comme l'ONB, l'enjeu est celui du déplacement des spectateurs qui représente 44% de l'empreinte carbone de l'orchestre contre 24% pour le secteur[2].

[2] 4 typologies réunies : opéras avec et sans orchestre permanent et orchestres principalement fixes et principalement mobiles

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

VU le règlement de l'Union Européenne n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;

VU le régime cadre exempté de notification N°SA.111666 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

VU la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

VU la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

VU le décret n° 2025-135 du 14 février 2025 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 au titre de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1er juillet 2017 ;

VU le décret n° 2017-926 du 9 mai 2017 relatif à la transmission de données relatives aux spectacles organisés par les entrepreneurs de spectacles vivants ;

VU le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et sécurité Ouest, préfet d'Ille et Vilaine ;

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier, des missions et des charges, relatif au label « Scène nationale » ;

VU la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

VU le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) du ministère de la Culture dans le spectacle vivant présenté le 25 novembre 2021 et dans les arts visuels le 5 janvier 2023 ;

VU le guide d'orientation et d'inspiration pour la transition écologique du ministère de la Culture ;

VU le cadre d'actions et de coopération pour la transformation écologique établi, pour le secteur de la création, par le ministère de la Culture ;

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

LE QUARTZ, SCENE NATIONALE

ANNÉES 2025 – 2026 – 2027 – 2028

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Entre d'une part :

- **L'État** (ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne), représenté par Monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN, Préfet de Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, désigné sous le terme « l'État » ;
- **La Région Bretagne,** représentée par Monsieur Loïg CHESNAIS GIRARD son Président et signataire, agissant en vertu de la délibération n°25_0302_05 de la Commission permanente du Conseil régional de Bretagne en date du 7 juillet 2025 désignée sous le terme « la Région » ;
- **Le Département du Finistère**, représenté par son Président, Monsieur Maël DE CALAN, et signataire, agissant en vertu de la délibération n°_____de la Commission permanente du Département du Finistère en date du 7 juillet 2025, désigné sous le terme « le Département » ;
- **Brest Métropole**, représenté par son Président, Monsieur François CUILLANDRE, et signataire, agissant en vertu de la délibération n°_____du Conseil de Métropole du 27 juin 2025 désignée sous le terme, « la Métropole » ;

Désignés ensemble sous le terme « les partenaires publics »

Et d'autre part :

Brest'aim dont le siège est situé au 3 rue Dupleix 20200 BREST, représenté par M. Stéphane ROUDAUT, Président,
N° SIRET : 311 294 904 00033
Code APE : 9311Z
Licences : PLATESV-D-2020-006374, PLATESV-D-2020-006455, PLATESV-D-2020-006457 valides jusqu'au 19/12/2025 et 23/12/2025

et ci-après désigné « le bénéficiaire »

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Considérant les objectifs de la politique culturelle de l'Etat dans le champ de la création

L'État vise à accroître la mise en valeur du patrimoine, de la création et de la diffusion du spectacle vivant par le soutien à de grands pôles d'activités implantés sur le territoire national, d'une part, et les priorités définies dans le projet stratégique de l'État en région d'autre part, en particulier l'accent porté sur le rayonnement de la création au bénéfice du plus large public comme sur l'éducation artistique et culturelle.

L'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Scène nationale » réaffirme le soutien du Ministère de la culture à une offre permanente de rencontre publique avec tous les arts du spectacle.
Dans la mise en œuvre de l'ensemble de leurs engagements, les structures labellisées « Scène nationale » portent une attention particulière à l'application effective des principes de :

- Diversité tant au travers des œuvres produites ou présentées en public que des artistes accompagnés par la structure et des autres métiers artistiques et techniques,
- Parité entre femmes et hommes tant dans l'accès aux moyens de travail, de production et à la programmation qu'aux postes à responsabilité de la structure et à l'égalité de rémunération.
- Lutte contre les violences et harcèlements sexuels et sexistes

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Une Scène nationale répond à un triple engagement :

- Engagement artistique
- Engagement citoyen, culturel et territorial
- Engagement professionnel

L'État accorde une attention particulière à l'éducation artistique et culturelle, priorité du ministère de la Culture en référence à l'arrêté du 1er juillet 2015 relatif au parcours d'éducation artistique et culturelle et à la circulaire n°2013-073 du 3 mai 2013 co-signée par les Ministères de la culture et de l'éducation nationale.
Dans ce cadre, le ministère de la Culture – DRAC Bretagne développe en partenariat avec les collectivités territoriales, des politiques structurantes autour des établissements labellisés et des réseaux qu'ils soutiennent conjointement. À travers les missions d'intérêt général qu'elles assument, ces structures contribuent au renouvellement artistique et à la démocratisation culturelle, dans un cadre concerté d'aménagement du territoire.

Le ministère de la Culture, première administration à obtenir les deux labels *Égalité et diversité* à l'automne 2017, porte son attention sur l'engagement des structures labellisées dans une démarche volontariste d'amélioration continue visant toute forme de discrimination et à promouvoir la diversité et l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.
Les Scènes nationales dans l'exercice de leurs missions portent ainsi une attention particulière au travers des œuvres présentées, des artistes accompagnés et des publics, aux objectifs de parité, de lutte contre les violences sexuelles et sexistes ainsi qu'à la prise en compte des droits culturels, de l'équité territoriale, pour le développement de l'accès et de la participation du plus grand nombre à la vie culturelle.
Depuis 2022, l'Etat met en œuvre un plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) dans le spectacle vivant qui conditionne le versement des aides apportées par le ministère de la Culture au respect par la structure bénéficiaire de 5 engagements, précisés en **annexe IV**.

Dans un contexte global de nécessaire transition vers des modèles plus vertueux en matière de développement durable, la Scène nationale devra s'inscrire dans une démarche de responsabilité environnementale avec des actions éco-responsables (mobilités, usage du numérique, gestion du lieu de diffusion, etc…) favorisant une réduction de l'impact carbone, sobres en matière de consommation de ressources et préservant la biodiversité.

Le projet artistique et culturel porté par la directrice de la Scène Nationale Le Quartz répond aux critères retenus par l'État pour le label.

Considérant les objectifs de la politique culturelle de la Région Bretagne

Dans le respect des droits culturels, la Région Bretagne, dans le cadre de sa politique culturelle, s'est fixé pour objectifs de :

- Cultiver la pluralité artistique et la diversité culturelle
- Favoriser la participation des personnes à la vie culturelle sur tout le territoire
- Stimuler la transmission, renforcer la structuration professionnelle et accompagner l'écosystème dans les transitions

Dans ce cadre, la Région accompagne les structures de création et de diffusion qui valorisent la création artistique tout en menant un projet pérenne d'action culturelle et d'éducation artistique et culturelle, qui favorisent la rencontre des artistes et des habitant.e.s et qui accompagnent des artistes dans la réalisation de leurs projets. L'enjeu de la rencontre avec les habitants constitue un axe central des projets soutenus. Les structures accompagnées veilleront ainsi à s'adresser à l'ensemble des habitants.e.s, de toutes origines, de tous âges et de toutes conditions sociales, au plus près de leurs lieux de vie. La collectivité sera particulièrement attentive aux actions en direction des

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

personnes en situation de grande précarité et des personnes vivant dans les quartiers politique de la ville.

A ce titre, elle soutient le projet artistique et culturel du Quartz avec un intérêt particulier pour les points suivants :

- La mise en œuvre concrète des droits culturels dans toutes les dimensions du projet et particulièrement à l'endroit de l'éducation artistique et culturelle ;
- L'organisation des festivals Dansfabrik et NoBorder comme temps d'échanges, de rencontres et de circulation ;
- Le soutien et l'accompagnement de projets de création d'équipes régionales (notamment en coproduction mais aussi par la mise à disposition de locaux, la ressource et le conseil) ;
- L'inscription des projets artistiques accompagnés dans les réseaux de programmation et le travail de coopération au niveau régional.

La Région Bretagne, soucieuse du respect de l'égalité entre les femmes et les hommes conditionne son soutien à un strict respect des obligations légales en matière d'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes et demande à chaque opérateur de se fixer des objectifs visant la parité dans la programmation et des soutiens en production, et de mettre en place des indicateurs sexués permettant d'évaluer l'évolution de la situation.

Elle sera également attentive à toute initiative permettant de contribuer à cette finalité (mise en place de protocole de lutte contre les Violences sexuelles et sexistes, formation des équipes et bénévoles, organisation de journées thématiques, débats, conférences, expositions, projections, spectacles) et à ce que la gouvernance de la structure prenne en compte cette dimension.

En matière de transition environnementale, il est demandé à chaque opérateur de former tout ou partie de ses équipes sur le sujet et de se donner des objectifs mesurables pour limiter ou réduire son impact carbone et s'inscrire dans une démarche de responsabilité environnementale à l'horizon de la fin de la présente convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (réalisation de bilans carbone et toutes actions visant à faire évoluer ses pratiques vers plus d'éco-responsabilité).

Considérant les objectifs de la politique culturelle du Département du Finistère

Acteur central de la politique culturelle dans le Finistère, le Département est attaché à proposer au plus grand nombre une culture vivante, à la fois exigeante et accessible à tous. Il soutient aussi bien le développement des pratiques culturelles (arts vivants, arts visuels, enseignements artistiques, lecture) que la préservation du patrimoine.

Opérateur direct, il intervient grâce à des établissements comme le Musée départemental breton, les Archives départementales, la Bibliothèque départementale, le Centre d'archéologie, mais aussi à travers des établissements publics comme l'EPCC Chemins du patrimoine en Finistère. Partenaire quotidien du monde culturel et des associations, il les accompagne par des subventions et des soutiens de toute nature.

Défenseur de la langue bretonne, le Département en a également fait une priorité afin qu'elle reste une langue vivante et que sa transmission soit assurée.

L'objectif affirmé est de maintenir et de développer une vie culturelle riche et dynamique qui profite au plus grand nombre, associant une exigence élevée, la diversité et la variété d'une offre tournée résolument vers l'ensemble des Finistériens.

Le Département accompagne au fonctionnement certains acteurs finistériens dont il reconnaît le rôle majeur en matière de rayonnement départemental de la culture, d'attractivité du Finistère et de

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

ressource. Ainsi, ces structures bénéficient désormais d'une subvention socle permettant de participer à leur fonctionnement général (salaires, frais fixes, fluides, programmation ...) à laquelle s'ajoute, pour la plupart d'entre d'elles, un second apport financier pour les accompagner dans la mise en œuvre de projets spécifiques en partenariat avec le Département.

D'autre part, le Département sera attaché à la visibilité de son partenariat sur l'ensemble des supports de communication de la structure, selon la charte en vigueur, et à la mention de son nom lors de toutes manifestations publiques.

Considérant la politique en faveur des grands équipements culturels communautaires conduite par Brest Métropole

Le Quartz est à la fois un établissement artistique d'envergure nationale et internationale, labellisé en 2001 "Scène Nationale" et un lieu d'activités de congrès. Propriété de Brest Métropole, l'exploitation de cet équipement est réalisée dans le cadre d'une délégation de service public sous la forme d'un affermage.

Par délibération N° C 2018-10-041 en date du 12 octobre 2018, le Conseil de Métropole a approuvé le principe du recours à une nouvelle délégation de service public couvrant la période 2020 - 2029, conformément à l'article L. 1411-4 du code général des collectivités territoriales. Le soutien financier de la collectivité s'inscrit dans ce cadre.
Le début de cette période contractuelle 2020 - 2029 a vu l'achèvement de travaux importants de réhabilitation du Quartz qui permettent la bonne réalisation du projet artistique et culturel de la présente convention.

Brest Métropole soutient le projet du Quartz dans les domaines de la création, de la diffusion et de la formation dans le domaine du spectacle vivant, basé sur une programmation expérimentale et populaire qui répond aux objectifs suivants, conformément au cahier des charges des scènes nationales :

- Une politique de création artistique menée avec la jeune génération des artistes et plus particulièrement avec les artistes associés.
- La diffusion des œuvres les plus importantes des arts vivants dans leur diversité pour le public le plus large possible.
- Une stratégie en matière d'éducation artistique, d'actions culturelles au bénéfice des publics et des territoires prioritaires

Brest Métropole sera particulièrement attentive aux actions culturelles de territoire entreprises par la scène nationale, le projet de jumelage avec le quartier de l'Europe en particulier, ainsi qu'aux collaborations avec les autres acteurs culturels de la métropole.

Considérant que le bénéficiaire est titulaire du label « Scène nationale » ;

Considérant la nomination à la direction du Quartz – Scène nationale de Brest, de Madame Anne TANGUY, approuvée lors du jury de recrutement à l'unanimité le 21 février 2024 sur proposition des partenaires publics, de Brest'aim et après agrément du ministère de la Culture ;

Considérant le projet artistique et culturel initié et conçu par le bénéficiaire, conforme à son objet statutaire ;

Considérant que le projet artistique et culturel initié et conçu le bénéficiaire réponds au cahier des missions et des charges relatif au label « Scène Nationale », tel que fixé par l'arrêté du 5 mai 2017 ;

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Considérant que le projet artistique et culturel initié et conçu le bénéficiaire participe des politiques et des engagements précisés par les partenaires publics ;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre le bénéficiaire, titulaire du label « Scène nationale », et les partenaires publics pour la mise œuvre du projet artistique et culturel du bénéficiaire, de définir les modalités de financement, les relations avec les partenaires institutionnels, les conditions de suivi et d'évaluation au travers des objectifs concrets.

Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet artistique et culturel conforme à son objet statutaire dans le cadre de son projet global d'intérêt général.

La présente convention fixe :
- la mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel
- les modalités de financement et les relations avec ses partenaires institutionnels
- les conditions de suivi et d'évaluation du projet

ARTICLE 2 – MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

Par le présent contrat, Brest'aim s'engage à permettre au Quartz de réaliser le projet défini ci-dessous, dont le contenu détaillé figure en **annexe I**, et dont la direction artistique et culturelle est assurée par Madame Anne TANGUY pendant toute la durée de la convention.

En cas de départ du directeur avant la fin de la convention, les partenaires se concerteront en vue de procéder à la mise en place d'une nouvelle direction dans les conditions définies par la circulaire du 31 août 2010 et relative aux labels nationaux.

Brest'aim s'engage également à maintenir le budget artistique du Quartz au niveau financier de l'année 2025, pendant toute la durée du contrat, sous réserve du maintien des subventions de fonctionnement octroyées par les partenaires publics au niveau financier réalisé pour la première année du contrat.

Soucieux de mener une politique de création artistique innovante et d'œuvrer à la démocratisation culturelle par l'accès du plus grand nombre aux œuvres et aux activités culturelles, les signataires reconnaissent et soutiennent l'action menée par Le Quartz au service d'un projet expérimental et populaire reposant notamment sur les responsabilités artistique, publique et professionnelle se déclinant ainsi :
- Une politique de création artistique menée avec la jeune génération des artistes et plus particulièrement par les artistes associés,
- La diffusion des œuvres les plus importantes des arts vivants dans leur diversité pour le public le plus large possible (la programmation),
- Une stratégie en matière d'éducation artistique, d'actions culturelles au bénéfice des publics et des territoires prioritaires en cohérence avec la politique de la Ville.

La présentation détaillée du projet figure en **annexe I**.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

ARTICLE 3 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée de **4 ans, soit de 2025 à 2028, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2028.**

ARTICLE 4 – CONDITIONS ET DÉTERMINATION DU COÛT DU PROJET

4.1. Le coût total du projet artistique et culturel est évalué à **6 797 900 €** pour l'année 2025 conformément aux budgets prévisionnels figurant en **annexe III** et aux règles définies à l'article 4.3 ci-dessous.

4.2. Les coûts annuels admissibles du projet artistique et culturel sont fixés en **annexe III** à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet artistique et culturel.

4.3. Les coûts qui peuvent être pris en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet artistique et culturel et notamment :

- Tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet artistique et culturel qui :
  - respectent les conditions des 4. et 5. de l'article 53 du règlement (UE) n° 651/2014, telles que listées en **annexe III** ;
  - sont liés à l'objet du projet artistique et culturel et sont évalués en **annexe II** ;
  - sont nécessaires à la réalisation du projet artistique et culturel ;
  - sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
  - sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet artistique et culturel ;
  - sont dépensés par le bénéficiaire ;
  - sont identifiables et contrôlables.

- Et le cas échéant, les coûts indirects, ou « frais de structure », éligibles sur la base d'un forfait du montant total des coûts directs éligibles.

4.4. Lors de la mise en œuvre du projet artistique et culturel, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible mentionné à l'article 4.1.

Le bénéficiaire notifie ces modifications aux partenaires publics par écrit dès qu'elles sont évaluées et en tout état de cause avant le 1er juillet de l'année en cours.

4.5. Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable constaté dans le compte rendu financier prévu à l'article 6. Cet excédent ne peut être supérieur à 50 % du total des coûts annuels éligibles du projet artistique et culturel effectivement supportés.

ARTICLE 5 – MODALITÉ DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Pour permettre la mise en œuvre du projet porté par le bénéficiaire, les partenaires publics signataires de la présente convention s'engagent à contribuer pour la période concernée à son financement par le biais de subventions, dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire.

La détermination et les modalités de versement des contributions financières des partenaires publics sont fixées de façon bilatérale chaque année dans le cadre de conventions financières conclues entre la structure et chacun des signataires des présentes.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

La contribution des partenaires publics est une aide au fonctionnement, détaillée à l'**annexe III** de la présente convention et prendra la forme d'une subvention.
Les partenaires publics n'en attendent aucune contrepartie directe.

5.1. Pour l'année 2025, les montants des subventions dédiées au projet global sont les suivants :

- une subvention d'un montant de **1 104 900 €** (un million cent quatre neuf cents euros) équivalent à 16,25 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles est accordée au bénéficiaire par **l'État** ;
  - Fonctionnement : 1 034 000 € (BOP 131)
  - Plan Théâtre itinérance : 30 000 € (BOP 131)
  - Services aux publics : 29 000 € (BOP 361)
  - Enseignement de spécialité : 11 900 € (BOP 361)

- une subvention d'un montant de **270 000 €** (Deux cent soixante-dix mille euros), équivalent à 4 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles est accordée au bénéficiaire par **la Région Bretagne** ;
- une subvention d'un montant de **95 000** € (Quatre-vingt-quinze mille euros), équivalent à 1,40% du montant total annuel estimé des coûts éligibles est accordée au bénéficiaire par **le Département du Finistère** ;
- une subvention d'un montant de **4 037 421, 30 €** (quatre millions trente-sept mille quatre-cent vingt et un euros trente centimes), équivalent à 59,4 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles est accordée au bénéficiaire par **Brest Métropole** ;

5.2. Pour chaque exercice budgétaire, le bénéficiaire adressera une demande de subvention assortie d'un budget prévisionnel ainsi qu'un bilan annuel aux partenaires publics signataires de la présente convention.
Après examen et validation de la demande de subvention, une convention financière annuelle sera établie entre le bénéficiaire et chacun des partenaires publics.
Cette convention financière précisera le montant du concours financier et les modalités de la subvention versée pour l'année budgétaire en cours.

5.3. L'engagement des contributions financières des partenaires signataires mentionnées aux articles 5.1 et 5.2 ne sont applicables que sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- Le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1, 2 et 6 ;
- L'inscription des crédits de paiement en loi de finances et l'adoption des budgets opérationnels de programme par le préfet de la région Bretagne après consultation du comité de l'administration régionale pour l'État ;
- Le vote des crédits, ou la délibération des assemblées délibérantes, des collectivités territoriales.

Les budgets prévisionnels figurant en **annexe III** n'engagent donc pas les collectivités territoriales ni l'État.

ARTICLE 6 – JUSTIFICATIFS ET OBLIGATIONS COMPTABLES

Le bénéficiaire adoptera un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général et au guide comptable professionnel des entreprises du spectacle et tiendra une comptabilité rigoureuse (registres, livres, pièces justificatives).

Outre les documents exigés dans le cahier des missions et des charges le bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- Le compte rendu financier de l'action, qui retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues à la présente convention. Il est accompagné d'un compte

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

rendu quantitatif et qualitatif du projet comprenant les éléments mentionnés à l'**annexe II** et définis d'un commun accord entre les partenaires publics et le bénéficiaire. Ces documents sont signés par le président ou toute personne habilitée ;

– Les comptes annuels et, en cas d'obligation législative ou réglementaire, le rapport du commissaire aux comptes à chacun des partenaires financeurs, dans le mois suivant leur approbation par son assemblée générale et, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;

– Le bilan, le compte de résultat et les annexes devront être établis conformément aux modèles prévus par l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec leurs administrations ;

– Le rapport d'activité ;

– Un bilan annuel des actions et dispositifs mis en place en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) conformément aux engagements pris par le bénéficiaire dans le cadre de son plan d'action, annexé à la présente convention ;

– Un compte analytique conforme à la présentation UNIDO généralisée dans les institutions du spectacle vivant ;

– Un état du personnel employé dans l'année distinguant, suivant les trois fonctions artistes / administratifs / techniciens, le personnel sur emploi durable (entendu au sens des contrats à durée indéterminée et des contrats à durée déterminée d'une durée consécutive de neuf mois au moins) et le personnel occasionnel. Cet état est exprimé en équivalents temps plein, et également en nombre de personnes pour les occasionnels. Il comporte un volet spécifique à l'application de la parité ;

– Les montants des cinq rémunérations les plus élevées versées par le bénéficiaire dans l'année civile antérieure ;

– Tout autre document mentionné dans les conventions financières annuelles bilatérales ;

– Le bénéficiaire communiquera à chacun des partenaires financeurs, dans les trois mois suivant la notification de la présente convention, le nom et les coordonnées du responsable chargé de certifier les comptes ;

– Le bénéficiaire s'engage à remplir toutes ses obligations à l'égard des organismes fiscaux et sociaux et à respecter les dispositions législatives et réglementaires concernant son personnel.

ARTICLE 7 – AUTRES ENGAGEMENTS

7.1. Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires publics de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

7.2. Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires publics de tout problème administratif, technique, artistique, de gouvernance, de ressources humaines pouvant mettre en danger la structure labellisée.

7.3. En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe les partenaires publics sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

7.4. Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible l'identité visuelle des partenaires publics, ainsi que le nom du label dont il bénéficie sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention.

7.5. Le bénéficiaire déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission Européenne.

7.6. Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) en :

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

- se conformant aux obligations légales en matière de prévention contre le harcèlement et les violences à caractère sexuel ;
- formant les cadres de la structure et les personnes référentes ;
- sensibilisant formellement les équipes et organisant la prévention des risques ;
- créant un dispositif interne et signalement efficace et traitant chaque signalement reçu ;
- mettant en place un suivi et une évaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS.

7.7. Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre l'engagement méthodologique du CACTÉ, dès sa première année, en structurant sa démarche, déterminant ses priorités et modalités d'intervention. Au terme de cette première année, le choix de 5 engagements thématiques minimum devra être réalisé en dialogue avec les partenaires financiers signataires de la présente convention. La structure doit, pour chacun des engagements choisis, mobiliser les différents leviers mentionnés et faire état, en fin de convention des actions réalisées dans ce but.
Liste des engagements thématiques envisagés :

Engagement N° 1 : Mobilité durable des publics et des usagers
Engagement N° 2 :Circulation des professionnels et des œuvres
Engagement N° 3 :Réduction des consommations de fluides
Engagement N° 4 :Alimentation responsable
Engagement N° 5 :Numérique et équipements soutenables

Les engagements pris par le bénéficiaire sont formalisés dans un plan d'action annexé à la présente convention. Le bénéficiaire s'engage à transmettre un bilan annuel de la réalisation de ces actions, dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente convention.

7.8. Le bénéficiaire, détenteur d'un récépissé de déclaration d'entrepreneur de spectacles vivants valant licence en application de l'article L. 7122-3 du code du travail et responsable de la billetterie de tout ou partie de ses spectacles, met à disposition des partenaires publics les informations de billetterie, grâce à l'outil de remontée SIBIL (système d'information billetterie), dans les conditions prévues par l'article 48 de la loi du 7 juillet 2016 et le décret du 9 mai 2017 précités. Le versement de toute aide du ministère de la Culture est conditionné à la déclaration des données de billetterie dans SIBIL, qui est une obligation depuis le 1er avril 2020.

ARTICLE 8 - MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

8.1. L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre du Comité d'Orientation et au sein de comité de suivi en présence de la direction de la Scène nationale Le Quartz et des représentants des partenaires publics.
Chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention, il examine en particulier :

– La mise en œuvre progressive des objectifs définis à l'**annexe II** de la présente convention ;
– L'état d'exécution du budget de l'année en cours et l'élaboration du budget prévisionnel pour l'exercice suivant ;
– La réalisation du programme d'action de l'année venant de s'achever, ainsi que les orientations de l'année à venir ;
– Le bilan financier de l'année écoulée, et les comptes consolidés du bénéficiaire.

8.2. L'évaluation porte sur la réalisation du projet artistique et culturel et sur sa conformité au regard du cahier des missions et des charges du label. Les partenaires publics procèdent à une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. Les indicateurs, inscrits au titre de la présente convention, définis par les parties, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention. Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités du bénéficiaire.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

8.3. De préférence un an avant l'expiration de la présente convention, et au plus tard six mois, la direction de la structure présente aux partenaires publics une auto-évaluation de la mise en œuvre du projet artistique et culturel sur la base du cahier des charges. Celle-ci prend la forme d'un bilan d'ensemble argumenté sur le plan qualitatif et quantitatif des actions développées et de la réalisation des objectifs. Elle est assortie d'un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.

8.4. Ces deux documents sont remis au directeur général de la création artistique, aux collectivités territoriales partenaires et au Préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles) qui transmet son avis au directeur général de la création artistique avec copie au chef de l'Inspection de la création artistique.

À l'issue de cette procédure les partenaires publics signataires de la convention pluriannuelle d'objectif décident de demander ou non au directeur, en lien avec son instance de gouvernance, de leur proposer un projet de nouvelle convention. Cette décision doit lui être notifiée.

Ce projet comporte une introduction résumant, le cas échéant, les évolutions de contexte relatives aux territoires et à l'établissement, actualise les objectifs de la précédente convention maintenus et précise les nouveaux objectifs et leurs modalités de mise en œuvre.

ARTICLE 9 - CONTRÔLE

9.1. Pendant l'exécution de la présente convention et à son terme, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires publics. Le bénéficiaire s'engage à faciliter à tout moment l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et de la réalisation des objectifs et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

9.2. Les partenaires publics s'assurent annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du programme d'actions. L'État et les collectivités territoriales peuvent exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du programme d'actions ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 10 - SANCTIONS

10.1. En cas de retard dans l'exécution ou d'inexécution de la convention par le bénéficiaire, ou en cas de modification substantielle et unilatérale de celle-ci, sans l'accord écrit des partenaires publics, ces derniers peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

10.2. Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte-rendu financier mentionné à l'article 6 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide**.**

10.3. Les partenaires publics informent le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

ARTICLE 11 - MODIFICATIONS, RÉVISIONS ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION

11.1. Modifications et révisions

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires publics signataires de la présente convention et le bénéficiaire. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et préciseront les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs définis à l'article 1. La demande de modification de la présente convention est faite par lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'ensemble des parties peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

11.2. Résiliation

La résiliation peut intervenir par dénonciation de la présente convention par l'une des parties avec respect d'un préavis de deux mois, par lettre recommandée avec accusé de réception, notamment en cas de violation de l'une ou l'autre des dispositions des articles 1 et 6 et 8 de la présente convention par le bénéficiaire.

ARTICLE 12 – CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 8 et aux contrôles de l'article 9.

ARTICLE 13 - ANNEXES

Les **annexes I, II, III, IV** et **V** font partie intégrante de la présente convention.

Elles précisent :
- le contenu détaillé du projet visé à l'article 1 (**annexe I**) ;
- les modalités de l'évaluation et les indicateurs (**annexe II**) ;
- le budget global prévisionnel du projet (**annexe III**) ;
- le plan d'action relatif à la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) (**annexe IV**) ;
- le plan d'action relatif à l'expérimentation pour la transformation écologique (CACTÉ) (**annexe V**).

ARTICLE 14 - RECOURS ET RÈGLEMENT DES LITIGES

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Rennes territorialement compétent.
Le bénéficiaire fait siens les éventuels litiges pouvant être générés par son activité vis-à-vis de tiers. Le bénéficiaire s'engage à les régler par ses propres moyens sans que la responsabilité et/ou la contribution financière des partenaires publics ne puissent être engagées ou sollicitées dans cette hypothèse.

ARTICLE 15 – REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, l'ensemble des signataires s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement des données à caractère personnel et, en particulier, le règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit Règlement Général sur la Protection des Données.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

ARTICLE 16 - EXECUTION DE LA CONVENTION

Le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, le Président du Conseil régional de Bretagne, le Président du Conseil départemental du Finistère, le Président de Brest Métropole et le bénéficiaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait à [ville], le
En 5 exemplaires originaux.

Pour le bénéficiaire, **Le Président de Brest'aim** **Monsieur Stéphane ROUDAUT**	**Visa de la Directrice** **de la Scène nationale** **Madame Anne TANGUY**
Le Président **de Brest Métropole** **Monsieur François CUILLANDRE**	**Le Président** **du Département du Finistère** **Monsieur Maël DE CALAN**
Le Président **du Conseil Régional de Bretagne** **Monsieur Loïg CHESNAIS GIRARD**	**Le Préfet de la Région Bretagne,** **Préfet d'Ille-et-Vilaine** **Monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN**

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

– ANNEXE I –
Projet artistique et culturel
2025 - 2026 – 2027 - 2028

Rédigé par Anne TANGUY, Directrice du Quartz, Scène nationale de Brest

UN PROJET ARTISTIQUE ENGAGÉ

Le Quartz, Scène nationale de Brest, porte un projet artistique ambitieux. En tant que pôle majeur du spectacle vivant en Bretagne, il s'inscrit dans une dynamique d'ouverture, de coopération, de création et de dialogue avec les publics, les artistes.

Le Quartz aspire à être un lieu de rencontre, où se croisent les voix de la création contemporaine, les défis de notre époque. Par sa programmation, Le Quartz cultive la curiosité, suscite de l'émotion, de la pensée, invite chacun et chacune à développer son imagination, ses moyens d'expression ; avec à l'esprit que *donner envie de penser peut favoriser le sentiment que quelque chose peut changer (Vinciane Despret).*

Alliance, Altérité et Solidarité sont les trois fondements de la démarche globale du Quartz portée en équipe, à l'intention des publics, des artistes et des partenaires, à l'écoute du territoire proche ou lointain, dans un esprit de collaboration rapprochée avec la métropole et l'ensemble des partenaires.

Ce projet vise à :

- Explorer, produire et diffuser la diversité des récits et des expressions artistiques,
- Favoriser la rencontre avec un public nombreux et pluriel,
- Inscrire au cœur du projet un accompagnement solide des créateurs d'ici et d'ailleurs,
- Développer un programme d'actions de transmission artistique et culturelle,
- Confirmer, renforcer les partenariats et les coopérations du local à l'international,
- Assurer une culture accessible et responsable,

Arrivée à la direction en juin 2024, ce projet artistique va se déployer progressivement sur les quatre années de la CPO.

- La première année est centrée sur la découverte du territoire, la rencontre avec les équipes (du Quartz, de Brest en vue, des collectivités), l'état des lieux des projets et des organisations internes et la construction d'un collectif de direction aligné, partageant une vision commune, l'installation de nouveaux outils de travail collaboratif, la réalisation des ajustements organisationnels internes nécessaires et ceux liés à la gouvernance de la Scène nationale pour être en mesure de développer pleinement le projet artistique.
- La deuxième année donne la priorité à la consolidation des partenariats sur le territoire, la fréquentation des propositions du Quartz, le développement de l'éducation artistique et de l'action culturelle avec la mise en place du jumelage avec le quartier Pontanézen et la réorganisation du pôle public, la poursuite des tests de nouvelles activités dans le hall du Quartz, la structuration des partenariats internationaux du Quartz, la consolidation de l'accompagnement du Quartz en direction des créateurs, le lancement d'une nouvelle dynamique des deux festivals et développement du fonds de dotation.
- La troisième année doit voir se confirmer le développement de l'action artistique, de l'accompagnement à la création (du local à l'international), le rayonnement des deux festivals et du Quartz, l'activité dans les espaces publiques du Quartz, ainsi que les premiers résultats d'une diversification du public.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

- La dernière année doit voir l'ensemble des objectifs de cette CPO mis en œuvre et déployés, avec pour certains déjà des résultats. L'occasion de faire un premier bilan et penser à la suite du projet artistique avec les partenaires.

1. UNE PROGRAMMATION OUVERTE, EXIGEANTE ET ANCRÉE DANS SON TEMPS

À travers une programmation ambitieuse et généreuse, Le Quartz affirme une vision vivante et moderne du théâtre et des arts de la scène. Pensée pour toutes et tous, elle reflète la richesse des langages artistiques contemporains, fait dialoguer les mémoires et les imaginaires du monde, et tisse des liens profonds entre les œuvres, les artistes et les publics. Elle accueille des figures majeures de la scène internationale, soutient les talents émergents, accompagne la création régionale, et prend en compte les attentes de toutes les générations. Le projet artistique du Quartz se déploie ainsi dans un mouvement perpétuel entre enracinement territorial et ouverture au monde, fidélités et découvertes, héritages et expérimentations — pour contribuer, par l'art, à l'invention d'un futur désirable.

1.1. Un Théâtre de la rencontre et de la pluralité

Le projet artistique du Quartz place l'expérience de l'art à la portée de toutes et tous grâce à la capacité exceptionnelle du Quartz à rassembler les générations et les publics différents. Sans jugement de valeur, sans hiérarchie, la programmation se compose de propositions grand public et de projets de création plus pointus. Puissant catalysateur d'émancipation, le Quartz invite toute personne curieuse à éprouver le plaisir de rire ou pleurer, d'être émue, de comprendre et de réfléchir grâce à des expériences inoubliables de spectateurs et un programme d'actions en lien avec la programmation.

Une saison pensée pour toutes et tous

La saison du Quartz propose une grande diversité de parcours pour les spectateurs et spectatrices, en particulier pour la jeunesse et les familles, tout en mettant en dialogue les écritures contemporaines de la création artistique. Cette programmation ambitieuse conjugue exigence artistique et ouverture, suscite la curiosité, le débat d'idées et le plaisir de la découverte.

Fidèle à sa vocation de scène généraliste, Le Quartz propose une saison équilibrée entre musique, langage du corps (danse et cirque) et théâtre, en valorisant les formes transdisciplinaires. Théâtre, musique et mouvement s'articulent dans des saisons denses, composées de 50 à 60 titres par an, entre septembre et juin.

La programmation est résolument contemporaine. Elle reflète les récits du présent, revisite ceux du passé pour mieux imaginer l'avenir et fait dialoguer les traditions du monde à travers le regard d'artistes d'aujourd'hui. Nombre d'entre eux incarnent des croisements culturels, sociaux ou géographiques, affirmant une ouverture au monde et une résistance aux replis identitaires. Le Quartz privilégie les œuvres qui portent un regard poétique, critique ou ludique sur le monde, et qui interpellent le spectateur. Lieu du vivant, le théâtre y mêle fiction et réalité, gestes et idées, arts, sciences et philosophie, avec le souci d'accompagner chaque spectateur, spectatrice, dans son expérience.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Entre grandes figures et fidélités artistiques

Le Quartz accueille chaque saison des artistes majeurs de la scène contemporaine internationale (Amir Reza Koohestani, Lia Rodrigues, Marlène Freitas, Julien Gosselin, Séverine Chavrier, la Comédie-Française, Simon McBurney, Anne-Cécile Vandalem, Damien Jalet, Gisèle Vienne, Anne Teresa de Keersmaeker, les frères Forman, etc.). Certaines saisons permettent de suivre plusieurs œuvres d'un même créateur ou d'une même compagnie, pour offrir un regard approfondi sur une démarche artistique (Baro d'Evel en 26/27, et en réflexion : Séverine Chavrier, Philippe Quesne, Guy Cassiers…).

Cette ouverture vers l'international n'exclut pas l'ancrage territorial. De nombreux artistes bretons ont fait du Quartz leur maison. Elle le demeure. L'Ensemble Sillages, Mickaël Phelippeau, Pierre Guillois, Patricia Allio, Julie Berès, Olivier Martin-Salvan, Madeleine Louarn, Erwan Keravec… : une quinzaine d'équipes installées en Bretagne sont accompagnées chaque saison.

Des propositions pour toutes les générations

Le Quartz renforce son action en direction des jeunes et des familles en dehors du cadre scolaire. La programmation s'adresse notamment aux 15-25 ans, avec des spectacles qui parlent de leur monde, dialoguent avec leurs pratiques (cultures urbaines, numériques…), ou relaient les mouvements et pensées émergentes. Certaines propositions rassemblent de jeunes interprètes ou donnent la parole à la jeunesse : Bintou Dembélé, Sandrine Juglair, Michel Schweizer, Rebecca Chaillon, Monika Gintersdorfer, etc. Nombre de spectacles tout public peuvent également se partager en famille, y compris avec de jeunes enfants (une dizaine chaque saison).

Dans un souci de transmission, Le Quartz accorde une attention particulière aux œuvres scéniques marquantes. Elles permettent de mieux comprendre les écritures d'aujourd'hui en en retraçant les héritages. Parmi les pièces emblématiques : *May B* de Maguy Marin (1981), *La Chambre d'Isabella* de Jan Lauwers (2004), *La Mélancolie des dragons* de Philippe Quesne (2008), *La Réunification des deux Corées* de Joël Pommerat (2013), etc.

Chaque saison, des œuvres du répertoire trouvent aussi leur place : grands textes de théâtre (notamment les créations des Centres dramatiques nationaux de Rennes et Lorient), concerts de l'Orchestre national de France, de Bretagne, de l'Ensemble Matheus, un ou deux opéras programmés en partenariat avec la co[opéra]tive et/ou l'Opéra de Rennes, la danse n'étant pas en reste.

Une maison inclusive et accueillante

Le Quartz porte une vision ouverte et inclusive du monde. C'est un lieu où l'on dialogue au présent, où les artistes et les équipes considèrent l'autre dans un rapport d'égalité : femmes, jeunes, personnes en situation de handicap, personnes affirmant leur diversité de genre ou d'orientation sexuelle. Il ne s'agit pas d'imposer des quotas, mais de porter volontairement une attention plus juste aux projets portés par des femmes, aux talents d'interprètes minorés, aux formes moins visibles.

La présence à Morlaix du Centre National de Création Adaptée permet un lien fort avec les artistes en situation de handicap, que Le Quartz invite régulièrement sur ses plateaux.

1.2. Un modèle revisité

Après cinq années de fermeture, Le Quartz entame une nouvelle phase de son histoire. Il lui faut aujourd'hui trouver de nouveaux équilibres pour stabiliser un modèle économique repensé, adapté à l'évolution des pratiques culturelles, aux enjeux RSE et au contexte des politiques publiques. Plus que jamais, Le Quartz doit affirmer sa place d'acteur majeur de la création artistique à l'échelle régionale et nationale.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Retrouver une dynamique de fréquentation

Avant sa fermeture en 2020 – d'abord liée au COVID, puis aux travaux – Le Quartz était la scène nationale la plus fréquentée de France. Cinq années « hors les murs » ont fragilisé cette dynamique. Le retour dans le bâtiment rénové s'accompagne donc d'une stratégie ambitieuse pour retrouver un taux de fréquentation supérieur à 80 %, avec une jauge totale d'environ 85 000 places par saison (hors festivals).

Le modèle économique du Quartz repose en grande partie sur la fréquentation de la Grande Salle (1 500 places), qui permet de financer la programmation du Petit Théâtre. L'activité avait atteint, à la veille de la fermeture, une densité maximale, tant pour les équipes que pour le public. L'analyse récente de la fréquentation montre que, selon les disciplines artistiques, remplir la Grande Salle constitue un véritable défi. Le recours aux séries (plus de deux représentations) se concentre donc essentiellement dans le Petit Théâtre. Néanmoins, la possibilité de modulariser la capacité de la Grande Salle à 1 200 ou 800 places permet d'accueillir des propositions plus intimes dans de bonnes conditions.

Le Quartz est également un équipement unique en France, associant Culture et Congrès. Ce double usage permet un partage des charges (loyers, fluides, personnel) selon une clé de répartition définie. Ce fonctionnement hybride nécessite une coordination rigoureuse, depuis la planification à trois ans jusqu'à la gestion quotidienne des espaces et des équipes. Les travaux de rénovation ont renforcé cette capacité de cohabitation : hors Grande Salle, l'activité culturelle et l'activité congrès peuvent désormais se dérouler simultanément. La reprise en janvier 2024 confirme ce potentiel, mais exige une vigilance particulière, notamment en matière de ressources humaines techniques.

Recentrer l'activité sur Le Quartz et s'ancrer sur le territoire

Après cinq années d'activité hors les murs, Le Quartz recentre aujourd'hui son action dans le bâtiment, avec la volonté d'en faire un lieu vivant, ouvert à toutes et tous, y compris en dehors des représentations. Des propositions artistiques sont désormais imaginées pour les nouveaux espaces – hall et bar – (voir partie 3 : Développement des publics).

En parallèle, le Quartz poursuit une présence active sur le territoire. Il propose chaque saison une programmation hors les murs, notamment dans le quartier de Pontanézen et plus largement dans la Métropole. Ce travail se fait en partenariat avec Le Fourneau, Les Ateliers des Capucins ou les salles de spectacles de Brest Métropole : le festival Les mains en l'air à Guilers, des co-programmations avec Le Mac Orlan, La Maison du Théâtre, Passerelle…

Deux fois par an, Le Quartz Tout Terrain part en tournée pendant une semaine : spectacles dans les centres sociaux, les EHPAD, les établissements scolaires… Une fois par saison, un chapiteau s'installe dans un quartier de la ville pour plusieurs représentations ouvertes.

Repenser le rythme des saisons

Les saisons s'étendent de septembre à juin et sont rythmées par quatre festivals : NoBorder et DañsFabrik organisés par Le Quartz, ainsi que Film Court et Longueur d'ondes accueillis dans ses murs.

À partir de 2025, un nouveau temps fort destiné aux familles sera lancé pendant les vacances de la Toussaint : pendant quatre jours (du mercredi au samedi), le Quartz ouvrira ses portes pour une programmation festive et participative, avec spectacles et ateliers imaginés avec des artistes et des partenaires, à destination des enfants et des parents. Ce rendez-vous trouvera des échos dans la saison, à travers deux week-ends dédiés aux familles.

Enfin, dès la saison 2025/2026, Le Quartz fera évoluer ses outils de communication pour s'aligner sur un rythme trimestriel, plus cohérent avec la construction du programme (spectacles et autres rendez-vous) et mieux adapté aux nouvelles pratiques des spectateurs et spectatrices.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

2. Festivals et rayonnement international

Situé à la pointe du continent européen, le Quartz a développé deux festivals ouverts sur le monde. NoBorder et DañsFabrik rythment les saisons, rassemblent les générations, décloisonnent les publics et contribuent à la vitalité et au rayonnement du territoire. Au cœur de ces deux projets se vivent des découvertes et des rencontres interculturelles. Si l'étymologie du terme « continent» renvoie à l'idée de «tenir ensemble», alors ces deux festivals incarnent à eux seuls une grande ambition.

2.1. Festival NoBorder : Musiques populaires d'aujourd'hui

Fondé en 2011, le festival NoBorder est devenu un rendez-vous incontournable pour qui s'intéresse aux musiques traditionnelles et populaires, en Bretagne comme à l'échelle internationale. Il reflète la vitalité et la diversité d'un champ musical en constante évolution, traversé par les héritages, les influences croisées et les réinventions contemporaines.

Mais que signifie "No Border" aujourd'hui ? S'agit-il d'une **frontière géographique à franchir**, ou d'une **frontière esthétique à inventer** ? Le franchissement est au cœur du projet : il concerne les territoires, les formes, les gestes, les manières d'écouter, de créer et de partager la musique. C'est à partir de cette question que le festival affirme son identité.

NoBorder, en ce sens, n'est pas simplement un événement : c'est un lieu où s'expérimente une autre manière de penser les esthétiques populaires, dans leur porosité, leur liberté et leur capacité à franchir les cadres établis.

Un espace vivant, un patrimoine en mouvement

Pensé comme une plateforme vivante de circulation, de rencontres et de création, NoBorder défend une approche décloisonnée des musiques populaires : ancrées dans des territoires, mais toujours traversées par des dynamiques d'échange et de transformation. Cette posture se traduit à la fois par une attention au contexte local – la richesse des pratiques en Bretagne, la force des liens intergénérationnels et communautaires – et par une volonté d'ouverture, d'écoute, de dialogue avec les scènes artistiques d'ailleurs.

Ce décloisonnement esthétique traduit une posture plus large : celle d'un rapport vivant au patrimoine, pensé non comme une matière figée ou sacralisée, mais comme un répertoire de gestes, de sons, de récits et de pratiques à réactiver, à transmettre, à transformer. Dans un contexte où certaines voix cherchent à assigner les cultures à des identités closes ou à figer les héritages dans un récit national excluant, NoBorder propose une alternative sensible et collective : celle d'un patrimoine en mouvement, partagé, façonné par les circulations et les rencontres.

Les musiques populaires ne se jouent pas uniquement sur scène : elles se dansent, se chantent, se vivent en communauté. Elles accompagnent des moments festifs, des rituels, le plus souvent intergénérationnels (bals, veillées, cérémonies…) qui tissent du lien et du commun. Le festival NoBorder entend préserver cet esprit : offrir aux artistes et aux publics des espaces de rencontre, de partage, où la musique peut exister pleinement, sans être enfermée ni institutionnalisée. C'est là, dans cette circulation libre entre les temps, les formes et les lieux, que bat le cœur des musiques populaires.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Une esthétique de la porosité

L'une des grandes forces des musiques traditionnelles réside dans leur mode de transmission orale, qui leur confère une étonnante plasticité. Cette souplesse ouvre un espace de liberté et d'expérimentation dans lequel de nombreux artistes s'engouffrent aujourd'hui : en hybridant les formes, en réinventant les codes, en faisant dialoguer des langages musicaux venus d'horizons parfois très éloignés. Le festival NoBorder se fait l'écho de ces explorations contemporaines, en accueillant des propositions artistiques qui mêlent instruments anciens et outils numériques, chants ancestraux et spoken word, rythmes populaires et structures électroniques.

À la croisée des siècles, des traditions et des technologies, les musiques populaires se transforment, échappent aux carcans et s'inventent au présent, en résonance avec les grandes mutations du monde.

Un festival au coeur des coopérations

Depuis ses origines, NoBorder se nourrit d'un double mouvement : profondément ancré dans le territoire breton, il s'inscrit aussi dans une dynamique d'ouverture au monde. Cette posture se traduit aujourd'hui par une volonté affirmée de croiser les regards et de renforcer les coopérations, tant à l'échelle locale qu'internationale.

Cette dynamique se renforce aujourd'hui autour de trois axes : structuration régionale, coopération internationale, temps professionnels.

- Le collectif de programmation, élargi grâce à la collaboration avec Bretagne(s) World Sounds (BWS), incarne cette pluralité de points de vue et cette approche collégiale de la sélection artistique. Ce travail partagé appelle à poser de nouveaux jalons pour penser ensemble le cadre de la collaboration, clarifier les rôles et les engagements de chacun, chacune, et affirmer la place des partenaires dans la fabrique du festival. Il s'agit aussi de consolider les synergies, de mutualiser les moyens et de renforcer la recherche de financements pour accompagner l'évolution de NoBorder.

  L'un des axes majeurs à venir consiste à élargir la diffusion des artistes programmés à l'échelle du Grand Ouest, en développant notamment une tournée *Before* en amont du festival. Cette circulation des œuvres permettra de créer des points de contact avec de nouveaux publics et de faire résonner l'esprit de NoBorder bien au-delà de Brest.

- Dans le même temps, Le Quartz, aux côtés de l'Opéra de Rennes, du Théâtre de Cornouaille – Scène nationale de Quimper – et du Centre National de Création Musicale (CNCM) Athénor de Saint-Nazaire, engage une dynamique ambitieuse à l'échelle transnationale avec le projet **IMPAACT** (Initiatives Musicales de Production dans l'Arc Atlantique pour des Créations Transnationales) pour développer les coopérations internationales autour des musiques populaires. NoBorder se positionne comme une vitrine importante de ce pôle de production et de diffusion.

- NoBorder entend ainsi s'affirmer comme un rendez-vous professionnel de référence pour les artistes de Bretagne, pour les structures régionales et pour les réseaux nationaux pluridisciplinaires. En lien avec DROM, le conservatoire, les partenaires pédagogiques et les institutions de formation, le festival s'enrichit de temps de rencontres professionnelles, de tables rondes, de réflexions partagées sur les enjeux de transmission, de circulation des œuvres, d'appropriation culturelle, etc.

En 2025, **NoBorder accueillera à son ouverture un marathon créatif** réunissant artistes et professionnels hommes et femmes, venues de toute l'Europe, à l'initiative du ministère de la Culture. La thématique explorera l'hybridation dans les musiques populaires d'aujourd'hui.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

2.2. Festival DañsFabrik : Danser la relation

Depuis plus de vingt ans, la danse contemporaine façonne l'identité du Quartz et participe activement au rayonnement artistique de Brest. *Les Antipodes* (2001–2011), puis par DañsFabrik depuis 2012, ont inscrit durablement la danse dans la vie de la cité et tissé des liens profonds entre les artistes, les publics et le territoire.

Alors que les scènes se réinventent, que les artistes traversent des réalités parfois précaires, que les publics cherchent à redonner du sens à leur présence, nous avons voulu interroger l'essence même du festival : non plus seulement comme une succession de spectacles, mais comme un espace-temps habité, vécu, partagé. La différence ne se fait plus uniquement sur la qualité artistique d'un plateau, mais sur la manière dont on habite l'événement : la façon dont on y entre, on en sort, on s'y sent accueilli, déplacé, traversé. Un festival qui mise sur la qualité relationnelle ne pense pas seulement "ce qu'on montre", mais "comment on est ensemble". Nous affirmons ainsi un choix artistique et politique fort : placer la qualité relationnelle au cœur du projet.

C'est une conviction : l'expérience d'un festival ne se limite pas à ce qui est vu, mais à ce qui est vécu.
C'est une attention : à la manière dont on reçoit les artistes, dont on s'adresse aux publics, dont on relie les partenaires.
C'est une promesse : créer les conditions d'un lien sensible entre les œuvres, les corps, les idées et les êtres.

Dans un monde où tout s'accélère, où l'on consomme plus qu'on ne rencontre, nous voulons défendre une autre temporalité. Prendre soin du temps. Refuser l'empilement. Lutter contre l'événementiel jetable. Offrir des espaces de résonance.

Car au fond, la danse est cela : un art de la relation. C'est là que tout commence.

Un temps de création et d'hospitalité

Un festival commence bien avant la représentation. Pour les artistes, venir à Brest, c'est souvent traverser la France, voire l'Europe. Un festival peut devenir un espace de ressourcement à condition qu'il ne soit pas seulement un guichet ou un passage-éclair, mais bien un lieu de confiance artistique, d'accueil attentif et de relations durables.

À Brest, les œuvres ne font pas que "passer" : elles se révèlent. L'équipe technique accompagne la dernière ligne droite de certaines créations, les artistes sont invités à rester plusieurs jours, à présenter plusieurs pièces, à animer des trainings ouverts au public, à imaginer des formes participatives. Ce temps long, cette immersion, transforme leur présence en véritables rencontres.

L'équipe du Quartz place l'hospitalité au cœur de sa démarche. Consciente qu'un environnement bienveillant, aussi bien logistique qu'humain, est le socle d'une création exigeante, elle veille à chaque détail de l'accueil, depuis les équipes techniques jusqu'aux « anges gardiens » de la maison, de la production à la billetterie. Ce soin partagé s'adresse à toutes et tous : artistes, professionnels hommes et femmes, publics.

Penser la relation, c'est donc penser autrement les modalités d'accueil, de résidence, de création ou de reprise, dans une logique de parcours plutôt que d'évènement unique.

Une communauté temporaire, inclusive et curieuse

Plus qu'une succession de spectacles, DañsFabrik souhaite être un lieu de vie, de circulation et de croisement. Le festival active ainsi une communauté éphémère mais vivante, qui réunit amateurs, amatrices, habitants et habitantes, curieux et curieuses, professionnels et professionnelles, enfants, personnes éloignées des pratiques culturelles. Favoriser une fréquentation multiple, pas seulement une consommation ponctuelle : tout cela génère un attachement au festival et donne envie d'en être, d'y revenir, d'y appartenir.

Cette ambition s'appuie sur des partenariats précieux avec les structures culturelles du territoire (Fourneau, Capucins, Maison du Théâtre, Passerelle, Mac Orlan…) et sur une programmation élargie à

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

l'espace public, pour faire entrer la danse dans le quotidien. Elle s'incarne aussi dans des projets participatifs, des temps d'échange et de partage, qui donnent corps à une culture de la relation.

Les matinées de **training ouvert à toutes et tous**, qu'il s'agisse de professionnels (hommes et femmes) ou de simples curieux, permettent aux corps de se mettre en mouvement ensemble, dans un esprit de transmission et d'écoute. L'après-midi, les **ateliers de pratiques somatiques**, également accessibles à tous, invitent à explorer d'autres rapports au corps, plus sensibles et plus intimes. Ces temps partagés sont précieux pour construire une attention commune, une porosité entre les mondes, et renforcer la place du corps comme vecteur de lien.

Durant toute la semaine, DañsFabrik accueille également les libraires itinérantes de **Book on the Move**, qui proposent une sélection d'ouvrages autour de la danse, du corps et de la pensée contemporaine. Des **siestes-lectures**, ouvertes à toutes et tous, ponctuent le festival comme des respirations sensibles et poétiques, invitant à habiter autrement le temps et l'espace.

Les soirées festives et les repas au bar du Quartz prolongent ces rencontres dans une ambiance chaleureuse et simple, où artistes, techniciens, équipes et publics se retrouvent dans une atmosphère conviviale.

Enfin, le festival affirme une volonté d'inclusion concrète, en accueillant des artistes en situation de handicap et en faisant une place aux écritures chorégraphiques encore peu représentées. Cette ouverture contribue à renouveler les récits, à élargir les imaginaires et à faire du festival un espace où la diversité des corps et des expériences trouve toute sa place.

Une scène chorégraphique connectée à l'Europe

DañsFabrik affirme une ambition européenne tout en approfondissant son ancrage brestois. Le festival accueille des créations nationales et internationales dans une programmation qui conjugue découverte, exigence et accessibilité.

Il entretient un lien de compagnonnage avec **Charleroi danse**, à Bruxelles et souhaite renforcer sa participation à des réseaux de coopération, notamment en rejoignant **Big Pulse Dance Alliance** : un réseau de festivals européens engagé pour la circulation des œuvres, la diversification des programmations, le développement des artistes et l'accessibilité de la danse contemporaine.

Le festival nourrit aussi un lien avec l'Amérique du Sud. Un mini-festival à **Cochabamba** a ouvert un dialogue inédit, que Le Quartz souhaite prolonger, non pas dans une logique unique de tournée, mais bien de rencontre : avec un pays, des danseurs et danseuses, des habitants et habitantes. Là encore, ce sont les relations qui comptent, dans un esprit de réciprocité et de curiosité partagée.

Cette ouverture internationale ne s'oppose pas à l'enracinement local : elle l'enrichit. Elle élargit les horizons, stimule les échanges et inscrit DañsFabrik dans un réseau vivant, en dialogue constant avec le monde.

L'art, à lui seul, ne suffit pas s'il n'est pas inscrit dans un tissu de relations vivantes. La création contemporaine doit travailler ses conditions d'apparition pour être véritablement accessible, adressée, partagée. Un festival peut être un moment d'intensité artistique sans renoncer à l'hospitalité, à l'écoute, à la simplicité. Il peut être à la fois hautement artistique et profondément humain. C'est cette conviction qui anime DañsFabrik et guide son renouveau.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

3. Soutien à la création et responsabilités professionnelles

Le Quartz est un outil d'accompagnement à la création, aux capacités exceptionnelles dans le réseau des Scènes nationales et en région Bretagne. C'est avant tout au Quartz et autour des étapes de création d'un spectacle que la permanence artistique s'organise.

À l'écoute et critique, tout au long du processus de création, apportant un soutien avisé, une présence solide, Le Quartz est engagé dans les réseaux professionnels en région, sur le plan national et international.

Consciente de l'urgence des enjeux sociaux et environnementaux sur le territoire, l'équipe engage l'action du Quartz pour être un acteur moteur d'une dynamique collaborative en région et au- delà pour constituer des outils de réflexion et d'actions concrètes, qui modifient les pratiques professionnelles.

En établissant un programme de soutien alliant ouverture du lieu, résidences, jumelages, artistes associés, coproductions, productions, mutualisation de moyens, Le Quartz contribue à initier, co-créer, coproduire des projets artistiques exemplaires.

3.1. Mise en avant des artistes associés

Les créations et l'implication sur le territoire des artistes associés croisent les enjeux du projet artistique et culturel. La Scène nationale s'associe à l'artiste plasticienne, metteuse en scène et directrice musicale NINA LAISNÉ, ainsi qu'au marionnettiste et metteur en scène RENAUD HERBIN pour 2025, 2026 et 2027.

Trois axes guident ces deux associations :
→ Accompagnement de la création/recherche
→ Diffusion du répertoire
→ Territoire/publics/équipe

Le Quartz envisage d'élargir progressivement ce collectif d'artistes associés à partir de 2026.

Nina Laisné

Nina Laisné : Les œuvres de Nina Laisné prennent corps et se déploient en mettant en dialogue l'art plastique, le cinéma, la musique, la danse, mais aussi à travers des éléments historiques et sociologiques, l'art, les traditions populaires, la mode, le cabaret et l'opéra. Nina Laisné s'intéresse aux identités marginales qui évoluent dans l'ombre de l'Histoire officielle mais aussi aux traditions orales lorsqu'elles sont exposées au déracinement et au croisement. Elle est déjà venue au Quartz présenter Romances Inciertos, un autre Orlando fruit de sa rencontre avec François Chaignaud. Dans le choix de Nina Laisné, c'est le désir de poursuivre l'accompagnement d'un parcours de créateur dans la durée puisque cela fait plusieurs années que nous avons noué une relation de fidélité autour de son travail.

→ *Diffusion du répertoire* :

• Saison 25/26 : *Ultimo Helecho*, *Como Una Baguala Oscura*, récital de Hilda Herrera

• Saison 26/27 : *Arca Ostinata* + exposition

• Saison 27/28 : nouvelle création + exposition

→ *Création / recherche* :

• Accompagnement d'*Ultimo Helecho* et de la création 2027

→ *Autres collaborations* :

• Conseil artistique pour le Festival NoBorder

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

• Actions de transmission à imaginer avec le Conservatoire et l'Université

Renaud Herbin

Marionnettiste, Renaud Herbin a toujours apprécié les collaborations qui ont su déplacer sa pratique de marionnettiste. Il développe la relation corps-objet-image, décloisonnant les pratiques de la matière et de la marionnette par un lien avec le champ chorégraphique et les arts visuels. Il s'intéresse à la fragilité du vivant, à la jeunesse, au déplacement et aux organisations humaines au travail.

→ *Diffusion du répertoire* :

• Saison 25/26 : *Birja*, *Quelque chose s'attendrie*

• Saison 26/27 : *Atlas des franchissements*

• Saison 27/28 : création 2027 + exposition

→ *Création / recherche* :

• Accompagnement de *Birja* et de la création 2027

→ *Transmission & accompagnements* :

• Collaboration avec la Licence Art en 25/26

• Appui au service des publics

• Implication au sein du dispositif Brest en vue, en tant que regard complice et sensible sur l'équipe

Développement à partir de 2026

Dans le cadre du Jumelage avec le quartier de Pontanézen (voir Chap 4.1.), Le Quartz impulse une nouvelle dynamique de partage de son projet au plus grand nombre sur un territoire de la politique de la ville durant cinq années. La résidence de territoire a pour objet de favoriser la rencontre entre les habitants et habitantes et une démarche créative en s'appuyant sur une présence artistique forte et des collaborations avec les acteurs et actrices du territoire. Il s'agit de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle.

En 2027, une équipe artistique installée en Bretagne se verra proposer une association pluriannuelle avec Le Quartz.

3.2. Une stratégie de coproduction à la hauteur d'une grande maison

Après un temps de réflexion collective au sein de l'équipe de direction, Le Quartz affirme ses orientations en matière de soutien à la création pour la durée de cette Convention Pluriannuelle d'Objectifs. Ces choix s'inscrivent dans un contexte profondément transformé pour les équipes artistiques : fragilisées par la conjoncture économique, confrontées à des temporalités plus longues de production et à une complexité croissante des modèles de financement, elles ont aujourd'hui besoin de partenaires solides et engagés.

En tant que Scène nationale, Le Quartz a la responsabilité d'assumer pleinement son rôle de grande maison au service des artistes. Cela implique de se positionner comme un acteur structurant, capable d'accompagner durablement les processus de création, tout en restant à l'écoute des réalités du terrain.

Dans cette perspective, une stratégie claire et évolutive est mise en place, pour renforcer l'ancrage du Quartz au sein des **réseaux régionaux, nationaux et internationaux** tout en consolidant un écosystème artistique exigeant, audacieux et ouvert. Elle repose sur trois axes complémentaires :

→ L'augmentation de l'enveloppe dédiée à la coproduction

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

→ Les choix pour une création plus équitable
→ Le développement du Fonds de dotation
→ Le fléchage prioritaire des coproductions

Renforcer l'investissement du Quartz dans la production artistique

Le Quartz renforce son soutien direct aux artistes et aux compagnies en augmentant de manière significative les moyens consacrés aux apports en coproduction. Ce choix stratégique traduit une volonté affirmée de peser davantage dans les équilibres de production, de donner une visibilité accrue aux œuvres soutenues, mais aussi de répondre aux attentes exprimées par les collectivités territoriales et par l'État en matière de soutien à la création.

Dans un paysage où les modèles économiques des équipes artistiques sont de plus en plus fragiles, il revient aux scènes nationales de **jouer pleinement leur rôle en assumant une part de responsabilité proportionnelle à leurs moyens.** Le Quartz s'engage donc à consacrer au minimum 10 % de sa dépense artistique annuelle, soit 200 000 € par exercice, au soutien à la production, considérant que cet effort est à la hauteur de sa mission de service public et de son poids professionnel dans le secteur. Cet engagement fort place la création au cœur du projet artistique, en cohérence avec les enjeux contemporains du spectacle vivant.

Agir pour une création plus équitable

Dans un contexte où les études récentes en France continuent de souligner les inégalités persistantes entre femmes et hommes dans l'accès aux moyens de production artistique, Le Quartz s'engage de manière volontariste pour **favoriser une répartition plus équitable des ressources.** Cela se traduit par une attention particulière portée à la parité dans l'attribution des apports en coproduction, mais aussi par un soutien actif aux parcours de créatrices qui développent des projets de grande envergure, dans toutes les disciplines. Il s'agit de corriger des déséquilibres structurels bien documentés, en accompagnant les femmes dans des démarches artistiques ambitieuses, et en leur offrant une visibilité à la hauteur de leurs propositions. Cet engagement est conçu comme un levier de transformation concret, au service d'une création plus juste, plus diverse et résolument tournée vers l'avenir.

Activer un levier de financement exceptionnel sur le territoire

Le développement du Fonds de dotation du Quartz constitue un levier stratégique majeur pour renforcer les moyens alloués à la création. Ce dispositif offre un potentiel exceptionnel sur un territoire comme celui de Brest Métropole, riche d'un tissu économique dynamique, d'entreprises engagées, et d'une forte tradition de coopération entre acteurs publics et privés.

L'année 2025 est consacrée à une remise en mouvement du Fonds : toilettage juridique, redéfinition de son fonctionnement, actions de présentation auprès des entreprises de la métropole et s'en suivra le recrutement d'une personne dédiée à son animation et à son développement.

L'objectif est de favoriser des partenariats ciblés avec le monde économique, pour élargir les sources de financement de la création artistique. Une priorité sera donnée aux projets portés par les artistes associés ainsi qu'aux résidences de territoire, notamment dans le cadre du jumelage avec le quartier de l'Europe avec comme cœur d'action Pontanézen.

Par ce biais, Le Quartz souhaite inscrire son action dans une logique de co-construction durable, tout en affirmant le rôle de la culture comme vecteur d'innovation, de lien social et d'attractivité pour le territoire.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Prioriser les coproductions en lien avec les ambitions du projet

Enfin, les choix de coproduction feront l'objet d'une priorisation attentive, en lien étroit avec les axes du projet artistique et culturel. Ce fléchage permettra d'assurer une meilleure cohérence entre les projets soutenus, les attentes des équipes artistiques et les ressources mobilisées, tout en veillant à maintenir un dialogue constant avec les créateurs et créatrices.

- Dans un contexte de raréfaction des moyens et de fragilisation des structures de production, **la création de spectacles de grand format** devient aujourd'hui un véritable défi. On assiste à une augmentation significative du nombre de coproducteurs nécessaires – parfois jusqu'à vingt pour un même projet – ainsi qu'à l'allongement des temps de conception et de fabrication. Parallèlement, le nombre de projets et de dates de tournée diminue, rendant ces entreprises artistiques plus incertaines, plus lentes, parfois plus risquées.
  Cette réalité pèse particulièrement sur les lieux dotés d'un grand plateau comme Le Quartz : sans vigilance, ces œuvres ambitieuses risqueraient de ne plus pouvoir y être présentées.
  C'est pourquoi Le Quartz fait le choix affirmé de s'impliquer activement dans ce type de production, en apportant un soutien renforcé aux projets qui requièrent des moyens techniques et financiers importants et qui trouvent dans notre scène un espace de réalisation à la mesure de leur ambition artistique.

- Dans la répartition des projets soutenus, **la danse contemporaine et la musique** occupent une place centrale, en résonance avec l'identité artistique du Quartz et ses deux festivals majeurs : DañsFabrik pour la danse et NoBorder pour la musique.

  Côté danse, Le Quartz inscrit son action dans une dynamique de **coopérations internationales et inter-festivals, ou régionales** en lien avec les grandes scènes européennes de création contemporaine : Festival d'Avignon, Kunstenfestivaldesarts à Bruxelles, Wiener Festwochen à Vienne, Charleroi danse à Bruxelles, etc. et les réseaux bretons. Cette stratégie se traduit par **des créations programmées pendant le festival DañsFabrik**, mais aussi par un travail de veille et de repérage sur la scène chorégraphique émergente.

  Côté musique, le Quartz affirme son engagement en faveur de la musique de création à travers plusieurs leviers : des **partenariats renforcés avec des structures de référence** comme le festival Musica, et le réseau pluridisciplinaire autour de l'Ensemble Sillage, pour envisager d'autres manières de produire et diffuser des programmes (rédaction de SEP) ; la coproduction des **créations du festival NoBorder**, dans une logique de circulation entre musique traditionnelle, contemporaine et expérimentale, l'engagement du Quartz dans **La co[opéra]tive**, à partir de 2026, dans une entente avec le Théâtre de Cornouaille à Quimper et les autres membres de ce collectif.

- Une **attention particulière est portée aux compagnies implantées en région Bretagne**, toutes disciplines confondues. Le Quartz souhaite ainsi contribuer activement à la vitalité de la création régionale, en lien étroit avec les réseaux professionnels et les partenaires du territoire. Ces compagnies bénéficieront d'un soutien sous forme de coproduction, mais aussi de **visibilité dans la programmation,** que ce soit dans le cadre des festivals, de la saison ou de projets spécifiques menés sur le territoire.

  Cette orientation se traduit concrètement par une **répartition des moyens de coproduction** selon trois niveaux d'intervention :

  → **25 % pour les compagnies régionales**,

  → **50 % pour les compagnies nationales hors région**,

  → **25 % pour des projets internationaux**, dans une logique d'ouverture et de circulation des œuvres à l'échelle européenne et au-delà.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

3.3. Le Quartz, une maison ressource pour les artistes

Le Quartz dispose d'une palette exceptionnelle d'outils, d'espaces et de compétences pour accompagner les artistes dans toutes les étapes de leur création. Studio de musique, studio de danse, salle de répétition, atelier de construction de décors, atelier costumes, hébergements au Manoir de Keroual… Tout concourt à offrir un environnement de travail rare, soutenu par une équipe technique hautement qualifiée, dont plusieurs membres ont collaboré étroitement avec des artistes majeurs soutenus par Le Quartz.

Dans un contexte où les moyens budgétaires alloués à la création sont de plus en plus contraints, il devient essentiel de ne pas disperser notre accompagnement, mais au contraire de donner de réels moyens à quelques projets. Cette articulation permet au Quartz d'affirmer son rôle de maison pour les artistes, de rendre plus lisible et plus cohérente son action et d'amplifier l'impact artistique pour les équipes artistiques.

Prioriser l'accompagnement tout au long des étapes de création

Le Quartz renforce son engagement auprès des équipes artistiques en accompagnant des projets sur différentes des phases de création : de l'écriture à la répétition, de la fabrication des décors à la confection des costumes, du montage de production à la création lumière. En orientant en priorité ses moyens techniques, logistiques et humains vers des projets coproduits et en s'inscrivant dans un temps long, Le Quartz se positionne comme partenaire de confiance. Il apporte des conseils avisés et une présence engagée à chaque étape du processus artistique.

Selon les projets, cet engagement peut s'étaler sur plusieurs saisons et concerner au maximum trois projets en simultané. Nous sommes attentifs à ce que cela concerne au moins une équipe bretonne.

Dès 2025, le Quartz accompagne la prochaine création de l'auteur, metteur en scène et comédien David Wahl "L'Homme poisson" prévu en octobre 2025 à Brest ; la prochaine création de la metteuse en scène Patricia Allio "Refuge" crée à l'automne 2026.

Le Quartz engage volontairement un volume annuel important d'heures d'intermittence dédiées à l'accompagnement de la création, au plateau, aux ateliers, à la production. Il affirme ainsi une reconnaissance du rôle actif que jouent ses équipes dans le processus de création.

Une attention aux équipes artistiques régionales

En dehors des accompagnements "longs", Le Quartz met à disposition ses espaces dès que possible aux équipes artistiques du territoire, avec selon les projets et les étapes de travail, un apport technique ou financier.

La création d'un jumelage entre Le Quartz et Charleroi Danse, Centre Chorégraphique Wallonie Bruxelles, permet à une équipe bretonne de bénéficier chaque année d'une résidence à Bruxelles et de renforcer les opportunités de diffusion à l'international. En 2025, c'est l'artiste Betty Tchomanga qui bénéficiera de ce dispositif de jumelage pour sa prochaine création, une manière de poursuivre la collaboration après les quatres années d'association.

Dans le cadre de la convention avec Danse à tous les étages, le Quartz assure également la mise à disposition d'espace de travail.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

5. LE QUARTZ AU SERVICE DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE, DE L'ACTION ET DES DROITS CULTURELS : DÉCOUVRIR, PRATIQUER, CONSTRUIRE, S'APPROPRIER

Le Quartz s'engage pleinement à rendre la culture vivante et accessible à tous. En lien avec les artistes, les partenaires locaux et les habitants, l'équipe du pôle public déploie des initiatives pour encourager la curiosité, la découverte des œuvres et une fréquentation diversifiée. Plus qu'un lieu de diffusion, Le Quartz est un espace de rencontre, où chacun et chacune peut s'approprier les arts, explorer de nouvelles formes d'expression et participer activement à la vie culturelle du territoire.

Grâce à des projets de proximité, des partenariats avec les établissements scolaires et des actions menées hors les murs, Le Quartz tisse des liens solides avec ses publics. Chaque action est pensée pour offrir des parcours d'éducation artistique qui répondent aux besoins de chacun, tout en nourrissant la créativité et la réflexion collective. L'objectif est simple : faire de la culture un bien commun, ouvert à toutes et à tous, et créer des moments de partage et d'échange, au-delà de la simple rencontre avec les œuvres.

Pour porter ce projet de manière cohérente et ambitieuse, l'organisation du pôle public évolue. S'appuyant sur les bases existantes, l'équipe se réorganise autour de trois axes complémentaires : les projets menés avec les habitants, habitantes (notamment les parcours d'éducation artistique et culturelle et le jumelage avec Europe), L'accueil et le développement des publics (qui inclut l'accueil du public, la billetterie ainsi que le suivi du programme autour des spectacles) et enfin la communication. Cette nouvelle dynamique s'accompagne de la création d'un poste de chargé d'accueil et de développement des publics, prévu dès septembre 2025. L'ensemble est coordonné par la Secrétaire générale du Quartz et le déploiement de la stratégie du Quartz en matière d'EAC, de médiation, de droits culturels, développée ci-dessous se fera de manière progressive au cours des quatre prochaines années.

5.1. Tisser des liens durables sur le territoire

Dans la continuité de son engagement pour une culture partagée, Le Quartz développe des projets de proximité pensés sur le long terme, au plus près des habitants, habitantes, dans leur diversité. Jumelage avec un quartier populaire, spectacles itinérants, actions en milieu carcéral ou en milieu scolaire : autant de formes pour aller à la rencontre de celles et ceux qui, souvent, restent à distance des institutions culturelles. Ces projets, portés avec les acteurs et actrices du territoire, dessinent une géographie sensible, vivante, solidaire — un territoire commun à imaginer et faire grandir ensemble.

Le jumelage avec le quartier de Pontanézen

Le jumelage avec le quartier de Pontanézen ouvre un nouveau champ d'exploration pour l'équipe du Quartz. Il s'agit, dès la première année, de semer des gestes poétiques et artistiques dans l'espace public et les lieux du quotidien, d'aller à la rencontre des habitants, habitantes, des structures éducatives, sociales, culturelles ou sportives. Apprendre du quartier, de ses rythmes, de sa géographie, de ses usages : tel est le point de départ pour constituer un groupe d'individus désireux de participer à cette aventure collective.

C'est à partir de ce noyau que se construira une manière de faire ensemble — autour de la création, de la transmission, de l'échange et de l'invention partagée. Le jumelage a pour ambition d'impliquer une grande diversité d'acteurs et d'actrices du territoire (centres de loisirs, maisons de quartier, centres sociaux, associations, établissements médico-sociaux, médiathèque, clubs sportifs, maisons

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

de retraite…) et de mobiliser un nombre significatif d'usagers, de professionnels (hommes et femmes) ou de bénévoles.

Ce compagnonnage, pensé sur quatre années à partir de la saison 2025/2026, s'inscrit dans une volonté de construire une relation durable, fondée sur la confiance, l'écoute et la co-création.

Le Quartz Tout Terrain

Avec Le Quartz Tout Terrain, nous allons à la rencontre de celles et ceux qui, pour diverses raisons, ne franchissent pas les portes du théâtre. Établissements de santé, centres sociaux, milieux carcéraux, structures médico-sociales : ces lieux deviennent des scènes possibles, des espaces d'accueil pour l'imaginaire et la rencontre.

Chaque saison, deux spectacles sont diffusés sur le territoire, dans une logique de tournée par zone géographique. Cette rotation permet de toucher une diversité de structures au fil des années, en évitant les redondances et d'élargir progressivement la présence artistique du Quartz à l'échelle locale.

Le Quartz à la maison d'arrêt de Brest

Depuis 2012, Le Quartz coordonne un programme d'activités artistiques à destination des personnes placées sous main de justice à Brest. En lien étroit avec les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) et la Protection Judiciaire de la Jeunesse, des ateliers d'écriture, de composition ou de théâtre sont proposés aux femmes, aux hommes et aux mineurs détenus.

Ces espaces, souvent vécus comme des respirations précieuses, permettent d'ouvrir des chemins d'expression, de réflexion et parfois de reconstruction. Ils s'inscrivent pleinement dans un parcours d'insertion ou de réinsertion, en reconnaissant la capacité créative de chacun et chacune. Une demande de soutien auprès de la DRAC sera renouvelée chaque année pendant toute la durée de la convention pluriannuelle d'objectifs.

Une résidence en milieu scolaire

À l'horizon 2026/2027, Le Quartz souhaite initier une résidence artistique et culturelle en école primaire, avec une attention particulière portée aux établissements du quartier de Pontanézen. Pensée en complémentarité avec les actions menées dans le cadre du jumelage, cette résidence s'écrira tout au long de la saison 2025/2026, en lien avec les équipes éducatives et les artistes associés. Elle visera à inscrire l'art au cœur de l'école, comme un levier d'éveil, de dialogue et d'émancipation.

5.2. Des parcours EAC sur mesure pour un théâtre vivant et connecté aux enjeux contemporains

Le Quartz propose plusieurs parcours d'éducation artistique et culturelle, construits main dans la main avec ses partenaires : enseignants des collèges, lycées, établissements supérieurs, professeurs du Conservatoire ou encore éducateurs et encadrants du champ social.

Qu'il s'agisse d'une première sensibilisation, d'un engagement tout au long de l'année ou d'une immersion intense pendant un festival, notre équipe accompagne chaque structure dans la conception de son parcours. Elle met à disposition des ressources en lien avec les spectacles et facilite les rencontres avec les artistes.

À la carte

Le parcours À la carte est pensé comme une porte d'entrée simple et souple dans l'univers du Quartz. Il permet à chacun — enseignant et enseignante, éducateur et éducatrice, responsable d'un atelier ou d'une structure — de construire un parcours sur mesure, adapté au rythme et aux

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

envies de son groupe, sans engagement lourd ni préalable. C'est une manière de découvrir ou de faire découvrir le spectacle vivant pas à pas, en confiance.

Chaque groupe peut composer son propre parcours parmi les spectacles de la saison : une à trois sorties dans l'année, ponctuées selon les possibilités d'un temps d'échange avec un ou une artiste, d'une brève présentation en amont, d'un atelier de pratique ou encore d'une masterclass, notamment pour les musiciens et musiciennes, comédiens et comédiennes en lien avec le CRR ou les écoles de musique.

À la carte, c'est une invitation à franchir le seuil du théâtre en douceur, à son rythme, sans format imposé — mais toujours avec l'accompagnement de l'équipe du Quartz, attentive à ce que chaque rencontre soit vivante, sensible et réussie.

Génération Quartz

Avec ce parcours, Le Quartz invite les jeunes à faire l'expérience du théâtre comme espace de débat, de découverte, de mise en mouvement du regard. Pensé pour des collégiens, collégiennes, lycéens et lycéennes ou étudiants, étudiantes, Génération Quartz s'appuie sur une sélection d'œuvres engagées, poétiques, vivantes, qui abordent les grands enjeux du monde contemporain : justice sociale, écologie, genre, migration, mémoire, luttes, futur. Autant de récits puissants et sensibles qui viennent nourrir la réflexion, susciter les échanges, bousculer parfois, élargir souvent.

Ce parcours propose aux jeunes de se confronter à des points de vue artistiques singuliers, d'ouvrir leur imaginaire, de croiser leurs interprétations, de prendre la parole. Il repose sur l'idée que la citoyenneté se construit aussi dans la capacité à écouter, à formuler une pensée, à débattre, à se laisser transformer par l'art et par les autres. Pensé dans une logique de complémentarité avec les projets d'éducation à la citoyenneté et à l'esprit critique portés par les établissements, il offre un cadre structuré, souple et stimulant :

→ 2 spectacles choisis par Le Quartz, en lien avec les thématiques du parcours
→ 1 spectacle librement choisi par le groupe, pour encourager la prise d'initiative
→ 1 visite du Quartz, pour découvrir les coulisses d'un théâtre
→ 1 atelier de pratique artistique (2h), pour expérimenter le plateau
→ 1 débat animé autour d'une question soulevée par un spectacle
→ 1 formation pour les accompagnateurs et accompagnatrices
→ en option : un écho chez un autre acteur culturel de la métropole (exposition, projection, rencontre…)

Objectif : faire émerger une génération de *quartziens* et *quartziennes* qui voient le théâtre comme un lieu vivant d'émancipation, de pensée et de lien.
→ Démarrage en 2025/2026 avec trois groupes pilotes

Une semaine au Quartz

C'est une semaine hors du cadre, une parenthèse vivante au cœur du théâtre. Pensée comme une immersion collective, cette expérience propose à un groupe de jeunes de plonger dans l'effervescence d'un festival ou dans la dynamique d'un atelier de pratique. Encadrés par un ou une artiste, les participants et participantes prennent part à un atelier quotidien, dans une des salles du Quartz, tout en découvrant l'envers du décor : répétitions, spectacles, rencontres, métiers…

Cette semaine transforme souvent le rapport à l'art, au groupe, à soi. Elle crée une rupture joyeuse avec le quotidien, un terrain d'exploration libre et sensible, qui permet de :

→ Découvrir une maison artistique de l'intérieur, en tant qu'espace de travail, de création, de vie ;
→ Prendre confiance, par l'expression, le geste, la prise de parole ou la scène ;
→ Se sentir légitime dans un lieu culturel souvent perçu comme réservé à d'autres ;
→ Rencontrer des artistes et partager avec eux des questions, des émotions, des idées ;
→ Faire groupe autrement, à travers une dynamique collective où chacun peut trouver sa place ;

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

→ Changer de regard, sur le monde, les autres, sur soi.

Cette expérience singulière est proposée à des groupes issus de contextes très variés : collégiens, lycéens, étudiants de l'ENIB ou de l'UBO, jeunes de la Protection judiciaire de la jeunesse, etc.

Elle est conçue comme une rencontre intense avec le spectacle vivant, mais aussi comme un espace d'émancipation et de mise en mouvement.
→ Jusqu'à 7 groupes par saison.

Nos futurs

Nos Futurs est un parcours de création original, porté par Le Quartz en complicité avec trois partenaires culturels majeurs de la métropole brestoise : le festival Longueur d'ondes (radio), le festival Européen du Film Court (cinéma) et l'Université de Bretagne Occidentale. Ensemble, nous invitons une quinzaine de jeunes, âgés de 15 à 25 ans, à raconter le monde à leur façon, avec leurs mots, leurs regards, leurs sensibilités.

Ce projet s'adresse à des jeunes issus de parcours variés – de filières générales ou professionnelles, étudiants, jeunes réfugiés, décrocheurs, volontaires en service civique… L'idée est de créer un groupe à l'image de la jeunesse d'aujourd'hui : plurielle, vivante, inventive.

Ce mélange des trajectoires est le cœur même du projet. Il permet de casser les barrières sociales, éducatives, culturelles et de faire émerger une parole collective à plusieurs voix. Chaque jeune apporte son univers, ses références, sa langue parfois et tout cela devient matière à créer ensemble. Le travail artistique devient alors un levier pour la rencontre, l'écoute, la confiance, la coopération.

En s'appuyant sur trois formes d'écriture – le spectacle vivant, la radio, et le cinéma – les participants et participantes construisent des récits croisés, des portraits de jeunesse, à la fois intimes et universels. Ils interrogent leur rapport au monde, leurs colères, leurs rêves, leurs désirs d'avenir. Ils prennent la parole, et surtout, ils se sentent écoutés.

Le parcours s'étend sur une saison, avec :
→ des ateliers de création encadrés par des artistes des trois disciplines ;
→ des temps forts organisés dans chacun des festivals partenaires ;
→ des rencontres régulières pour nourrir le collectif, approfondir la réflexion, expérimenter ;
→ une restitution publique, sous une forme choisie ensemble : performance, projection, exposition sonore…

"Nos Futurs" est une fabrique de récits, mais aussi une fabrique de liens. C'est un espace où l'on apprend à se dire, à se rencontrer, à composer ensemble une vision du monde plus nuancée, plus ouverte, plus sensible.
→ Saison 26/27 : écriture du projet, constitution du réseau de partenaires.
→ Automne 27 : lancement du premier groupe.

Formation "Accompagner un groupe"

Accompagner un groupe au théâtre, ce n'est pas simplement organiser une sortie : c'est ouvrir un espace d'échange, de réflexion, d'émotion partagée. Pour que cette expérience soit pleinement vivante, Le Quartz propose deux temps de formation, l'un à destination des enseignants et enseignantes, l'autre pour les professionnels du champ social, de l'animation et de la jeunesse.

Ces formations visent à renforcer les compétences de celles et ceux qui accompagnent régulièrement des groupes – enfants, adolescents ou jeunes adultes – dans la découverte du spectacle vivant. Elles sont pensées comme des moments de ressourcement, de partage d'expériences, de dialogue entre pratiques.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

En partenariat avec le Rectorat de l'Académie de Rennes, les CEMEA ou les Francas, qui ont développé de solides expertises dans la médiation, la pédagogie active et l'accompagnement culturel, nous construirons ces formations à la croisée des regards : artistique, éducatif, social.

Les participants seront invités à s'interroger sur ce qui précède et suit une sortie : comment préparer un groupe à la rencontre avec une œuvre ? Quelles clés donner sans enfermer ? Comment accueillir la parole des jeunes après un spectacle ? Quels outils mobiliser pour enrichir leur expérience ? Quels dispositifs imaginer pour favoriser la liberté, la curiosité, la sensibilité de chacun et chacune ?

Chaque session comprendra des temps de pratique artistique, des mises en situation, des échanges d'outils, des rencontres avec des artistes et des médiateurs et médiatrices culturels.
Objectif : faire du théâtre un terrain commun, un lieu où l'on apprend ensemble à voir, à écouter, à penser, à ressentir.
→ Première formation prévue en 2026/2027, avec un groupe pilote.

5.3. La coordination des enseignements optionnels et spécialités

Le Quartz, en tant que scène nationale, joue un rôle central dans l'accompagnement et la valorisation de l'enseignement artistique en milieu scolaire. Par son implication dans diverses options artistiques au sein des lycées et collèges de Brest et de ses environs, Le Quartz contribue à l'enrichissement des parcours des élèves, qu'il s'agisse de danse, de théâtre ou d'autres disciplines. Le Quartz participe à la consolidation d'un réseau éducatif culturel de qualité, pour les jeunes du territoire.

L'enseignement optionnel spécialité danse au Lycée La Pérouse-Kerichen - Brest

Le Quartz coordonne depuis 2017, l'option spécialité danse au lycée La Pérouse-Kerichen autour d'enjeux communs comme le développement de compétences et de connaissances artistiques et culturelles pour les élèves, la sensibilisation au spectacle vivant et à ses corps de métiers, la construction d'un regard éclairé sur la danse et d'une pensée critique.
Chaque année, une quinzaine d'ateliers, un parcours de spectacles, des rencontres avec les artistes, un voyage à Lyon, les épreuves du baccalauréat sont mis en place pour les élèves.

Une partie de ce programme de rencontres et d'ateliers est mutualisé avec l'option danse du Lycée Fénelon et la classe CHAD du Collège Anna Marly (Brest).

L'enseignement optionnel théâtre

Le Quartz coordonne l'enseignement optionnel théâtre du Lycée de l'Harteloire (Brest), du Lycée Saint Sébastien (Landerneau) et du lycée Jean Moulin (Châteaulin). Les élèves bénéficient de cours avec des comédiennes et comédiens professionnels et assistent à plusieurs spectacles et rendez-vous artistiques.

5.4. L'accessibilité et l'inclusivité

Dans une société où l'inclusivité et l'accessibilité sont des enjeux majeurs, Le Quartz s'engage à faire de la culture un bien commun, ouvert à toutes et à tous. L'objectif est de créer un espace où chaque individu, quelle que soit sa situation, puisse vivre pleinement l'expérience du spectacle vivant. Ce projet repose sur une démarche active de construction de parcours adaptés, en partenariat avec des structures sociales, médico-sociales et éducatives, afin d'accueillir la diversité des publics dans des conditions optimales. Le Quartz met ainsi en place des actions concrètes pour permettre à chacun, chacune, qu'il s'agisse de personnes en situation de handicap, de jeunes en insertion professionnelle ou de spectateurs issus de milieux défavorisés, de bénéficier d'un accès facilité à la culture.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Le Quartz s'engage pour une culture accessible à toutes et tous

Parce que chacun, chacune a le droit de vivre l'expérience du spectacle vivant, nous mettons tout en œuvre pour accueillir la diversité des publics dans les meilleures conditions.

À l'écoute des structures sociales, médico-sociales ou de santé, nous construisons avec elles des actions sur mesure et des parcours de spectateur et de spectatrice adaptés aux besoins spécifiques de leurs usagers. Chaque année, la présentation de saison est disponible en version audio et en langue des signes. Plusieurs spectacles sont proposés en audiodescription ou en LSF.

Des représentations inclusives, sans jugement ni pression, sont organisées en journée tout au long de l'année. Elles permettent notamment aux personnes dont le handicap peut entraîner des comportements atypiques de profiter pleinement du spectacle, dans un cadre bienveillant. Bientôt, du matériel sensoriel (casques anti-bruit, objets anti-stress, couvertures lestées…) sera disponible à l'accueil. Des documents en Facile à lire et à comprendre (FALC) permettront également de mieux découvrir Le Quartz et les spectacles proposés.

Dans une démarche cohérente et inclusive, l'équipe du Quartz continue également à se former, notamment à la Langue des Signes Française (LSF), pour mieux accueillir et accompagner l'ensemble des publics.

Cette démarche d'accessibilité s'inscrit dans un engagement plus large pour une programmation inclusive et un théâtre ouvert à toutes et tous. Objectif : obtenir le label Culture Relax.

Une collaboration engagée avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Les politiques éducatives du Quartz rejoignent les priorités de la Protection Judiciaire de la Jeunesse autour de valeurs communes : l'égalité des chances, la justice sociale et l'émancipation de chaque individu.

Dans ce cadre, nous développons ensemble un parcours spécifique pour des jeunes suivis en milieu ouvert : des ateliers de pratique artistique menés au Quartz par des artistes professionnels, ainsi qu'un accompagnement vers la découverte du spectacle vivant à travers plusieurs sorties dans la saison.

Cette collaboration repose sur une conviction forte : l'art et la culture peuvent être des leviers puissants de confiance, d'expression et de réinvention de soi. Une demande d'aide au projet sera déposée chaque année auprès de la DRAC, pendant toute la durée de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs.

S'engager pour l'insertion professionnelle

Le Quartz s'investit activement dans des actions d'insertion professionnelle, en lien avec les réalités du territoire et la diversité des parcours. Chaque année, des stages sont proposés au sein de nos équipes, permettant à des jeunes en formation ou en recherche d'orientation de découvrir les métiers du spectacle vivant et le fonctionnement d'un équipement culturel.

Dans le cadre du DuoDay, événement national, nous accueillons également des personnes en situation de handicap pour une journée d'immersion professionnelle, favorisant la rencontre, la découverte mutuelle et la lutte contre les stéréotypes.

Par ailleurs, Le Quartz collabore avec plusieurs instituts de formation engagés dans l'accompagnement à la reconversion professionnelle, en accueillant des stagiaires en transition de parcours.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Enfin, nous menons des actions auprès de jeunes en situation de décrochage scolaire, en lien avec les structures éducatives et sociales, afin de leur offrir un cadre valorisant et stimulant et de leur permettre de reprendre confiance en eux à travers la découverte du monde artistique et professionnel.

Des tarifs pensés pour être accessibles à toutes et tous

Le Quartz veille à proposer une politique tarifaire inclusive, afin que le prix ne soit jamais un frein à l'accès au spectacle vivant. Plusieurs dispositifs sont mis en place en lien avec des partenaires du territoire.

En partenariat avec le Service Culturel de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO), les étudiants et étudiantes bénéficient d'un tarif très avantageux : dès trois spectacles achetés, une aide de 15 € leur est accordée, leur permettant de profiter de places à seulement 5 €. Cette convention, valable pour 200 personnes par saison, s'inscrit dans une volonté commune de rendre la culture accessible aux jeunes.

Une convention est également en place avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), offrant une réduction de 5 € sur chaque billet, sur présentation d'une contremarque.

À partir de la rentrée 2025, Le Quartz souhaite aller plus loin en lançant une billetterie solidaire. En lien avec de nombreuses structures du champ social et médico-social, ce dispositif permettra à chacun et chacune d'acheter un billet solidaire à 10 €, qui sera ensuite redistribué à des spectateurs ou spectatrices accompagnées par une des ces structures, pour favoriser une fréquentation toujours plus diverse et partagée des salles de spectacle.

5.5. Une maison ouverte, accueillante et vivante : faire du Quartz un lieu de culture partagée

Lieu de création, de diffusion et de rencontre, Le Quartz développe tout au long de la saison une programmation d'actions culturelles visant à renforcer les liens entre les œuvres, les artistes et les publics. Loin d'une approche descendante ou exclusive, ces actions visent à rendre les propositions artistiques lisibles, accessibles, et à favoriser une appropriation sensible et collective du spectacle vivant.

Dans cette perspective, Le Quartz propose régulièrement **des temps d'échange et de médiation avant ou après les spectacles**, en lien étroit avec les artistes programmés et les enjeux esthétiques ou thématiques de la saison. Ces formats, gratuits, ouverts à toutes et tous, ne nécessitent aucun prérequis et visent à décloisonner la relation à l'œuvre, à encourager la parole des spectateurs et spectatrices, et à nourrir une curiosité active.

Tout au long de la saison, des rendez-vous réguliers, souvent gratuits, sont proposés pour explorer autrement les œuvres, **rencontrer les artistes, pratiquer, échanger** ou tout simplement profiter d'un moment de convivialité. Avant un spectacle, un apéro-discussion au bar du Quartz permet de partager quelques clés de lecture ou questionnements pour nourrir votre regard. **Le Café Lecture**, animé par la dramaturge Sarah Blumenfeld, est une parenthèse mensuelle autour des mots et des idées, sans prérequis, juste pour le plaisir d'écouter, de lire, de discuter.

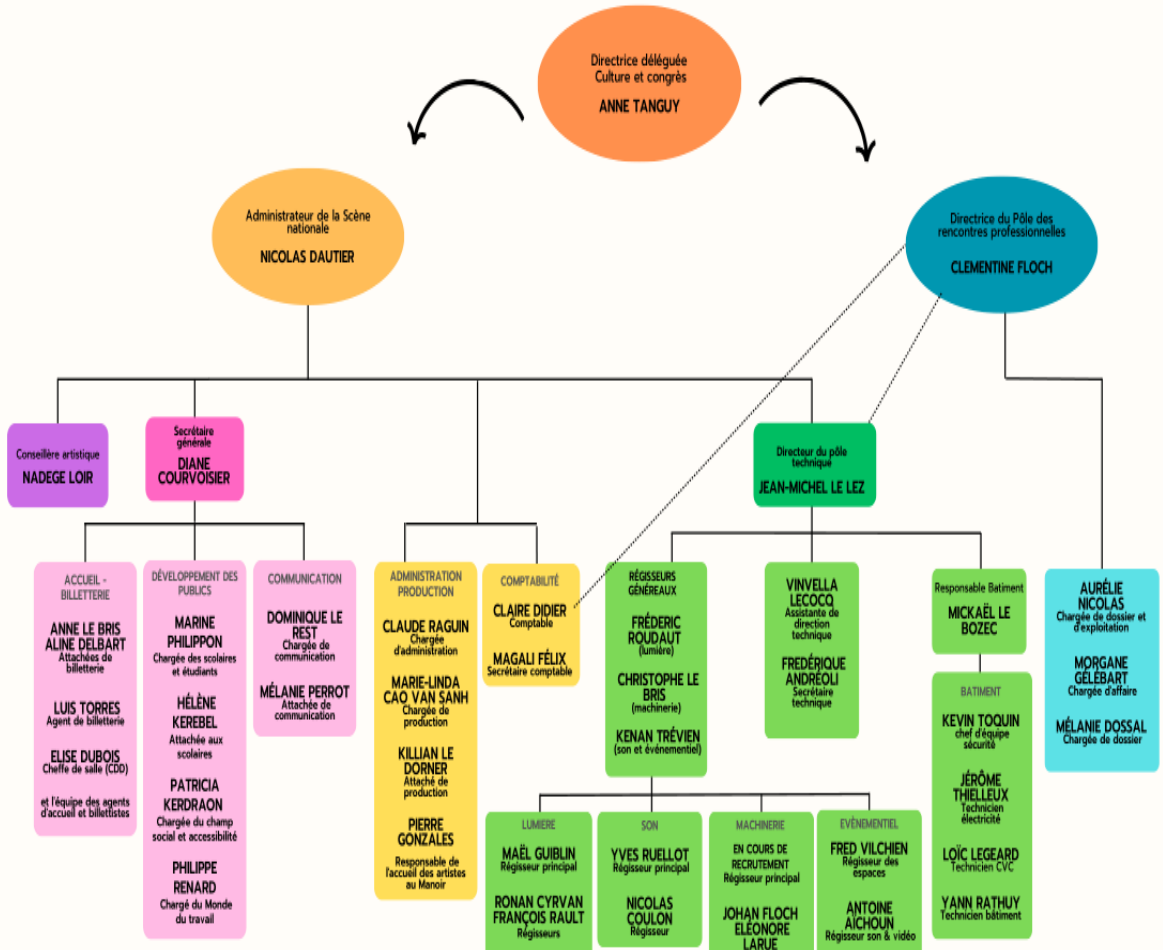
Des **conférences** et temps d'échange viennent également éclairer certains spectacles par le regard de chercheurs, compositeurs ou artistes invités, hommes et femmes, comme Céline Roux ou Gonzalo Bustos, qui nous entraînent dans l'univers de la danse ou de la musique. En complément, des rencontres avec les artistes – sous forme d'ateliers, de débats ou d'interventions publiques – ponctuent régulièrement la saison, notamment à l'occasion des festivals. **Des formats plus festifs** (bals, DJ sets, boums intergénérationnelles…) sont également mis en place pour encourager d'autres formes de fréquentation du lieu et inscrire le Quartz comme espace de sociabilité culturelle.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Ces rendez-vous réguliers s'intègrent pleinement dans le projet global du Quartz : celui d'un théâtre ancré dans son territoire, attentif à la diversité des expériences culturelles et investi dans la construction de communs à travers l'art et la création.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

LE QUARTZ
Culture & Congrès



	% de prise en charge du salaire		
Postes	Scène nationale	Congrès	GIE
Direction déléguée	80%	20%	0%
Responsable bâtiment	80%	20%	0%
Régisseur général	80%	20%	0%
Secrétariat technique	80%	20%	0%
Technicien CVC	50%	50%	0%
Electricien	50%	50%	0%
Chef sécurité incendie	50%	50%	0%
Régisseur des espace	20%	80%	0%
Regisseur son vidéo	20%	80%	0%
Comptable	0%	0%	100%

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

– ANNEXE II –
MODALITÉS DE L'ÉVALUATION ET INDICATEURS

Conditions de l'évaluation :

Le compte rendu financier annuel visé à l'article 6 des présentes est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif des actions comprenant les éléments mentionnés ci-dessus.

Avant terme de la convention, le bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif communiqué par le bénéficiaire fait la synthèse des comptes rendus annuels susmentionnés.

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Modes de calcul
Accès pour tous à l'offre culturelle	Augmenter la fréquentation	Fréquentation payante	Nombre de places vendues
		Fréquentation totale	Nombre de places vendues, gratuites et exonérées
	Développer les actions d'éducation artistique et culturelle (EAC)	Nombre d'enfants et de jeunes ayant bénéficié d'une action EAC	Nombre d'enfants et de jeunes ayant bénéficié d'une action EAC *- dont "temps scolaire" et "hors temps scolaire"*
		Volume d'heures consacré à l'EAC en faveur des enfants et des jeunes	Nombre d'enfants et de jeunes ayant bénéficié d'une action EAC x nombre d'heures de transmission *- dont "temps scolaire" et "hors temps scolaire"*
		Nombre de structures bénéficiaires d'actions EAC	Nombre de structures bénéficiaires d'actions EAC *- dont jeune public* *- dont publics du champ social*
	Diffuser davantage les œuvres	Nombre de représentations hors ville siège, dont celles ayant lieu dans les zones prioritaires	Nombre de représentations hors ville siège des structures *- dont celles ayant lieu dans les zones prioritaires*
		Nombre de spectacles au siège donnant lieu à plus de trois représentations	Nombre de spectacles donnant lieu à plus de trois représentations au siège sur une saison
Soutien à la création artistique	Veiller à l'importance de la création dans l'offre artistique	Nombre de productions ou productions déléguées diffusées pour la 1ère fois	Nombre de productions ou productions déléguées diffusées pour la 1ère fois
	Promouvoir l'emploi artistique	Part du budget consacrée à la masse salariale artistique	Masse salariale artistique / masse salariale totale (%) (*)
	Mise à disposition des structures	Nombre total de jours de résidence	Nombre total de jours de résidence par an
Situation financière	Développer les ressources propres	Taux de ressources propres	Ressources propres (recettes hors subventions) / ressources totales (%)
	Maîtriser les charges fixes	Evolution des charges fixes	(Montant des charges fixes de l'année N - montant des charges fixes de l'année N-1) / montant des charges fixes de l'année N-1

(*) : budget artistique (cessions) / budget global pour les SMAC

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Modes de calcul
Engagement artistique et accès aux œuvres	Proposer chaque saison une programmation pluridisciplinaire dans et hors-les-murs	Nombre de jours d'ouverture pour la programmation en arts plastiques	Nombre de jours d'ouverture pour la programmation en arts plastiques
		Nombre de représentations (théâtre, musique, danse et cirque)	Nombre de représentations (théâtre, musique, danse et cirque)
Partenariats de co-production	Développer des partenariats de co-production à l'international	Nombre de partenariats de co-production à l'international	Nombre de partenariats de co-production à l'échelle internationale

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

– ANNEXE III –
BUDGET PREVISIONNEL SUR LA DUREE DE LA CONVENTION

CHARGES	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	2027 prévisionnel	2028 prévisionnel
60 - Achats	**2 374 600 €**	**2 434 200 €**	**2 464 200 €**	**2 484 200 €**
Achats directement artistiques	1 898 400 €	1 956 000 €	1 986 000 €	2 006 000 €
Achats directement techniques	70 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €
Achats administratifs (inclus communication)	24 200 €	17 200 €	17 200 €	17 200 €
Achats matières et fournitures (non ventilable)	382 000 €	381 000 €	381 000 €	381 000 €
Autres fournitures (non ventilable)				
61 - Services extérieurs	**343 200 €**	**336 200 €**	**336 200 €**	**336 200 €**
Locations	86 200 €	86 200 €	86 200 €	86 200 €
Entretien et réparation	155 000 €	182 000 €	182 000 €	182 000 €
Assurance	40 000 €	33 000 €	33 000 €	33 000 €
Documentation	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Sous-traitance	57 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
62 - Autres services extérieurs	**658 200 €**	**668 200 €**	**668 200 €**	**668 200 €**
(622) Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - artistique				
(622) Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - technique				
(622) Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - administratif (inclus communication)	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
(623) Publicité, publications, relations publiques	130 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
(624) Transports de biens et transports collectifs				
(625) Déplacements, missions et réceptions (prise en charge directe des transports individuels et hébergements)	64 800 €	64 800 €	64 800 €	64 800 €
Services bancaires, autres	41 400 €	31 400 €	31 400 €	31 400 €
Prestation de services	412 000 €	412 000 €	412 000 €	412 000 €
63 - Impôts et taxes	**65 000 €**	**80 000 €**	**80 000 €**	**80 000 €**
Impôts et taxes sur rémunération	50 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €
Autres impôts et taxes	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
64 - Charges de personnel	**2 961 400 €**	**3 016 400 €**	**3 016 400 €**	**3 016 400 €**
Rémunération des personnels - artistique				
Rémunération des personnels - technique	1 118 000 €	1 118 000 €	1 118 000 €	1 118 000 €
Rémunération des personnels - administratif	896 000 €	940 000 €	940 000 €	940 000 €
Charges sociales - artistique	422 400 €	433 400 €	433 400 €	433 400 €
Charges sociales - technique	525 000 €	525 000 €	525 000 €	525 000 €
Charges sociales - administratif				
Autres charges des personnels				
Défraiements (per diem et remboursements forfaitaires)				
65 - Autres charges de gestion courante	**740 600 €**	**742 000 €**	**752 000 €**	**752 000 €**
6516 - Droits d'auteur et de reproduction	160 000 €	160 000 €	170 000 €	170 000 €
Autres charges de gestion courante	580 600 €	582 000 €	582 000 €	582 000 €
66 - Charges financières				
67 - Charges exceptionnelles				
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	**280 800 €**	**280 800 €**	**280 800 €**	**280 800 €**
69 - Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés				
Quote-part congrès frais de bâtiment	**-625 900 €**	**-602 000 €**	**-602 000 €**	**-602 000 €**
TOTAL DES CHARGES	**6 797 900 €**	**6 955 800 €**	**6 995 800 €**	**7 015 800 €**

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

PRODUITS	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	2027	2028
70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	**1 158 000 €**	**1 308 000 €**	**1 348 000 €**	**1 368 000 €**
Production directe, billetterie	1 010 000 €	1 180 000 €	1 220 000 €	1 240 000 €
Recettes de coréalisation		20 000 €	20 000 €	20 000 €
Apports de coproduction				
Contrats de cession avec préachat				
Contrats de cession ultérieurs				
Vente de prestations EAC / action culturelle	23 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Vente de formations				
Autres ventes et prestations	125 000 €	88 000 €	88 000 €	88 000 €
73 - Dotations et produits de tarification				
74 - TOTAL des subventions d'exploitation	**5 547 900 €**	**5 555 800 €**	**5 555 800 €**	**5 555 800 €**
Subventions de fonctionnement	**5 488 096 €**	**5 495 996 €**	**5 495 996 €**	**5 495 996 €**
Ministère de la Culture - ADSV (conventionnement)				
Ministère de la Culture autre(s) subvention(s) (DRAC, DGCA, autre direction centrale, préciser)	1 111 000 €	1 111 000 €	1 111 000 €	1 111 000 €
Tva sur subvention	-22 851 €	-22 851 €	-22 851 €	-22 851 €
Autres services de l'Etat (préciser ci-dessous)				
Conseil(s) régional(aux) (préciser ligne ci-dessous)	270 000 €	270 000 €	270 000 €	270 000 €
Tva sur subvention	-5 553 €	-5 553 €	-5 553 €	-5 553 €
Conseil(s) départemental(aux) (préciser ci-dessous)	100 000 €	95 000 €	95 000 €	95 000 €
Tva sur subvention	-1 900 €	-1 600 €	-1 600 €	-1 600 €
Commune(s) et EPCI (préciser ci-dessous)	4 037 400 €	4 050 000 €	4 050 000 €	4 050 000 €
Subventions de projet	**9 804 €**	**9 804 €**	**9 804 €**	**9 804 €**
Ministère de la Culture - ADSV (aide au projet)				
Ministère de la Culture autre(s) subvention(s) de projet (DRAC, DGCA, autre direction centrale, préciser ci-dessous)	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Tva sur subvention	-196 €	-196 €	-196 €	-196 €
Autres services de l'Etat (préciser ci-dessous)				
Conseil(s) régional(aux) (préciser ci-dessous)				
Conseil(s) départemental(aux) (préciser ci-dessous)				
Commune(s) et EPCI (préciser ci-dessous)				
Autre (préciser)				
Autres aides	**45 000 €**	**45 000 €**	**45 000 €**	**45 000 €**
Autres établissements publics (préciser ci-dessous)				
Organismes sociaux (CAF, etc. préciser ci-dessous) :				
Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)				
L'agence de services et de paiement (emplois aidés)				
FONPEPS				
Aides privées (fondation, **hors mécénat**)	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €
OGC et autres organismes professionnels	**5 000 €**	**5 000 €**	**5 000 €**	**5 000 €**
ADAMI				
SACD				
SACEM				
SPEDIDAM				
SCPP ou SPPF				
Autre (préciser ici : ONDA)	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
75 - Autres produits de gestion courante	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**
751 - redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
756 - Cotisations				
758 - Dons manuels - Mécénat				
76 - Produits financiers				
77 - Produits exceptionnels				
78 - Reprises sur amortissements et provisions	92 000 €	92 000 €	92 000 €	92 000 €
79 - Transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS	**6 797 900 €**	**6 955 800 €**	**6 995 800 €**	**7 015 800 €**

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	2027	2028
86 - Emplois des contributions volontaires en nature (valorisation équ. Charges)				
860 - Secours en nature				
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services				
862 - Prestations				
864 - Personnel bénévole				
87 - Contributions volontaires en nature (valorisation équ. Produits)				
870 - Bénévolat				
871 - Prestations en nature				
875 - Dons en nature				
TOTAL	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**

Le Quartz scène nationale, CPO 2025-2028 // Note sur les budgets prévisionnels

Le compte d'exploitation prévisionnel, présenté HT et en euros constants, est basé sur l'expérience d'exploitation de l'équipement avant fermeture pour travaux et sur 2024, première année d'exploitation complète après travaux.
Le compte de résultat 2024 figure comme année de référence en regard des comptes prévisionnel 2025-2028.
Le premier mandat de la nouvelle direction a pour ambition de conjuguer dynamique de développement et gestion maîtrisée en s'appuyant sur une série de ratios de référence.

Produits
Les produits sont évalués en fonction du volume possible de la programmation et des évolutions du projet de la nouvelle direction :
• Le niveau des recettes de billetterie est en évolution sur la période avec un objectif 2028 de + 300 K€ par rapport à 2024, traduisant la volonté de consolider la dynamique de fréquentation sur la période 2025-2028.
Le ratio « dépenses artistique / recette de billetterie » nous semble ici un indicateur pertinent. Il évoluerait ainsi de 58 % en 2024 à 74 % en 2028 (pour mémoire ce ratio se situait avant travaux entre 80 et 90 %, au-delà pour 2019).

• Les recettes de location d'espace ont été stabilisées autour de 80 K€ /an sur les années 2026-2028, nous constatons en effet que nous n'atteindrons pas les 120K€ escomptés sur 2025.
• Les subventions sont indiquées HT dans le budget, elles sont reconduites en euros constants sur la durée de la CPO.
• Les subventions complémentaires qui seront recherchés sur la période de la convention n'ont pas été intégrées (Pôle international de production et de diffusion, projets européens…) mais pourront le cas échant venir renforcer les moyens de la scène nationale, notamment sa marge artistique.
• Pour des raisons règlementaires les produits de mécénat ne peuvent être intégrés dans le budget de la SEM Brest'en vue. Pour autant, la scène nationale s'est dotée d'un fonds de dotation pour collecter des fonds privés et souhaite élargir et diversifier le cercle de ses mécènes au cours la période, pour mobiliser davantage de moyens au service des publics et des artistes.
Si ces moyens restent extra-comptables, il faudrait cependant les prendre en considération notamment pour évaluer les moyens mis en œuvre par le Quartz pour préserver et consolider sa marge artistique.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Dépenses

Les dépenses ont été stabilisés au regard du compte d'exploitation 2024 et des constats encours sur l'exercice 2025.

• Dépenses artistiques : l'ambition est de consolider ces moyens sur la période de la convention à la fois pour la programmation, les actions artistiques et culturelles et l'accompagnement des artistes. Dans le schéma proposé, le ratio « masse salariale artistique / masse salariale totale » se situerait à 45 % il était de 48 % en 2018 et 47 % en 2019). Sur la période le budget artistique serait globalement renforcé de 118 K€

• Electricité : Brest'en vue achète son électricité via le groupement d'achat de
Brest métropole, après une hausse importante en 2024, les cours 2025 sont nettement en baisse et ont permis de réajuster cette charge. Le prix 2025 devrait être garanti sur 2026 également, au-delà nous n'avons aucune visibilité.

• Contrats d'entretien : ces charges ont été revues sur 2026-2028 pour prendre en compte la réalité du contrat de maintenance des cintres automatisés qui avait été sous-estimé en 2025.
• Communication : après une baisse en 2024 et 2025 nous souhaitons redéployer des moyens sur 2026-2028 notamment pour mieux valoriser et garder traces de nos actions avec les publics.
• Les charges de personnel permanent augmentent entre 2025 et 2026 pour prendre en compte la réintégration d'un poste permanent dont l'affectation était suspendue depuis le départ de la conseillère musique.

Le volet dépense traduit le souhait de maitriser l'évolution des charges sur le période de la CPO. Le ratio « montant des charges fixes de l'année N - montant des charges fixes de l'année N-) / montant des charges fixes de l'année N-1 » permettra de mesurer le niveau de maitrise des charges d'une année sur l'autre.

Ratio appliqué au budget prévisionnel 2025-2028 proposé :

2025	2026	2027	2028
1,18% 2	,14%	0,64% -	0,32%

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

	Réalisé 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027	BP 2028
70616 Recettes des entrées individuelles	939,8	1010,0	1180,0	1220,0	1240,0
Recettes des entrées	**939,8**	**1010,0**	**1180,0**	**1220,0**	**1240,0**
70613 Recettes Ateliers	19,6	23,0	20,0	20,0	20,0
70614 Ventes de contrats de cession	22,8		20,0	20,0	20,0
70618 Location d'espaces	33,8	120,0	80,0	80,0	80,0
70620 Mise à disposition personnel	38,2				
70621 Commission bar		5,0	8,0	8,0	8,0
70623 Autres prestations	1,1				
70701 Ventes bar	4,9				
Chiffre d'affaires + Production	**120,4**	**148,0**	**128,0**	**128,0**	**128,0**
74003 Subventions B.M.O. 12èmes	4 127,8	4 037,4	4 050,0	4 050,0	4 050,0
74006 Subvention Drac	1 154,4	1 121,0	1 121,0	1 121,0	1 121,0
74007 Subvent.Départ. du Finistère	102,0	100,0	95,0	95,0	95,0
74008 Subventions Région Bretagne	270,0	270,0	270,0	270,0	270,0
74009 Subvent.privées & partenariat	61,4	50,0	50,0	50,0	50,0
TVA sur subvention	-29,1	-30,5	-30,1	-30,1	-30,1
Subventions et partenariats	**5 686,5**	**5 547,9**	**5 555,9**	**5 555,9**	**5 555,9**
65593 Produits inter-equipements Brestaim	7,0				
77700 Quote-part de subvent.virées au rt	85,9	92,0	92,0	92,0	92,0
Autres produits	**92,9**	**92,0**	**92,0**	**92,0**	**92,0**
Total des produits	**6 839,6**	**6 797,9**	**6 955,9**	**6 995,9**	**7 015,9**
60407 Frais techniques liés aux spectacles	104,5	70,0	80,0	80,0	80,0
60410 Achats de spectacles	1 114,7	1010,5	1 161,0	1 165,0	1 180,0
60411 Actions artistiques	59,0	80,0	80,0	90,0	90,0
60412 Productions	273,2	170,0	200,0	200,0	200,0
60413 Transport & voyages	220,9	277,4	230,0	240,0	242,0
60414 Défraiements	77,8	124,2	90,0	93,0	95,0
60415 Hébergement	128,3	191,3	150,0	153,0	154,0
60416 Autres frais, réceptions, 1eres	42,2	45,0	45,0	45,0	45,0
Budget artistique	**2 020,6**	**1 968,4**	**2 036,0**	**2 066,0**	**2 086,0**
60611 Eau	29,8	30,0	30,0	30,0	30,0
60612 Electricité, gaz	209,0	130,0	130,0	130,0	130,0
60613 Chauffage	7,8	9,0	9,0	9,0	9,0
61103 Cofely forfaitaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
61104 Cofely fluides / RCU	93,0	105,0	105,0	105,0	105,0
Fluides	**339,6**	**274,0**	**274,0**	**274,0**	**274,0**
60630 Fournitures d'entretien et de réparation	103,1	80,0	80,0	80,0	80,0
60631 Achats de petit matériel & outillage,mobilier	31,6	22,0	22,0	22,0	22,0
61520 E & R / biens immobiliers	11,5	20,0	20,0	20,0	20,0
61550 E & R / biens mobiliers	42,4	30,0	30,0	30,0	30,0
61560 Contrat d'entretien	78,4	105,0	132,0	132,0	132,0
Entretien & réparations	**267,0**	**257,0**	**284,0**	**284,0**	**284,0**
60640 Fournitures administratives	3,4	5,0	5,0	5,0	5,0
60641 Achats tickets,cartes, billetterie	0,3	4,2	4,2	4,2	4,2
60645 Fournitures informatiques	5,5	15,0	8,0	8,0	8,0
60660 Carburant	2,8	6,0	5,0	5,0	5,0
61105 Sous-traitance informatique	6,4	39,0	7,0	7,0	7,0
61106 Sous-traitances générales	19,2	15,0	20,0	20,0	20,0
61107 Sous-traitances son & lumière	0,0	1,0	1,0	1,0	1,0
61109 Evacuation des déchets (bennes)	2,2	2,0	2,0	2,0	2,0
61320 Locations immobilières	47,0	48,0	48,0	48,0	48,0
61350 Locations mobilières	21,4	35,8	35,8	35,8	35,8
61400 Charges locatives et de copropriétés	2,0	2,4	2,4	2,4	2,4
61600 Assurances	24,3	40,0	33,0	33,0	33,0
61800 Documentations - frais de séminaires	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
62200 Honoraires	22,5	10,0	10,0	10,0	10,0
62300 Publicité, Publications, relations publiques	127,0	130,0	150,0	150,0	150,0
62400 Transports divers	2,6	4,8	4,8	4,8	4,8
62500 Déplacements, missions	39,5	40,0	40,0	40,0	40,0
62501 Réceptions	27,6	20,0	20,0	20,0	20,0
62600 Frais postaux, télécoms	15,2	25,0	15,0	15,0	15,0
62700 Services bancaires	6,4	8,0	8,0	8,0	8,0
62800 Cotisations, frais recrutement	8,8	8,4	8,4	8,4	8,4
62801 Nettoyage des locaux	121,0	122,0	122,0	122,0	122,0
62802 Gardiennage et surveillance	275,5	290,0	290,0	290,0	290,0
62803 Charges du bâtiment	-621,4	-625,9	-602,0	-602,0	-602,0
65501 Charges services centraux	411,2	413,6	415,0	415,0	415,0
Consommations extérieurs	**575,4**	**664,3**	**657,6**	**657,6**	**657,6**
63501 C.E.T.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
63503 Taxe sur les salaires	65,6	50,0	65,0	65,0	65,0
63701 Autres impôts et taxes	19,7	15,0	15,0	15,0	15,0
Impôts et taxes	**85,3**	**65,0**	**80,0**	**80,0**	**80,0**
64000 Autres charges de personnel	2,4	5,0	5,0	5,0	5,0
62100 Personnel extérieur (Adecco)	141,0	110,0	110,0	110,0	110,0
64001 Personnel permanent	2264,5	2 374,5	2429,5	2429,5	2429,5
64002 Personnel temporaire	37,5	5,0	5,0	5,0	5,0
64005 Salaires des intermittents du spectacle	504,1	460,0	460,0	460,0	460,0
64007 Personnel permanent accueil Quartz	11,1	7,0	7,0	7,0	7,0
Charges de personnel	**2 960,6**	**2 961,5**	**3 016,5**	**3 016,5**	**3 016,5**
65101 Redevance fixe aux collectivités	163,8	167,0	167,0	167,0	167,0
65103 Droits d'auteurs	154,8	160,0	160,0	170,0	170,0
Charges diverses de gestion	**318,6**	**327,0**	**327,0**	**337,0**	**337,0**
66000 Charges financières / exceptionnelles	16,6	0,0	0,0	0,0	0,0
Charges financières & exceptionnelles	**16,6**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**
68101 Dotations aux amortissements d'exploitation	282,0	280,8	280,8	280,8	280,8
68102 Dotations aux provisions d'exploitation					
Dotations aux amortissements &	**282,0**	**280,8**	**280,8**	**280,8**	**280,8**
Total des Charges	**6 865,7**	**6 797,9**	**6 955,9**	**6 995,9**	**7 015,9**
Résultat	**-26,1**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

– ANNEXE IV –

Plan d'action relatif à la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS)

Dans le cadre de la Convention pluriannuelle -d'objectifs 2025-2028 signée avec l'ensemble de ses partenaires publics (Etat / Ministère de la Culture, Région Bretagne, Département du Finistère, Brest Métropole) le Quartz souhaite poursuivre et approfondir ses engagements pour prévenir et lutter contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS).

Le Quartz aspire à être un espace de travail sécurisé pour tout le monde - équipes artistiques, techniques, administratives, permanentes, accueillies, intermittentes et l'ensemble de ses publics.

Dans ce cadre, le Quartz au-delà de ses obligations légales se réfère également à l'Accord du SYNDEAC portant sur la prévention et les sanctions des violences sexuelles et des agissements sexistes au travail, entré en vigueur le 1er novembre 2022. Et plus particulièrement à l'article 18.6. COACTIVITE.

Notre plan d'action se décline à la fois dans les procédures globales existant au sein de Brest'en vue des déclinaisons et actions spécifiques mises en place au sein du Quartz.

Se conformer aux obligations légales en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement et les violences à caractère sexiste et sexuel

- Un processus de de recueil et de traitement des cas de Harcèlement sexuel, moral &Violences sexuelles et sexistes au travail est déployé au sein de Brest'en vue et accessible à tous les salariés via l'intranet.
- Des référents VHSS sont désignés par le CSE
- Une safe zone est installée dans le bâtiment avec un registre des incidents
- Le Quartz met en place des protocoles spécifiques pour tous les festivals qu'il organise ou reçoit dans ses murs, avec un référent désigné et une safe zone identifiée.
- L'affichage obligatoire est déployé dans nos locaux y compris dans les loges et les espace de répétition
- Tous nos contrats de cession ou de résidence comporte une annexe spécifique rappelant les engagements du quartz en matière d'éco-responsabilité et de lutte contre les discriminations et les violences
- Mise en place d'une annexe VHSS dans les livrets d'accueil des compagnies

Formation des dirigeants et principaux cadres, les responsables RH et les personnes référentes en charge des VHSS

Cette obligation est mise en œuvre systématiquement depuis 2022 et renouvelée par l'organisation périodique de session de formation (une journée complète de formation) permettant de former les nouveaux salariés concernés.

Sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques

Cette obligation est mise en œuvre et renouvelée par l'organisation périodique de session d'information (2 à 3 h de sensibilisation) permettant de former les nouveaux salariés.

Les protocoles de signalement sont largement diffusés et les référents de proximité sont à l'écoute des éventuels signaux problématiques.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Créer un dispositif de signalement efficace et traitant traiter chaque signalement reçu

Le dispositif de signalement doit permettre à tous les usagers du Quartz d'évoluer dans un environnement sécure : salariés, équipe artistiques accueillies, prestataires, publics…

Les dispositifs de signalement doivent donc être adaptés et déclinés aux différents contextes:

- Un protocole pour les salariés accessibles via l'intranet s'appuyant sur les référents VHSS et les représentants de proximité du CSE
- Des protocoles spécifiques pour les festivals
- Des annexes spécifiques dans les contrats et les livrets d'accueil des compagnies
- Des dispositions spécifiques du règlement intérieur s'appliquant à l'ensemble des usagers ou prestataires du Quartz

Mettre en place un suivi et une évaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS.

Au sein du Quartz l'équipe de Direction partage l'ensemble de ces enjeux, les cas de signalement et la manière de mieux prendre en compte et lutter contre toutes les formes de VHSS. Une évaluation annuelle est effectuée afin d'adapter et de développer les luttes contre les VHSS.

Le Quartz propose d'inclure dans son rapport annuel un bilan de son action.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

– ANNEXE V –
CACTE – Cadre contractuel de transformation écologique

Le Quartz, scène nationale de Brest est gérée par la SEM Brest'en vue (ex Brest'aim), entité regroupant une SEM, une SPL et déployant une stratégie RSE intégrée formalisée dans le cadre d'un plan stratégique 2022-2027. Chaque équipement intègre dans ses objectifs le plan stratégique RSE. Décline des actions selon les axes qu'il décide prioritaires.
Les objectifs Cacté deviennent alors les axes prioritaires pour Le Quartz.

Le poste d'Ingénieur Transition Ecologique , récemment mis en place au sein de Brest'en vue pour le suivi de la mise en ouvre du plan stratégique accompagne l'équipe du Quartz dans la mise en œuvre des objectifs Cacté.

Nous avons engagé la réflexion avec notre Ingénieur en transition écologique, sur la manière de nous organiser efficacement pour déployer au mieux nos objectifs Cacté au sein de la stratégie globale Brest'en vue:

- Désignation d'un Ambassadeur RSE au sein du Quartz : liens avec les autres équipements de Brest'en vue pour du partage de méthode et d'initiatives au sein d'un collectif animé par notre Ingénieur en transition écologique
- Désignation de référents internes au Quartz pour chacun des objectifs Cacté avec la mission de faire avancer chaque axe en s'appuyant sur des équipes projets afin de partager au maximum ces enjeux en interne
- Partages réguliers des objectifs RSE du Quartz en réunion de coordination où sont représentés chaque service
- Mise en place de formation en interne pour les pilotes notamment sur le plan méthodologique (lean management)
- Réunions de RSE réunissant les référents, l'ambassadeur RSE Brest'en vue, l'Ingénieur en transition écologique et la direction du Quartz, tous les 3 mois.
- Formation systématique des nouveaux salariés aux enjeux RSE (fresque du climat...)

Les engagements RSE dépassent le CACTE et prennent en compte notre responsabilité sociétale et sociale.

Liste des engagements thématiques envisagés :

- Engagement N° 1 : Mobilité durable des publics et des usagers
- Engagement N° 2 : Circulation des professionnels et des œuvres
- Engagement N° 3 : Réduction des consommations de fluides
- Engagement N° 4 : Alimentation responsable
- Engagement N° 5 : Numérique et équipements soutenables

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

2025 – 2026 – 2027 - 2028

Ville de Brest

Département du Finistère

Région Bretagne

Association « La Maison du Théâtre »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2000 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

Vu la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,

ENTRE D'UNE PART

- **La Ville de Brest**, représentée par son Maire, Monsieur François CUILLANDRE, et signataire, agissant en vertu de la délibération n°C2025-04-XXX du Conseil municipal en date du 1er avril 2025 ;
- **Le Département du Finistère**, représenté par son Président, Monsieur Maël DE CALAN, et signataire, agissant en vertu de la délibération de la Commission Permanente n° …….. du Conseil départemental du Finistère en date du 2 juin 2025 ;
- **La Région Bretagne**, représentée par Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président et signataire, agissant en vertu de la délibération n° 25_0302_05 de la Commission permanente du Conseil régional de Bretagne en date du 7 juillet 2025 ;

Ci-après désignés, " les collectivités publiques "

ET D'AUTRE PART

- **L'association « la Maison du Théâtre »**, représentée par sa Présidente Madame Catherine ARCHIERI, association déclarée à la préfecture sous le n° 9604 en date du 24 janvier 2001, ayant son siège social au 12, rue Claude Goasdoué, 29 200 BREST
  N° de SIRET : 431 453 034 00016 - code APE 9001 Z.
  Licences d'entrepreneur du spectacle juin 2020 - PLATES SV -R 2020 00610 – 0611 – 0612

Ci-après désignée, " l'association " ou « le bénéficiaire »

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

L'association « La Maison du Théâtre » a pour objectif d'aider au développement du théâtre en Finistère par la mise en œuvre d'actions d'initiation et de sensibilisation des publics, de soutien aux initiatives artistiques des praticiens du théâtre (amateurs et jeunes professionnels), de formation des acteurs, et par la mise en réseau des praticiens amateurs. Dans cet objectif, le Stella – Maison du Théâtre lui est loué par la Ville de Brest.
A cette fin, l'association portera un projet dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous et sollicite, pour sa mise en œuvre, la reconnaissance et le soutien des collectivités publiques.

Pour leur part :

La **Ville de BREST** met en œuvre depuis plusieurs années une politique de soutien au théâtre dans les domaines de la création, de la diffusion et de l'éducation artistique. Cette politique a notamment pour objectifs d'aider à la création les compagnies Brestoises, aussi bien professionnelles qu'en voie de professionnalisation, de favoriser la diffusion des spectacles, notamment dans le domaine du Jeune Public, ainsi que le développement des pratiques amateurs.

Pour le Département du Finistère, la culture occupe une place centrale dans la vie des Finistériens. Elle joue un rôle important dans la qualité de vie, la densité du lien social, le dynamisme et l'attractivité de chaque territoire.

Le Département soutient aussi bien la création, la diffusion, le développement et l'enseignement des pratiques culturelles (arts vivants, arts visuels, enseignements artistiques, lecture publique…) que la préservation du patrimoine. Il intervient comme opérateur direct grâce à des établissements comme le Musée départemental breton, les Archives départementales, la Bibliothèque du Finistère, le Centre d'archéologie. Il intervient encore au travers d'établissements publics comme l'EPCC « Chemins du Patrimoine en Finistère » ou le Groupement d'Intérêt Public « Musées de Territoires ». Il accompagne le monde culturel et les associations par l'intermédiaire de partenariats multiples et de subventions. Le soutien à la langue bretonne est également une priorité, afin qu'elle reste une langue vivante et que sa transmission soit assurée.

L'objectif du Département est de maintenir et de développer une vie culturelle riche et dynamique. Sa volonté est que cette vie culturelle profite au plus grand nombre. Il s'agit ainsi de combiner un degré élevé d'exigence au plan culturel, tout en construisant une offre culturelle tournée résolument vers l'ensemble des Finistériens, et non une petite partie d'entre eux.

Le Département accompagne l'association « La Maison du Théâtre » dont il reconnaît le rôle majeur en matière de structuration départementale de la culture, d'attractivité du Finistère et de ressource. Ainsi, l'association bénéficie d'une subvention socle permettant de participer à son fonctionnement général (salaires, frais fixes, fluides, programmation …) à laquelle s'ajoute un second apport financier pour l'accompagner dans la mise en œuvre de projets spécifiques en partenariat avec le Département. Cette seconde part pourra varier chaque année en fonction des projets présentés.

D'autre part, le Département sera attaché à la visibilité de son partenariat sur l'ensemble des supports de communication de l'association, selon la charte en vigueur, et à la mention de son nom lors de toutes manifestations publiques.

Dans le respect des droits culturels, **la Région Bretagne**, dans le cadre de sa politique culturelle, s'est fixé pour objectifs de :

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

- Cultiver la pluralité artistique et la diversité culturelle
- Favoriser la participation des personnes à la vie culturelle sur tout le territoire
- Stimuler la transmission, renforcer la structuration professionnelle et accompagner l'écosystème dans les transitions

Dans ce cadre, la Région accompagne les structures de création et de diffusion qui valorisent la création artistique tout en menant un projet pérenne d'action culturelle et d'éducation artistique et culturelle, qui favorisent la rencontre des artistes et des habitant.e.s et qui accompagnent des artistes dans la réalisation de leurs projets. L'enjeu de la rencontre avec les habitants constitue un axe central des projets soutenus. Les structures accompagnées veilleront ainsi à s'adresser à l'ensemble des habitants.e.s, de toutes origines, de tous âges et de toutes conditions sociales, au plus près de leurs lieux de vie. La collectivité sera particulièrement attentive aux actions en direction des personnes en situation de grande précarité et des personnes vivant dans les quartiers politique de la ville.

À ce titre, la Région reconnaît et soutient le projet artistique et culturel de l'association Maison du Théâtre un intérêt particulier pour les points suivants :

- Le soutien et l'accompagnement des équipes artistiques professionnelles de la Région (conseil, accueil en résidence, diffusion, soutien financier en coproduction en lien avec d'autres structures de production et diffusion) ;
- Le déploiement d'un volet d'éducation artistique et culturelle sur le territoire en appui sur les équipes artistiques accueillies sur des temps de création et/ou de diffusion
- La mise en relation des projets artistiques professionnels avec les pratiques théâtrales en amateur à l'échelle départementale.
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une feuille de route en matière d'égalité femmes-hommes et de transition environnementale.

La Région Bretagne, soucieuse du respect de l'égalité entre les femmes et les hommes conditionne son soutien à un strict respect des obligations légales en matière d'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes et demande à chaque opérateur de se fixer des objectifs visant la parité dans la programmation et des soutiens en production, et de mettre en place des indicateurs sexués permettant d'évaluer l'évolution de la situation.

Elle sera également attentive à toute initiative permettant de contribuer à cette finalité (mise en place de protocole de lutte contre les Violences sexuelles et sexistes, formation des équipes et bénévoles, organisation de journées thématiques, débats, conférences, expositions, projections, spectacles) et à ce que la gouvernance de la structure prenne en compte cette dimension.

En matière de transition environnementale, il est demandé à chaque opérateur de former tout ou partie de ses équipes sur le sujet et de se donner des objectifs mesurables pour limiter ou réduire son impact carbone et s'inscrire dans une démarche de responsabilité environnementale à l'horizon de la fin de la présente convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (réalisation de bilans carbone et toutes actions visant à faire évoluer ses pratiques vers plus d'éco-responsabilité).

Considérant que la réalisation du projet mentionné à l'article 1 nécessite un appui conjoint, sur la durée, **les collectivités publiques** ci-dessus mentionnées ont convenu de conclure avec le bénéficiaire une convention pluriannuelle d'objectifs.

Article I - Objet de la convention

Par la présente convention, l'association La Maison du Théâtre, structure de transmission et de fabrication du théâtre, s'engage à réaliser un projet artistique et culturel alliant développement des pratiques amateurs, création dramatique professionnelle régionale et éducation artistique et culturelle au travers de 6 objectifs prioritaires :

- Recentrer l'objet artistique sur les écritures vivantes et les formes nouvelles

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

- Amplifier la coopération culturelle dans le sens de « mieux produire, mieux diffuser »
- Poursuivre l'imbrication entre fabrication et transmission à destination de tous les publics (habitants, citoyens, praticiens amateurs, professionnels)
- Accompagner et mettre en visibilité la pratique théâtrale en amateur et l'expression artistique sur le territoire département et régional
- Prioriser la jeunesse
- Retravailler l'accessibilité des publics par une présence plus forte hors les murs et à l'aune des droits culturels

Le contenu détaillé de ce projet figure à l'annexe 1 du présent document

Article II - Durée et renouvellement

La présente convention est conclue pour les années 2025, 2026, 2027 et 2028. Elle prend effet dès la date de sa signature et prendra fin le 31 décembre 2028. Au plus tard 6 mois avant son expiration, les parties signataires devront se faire connaître mutuellement leurs intentions en ce qui concerne son arrêt ou son renouvellement.
Le renouvellement éventuel interviendra au vu du bilan et de l'évaluation mentionnés à l'article VIII.

Article III - Engagements financiers et moyens

Pour permettre la mise en œuvre du projet porté par l'association, les partenaires publics signataires de la présente convention s'engagent à contribuer pour la période concernée à son financement par le biais de subventions, dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire. Les partenaires publics n'en attendent aucune contrepartie directe.
Pour chaque exercice budgétaire, la Maison du Théâtre adressera une demande de subvention aux collectivités publiques signataires de la présente convention. Les modalités de détermination de la contribution financière et de son versement pour chacune des collectivités sont détaillées ci-après.

Ville de Brest

Pour 2025, la Ville de Brest versera une subvention de fonctionnement de **750 000 €.**

Pour les années suivantes, Le versement de la subvention s'effectuera selon un échéancier établi en concertation avec le bénéficiaire, après examen du dossier de demande de subvention annuel par le Conseil Municipal de la Ville de Brest.

Le Département du Finistère

Pour 2025, le Conseil départemental du Finistère versera une subvention de **230 000 €** (sous réserve du vote de la Commission permanente).

Pour les deuxième, troisième et quatrième années d'exécution de la présente convention, le Département du Finistère se prononcera sur les montants prévisionnels de sa subvention au fonctionnement, dans le cadre de l'annualité budgétaire et ce, après dépôt dans les délais de la demande de subvention annuelle de l'association dûment rempli et sur présentation par cette dernière d'un bilan d'activité annuelle. Une convention financière établie annuellement avec l'association indiquera le montant et les modalités de la subvention accordée.

La Région Bretagne

Pour 2025, la Région Bretagne versera une subvention de **55 000 €** (sous réserve du vote de la Commission permanente).
Les montants des subventions 2026, 2027, 2028 s'établiront sur la base d'un bilan annuel fourni par l'association, assorti d'un budget prévisionnel.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Après instruction, une proposition sera soumise aux instances délibérantes de la Région Bretagne dans le cadre de son Budget Primitif.
Le règlement de la subvention versée par la Région Bretagne au titre de chaque année s'effectuera en un versement unique après examen du dossier annuel de demande de subvention par la commission permanente du Conseil Régional, dans le cadre du respect du principe de l'annualité budgétaire et sous réserve de l'inscription au budget des crédits suffisants.
Chaque année, une convention financière sera établie, stipulant le montant du concours financier de la Région Bretagne et les modalités de la subvention.

Article IV - Modalités d'exécution

Des annexes à la présente convention précisent :

- Le contenu détaillé du projet visé à l'article I (annexe 1)
- Le budget prévisionnel pour l'exercice 2025 (annexe 2). Communiqué à titre indicatif, il n'engage pas les collectivités publiques
- La grille d'évaluation du projet (annexe3)

Article V - Mention du soutien des partenaires financeurs - Communication

L'association s'engage à faire mention de la participation des partenaires financeurs sur tous supports de communication et dans ses relations avec les tiers, relatifs aux activités définies par la présente convention.
L'association s'engage par ailleurs à indiquer sur ces outils de communication le niveau d'accessibilité de sa programmation aux personnes en situation de handicap.

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les financeurs publics et le partenaire s'engagent à respecter la règlementation en vigueur applicable au traitement des données à caractère personnel et, en particulier, le règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Article VI - Obligations comptables et engagements de l'association

Le bénéficiaire adoptera un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général, au guide comptable professionnel des entreprises du spectacle et tiendra une comptabilité rigoureuse (registres, livres, pièces justificatives).

Le bénéficiaire s'engage à fournir à ses partenaires financeurs, dans le mois suivant leur approbation par son assemblée générale, une copie de son bilan certifié conforme, le compte de résultat et les annexes, de l'exercice comptable pour lequel la subvention a été accordée, ainsi que tous les documents utiles faisant connaître les résultats de son activité.

Le bilan, le compte de résultat et les annexes devront être établis conformément aux modèles prévus par l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec leurs administrations. En tout état de cause, l'association s'engage à produire les documents comptables susvisés au plus tard dans les six mois suivant la fin de l'exercice budgétaire pour lesquelles les subventions des partenaires financiers ont été versées.

Conformément à l'article L.612-4 du Code de Commerce, si l'association a perçu dans l'année, de l'État ou de ses établissements publics ou des collectivités locales (toutes subventions et toutes collectivités confondues) un montant égal ou supérieur à 153 000 €, l'association nommera un commissaire aux comptes agréé, ainsi qu'un suppléant. Dans ce cas, elle transmettra dans le même délai que précédemment le rapport du commissaire aux comptes joint aux documents certifiés.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

L'association communiquera à chacun des partenaires financeurs dans les trois mois suivant la notification de la présente convention, le nom et les coordonnées du responsable chargé de certifier les comptes.

Le bénéficiaire s'engage à remplir toutes ses obligations à l'égard des organismes fiscaux et sociaux et à respecter les dispositions législatives et réglementaires concernant son personnel.

L'association devra transmettre aux collectivités publiques les comptes-rendus de ses conseils d'administration et assemblées générales.

Article VII - Contrôle des collectivités publiques

Le bénéficiaire s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par les représentants des collectivités publiques de la réalisation de ses objectifs, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.
En cas de retard pris dans l'exécution de la présente convention, l'association en informera également les collectivités publiques concernées.

Article VIII - Bilan d'exécution de la convention et évaluation

Les parties signataires conviennent de se réunir à mi-convention afin d'échanger sur l'activité de l'association La Maison du Théâtre et sur le déroulement de la convention en cours.
D'autres réunions pourront si besoin être proposées à la demande de l'un ou l'autre des signataires.

Un bilan d'exécution de la présente convention et de ses annexes sera effectué au plus tard 3 mois avant son expiration entre les parties signataires, sur la base des rapports d'activités et des indicateurs définis en annexe 3 de la présente convention

Le bilan sera composé :

- de celui dressé par la Maison du Théâtre en auto-évaluation
- de celui effectué par chaque collectivité

Par ailleurs, l'association s'engage annuellement à adresser aux partenaires financeurs :

Avant le 30 novembre de chaque année :

- le budget prévisionnel de l'année suivante ;
- le programme d'activités de l'année suivante.

Avant le 30 juin de chaque année :

- le bilan général et détaillé de l'activité de l'année écoulée ;
- le bilan financier et le compte de résultat détaillés de l'année écoulée certifiés par le commissaire aux comptes.

Article IX - Modifications, sanctions et résiliation de la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1.

En cas de non-exécution, de retard significatif et de modification substantielle sans l'accord écrit des partenaires financeurs des conditions d'exécution de la convention par l'association,

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

ces derniers peuvent suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

La résiliation peut intervenir par dénonciation de la présente convention financière par l'une des parties avec respect d'un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception, notamment en cas de violation de l'une ou l'autre des dispositions des articles I, V, VI et VIII de la présente convention par le bénéficiaire.

Les collectivités publiques se réservent par ailleurs le droit de résilier unilatéralement la convention avant son terme pour des motifs d'intérêt général dans les conditions du droit commun.

Article X - Règlement des litiges

En cas de litiges sur l'application des dispositions de la présente convention, le Tribunal administratif de Rennes est seul compétent.

Par ailleurs, le bénéficiaire fait siens les éventuels litiges pouvant être générés par l'activité de l'association vis-à-vis de tiers. Le bénéficiaire s'engage à les régler par ses propres moyens sans que la responsabilité et/ou la contribution financière des collectivités publiques ne puissent être engagés ou sollicités dans cette hypothèse.

Article XI – Exécution de la convention

Le Président du Conseil régional de Bretagne, le payeur régional de Bretagne, le Président du Conseil Départemental du Finistère, le payeur départemental du Finistère, le Maire de Brest, le payeur municipal et le bénéficiaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait à Brest, en 4 exemplaires originaux, le

Pour l'association « Maison du Théâtre »
La Présidente,

Madame Catherine ARCHIERI

Pour la Ville de Brest,
Le Maire,

Monsieur François CUILLANDRE

Pour le Département du Finistère,
Le Président,

Monsieur Maël de CALAN

Pour la Région Bretagne
Le Président,

Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Projet Artistique et Culturel



la maison du théâtre

12 rue Claude Goasdoué 29200 Brest 02 98 47 33 42 lamaisondutheatre.com

1. Direction : Valérie Marrec - 10/01/2025

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

La Maison du Théâtre, lieu de fabrique et de diffusion théâtrale, de transmission et développement de la pratique, outil-ressource territorial

1. Une histoire singulière, une identité forte et des valeurs piliers

La Maison du Théâtre est née en 2000, de la volonté politique du Conseil général du Finistère et de la Ville de Brest de créer un outil structurant au service de l'offre culturelle et de l'aménagement du territoire, de répondre à une forte demande de troupes d'amateurs et de jeunes artistes en mal de moyens pour pratiquer, produire, diffuser leur geste théâtral, et d'offrir aux jeunes spectateurs le meilleur de la création artistique contemporaine qui tienne compte de leur spécificité.

Ainsi, en alliant dès sa genèse **le développement des pratiques d'amateurs, la création dramatique professionnelle régionale et l'éducation artistique et culturelle**, La Maison du Théâtre a fait la preuve, en 24 ans d'existence, de sa **modernité culturelle,** d'un **projet durable**, de son **ambition artistique** et de son **audace** à tous égards.

Car, il s'agissait dès lors d'un « renversement de doctrine » dans la politique culturelle instituée.

En effet, au lieu de partir de la diffusion des œuvres pour aller vers les publics comme c'était souvent le cas dans le spectacle vivant et de placer l'artiste-créateur au cœur du projet artistique et culturel (en associant des compagnies professionnelles par exemple), elle choisit de placer **l'art et le citoyen** en son sein, indépendamment de son « statut » (professionnel ou amateur, praticien, créateur ou spectateur) et articule pratique et création avec la même exigence artistique. La diffusion est la conséquence du travail qu'elle mène, d'abord on se forme, puis on crée, ensuite on propose des œuvres ou des rencontres artistiques aux différents publics d'un territoire.

La Maison du Théâtre se situe ainsi comme un espace d'expérimentations, d'inventions, de recherches, et de travail artistique en même temps que lieu de formation, de transmission, d'échanges de pratiques et de rassemblements des praticiens.

Aujourd'hui, elle joue **un rôle essentiel dans le développement artistique et culturel des territoires** sur lesquels elle rayonne, son quartier, sa ville, son département, sa région et les artistes qu'elle a accompagnés jusqu'ici lui donnent une **visibilité à l'échelle nationale** dans les réseaux professionnels et auprès des scènes labellisées du Ministère de la Culture, dont elle a obtenu une reconnaissance avérée.

À côté des actions qu'elle met en œuvre, elle est également un **outil-ressource** :

- **À l'échelle départementale**, notamment pour le développement des pratiques d'amateurs et de l'enseignement du théâtre grâce au **Schéma Départemental des Enseignements Artistiques et de la Pratique Amateur** (SDEAPA) mais aussi pour d'autres axes qu'elle développe, comme sa **politique d'accessibilité des personnes en situation de handicap**.

- **À l'échelle régionale et nationale** grâce à sa forte implication dans la Plateforme Jeune Public ANCRE (47 structures adhérentes en 2022, lieux et compagnies de Bretagne), créée en 2006, reconnue par le Ministère de la Culture et dont le siège social est situé dans les locaux de la Maison du Théâtre.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

- Elle participe également au développement de la filière théâtrale en Bretagne et hors région grâce à sa connaissance de la création dramatique bretonne.

En 2024, elle bénéficie d'**atouts indéniables** et de **bases solides** dans la réalisation des missions qui lui sont confiées dans le cadre d'une Convention d'objectifs quadriennale, à savoir, **une équipe permanente stable, engagée, formée et expérimentée, un outil de formation, de création et de diffusion performant, l'engagement financier de ses partenaires publics, la reconnaissance de la profession, la force de ses partenariats, la mobilisation de ses acteurs et usagers** (créateurs, praticiens amateurs, publics et acteurs de la société civile).

Ses valeurs-piliers, largement partagées par son équipe professionnelle et ses « usagers » sont :

- Son esprit d'équipe « Maison », artisanal
- La **qualité de son accueil**, humain et professionnel
- **Le soin qu'elle porte à la relation à l'art**
- Un désir toujours renouvelé de **faire ensemble, d'inclure**
- Une propension à **maintenir la créativité et la curiosité artistique en éveil**
- Une velléité **d'inventer des formes conviviales et atypiques**
- **Transmettre et apprendre en permanence**
- **L'écoute sincère et active des préoccupations sociétales** dont les artistes créateurs se font l'écho

2. Une nécessité de s'inscrire dans un écosystème en mutation : des enjeux et des défis à relever

Forte de ses atouts, La Maison du Théâtre doit pour autant s'inscrire dans la mutation du secteur culturel qui fait face à des enjeux complexes à court, moyen et long termes :

- La transition écologique
- La rénovation profonde de la production et de la diffusion artistique (mieux produire, mieux diffuser)
- L'évolution des compétences (emploi-formation)
- La dynamisation culturelle des territoires
- La crise économique et sociale, l'inflation
- L'accessibilité au plus grand nombre à l'art et la culture en prenant en compte les droits culturels

L'enjeu pour la période 2025-2028 est **de prendre un nouveau virage**, entre continuité et innovation, entre réduction des actions et ralentissement temporaire de son développement. Il s'agit pour cela de **redéfinir des priorités au sein de ses missions**, afin de **poursuivre toutefois son développement territorial et artistique**, dans une démarche d'ouverture et de coopération.

3. Constats et objectifs prioritaires :

Depuis l'ouverture de La Maison du Théâtre rénovée en 2011, l'équipe n'a eu de cesse d'optimiser l'utilisation des espaces de travail et d'accompagner la création dramatique (120 créations à ce jour), mais aujourd'hui le marché du spectacle vivant est saturé car l'offre artistique a été exponentielle ces dix dernières années, quand la diffusion ne suivait plus depuis longtemps. Si bien que les productions théâtrales professionnelles sont fragilisées et peinent à être vues.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Depuis la parution du « Guide du théâtre des amateurs » en 2019, fruit d'une collaboration entre l'ADEC 56, L'ADEC - Maison du Théâtre Amateur 35, les fédérations régionales C'Hoariva et FNCTA et La Maison du Théâtre, avec le soutien du Conseil régional de Bretagne, le paysage de la pratique théâtrale en amateur a beaucoup évolué après avoir subi de plein fouet la crise sanitaire.

Les conditions de la pratique théâtrale et de la représentation de spectacles de théâtre en amateur dans les équipements culturels bretons sont à requestionner.

Les pratiques culturelles ont également évolué, particulièrement chez les jeunes où l'isolement obligatoire dû au COVID 19 de 2020 et 2021 a laissé des traces sur l'expression artistique et les pratiques collectives.

A partir de ces constats, **les 6 objectifs prioritaires pour la Convention d'objectifs pluriannuelle** sont :

1. Recentrer l'objet artistique sur les écritures vivantes et les formes nouvelles p. 5

2. Amplifier la coopération culturelle dans le sens de « mieux produire, mieux diffuser » p. 7

3. Poursuivre l'imbrication entre fabrication et transmission à destination de tous les publics (habitants, citoyens, praticiens amateurs, professionnels) p. 10

4. Accompagner et mettre en visibilité la pratique théâtrale en amateur et l'expression artistique sur le territoire départemental et régional p. 11

5. Prioriser la jeunesse p. 12

6. Retravailler l'accessibilité des publics par une présence plus forte hors de nos murs et à l'aune des droits culturels p. 14

Les moyens nécessaires à la mise en oeuvre du projet sont décrits page 15.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Objectif 1. Recentrer l'objet artistique sur les écritures vivantes et les formes nouvelles

La prise en compte des auteurs et de la littérature dramatique dans le paysage artistique contemporain est aujourd'hui un enjeu majeur, essentiel et central.
Cela, pour plusieurs raisons.

Le théâtre se singularise des autres arts vivants par l'écriture, la langue, les mots. L'écriture contemporaine porte un regard visionnaire sur notre société, indispensable au sens critique des citoyens. Les auteurs vivants poursuivent l'art ancestral de nommer le réel ou de le réinventer, de le projeter dans des formes syntaxiques élaborées, de construire des fantasmagories originales ou de revisiter les mythes perpétuels de l'humanité. C'est par cet exercice renouvelé que **l'art théâtral reste en prise avec le monde qui l'entoure.**

Les pratiques d'écriture théâtrale contemporaine, qu'il s'agisse des écritures de plateau[1] (celles qui ne partent pas d'un texte préalable, mais se construisent au fil du travail de répétition et directement sur scène), du théâtre documentaire, de l'adaptation de romans ou de scénarii, ou encore des pratiques de montage-collage à partir de matériaux textuels pluriels **ont renouvelé le statut du texte dramatique.**
Dans une étude réalisée sur la saison 2016-2017 avec le concours de la SACD[2] , la DGCA[3] a pu prendre la mesure de la place accordée aux écritures contemporaines dans la programmation des scènes labellisées par le Ministère de la Culture. Il en ressort que si l'auteur dramatique contemporain francophone est bien représenté dans la programmation, contrairement à ce que l'on croit, il a des raisons objectives de se sentir déconsidéré.

> En effet, « la vitalité de l'édition théâtrale, comme condition d'achèvement de l'œuvre et facteur favorisant le passage au plateau des textes, n'est plus au premier plan des préoccupations des auteurs dramatiques. La question **des conditions et moyens permettant le passage au plateau** des textes dramatiques, associée à celle, consécutive, des **conditions d'existence artistique, sociale et économique des auteurs dramatiques**, constitue désormais le centre de leurs inquiétudes et de leurs revendications. »

Entre un **manque de visibilité sociale et une place marginale dans l'économie de la création**, l'artiste-auteur peine à trouver sa place. Pour autant, les artistes-auteurs, souvent en marge des équipes artistiques constituées en compagnie (metteurs en scène, interprètes, techniciens, administrateur...) - bien qu'il existe en Bretagne des collectifs d'auteurs et metteurs en scène - font pleinement partie du monde. Leur statut social est très souvent précaire et ils peinent à faire reconnaitre leurs droits sociaux et leur métier.

Enfin, un certain **appauvrissement linguistique**, le manque de diversité et de complexité d'opinions dans les débats d'idées, sur les scènes et dans les médias, des champs lexicaux véhiculés qui fabriquent des récits catastrophes laissent peu de place à nos imaginaires créatifs et à la poésie.

Les mots en disent long sur nos maux. Mais ils permettent aussi de s'élever à des nourritures qui ne se réduisent pas à la subsistance. Quand la démocratie est mise à rude épreuve, face à l'incertitude, à la peur de l'avenir, le théâtre en tant qu'art de la représentation de nos relations humaines mais aussi lieu de rencontre doit jouer son rôle, et les auteurs doivent prendre part aux enjeux de citoyenneté et de société.

1 Bruno Tackels, Les Écritures de plateau - État des lieux, édition Les Solitaires intempestifs
2 Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques
3 Direction Générale de la Création Artistique

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Enfin, Le texte théâtral a une double spécificité : il appartient **au champ littéraire et à celui de la représentation.** C'est cette double appartenance qu'il est riche d'interroger de manière transversale aux axes de fabrication, transmission et éducation artistique de la Maison du Théâtre.

Propositions :

- **Associer une autrice, un auteur ou un collectif d'auteurs à chaque saison artistique** ou sur une durée plus longue. Il.elle est invité.e à traverser l'ensemble des champs de la diffusion à la création en passant par l'éducation artistique et inventer des formes de collaborations nouvelles sur le territoire. L'essentiel de cette association repose sur une présence effective, une visibilité de ces artistes au travail, en recherche, au contact de la population
- **Organiser des résidences d'écriture et de lecture sur le territoire** et en fonction de publics spécifiques
- **Valoriser les mises en voix de textes** (Exemple au **Festival Turbulences**, dédié à la création et à la pratique théâtrale des 15-25 ans ou **RDV Théâtral** - Festival des pratiques amateurs adulte et par des enregistrements sonores - ex : avec Longueur d'Ondes)
- Lancer une **commande d'écriture à destination des adolescents**
- Proposer des **formes courtes** à diffuser dans les collèges du département
- Proposer des textes dramatiques dans la sélection des ouvrages du **Prix Littéraire des Collégiens** mis en place par le Département et la Bibliothèque du Finistère
- Constituer un **comité de lecture** composé de membres de l'équipe permanente, de passionnés de théâtre, professionnels et amateurs ainsi que de jeunes impliqués dans la création artistique (ex : étudiants en Licence Arts). Ce comité est un outil de repérage et de promotion des écritures et sert la direction artistique
- Valoriser les textes et lauréats du **Grand Prix National de littérature dramatique** Jeunesse et adulte Artcena[4]
- S'inscrire dans le réseau régional et national des structures et dispositifs accompagnant les écritures contemporaines : Théâtre Ouvert Centre National des Dramaturgies Contemporaines, L'association Beaumarchais, le Théâtre de la Tête Noire, le CDN de Vire, la Chatreuse - Centre National des Ecritures du Spectacle, Association des Ecrivains Associés du Théâtre (E.A.T), Livre et Lecture en Bretagne, DRAC, CNL...
- Organiser des laboratoires de recherche entre auteurs-autrices et comédiens.nes et/ou metteurs en scène (Ex : stages ou formation professionnels)

Le théâtre et les arts croisés

Outre la priorité donnée aux écritures dramatiques à côté des écritures plateau, le Projet Artistique et Culturel propose de porter une attention particulière au **renouvellement des dramaturgies et formes d'adresse au public** (théâtre immersif, participatif, configuration particulière, théâtre d'extérieur, déambulation, fresque théâtrale...).

La Maison du Théâtre continue de s'appuyer sur des partenariats de diffusion et des festivals pour permettre **le croisement des esthétiques et offrir au public toute la diversité du théâtre contemporain** (théâtre de récit, théâtre d'objet, de marionnette, théâtre sonore, théâtre musical, théâtre et danse...).

4 Artscena, Centre National des Arts du Cirque, de la Rue et du Théâtre.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Tant que faire se peut, sont plébiscitées les pièces avec une **distribution importante au plateau** et une jauge se rapprochant de la grande salle du Stella (287 places).

La réouverture du Quartz en 2024 permet également de poursuivre des collaborations qui se sont renforcées entre les deux structures pendant les deux saisons nomades de la Scène Nationale. Ainsi, des propositions artistiques d'envergure pourront être diffusées dans leurs espaces dans le cadre de notre mission d'accompagnement à la création en région, ou de pièces théâtrales pour adulte ou pour le jeune public, nationales ou internationales.

Les propositions artistiques pour **l'enfance et la jeunesse** seront renforcées à l'endroit de **l'adolescence** autour du **Festival Turbulences** avec l'ouverture à d'autres esthétiques (musicales et chorégraphiques), ainsi qu'à l'international.

La question de la prise en compte de l'enfance dans l'espace public pourra faire l'objet d'un partenariat avec le Fourneau et le réseau des CNAREP dans la perspective de créer **des formes dédiées à l'enfance et la jeunesse dans l'espace public** grâce à l'expertise de La Maison du Théâtre et du réseau ANCRE dans ce domaine.

Une plus grande place à la **diversité culturelle** et aux **personnes en situation de handicap** sera accordée dans la programmation de la saison artistique et des rendez-vous publics.

Objectif 2. Amplifier la coopération culturelle dans le sens de « mieux produire, mieux diffuser »

L'Accompagnement à la création dramatique régionale

Le repérage et la veille artistique

La Maison du Théâtre est un pôle de ressource pour la création dramatique en région et la structuration des compagnies. Elle est très bien repérée par les compagnies régionales et hors région.

Préconisations :

- **Des rendez-vous avec les compagnies professionnelles mutualisés** avec d'autres structures culturelles du Finistère
- **Une journée de repérage artistique par trimestre à Brest** pour les compagnies du Finistère dans nos espaces à destination des professionnels.

Déroulement : une matinée avec 3 compagnies présentant leur projet théâtral en cours (lectures de textes, présentations de maquettes…), un déjeuner partagé et la possibilité de découvrir une création au plateau,

- **Une journée de repérage artistique co-construite à Rennes**, avec La Paillette par exemple et Spectacle Vivant en Bretagne.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Les **réseaux professionnels** dans lesquels La Maison du Théâtre est inscrite (Bretagne en scène, le réseau jeune public Ancre, les Partenaires Culturels du Grand Ouest, le réseau OMbre - Marionnettes en Bretagne) sont également des espaces de repérage et coopération professionnelle.

- **Renforcement du réseau informel théâtre en Bretagne et l'ouverture à l'inter-régional :**

Théâtre du Pays de Morlaix, L'Archipel à Fouesnant, Le Quai des Rêves à Lamballe, Le théâtre du Champ au Roy à Guingamp, Le théâtre de poche à Hédé Bazouges, Le Canal à Redon et les scènes du Golfe à Vannes, avec le CDN Théâtre de Lorient, le Théâtre de la Paillette, ou encore les scènes nationales Le Quartz à Brest ou La Passerelle à Saint-Brieuc.

Des coopérations possibles avec les lieux repérés en Pays de la Loire et en Normandie que sont le TU et le Grand T à Nantes, l'Onyx à Saint- Herblain, le CDN de Vire.

- **Les modalités d'accompagnement : la nécessaire régulation à la baisse**

Le bilan de la MDT réalisé en 2022 sur la « Fabrique de théâtre en Région » auprès des compagnies coproduites sur la durée de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2019-2022 fait apparaître une grande disparité dans le nombre de représentations des créations soutenues, qu'il s'agisse d'un projet pour adulte ou pour la jeunesse, d'un projet de compagnie bien repéré dans les réseaux professionnels, ou d'un premier projet de compagnie. Ce qui est déterminant pour la visibilité des projets, c'est le réseau de partenaires réunis aux prémices de la création.

Pour la Convention d'objectifs 2025-2028, des accompagnements gradués, du conseil à la structuration jusqu'à la production de spectacles et la mise en visibilité dans les réseaux professionnels sont mis en place selon les modalités suivantes :

PROGRAMME	POUR QUI ?	Type d'accompagnement	Espaces de la Maison du Théâtre	NB max par an
A la carte	Troupe d'amateurs/cie professionnelle	Mission-conseil (technique, artistique, administratif, relationnel, promotionnel et/ou financier). Apport en compétences du personnel MDT et/ou regard extérieur (12h maximum	Bocal/Multi/autre	6
Les cohabitants	Troupe d'amateurs/cie professionnelle	Mise à disposition simple + 1 accueil technique	Petit Atelier/ Grand Atelier / Studio René Lafite	10
La pépinière	Cie professionnelle (jeune création ou autre)	Accueil en résidence, bourse de recherche, de création sans diffusion, compagnonnage « tutorat » artistique	Petit Atelier/ Grand Atelier/ Studio René Lafite	1
Les associés	Cie professionnelle	Coproduction, soutien à la résidence, diffusion en série	Studio René Lafite/Stella	5
Les in situ	Cie professionnelle	Commande, résidence de territoire, autre, avec diffusion	En milieu scolaire, structure socio-culturelle, autre	2

- À l'échelle de la métropole brestoise, voire du département, il est pertinent de **créer un réseau de lieux en capacité de proposer des résidences** afin de mieux mutualiser les moyens recensés en fonction des besoins des compagnies en création.

Pour réduire les coûts de déplacement et/ou d'hébergement, La Maison du Théâtre pourra soutenir une résidence d'une

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

compagnie finistérienne hors de ses murs, par exemple à Quéménéven chez la compagnie Tro-Heol qui dispose d'un plateau et de capacités d'hébergement.

- Créer un **temps fort FOCUS ou ZOOM sur la création théâtrale** dans différents lieux de Brest et proposer une journée de repérage professionnel en s'appuyant sur le concours de Spectacle Vivant en Bretagne. Cette journée pourrait compléter les Rencontres Artistiques Professionnelles de Bretagne en Scène fin janvier, début février.

- **S'inscrire plus étroitement dans « Itinéraires d'artiste(s) »,** coopération entre Nantes, Brest, Rouen et Le Mans et offrir aux artistes accompagnés des temps de résidence, mais également une mise en visibilité de leur recherche et de leur production en matière théâtrale.

- Revoir la saisonnalité des résidences en élargissant à la période estivale.

Une saison artistique et des rendez-vous publics

Préconisations :

- **Renforcer les représentations en série des créations soutenues**, entre 2 et 4 pour les créations adultes, entre 2 et 6 pour les créations jeune public.

- Diffuser des **spectacles d'amateurs** dans la programmation une à deux fois par trimestre.

- Organiser des **tournées décentralisées** de formes courtes dédiées aux adolescents et produites par La Maison du Théâtre dans les collèges et lycées du département qui le souhaitent.

- **Renforcer la diffusion de spectacles Jeunes Publics en concertation avec les autres structures de l'agglomération brestoise,** sans pour autant envisager ou exclure la création d'un festival dédié, mais plutôt pour permettre une offre accrue de spectacles aux disciplines variées et pour tous les âges, pour l'ensemble de la population tout au long de la saison.

- Revoir **la saisonnalité de la programmation et inclure les temps de vacances et le mois de juillet** en s'associant à un été culturel à Brest. Cette saisonnalité sera revue également à l'aune de la flambée des coûts énergétiques.

- Poursuivre l'**implication de La Maison du Théâtre dans les réseaux professionnels** : Bretagne en scène, le réseau jeune public Ancre, les Partenaires Culturels du Grand Ouest, et renforcer les liens avec le réseau informel « théâtre en région et à l'inter-régional ».

Les partenariats de diffusion (avec le Quartz, le Mac Orlan, avec les festivals Atlantique Jazz Festival, Grande Marée, Théâtre À Tout Âge, Longueur d'Ondes) sont autant d'opportunités de mutualiser la tournée de spectacles venant de Bretagne et de l'extérieur que de croiser les publics.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Objectif 3. Poursuivre l'imbrication entre fabrication et transmission à destination de tous les publics (habitants, citoyens, praticiens amateurs, professionnels)

Les Ateliers de création pour les amateurs, les laboratoires de recherche entre artistes en création et étudiants en arts, les résidences auprès des habitants, les créations partagées entre professionnels et amateurs... sont autant d'expériences artistiques et humaines qui favorisent l'exploration de formes nouvelles de pratique culturelle et de production, qui décloisonnent les espaces scéniques et les modes de représentation, au service de l'art dramatique.

Les espaces d'expérimentation et de formation constituent un véritable « Théâtre-Ecole » et permettent l'appréhension d'outils autour des aspects techniques, dramaturgiques, des écritures ou encore des genres théâtraux.
Les « formateurs » sont des artistes transmetteurs qualifiés que l'on retrouve en majorité dans la saison de La Maison du Théâtre (en création ou en transmission). L'offre de formation (stage, masterclass, workshop) pourra aussi s'enrichir par la présence d'artistes invités dans la saison du Quartz.
Les ateliers de création, à géométrie variable et d'une durée plus longue que les stages insufflent une dynamique créatrice très formatrice.

Préconisations :

- Certifiée **Organisme de formation Qualiopi**, La Maison du Théâtre est dorénavant en mesure de permettre aux professionnels que leur **formation soit prise en charge financièrement par leur opérateur de compétences** (OPCO). C'est un enjeu important dans le cadre des évolutions de compétences, notamment techniques. La Maison du Théâtre prend toute sa part sur cet axe et proposera des formations artistiques, techniques mais aussi en lien avec les métiers de l'administration-production-diffusion. C'est également pour La Maison du Théâtre l'opportunité de développer des ressources propres qui seront réaffectées dans l'activité.

- **Amplifier les restitutions devant des publics** notamment pour les ateliers-création annuels dans d'autres équipements culturels du département ou sur des rendez-vous dédiés aux pratiques amateurs comme le Festival Forêt en scène (La Forêt-Fouesnant), les Théâtrales de la Roulotte (Brest) ou encore le Théâtre en Vrac (Pont-Labbé).

- Organisation d'**un atelier-réalisation pour les 15-25 ans** dont l'aboutissement serait restitué au Festival Turbulences.

- Organisation d'un **Stage-Réalisation** Théâtre réunissant sur 3 semaines pendant l'été des professionnels et des amateurs **dans un site départemental**. Le spectacle ainsi créé sera présenté aux finistériens et aux estivants sur plusieurs représentations.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Objectif 4. Accompagner et mettre en visibilité la pratique théâtrale en amateur et l'expression artistique sur le territoire départemental et régional

En 2000, les Assises du Théâtre en Finistère organisées par La Maison du Théâtre et Théâtre(s) en Bretagne (GACO), avaient permis à tous les praticiens du théâtre en Finistère de réfléchir à ce que pourrait être un Centre de Ressource pour le développement des Pratiques Théâtrales en Finistère, coordonné par La Maison du Théâtre. A l'époque, une centaine de troupes étaient répertoriées en Finistère.

En 2019, le « Guide du théâtre des amateurs », fruit d'une collaboration entre l'ADEC 56, L'ADEC - Maison du Théâtre Amateur 35, les fédérations régionales C'Hoariva et FNCTA et la Maison du Théâtre recense près de 750 troupes de théâtre amateur en Bretagne (hors département des Côtes d'Armor).
Aujourd'hui, ces données sont parcellaires et ne prennent pas en compte la pluralité actuelle des cadres de pratique du théâtre amateur actuels.

En 2024, ces structures ressources organisées sous l'appellation Réseau TAB (Théâtre Amateur de Bretagne) posent les bases d'objectifs opérationnels et prioritaires afin d'établir une feuille de route qui sera mise en œuvre dans le cadre des Schémas Départementaux de Développement des Enseignements Artistiques et des Pratiques Amateurs (SDEAPA) pour répondre aux enjeux suivants :
- Accompagner la vitalité de la pratique théâtrale amateur en Bretagne
- Valoriser une histoire de la pratique du théâtre de plus de 100 ans
- Renouveler la dynamique du théâtre en breton
- Organiser la formation initiale et continue des animateurs et enseignants du théâtre
- Ouvrir les politiques culturelles territoriales aux pratiques en amateur : développer l'accessibilité des équipements culturels

Préconisations :

- Organisation d'**Assises du Théâtre en Finistère en 2025**, 25 ans après celles qui auront permis d'orienter collectivement les axes de travail définis par la Maison du Théâtre pour le développement des Pratiques théâtrales en Finistère. Ces Assises seront l'occasion de mettre en visibilité les pratiques amateurs et d'affiner la feuille de route pour les années à venir.

- Organisation du **RDV Théâtral en biennale et en décentralisation dans le Finistère** en s'appuyant sur les dynamiques territoriales et la mise en place des **Projets Culturels de Territoire** (PCT) dont la réflexion est accompagnée par Culture LAB29.

La prochaine édition aura lieu en 2026 avec la communauté de communes du Haut Pays Bigouden, qui vient de signer son PCT et qui dispose sur son territoire d'une richesse de troupes de théâtre d'amateurs. La Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon et de l'Aulne Maritime est aussi un territoire prioritaire où la Maison du Théâtre pourrait venir en appui pour organiser un événement autour des pratiques théâtrales, maintenant qu'elle dispose d'un centre culturel, l'Améthyste.

La Maison du Théâtre ouvrira également ses portes à la diffusion de spectacles d'amateurs de manière périodique.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Dans le Finistère, un nouveau SDEAPA a vu le jour en 2022. Dans ce cadre, La Maison du Théâtre a pour mission de :

- Mettre en œuvre un plan départemental de formation en cohérence avec les orientations du Schéma
- Poursuivre des actions favorisant la mise en réseau (cartographie, Lettre du réseau, ateliers, stages, mission conseil)
- S'interroger et réfléchir aux conditions d'emploi des intervenant.e.s théâtre
- Suivre et conseiller les écoles d'enseignement artistique avec volet théâtre

Contrairement à la musique ou la danse, l'enseignement du théâtre est beaucoup moins présent dans les écoles autres que les Conservatoires de Brest et Quimper. En Finistère, « seuls » l'Ecole de Musique et Danse de Guilers, la MJC Le Sterenn (Trégunc), le Pôle théâtre (Quimper), L'étincelle (Rosporden) sont soutenus par le Finistère au titre du SDEAPA pour leur enseignement du théâtre.

Pour autant, beaucoup de structures développent des ateliers de pratique théâtrale. La **formation des encadrants reste donc un enjeu déterminant** pour développer la qualité de l'enseignement. Il s'agit donc de poursuivre et d'intensifier la mise en réseau des écoles pour permettre aux encadrants théâtre :

- Des échanges de pratiques professionnelles sur l'enseignement des techniques de jeu, des outils du comédien.ne ou sur le choix des textes : sensibiliser au répertoire classique et contemporain
- de mettre en place du mentorat, du parrainage et de la formation inter-école.

Objectif 5. Prioriser la jeunesse

Le monde s'invente de nouveaux outils, qui constituent de nouveaux modes de communication mais influencent et interrogent aussi la création elle-même. La jeunesse, plus attachée à ces outils technologiques, est un enjeu pour l'avenir du spectacle vivant.
C'est **un enjeu social et de renouvellement générationnel** pour les jeunes artistes professionnels.
C'est **un enjeu culturel et d'éducation artistique** pour les jeunes spectateurs et praticiens qui trouveront à la Maison du Théâtre les conditions du développement de leur créativité.

La jeune création professionnelle : la pépinière

Les artistes en voie de professionnalisation (issus d'écoles supérieures, de conservatoires, d'universités ou autodidactes) ont besoin d'être repérés et accompagnés pour s'insérer dans les réseaux professionnels. Ils ont aussi besoin de maturation artistique, de temps long.

Préconisations :

- Accompagner 1 artiste/ 1 compagnie par an maximum et de manière non systématique, dans le cadre d'un programme « la pépinière » qui pourra bénéficier de temps de recherche accompagnés d'une bourse, de mise en visibilité professionnelle et à qui la Maison du Théâtre pourra confier des actions de transmission et d'éducation artistique.

La création pour les jeunes : une saison artistique

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Comme énoncé plus haut, La Maison du Théâtre propose une offre artistique pluridisciplinaire et partenariale dans son lieu pour les publics de 3 mois à 15 ans, avec une attention particulière portée aux écritures théâtrales contemporaines et avec le souci de s'adresser aux adolescents spécifiquement.

Brest est une des 5 villes de Bretagne à bénéficier du Label 100 % EAC pour son engagement dans sa politique de généralisation de l'éducation artistique et culturelle auprès de tous les Brestois.

- Autre piste : Produire **une commande théâtrale pour les adolescents** et de la diffuser dans les collèges du Finistère.

La création par les jeunes : le festival Turbulences

Préconisations :

- Après trois éditions mettant à l'honneur la création des 15 - 25 ans, **ouvrir le festival à d'autres disciplines**, musicales et chorégraphiques, pour croiser les pratiques artistiques et associer d'autres équipements brestois dans l'aventure. Dans le cadre des villes jumelées avec Brest, une délégation de jeunes talents pourrait être invitée chaque année.

La transmission pour les jeunes : dans la fabrique des écritures dramatiques

Préconisations : Développement d'un programme EAC autour des écritures

- Aborder le texte dramatique comme texte de littérature à part entière
- Aborder ses particularités : oralité, spatialité, choralité, rythme, dramaturgie...
- Apprendre à lire à voix haute : adresse, posture...
- Aborder le théâtre : approche concrète, rencontres avec des professionnels
- Développer le sens critique des élèves : choisir un texte, argumenter
- Développer la créativité : ateliers d'écriture, de pratique théâtrale (en option)
- Découvrir des métiers : écrivain, éditeur, comédien, metteur en scène...

Les restitutions du Parcours théâtral des élèves du Conservatoire de Brest Métropole, le stage de 4 jours aux vacances de la Toussaint avec un artiste de la saison ou encore le Workshop d'une semaine avec les étudiants de 2e année en Licence Arts seront maintenus.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Objectif 6. Retravailler l'accessibilité des publics par une présence plus forte hors de nos murs et à l'aune des droits culturels

La Maison du Théâtre est attentive à s'adresser à un public large, son projet met l'accent sur des formes et des propositions participatives, des rendez-vous, des enquêtes, au théâtre comme sur le territoire.
L'association à une autrice ou un auteur permettra **d'aller au-devant de publics spécifiques** qui ne fréquentent pas la saison de la Maison du Théâtre et d'inventer des actions qui pourront être déclinées au gré des rencontres.

Voici quelques exemples d'actions :

Des cartes postales poétiques

L'auteur-autrice pourra proposer **des enquêtes et correspondances avec des habitants**. Chaque territoire de vie apporte des facteurs d'attractivité spécifiques. Que l'on habite le littoral ou en zone rurale, comment vit-on sur son territoire ? Comment les paysages influent-ils notre identité, comment parle-t-on de soi, de son environnement, comment-vit-on l'ouverture vers l'extérieur, quels sont nos horizons, à ciel ouvert ?

Les mémoires intergénérationnelles

Les personnes âgées sont peu prises en compte en tant que public lorsque l'on parle de culture et de médiation culturelle. Pour autant, elles sont dépositaires d'une mémoire, d'un ancrage territorial. De nombreuses structures médico-sociales, EHPAD et résidences pour personnes âgées existent. Des ateliers d'écriture, de lecture et des **rencontres intergénérationnelles seront mises en place à La Maison du Théâtre ou dans les lieux de vie** pour mettre en mouvement cette mémoire riche et foisonnante, et la rendre plus vivante.

Les minorités invisibles

Les minorités invisibles peuvent s'entendre au sens large, politique, linguistique, sexuelle, sociale par opposition aux visibles, celles qui fréquentent les théâtres, qui participent habituellement aux actions culturelles. L'auteur-autrice sera invité.e à créer des espaces d'expression, de lecture et d'écriture **en direction des personnes éloignées de la culture**. Par ailleurs, des initiatives ambitieuses comme la création artistique partagée entre professionnels et habitants, Ressorts, mené par le Grain et mettant en scène des personnes en situation de grande précarité, seront proposées dans la saison.

Les personnes en situation de handicap

Depuis plusieurs années, La Maison du Théâtre développe **une politique d'accessibilité et d'inclusion** en direction des personnes en situation de handicap dans tous les domaines de son action (diffusion de spectacles, accompagnement à la création, formation, action culturelle). Un membre de l'équipe formé est « référent handicap ». 15 structures spécialisées sont aujourd'hui partenaires de La Maison du Théâtre. Je propose de présenter à l'ensemble des équipements culturels du Finistère le guide réalisé en interne, véritable outil-ressource pour développer l'accessibilité des personnes.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Les moyens à disposition et nécessaires à la mise en œuvre du projet

1. Un bâtiment performant et un parc de matériel à renouveler

La Maison du Théâtre bénéficie dans l'exercice de ses activités d'un équipement performant composé de plusieurs espaces de travail : Le Stella, le Studio René Lafite et Les Ateliers, reliés par une Rue Couverte et qui créé une véritable cité du théâtre.
Le défi à relever ces prochaines années dans la gestion de cet outil sera principalement **le renouvellement total du parc lumière**, le passage aux projecteurs LED, pour permettre des économies notables sur notre consommation électrique. À plan de feu équivalent, l'utilisation des projecteurs LED devrait permettre une réduction par 6 de la consommation électrique. C'est un défi qu'il convient d'aborder de manière mutualisée à l'échelle de tous les équipements brestois.
Ces économies cumulées (consommations électriques, consommables) devraient permettre de retrouver **des marges de manœuvre à la fois sur le fonctionnement et l'activité** des lieux, à subventions égales.

L'expérience du Quartz-Nomade a permis de mettre l'équipement en ordre de marche pour un autre organisateur, et de créer les modalités techniques, administratives et opérationnelles d'un « passage de clefs ».

- Possibilité de partager l'outil et d'envisager des locations qui pourraient permettre d'augmenter les ressources propres de l'Association.

2. Les moyens humains

La gouvernance et le mode d'organisation

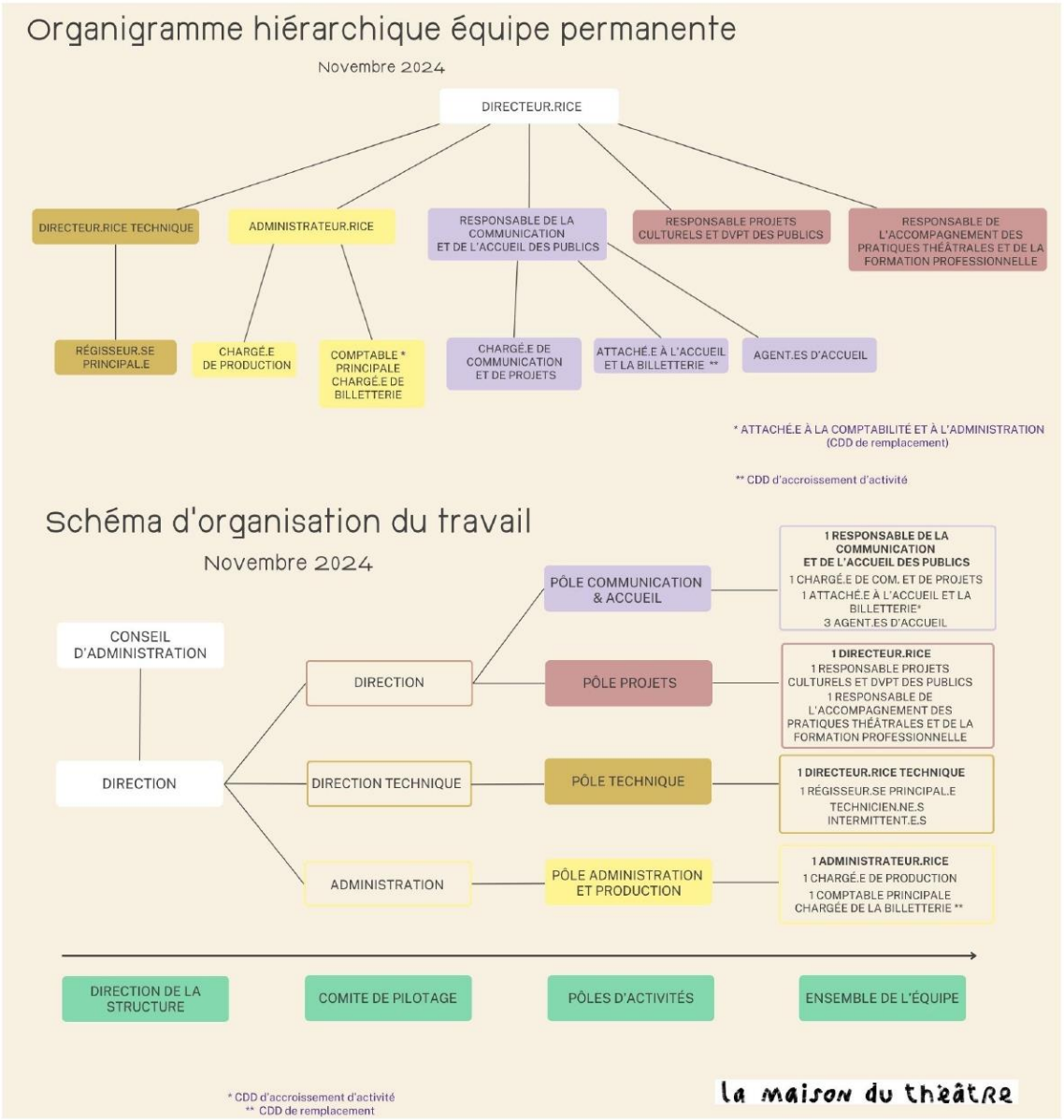
La Maison du Théâtre est constituée sous la forme d'une **Association loi 1901** et administrée par un Conseil d'administration formé de deux collèges : les membres associés et les membres adhérents.
Le CA participe à la définition des orientations proposées par la direction générale et adopte le budget. Le projet est mis en œuvre par l'équipe salariée permanente (11 personnes) ainsi que par du personnel occasionnel (vacataires, techniciens intermittents, artistes intervenants) et bénévoles (volontaires en service civique, stagiaires).
Le projet artistique et culturel est inscrit dans la Convention Pluriannuelle d'objectifs et de moyens qui lie la Maison du Théâtre à ses partenaires publics.

Dans la période 2025/2028, **la vie associative** sera **développée et les liens avec l'équipe permanente** seront **renforcés** en associant les membres adhérents à la réalisation des événements programmés (par exemple sur les RDV de la pratique et les festivals) ainsi qu'à des groupes d'échanges et de réflexions partagés sur des enjeux culturels ou écologiques (droits culturels et accessibilité, mutation écologique et développement durable). Ces groupes pourront accueillir des personnes de la société civile ou des experts des sujets évoqués.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Le pilotage et la coopération

Suite à un appui RH financé par l'AFDAS en 2024, une nouvelle organisation du travail est efficiente pour la nouvelle convention. Un comité de pilotage composé de la direction, direction technique et de l'administration est mis en place pour renforcer la transversalité dans les prises de décision stratégiques de la structure.
Une organisation par pôle permettant une sobriété organisationnelle et nécessitant la révision de l'organigramme fonctionnel et hiérarchique est en place au 1er janvier 2025 - Schéma ci-dessous.
La prise en compte des risques psycho-sociaux (RPS) et la mise en place d'un protocole pour la prévention et la lutte contre les Violences et Harcèlement Sexuels et Sexistes (VHSS) sont des chantiers en cours de finalisation.



Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

ANNEXE 2

Budget prévisionnel 2025
Document non contractuel

CHARGES				
ACCOMPAGNER LES PROCESSUS DE CREATION	ECRITURES		**12 000 €**	**30%**
		Commandes d'écritures		
		Résidences d'auteurs		
		Fonds théâtre		
	CREATION		**53 800 €**	
		Coproduction		
		Soutien à la résidence		
		Mission Conseil		
	DIFFUSION		**181 000 €**	
		Diffusion pro		
		Diffusion amateur		
	TRANSMISSION		**22 000 €**	
		Atelier création		
		Stages réalisation		
		Formations encadrants		
		Formations professionnelles		
RELATION A L'ART	PRATIQUES ARTISTIQUES & EAC		**6 000 €**	
		Rendez-vous publics		
		Jumelage, Résidence scolaire		
		Diffusion en milieu scolaire		
	ACCESSIBILITE & DROITS CULTURELS		**30 000 €**	
		Actions culturelles		
		Politique d'accessibilité		
		Conivivalité, achats bar		
MISE EN ŒUVRE	PERSONNEL ART & TECH		**40 000 €**	
		Salaires artistes intervenants		
		Salaires équipe technique intermittente		
		Charges sociales, impôts & taxes sur salaires		
	COMM'		**36 000 €**	
		Comunication		
SOUS-TOTAL EXPLOITATION			**380 800 €**	**30%**
FONCTIONNEMENT	PERSONNELS PERMANENTS		**566 500 €**	**44%**
		Salaires équipe permanente	374 000 €	
		Salaires CDD et CDII	8 500 €	
		Primes, CP, Indemnités	6 000 €	
		Charges sociales, impôts & taxes sur salaires	178 000 €	
	SERVICES		**44 700 €**	**3%**
		Fournitures et équipements	5 000 €	
		Locations extérieures	6 000 €	
		Entretien et maintenance	9 300 €	
		Assurance	6 000 €	
		Honoraires, frais formation	6 500 €	
		Télécommunication	7 000 €	
		Services bancaires	900 €	
		Cotisations	4 000 €	
	BATIMENT		**278 000 €**	**22%**
		Loyer	210 000 €	
		Energie	43 000 €	
		Entretien bâtiment	25 000 €	
	GESTION		**12 000 €**	**1%**
		Charges diverses gestion courante	200 €	
		Amortissements	1 800 €	
		Fonds dédiés (subv. 2024 > 2025)	10 000 €	
SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT			**901 200 €**	**70%**
TOTAL			**1 282 000 €**	

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

PRODUITS				
ACTIVITES	BILLETTERIE		**111 800 €**	**9%**
		Billetterie spectacles	83 000 €	
		Ateliers, stages et formations	28 800 €	
	PARTENARIATS		**32 000 €**	**2%**
		Partenariats culturels	32 000 €	
	CAFE DU THEATRE		**5 700 €**	**0,4%**
		Recettes	5 700 €	
	ADHESIONS		**1 600 €**	**0,1%**
		Individuelles & collectives	1 600 €	
	AIDES AUX PROJETS		**37 800 €**	**3%**
		Ville de Brest	5 000 €	
		CD29	1 000 €	
		Région Bretagne	7 000 €	
		DRAC Bretagne	15 000 €	
		Aides à la diffusion	8 300 €	
		Autres	1 500 €	
SOUS-TOTAL EXPLOITATION			**188 900 €**	**15%**
FONCTIONNEMENT			**1 080 000 €**	**84%**
	SUBVENTIONS	Ville de Brest	750 000 €	
		CD29	230 000 €	
		Région Bretagne	55 000 €	
		DRAC Bretagne	45 000 €	
			13 100 €	**1%**
	GESTION	Produits divers gestion courante	3 100 €	
		Transfert de charges (subv. 2024 > 2025)	10 000 €	
SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT			**1 093 100 €**	**85%**
TOTAL			**1 282 000 €**	

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

ANNEXE 3

Grille d'évaluation

Une attention particulière sera portée à ces 4 indicateurs prioritaires dans tous les axes du projet (en complément du tableau ci-dessous) :

- **Provenance géographique**
- **Egalité Homme/Femme**
- **Diversité- Inclusivité**
- **Eco-responsabilité**

AXES	OBJECTIFS	MOYENS	CRITERES D'EVALUATION	2025
ACCOMPAGNER LES PROCESSUS DE CREATION	RECENTRER L'OBJET ARTISTIQUE SUR LES ECRITURES VIVANTES ET LES FORMES NOUVELLES	Accompagnement des auteurs	Nombre de commandes d'écritures et/ou résidences d'auteurs	1
			Organisation de journées professionnelles	1
		Valorisation des écritures auprès des publics	Organisation d'événements (lectures publiques, ...)	3
	AMPLIFIER LA COOPERATION DANS LE SENS DU "MIEUX PRODUIRE, MIEUX DIFFUSER"	Coproduction et soutien à la résidence	Nombre de projets accompagnés en coproduction	8
			Nombre de résidences acccompagnées (création d'amateurs, pros, in situ, hors les murs)	15
			Nombre de mises à disposition simples (création d'amateurs, pros, in situ, hors les murs)	15
			Nombre de jours de résidence organisés	120
			Nombre de professionnels du spectacle vivant accueillis en création	100
		Mission Conseil	Nombre de missions conseils organisées (équipes professionnelles et troupes d'amateurs)	6
		Diffusion dramatique professionnelle	Nombre de spectacles de compagnies professionnelles accueillis	20
			dont % de spectacles de compagnies régionales	de 60 à 70 %
			dont % de créations	de 30 à 45 %
			Nombre de représentations	60
			Taux de remplissage des spectacles de compagnies professionnelles	Plus de 75%
		Diffusion amateur	Nombre de spectacles de troupes d'amateurs accueillis	3
			Taux de remplissage des spectacles de théâtre d'amateurs	Plus de 75%
		Coopération culturelle	Nombre de réseaux professionnels dans lesquels la MDT s'inscrit	5
			dont réseaux régionaux	4
			dont réseaux interrégionaux	1
			Nombre de spectacles organisés en tournées mutualisées	Entre 3 et 5
	POURSUIVRE L'IMBRICATION ENTRE FABRICATION ET TRANSMISSION	Ateliers création et stages	Nombre d'heures de transmission organisées	200
			Nombre d'ateliers de création et de stages	entre 7 et 9
			Dont nombre d'ateliers de création et de stages hors les murs	3
			Nombre de participants	entre 80 et 110
			Nombre d'artistes sollicités	entre 7 et 10
		Formations professionnelles	Nombre d'heures de transmission	Entre 70 et 120
			Dont nombre d'heures de formations encadrant.e.s théâtre (SDEAPA du CD 29)	30
			Nombre de stagiaires inscrits	Entre 30 et 42
RELATION A L'ART	ACCOMPAGNER ET METTRE EN VISIBILITE LA PRATIQUE THEATRALE EN AMATEUR ET L'EXPRESSION ARTISTIQUE SUR LE TERRITOIRE DEPARTEMENTAL ET REGIONAL		Evénement hors les murs à destination des praticiens amateurs (RDV Théâtral)	0
			Nombre de praticiens participants au RDV Théâtral	0
			Restitutions d'ateliers de pratiques théâtrales à La Maison du Théâtre	7
			Nombre de praticiens au plateau (restitutions)	150
			Total fréquentation publics	800
			Nombre d'accompagnement d'établissements d'enseignements artistiques (SDEAPA)	entre 2 et 5
			Organisation de journées professionnelles	1
	PRIORISER LA JEUNESSE	Accompagnement de la Jeune création	Jeune création professionnelle (pépinière)	1
			Festival Turbulences (par et pour les praticiens amateurs)	1
		Programmation jeunes publics	Nombre de spectacles jeunes publics diffusés	10
			Nombre d'établissements scolaires accueillis	40
			Nombre de représentations scolaires	40
			Nombre de classes accueillies aux spectacles	200
			Fréquentation des spectacles en représentations scolaires	5300
		Programme EAC jeunesse	Nombre de projets multipartenariaux	15
			Nombre de bénéficiaires	400
			Nombre d'heures d'interventions artistiques	115
	RETRAVAILLER L'ACCESSIBILITE DES PUBLICS A L'AUNE DES DROITS CULTURELS	Programme EAC à destination de tous les publics, à tous les âges de la vie, hors scolaires	Nombre de structures du champ du handicap mobilisées	15
			Nombre de spectacles proposés en audiodescription ou LSF	1
			Pourcentage de spectacles "naturellement accessibles" ciblés pour certains handicaps sensoriels	35
			Nombre de projets à destination de publics spécifiques (hors handicap)	2
			Nombre de visites des coulisses du théâtre organisées	50
			Nombre de bénéficiaires des visites	1000
			Nombre d'associations mobilisées	25
GESTION DE LA STRUCTURE ET DES PERSONNELS			Ancienneté moyenne des salariés de l'équipe permanente (en années)	11

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Projet Artistique et Culturel



la maison du théâtre

12 rue Claude Goasdoué 29200 Brest 02 98 47 33 42 lamaisondutheatre.com

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

La Maison du Théâtre, lieu de fabrique et de diffusion théâtrale, de transmission et développement de la pratique, outil-ressource territorial

1. Une histoire singulière, une identité forte et des valeurs piliers

La Maison du Théâtre est née en 2000, de la volonté politique du Conseil général du Finistère et de la Ville de Brest de créer un outil structurant au service de l'offre culturelle et de l'aménagement du territoire, de répondre à une forte demande de troupes d'amateurs et de jeunes artistes en mal de moyens pour pratiquer, produire, diffuser leur geste théâtral, et d'offrir aux jeunes spectateurs le meilleur de la création artistique contemporaine qui tienne compte de leur spécificité.

Ainsi, en alliant dès sa genèse **le développement des pratiques d'amateurs, la création dramatique professionnelle régionale et l'éducation artistique et culturelle**, La Maison du Théâtre a fait la preuve, en 24 ans d'existence, de sa **modernité culturelle,** d'un **projet durable**, de son **ambition artistique** et de son **audace** à tous égards.

Car, il s'agissait dès lors d'un « renversement de doctrine » dans la politique culturelle instituée.

En effet, au lieu de partir de la diffusion des œuvres pour aller vers les publics comme c'était souvent le cas dans le spectacle vivant et de placer l'artiste-créateur au cœur du projet artistique et culturel (en associant des compagnies professionnelles par exemple), elle choisit de placer **l'art et le citoyen** en son sein, indépendamment de son « statut » (professionnel ou amateur, praticien, créateur ou spectateur) et articule pratique et création avec la même exigence artistique. La diffusion est la conséquence du travail qu'elle mène, d'abord on se forme, puis on crée, ensuite on propose des œuvres ou des rencontres artistiques aux différents publics d'un territoire.

La Maison du Théâtre se situe ainsi comme un espace d'expérimentations, d'inventions, de recherches, et de travail artistique en même temps que lieu de formation, de transmission, d'échanges de pratiques et de rassemblements des praticiens.

Aujourd'hui, elle joue **un rôle essentiel dans le développement artistique et culturel des territoires** sur lesquels elle rayonne, son quartier, sa ville, son département, sa région et les artistes qu'elle a accompagnés jusqu'ici lui donnent une **visibilité à l'échelle nationale** dans les réseaux professionnels et auprès des scènes labellisées du Ministère de la Culture, dont elle a obtenu une reconnaissance avérée.

À côté des actions qu'elle met en œuvre, elle est également un **outil-ressource** :

- **À l'échelle départementale**, notamment pour le développement des pratiques d'amateurs et de l'enseignement du théâtre grâce au **Schéma Départemental des Enseignements Artistiques et de la Pratique Amateur** (SDEAPA) mais aussi pour d'autres axes qu'elle développe, comme sa **politique d'accessibilité des personnes en situation de handicap**.

- **À l'échelle régionale et nationale** grâce à sa forte implication dans la Plateforme Jeune Public ANCRE (47 structures adhérentes en 2022, lieux et compagnies de Bretagne), créée en 2006, reconnue par le Ministère de la Culture et dont le siège social est situé dans les locaux de la Maison du Théâtre.

- Elle participe également au développement de la filière théâtrale en Bretagne et favorise la connaissance de la création dramatique bretonne.

En 2024, elle bénéficie d'**atouts indéniables** et de **bases solides** dans la réalisation des missions qui lui sont confiées dans le cadre d'une Convention d'objectifs quadriennale, à savoir, **une équipe permanente stable, engagée, formée et expérimentée, un outil de formation, de création et de diffusion performant, l'engagement financier de ses partenaires publics, la reconnaissance de la profession, la force de ses partenariats, la mobilisation de ses acteurs et usagers** (créateurs, praticiens amateurs, publics et acteurs de la société civile).

Ses valeurs-piliers, largement partagées par son équipe professionnelle et ses « usagers » sont :

- Son esprit d'équipe « Maison », artisanal
- La **qualité de son accueil**, humain et professionnel
- **Le soin qu'elle porte à la relation à l'art**
- Un désir toujours renouvelé de **faire ensemble, d'inclure**
- Une propension à **maintenir la créativité et la curiosité artistique en éveil**
- Une velléité **d'inventer des formes conviviales et atypiques**
- **Transmettre et apprendre en permanence**
- **L'écoute sincère et active des préoccupations sociétales** dont les artistes créateurs se font l'écho

2. Une nécessité de s'inscrire dans un écosystème en mutation : des enjeux et des défis à relever

Forte de ses atouts, La Maison du Théâtre doit pour autant s'inscrire dans la mutation du secteur culturel qui fait face à des enjeux complexes à court, moyen et long termes :

- La transition écologique
- La rénovation profonde de la production et de la diffusion artistique (mieux produire, mieux diffuser)
- L'évolution des compétences (emploi-formation)
- La dynamisation culturelle des territoires
- La crise économique et sociale, l'inflation
- L'accessibilité au plus grand nombre à l'art et la culture en prenant en compte les droits culturels

L'enjeu pour la période 2025-2028 est **de prendre un nouveau virage**, entre continuité et innovation, entre réduction des actions et ralentissement temporaire de son développement. Il s'agit pour cela de **redéfinir des priorités au sein de ses missions**, afin de **poursuivre toutefois son développement territorial et artistique**, dans une démarche d'ouverture et de coopération.

3. Constats et objectifs prioritaires :

Depuis l'ouverture de La Maison du Théâtre rénovée en 2011, l'équipe n'a eu de cesse d'optimiser l'utilisation des espaces de travail et d'accompagner la création dramatique (120 créations à ce jour), mais aujourd'hui le marché du spectacle vivant est saturé car l'offre artistique a été exponentielle ces dix dernières années, quand la diffusion ne suivait plus depuis longtemps. Si bien que les productions théâtrales professionnelles sont fragilisées et peinent à être vues.

Depuis la parution du « Guide du théâtre des amateurs » en 2019, fruit d'une collaboration entre l'ADEC 56, L'ADEC - Maison du Théâtre Amateur 35, les fédérations régionales C'Hoariva et FNCTA et La Maison du Théâtre, avec le soutien du Conseil régional de Bretagne, le paysage de la pratique théâtrale en amateur a beaucoup évolué après avoir subi de plein fouet la crise sanitaire.

Les conditions de la pratique théâtrale et de la représentation de spectacles de théâtre en amateur dans les équipements culturels bretons sont à requestionner.

Les pratiques culturelles ont également évolué, particulièrement chez les jeunes où l'isolement obligatoire dû au COVID 19 de 2020 et 2021 a laissé des traces sur l'expression artistique et les pratiques collectives.

A partir de ces constats, **les 6 objectifs prioritaires pour la Convention d'objectifs pluriannuelle** sont :

1. Recentrer l'objet artistique sur les écritures vivantes et les formes nouvelles p. 5

2. Amplifier la coopération culturelle dans le sens de « mieux produire, mieux diffuser » p. 7

3. Poursuivre l'imbrication entre fabrication et transmission à destination de tous les publics (habitants, citoyens, praticiens amateurs, professionnels) p. 10

4. Accompagner et mettre en visibilité la pratique théâtrale en amateur et l'expression artistique sur le territoire départemental et régional p. 11

5. Prioriser la jeunesse p. 12

6. Retravailler l'accessibilité des publics par une présence plus forte hors de nos murs et à l'aune des droits culturels p. 14

Les moyens nécessaires à la mise en oeuvre du projet sont décrits page 15.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Objectif 1. Recentrer l'objet artistique sur les écritures vivantes et les formes nouvelles

La prise en compte des auteurs et de la littérature dramatique dans le paysage artistique contemporain est aujourd'hui un enjeu majeur, essentiel et central.
Cela, pour plusieurs raisons.

Le théâtre se singularise des autres arts vivants par l'écriture, la langue, les mots. L'écriture contemporaine porte un regard visionnaire sur notre société, indispensable au sens critique des citoyens. Les auteurs vivants poursuivent l'art ancestral de nommer le réel ou de le réinventer, de le projeter dans des formes syntaxiques élaborées, de construire des fantasmagories originales ou de revisiter les mythes perpétuels de l'humanité. C'est par cet exercice renouvelé que **l'art théâtral reste en prise avec le monde qui l'entoure.**

Les pratiques d'écriture théâtrale contemporaine, qu'il s'agisse des écritures de plateau[1] (celles qui ne partent pas d'un texte préalable, mais se construisent au fil du travail de répétition et directement sur scène), du théâtre documentaire, de l'adaptation de romans ou de scénarii, ou encore des pratiques de montage-collage à partir de matériaux textuels pluriels **ont renouvelé le statut du texte dramatique.**
Dans une étude réalisée sur la saison 2016-2017 avec le concours de la SACD[2] , la DGCA[3] a pu prendre la mesure de la place accordée aux écritures contemporaines dans la programmation des scènes labellisées par le Ministère de la Culture. Il en ressort que si l'auteur dramatique contemporain francophone est bien représenté dans la programmation, contrairement à ce que l'on croit, il a des raisons objectives de se sentir déconsidéré.

> En effet, « la vitalité de l'édition théâtrale, comme condition d'achèvement de l'œuvre et facteur favorisant le passage au plateau des textes, n'est plus au premier plan des préoccupations des auteurs dramatiques. La question **des conditions et moyens permettant le passage au plateau** des textes dramatiques, associée à celle, consécutive, des **conditions d'existence artistique, sociale et économique des auteurs dramatiques**, constitue désormais le centre de leurs inquiétudes et de leurs revendications. »

Entre un **manque de visibilité sociale et une place marginale dans l'économie de la création**, l'artiste-auteur peine à trouver sa place. Pour autant, les artistes-auteurs, souvent en marge des équipes artistiques constituées en compagnie (metteurs en scène, interprètes, techniciens, administrateur...) - bien qu'il existe en Bretagne des collectifs d'auteurs et metteurs en scène - font pleinement partie du monde. Leur statut social est très souvent précaire et ils peinent à faire reconnaitre leurs droits sociaux et leur métier.

Enfin, un certain **appauvrissement linguistique**, le manque de diversité et de complexité d'opinions dans les débats d'idées, sur les scènes et dans les médias, des champs lexicaux véhiculés qui fabriquent des récits catastrophes laissent peu de place à nos imaginaires créatifs et à la poésie.

Les mots en disent long sur nos maux. Mais ils permettent aussi de s'élever à des nourritures qui ne se réduisent pas à la subsistance. Quand la démocratie est mise à rude épreuve, face à l'incertitude, à la peur de l'avenir, le théâtre en tant qu'art de la représentation de nos relations humaines mais aussi lieu de rencontre doit jouer son rôle, et les auteurs doivent prendre part aux enjeux de citoyenneté et de société.

1 Bruno Tackels, Les Écritures de plateau - État des lieux, édition Les Solitaires intempestifs
2 Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques
3 Direction Générale de la Création Artistique

PR0302 Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques culturelles - Page 381 / 515

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Enfin, Le texte théâtral a une double spécificité : il appartient **au champ littéraire et à celui de la représentation.** C'est cette double appartenance qu'il est riche d'interroger de manière transversale aux axes de fabrication, transmission et éducation artistique de la Maison du Théâtre.

Propositions :

- **Associer une autrice, un auteur ou un collectif d'auteurs à chaque saison artistique** ou sur une durée plus longue. L'artiste est invité à traverser l'ensemble des champs de la diffusion à la création en passant par l'éducation artistique et inventer des formes de collaborations nouvelles sur le territoire. L'essentiel de cette association repose sur une présence effective, une visibilité de ces artistes au travail, en recherche, au contact de la population
- **Organiser des résidences d'écriture et de lecture sur le territoire** et en fonction de publics spécifiques
- **Valoriser les mises en voix de textes** (Exemple au **Festival Turbulences**, dédié à la création et à la pratique théâtrale des 15-25 ans ou **RDV Théâtral** - Festival des pratiques amateurs adulte et par des enregistrements sonores - ex : avec Longueur d'Ondes)
- Lancer une **commande d'écriture à destination des adolescents**
- Proposer des **formes courtes** à diffuser dans les collèges du département
- Proposer des textes dramatiques dans la sélection des ouvrages du **Prix Littéraire des Collégiens** mis en place par le Département et la Bibliothèque du Finistère
- Constituer un **comité de lecture** composé de membres de l'équipe permanente, de passionnés de théâtre, professionnels et amateurs ainsi que de jeunes impliqués dans la création artistique (ex : étudiants en Licence Arts). Ce comité est un outil de repérage et de promotion des écritures et sert la direction artistique
- Valoriser les textes et lauréats du **Grand Prix National de littérature dramatique** Jeunesse et adulte Artcena[4]
- S'inscrire dans le réseau régional et national des structures et dispositifs accompagnant les écritures contemporaines : Théâtre Ouvert Centre National des Dramaturgies Contemporaines, L'association Beaumarchais, le Théâtre de la Tête Noire, le CDN de Vire, la Chatreuse - Centre National des Ecritures du Spectacle, Association des Ecrivains Associés du Théâtre (E.A.T), Livre et Lecture en Bretagne, DRAC, CNL...
- Organiser des laboratoires de recherche entre auteurs et comédiens et/ou metteurs en scène (Ex : stages ou formation professionnels)

Le théâtre et les arts croisés

Outre la priorité donnée aux écritures dramatiques à côté des écritures plateau, le Projet Artistique et Culturel propose de porter une attention particulière au **renouvellement des dramaturgies et formes d'adresse au public** (théâtre immersif, participatif, configuration particulière, théâtre d'extérieur, déambulation, fresque théâtrale...).

La Maison du Théâtre continue de s'appuyer sur des partenariats de diffusion et des festivals pour permettre **le croisement des esthétiques et offrir au public toute la diversité du théâtre contemporain** (théâtre de récit, théâtre d'objet, de marionnette, théâtre sonore, théâtre musical, théâtre et danse...).

4 Artscena, Centre National des Arts du Cirque, de la Rue et du Théâtre.

Tant que faire se peut, sont plébiscitées les pièces avec une **distribution importante** et privilégier une image se rapprochant de la grande salle du Stella (287 places).

La réouverture du Quartz en 2024 permet également de poursuivre des collaborations qui se sont renforcées entre les deux structures pendant les deux saisons nomades de la Scène Nationale. Ainsi, des propositions artistiques d'envergure pourront être diffusées dans leurs espaces dans le cadre de notre mission d'accompagnement à la création en région, ou de pièces théâtrales pour adulte ou pour le jeune public, nationales ou internationales.

Les propositions artistiques pour **l'enfance et la jeunesse** seront renforcées à l'endroit de **l'adolescence** autour du **Festival Turbulences** avec l'ouverture à d'autres esthétiques (musicales et chorégraphiques), ainsi qu'à l'international.

La question de la prise en compte de l'enfance dans l'espace public pourra faire l'objet d'un partenariat avec le Fourneau et le réseau des CNAREP dans la perspective de créer **des formes dédiées à l'enfance et la jeunesse dans l'espace public** grâce à l'expertise de La Maison du Théâtre et du réseau ANCRE dans ce domaine.

Une plus grande place à la **diversité culturelle** et aux **personnes en situation de handicap** sera accordée dans la programmation de la saison artistique et des rendez-vous publics.

Objectif 2. Amplifier la coopération culturelle dans le sens de « mieux produire, mieux diffuser »

L'Accompagnement à la création dramatique régionale

Le repérage et la veille artistique

La Maison du Théâtre est un pôle de ressource pour la création dramatique en région et la structuration des compagnies. Elle est très bien repérée par les compagnies régionales et hors région.

Préconisations :

- **Des rendez-vous avec les compagnies professionnelles mutualisés** avec d'autres structures culturelles du Finistère
- **Une journée de repérage artistique par trimestre à Brest** pour les compagnies du Finistère dans nos espaces à destination des professionnels.

Déroulement : une matinée avec 3 compagnies présentant leur projet théâtral en cours (lectures de textes, présentations de maquettes...), un déjeuner partagé et la possibilité de découvrir une création au plateau,

- **Une journée de repérage artistique co-construite à Rennes**, avec La Paillette par exemple et Spectacle Vivant en Bretagne.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Les **réseaux professionnels** dans lesquels La Maison du Théâtre est inscrite (Bretagne en scène, le réseau jeune public Ancre, les Partenaires Culturels du Grand Ouest, le réseau OMbre - Marionnettes en Bretagne) sont également des espaces de repérage et coopération professionnelle.

- **Renforcement du réseau informel théâtre en Bretagne et l'ouverture à l'inter-régional :**

Théâtre du Pays de Morlaix, L'Archipel à Fouesnant, Le Quai des Rêves à Lamballe, Le théâtre du Champ au Roy à Guingamp, Le théâtre de poche à Hédé Bazouges, Le Canal à Redon et les scènes du Golfe à Vannes, avec le CDN Théâtre de Lorient, le Théâtre de la Paillette, ou encore les scènes nationales Le Quartz à Brest ou La Passerelle à Saint-Brieuc.

Des coopérations possibles avec les lieux repérés en Pays de la Loire et en Normandie que sont le TU et le Grand T à Nantes, l'Onyx à Saint- Herblain, le CDN de Vire.

- **Les modalités d'accompagnement : la nécessaire régulation à la baisse**

Le bilan de la MDT réalisé en 2022 sur la « Fabrique de théâtre en Région » auprès des compagnies coproduites sur la durée de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2019-2022 fait apparaître une grande disparité dans le nombre de représentations des créations soutenues, qu'il s'agisse d'un projet pour adulte ou pour la jeunesse, d'un projet de compagnie bien repéré dans les réseaux professionnels, ou d'un premier projet de compagnie. Ce qui est déterminant pour la visibilité des projets, c'est le réseau de partenaires réunis aux prémices de la création.

Pour la Convention d'objectifs 2025-2028, des accompagnements gradués, du conseil à la structuration jusqu'à la production de spectacles et la mise en visibilité dans les réseaux professionnels sont mis en place selon les modalités suivantes :

PROGRAMME	POUR QUI ?	Type d'accompagnement	Espaces de la Maison du Théâtre	NB max par an
A la carte	Troupe d'amateurs/cie professionnelle	Mission-conseil (technique, artistique, administratif, relationnel, promotionnel et/ou financier). Apport en compétences du personnel MDT et/ou regard extérieur (12h maximum	Bocal/Multi/autre	6
Les cohabitants	Troupe d'amateurs/cie professionnelle	Mise à disposition simple + 1 accueil technique	Petit Atelier/ Grand Atelier / Studio René Lafite	10
La pépinière	Cie professionnelle (jeune création ou autre)	Accueil en résidence, bourse de recherche, de création sans diffusion, compagnonnage « tutorat » artistique	Petit Atelier/ Grand Atelier/ Studio René Lafite	1
Les associés	Cie professionnelle	Coproduction, soutien à la résidence, diffusion en série	Studio René Lafite/Stella	5
Les in situ	Cie professionnelle	Commande, résidence de territoire, autre, avec diffusion	En milieu scolaire, structure socio-culturelle, autre	2

- À l'échelle de la métropole brestoise, voire du département, il est pertinent de **créer un réseau de lieux en capacité de proposer des résidences** afin de mieux mutualiser les moyens recensés en fonction des besoins des compagnies en création.

Pour réduire les coûts de déplacement et/ou d'hébergement, La Maison du Théâtre pourra soutenir une résidence d'une compagnie finistérienne hors de ses murs, par exemple à Quéménéven chez la compagnie Fracasse, sur un espace d'un plateau et de capacités d'hébergement.

- Créer un **temps fort FOCUS ou ZOOM sur la création théâtrale** dans différents lieux de Brest et proposer une journée de repérage professionnel en s'appuyant sur le concours de Spectacle Vivant en Bretagne. Cette journée pourrait compléter les Rencontres Artistiques Professionnelles de Bretagne en Scène fin janvier, début février.

- **S'inscrire plus étroitement dans « Itinéraires d'artiste(s) »,** coopération entre Nantes, Brest, Rouen et Le Mans et offrir aux artistes accompagnés des temps de résidence, mais également une mise en visibilité de leur recherche et de leur production en matière théâtrale.

- Revoir la saisonnalité des résidences en élargissant à la période estivale.

Une saison artistique et des rendez-vous publics

Préconisations :

- **Renforcer les représentations en série des créations soutenues**, entre 2 et 4 pour les créations adultes, entre 2 et 6 pour les créations jeune public.

- Diffuser des **spectacles d'amateurs** dans la programmation une à deux fois par trimestre.

- Organiser des **tournées décentralisées** de formes courtes dédiées aux adolescents et produites par La Maison du Théâtre dans les collèges et lycées du département qui le souhaitent.

- **Renforcer la diffusion de spectacles Jeunes Publics en concertation avec les autres structures de l'agglomération brestoise,** sans pour autant envisager ou exclure la création d'un festival dédié, mais plutôt pour permettre une offre accrue de spectacles aux disciplines variées et pour tous les âges, pour l'ensemble de la population tout au long de la saison.

- Revoir **la saisonnalité de la programmation et inclure les temps de vacances et le mois de juillet** en s'associant à un été culturel à Brest. Cette saisonnalité sera revue également à l'aune de la flambée des coûts énergétiques.

- Poursuivre l'**implication de La Maison du Théâtre dans les réseaux professionnels** : Bretagne en scène, le réseau jeune public Ancre, les Partenaires Culturels du Grand Ouest, et renforcer les liens avec le réseau informel « théâtre en région et à l'inter-régional ».

Les partenariats de diffusion (avec le Quartz, le Mac Orlan, avec les festivals Atlantique Jazz Festival, Grande Marée, Théâtre À Tout Âge, Longueur d'Ondes) sont autant d'opportunités de mutualiser la tournée de spectacles venant de Bretagne et de l'extérieur que de croiser les publics.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Objectif 3. Poursuivre l'imbrication entre fabrication et transmission à destination de tous les publics (habitants, citoyens, praticiens amateurs, professionnels)

Les Ateliers de création pour les amateurs, les laboratoires de recherche entre artistes en création et étudiants en arts, les résidences auprès des habitants, les créations partagées entre professionnels et amateurs... sont autant d'expériences artistiques et humaines qui favorisent l'exploration de formes nouvelles de pratique culturelle et de production, qui décloisonnent les espaces scéniques et les modes de représentation, au service de l'art dramatique.

Les espaces d'expérimentation et de formation constituent un véritable « Théâtre-Ecole » et permettent l'appréhension d'outils autour des aspects techniques, dramaturgiques, des écritures ou encore des genres théâtraux.
Les « formateurs » sont des artistes transmetteurs qualifiés que l'on retrouve en majorité dans la saison de La Maison du Théâtre (en création ou en transmission). L'offre de formation (stage, masterclass, workshop) pourra aussi s'enrichir par la présence d'artistes invités dans la saison du Quartz.
Les ateliers de création, à géométrie variable et d'une durée plus longue que les stages insufflent une dynamique créatrice très formatrice.

Préconisations :

- Certifiée **Organisme de formation Qualiopi**, La Maison du Théâtre est dorénavant en mesure de permettre aux professionnels que leur **formation soit prise en charge financièrement par leur opérateur de compétences** (OPCO). C'est un enjeu important dans le cadre des évolutions de compétences, notamment techniques. La Maison du Théâtre prend toute sa part sur cet axe et proposera des formations artistiques, techniques mais aussi en lien avec les métiers de l'administration-production-diffusion. C'est également pour La Maison du Théâtre l'opportunité de développer des ressources propres qui seront réaffectées dans l'activité.

- **Amplifier les restitutions devant des publics** notamment pour les ateliers-création annuels dans d'autres équipements culturels du département ou sur des rendez-vous dédiés aux pratiques amateurs comme le Festival Forêt en scène (La Forêt-Fouesnant), les Théâtrales de la Roulotte (Brest) ou encore le Théâtre en Vrac (Pont-Labbé).

- Organisation d'**un atelier-réalisation pour les 15-25 ans** dont l'aboutissement serait restitué au Festival Turbulences.

- Organisation d'un **Stage-Réalisation** Théâtre réunissant sur 3 semaines pendant l'été des professionnels et des amateurs **dans un site départemental**. Le spectacle ainsi créé sera présenté aux finistériens et aux estivants sur plusieurs représentations.

Objectif 4. Accompagner et mettre en visibilité la pratique théâtrale en amateur et l'expression artistique sur le territoire départemental et régional

En 2000, les Assises du Théâtre en Finistère organisées par La Maison du Théâtre et Théâtre(s) en Bretagne (GACO), avaient permis à tous les praticiens du théâtre en Finistère de réfléchir à ce que pourrait être un Centre de Ressource pour le développement des Pratiques Théâtrales en Finistère, coordonné par La Maison du Théâtre. A l'époque, une centaine de troupes étaient répertoriées en Finistère.

En 2019, le « Guide du théâtre des amateurs », fruit d'une collaboration entre l'ADEC 56, L'ADEC - Maison du Théâtre Amateur 35, les fédérations régionales C'Hoariva et FNCTA et la Maison du Théâtre recense près de 750 troupes de théâtre amateur en Bretagne (hors département des Côtes d'Armor).
Aujourd'hui, ces données sont parcellaires et ne prennent pas en compte la pluralité actuelle des cadres de pratique du théâtre amateur actuels.

En 2024, ces structures ressources organisées sous l'appellation Réseau TAB (Théâtre Amateur de Bretagne) posent les bases d'objectifs opérationnels et prioritaires afin d'établir une feuille de route qui sera mise en œuvre dans le cadre des Schémas Départementaux de Développement des Enseignements Artistiques et des Pratiques Amateurs (SDEAPA) pour répondre aux enjeux suivants :
- Accompagner la vitalité de la pratique théâtrale amateur en Bretagne
- Valoriser une histoire de la pratique du théâtre de plus de 100 ans
- Renouveler la dynamique du théâtre en breton
- Organiser la formation initiale et continue des animateurs et enseignants du théâtre
- Ouvrir les politiques culturelles territoriales aux pratiques en amateur : développer l'accessibilité des équipements culturels

Préconisations :

- Organisation d'**Assises du Théâtre en Finistère en 2025**, 25 ans après celles qui auront permis d'orienter collectivement les axes de travail définis par la Maison du Théâtre pour le développement des Pratiques théâtrales en Finistère. Ces Assises seront l'occasion de mettre en visibilité les pratiques amateurs et d'affiner la feuille de route pour les années à venir.

- Organisation du **RDV Théâtral en biennale et en décentralisation dans le Finistère** en s'appuyant sur les dynamiques territoriales et la mise en place des **Projets Culturels de Territoire** (PCT) dont la réflexion sera accompagnée par le Département du Finistère.

La prochaine édition aura lieu en 2026 avec la communauté de communes du Haut Pays Bigouden, qui vient de signer son PCT et qui dispose sur son territoire d'une richesse de troupes de théâtre d'amateurs. La Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon et de l'Aulne Maritime est aussi un territoire prioritaire où la Maison du Théâtre pourrait venir en appui pour organiser un événement autour des pratiques théâtrales, maintenant qu'elle dispose d'un centre culturel, l'Améthyste.

La Maison du Théâtre ouvrira également ses portes à la diffusion de spectacles d'amateurs de manière périodique.

Dans le Finistère, un nouveau SDEAPA a vu le jour en 2022. Dans ce cadre, La Maison du Théâtre a pour mission de :

- Mettre en œuvre un plan départemental de formation en cohérence avec les orientations du Schéma
- Poursuivre des actions favorisant la mise en réseau (cartographie, Lettre du réseau, ateliers, stages, mission conseil)
- S'interroger et réfléchir aux conditions d'emploi des intervenants théâtre
- Suivre et conseiller les écoles d'enseignement artistique avec volet théâtre

Contrairement à la musique ou la danse, l'enseignement du théâtre est beaucoup moins présent dans les écoles autres que les Conservatoires de Brest et Quimper. En Finistère, « seuls » l'Ecole de Musique et Danse de Guilers, la MJC Le Sterenn (Trégunc), le Pôle théâtre (Quimper), L'étincelle (Rosporden) sont soutenus par le Finistère au titre du SDEAPA pour leur enseignement du théâtre.

Pour autant, beaucoup de structures développent des ateliers de pratique théâtrale. La **formation des encadrants reste donc un enjeu déterminant** pour développer la qualité de l'enseignement. Il s'agit donc de poursuivre et d'intensifier la mise en réseau des écoles pour permettre aux encadrants théâtre :

- Des échanges de pratiques professionnelles sur l'enseignement des techniques de jeu, des outils du comédien ou sur le choix des textes : sensibiliser au répertoire classique et contemporain
- de mettre en place du mentorat, du parrainage et de la formation inter-école.

Objectif 5. Prioriser la jeunesse

Le monde s'invente de nouveaux outils, qui constituent de nouveaux modes de communication mais influencent et interrogent aussi la création elle-même. La jeunesse, plus attachée à ces outils technologiques, est un enjeu pour l'avenir du spectacle vivant.
C'est **un enjeu social et de renouvellement générationnel** pour les jeunes artistes professionnels.
C'est **un enjeu culturel et d'éducation artistique** pour les jeunes spectateurs et praticiens qui trouveront à la Maison du Théâtre les conditions du développement de leur créativité.

La jeune création professionnelle : la pépinière

Les artistes en voie de professionnalisation (issus d'écoles supérieures, de conservatoires, d'universités ou autodidactes) ont besoin d'être repérés et accompagnés pour s'insérer dans les réseaux professionnels. Ils ont aussi besoin de maturation artistique, de temps long.

Préconisations :

- Accompagner 1 artiste / 1 compagnie par an maximum et de manière non systématique, dans le cadre d'un programme « la pépinière » qui pourra bénéficier de temps de recherche accompagnés d'une bourse, de mise en visibilité professionnelle et à qui la Maison du Théâtre pourra confier des actions de transmission et d'éducation artistique.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

La création pour les jeunes : une saison artistique

Comme énoncé plus haut, La Maison du Théâtre propose une offre artistique pluridisciplinaire et partenariale dans son lieu pour les publics de 3 mois à 15 ans, avec une attention particulière portée aux écritures théâtrales contemporaines et avec le souci de s'adresser aux adolescents spécifiquement.

Brest est une des 5 villes de Bretagne à bénéficier du Label 100 % EAC pour son engagement dans sa politique de généralisation de l'éducation artistique et culturelle auprès de tous les Brestois.

- Autre piste : Produire **une commande théâtrale pour les adolescents** et de la diffuser dans les collèges du Finistère.

La création par les jeunes : le festival Turbulences

Préconisations :

- Après trois éditions mettant à l'honneur la création des 15 - 25 ans, **ouvrir le festival à d'autres disciplines**, musicales et chorégraphiques, pour croiser les pratiques artistiques et associer d'autres équipements brestois dans l'aventure. Dans le cadre des villes jumelées avec Brest, une délégation de jeunes talents pourrait être invitée chaque année.

La transmission pour les jeunes : dans la fabrique des écritures dramatiques

Préconisations : Développement d'un programme EAC autour des écritures

- Aborder le texte dramatique comme texte de littérature à part entière
- Aborder ses particularités : oralité, spatialité, choralité, rythme, dramaturgie…
- Apprendre à lire à voix haute : adresse, posture…
- Aborder le théâtre : approche concrète, rencontres avec des professionnels
- Développer le sens critique des élèves : choisir un texte, argumenter
- Développer la créativité : ateliers d'écriture, de pratique théâtrale (en option)
- Découvrir des métiers : écrivain, éditeur, comédien, metteur en scène…

Les restitutions du Parcours théâtral des élèves du Conservatoire de Brest Métropole, le stage de 4 jours aux vacances de la Toussaint avec un artiste de la saison ou encore le Workshop d'une semaine avec les étudiants de 2e année en Licence Arts seront maintenus.

Objectif 6. Retravailler l'accessibilité des publics par une présence plus forte hors de nos murs et à l'aune des droits culturels

La Maison du Théâtre est attentive à s'adresser à un public large, son projet met l'accent sur des formes et des propositions participatives, des rendez-vous, des enquêtes, au théâtre comme sur le territoire.
L'association à une autrice ou un auteur permettra **d'aller au-devant de publics spécifiques** qui ne fréquentent pas la saison de la Maison du Théâtre et d'inventer des actions qui pourront être déclinées au gré des rencontres.

Voici quelques exemples d'actions :

Des cartes postales poétiques

L'auteur pourra proposer **des enquêtes et correspondances avec des habitants**. Chaque territoire de vie apporte des facteurs d'attractivité spécifiques. Que l'on habite le littoral ou en zone rurale, comment vit-on sur son territoire ? Comment les paysages influent-ils notre identité, comment parle-t-on de soi, de son environnement, comment-vit-on l'ouverture vers l'extérieur, quels sont nos horizons, à ciel ouvert ?

Les mémoires intergénérationnelles

Les personnes âgées sont peu prises en compte en tant que public lorsque l'on parle de culture et de médiation culturelle. Pour autant, elles sont dépositaires d'une mémoire, d'un ancrage territorial. De nombreuses structures médico-sociales, EHPAD et résidences pour personnes âgées existent. Des ateliers d'écriture, de lecture et des **rencontres intergénérationnelles seront mises en place à La Maison du Théâtre ou dans les lieux de vie** pour mettre en mouvement cette mémoire riche et foisonnante, et la rendre plus vivante.

Les minorités invisibles

Les minorités invisibles peuvent s'entendre au sens large, politique, linguistique, sexuelle, sociale par opposition aux visibles, celles qui fréquentent les théâtres, qui participent habituellement aux actions culturelles. L'auteur sera invité à créer des espaces d'expression, de lecture et d'écriture **en direction des personnes éloignées de la culture**. Par ailleurs, des initiatives ambitieuses comme la création artistique partagée entre professionnels et habitants, Ressorts, mené par le Grain et mettant en scène des personnes en situation de grande précarité, seront proposées dans la saison.

Les personnes en situation de handicap

Depuis plusieurs années, La Maison du Théâtre développe **une politique d'accessibilité et d'inclusion** en direction des personnes en situation de handicap dans tous les domaines de son action (diffusion de spectacles, accompagnement à la création, formation, action culturelle). Un membre de l'équipe formé est « référent handicap ». 15 structures spécialisées sont aujourd'hui partenaires de La Maison du Théâtre. Je propose de présenter à l'ensemble des équipements culturels du Finistère le guide réalisé en interne, véritable outil-ressource pour développer l'accessibilité des personnes.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Les moyens à disposition et nécessaires à la mise en œuvre du projet

1. Un bâtiment performant et un parc de matériel à renouveler

La Maison du Théâtre bénéficie dans l'exercice de ses activités d'un équipement performant composé de plusieurs espaces de travail : Le Stella, le Studio René Lafite et Les Ateliers, reliés par une Rue Couverte et qui créé une véritable cité du théâtre.
Le défi à relever ces prochaines années dans la gestion de cet outil sera principalement **le renouvellement total du parc lumière**, le passage aux projecteurs LED, pour permettre des économies notables sur notre consommation électrique. À plan de feu équivalent, l'utilisation des projecteurs LED devrait permettre une réduction par 6 de la consommation électrique.
C'est un défi qu'il convient d'aborder de manière mutualisée à l'échelle de tous les équipements brestois.
Ces économies cumulées (consommations électriques, consommables) devraient permettre de retrouver **des marges de manœuvre à la fois sur le fonctionnement et l'activité** des lieux, à subventions égales.

L'expérience du Quartz-Nomade a permis de mettre l'équipement en ordre de marche pour un autre organisateur, et de créer les modalités techniques, administratives et opérationnelles d'un « passage de clefs ».

- Possibilité de partager l'outil et d'envisager des locations qui pourraient permettre d'augmenter les ressources propres de l'Association.

2. Les moyens humains

La gouvernance et le mode d'organisation

La Maison du Théâtre est constituée sous la forme d'une **Association loi 1901** et administrée par un Conseil d'administration formé de deux collèges : les membres associés et les membres adhérents.
Le CA participe à la définition des orientations proposées par la direction générale et adopte le budget. Le projet est mis en œuvre par l'équipe salariée permanente (11 personnes) ainsi que par du personnel occasionnel (vacataires, techniciens intermittents, artistes intervenants) et bénévoles (volontaires en service civique, stagiaires).
Le projet artistique et culturel est inscrit dans la Convention Pluriannuelle d'objectifs et de moyens qui lie la Maison du Théâtre à ses partenaires publics.

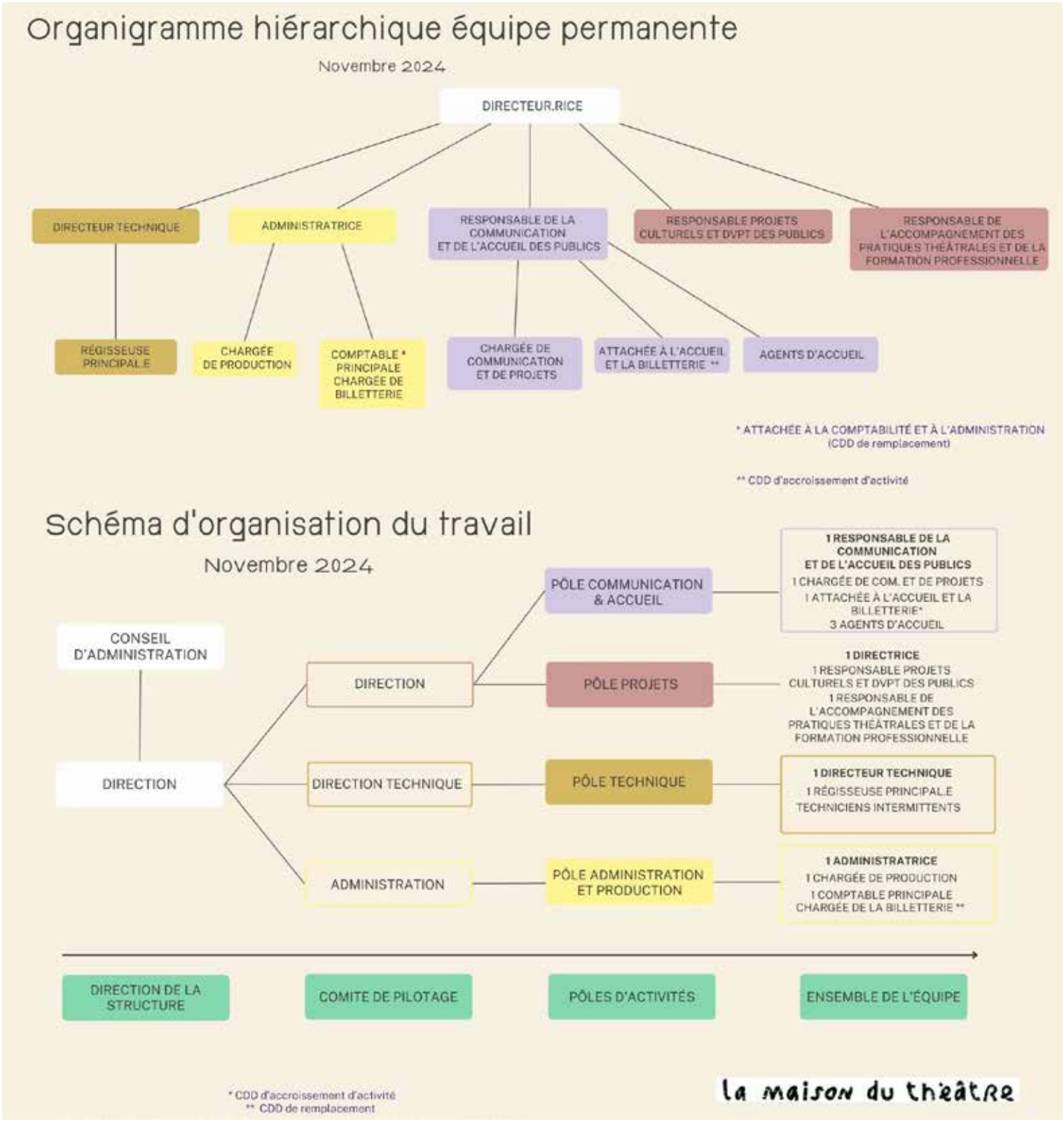
Dans la période 2025/2028, **la vie associative** sera **développée et les liens avec l'équipe permanente** seront **renforcés** en associant les membres adhérents à la réalisation des événements programmés (par exemple sur les RDV de la pratique et les festivals) ainsi qu'à des groupes d'échanges et de réflexions partagés sur des enjeux culturels ou écologiques (droits culturels et accessibilité, mutation écologique et développement durable). Ces groupes pourront accueillir des personnes de la société civile ou des experts des sujets évoqués.

PR0302 Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques culturelles - Page 386 / 515

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Le pilotage et la coopération

Suite à un appui RH financé par l'AFDAS en 2024, une nouvelle organisation du travail est efficiente pour la nouvelle convention. Un comité de pilotage composé de la direction, direction technique et de l'administration est mis en place pour renforcer la transversalité dans les prises de décision stratégiques de la structure.
Une organisation par pôle permettant une sobriété organisationnelle et nécessitant la révision de l'organigramme fonctionnel et hiérarchique est en place au 1er janvier 2025 - Schéma ci-dessous.
La prise en compte des risques psycho-sociaux (RPS) et la mise en place d'un protocole pour la prévention et la lutte contre les Violences et Harcèlement Sexuels et Sexistes (VHSS) sont des chantiers en cours de finalisation.



Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA CULTURE

VU le règlement de l'Union Européenne n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;

VU la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finance pour l'année 2025 ;

VU la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

VU le décret n° 2018-1355 du 28 décembre 2018 portant répartition des crédits ouverts et découverts autorisés par la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;

Vu le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1er juillet 2017 ;

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif à l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national » ;

VU la décision de la ministre chargée de la Culture en date du 3 juillet 2023 attribuant l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national » à l'association Très Tôt Théâtre ;

VU la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

VU les programmes 131 et 361 de la mission de la culture ;

VU la demande de subvention de l'association Très Tôt Théâtre, déposée le 29 novembre 2024 ;

TRÈS TÔT THÉÂTRE
SCÈNE CONVENTIONNÉE D'INTÉRÊT NATIONAL ART, ENFANCE, JEUNESSE

VILLE DE QUIMPER

DÉPARTEMENT Finistère Penn-ar-Bed

Région BRETAGNE

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

CONVENTION PLURIANNUELLE
SUBVENTION ACCORDÉE SUR DES CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT

2025-2026

A.

Entre d'une part :

L'État (Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne) représenté par Monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN, Préfet de la Région Bretagne ;

La Ville de Quimper, représentée par Madame Isabelle ASSIH, Maire et signataire agissant en vertu de la délibération n°19 du Conseil Municipal, en date du 20 mars 2025 ;

Le Département du Finistère, représenté par son Président, Monsieur Maël DE CALAN, et signataire, agissant en vertu de la délibération n° de la Commission permanente du Conseil Départemental du Finistère en date du 02 juin 2025;

La Région Bretagne, représentée par Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président et signataire, agissant en vertu de la délibération n°25_0302_05 de la Commission permanente du Conseil Régional de Bretagne en date du 07 juillet 2025;

Désignés ensemble sous le terme « les partenaires publics »

Et

d'autre part,

L'association Très Tôt Théâtre, régie par la loi du 1er juillet 1901, association déclarée au Journal Officiel en date du 29/04/2000, dont le siège social est situé 4 boulevard Dupleix à Quimper, représentée par ses coprésidents dûment mandatés, Alice SOUFFLARD et Erwan GOARDET

Numéro de SIRET : 432 321 818 00044 - Code APE : 9001Z

Numéro de Licences d'entrepreneur du Spectacle ;
Exploitant : L-R-21-008836
Producteur : L-R-20-008901
Diffuseur : L-R-20-008903

et ci-après désigné « **le bénéficiaire** »

Il est convenu ce qui suit :

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Préambule

Considérant les orientations de la politique de l'État relatives au soutien à des structures de création et de diffusion artistique présentant un projet présentant un intérêt général pour la création et le développement de la participation du plus grand nombre à la vie culturelle sur un territoire.

Considérant le programme d'actions mis en place par Madame Amélie du PAYRAT, directrice de la structure, conforme au cahier des missions et des charges de l'appellation scène conventionnée d'intérêt national « art, enfance, jeunesse », dont la demande de renouvellement devrait être déposée dans le courant de l'année 2025, et figurant en annexe I.

Considérant que le projet présenté par le bénéficiaire participe de cette politique, compte tenu de la capacité de sa direction artistique à :

- Consacrer un volume significatif de la programmation à des œuvres dédiées aux enfants et aux jeunes ;
- Apporter un soutien à des équipes artistiques par l'apport de moyens humains et matériels favorisant leur travail de recherche et de création d'œuvres dédiées aux enfants et aux jeunes (lieux, équipes techniques, financements) ;
- Développer un volet important d'actions culturelles en partenariat avec des structures éducatives et sociales en direction des enfants et des jeunes, dans et hors temps scolaire, et portant une attention particulière à leurs pratiques, notamment celles liées aux médias numériques.

Considérant que le projet artistique de Madame Amélie du PAYRAT de l'association Très Tôt Théâtre conforme à l'objet statutaire du théâtre ;

Pour leur part :

L'État (Ministère de la Culture – Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne), dans le cadre du décret du 28 mars 2017, identifie Très Tôt Théâtre en tant que « scène conventionnée d'intérêt national art, enfance, jeunesse ». Il reconnaît ainsi un projet artistique et culturel fort en faveur de la création concernant les disciplines liées à l'art l'enfance et la jeunesse et un soutien particulier aux compagnies indépendantes en provoquant des opportunités de diffusion, de coproduction, de résidence et de sensibilisation des publics.

La Ville de Quimper agit comme opérateur culturel grâce à ses services qu'elle gère en direct, et participe au développement artistique de son territoire, ainsi qu'aux actions de médiation culturelle en faveur des habitants et visiteurs du territoire, par son soutien aux acteurs culturels quimpérois.
Ainsi, l'action de la ville de Quimper, dans le champ culturel, recouvre plusieurs dimensions : la préservation et valorisation du patrimoine, la diffusion et la création, la transmission et l'éveil, entrecroisant aussi les domaines de l'éducation, de la solidarité, de l'urbanisme et du tourisme.

Depuis 2021, la ville de Quimper a renouvelé son engagement pour la culture, le patrimoine et les arts et a opté pour un schéma d'orientation culturel pour la période 2021-2031, décliné en quatre pôles et priorités :
- Le pôle Max Jacob avec le développement des services publics culturels de proximité, le spectacle vivant, les musiques actuelles, la culture bretonne et l'éveil artistique,
- Le pôle des Ursulines avec un engagement pour les médias, l'innovation, les arts visuels et la création,
- Le pôle Centre-ville, investi pour la conservation et la valorisation des patrimoines, ainsi que le soutien à l'économie de proximité et l'attractivité,
- Le pôle Cornouaille, espace d'expérimentation pour l'éducation artistique et l'ingénierie culturelle.

Aussi, une attention particulière est portée aux projets :
- soutenant le développement des publics, le bénévolat des jeunes et l'émergence artistique,
- développant une programmation exigeante, de qualité et accessible au plus grand nombre,
- favorisant la permanence artistique et la dynamique collective, entre acteurs et avec la collectivité,
- participant de l'ancrage territorial des structures culturelles, et jouant l'attractivité du territoire

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Pour le Département du Finistère, la culture occupe une place centrale dans la vie des Finistériens. Elle joue un rôle important dans la qualité de vie, la densité du lien social, le dynamisme et l'attractivité de chaque territoire.

Le Département soutient aussi bien la création, la diffusion, le développement et l'enseignement des pratiques culturelles (arts vivants, arts visuels, enseignements artistiques, lecture…) que la préservation du patrimoine. Il intervient comme opérateur direct grâce à des établissements comme le Musée départemental breton, les Archives départementales, la Bibliothèque du Finistère, le Centre d'archéologie. Il intervient encore au travers d'établissements publics comme l'EPCC « Chemins du Patrimoine en Finistère » ou le Groupement d'Intérêt Public « Musées de Territoires ». Il accompagne le monde culturel et les associations par l'intermédiaire de partenariats multiples et de subventions. Le soutien à la langue bretonne est également une priorité, afin qu'elle reste une langue vivante et que sa transmission soit assurée.

L'objectif du Conseil départemental est de maintenir et de développer une vie culturelle riche et dynamique. Sa volonté est que cette vie culturelle profite au plus grand nombre. Il s'agit ainsi de combiner un degré élevé d'exigence au plan culturel, tout en construisant une offre culturelle tournée résolument vers l'ensemble des Finistériens, et non une petite partie d'entre eux.

Le Département accompagne l'association « Très Tôt Théâtre » dont il reconnaît le rôle majeur en matière de structuration départementale de la culture, d'attractivité du Finistère et de ressource. Ainsi, l'association bénéficie d'une subvention socle permettant de participer à son fonctionnement général (salaires, frais fixes, fluides, programmation …) à laquelle s'ajoute un second apport financier pour l'accompagner dans la mise en œuvre de projets spécifiques en partenariat avec le Département. Cette seconde part pourra varier chaque année en fonction des projets présentés.

D'autre part, le Département sera attaché à la visibilité de son partenariat sur l'ensemble des supports de communication de l'association, selon la charte en vigueur, et à la mention de son nom lors de toutes manifestations publiques.

La Région Bretagne, dans le respect des droits culturels et dans le cadre de sa politique culturelle, s'est fixé pour objectifs de :
- Cultiver la pluralité artistique et la diversité culturelle
- Favoriser la participation des personnes à la vie culturelle sur tout le territoire
- Stimuler la transmission, renforcer la structuration professionnelle et accompagner l'écosystème dans les transitions

Dans ce cadre, la Région accompagne les structures de création et de diffusion qui valorisent la création artistique tout en menant un projet pérenne d'action culturelle et d'éducation artistique, qui favorisent la rencontre des artistes et des habitant.e.s et qui accompagnent des artistes dans la réalisation de leurs projets. L'enjeu de la rencontre avec les habitants constitue un axe central des projets soutenus par la Région. Les structures accompagnées veilleront ainsi à s'adresser à l'ensemble des habitants.e.s, de toutes origines, de tous âges et de toutes conditions sociales, au plus près de leurs lieux de vie.

À ce titre, la Région reconnaît et soutient le projet artistique et culturel du Très Tôt Théâtre pour son action en faveur du théâtre, avec un intérêt particulier pour les points suivants :
- L'accompagnement et le soutien à la création des équipes artistiques régionales (notamment en coproduction mais aussi par la mise à disposition de locaux, la ressource, le conseil et l'inscription dans les réseaux de programmation) ;
- L'accompagnement et la coordination d'un réseau d'acteurs à programmer, diffuser des spectacles jeune public et proposer des actions culturelles en tout point du territoire à travers le réseau départemental jeune public ;
- Le déploiement de projets de territoire à l'attention de l'enfance et de la jeunesse sur le temps long, écrits collectivement avec une équipe artistique, impliquant des partenaires au-delà du seul secteur culturel et les établissements scolaires.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

- L'élaboration et la mise en œuvre d'une feuille de route en matière d'égalité femmes-hommes et de transition environnementale.

La Région Bretagne, soucieuse du respect de l'égalité entre les femmes et les hommes conditionne son soutien à un strict respect des obligations légales en matière d'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes et demande à chaque opérateur de se fixer des objectifs visant la parité dans la programmation et des soutiens en production, et de mettre en place des indicateurs sexués permettant d'évaluer l'évolution de la situation.
Elle sera également attentive à toute initiative permettant de contribuer à cette finalité (mise en place de protocole de lutte contre les Violences sexuelles et sexistes, formation des équipes et bénévoles, organisation de journées thématiques, débats, conférences, expositions, projections, spectacles) et à ce que la gouvernance de la structure prenne en compte cette dimension.

En matière de transition environnementale, il est demandé à chaque opérateur de former tout ou partie de ses équipes sur le sujet et de se donner des objectifs mesurables pour limiter ou réduire son impact carbone et s'inscrire dans une démarche de responsabilité environnementale à l'horizon de la fin de la présente convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (réalisation de bilans carbone et toutes actions visant à faire évoluer ses pratiques vers plus d'éco-responsabilité).

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre le bénéficiaire et les partenaires publics pour la mise en œuvre du programme d'actions artistiques et culturelles à laquelle s'engage le bénéficiaire, à son initiative et sous sa responsabilité, et de définir les modalités de son évaluation au travers des objectifs concrets et mesurables.

Pour l'État, ce programme concerne exclusivement l'ensemble des actions liées à la mention « art, enfance, jeunesse »

Elle fixe :
- la mise en œuvre concrète du programme d'actions artistiques et culturelles ;
- les modalités de financement et les relations avec les partenaires publics ;
- les conditions de suivi et d'évaluation du programme d'actions artistiques et culturelles.

Les partenaires publics contribuent financièrement à la réalisation du programme d'actions artistiques et culturelles. Ils n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2 : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES

Par la présente convention, Très Tôt Théâtre s'engage à réaliser le projet résumé ci-dessous, dont le contenu détaillé figure en annexe 1 et dont la direction artistique est assurée par Madame Amélie du Payrat :
. détail de la programmation à destination des enfants et des jeunes
. détail des différents modes et volumes de soutien apporté aux artistes et aux créations dédiés aux enfants et aux jeunes (artistes associés, en résidence, montants de production et de coproduction, place des productions et coproduction dans la programmation, …)

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

. description des modalités mises en œuvre pour favoriser la diffusion des œuvres soutenues dans les réseaux de diffusion de la création contemporaine au plan local, national et le cas échéant international.
. description du volet d'action culturelle en direction des enfants et des jeunes, notamment à travers une synthèse des partenariats avec les structures éducatives, sociales, culturelles.

Ce programme d'actions est conforme aux exigences de l'appellation « Scène conventionnée d'intérêt national » mention « Art, enfance, jeunesse », dans l'optique de son renouvellement.

ARTICLE 3 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée de **2 ans, pour une période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026.**

ARTICLE 4 – CONDITIONS ET DÉTERMINATION DU COÛT DU PROGRAMME D'ACTIONS

4.1 Le coût total du programme d'action sur la durée de la convention est évalué à 2 502 279 € HT (1 270 344 € HT en 2025 et 1 231 935 € HT en 2026) conformément au(x) budget(s) prévisionnel(s) figurant en annexe III et aux règles définies à l'article 4.3 ci-dessous.

4.2. Les coûts annuels éligibles du programme d'action sont fixés en annexe III à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au programme d'actions.

4.3. Les coûts qui peuvent être pris en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du programme d'actions et notamment :

- tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du programme d'actions, qui
- respectent les conditions des 4. et 5. l'article 53 du règlement (UE) n° 651/2014, telles que listées en annexe III ;
- sont liés à l'objet du programme d'action et sont évalués en annexe III ;
- sont nécessaires à la réalisation du programme d'action ;
- sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
- sont engendrés pendant le temps de la réalisation du programme d'action ;
- sont dépensés par le bénéficiaire ;
- sont identifiables et contrôlables.

4.4 Lors de la mise en œuvre du programme d'actions, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible mentionné à l'article 4.1.

Le bénéficiaire notifie ces modifications à l'administration par écrit dès qu'elles sont évaluées et en tout état de cause avant le 1er juillet de l'année en cours.
Le versement du solde annuel conformément aux articles 6.1 et 6.2 ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par les cofinanceurs de ces modifications.

4.5 Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable constaté dans le compte rendu financier prévu à l'article 7. Cet excédent ne peut être supérieur au montant total réalisé des recettes propres afférentes au programme d'actions.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Au titre du règlement (UE) de la commission du 17 juin 2014 visé, les pouvoirs publics contribuent financièrement au programme d'actions visé à l'article 1er de la présente convention.

La contribution des pouvoirs publics est une aide à la mise en œuvre du programme d'actions artistiques et culturelles, détaillée à l'annexe III de la présente convention et prendra la forme d'une subvention. Les partenaires publics n'en attendent aucune contrepartie directe.

5.1. L'État

Les pouvoirs publics contribuent financièrement au programme d'actions pour un montant prévisionnel de 200 000 EUR**,** équivalent à 8 % du montant total estimé des coûts éligibles sur la durée d'exécution de la convention, établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 4.1.
L'aide financière de l'État concerne le programme d'actions faisant l'objet de l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national » et non le fonctionnement global du bénéficiaire.

5.1.1. Pour l'année 2025**,** une subvention d'un montant prévisionnel de 100 000 € (cent mille euros) équivalent à 7,87 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles est accordée au bénéficiaire.

5.1.2. Pour la deuxième année d'exécution de la présente convention, les montants prévisionnels des contributions financières de l'administration s'élèvent à :

- *pour l'année 2026 : 100 000* ***EUR*** *(euros),)*

5.1.3. Les contributions financières de l'État mentionnées à l'article 5.3 ne sont applicables que sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

– l'inscription des crédits de paiement en loi de finances pour l'État ;
– le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1er, 2 4 et 7 à 9 sans préjudice de l'application de l'article 12 de la présente convention ;
– la vérification par l'administration que le montant de la contribution n'excède pas le coût de la mise en œuvre du programme d'action, conformément à l'article 4 sans préjudice de l'article 4.4.

5.2. : La Ville

Pendant la durée de la convention, la ville de Quimper s'engage à soutenir par une subvention annuelle la mise en œuvre du projet artistique et culturel de l'association tel que décrit dans les annexes.
Une subvention globale de **698 254 euros** est accordée par la Ville pour la période 2025-2026, sous réserve de l'inscription budgétaire des crédits correspondants au titre des exercices concernés :

– pour l'année 2025, un montant de **349 127 euros**,
– pour l'année 2026, un montant de **349 127 euros**.

Ce financement répond à un effort de simplification du soutien global apporté par la Ville de Quimper au projet artistique et culturel de l'association.
Il contribue à couvrir les besoins propres de Très Tôt Théâtre aussi bien que sa mission de gestion des Ateliers du Jardin, dont l'association reste l'usager prioritaire.
Il intègre également une participation de la ville de Quimper aux actions de l'association éligibles aux financements de la politique de la ville (contrat de ville, par exemple).

La subvention pour l'année 2026 sera proposée au vote du Conseil Municipal après analyse du bilan de l'année écoulée réalisé dans les conditions prévues aux articles 6 et 7 de la présente convention et examen des budgets prévisionnels actualisés.
Par ailleurs, chaque année la Ville met à disposition de l'association à titre gracieux différents locaux qui font l'objet de conventions spécifiques.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Ces mises à disposition représentaient, en 2022, une aide en nature et un apport en production d'une valeur de 112 840,20€ par an. Ces mises à disposition font l'objet d'une convention spécifique.
Enfin, la ville souhaitant développer sa politique culturelle, et sa programmation, notamment par la restauration de ses équipements, elle pourrait revoir son intervention dans le cadre d'une programmation autour de ses pôles culturels.

5.3. : Le Département
Le Département du Finistère versera en une seule fois une subvention de 310 000 € au titre de l'année 2025 après examen du dossier de demande de subvention par la Commission permanente du Conseil départemental du Finistère.
Le montant de la subvention 2026 s'établira sur la base d'un bilan annuel fourni par l'association, assorti d'un budget prévisionnel.

5.4. : La Région
Pour 2025, la Région Bretagne versera une subvention de 150 000€ (sous réserve du vote de la Commission permanente).
Le montant de la subvention 2026 s'établira sur la base d'un bilan annuel fourni par l'association, assorti d'un budget prévisionnel.
Après instruction, une proposition sera soumise aux instances délibérantes de la Région Bretagne dans le cadre de son Budget Primitif.

ARTICLE 6 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

6.1. L'État
L'État verse 100 000€ (cent mille euros) au titre de l'année 2025 selon les modalités suivantes :
Après les vérifications réalisées par l'administration conformément à l'article 6 et, le cas échéant, l'acceptation des modifications prévue à l'article 4.4 ;

6.1.2. Pour les deuxième, (et) troisième et quatrième années d'exécution de la présente convention, la contribution financière annuelle de l'État est versée, sous réserve de l'inscription des crédits de paiement en loi de finances et de l'adoption de cette même loi, selon les modalités suivantes :

- Une avance à la notification de la convention dans la limite de 50% du montant prévisionnel annuel de la contribution fixée à l'article 5.1 pour cette même année ;

- Le solde après les vérifications réalisées par l'administration conformément à l'article 6 et, le cas échéant, l'acceptation des modifications prévue à l'article 4.4 ;

6.1.3. La subvention est imputée sur les crédits du programme « Scène conventionnée d'intérêt national », du Programme : 131 - Action : 01 - Sous-action : 23 et du Programme : 224 - Action : 02 - Sous action : 21.

6.1.4. La contribution financière sera créditée au compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements sont effectués au compte ouvert au nom de ASSOCIATION TRES TOT THEATRE :
N° IBAN |F|R|76| |1|5|5|8| |_9|2|9|7| |4|6|0|3| |8|0|2|2| |8|1|3 4| |0|6|7|
BIC |_CMBRFR2BARK|

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

L'ordonnateur de la dépense est le Directeur Régional des Affaires Culturelles de Bretagne par délégation du Préfet de la Région Bretagne.
Le comptable assignataire est le contrôleur budgétaire régional de Bretagne.

6.2. : La Ville

La présente convention d'objectifs se traduit par une convention financière annuelle spécifique bilatérale définissant les modalités de l'intervention financière de la ville. Celle-ci fait suite à une demande de subvention écrite sur dossier disponible sur le site de la collectivité, demande devant être signée par le représentant légal de la structure bénéficiaire et transmise à la ville de Quimper - Direction de la culture avant le 30 septembre de l'année précédant l'exercice concerné.
La part de la subvention destinée à la gestion des Ateliers du Jardin sera versée sur production de pièces justificatives des dépenses de l'année n-1, étant précisé qu'elle ne pourra contribuer à financer aucune dépense de masse salariale.
Le montant de la subvention n'est effectif et exécutoire qu'après le vote du budget par le conseil municipal. Néanmoins, une avance sur subvention, calculée sur le tiers de la subvention de l'année précédente, sera versée le 30 janvier de chaque année
Les dates de versement de la subvention globale de fonctionnement seront chaque année :

- En avril, avec régularisation de l'avance du mois de janvier
- Le solde en juin.

En l'absence de comité de suivi, une réunion annuelle devra être proposée, à l'initiative de l'association, afin de présenter aux représentants élus et administratifs de la ville, le bilan d'activités annuel et procéder à l'évaluation des actions menées.
Pour la ville de Quimper, le comptable assignataire de la dépense est le Trésor Public, Receveur des Finances de Quimper municipale.

6.3. : Le Département

L'ensemble des subventions est versé dans le cadre du respect du principe de l'annualité budgétaire et sous réserve de l'inscription au budget des crédits suffisants. Chaque année, après instruction d'une demande de subvention et du vote de la commission permanente, un avenant financier à la convention initiale sera établi, stipulant le montant du soutien financier du Département du Finistère. Le versement de la subvention annuelle interviendra dès signature de cet avenant.

6.4. : La Région

Le règlement de la subvention versée par **la Région Bretagne** au titre de l'année 2025, s'effectuera en un versement unique après examen du dossier annuel de demande de subvention par la commission permanente du Conseil Régional, dans le cadre du respect du principe de l'annualité budgétaire et sous réserve de l'inscription au budget des crédits suffisants.
Chaque année, une convention financière sera établie, stipulant le montant du concours financier de la Région Bretagne et les modalités de la subvention.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

ARTICLE 7 – JUSTIFICATIFS

Le bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

– le compte rendu financier du programme d'actions, qui retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues à la présente convention, notamment à son article 1er. Ce compte rendu doit être conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'annexe II et définis d'un commun accord entre l'administration et la société. Ce compte rendu financier et ce compte rendu quantitatif et qualitatif sont signés par le représentant de la société ou toute personne habilitée ;

– Les comptes annuels et, lorsque c'est rendu obligatoire par un texte législatif ou réglementaire, le rapport du commissaire aux comptes, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;

– Le rapport d'activité.

– Tout autre document listé en annexe.

ARTICLE 8 - AUTRES ENGAGEMENTS

8.1 Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires publics de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

8.2 En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe les partenaires publics sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

8.3 Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible l'identité visuelle du Ministère de la Culture, de la Région Bretagne, du Département du Finistère de la Ville de Quimper sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention. Les modalités particulières de communication exigées par les partenaires publics seront définies dans les conventions financières bilatérales annuelles.

8.4 Le bénéficiaire déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission Européenne.

8.5 Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre les 5 engagements prévus dans le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) proposé par le ministère de la Culture aux professionnels du secteur culturel et rappelé ci-dessous :

• se conformer aux obligations légales en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement et les violences à caractère sexiste et sexuel ;
• former les dirigeants et principaux cadres de la structure, les responsables RH et les personnes référentes en charge des VHSS ;
• sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques ;
• créer un dispositif de signalement efficace et traiter chaque signalement reçu ;
• mettre en place un suivi et une évaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS.

8.6 Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les financeurs publics et le partenaire s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement des données à caractère personnel et, en particulier, le règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit Règlement Général sur la Protection des Données.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

ARTICLE 9 – SANCTIONS

9.1 En cas de retard dans l'exécution ou d'inexécution de la convention par le bénéficiaire, ou en cas de modification substantielle et unilatérale de celle-ci, sans l'accord écrit des partenaires publics, ces derniers peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

9.2 Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 7 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide**.**

9.3 Les partenaires publics informent le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

ARTICLE 10 – MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

10.1 L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre d'un comité de suivi en présence de la direction artistique de la structure bénéficiaire et des représentants des collectivités publiques signataires.

10.2 Le comité de suivi composé des partenaires publics est chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention.
Il examine chaque année la réalisation du programme d'actions de l'année venant de s'achever, ainsi que les orientations de l'année à venir et, en fin de convention, l'autoévaluation présentée par le directeur de la structure.

10.3 L'évaluation porte sur la réalisation du programme d'actions et sur sa conformité au regard du cahier des missions et des charges de l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national ». Les partenaires publics procèdent une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. Les indicateurs, inscrits au titre de la présente convention, définis par les parties, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention. Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités du bénéficiaire.

ARTICLE 11 – CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION

11.1 Pendant l'exécution de la présente convention et à son terme, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires publics. Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

11.2 Les partenaires publics s'assurent annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du programme d'actions. Ils peuvent exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du programme d'actions augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 4.4 dans la limite du montant prévu à l'article 5-1 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

ARTICLE 12 - CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 10, à la réalisation d'une auto-évaluation du programme d'actions artistiques et culturelles produite par la direction au plus tard six mois avant le fin de la convention et aux contrôles de l'article 11, et à une demande provenant du bénéficiaire qui sera examinée dans les conditions de l'article 4 de l'arrêté du 5 mai 2017 relatif aux scènes conventionnées d'intérêt national.

ARTICLE 13 – AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires publics signataires de la présente convention et le bénéficiaire. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 14 – ANNEXES

Les annexes I, II, III font partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 15 – SUSPENSION DE LA CONVENTION

La présente convention étant conclue sur la base du projet artistique et culturel conçu et mis en œuvre par Madame Amélie du Payrat, elle est réputée suspendue au départ de celle-ci. La structure ne peut, dès lors, plus se prévaloir de l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national ».

ARTICLE 16 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, cette dernière pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tout autre droit qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 17 - RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Fait à Rennes , le

Pour le bénéficiaire,

Alice SOUFFLARD et Erwan GOARDET
Coprésidents de l'Association
Très Tôt Théâtre

Pour l'État,

Amaury de SAINT-QUENTIN
Préfet de la région Bretagne

Pour la Ville de Quimper,

Isabelle ASSIH
Maire de Quimper

Pour le Département du Finistère,

Maël DE CALAN
Président du Département
du Finistère

Pour la Région Bretagne,

Loïg CHESNAIS GIRARD
Président du Conseil Régional
de Bretagne

Visa de la directrice de Très Tôt Théâtre,

Amélie DU PAYRAT

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

– ANNEXE I –
LE PROGRAMME D'ACTION

Obligation :

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre le programme d'action ci-après, destiné à réaliser le projet artistique et culturel définit aux articles 1 et 2.

La présente convention s'étend exceptionnellement sur 2 ans afin de revenir au calendrier souhaité par les partenaires et relancer les échanges pour un conventionnement sur 4 ans à partir de 2027. C'est la raison pour laquelle le texte et les chiffres du programme d'action n'ont pas été actualisés.

Introduction

A la veille de son 25e anniversaire, l'association Très Tôt Théâtre aborde un nouveau cycle de direction dans un environnement complexe et mouvant.

Le climat social et politique tendu - dû à une précarité grandissante, l'inflation et ses conséquences, la montée des discours extrêmes, l'éclosion des conflits dans le monde – a des répercussions sur l'ensemble de la société et créent un sentiment d'inquiétude face à l'avenir.

C'est dans ce contexte plein d'incertitudes que notre association a renouvelé sa direction en 2024 à l'occasion du départ à la retraite de son co-fondateur Bernard Le Noac'h. La procédure de recrutement de sa nouvelle direction a été l'occasion pour Très Tôt Théâtre de se projeter dans le futur et d'inscrire ses priorités dans la note de cadrage des candidats, en accord avec les collectivités partenaires.
L'enjeu commun a été de conforter Très Tôt Théâtre comme un établissement **structurant pour le territoire**, un opérateur culturel de proximité **exigeant et populaire**, mais aussi comme un espace de ressource et de soutien au secteur jeune public à **l'échelle nationale**.
Avec la validation de ses partenaires, c'est le choix de la continuité que l'association a entériné en la personne d'Amélie du Payrat, précédemment directrice artistique de l'association.

S'inscrivant dans la même ambition que celle déployée jusqu'à aujourd'hui, cette nouvelle direction, en accord avec le conseil d'administration, s'est donnée pour objectif de poursuivre l'action menée par Très Tôt Théâtre tout en inscrivant certains rééquilibrages au sein du projet afin de prendre en compte les évolutions récentes d'un contexte budgétaire contraint et d'un paysage social et artistique fragilisé.

Ainsi Très Tôt Théâtre tient son cap et reste persuadé qu'il convient plus que jamais **d'être présent au quotidien auprès du public et des artistes, de conserver son exigence dans la diversité et la qualité des propositions** et en particulier sur l'une des principales priorités portées par l'association à savoir **l'accès à la culture au plus grand nombre** et dès le plus jeune âge.

Forte des convictions et des valeurs portées par ses permanents et ses bénévoles, l'association affirme la nécessité :
- de défendre des propositions artistiques de qualité et ce dès le plus jeune âge.
- de réduire les freins limitant l'accès à la culture (géographiques, financiers, culturels ou médicaux,…).

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

- de favoriser l'accessibilité des projets à des publics non-initiés par le biais d'actions de médiation et de rencontres artistiques.
- de développer la coopération entre les acteurs culturels pour favoriser la mise en place de véritables projets de territoire.
- de développer l'accompagnement des structures du réseau départemental dans un esprit de mutualisation et de soutien.

Son projet a pour objectifs de :

- Renforcer **le développement des publics** pour favoriser le lien social et l'ouverture au monde,
- **Soutenir et valoriser la création** jeune public,
- **Accompagner les membres du réseau départemental jeune public**, en particulier sur les questions de diffusion et de médiation,
- Développer, dans le Pôle Culturel Max Jacob, l'Ecri-Tôt notre **Centre de Ressources** dédié aux Ecritures théâtrales pour l'enfance et la jeunesse et l'élargir à d'autres formes artistiques,
- Etre en dialogue et **à l'écoute des artistes pour mieux les accompagner**.

L'association Très Tôt Théâtre est aujourd'hui une **structure ressource pour le Jeune Public** au sein de la région Bretagne. Les actions menées depuis plus de 20 ans ont contribué à sa reconnaissance au niveau national auprès des professionnels du secteur, mais également des principales institutions, ce qui lui a valu, dès 2011, de bénéficier de l'appellation « Scène Conventionnée », puis « Scène Conventionnée d'Intérêt National Art-Enfance-Jeunesse ».
L'expérience acquise par l'équipe de Très Tôt Théâtre depuis 2000, sa connaissance des acteurs et de son environnement local conforte son projet, mais également son implication nationale. Cet engagement permet à Très Tôt Théâtre de **partager les réflexions sur l'évolution du secteur avec d'autres structures spécialisées dans le spectacle jeune public et ainsi contribuer à son évolution.**

Par cette convention, Très Tôt Théâtre souhaite continuer à développer ses activités à travers un projet ambitieux afin de **renouveler son appellation de « Scène Conventionnée d'Intérêt National Art-Enfance-Jeunesse »**.

Le projet artistique et culturel de Très Tôt Théâtre inscrit dans sa convention d'objectifs 23-26 a été rédigé à la fin de l'année 2022, fruit d'un travail partagé entre les membres du Conseil d'Administration et l'équipe permanente. Sa réactualisation fin 2024 par sa nouvelle direction se fait dans une continuité d'orientation porteuse des valeurs et priorités de l'association. Si les actions opérationnelles décrites dans ce document pourront être modifiées et adaptées en fonction des évolutions politiques, budgétaires, structurels ainsi que des apports de la directrice, les objectifs du projet correspondent à ceux défendus à la signature de la convention.

Ainsi au tournant de l'année 2024, un effort spécifique de la nouvelle direction sera porté pour :

- Donner priorité aux enjeux d'accessibilité, en particulier concernant les familles en situation de précarité ou de handicap.
- Développer les actions de l'association dans une démarche **d'implication des habitants** et tout particulièrement des enfants.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

- Déployer des **collaborations artistiques dans la durée**, pour approfondir les projets et favoriser les partenariats, tant sur la diffusion, l'EAC que le soutien à la création. Poursuivre en ce sens la collaboration avec des auteurs et des autrices associés.
- Concentrer sur les **territoires du Centre Finistère** les parcours artistiques et culturels départementaux.
- Poursuivre la dynamique **RSE** (responsabilité sociétale des entreprises) engagée par l'association : transitions sociales et écologiques, durabilité…

Avec la perspective de la réouverture du Théâtre Max Jacob fin 2025 et le souhait émis par la ville de Quimper d'y voir une programmation régulière en direction de l'enfance et la famille, l'association se réjouit de l'arrivée de ce nouvel équipement sur le Pôle culturel Max Jacob pour y inscrire une partie de son activité de diffusion et d'accueil de résidences de création. Bien que les modalités de son accès ne soient pas encore clairement définies, cet outil rénové favorisera l'accueil des publics et les croisements artistiques autour des spectacles, en collaboration avec les acteurs du Pôle culturel.

Par ailleurs le contexte budgétaire contraint Très Tôt Théâtre à redoubler de prudence. Certains choix de circonstances ont été opérés pour la saison 24-25 afin de réduire ses charges : le poste de direction artistique n'a pas été reconduit obligeant une réorganisation des missions en interne, les spectacles pendant les vacances scolaires ont été remplacés par des rencontres artistiques moins coûteuses, le nombre de spectacles sur la saison a été réduit tout en maintenant un nombre équivalent de places disponibles, les tarifs de billetterie ont été augmentés et un tarif « solidarité » à faible coût pour les publics en situation de précarité financière a été développé.

Malgré ces choix contraints, l'engagement de Très Tôt Théâtre reste entier pour favoriser les conditions de la rencontre entre les artistes et les personnes de toutes générations, et cela dès le plus jeune âge, pour soutenir la création jeune public dans sa diversité et sa vitalité, pour accompagner une dynamique de mutualisation et de coopération à l'échelle du Finistère et au plus près de ses habitants à travers les projets du réseau départemental jeune public, pour partager des parcours artistiques ambitieux, humains, accessibles au plus grand nombre d'enfants et de familles.

En discussion avec ses partenaires, l'association reste vigilante sur le nécessaire maintien d'un budget suffisant pour lui permettre de développer son projet sur la base des orientations définies et partagées par tous.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Une saison de rencontres artistiques qui se partagent

A. La programmation : une ambition pour le jeune public, pour tous les publics

Nourrie par la conviction qu'on peut être touché dès le plus jeune âge par les arts et plus particulièrement le spectacle vivant, la programmation de Très Tôt Théâtre remet sans cesse en questionnement les contenus et les esthétiques proposés aux plus jeunes.
Qu'allons-nous partager avec les nouvelles générations ?
Quelle ambition artistique pour le jeune public ?

Le projet de Très Tôt Théâtre porte haute cette ambition depuis la création de l'association et il veut permettre aux spectateurs de découvrir le meilleur du répertoire et de la création contemporaine à travers des approches et des esthétiques les plus diverses.

La rencontre avec les artistes **interroge, questionne autant qu'elle rassemble :** elle ouvre des portes à l'imaginaire et au sensible autant qu'à la réflexion et au débat, elle accompagne le spectateur à travers une multitude d'émotions et participe de son **émancipation**, quel que soit son âge.
Aujourd'hui, nombreux sont les artistes de la scène qui perçoivent l'importance et la richesse de l'adresse aux plus jeunes publics. Arts du théâtre et des objets animés, danses variées, esthétiques musicales diverses, arts numériques, spectacles en espace public, etc., c'est une plongée dans cette **création vivante, généreuse et audacieuse** que propose la programmation de Très Tôt Théâtre.

La puissance d'évocation des arts de la scène permet de **réunir toutes les générations** dans un partage commun. Après les périodes de confinement, d'éloignement et de fracture, il est plus que jamais essentiel de renouer avec ces moments vécus ensemble entre les différents âges des familles et de la société. Partager, ressentir, échanger, vivre…

B. S'inscrire dans le temps long pour mieux se rencontrer

Au cœur de l'action de Très Tôt Théâtre se situe la rencontre entre les artistes et les habitants du territoire. Ouvertes à tous les âges, la rencontre artistique tisse des liens entre les générations, elle invite chacun à s'ouvrir, à se découvrir et à trouver de nouvelles formes d'échanges avec les autres.
Ouverte à toutes les catégories sociales**,** elle nous permet de partager notre humanité et de faire société, elle inscrit profondément notre responsabilité d'acteur culturel dans la mise en œuvre d'une égalité de tous dans la participation à la vie culturelle.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

A travers la saison de Très Tôt Théâtre, **chacun est invité à prendre part à une aventure artistique, à vivre une expérience et à la partager :** petits et grands, familiers ou non de l'univers du spectacle jeune public. Au-delà du plaisir partagé entre adultes et enfants, la rencontre avec les artistes permet à chacun de **grandir à travers une pratique culturelle de spectateur actif.**
Du spectacle vivant pour et avec des spectateurs vivants !

La rencontre artistique prend de multiples formes et elle fait le lien entre des temps d'échanges, de recherche, de questionnements lors de **parcours liés à la création** et des temps de représentations, d'événements partagés, de **découverte des œuvres**.
Spectacles, ateliers parent-enfant, répétitions ouvertes, parcours « complices d'artistes », etc., l'élaboration de la saison prend en compte ces différents temps de rencontres et construit des **parcours de spectateurs et d'artistes qui pour certains peuvent s'inscrire sur plusieurs mois et à travers plusieurs saisons.**

Dans un **dialogue constant avec les artistes et avec les différents partenaires culturels et socio-culturels du territoire,** Très Tôt Théâtre imagine les conditions de la rencontre la plus riche entre les dynamiques artistiques et les habitants. Cette volonté de collaboration pousse l'équipe à anticiper et à prendre le temps de constructions patientes pour ré-inventer à chaque occasion de **nouvelles complicités « sur mesure » entre des artistes, un territoire et des publics.**

Les projets existants évolueront, de nouveaux verront le jour au gré des collaborations. Ils permettront de s'aventurer dans différents univers à travers la saison, mais aussi de vivre des aventures artistiques pour partager et expérimenter avec une compagnie ou un artiste spécifique.
Parmi les projets récurrents déjà inscrits dans notre démarche, on peut trouver :

- Les projets « Ecole du Jeune Spectateur » se déclinent pour les scolaires sur une saison autour d'un parcours de spectacles, d'ateliers de pratique artistique, de temps de formation, rencontres, répétitions publiques…
- Les parcours sur mesure en direction des familles sont imaginés en partenariat : parcours avec la CMCAS-EDF, etc.
- Les **projets participatifs** départementaux créent les conditions d'une aventure artistique suivie entre des artistes et des habitants sur toute une saison, ils suscitent de nombreux partenariats et de nombreuses formes d'échanges. Ces projets se construisent sur 2 ans à l'échelle du Finistère.
- Les projets **« Complices d'artistes »** se développent sur plusieurs mois, voir sur plusieurs saisons. Déployer des temps de résidence sur le long terme, nous permet de proposer aux artistes d'associer différents publics à leur parcours quimpérois. Les rendez-vous sont imaginés avec les artistes (répétitions publiques, ateliers participatifs, échanges…) pour expérimenter et partager leur processus de création avec, selon le projet, des publics qui peuvent être des scolaires, des familles ou des groupes de tout type. Le projet « Complices d'artistes » s'inscrit dans les parcours de résidences d'artistes à l'école.

Ainsi des **cycles artistiques sur des temporalités longues se mettent à l'œuvre et sont amenés à se développer dans les prochaines années,** pouvant traverser l'ensemble des missions de l'association : un accompagnement de création, des actions de médiation, une diffusion de spectacle à Quimper et dans le département, un projet participatif, etc.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

A ce jour des cycles longs sont d'ores et déjà en cours d'élaboration avec des artistes et des partenaires sur le terrain. Citons par exemple 2 projets qui nous engagent jusqu'en décembre 2024 : la compagnie En attendant (Dijon) qui a déjà rencontré à plusieurs reprises les acteurs de la petite enfance et des médiathèques de Quimper Bretagne Occidentale et avec qui nous construisons un parcours de spectacles, résidences de création, formation, ateliers, etc. autour de sa collection de spectacles pour les tout petits ; citons également un parcours « Complice d'artistes » qui s'écrit entre la compagnie Comme l'Air (Quimper) et l'école de Pennanguer autour de sa prochaine création, incluant un travail d'écriture avec l'auteur Antonio Carmona.

C. Une saison rythmée par les Bonnes Nouvelles !

Spectacles à l'année, événements forts tels que le Festival Théâtre A Tout Age en décembre ou les Semaines de la Petite Enfance en mars, structurent la saison de Très Tôt Théâtre depuis de nombreuses années et invitent à des **rencontres artistiques dans de multiples occasions et dans une multiplicité de lieux**.

De nouveaux rendez-vous sont apparus en réaction à la crise de 2020 et nous souhaitons les pérenniser. Ainsi des spectacles seront à nouveau proposés **pendant les vacances de la Toussaint et de février**. Dans une relation intime aux artistes et pour un tarif unique et accessible, cette programmation sera à destination des familles et des accueils de loisirs.

De même **les « Bonnes Nouvelles »**, temps de partages familiaux, conviviaux et gratuits, seront **particulièrement ouvertes à la mixité sociale et culturelle** et viendront ponctuer la saison de 5 à 7 temps artistiques accessibles à tous.
Par exemple :

- « Tous en FêTTTe » ouvre la saison en septembre par une journée conçue pour les familles, leur proposant de rencontrer autrement les artistes qui seront programmés sur la saison (spectacles, jeux participatifs, ateliers
- Pendant le festival Théâtre A Tout Age en décembre, des spectacles gratuits viendront compléter la programmation payante.
- Au début des Semaines de la Petite Enfance, en mars, le « Dimanche Artistique des Tout-Petits » offre une journée d'initiation dédiée aux jeunes parents et à leur bébé pour découvrir les champs artistiques accessibles dès l'enfance.
- En mars, la semaine de l'Enfance des Arts, et en fin de saison, le 1er juin des écritures théâtre pour la jeunesse seront des occasions d'inscrire des rendez-vous faisant collaborer publics et artistes dans une dynamique nationale à l'invitation de Scènes d'Enfance-Assitej France.

Les rendez-vous de la saison jeune public s'inventent **en dialogue avec les artistes accueillis et souvent en collaboration avec des partenaires.** Tout en créant des espaces de convivialité partagés, les actions imaginées offrent à chacun la possibilité de **se familiariser avec l'univers d'un artiste et avec le spectacle vivant**, elles permettent aussi aux artistes de se nourrir du regard des publics, de croiser les sensibilités et les approches.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

D. Une saison nomade pour aller vers les publics

Pour permettre à tous les publics, et en particulier aux enfants, d'avoir accès aux différentes propositions de la saison, Très Tôt Théâtre s'inscrit au plus près du territoire.
Notre nomadisme historique nous permet une grande agilité, offre une **meilleure adéquation entre les projets conçus et leur mise en œuvre sur le terrain**, et ainsi favorise une plus grande efficacité de notre action en direction des publics et des artistes.

Cette saison nomade permet une belle **diversité** dans les formats des spectacles et des rencontres proposés, elle favorise également une meilleure **collaboration** avec les partenaires du territoire afin de partager des valeurs, de co-construire des actions communes et de sensibiliser les publics de proximité. Harmoniser les modalités de travail entre les équipes est souvent un travail de longue haleine mais il correspond à l'ADN de Très Tôt Théâtre. Partager les projets c'est réfléchir à plusieurs sur leur **pertinence** et leur mise en œuvre, leur assurer une plus grande **visibilité** auprès des publics que nous souhaitons rencontrer, c'est également une **mutualisation** de certains coûts de réalisation

Spectacles et rencontres organisés dans la saison jeune public de Très Tôt Théâtre ont vocation à se déployer en particulier :

- dans les différentes **salles de spectacles** équipées de la ville de Quimper (ex. : le Terrain Blanc, le Théâtre Max Jacob, la salle de la MJC de Kerfeunteun, le Théâtre de Cornouaille, le Novomax, etc.)
- sur le **territoire de proximité** en partenariat avec d'autres salles culturelles (ex. : Le Triskell de Pont l'Abbé, l'Archipel de Fouesnant, l'Athéna d'Ergué-Gabéric, l'Arthémuse de Briec, etc.).
- dans différents **lieux d'accueils non équipés** sur les **quartiers de la ville** (ex. : Maison de quartier du Moulin vert, MPT d'Ergué Armel, Ti Ar Vro…).
- **au plus près des publics** dans des lieux moins adaptés (ex. : à l'hôpital, dans des classes et des cours d'écoles, dans des gymnases, chez l'habitant, dans les maisons d'assistantes maternelles, etc.) ou ponctuellement en extérieur (ex : sur les marchés de la ville, dans l'espace public, etc.)

Notre action s'ancre également sur le **pôle culturel Max Jacob.**

Ce site très adaptable aussi bien en intérieur qu'en extérieur, offre une proximité de travail pour notre équipe et un cadre propice à de nombreuses actions tels que les temps forts des familles (Tous en FêTTTe, Le Dimanche artistique des Tout Petits, etc.), une grande partie des résidences de création et les rencontres associées, des ateliers artistiques (pour les familles ou les groupes), les rencontres de l'Ecri-tôt, les expositions liées à la programmation, les rencontres professionnelles, etc.

La perspective de la réouverture du **Théâtre Max Jacob** nous permettra de déployer nos actions dans un équipement rénové et favorisera la qualité d'accueil des publics, en nous permettant de développer l'expérience de la rencontre artistique sur un temps plus long : par exemple en proposant des séances associées à une exposition, à un temps de pratique aux Ateliers du jardin ou à une rencontre avec l'auteur à l'Ecri-tôt.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

La médiation culturelle : susciter la rencontre et le partage

Depuis sa création, le projet de médiation à Très Tôt Théâtre a pour objectif d'accompagner les publics dans la découverte du spectacle vivant et d'offrir à chacun la possibilité de se familiariser avec les œuvres proposées dans la programmation.
Cette volonté s'exprime en imaginant des **espaces de rencontres, de convivialités et d'échanges entre les publics, les œuvres, les artistes et les intervenants**.

Des espaces imaginés dont le but est de faire découvrir un univers et une démarche artistique, de préparer le public à la représentation, de les accompagner dans leur rapport au spectacle vivant, de faire en sorte que la rencontre soit la plus riche possible tant sur le registre du sens que sur celui du vivre ensemble.
De sensibiliser les publics au partage, au plaisir collectif en famille et avec d'autres…
De faire tomber les représentations « stéréotypées » du spectacle.
De susciter la curiosité
De tenter de donner des références afin de se construire une culture théâtrale, se forger un esprit critique, et mettre des mots sur nos ressentis et émotions
De permettre **un dialogue fécond entre les artistes et les habitants** qui nourrira autant les uns que les autres
De provoquer les rencontres par la mise en place de projets permettant aux publics de s'approprier non seulement une expérience artistique mais surtout de vivre ensemble **une aventure artistique, humaine, collective et partagée.**
Nos finalités sont à la fois artistiques, éducatives, sociales et citoyennes.

Le projet de médiation de Très Tôt Théâtre **s'adresse à tous** : petits et grands, toutes origines et catégories sociales confondues.

Cette **ambition d'ouverture à tous** se concrétise par la mise en place de **partenariats avec les secteurs professionnels du monde de l'éducation, du social, de la santé et de la petite enfance** afin d'œuvrer ensemble à des **projets co-construits et co-portés** pour l'accès au répertoire, à la création artistique, aux ressources culturelles au plus grand nombre.

L'aide à la Création : Accompagner sur mesure les artistes

Très Tôt Théâtre est un des acteurs reconnus en Bretagne et en France dans l'accompagnement des artistes en création. Un soutien constant qui contribue **activement à la constitution d'un répertoire jeune public** pérenne qui rencontre les nouvelles générations avec intensité et pertinence.
Esthétiques et formes scéniques ne cessent de se ré-inventer dans tous les domaines de la création. De même les jeunes générations sont baignées dans une société qui évolue sans cesse.
Il nous apparaît toujours plus nécessaire dans une époque qui subit des fractures et cristallise ses positions, de soutenir des artistes qui remettent en question les évidences, ouvrent des espaces poétiques sur le monde et renouvellent les formes du spectacle vivant ouvert aux plus jeunes.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

La production de la création jeune public a depuis longtemps connu un retard par rapport aux autres domaines du spectacle vivant. La crise actuelle n'a pas amélioré cette situation.

Artistes en émergence, mais également artistes reconnus, connaissent des **fragilités structurelles et/ou économiques toujours plus manifestes** : les vocations faiblissent dans les métiers de l'administration-production-diffusion, les montages de production sont toujours plus difficiles à élaborer, la mise en relation entre les œuvres nouvelles et les circuits de diffusion est capitale dès les premiers mois de la création.

Face à ce constat et sans définir une méthode identique pour tous, Très Tôt Théâtre **s'emploie à être inventif avec les artistes pour rechercher les modes d'accompagnement les plus pertinents** au regard de leur projet de création et de nos moyens d'action. Ainsi de nombreux artistes trouvent à Très Tôt Théâtre une équipe, un espace, un regard professionnel, une disponibilité pour les aider à faire grandir leur démarche et à la faire émerger dans de meilleures conditions de recherche artistique, de visibilité professionnelle et de viabilité technique et économique.

Au cœur de cette nouvelle convention, Très Tôt Théâtre veillera à **accompagner plus en amont certaines équipes artistiques afin de les soutenir dans la durée** et construire avec elles des projets au long cours permettant une plus grande diversité de rencontres avec les publics et une visibilité accrue pour les artistes en création, facteur de sécurité et de sérénité.

A. Un soutien adapté à chaque projet

De multiples ressources sont mobilisées pour apporter un soutien aux artistes depuis de nombreuses années et en particulier depuis 2015 les locaux du Pôle Max Jacob.
Selon les projets en cours, les formes de l'accompagnement de Très Tôt Théâtre peuvent varier du simple conseil à la mise à disposition de ressources techniques, humaines, stratégiques et/ou financières. Quelle que soit la forme du soutien, chaque rencontre cherche à apporter une plus-value à l'artiste dans un échange franc et ouvert.
Des ressources mises à dispositions des artistes :

Pour apporter aux artistes le soutien adapté, la directrice artistique s'appuie sur :
- les **compétences d'une équipe** de qualité (directeur, directeur technique, médiateur-ices, coordinatrice du réseau départemental, etc.) et de collaborateurs artistiques ponctuels (scénographe, couturière, etc.)
- des **espaces de travail et d'accueil sur le Pôle Max Jacob**, en particulier les studios de répétition des Ateliers du Jardin mais également l'Ecri-tôt, le foyer et la possibilité de collaboration avec le Novomax pour accéder aux studios d'enregistrement
- un **budget de coproduction**
- **un parc de matériel** permettant une mise à disposition d'équipements spécifiques à l'autonomie technique des créations pour la première saison d'exploitation, et ainsi limiter les coûts de production.
- des **collaborations** avec les acteurs culturels, socio-culturels et éducatifs du territoire pour des accueils en résidence sur des plus grands plateaux et/ou des mises en relation avec des publics des quartiers
- des temps de **visibilité professionnelle** suivis par les programmateurs (en particulier les Journées professionnelles du festival Théâtre A Tout Age et les réunions du réseau départemental jeune public)

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Des formes d'accueil diverses :

L'accompagnement de Très Tôt Théâtre prend des formes très concrètes lors des résidences de création. Il existe plusieurs possibilités d'accueil :

- La mise à disposition simple d'un **espace de travail**.
- Le **laboratoire** : mise à disposition d'un espace de travail avec hébergement et/ou accompagnement technique.
- La **résidence de création avec coproduction et pré-achat** : l'accueil en création s'inscrit alors dans un parcours de plusieurs mois entre Très Tôt Théâtre et l'équipe artistique. Les conditions se décident en amont selon l'évaluation des besoins de la compagnie et des possibilités de Très Tôt Théâtre (soutien technique, soutien scénographique, mise en relation avec des publics ou des professionnels, résidence de création en milieu scolaire, etc).

B. Favoriser les conditions de la diffusion et de la production des œuvres

Très Tôt Théâtre permet aux équipes artistiques de se faire connaître des diffuseurs susceptibles de les coproduire ou de les acheter, et suscite le dialogue artistes-programmateurs à tous les niveaux :

- **A l'échelle locale** : à travers les réunions du réseau départemental jeune public qui ont vocation à s'ouvrir plus régulièrement à l'ensemble des professionnels régionaux.
- **A l'échelle nationale** : à travers les journées professionnelles du festival Théâtre A Tout Age (plus de 200 participants par édition) ou d'autres temps de réflexion ponctuels liés à notre secteur.
- **A l'échelle internationale** : en favorisant la venue de délégations étrangères sur le festival Théâtre A Tout Age, en partenariat avec Scènes d'Enfance – Assitej France et Spectacle Vivant en Bretagne.

C. Coproductions : des priorités affirmées

Nous envisageons **entre 7 et 10 accompagnements** d'artistes en création par an.
Dans la continuité de la convention précédente et en cohérence avec les contraintes budgétaires de Très Tôt Théâtre, les possibilités techniques des Ateliers du Jardin et les missions de diffusion de Très Tôt Théâtre au sein du réseau départemental jeune public (festival Théâtre A Tout Age et Semaines de la Petite Enfance), un accueil en résidence de création avec coproduction et pré-achat sera proposé chaque saison pour :

- Une création en direction de la **petite enfance**.
- Une création jeune public **dite de « proximité »**

Par ailleurs, nous poursuivrons des **parcours « au long court » sur 2 ans** avec les artistes en création afin de leur proposer une **visibilité et un soutien consolidé** de leur parcours de création, allant des prémices à la présentation du spectacle en passant par l'accueil en résidence, la coproduction, la mise en réseau avec les professionnels, les rencontres avec les publics « complices d'artistes », etc.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Cet axe important de notre accompagnement aura **une attention particulière en direction des artistes de notre territoire.** A travers ce parcours, nous souhaitons pouvoir accueillir **3 résidences de création en milieu scolaire** par an.

Outres ces axes prioritaires dans nos soutiens financiers, nous souhaitons pouvoir continuer à être actifs sur la coproduction d'autres types de projets jeune public innovants qui se présenteront à nous. Inscrits dans les réseaux régionaux et nationaux, nous poursuivons notre participation à la coopérative de production portée par l'association régionale Ancre, et nous souhaitons participer à la **dynamique de soutien à la production mutualisée** qui est en train d'émerger au sein du réseau des Scènes conventionnées d'intérêt national Art Enfance Jeunesse.

L'accompagnement des territoires

Depuis plus de 20 ans la mission Territoire de Très Tôt Théâtre n'aura eu de cesse d'évoluer.
Son déploiement initial reposait principalement sur des formations spécifiques aux professionnels du spectacle vivant, des rencontres entre des programmateurs - jusqu'alors assez isolés - et des spectacles en tournée accueillis en diffusion sur le territoire départemental.
Au fil du temps, le réseau jeune public du Finistère s'est consolidé, professionnalisé et les attentes se sont déplacées.

Aujourd'hui notre réseau est fort de plus de cinquante partenaires répartis sur l'ensemble du territoire départemental. Il se compose de collectivités – mairies et intercommunalités – et d'associations. Toutes sont organisatrices de leurs actions : **Très Tôt Théâtre est un soutien, un catalyseur**, mais ne se substitue pas à leur propre action. Nous apportons notre savoir-faire en termes de repérage artistique, de soutien technique, d'action culturelle et bien sûr de coordination de projet.

A travers les projets partagés - et des rencontres régulières - nous œuvrons collectivement à :

- développer le maillage culturel du territoire
- proposer de nouvelles modalités de rencontres entre l'art et les publics
- construire des passerelles entre les domaines artistiques, culturels et scientifiques
- accompagner les acteurs culturels dans leur professionnalisation et leur interconnaissance
- créer des dynamiques de projets et des logiques de collaboration entre les acteurs
- soutenir une programmation riche, diversifiée et de qualité

Pour les 4 prochaines années, nous aurons à cœur de **poursuivre cet élan, d'accueillir de nouveaux territoires** dans nos dynamiques de projet, de **façonner et adapter notre accompagnement** au plus près des réalités de chacun et dans un esprit d'ouverture permanent**, de rassembler les professionnels du Finistère autour de projets jeune public ambitieux.** Notre attention se portera plus que jamais vers les territoires les moins dotés en offre culturelle jeune public dans notre département.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

A. ENRICHIR Les rencontres ARTISTIQUES

Le prochain projet porté par Très Tôt Théâtre s'inscrit dans une continuité de valeurs et d'actions. Nous resterons fidèles à notre exigence de qualité. Elle est reconnue par tous et fonde l'engagement de nos partenaires à nos côtés. Grâce au principe de mutualisation qui préside à toutes nos actions et à notre appui technique, le meilleur du répertoire jeune public, français ou international, peut investir chaque année l'ensemble du Finistère.

Si l'accueil de spectacles en diffusion reste un des fondements des activités du réseau départemental, il nous semble nécessaire aujourd'hui de proposer **d'autres formes de rencontres** entre les œuvres et les publics, entre les artistes et les enfants - leurs familles. La prise en compte des droits culturels passe par **une place active des individus dans nos propositions artistiques**.

Nous souhaitons poursuivre et développer cette dynamique durant les prochaines années sur l'ensemble des projets partagés que nous coordonnons avec nos partenaires.

Différentes modalités de **rencontres avec les publics** seront proposées en plus de la diffusion des spectacles en tournées pendant le Festival Théâtre A Tout Âge, comme nous l'avons initié il y a plusieurs années avec des ateliers de pratique artistique, de philosophie...

Pour la **petite enfance,** l'organisation d'ateliers parents-enfants ou professionnels-enfants est déjà largement inscrite dans les projets développés sur les territoires – généralement intercommunaux. Ils seront renforcés par la proposition faite à nos partenaires du réseau départemental d'accueillir une équipe artistique en **résidence de création** sur des temps de recherche et d'immersion. Les artistes pourront donc également être accueillis directement dans les établissements d'accueil de jeunes enfants.

Enfin, les parcours artistiques et culturels visent à créer une **rencontre au long cours entre les artistes et les enfants** avec une participation inscrite dans la durée (une année scolaire). Ces rencontres sont multiples et dépassent le seul domaine artistique : désormais les passionnés passionnants partagent leur intérêt et leur connaissance avec les enfants et leur apportent une ouverture supplémentaire (environnement, faune, flore…). Nous aurons à cœur **de faire perdurer ce rapprochement entre art et nature** à travers une approche sensible intégrée à l'univers artistique des projets
Cette modalité de rencontre pourrait être renforcée par des **résidences en immersion pour les artistes sur le territoire** départemental **dès l'année d'écriture.** Celles-ci pourraient prendre place auprès des enfants dans le cadre de résidences en milieu scolaire – laboratoire de création artistique.

B. ACCOMPAGNER PAR la coopération

Depuis sa création, l'accompagnement est au cœur de la mission départementale de Très Tôt Théâtre.

Cet accompagnement – adapté aux spécificités de chacun - porte sur :

- le développement de projets culturels propres aux partenaires, développés à échelle d'un territoire et initiés à leur demande (création d'équipement, développement d'une programmation de

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

spectacle vivant, initiation de collaboration avec des établissements scolaires ou d'accueil de jeunes enfants…)

et

- la participation aux projets partagés du réseau départemental jeune public (Festival Théâtre A Tout Age, Semaines de la petite enfance et Parcours artistiques et culturels) avec la déclinaison locale de ces projets pour mobiliser leurs propres relais éducatifs, sociaux, culturels...

La prise en compte des droits culturels s'applique aussi bien aux publics qu'aux partenaires. En ce sens il nous semble nécessaire de faire évoluer notre accompagnement pour associer plus étroitement nos partenaires à l'écriture des projets auxquels ils prennent part.
Cette évolution est déjà initiée dans les **parcours artistiques et culturels qui sont devenus pour Très Tôt Théâtre un laboratoire de construction partagée des projets** : les partenaires sont associés plus en amont, ils sont en échange avec les artistes dès l'écriture des projets et ils sont ressources pour leur déploiement auprès des enfants.
Nous poursuivrons cette dynamique ces prochaines années en ouvrant toujours plus les espaces de construction collective avec nos partenaires.
En parallèle nous poursuivrons la mise en place de rencontres à destination des professionnels du réseau départemental. Il nous semble essentiel de **nourrir ces professionnels et ces élus d'expériences nouvelles et diverses, de regards éclairés et éclairants**, qu'ils s'en inspirent pour répondre à leurs propres interrogations, quant à leurs pratiques, leurs choix, leurs engagements.

C. OEUVRER à l'échelle régionale

Ces vingt dernières années placées au service du territoire départemental et de ses opérateurs et l'expertise développée à Très Tôt Théâtre, nous fondent à partager notre expérience à échelle régionale.

Déjà formulé il y a 4 ans, notre souhait de **développer un Pôle Ressource en Education Artistique et Culturelle autour de la petite enfance et des écritures théâtrales jeunesse** reste intact. Très Tôt Théâtre souhaite partager son expertise et ses outils en termes de médiation et accompagnement des groupes (ressources pédagogiques, actions de formation, espace de rencontres et dialogue…). Par ailleurs, ce PREAC pourrait être missionné pour accompagner plus largement la dynamique du jeune public en Bretagne en termes de ressource, d'animation et de mise en réseau.

L'équipe de Très Tôt Théâtre pourra également partager son expertise et accompagner des partenaires qui souhaitent développer des projets en Education Artistique et Culturelle au sein d'un groupe de travail régional.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Deuxième partie : Les principales modalités d'action du projet

Modalité d'ACTION / PROJET 2025-2026 de Très Tôt Théâtre

Elargir les publics : une priorité

Très Tôt Théâtre développe un projet en faveur du spectacle jeune public qui s'articule autour d'un objectif fort : réduire les barrières qui éloignent, aujourd'hui encore, trop d'enfants et de familles d'une vie culturelle de qualité.
Constatant que la crise a précarisé toujours davantage les familles, cet objectif sera une priorité dans les prochaines années.
Cette volonté d'aller vers les publics éloignés de la culture implique non seulement une **démarche de médiation spécifique** mais aussi une **relation partenariale** dont la complémentarité des approches et des savoir-faire de chacun, permettent d'aboutir à des projets co-construits et co-portés relevant des domaines de l'éducation artistique, de l'action culturelle et de la sensibilisation pour vivre ensemble une aventure artistique, humaine, collective et partagée.

Parmi les partenariats déjà développés par Très Tôt Théâtre :

- Des actions en direction des publics porteurs de handicaps :

Avec l'IME (l'institut médico-éducatif)
Avec les centres de loisirs spécialisés (Loisirs Pluriel, l'association Kan Ar Moor et leurs familles)
Avec l'association des déficients auditifs Anvol, l'Afda (l'association française des déficients auditifs)
Avec le CMPI (centre médico-psychologique infantile) de l'hôpital Gourmelen
Avec le CAMSP (centre d'action médico-sociale précoce) de l'hôpital Laënnec

- Des actions en direction des familles précaires et isolées :

Avec le CCAS de Quimper et les associations caritatives (projet Solidarité sur le festival Théâtre A Tout Age et les semaines de la Petite Enfance, etc.)
Avec les maisons de quartier et les centres sociaux

- Des actions en directions des jeunes fragilisés :

Avec la Mission Locale et le collectif Citoyen Solidaire de Fouesnant pour toucher les jeunes exilés
Avec le Trois de la MECS (maison d'enfants à caractère social) pour toucher des jeunes éloignés de leurs familles

Nous ne partons pas de rien, mais lors des prochaines années de cette nouvelle convention, nous avons la volonté d'aller plus loin.
Nous avons commencé un échange nourri **avec la CAF du Finistère** qui souhaite s'associer à notre démarche.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Ensemble nous entendons travailler de concert **avec les partenaires sociaux et caritatifs, ainsi qu'avec les services de la ville et du département.**
L'enjeu sera de trouver de nouvelles pistes pour toucher les publics précaires : remettre en question nos certitudes et nos habitudes, regarder en face les failles de nos actions, mettre les publics au cœur de nos réflexions, expérimenter concrètement des solutions utopiques.
Tester, rencontrer, écouter, agir…
Tout sera passé au crible de notre analyse commune : conditions tarifaires, conditions de représentations, types de propositions artistiques, modes d'accompagnement, méthodologie de partenariat, etc.

Dans ce premier temps de recherche-action, nous souhaitons faire de **l'agglomération quimpéroise un territoire-test**, mais dès à présent le **réseau départemental jeune public est associé à la démarche**, afin de partager largement les idées mais aussi les initiatives inspirantes et réussies. Outre leur implication au sein d'espaces de réflexion partagée, dont une première étape a eu lieu le 10 novembre 2022, ils pourront bénéficier de formations – que nous souhaitons co-organiser avec **Culture Lab 29** - afin de s'outiller dans notre démarche commune d'aller vers de nouveaux publics.

Cet enjeu fort reste **partagé par l'ensemble du secteur professionnel du jeune public** et l'équipe de Très Tôt Théâtre veillera à partager les réflexions à l'échelle nationale et régionale, en particulier au sein des réseaux dont elle est membre, tels que Ancre et Scènes d'Enfance - Assitej France, au service d'un intérêt collectif commun.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Modalité d'ACTION / PROJET 2025-2026 de Très Tôt Théâtre

Ecritures Théâtrales pour l'Enfance et la Jeunesse

L'Ecri-Tôt, lieu ressources et de valorisation du répertoire des écritures théâtrales jeunesse ouvert à tous :
Très Tôt Théâtre développe et anime un **fonds dédié au théâtre pour l'enfance et la jeunesse**. Ce **centre de ressources** rebaptisé « **l'Ecri-Tôt** » lors de notre emménagement au Pôle Max Jacob, rassemble **plus de 5000 ouvrage**s dont près de **2150** titres constitués de pièces de théâtre éditées pour la jeunesse, des ouvrages généraux sur le théâtre, la culture, des albums thématiques et des revues spécialisées sur le spectacle vivant.

L'Ecri-Tôt ouvre ses portes pour faire découvrir des textes toute l'année en accès libre ou sur rendez-vous.
Au-delà d'un simple espace de prêt et de consultation, c'est avant tout **un projet de valorisation du répertoire théâtral jeune public**, de rencontres et d'échanges avec les auteurs.

« Les rendez-vous de l'Ecri-Tôt » organisent des temps de **lectures partagées** entre les artistes invités sur la saison, particulièrement les auteurs, et les publics (famille, scolaire, groupes spécifiques).
L'Ecri-tôt participe à l'évènement national du **1er juin des écritures** théâtrales jeunesse, temps fort initié par Scènes d'Enfance –ASSITEJ France qui se déroule à travers toute la France afin de mettre en valeur les écritures théâtrales pour la jeunesse.

L'Ecri-Tôt, un outil de médiation à la disposition des publics et qui s'ouvre à tous les arts

Notre partenariat avec la Bibliothèque Départementale du Finistère, permet, à chaque rentrée scolaire (depuis près d'une quinzaine d'années), de proposer la mise à disposition de textes en série à disposition des établissements scolaires en lien avec le projet « **le théâtre ça se lit aussi !** », un parcours proposé pour découvrir, voir, lire du théâtre ensemble.
Grâce à la mise en place de projets en partenariats, entre autres avec les associations Escabelle et l'Artothèque Scolaire, **l'Ecri-Tôt** souhaite s'ouvrir aux autres arts **et développe un fonds d'ouvrages et d'œuvres de référence** sur la **danse, les arts visuels, la philosophie** ainsi qu'un fonds dédié **aux tout petits** en lien avec le projet **Les Semaines Petite Enfance**.
Ce **fonds spécialisé autour de l'Enfance et des Arts** représente un outil précieux et rare pour tous ceux qui désirent monter des projets, découvrir de nouvelles formes d'écriture et expérimenter les outils de médiation imaginés et créés par nos médiatrices et leurs partenaires.

L'Ecri-Tôt , un lieu d'accueil pour les auteurs et les artistes

Inscrit au cœur du Pôle Culturel Max Jacob, cet espace dédié nous a permis de conforter et d'impulser la dynamique de « **résidences d'écritures** ». En effet, l'accueil en résidence d'auteurs traverse l'ensemble des missions de Très Tôt Théâtre **soutien à la création, médiation, territoire, diffusion**. Ces résidences d'écriture en lien avec les résidences de création proposées suscitent une collaboration active de nombreux

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

partenaires, de rencontres suivies par des publics variés, souvent éloignés de la création artistique et de la culture que ce soit à Quimper ou sur le département.

Depuis l'automne 2020, avec le soutien des éditions Locus Solus, le recueil des 7 courtes pièces de théâtre écrites par les 7 auteurs du projet CECOI a marqué le lancement d'un partenariat éditorial entre Très Tôt Théâtre et la maison d'édition finistérienne pour créer « L'Ecri-Tôt », une **nouvelle collection dédiée au théâtre jeune public pour permettre la valorisation des écritures dramatiques pour la jeunesse.**

En juin 2019, Très Tôt Théâtre a inauguré sa 1ere **« résidence de lecture »** à l'Ecri-Tôt avec pour objectif de **mieux faire connaître le répertoire jeune public aux artistes**, qu'ils puissent **s'en saisir et accompagner leur travail de création** à travers des écritures innovantes qui interrogent à la fois l'esthétique théâtrale et invitent à une réflexion plus large d'ordre politique et sociale ; des textes explorant les territoires des âges « mouvants » du jeune public, à lire, à dire, à écouter, à jouer, véritables outils de travail théâtral pour les artistes. Une résidence sera animée chaque année par une personnalité différente invitée (auteur, éditeur…) **ouverte à une dizaine d'artistes bretons issus de toutes les disciplines** et curieux de découvrir le répertoire théâtral jeune public.

L'Ecri-Tôt , un outil au service de la formation de nos relais

Un parcours explorant la programmation et le centre de ressources des écritures théâtrales pour la jeunesse est développé désormais avec **l'INSPE** et contribue à la formation des futurs enseignants.
De même pour chaque saison plusieurs rendez-vous sont programmés hors temps scolaire pour les **enseignants** autour de différentes thématiques (la lecture à voix haute, la philo, le répertoire théâtral pour la jeunesse).
Un partenariat avec le **réseau Canopé** est également engagé depuis 2022 pour partager les ressources développées par Très Tôt Théâtre auprès des enseignants du département, à l'exemple des Sakadansés.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Modalité d'ACTION / PROJET 2025-2026 de Très Tôt Théâtre

Le festival Théâtre à tout âge : la création au cœur d'un territoire

Evénement emblématique de la création jeune public en France, le festival Théâtre A Tout Age se déploie à Quimper et sur le Finistère depuis décembre 2002.
Plus de 20 ans au cours desquels le festival s'est affirmé dans une confiance renouvelée à l'échelle locale et nationale auprès de tous les publics, tant familiaux, scolaires ou de loisirs, que professionnels.

Proposant avant les fêtes de fin d'année un moment festif et partagé autour de la création jeune public, le festival rassemble, interroge, émerveille, bouleverse…
Il accompagne avec enthousiasme les jeunes spectateurs et les jeunes spectacles dans une rencontre ambitieuse et joyeuse.
Il invite les membres du réseau départemental à participer à un événement fédérateur ouvert à tous les âges et à toutes les formes artistiques du spectacle vivant.
Il offre aux artistes en création une vitrine professionnelle sur le réseau national et international jeune public unique en Bretagne.

Une programmation ouverte à tous et ambitieuse

Le festival a pour vocation de **s'adresser à tous avec une attention particulière aux plus jeunes** spectateurs : de la petite enfance aux pré-adolescents.
Festival pluridisciplinaire, il propose entre quinze et vingt spectacles et prône un répertoire jeune public populaire et exigeant : des spectacles qui font appel à la sensibilité, à l'humour, à l'intelligence et au sens critique du public.
Priorité est donnée aux œuvres récemment créées au sein de la programmation.
Ces créations sont principalement portées par des artistes de renommée nationale et internationale et suivis par Très Tôt Théâtre au fil des ans.

Une grande partie des artistes accueillis en résidence de création et soutenus par Très Tôt Théâtre tout au long de la saison présentent leur création au public lors du festival.
Ainsi **la création rencontre la médiation** à de multiples occasions lors de parcours de plusieurs mois qui se nouent entre les artistes en répétition et les futurs spectateurs (familles, scolaires, groupes, etc.). Le festival Théâtre A Tout Age et la découverte des spectacles deviennent l'aboutissement de ces aventures artistiques partagées.
Temps de partage intergénérationnel, le festival suscite de nombreuses actions afin de **sensibiliser les familles éloignées de l'offre culturelle** : places à 1€ pour les familles en difficulté en partenariat avec le CCAS de la ville de Quimper et les acteurs sociaux, ateliers artistiques de sensibilisation en amont, etc.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Les journées professionnelles : un rendez-vous national et international

Les **journées professionnelles** sont très largement suivies nationalement, et continuent de se développer à l'international malgré un petit tassement dû à la période covid. C'est un réel tremplin pour la création jeune public contemporaine.
Pendant 4 jours le festival crée des conditions favorables à la rencontre entre les spectacles et leurs futurs programmateurs (parcours de créations, rencontres professionnelles, temps de visibilité permettant les mises en relation, accueil de délégations, espaces de convivialité, service de navettes entre les lieux du festival, billetterie spécifique, etc.).

Grâce à un axe fort de la programmation autour de la création et à la qualité de l'accueil réservé aux professionnels, le festival est **un rendez-vous national majeur du secteur jeune public.**
Scènes labellisées, centres dramatiques nationaux, théâtres de ville, réseaux ruraux de programmation, festivals, etc. participent à ces rencontres : ce sont chaque année plus de 200 professionnels issus de multiples réseaux de diffusion et de nombreuses régions de France et d'ailleurs.

Un festival départemental solidaire rayonnant à l'échelle du Finistère.

Le festival se déploie dans **27 communes** à travers le Finistère en 2022 : le nombre de partenaires a tendance à augmenter ces dernières années. Ils représentent une **grande diversité de territoires (ruraux et urbains) et de structures (associations, collectivités…).**
Très Tôt Théâtre assure la coordination générale de la manifestation dans un **esprit de solidarité envers les territoires les plus fragiles.**

L'association intervient à plusieurs niveaux :

- Le choix de la programmation (une dizaine de spectacles sont proposés en tournée, sélectionnés dans un souci de qualité, de diversité, d'adaptation aux différentes réalités techniques et financières). Chaque partenaire choisit le(s) spectacle(s) qu'il souhaite accueillir au sein de cette programmation.
- la coordination des tournées des équipes artistiques en assurant la meilleure mutualisation financière, et en offrant une facilitation logistique et administrative à chacun.
- un soutien technique adapté selon les lieux (accompagnement matériel et/ou humain)
- une communication globale de l'événement.
- un soutien dans l'accueil du public et l'organisation de rendez-vous de médiation.

Dès le printemps précédent la manifestation, les partenaires sont associés dans l'organisation du festival sur le territoire départemental. Dans la mesure du possible des rencontres sont organisées avec les artistes programmés. Occasionnellement les partenaires peuvent être sollicités pour accueillir des temps de résidence de création en association avec Très Tôt Théâtre.

Par sa présence sur l'ensemble du territoire départemental, le festival favorise **l'accessibilité des publics éloignés des offres culturelles**, en particulier pour des raisons géographiques. Les autres freins continuent d'être travaillés avec nos partenaires et nous souhaitons poursuivre cette démarche pour les enfants et les familles du Finistère.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Modalité d'ACTION / PROJET 2025-2026 de Très Tôt Théâtre

Les Semaines de la petite enfance en Finistère

Très Tôt Théâtre et la Caf du Finistère pilotent ensemble depuis 2009 les Semaines de la Petite Enfance en Finistère : un projet ambitieux autour de l'art et les très jeunes enfants, de la naissance à 3 ans. Ce projet départemental s'articule autour de 4 objectifs :
- initier les tout-petits et les adultes qui les accompagnent au spectacle vivant,
- favoriser le lien parent-enfant,
- soutenir la professionnalisation des acteurs de la petite enfance,
- animer le territoire et créer le rapprochement entre deux réseaux : les acteurs culturels et petite enfance.

Les Semaines de la Petite Enfance (SPE) constituent bien plus qu'un temps fort culturel : un outil de développement des territoires, un espace de projet et de réflexion collective, un laboratoire pour la structuration des politiques publiques de la petite enfance et de la culture

Un projet de territoire et une gouvernance partagée

Les SPE irriguent une large partie du territoire départemental. A ce jour, 19 des 21 territoires intercommunaux du département travaillent à la préparation de l'édition 2025. Chaque projet est déployé à échelle pluri-communale ou intercommunale et est façonné en fonction des ressources et problématiques locales. Une gouvernance collective est mobilisée autour d'un porteur de projet référent et associe professionnels de la petite enfance et du spectacle vivant mais aussi – selon les territoires - des médiathèques, cinémas, écoles de musique, centres sociaux, musées, écoles…
L'ensemble de ces partenaires se retrouvent, partagent les réflexions et élaborent le projet commun : ils croisent leurs savoirs faire et leurs compétences pour être toujours plus créatifs et pertinents dans leurs propositions. Les équipes de Très Tôt Théâtre et les conseillers de territoire de la Caf sont à leurs côtés pour les accompagner dans l'écriture et le déploiement de leurs projets.
La programmation de spectacles des Semaines de la petite enfance est proposée par Très Tôt Théâtre qui coordonne les tournées de 6 spectacles avec désormais autour de 150 représentations dans près d'une quarantaine de lieux auxquels nous apportons également un accompagnement technique.

Une attention forte portée aux publics : des propositions nombreuses et adaptées pour sensibiliser de nouvelles familles.

Certaines gouvernances locales associent directement des assistantes maternelles et des parents. De nombreuses collaborations se tissent également avec les professionnels des centres de protection maternelle et infantile, des lieux d'accueil enfants parents, etc. afin de faire participer les familles les plus éloignées des propositions culturelles. Cette attention – nous souhaitons la soutenir plus fortement encore dans le projet 2025-2026.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Les propositions mises en œuvre par les partenaires sont nombreuses et prolongent la rencontre entre les artistes, les enfants, les familles et les professionnels. Chaque territoire organise a minima un atelier parent enfant et un atelier pour les professionnels. Ces rendez-vous sont autant d'occasion de rencontres, de partages entre les enfants et leurs parents ou les professionnels qui les accompagnent, mais aussi entre les professionnels d'un même territoire au sein de structures diverses (EAJE, RAM, Associations, Assistantes maternelles indépendantes…). **Ils consolident les liens, favorisent les échanges, ouvrent les réflexions et les perspectives…**

Une journée en réunion plénière a permis en octobre 2022 de **créer la rencontre entre les diffuseurs d'un même spectacle et de réfléchir collectivement**, souvent en compagnie de l'artiste, aux conditions d'accueil du spectacle et aux propositions à imaginer autour. Cette initiative sera reconduite car elle a été riche de sens pour tous et a permis de nourrir les réflexions.

Le soutien partagé à la création artistique en direction de la petite enfance

Très Tôt Théâtre accompagne chaque année au minimum une création dédiée à la petite enfance qui est proposée en tournée sur le département. Une attention est portée à la diversité des esthétiques et à leur capacité à circuler sur les territoires (conditions techniques et financières notamment).
Le partage de soutien à la création petite enfance avec un des territoires partenaires des SPE s'est amorcé avec des expériences menées à Douarnenez et Trégunc. Nous souhaitons le poursuivre et systématiser un co-accueil avec un partenaire culturel ou petite enfance du département pour proposer aux compagnies un temps de travail au plateau mais aussi au sein d'une structure petite enfance. Ce temps de travail en immersion permettra aux artistes de nourrir leur regard et tester les pistes de travail engagées.

Un accompagnement financier à consolider

La Caf du Finistère a pris en compte depuis 2022 l'implication de nouveaux partenaires/territoires dans les Semaines de la petite enfance chaque année. Cette évolution très positive implique nécessairement pour les équipes de Très Tôt Théâtre un travail d'accompagnement et de coordination plus important. De même les évolutions récentes ont conduit à structurer davantage les outils de communication et mobiliser de la ressource à disposition des partenaires.

Les Semaines de la petite enfance constituent un formidable outil de développement des territoires mais qui reste fragile du fait de sa gouvernance collective mobilisée autour d'un projet commun mais financé par quelques acteurs de chaque territoire (associations, collectivités, équipement culturel, relais petite enfance…). Le portage financier du spectacle reste lourd pour les partenaires et tous les financements obtenus par Très Tôt Théâtre pour ces tournées départementales sont précieux afin de permettre à tous les territoires, et particulièrement aux petites collectivités, d'accéder à la diffusion d'un spectacle de qualité et adapté aux plus jeunes enfants.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Un projet spécifique pour l'agglomération quimpéroise

Si Très Tôt Théâtre coordonne la dynamique départementale à travers sa mission Territoire, elle participe aussi à la construction de ce temps fort en tant qu'organisateur au sein de Quimper Bretagne Occidentale aux côtés des autres membres du groupe de travail du territoire.

Au moins 3 spectacles sont programmés sur Quimper dans les différentes maisons de quartier, nouant un partenariat spécifique avec ces acteurs de proximité pour accompagner les familles dans ce qui est souvent leur première expérience de spectacle avec leur enfant. Par ailleurs, une journée d'ouverture, le Dimanche artistique des tout petits, rassemble des propositions artistiques participatives et gratuites : un « parcours premiers pas » pour les bébés et leurs parents. Cette journée est menée en étroite collaboration avec le service Enfance de Quimper Bretagne Occidentale et des acteurs culturels issus de différentes disciplines (ex : le musée des Beaux-Arts, la Médiathèque, Librairie & Curiosité, Lilliroulotte, l'association Gros Plan…).

Nous souhaitons engager des collaborations spécifiques autour de la petite enfance avec certaines équipes artistiques sur le territoire de QBO. Ainsi un projet s'écrit entre Très Tôt Théâtre, la compagnie En Attendant et les acteurs de la petite enfance et des médiathèques de QBO. En mars 2023, la compagnie sera présente plusieurs semaines pour présenter 2 spectacles, mener des ateliers en direction de différents publics, inventer des outils de médiation avec les professionnels du territoire, travailler sur une prochaine création en lien avec les publics et avec la complicité d'un illustrateur jeunesse, déployer une ressource co-construite en lien avec les réseaux du livre et du spectacle vivant. Ce temps fort partagé entre les artistes, les partenaires et les publics ouvrira une collaboration suivie sur les saisons suivantes : présence de la compagnie à Tous en FêTTTe en septembre 2023, à l'automne pour une résidence de création, en mars sur les Semaines de la Petite Enfance 2024 et en décembre 2024 pour le festival Théâtre A Tout Age.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Modalité d'ACTION / PROJET 2025-2026 de Très Tôt Théâtre

Parcours artistiques et culturels départementaux

Le projet 2025-2026 permettra de stabiliser le positionnement nouveau que nous avons souhaité donner aux projets artistiques et culturels. La construction partagée avec les partenaires pourra néanmoins prolonger la mutation de ces projets en fonction des impulsions données par le collectif durant ces prochaines années.

Un parcours inscrit dans la durée

Ces projets se vivent et s'écrivent sur un temps long. Le temps pour les artistes de s'imprégner du territoire, le temps pour les partenaires de contribuer à l'écriture du projet et leur déploiement sur le terrain, le temps pour les enfants et les familles pour entrer dans le processus et partager une complicité avec les œuvres et les artistes.
Ce temps est indispensable pour nourrir la rencontre et la qualité des relations qui se tissent tout au long de cette aventure : une année d'écriture avec les partenaires et une année de réalisation auprès des enfants.

Un ancrage territorial

L'inscription territoriale des parcours artistiques et culturels est porteuse de sens pour tous.
Elle est le lieu du déploiement d'un imaginaire très fort pour les artistes : le territoire infuse l'écriture artistique du projet.
Elle permet aux enfants et aux familles de découvrir un espace naturel, de poser dessus un regard nouveau, habité par la dimension artistique du projet.
Elle permet aux partenaires, quelle que soit leur provenance (milieu rural, urbain, zone côtière…), d'investir un patrimoine commun et de leur rendre perceptible encore davantage la dimension départementale du projet.
Cet ancrage territorial pourrait être renforcé durant les années à venir à travers l'organisation de résidences in situ dès l'année d'écriture du projet, afin que les artistes puissent s'imprégner davantage de l'espace choisi. Pour le projet 2025-2026, l'ancrage territorial restera attaché au Centre Finistère.

Une place prépondérante accordée aux partenaires : entre co-construction et accompagnement

Associés dès sa genèse, les membres du réseau départemental jeune public co construisent ensemble et avec l'équipe de Très Tôt Théâtre et les artistes les parcours artistiques et culturels. Ils sont aux côtés des artistes pour partager leurs souhaits, leurs besoins, leur connaissance du territoire et de ses habitants. Ils mobilisent leurs publics et accompagnent une personne relai (professeur, animateur…) tout au long du processus. Leur participation devenue plus forte, nécessite un engagement sur la durée, en termes de temps et de contenu à partager pour le déploiement du projet. Bien sûr l'équipe de Très Tôt Théâtre

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

accompagne les partenaires dans cette place nouvelle pour leur permettre de se sentir pleinement à leur place et légitimes à contribuer à ses côtés, pour leur permettre de mobiliser leur territoire d'action et trouver les ressources nécessaires.

Des aventures ouvertes à d'autres secteurs culturels et scientifiques

Les parcours artistiques et culturels se nourrissent du territoire et de ses habitants et sont donc au cœur des questionnements actuels - environnementaux en particulier. Ce croisement entre culture et nature permet de nourrir les réflexions, de décloisonner les approches et d'ouvrir les imaginaires. Ainsi les équipes artistiques sont désormais pluridisciplinaires et constituées en collectif. Philosophes, chercheurs, astronomes, animateurs nature, etc. autant de « passionnés passionnants » participent aux côtés des artistes.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Modalité d'ACTION / PROJET 2025-2026 de Très Tôt Théâtre

Les transitions sociales et environnementales

Très Tôt Théâtre en tant que scène conventionnée d'intérêt national se doit d'être exemplaire dans la qualité et l'exigence des projets que porte l'association mais aussi dans son fonctionnement en interne. Ainsi, l'équipe et le conseil d'administration accordent une attention particulière à la responsabilité sociale et environnementale de notre association, à la prise en compte des droits culturels et au respect de l'égalité hommes – femmes.

Responsabilité environnementale des organisations – Durabilité

Très Tôt Théâtre porte une attention particulière à sa responsabilité sociale et environnementale. A travers sa mission Territoire elle est déjà très investie en matière de mutualisation de moyens, de rationalisation de coûts et optimisation des déplacements. Notre inscription dans des tournées à l'échelle du Grand Ouest participe de cette attention constante. Nous sommes également attentifs aux fournitures achetées tout particulièrement pour l'alimentaire (catering loge, repas artistes…).

Nous sommes vigilants à créer des conditions de travail épanouissantes pour l'équipe salariée : une réorganisation interne a été engagée en 2022 et sera adaptée si nécessaire. Le chantier consacré à la RSO sera prochainement ouvert afin de viser une exemplarité de notre association et aura pour objectifs de :

- Réaliser un diagnostic interne de nos pratiques

A partir des résultats du diagnostic :

- Identifier les pratiques vertueuses développées empiriquement et les valider comme règles de fonctionnement
- Identifier les valeurs portées par le projet associatif afin de prioriser les thématiques RSO au regard de nos valeurs en interne et des attentes externes (tutelles / publics…)
- Définir des objectifs au regard de ces enjeux prioritaires
- Définir un plan d'action à court / moyen et long terme
- Définir des indicateurs pour évaluer les efforts réalisés par l'association et prévoir un dispositif d'évaluation de la démarche afin d'opérer les ajustements nécessaires à moyen et long terme

Droits Culturels

Les droits culturels sont partie intégrante des droits humains et sont universels. Notre projet 2025-2026 s'attachera plus particulièrement à veiller à leur application dans les actions engagées : nous serons attentifs à la diversité des esthétiques accueillies, nous poursuivrons les collaborations actives avec de nombreux partenaires dans un esprit d'horizontalité et de complémentarité. De même nous veillerons à offrir aux bénévoles de l'association une place prépondérante et à les rendre davantage contributeurs. Enfin, nous souhaitons innover en matière de relations avec les publics en explorant de nouvelles modalités.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Egalité Hommes Femmes / Lutte contre les violences homophobes sexuelles sexistes

L'association place l'humain au cœur du projet et l'égalité entre hommes et femmes est essentielle. La programmation artistique accorde une attention aussi importante aux œuvres d'artistes hommes ou femmes. Si notre équipe salariée reste peu mixte, elle reflète une forte féminisation de notre secteur professionnel et est équitable dans sa répartition des postes, salaires, responsabilités. Les cadres de l'association seront prochainement formés à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. La gouvernance de notre association a récemment évolué vers une coprésidence homme-femme.
Par ailleurs dans sa programmation artistique, Très Tôt Théâtre a à cœur d'accueillir des artistes qui questionnent les relations hommes/femmes et militent pour faveur de leur égalité. Il nous semble en effet important de transmettre à notre public un esprit d'ouverture et aller à l'encontre des préjugés.

Objectifs concrets pour la convention 2025-2026 :

- Mettre en place des indicateurs de suivi de notre activité : décompter chaque année les projets soutenus en diffusion ou création pour évaluer la répartition homme/femme
- Ne pas véhiculer de stéréotypes de genre et utiliser le masculin et le féminin dans nos supports de communication
- Poursuivre le soutien aux projets artistiques interrogeant les questions de genre et leurs représentations

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Troisième partie : Le Fonctionnement de Très Tôt Théâtre

Equipe et bénévoles

Un point sur ce sujet parait important et permet d'aborder la gouvernance de l'association.

A. L'engagement bénévole

Fort de 80 bénévoles réguliers, Très Tôt Théâtre a toujours pu s'appuyer sur leur implication toute la saison et encore davantage sur des temps forts (Tous en FêTTTe au début de la saison, le festival, le final du projet départemental…) permettant ainsi d'avoir une vraie qualité d'accueil sur nos différents rendez-vous et d'élargir notre champ de propositions. Il est à noter que depuis la période du COVID de nouveaux bénévoles, plus jeunes, ont intégré notre association. Dans le nouveau projet, beaucoup d'entre eux ont exprimé leur souhait d'être encore plus impliqués y compris sur des actions de solidarité.

Parmi ces bénévoles certains sont membres du Conseil d'Administration. Ce dernier se renouvelle actuellement avec un système de parrainage et d'accompagnement afin de faciliter l'intégration et la compréhension du projet de Très Tôt Théâtre. Outre les 15 élus associatifs, le Conseil d'Administration a également comme membre de droit la Ville de Quimper et comme membre associé l'association Escabelle, avec qui nous avons une belle complicité sur les projets « Danse » depuis de nombreuses années.

Concernant la gouvernance, lors de notre dernière Assemblée Générale en juin 2022, deux co-président(e)s ont été élus : Alice SOUFFLARD et Erwan GOARDET. Ils succèdent à Bernard Rioual depuis de longues années président de notre association. Cette temporalité nous permet de mieux préparer le changement de direction de 2024 en évitant un renouvellement du directeur et du président dans un temps restreint.

B. Une équipe professionnelle

L'équipe permanente est composée d'une douzaine de salariés avec quelques renforts selon les périodes ou différents dispositifs (stage, service civique, CAE, alternance…)

Au vu de l'évolution du projet et du départ du directeur début 2024, un travail de réorganisation interne avec une nouvelle définition des fiches de postes a été engagé au premier semestre 2022. Nous avons pour cela été accompagnés par le cabinet « La Belle Ouvrage ».

L'équipe s'articule aujourd'hui autour de trois pôles (voir organigramme en pièce jointe) avec un comité de direction « le Club des 5 » en charge autour du directeur de porter le projet et sa mise en œuvre.

Cette nouvelle architecture correspond à l'évolution de l'association pour une meilleure efficience et cohérence en mettant sous la même responsabilité la programmation, l'accueil-billetterie, la médiation et la communication pour le 1er pôle. Le second regroupe territoire, production et administration et le 3ème l'aspect technique de l'association.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Les équipements

Il convient de dissocier les équipements dont nous avons la gestion et ceux que nous pouvons utiliser.

Concernant les équipements dont nous avons la gestion, et mis à notre disposition par la Ville de Quimper à titre gracieux (valorisés à hauteur de 80 000 € par an) ils sont situés au sein du Pôle Culturel Max Jacob.

Le bâtiment administratif, notre siège social, doté d'un accueil public, d'une salle de réunion, de bureaux, d'un foyer et du Centre de Ressources. Ces espaces récents et fonctionnels sont utilisés essentiellement par Très Tôt Théâtre.

Les Ateliers du Jardin, trois salles très utilisées concernent notre association pour l'accueil de résidences de créations, d'ateliers, rencontres, journées professionnelles. Un planning des disponibilités est transmis à la Ville de Quimper, ce qui permet à d'autres activités de s'y dérouler dont certaines sont récurrentes comme des festivals, temps forts…. Les Ateliers du Jardin ne sont pas destinés aux activités régulières. Nous y avons également accès pour stocker une partie du parc départemental de matériel, également réparti dans un petit local à l'Espace Associatif et des garages mis à disposition par le Conseil Départemental.

Concernant les locaux mobilisés pour la diffusion à Quimper, nous recourons à plusieurs salles sur le Pôle Max Jacob (Novomax, Ti ar Vro et avant travaux le Théâtre Max Jacob), les Maisons pour Tous (certaines uniquement pour les Semaines de la Petite Enfance, d'autres mieux équipées plusieurs fois comme la MPT de Kerfeunteun et encore d'avantage à la MPT de Penhars pour la salle du Terrain Blanc mais également dans le cadre de la politique de la Ville). Egalement à Quimper le Théâtre de Cornouaille, la nouvelle salle Dan Ar Bras ou l'auditorium du conservatoire.

Un festival comme « Théâtre à Tout Age », avec ses journées professionnelles, nécessite de nombreux équipements. Nous avons le plaisir d'être également présents hors de Quimper, à l'Archipel à Fouesnant, à l'Athéna à Ergué Gabéric, à l'Arthemuse à Briec, au Triskell à Pont-L'Abbé en co-organisation.

Certains projets prennent également place dans l'espace public. Nous les présentons bien entendu au sein du Pôle Max Jacob mais également au centre-ville (sur le marché…) ou dans le département dans le cadre du projet départemental comme « Tempo-Focus » en Centre Finistère.

Sans salle de spectacle dédiée à nos activités, nous devons composer avec nos hôtes et les contraintes sont parfois complexes pour parvenir à placer dans ces différents lieux une saison de 30 spectacles et près de 150 représentations avec des conditions d'accès très diverses.
L'accès de certaines salles est aujourd'hui payant et nous souhaitons toujours pouvoir bénéficier d'une prise en charge complète par la Ville de Quimper, la prise en charge étant à ce jour partielle.

Notre seconde sollicitation concerne la subvention apportée par la Ville pour les bâtiments mis à disposition sur le Pôle : le montant alloué est à ce jour inférieur à celui proposé par la municipalité en 2014 lors des négociations avant notre installation sur le site.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Concernant les salles de spectacle c'est avec plaisir que nous souhaitons à sa réouverture bénéficier de temps de diffusion au sein du Théâtre Max Jacob rénové. Ce nouvel outil est d'autant plus important pour nous qu'il est situé en face de nos locaux et qu'il pourrait nous permettre de coupler des rencontres, ateliers, expositions avec la venue aux spectacles. Son plateau pourrait également accueillir des résidences de création. Bien sûr il conviendra avec l'équipe municipale de préparer bien en amont le niveau et les conditions d'utilisation de cet équipement rénové.

Outre cette particularité de ne pas disposer de salle de spectacle en gestion, Très Tôt Théâtre a créé dès 2000 - dans le cadre de sa mission départementale - un parc départemental de matériel fréquemment utilisé par de nombreux partenaires finistériens tout au long de l'année. Il est entre autres fortement mobilisé pour accompagner les différentes tournées du festival Théâtre A Tout Age et des Semaines de la Petite Enfance. L'objectif principal est d'accueillir les spectacles dans de bonnes conditions techniques y compris dans des lieux peu ou pas équipés. Notre difficulté actuelle reste à ce jour son stockage sur plusieurs sites peu adaptés et occasionnant une logistique lourde.

Depuis quelques années nous utilisons également ce parc de matériel dans l'accompagnement des équipes artistiques en création : un prêt temporaire leur permet de réduire dans un premier temps l'investissement matériel inhérent à la création de leur spectacle puis de le tester en tournée. Pour le financement de ce parc nous bénéficions principalement de deux co-financements de la part du conseil départemental du Finistère et du Conseil Régional de Bretagne.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Les finances

Dans un climat général tendu et qui évolue très rapidement, les financements sont bien sûr au cœur de nos préoccupations et de nos incertitudes. L'équilibre entre les différentes ressources de Très Tôt Théâtre reste un exercice complexe, accentué lors de réponses tardives à certaines de nos sollicitations financières ou dans le cas des projets au long cours qui nous engagent sur plusieurs exercices budgétaires.

Dans les premières conventions que nous avons signées, le développement du projet était pris en compte financièrement ainsi que l'inflation. Au fil du temps seule l'inflation était considérée puis les subventions n'ont plus évolué. L'évolution permanente du « coût de la vie » n'est donc plus prise en compte et notre budget s'en réduit mathématiquement. Ce schéma global est bien sûr à nuancer car chacun a un rapport singulier avec Très Tôt Théâtre y compris dans le cadre de changement politique - comme décrit ci-dessous.

Toutefois cette nouvelle convention nous amène à faire le point sur un bref historique et si possible à nous projeter dans l'avenir. Cette projection reste à ce jour marquée d'une forte inquiétude, renforcée après les échanges avec nos principaux partenaires, tous fragilisés par le contexte économique actuel. Nous souhaitons préciser ici que depuis la création de notre association nous nous sommes efforcés à inscrire dans notre mode de fonctionnement la recherche d'une diversité de ressources et la mutualisation de certaines dépenses (tournées mutualisées, co-organisations, supports papier limités pour la communication, soutien des bénévoles…). Une nouvelle dégradation de nos moyens aurait bien évidemment des conséquences directes sur nos capacités à maintenir notre niveau d'activité.

Ville de Quimper

Nous sommes « hébergés » gracieusement par la Ville de Quimper au Pôle Culturel Max Jacob. Une partie des locaux est dédiée à Très Tôt Théâtre, une autre « Les Ateliers du Jardin » est également utilisée ponctuellement par d'autres structures en dehors de notre planning d'utilisation, sachant que certains rendez-vous annuels sont maintenant inscrits d'une année sur l'autre à l'agenda.
Au niveau financier le coût locatif est estimé à 80 000 € auxquels la Ville nous alloue une subvention de 51 000 € pour la gestion des locaux. Le montant initial qui avait été chiffré par la Ville était en 2015 de 74 480 €, Très Tôt Théâtre propose 60 000 € et souhaite avec l'augmentation des fluides, que cette demande puisse être prise en compte.
Très Tôt Théâtre ne dispose pas de salle de spectacle et a bénéficié pendant de nombreuses années de la gratuité d'accès à des salles comme celle du Terrain Blanc à la MPT de Penhars, or aujourd'hui même si la ville accompagne le coût de fonctionnement il reste à Très Tôt Théâtre près de 3000 € à sa charge ; idem pour l'accès au plateau du Théâtre de Cornouaille avec une participation de la Ville mais plafonnée à 10 000€.
Concernant les subventions « principales » elles ont subi de fortes diminutions dans la première partie du mandat de Monsieur Jolivet pour ensuite se stabiliser mais sans prise en compte de l'inflation. La proposition est donc avec la Ville de Quimper de pouvoir maintenir le montant des subventions avec l'inflation.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Conseil Régional de Bretagne
L'augmentation apportée sur la précédente convention est de 5 000 euros. Notre souhait pour cette 6e convention serait la prise en compte de l'inflation, indispensable pour maintenir notre activité.

Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne - Ministère de la Culture
Depuis notre création, nous avons toujours demandé, lors de nos différentes rencontres, une augmentation significative de nos subventions, au vu du niveau de financement d'autres structures nationales évoluant dans un cadre assez similaire à Très Tôt théâtre. L'obtention du dispositif Scène Conventionnée d'Intérêt National Art-Enfance-Jeunesse et l'intérêt porté par la DRAC et la DGCA a permis une meilleure prise en compte de nos sollicitations. Il convient dans cette nouvelle convention de confirmer et consolider les engagements de l'Etat. Au vu des nombreux dossiers de demandes de financement portés par Très Tôt Théâtre, un regroupement de plusieurs subventions pourrait « alléger » notre administration et correspondre davantage à notre approche plus globale du projet 2025/2026.

CAF du Finistère
Partenaire historique de Très Tôt Théâtre la CAF Finistère n'est pas signataire de notre convention pluri annuelle mais nous accompagne sur deux projets : la médiation et plus fortement sur les Semaines de la Petite Enfance qui ne cessent de croître en nombre de partenaires depuis 2009. Un réajustement de la subvention CAF a été accepté pour passer de 30 à 40 000 € en 2022. Concernant notre priorité dans la prochaine convention autour des « publics éloignés des offres culturelles » nous souhaitons pouvoir trouver un soutien pour accompagner un « travail » expérimental sur les prochaines années qui intégrerait notre prochaine convention commune. Une réflexion a déjà débuté sur ce sujet depuis le début de saison 2022-23.

Autres financements
Dans la diversité des financements il y a bien entendu les recettes billetteries, les co-organisations, les organismes qui nous soutiennent et en particulier pour l'accueil de création aux journées professionnelles, sans oublier le mécénat avec quelques entreprises finistériennes.
L'une des particularités du financement de l'association tient dans la diversité des financeurs y compris pour certains projets pour lesquels nous avons sollicité et obtenu des fonds européens (FEAMP, FEDER) et dernièrement des fonds liés au secteur environnement du Conseil Régional. Bien entendu ces crédits sont affectés à des projets bien spécifiques et les dépenses sont clairement fléchées.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

– ANNEXE II –

MODALITÉS DE L'ÉVALUATION ET INDICATEURS

Conditions de l'évaluation :

Le compte rendu financier annuel visé à l'article 7 des présentes est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif des actions comprenant les éléments mentionnés ci-dessus.

Au moins six mois avant le terme de la convention, l'auto-évaluation produite par le directeur est communiquée aux partenaires signataires de la convention, accompagnée du bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif communiqué par le bénéficiaire comme prévu par l'article 10 des présentes qui fait la synthèse des comptes rendus annuels susmentionnés.

Indicateurs quantitatifs

Dans les bilans annuels comme dans l'évaluation finale, ces indicateurs auront vocation à être accompagnés d'éléments de contexte et documentés par des éléments cartographiques.

Pour les SCIN « art, enfance, jeunesse »

Objectifs	Indicateurs associés à l'objectif	Moyenne 4 dernières années Convention 2019-2022	Prévision année n+1	Prévision n+2
Proposer un volume significatif de la programmation, dans et hors les murs, consacrée aux enfants et aux jeunes	Nb total de spectacles	32	30	28
	Dont dédiés à l'enfance et la jeunesse	32	30	28
	Nb de représentations	140	130	125
	Dont spectacles enfance et jeunesse	140	130	125
	Nombre de séances scolaires	80	70	70
	Fréquentation globale des spectacles payants	20 000	20 000	19 000
	Dont public jeune*	/	/	/
	Dont public scolaire**	12 000	10 000	10 000
Accompagnement, sur la durée de la convention, apporté à des artistes professionnels œuvrant dans ce domaine	Budget prod et coprod	50 000 €	45 000€	40 000 €
	Nombre de prod et coprod	7	7	6
	Apport numéraire minimum en prod et en coprod	3 000 €	3 000 €	3 000 €
	Nombre de compagnonnages d'artistes professionnels	/	/	/
	Nombre de résidences d'artistes professionnels ***	12	10	8
	Nombre de journées d'artistes professionnels au travail	300	280	270

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

	Nombre minimum de représentation des spectacles produits	/	/	/
	Nombre minimum de représentation des spectacles co-produits	3	3	3
Développer un volet important d'action culturelle à travers des partenariats avec des structures éducatives	Nombre d'actions culturelles en direction des enfants et des jeunes	100	100	100
	Nombre d'établissements partenaires dans le champ culturel	50	50	50
	Nombre d'établissements partenaires dans le champ scolaire et universitaire	70	70	70
	Nombre d'établissements partenaires dans le champ de l'accueil des enfants et des jeunes	15	15	15
Budget consacré au programme d'actions lié à la mention	Accueil	350 000 €	340 000 €	335 000 €
	Production/coproduction/ pré-achat	70 000 €	70 000 €	65 000 €
	Action culturelle	50 000€	50 000€	50 000€

* bénéficiant du tarif jeune public
** bénéficiant du tarif groupe scolaire
*** hors mises à disposition de locaux, résidences en milieu scolaire et parcours artistiques et culturels de territoire

ANNEXE III - BUDGET GLOBAL PRÉVISIONNEL DU PROGRAMME D'ACTIONS

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

BUDGET GOBAL PREVISIONNEL DU PROGRAMME D'ACTIONS - HORS TAXES - ANNEE 2025			
CHARGES		**PRODUITS**	
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
	2025		**2025**
60 – Achats	**330 500**	**70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	**136 000**
Prestations de services	283 000	Recettes billetterie et divers (dont Projet EMI Sirène Caisse des écoles Quimper)	136 000
Achats matières et fournitures	6 000	**74- Subventions d'exploitation**	**1 052 944**
Autres fournitures	41 500	DRAC Bretagne	153 771
61 - Services extérieurs	**57 300**	Conseil Régional de Bretagne	146 815
Locations	14 100	Conseil Départemental du Finistère	303 624
Entretien et réparation	25 000	Mairie de Quimper	341 946
Assurance	11 200		-
Documentation - Centre de Ressources Ecri-Tôt	7 000		
62 - Autres services extérieurs	**177 668**	Intercommunalité(s) : EPCI	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	11 000	Contrat la ville	23 000
Publicité, publication	28 500	Commune(s) :	
Déplacements, missions Transports - Hébergements - Restauration	119 518		-
Services bancaires, autres	8 150		
Frais postaux / Divers	10 500	Organismes sociaux (détailler) :	
63 - Impôts et taxes	**13 000**	CAF Finistère	63 388
Impôts et taxes sur rémunération,	7 500	Fonds européens	
Autres impôts et taxes	5 500	Agence Régionales Soutien à la Diffusion, ONDA	13 000
64- Charges de personnel	**634 877**	L'Agence de services et de paiement (ASP -emplois aidés-)	7 400
Rémunération des personnels	437 740	Autres établissements publics	
Charges sociales	191 137		
Autres charges de personnel	6 000	**75 - Autres produits de gestion courante**	**37 400**
65- Autres charges de gestion courante	**29 000**	Dont cotisations, dons manuels ou legs	2 400
Droits d'auteurs	29 000	Quotes parts opérations en commun	20 000
Autres charges de gestion courante		Aides privées	15 000
66- Charges financières		**76 - Produits financiers**	**4 000**
67- Charges exceptionnelles		**77- Produits exceptionnels**	
68- Dotation aux amortissements et provisions	**28 000**	**78 – Reprises sur amortissements et provisions**	**40 000**
		79 - Transferts de charges	**-**
CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES		**RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES**	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	**1 270 344**	**TOTAL DES PRODUITS**	**1 270 344**
[2]CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature	**138 940**	**87 - Contributions volontaires en nature**	**138 940**
860- Secours en nature		870- Bénévolat	26 100
861- Mise à disposition gratuite de biens et services	112 840	871- Prestations en nature	
862- Prestations		Mairie de Quimper - Pôle culturel Max Jacob	112 840
864- Personnel bénévole	26 100	875- Dons en nature	
TOTAL	**1 409 284**	**TOTAL**	**1 409 284**

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

BUDGET GOBAL PREVISIONNEL DU PROGRAMME D'ACTIONS - HORS TAXES - ANNEE 2026			
CHARGES		**PRODUITS**	
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
	2026		**2026**
60 – Achats	**314 800**	**70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	**109 000**
Prestations de services	272 000	Recettes billetterie et divers	109 000
Achats matières et fournitures	4 300	**74- Subventions d'exploitation**	**1 062 635**
Autres fournitures	38 500	DRAC Bretagne	153 771
61 - Services extérieurs	**54 700**	Conseil Régional de Bretagne	146 815
Locations	13 500	Conseil Départemental du Finistère	303 624
Entretien et réparation	23 500	Mairie de Quimper	341 946
Assurance	11 200	DRAC Bretagne - Fonds Génération Belle Saison	14 691
Documentation - Centre de Ressources Ecri-Tôt	6 500		
62 - Autres services extérieurs	**162 435**	Intercommunalité(s) : EPCI	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	10 300	Contrat la ville	23 000
Publicité, publication	26 000	Commune(s) :	
Déplacements, missions Transports - Hébergements - Restauration	108 485		
Services bancaires, autres	7 650		
Frais postaux / Divers	10 000	Organismes sociaux (détailler) :	
63 - Impôts et taxes	**12 000**	CAF Finistère	63 388
Impôts et taxes sur rémunération,	7 500	Fonds européens	
Autres impôts et taxes	4 500	Agence Régionales Soutien à la Diffusion, ONDA	13 000
64- Charges de personnel	**635 000**	L'Agence de services et de paiement (ASP - emplois aidés-)	2 400
Rémunération des personnels	438 000	Autres établissements publics	
Charges sociales	192 000		
Autres charges de personnel	5 000	**75 - Autres produits de gestion courante**	**37 300**
65- Autres charges de gestion courante	**26 000**	Dont cotisations, dons manuels ou legs	2 300
Droits d'auteurs	26 000	Quotes parts opérations en commun	20 000
Autres charges de gestion courante		Aides privées	15 000
66- Charges financières		**76 - Produits financiers**	**4 000**
67- Charges exceptionnelles		**77- Produits exceptionnels**	
68- Dotation aux amortissements et provisions	**27 000**	**78 – Reprises sur amortissements et provisions**	**19 000**
		79 - Transferts de charges	**-**
CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES		**RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES**	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	**1 231 935**	**TOTAL DES PRODUITS**	**1 231 935**
[2]CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature	**138 940**	**87 - Contributions volontaires en nature**	**138 940**
860- Secours en nature		870- Bénévolat	26 100
861- Mise à disposition gratuite de biens et services	112 840	871- Prestations en nature	
862- Prestations		Mairie de Quimper - Pôle culturel Max Jacob	112 840
864- Personnel bénévole	26 100	875- Dons en nature	
TOTAL	**1 370 875**	**TOTAL**	**1 370 875**

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

VU le règlement de l'Union Européenne n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

VU la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

VU la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

VU le décret n° 2025-135 du 14 février 2025 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 au titre de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1er juillet 2017 ;

VU le décret n° 2017-926 du 9 mai 2017 relatif à la transmission de données relatives aux spectacles organisés par les entrepreneurs de spectacles vivants ;

VU le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et sécurité Ouest, préfet d'Ille et Vilaine ;

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier, des missions et des charges, relatif à l'appellation « Scène conventionnée d'intérêt national » ;

VU la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

VU le régime cadre exempté de notification N°SA.111666 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026 ;

VU le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) du ministère de la Culture dans le spectacle vivant présenté le 25 novembre 2021 et dans les arts visuels le 14 février 2022 ;

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

EPCC SCENES DU GOLFE

SCENE CONVENTIONNEE D'INTERET NATIONAL

« ART ET CREATION »

ANNÉES 2025 – 2026 – 2027 – 2028

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Entre d'une part :

- **L'État** (ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne), représenté par Monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN, Préfet de Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, désigné sous le terme « l'État » ;

- **La Région Bretagne,** représentée par son Président, Monsieur Loïg CHESNAIS GIRARD, et signataire, agissant en vertu de la délibération n°25_0302_05 de la Commission permanente du Conseil régional de Bretagne en date du 7 juillet 2025 désignée sous le terme « la Région » ;

Désignés ensemble sous le terme « les partenaires publics »

Et d'autre part :

L'établissement public de coopération culturelle, Scènes du Golfe,
Scène conventionnée d'intérêt national « art et création »,
Situé au Palais des Arts et des Congrès, Place de Bretagne, 56000 VANNES,
Représenté par son Président, Monsieur Fabien LE GUERNEVE,
N° SIRET : 200 063 618 00017 – Code APE : 9004Z
Licences : R-2020-005311 / R-2020-005312

et ci-après désigné « le bénéficiaire »

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Considérant les objectifs de la politique culturelle de l'État dans le champ de la création

Service déconcentré du ministère de la Culture en région, la DRAC Bretagne met en œuvre la politique de l'État sur le territoire régional en concertation avec les collectivités territoriales.
A ce titre, elle veille à étudier, protéger, restaurer, valoriser les patrimoines. Elle s'attache à soutenir la création artistique et les lieux qui la portent sur l'ensemble du territoire régional. Elle met en œuvre une politique active d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie et appuie les collectivités territoriales dans la mise en œuvre ou le développement de politiques culturelles locales ambitieuses. Soucieuse du maillage culturel régional, elle vise l'équité territoriale.

L'arrêté du 5 mai 2017 fixant les conditions d'attribution et le cahier des missions et des charges de l'appellation « Scène conventionnée d'intérêt national » réaffirme le soutien du Ministère de la culture à des structures de création et de diffusion artistique présentant un projet d'intérêt général pour la création et notamment en faveur de la musique et le développement de la participation du plus grand nombre à la vie culturelle sur un territoire.

L'État accorde une attention particulière à l'éducation artistique et culturelle, priorité du ministère de la Culture en référence à l'arrêté du 1er juillet 2015 relatif au parcours d'éducation artistique et culturelle et à la circulaire n°2013-073 du 3 mai 2013 co-signée par les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale.
Dans ce cadre, le ministère de la Culture – DRAC Bretagne développe, en partenariat avec les collectivités territoriales, des politiques structurantes autour de structures culturelles labellisées ou conventionnées qu'ils soutiennent conjointement. À travers les missions d'intérêt général qu'elles assument, ces structures contribuent au renouvellement artistique et à la vie culturelle des territoires, dans un cadre concerté d'aménagement du territoire.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

A ce titre, l'État/DRAC Bretagne soutient le projet artistique et culturel Scènes du Golfe, Scène conventionnée d'intérêt national « art et création », en portant notamment une attention particulière :
- au soutien apporté à la création dans le domaine du spectacle vivant (musique, danse, théâtre et arts associés, arts sonores)
- à la programmation de saisons pluridisciplinaires à Vannes, Arradon et hors les murs en lien avec les acteurs culturels du territoire et de la région.
- au développement de l'éducation artistique et culturelle et plus largement, des actions menées en faveur de l'accès et de la participation du plus grand nombre à la vie culturelle, dans le respect des droits culturels.

Par ailleurs, le ministère de la Culture, première administration à obtenir les deux labels *Égalité et diversité* à l'automne 2017, est attentif à l'engagement des structures labellisées ou conventionnées dans une démarche volontariste visant à prévenir tout forme de discrimination et à promouvoir la diversité et l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.
Les scènes conventionnées d'intérêt national, dans l'exercice de leurs missions, doivent veiller, au travers des œuvres présentées comme des artistes accompagnés, aux objectifs de parité et de diversité. En 2022, l'État a mis en œuvre un plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) dans le spectacle vivant qui conditionne le versement des aides apportées par le ministère de la Culture au respect par la structure bénéficiaire de 5 engagements, précisés en **annexe IV**.

Dans un contexte global de nécessaire transition vers des modèles plus vertueux en matière de développement durable, la scène conventionnée devra s'inscrire dans une démarche de responsabilité environnementale avec des actions éco-responsables (mobilités, usage du numérique, gestion du lieu de diffusion, etc…) favorisant une réduction de l'impact carbone, sobres en matière de consommation de ressources et préservant la biodiversité.

Considérant les objectifs de la politique culturelle de la Région Bretagne

Dans le respect des droits culturels, la Région Bretagne, dans le cadre de sa politique culturelle, s'est fixé pour objectifs de :

- Cultiver la pluralité artistique et la diversité culturelle ;
- Favoriser la participation des personnes à la vie culturelle sur tout le territoire ;
- Stimuler la transmission, renforcer la structuration professionnelle et accompagner l'écosystème dans les transitions.

Dans ce cadre, la Région accompagne les structures de création et de diffusion qui valorisent la création artistique tout en menant un projet pérenne d'action culturelle et d'éducation artistique et culturelle, qui favorisent la rencontre des artistes et des habitants et qui accompagnent des artistes dans la réalisation de leurs projets. L'enjeu de la rencontre avec les habitants constitue un axe central des projets soutenus. Les structures accompagnées veilleront ainsi à s'adresser à l'ensemble des habitants, de toutes origines, de tous âges et de toutes conditions sociales, au plus près de leurs lieux de vie. La collectivité sera particulièrement attentive aux actions en direction des personnes en situation de grande précarité et des personnes vivant dans les quartiers politique de la ville.

A ce titre, elle soutient le projet artistique et culturel de Scènes du Golfe, en tant que Scène conventionnée d'intérêt national « art et création » avec un intérêt particulier pour les points suivants :

- Le soutien et l'accompagnement de projets de création d'équipes régionales (notamment en coproduction mais aussi par la mise à disposition de locaux, la ressource et le conseil)
- L'inscription des projets artistiques accompagnés dans les réseaux de programmation et le travail de coopération au niveau régional ;

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

- La recherche constante de relations nouvelles tissées avec les habitants, au travers notamment d'actions culturelles, de projets participatifs et d'expérimentations artistiques et culturelles ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une feuille de route en matière d'égalité femmes-hommes et de transition environnementale.

La Région Bretagne, soucieuse du respect de l'égalité entre les femmes et les hommes conditionne son soutien à un strict respect des obligations légales en matière d'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes et demande à chaque opérateur de se fixer des objectifs visant la parité dans la programmation et des soutiens en production, et de mettre en place des indicateurs sexués permettant d'évaluer l'évolution de la situation.
Elle sera également attentive à toute initiative permettant de contribuer à cette finalité (mise en place de protocole de lutte contre les Violences sexuelles et sexistes, formation des équipes et bénévoles, organisation de journées thématiques, débats, conférences, expositions, projections, spectacles) et à ce que la gouvernance de la structure prenne en compte cette dimension.

En matière de transition environnementale, il est demandé à chaque opérateur de former tout ou partie de ses équipes sur le sujet et de se donner des objectifs mesurables pour limiter ou réduire son impact carbone et s'inscrire dans une démarche de responsabilité environnementale à l'horizon de la fin de la présente convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Considérant que le bénéficiaire est titulaire de l'appellation « Scène conventionnée d'intérêt national »,

Considérant la nomination à la direction de l'EPCC Scènes du Golfe, de Madame Rozenn LE BRIS par le Président de l'établissement ;

Considérant le projet artistique et culturel initié et conçu par Mme Rozenn Le Bris et approuvé par le conseil d'administration des Scènes du Golfe, conforme à son objet statutaire ;

Considérant que le projet artistique et culturel initié et conçu le bénéficiaire répond au cahier des missions et des charges relatif à l'appellation « Scène conventionnée d'intérêt national », tel que fixé par l'arrêté du 5 mai 2017 ;

Considérant que le projet artistique et culturel initié et conçu le bénéficiaire participe des politiques et des engagements précisés par les partenaires publics ;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre le bénéficiaire, titulaire de l'appellation « Scène conventionnée d'intérêt national », et les partenaires publics pour la mise œuvre du projet artistique et culturel du bénéficiaire, de définir les modalités de financement, les relations avec les partenaires institutionnels, les conditions de suivi et d'évaluation.

Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet artistique et culturel conforme à son objet statutaire dans le cadre de son projet global d'intérêt général.

La présente convention fixe :
- La mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel
- Les modalités de financement et les relations avec ses partenaires institutionnels

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

- Les conditions de suivi et d'évaluation du projet

ARTICLE 2 – MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

Le projet artistique et culturel 2025-2028 vise à faire des Scènes du Golfe une maison des artistes et des habitants et un pôle de rencontres autour des nouvelles expériences narratives.

Il cherche à répondre à sept enjeux stratégiques majeurs : former les publics de demain, renouveler les publics, consolider l'ancrage local des Scènes du Golfe, soutenir la présence des artistes sur le territoire, accompagner la création régionale, se positionner sur l'échiquier régional, national et international et repenser leurs équilibres économiques en inscrivant le projet dans une démarche RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations).

Le projet artistique et culturel repose sur les axes suivants :

1. **Une saison de spectacles pluridisciplinaires et intergénérationnelle** à Vannes, Arradon et hors les murs mettant en valeur le théâtre d'auteurs français et étrangers, la scène musicale et chantée francophone et internationale, la poésie sonore et les arts déclamatoires associés, les arts visuels et les écritures numériques, l'art chorégraphique, les arts du cirque et les arts de la rue, les propositions destinées aux familles, au public jeune et au jeune public.

2. **Des temporalités thématiques dédiées** :

- *Les Émancipéés* : Projet en cours de réinvention dédié aux nouvelles écritures déclamatoires, poétiques et sonores. L'objectif est de faire de Vannes le territoire à la fois régional, nationale et internationale des scènes slam, de poésie sonore et des arts déclamatoires en favorisant le plurilinguisme. La programmation sera intégrée à la saison et en respectera son rythme avec une journée "temps fort" en janvier.
- *Le Beau Dimanche en famille* : la création jeune public à l'adresse des familles ; un dimanche de novembre.
- *Golfe Stream / Fest Electro Trad & Co :* la création musicale contemporaine bretonne, dans un dialogue international en ouvrant la dimension des musiques électroniques traditionnelles revisitées. Cet événement sera particulièrement en résonnance avec les saisons internationales proposées par l'Institut français et ouvrira à des collaborations de territoire.
- *Les rendez-vous Solaris* : les imaginaires numériques autour des questions liées au vivant et aux mondes marins. 3 rendez-vous par an dont un dédié au jeune public. Une collaboration active est en cours avec le festival Maintenant et Electroni(k).

3. **La présence de 12 artistes complices**, la compagnie des Scènes du Golfe, dans le respect de la parité homme/femme et déclinée de la manière suivante sur les 4 années du projet :

- Soutien à la création et coproduction de projets de 3 artistes différents chaque année ;
- Production d'une création collective annuelle sur un des temps forts

4. Le soutien aux artistes locaux et régionaux via **le dispositif PLATO LOCO**, offrant une mise à disposition du plateau et d'un technicien et d'une petite coproduction

5. **Un projet de territoire et d'Éducation Artistique et Culturelle, AVEL** – Archipel vannetais des écritures ludiques combinant deux approches complémentaires :

- **Le déploiement de projets EAC sur des temps longs, construits dans le cadre de partenariats solides avec les acteurs culturels et sociaux du territoire.** Nommé **Parcours Passerelles**, il pourra s'agir de résidences en entreprises, en établissements scolaires, en maisons de quartier ou publics type EHPAD, foyers logement, crèches ou établissements pénitentiaires.
- **Des propositions ponctuelles, récurrentes, s'appuyant sur la richesse de l'activité de diffusion :** répétitions publiques, rencontres avec les artistes, sorties de résidences, ateliers

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

de pratique sur des temps scolaires, master-classes à destination d'amateurs éclairés ou de jeunes en voie de professionnalisation, présentations de travaux en cours avec convocation d'un public ciblé selon les besoins des compagnies (jeunes, séniors, artistes amateurs…). Ces actions, reposant sur la vitalité de la programmation de saison, s'appellent **Les Labos des Scènes.**

6. **Un projet responsable et solidaire** basé sur un accompagnement et un développement en ressources humaines et sur une dynamique partenariale forte à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale.

Il reposera sur quatre valeurs fondatrices :

1. **La démocratie** : diffuser les idées des mondes contemporains et encourager la participation des habitants au projet ;
2. **La diversité** : stimuler la création en respectant l'interculturalité, le plurilinguisme, la différence et la parité femme homme ;
3. **La transmission** : participer à l'émancipation individuelle et collective par l'inclusion, l'éducation artistique et culturelle et l'accompagnement des pratiques amateurs ;
4. **La solidarité** : faire ensemble dans une recherche systématique d'équité et encourager le rapprochement des publics par des expériences communes.

La présentation détaillée du projet figure en **annexe I et I bis**.

ARTICLE 3 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de **4 ans, soit de 2025 à 2028, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2028.**

ARTICLE 4 – CONDITIONS ET DÉTERMINATION DU COÛT DU PROJET

4.1. Le coût total du projet artistique et culturel est évalué à **2 321 500 €** pour l'année 2025 conformément aux budgets prévisionnels figurant en **annexe III** et aux règles définies à l'article 4.3 ci-dessous.

4.2. Les coûts annuels admissibles du projet artistique et culturel sont fixés en **annexe III** à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet artistique et culturel.

4.3. Les coûts qui peuvent être pris en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet artistique et culturel et notamment :

- Tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet artistique et culturel qui :
  - respectent les conditions des 4. et 5. de l'article 53 du règlement (UE) n° 651/2014, telles que listées en **annexe III** ;
  - sont liés à l'objet du projet artistique et culturel et sont évalués en **annexe II** ;
  - sont nécessaires à la réalisation du projet artistique et culturel ;
  - sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
  - sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet artistique et culturel ;
  - sont dépensés par le bénéficiaire ;
  - sont identifiables et contrôlables.

- Et le cas échéant, les coûts indirects, ou « frais de structure », éligibles sur la base d'un forfait du montant total des coûts directs éligibles.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

4.4. Lors de la mise en œuvre du projet artistique et culturel, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible mentionné à l'article 4.1.

Le bénéficiaire notifie ces modifications aux partenaires publics par écrit dès qu'elles sont évaluées et en tout état de cause avant le 1er juillet de l'année en cours.

4.5. Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable constaté dans le compte rendu financier prévu à l'article 6. Cet excédent ne peut être supérieur à 50 % du total des coûts annuels éligibles du projet artistique et culturel effectivement supportés.

ARTICLE 5 – MODALITÉ DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Pour permettre la mise en œuvre du projet porté par le bénéficiaire, les partenaires publics signataires de la présente convention s'engagent à contribuer pour la période concernée à son financement par le biais de subventions, dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire.

La détermination et les modalités de versement des contributions financières des partenaires publics sont fixées de façon bilatérale chaque année dans le cadre de conventions financières conclues entre la structure et chacun des signataires des présentes.

La contribution des partenaires publics est une aide au fonctionnement, détaillée à l'**annexe III** de la présente convention et prendra la forme d'une subvention.
Les partenaires publics n'en attendent aucune contrepartie directe.

5.1. Pour l'année 2025, les montants des subventions dédiées au projet global sont les suivants :

- une subvention d'un montant de **123 000 €** (cent vingt-trois mille euros), équivalent à 5,3 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles est accordée au bénéficiaire par **l'État** ;

La somme totale se répartit comme suit :

- Aide au fonctionnement : 80 000 € (BOP 131)
- Mieux produire mieux diffuser : 30 000 € (BOP 131)
- Service aux publics : 13 000 € (BOP 361)

- une subvention d'un montant de **60 000 €** (soixante mille euros) est accordée au bénéficiaire par **la Région Bretagne** sous réserve du vote de la commission permanente du 7 juillet 2025 ;

5.2. Pour chaque exercice budgétaire, le bénéficiaire adressera une demande de subvention assortie d'un budget prévisionnel ainsi qu'un bilan annuel aux partenaires publics signataires de la présente convention.
Après examen et validation de la demande de subvention, une convention financière annuelle sera établie entre le bénéficiaire et chacun des partenaires publics.
Cette convention financière précisera le montant du concours financier et les modalités de la subvention versée pour l'année budgétaire en cours.

5.3. L'engagement des contributions financières des partenaires signataires mentionnées aux articles 5.1 et 5.2 ne sont applicables que sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- Le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1, 2 et 6 ;
- L'inscription des crédits de paiement en loi de finances et l'adoption des budgets opérationnels de programme par le préfet de la région Bretagne après consultation du comité de l'administration régionale pour l'État ;
- Le vote des crédits, ou la délibération des assemblées délibérantes, des collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Les budgets prévisionnels figurant en **annexe III** n'engagent donc pas les collectivités territoriales ni l'État.

ARTICLE 6 – JUSTIFICATIFS ET OBLIGATIONS COMPTABLES

Le bénéficiaire adoptera un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général et au guide comptable professionnel des entreprises du spectacle et tiendra une comptabilité rigoureuse (registres, livres, pièces justificatives).

Outre les documents exigés dans le cahier des missions et des charges le bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- Le compte rendu financier de l'action, qui retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues à la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet comprenant les éléments mentionnés à l'**annexe II** et définis d'un commun accord entre les partenaires publics et le bénéficiaire. Ces documents sont signés par le président ou toute personne habilitée ;
- Les comptes annuels et, en cas d'obligation législative ou réglementaire, le rapport du commissaire aux comptes à chacun des partenaires financeurs, dans le mois suivant leur approbation par son assemblée générale et, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;
- Le bilan, le compte de résultat et les annexes devront être établis conformément aux modèles prévus par l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec leurs administrations ;
- Le rapport d'activité ;
- Un bilan annuel des actions et dispositifs mis en place en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) conformément aux engagements pris par le bénéficiaire dans le cadre de son plan d'action, annexé à la présente convention ;
- Un état du personnel employé dans l'année distinguant, suivant les trois fonctions artistes / administratifs / techniciens, le personnel sur emploi durable (entendu au sens des contrats à durée indéterminée et des contrats à durée déterminée d'une durée consécutive de neuf mois au moins) et le personnel occasionnel. Cet état est exprimé en équivalents temps plein, et également en nombre de personnes pour les occasionnels. Il comporte un volet spécifique à l'application de la parité ;
- Les montants des cinq rémunérations les plus élevées versées par le bénéficiaire dans l'année civile antérieure ;
- Tout autre document mentionné dans les conventions financières annuelles bilatérales ;
- Le bénéficiaire communiquera à chacun des partenaires financeurs, dans les trois mois suivant la notification de la présente convention, le nom et les coordonnées du responsable chargé de certifier les comptes ;
- Le bénéficiaire s'engage à remplir toutes ses obligations à l'égard des organismes fiscaux et sociaux et à respecter les dispositions législatives et réglementaires concernant son personnel.

ARTICLE 7 – AUTRES ENGAGEMENTS

7.1. Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires publics de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

7.2. Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires publics de tout problème administratif, technique, artistique, de gouvernance, de ressources humaines pouvant mettre en danger la structure.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

7.3. En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe les partenaires publics sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

7.4. Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible l'identité visuelle des partenaires publics, ainsi que le nom de l'appellation dont il bénéficie sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention.

7.5. Le bénéficiaire déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission Européenne.

7.6. Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre les 5 engagements prévus dans le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) proposé par le ministère de la Culture aux professionnels du secteur culturel et rappelé ci-dessous :

- se conformer aux obligations légales en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement et les violences à caractère sexiste et sexuel ;
- former dès 2022 les dirigeants et principaux cadres de la structure, les responsables RH et les personnes référentes en charge des VHSS ;
- sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques ;
- créer un dispositif de signalement efficace et traitant traiter chaque signalement reçu ;
- mettre en place un suivi et une évaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS.

7.7. Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre l'engagement méthodologique du CACTÉ, dès sa première année, en structurant sa démarche, déterminant ses priorités et modalités d'intervention. Au terme de cette première année, le choix de 2 engagements thématiques minimum devra être réalisé en dialogue avec les partenaires financiers signataires de la présente convention. La structure doit, pour chacun des engagements choisis, mobiliser les différents leviers mentionnés et faire état, en fin de convention des actions réalisées dans ce but.
Liste des engagements thématiques envisagés :
Engagement N° 1 : Mobilité durable des publics et des usagers
Engagement N° 2 : Alimentation responsable

Les engagements pris par le bénéficiaire sont formalisés dans un plan d'action annexé à la présente convention. Le bénéficiaire s'engage à transmettre un bilan annuel de la réalisation de ces actions, dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente convention.

7.8. Le bénéficiaire, détenteur d'un récépissé de déclaration d'entrepreneur de spectacles vivants valant licence en application de l'article L. 7122-3 du code du travail et responsable de la billetterie de tout ou partie de ses spectacles, met à disposition des partenaires publics les informations de billetterie, grâce à l'outil de remontée SIBIL (système d'information billetterie), dans les conditions prévues par l'article 48 de la loi du 7 juillet 2016 et le décret du 9 mai 2017 précités. Le versement de toute aide du ministère de la Culture est conditionné à la déclaration des données de billetterie dans SIBIL, qui est une obligation depuis le 1er avril 2020.

ARTICLE 8 - MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

8.1. L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre d'un comité de suivi. Il est composé de la direction de la Scène Conventionnée et des représentants des partenaires publics.
Chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention, il examine en particulier :

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

- La mise en œuvre progressive des objectifs définis à l'**annexe II** de la présente convention ;
- L'état d'exécution du budget de l'année en cours et l'élaboration du budget prévisionnel pour l'exercice suivant ;
- La réalisation du programme d'action de l'année venant de s'achever, ainsi que les orientations de l'année à venir ;
- Le bilan financier de l'année écoulée, et les comptes consolidés du bénéficiaire.

8.2. L'évaluation porte sur la réalisation du projet artistique et culturel et sur sa conformité au regard du cahier des missions et des charges de l'appellation. Les partenaires publics procèdent à une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. Les indicateurs, inscrits au titre de la présente convention, définis par les parties, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention. Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités du bénéficiaire.

8.3. De préférence un an avant l'expiration de la présente convention, et au plus tard six mois la direction de la structure présente aux partenaires publics une auto-évaluation de la mise en œuvre du projet artistique et culturel sur la base du cahier des charges. Celle-ci prend la forme d'un bilan d'ensemble argumenté sur le plan qualitatif et quantitatif des actions développées et de la réalisation des objectifs. Elle est assortie d'un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.

8.4. Ces deux documents sont remis au directeur général de la création artistique, aux collectivités territoriales partenaires et au Préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles) qui transmet son avis au directeur général de la création artistique avec copie au chef de l'Inspection de la création artistique.

À l'issue de cette procédure les partenaires publics signataires de la convention pluriannuelle d'objectif décident de demander ou non au directeur en lien avec son instance de gouvernance de leur proposer un projet de nouvelle convention. Cette décision doit lui être notifiée.

Ce projet comporte une introduction résumant, le cas échéant, les évolutions de contexte relatives aux territoires et à l'établissement, actualise les objectifs de la précédente convention maintenus et précise les nouveaux objectifs et leurs modalités de mise en œuvre.

ARTICLE 9 - CONTRÔLE

9.1. Pendant l'exécution de la présente convention et à son terme, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires publics. Le bénéficiaire s'engage à faciliter à tout moment l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et de la réalisation des objectifs et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

9.2. Les partenaires publics s'assurent annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du programme d'actions. L'État et les collectivités territoriales peuvent exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du programme d'actions ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

ARTICLE 10 - SANCTIONS

10.1. En cas de retard dans l'exécution ou d'inexécution de la convention par le bénéficiaire, ou en cas de modification substantielle et unilatérale de celle-ci, sans l'accord écrit des partenaires publics, ces derniers peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

10.2. Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte-rendu financier mentionné à l'article 6 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide**.**

10.3. Les partenaires publics informent le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception

ARTICLE 11 - MODIFICATIONS, RÉVISIONS ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION

11.1. Modifications et révisions

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires publics signataires de la présente convention et le bénéficiaire. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et préciseront les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs définis à l'article 1. La demande de modification de la présente convention est faite par lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'ensemble des parties peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

11.2. Résiliation

La résiliation peut intervenir par dénonciation de la présente convention par l'une des parties avec respect d'un préavis de deux mois, par lettre recommandée avec accusé de réception, notamment en cas de violation de l'une ou l'autre des dispositions des articles 1 et 6 et 8 de la présente convention par le bénéficiaire.

ARTICLE 12 – CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 8 et aux contrôles de l'article 9.

ARTICLE 13 - ANNEXES

Les **annexes I, II, III, IV** et **V** font partie intégrante de la présente convention.

Elles précisent :
- le contenu détaillé du projet visé à l'article 1 (**annexe I**) ;
- le contenu détaillé du projet de territoire et d'EAC (**annexe I bis**)
- les modalités de l'évaluation et les indicateurs (**annexe II**) ;
- le budget global prévisionnel du projet (**annexe III**) ;
- le plan d'action relatif à la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) (**annexe IV**) ;
- le plan d'action relatif à l'expérimentation pour la transformation écologique (CACTÉ) (**annexe V**).

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

ARTICLE 14 - RECOURS ET RÈGLEMENT DES LITIGES

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Rennes territorialement compétent.
Le bénéficiaire fait siens les éventuels litiges pouvant être générés par son activité vis-à-vis de tiers. Le bénéficiaire s'engage à les régler par ses propres moyens sans que la responsabilité et/ou la contribution financière des partenaires publics ne puissent être engagées ou sollicitées dans cette hypothèse.

ARTICLE 15 – REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, l'ensemble des signataires s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement des données à caractère personnel et, en particulier, le règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit Règlement Général sur la Protection des Données.

ARTICLE 16 - EXECUTION DE LA CONVENTION

Le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, le Président du Conseil régional de Bretagne, et le bénéficiaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait à RENNES, le

En 3 exemplaires originaux.

Le Président de l'EPCC Scènes du Golfe **Monsieur Fabien LE GUERNEVE**	**La Directrice de l'EPCC Scènes du Golfe** **Madame Rozenn LE BRIS**
Le Président du Conseil Régional de Bretagne **Monsieur Loïg CHESNAIS GIRARD**	**Le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine** **Monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN**

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

– ANNEXE I –
LE PROJET / PROGRAMME D'ACTION

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

LES SCÈNES DU GOLFE

THÉÂTRES
VANNES & ARRADON
SCÈNE CONVENTIONNÉE
D'INTÉRÊT NATIONAL
ART ET CRÉATION

Le projet artistique et culturel 2025-2028

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Sommaire

I/ UN LIEU DE DIFFUSION // TOUTES VOILES DEHORS 4

a. **Une saison de spectacles pluridisciplinaires** 4

b. **Des temporalités dédiées** 4

II/ UN SOUTIEN À LA CRÉATION 5

a. **Présence de douze artistes complices : La Compagnie des Scènes du Golfe** 5

b. **Les soutiens aux artistes locaux et régionaux : PLATOLOCO** 6

c. **La coréalisation régionale, nationale et internationale** 6

III/ UN PROJET DE TERRITOIRE ET D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE // AVEL – Archipel vannetais des écritures ludiques 8

a. **La politique de médiation culturelle des Scènes du Golfe** 8

b. **EAC : Les Parcours Passerelles et Les Labos des Scènes** 9

c. **La Fabrique de demain – Un projet inclusif** 11

d. **Un accompagnement RH dédié** 11

IV/ UN PROJET RESPONSABLE ET SOLIDAIRE, PORTEUR D'ATTRACTIVITÉ 12

a. **Un accompagnement RH en nombre et en compétences** 12

b. **Une dynamique partenariale et en réseau** 13

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Actrices majeures du développement local, les Scènes du Golfe contribuent fortement à l'animation et à l'attractivité du territoire.

Elles doivent cependant répondre à sept enjeux stratégiques majeurs dans les quatre prochaines années :

- **Former les publics de demain** en proposant une politique de médiation culturelle et de relation aux publics forte et exemplaire ;
- **Renouveler les publics** en ouvrant la programmation à de nouvelles esthétiques, en favorisant une plus grande présence dans l'espace public et en s'adressant davantage aux enfants, aux adolescents et aux familles ;
- **Consolider leur ancrage local** en ouvrant la programmation aux collaborations de territoire et en formalisant des coopérations avec les grands rendez-vous culturels, festifs et populaires du Golfe du Morbihan ;
- **Soutenir la présence des artistes sur le territoire** et faciliter la rencontre avec les pratiques amateurs en devenant un pôle de résidence des nouvelles écritures contemporaines ;
- **Accompagner la création régionale** en devenant un pôle d'accueil et de diffusion des nouvelles scènes dramaturgiques et musicales de Bretagne ;
- **Se positionner sur l'échiquier régional, national et international** en intégrant les réseaux filières et en déployant une politique de coproduction et de coréalisation ;
- **Repenser leurs équilibres économiques** en inscrivant le projet dans une démarche RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations) volontariste et en impulsant progressivement une montée en compétences techniques de l'équipe.

Les Scènes du Golfe : une maison des artistes et des habitants / Un pôle de rencontres autour des nouvelles expériences narratives

Ouvrir les Scènes du Golfe à la diversité de la communauté citoyenne et aux esthétiques nouvelles, les préparer aux futurs enjeux du territoire, de la création contemporaine et du rôle joué par les industries culturelles et créatives de demain : telles sont les ambitions qui guident le nouveau projet artistique et culturel.

Ce projet a pour objectif premier de faire converger création et apprentissage afin de faciliter l'accès aux savoirs et au savoir-être dans le respect de l'intérêt général.

Il reposera sur quatre valeurs fondatrices :

- **La démocratie** : diffuser les idées des mondes contemporains et encourager la participation des habitants au projet ;
- **La diversité** : stimuler la création en respectant l'interculturalité, le plurilinguisme, la différence et la parité femme homme ;
- **La transmission** : participer à l'émancipation individuelle et collective par l'inclusion, l'éducation artistique et culturelle et l'accompagnement des pratiques amateurs ;
- **La solidarité** : faire ensemble dans une recherche systématique d'équité et encourager le rapprochement des publics par des expériences communes.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

I/ UN LIEU DE DIFFUSION // TOUTES VOILES DEHORS

En complicité avec l'offre du territoire, la programmation de saison – *Toutes voiles dehors* – sera pluridisciplinaire et généreuse et proposera progressivement de nouvelles esthétiques ouvrant la voie (et la voix) à d'autres champs d'expression. Elle rendra compte des mutations de nos sociétés contemporaines et sera pensée en grandes thématiques annuelles. Ces dernières traverseront toutes les propositions et inspireront une offre de médiation qui facilitera le travail pédagogique avec le corps enseignant. Les sujets abordés seront aussi divers que la jeunesse et le monde de demain, la place du vivant, l'intelligence à l'heure du virtuelle, être différent un handicap ?, une planète renouvelable ou encore le corps et ses métamorphoses…

a. Une saison de spectacles pluridisciplinaires

Ouvrir les Scènes du Golfe à la diversité de la communauté citoyenne et aux esthétiques nouvelles, les préparer aux futurs enjeux du territoire par l'accès au plus grand nombre à la création contemporaine : tel est l'enjeu du projet.
Pour ce faire, la programmation s'attachera à mettre artistiquement en lumière les sujets qui agitent notre société contemporaine pour devenir une chambre d'écho des humanités du monde.
Elle s'articulera autour d'une **saison pluridisciplinaire et intergénérationnelle**, mettant en valeur :

- Le théâtre d'auteurs français et étrangers ;
- La scène musicale et chantée francophone et internationale ;
- La poésie sonore et les arts déclamatoires associés ;
- Les arts visuels et les écritures numériques ;
- L'art chorégraphique ;
- Les arts du cirque et les arts de la rue ;
- Les propositions destinées aux familles, au public jeune et au jeune public.

Les séries (plusieurs représentations pour un même spectacle) sont développées dans une recherche d'efficience économique, écologique, et une volonté de diversification des publics.

b. Des temporalités dédiées

La saison est rythmée par 4 temps forts, chacun d'eux mettant en valeur une thématique particulière traduite par un ensemble d'écritures contemporaines et de champs artistiques dédiés :

- **Les Émancipéés :** les écritures musicales et les nouvelles narrations sonores ;
- **Le Beau Dimanche en famille** : la création jeune public à l'adresse des familles ;
- **Golfe Stream** : la création musicale contemporaine bretonne, dans un dialogue avec les pays outre-Manche et outre-Atlantique ;
- **Les Nuits Solaris** : les imaginaires numériques autour des questions liées au vivant et aux mondes marins.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

II/ UN SOUTIEN À LA CRÉATION

Les Scènes du Golfe s'engagent dans le soutien à la création en devenant un pôle de rencontres des nouvelles expériences narratives : un lieu d'accompagnement aux nouvelles formes scéniques favorisant l'hybridation des projets artistiques et le soutien aux projets transdisciplinaires innovants. Elles seront aussi un théâtre qui favorise les nouvelles écritures sonores et déclamatoires en soutenant la création d'une scène dédiée à la poésie sonore, au slam et à tous les arts déclamatoires.
Elles s'engagent aussi à accompagner la scène artistique locale et régionale en donnant accès à des conditions techniques de recherche, de création et de travail au plateau. L'adresse à la création internationale sera aussi favorisée par l'ouverture à de nouvelles collaborations avec les agences culturelles de coopération internationale.

Ces choix permettent :

- D'ouvrir **un nouveau champ de compétence en création** pour la région Bretagne et d'identifier Vannes et Arradon comme des lieux singuliers en capacité d'accueillir et de coproduire de nouvelles formes artistiques ;
- De stimuler **la rencontre des écritures pour décloisonner les publics**, notamment dans les domaines de la danse, des arts visuels, des arts littéraires et de la musique ;
- De répondre à une demande des artistes qui travaillent déjà à **la rencontre des disciplines** mais qui peinent à trouver, notamment en région, des plateaux et un environnement technique optimal ;
- D'accueillir et de **fédérer une nouvelle filière artistique et professionnelle** dédiée aux écritures littéraires, au slam et la poésie sonore au plateau en lui offrant les conditions de coproduction et de diffusion requises. Le festival Les Émancipéés sera la vitrine de ces projets;
- De positionner les Scènes du Golfe dans **une nouvelle économie culturelle plus innovante**, soutenant davantage les « petites formes », avec le souci de mutualiser les opérateurs et de mieux gérer la dépense publique ;
- De composer **une nouvelle offre de territoire en médiation culturelle**, à la croisée des arts littéraires, déclamatoires, urbains, du théâtre documentaire, de la musique et des arts performatifs scéniques ;
- D'offrir l'hospitalité aux artistes locaux et régionaux dans le souci de **solidarité artistique** et de mise à disposition de conditions optimums pour un travail de recherche, de création et de monstration ;
- D'offrir l'accueil à **la création internationale étrangère**, en complicité avec l'Institut français, l'ONDA et la Cité internationale des Arts.

a. Présence de douze artistes complices : La Compagnie des Scènes du Golfe

La programmation se voit enrichie de projets de création transdisciplinaires pensés en coproduction, et avec la présence des douze artistes complices : des musiciens, auteurs-compositeurs, metteurs en scène, comédiens, slameur, romanciers, chorégraphe, écrivains. Dans le respect de la parité homme/femme, nous avons aussi pris soin d'associer douze artistes (dont 6 bretons) : Etienne Chouzier (musicien, compositeur du bagad de Vannes Melinerion), Pauline Delabroy-Allard (écrivaine), Romain Dubois (musicien, compositeur), Marie-Sophie Ferdane (comédienne, metteuse en scène), Camélia Jordana (autrice, compositrice, interprète et comédienne), Raphaële Lannadère (autrice, compositrice, interprète), Emmanuel Noblet (comédien, metteur en scène), Marc Alexandre Oho Bambe (slameur, poète, romancier), Léna Paugam (comédienne, metteuse en scène), Thomas de Pourquery (musicien, auteur, compositeur), Pierre Rigal (chorégraphe, danseur), Alice Zeniter (écrivaine dramaturge, metteuse en scène et réalisatrice).

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Ce choix correspond à la volonté de créer une synergie forte entre la scène régionale et nationale voire internationale. Il correspond aussi au souhait de réunir les écritures, de favoriser la transdisciplinarité des projets pour stimuler la rencontre des publics et sa diversité. Il donne la possibilité aux Scènes du Golfe de développer un projet de médiation culturelle en parfaite cohérence avec ses choix artistiques et ses programmations de saison.
Il permet enfin par la présence d'auteurs de fictions et de poètes sonores, d'ouvrir les théâtres à ces nouvelles formes vivantes dont on constate aujourd'hui une forte valeur ajoutée dans l'adresse à de nouveaux publics.

Pensée sur 4 ans, leur place au sein du projet des Scènes du Golfe se déclinera de la manière suivante:

- Un soutien à la création de projets personnels pour 3 artistes différents chaque année et ce dans un souci d'accompagnement à la co-production. 2 projets adultes et un projet à l'attention du jeune public seront priorisés ;
- Une création collective annuelle verra le jour sur un des temps forts (Les Émancipéés, Golfe Stream, les Nuits Solaris, Le Beau Dimanche). Elle rassemblera plusieurs des artistes complices, pour un projet inédit et créé in situ avec l'implication des artistes amateurs et en coréalisation avec des partenaires du territoire.

b. Les soutiens aux artistes locaux et régionaux : PLATOLOCO

Les Scènes du Golfe, en plus d'accompagner 6 artistes régionaux, offriront des conditions de travail et de recherche à destination de compagnies locales et régionales.

Chaque saison, l'objectif est d'accompagner des équipes artistiques dans leur parcours de création par la mise en place d'un nouveau dispositif qui consiste à donner des moyens d'accueil et de répétition au plateau à trois compagnies pour une durée de cinq jours. PLATOLOCO est un appel à projets qui s'adresse aux compagnies qui travaillent dans les champs des arts déclamatoires, des musiques traditionnelles bretonnes et urbaines et des arts numériques et associés. Deux projets tout public et un projet jeune public seront retenus. Un jury réunissant des professionnels régionaux et nationaux choisira les trois projets qui seront accompagnés sur la saison N+1.

En plus de bénéficier d'une semaine de répétitions, il sera aussi possible de présenter l'avancée de leur travail au public et aux professionnels dans le cadre des temps forts de la saison.

c. La coréalisation régionale, nationale et internationale

L'aide à la création sera pensée en coréalisation avec les scènes locales, régionales et nationales, et les Scènes du Golfe s'ouvriront à l'accompagnement à la co-production, notamment dans les champs des nouvelles écritures poétiques et sonores au plateau et des écritures musicales et chorégraphiques régionales. Ce choix implique de dédier une place plus officielle à ces nouvelles écritures et de penser un accompagnement économique qui répond à un contexte national complexe.

Sur le plan local, les Scènes du Golfe sont à l'initiative de la mise en place d'un rendez-vous biannuel de travail avec les théâtres de l'Agglomération vannetaise. Hormis des enjeux communs liés à la

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

diffusion, il conviendra de penser des projets en coréalisation notamment lors des évènements Prom'nons Nous et Meliscènes.

Sur le plan régional, une coréalisation sera pensée avec l'Orchestre national de Bretagne pour le rendez-vous Golfe Stream avec le souhait de réunir des artistes régionaux et internationaux confirmés. Sur le plan national, un consortium réunissant des théâtres et des lieux de résidences de création européens est en cours de formalisation pour accompagner à la fois dans leurs phases de création et de diffusion des projets dédiés aux arts déclamatoires. Ce consortium réunira pour une première expérience dans le cadre du festival Les Émancipéés 2026, La Maison Poème (Bruxelles), La Machinerie (Vénissieux) et Rizhome (Québec). D'autres lieux tels que La MC93 et le Grand R sont aussi en dialogue.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

III/ UN PROJET DE TERRITOIRE ET D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE // AVEL – Archipel vannetais des écritures ludiques

Dans une ville tout nouvellement labellisée 100% EAC, les Scènes du Golfe orientent naturellement leur projet vers la population, notamment grâce à l'implication des douze artistes complices. Géographiquement parlant, elles élargissent leur champ d'action aux communes de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération et à celles du Département et elles souhaitent s'adresser à l'ensemble des corps sociaux de ces territoires, en apportant un soin tout particulier à la diversification des publics et en instaurant un dialogue avec de nouveaux publics ou publics dits « empêchés ».
Pour cela, elles pensent leur politique de médiation en combinant deux approches complémentaires :

- **Le déploiement de projets EAC sur des temps longs, construits dans le cadre de partenariats solides avec les acteurs culturels et sociaux du territoire.** Elles sont actuellement dans cette phase de rencontre et d'échange qui donnera lieu à la co-construction de projets justes et forts. Ces projets sont nommés **Les Parcours Passerelles**. Il pourra s'agir de résidences en entreprises, en établissements scolaires, en maisons de quartier ou publics type EHPAD, foyers logement, crèches ou établissements pénitentiaires.

- **Des propositions ponctuelles, récurrentes, s'appuyant sur la richesse de leur activité de diffusion** et donc des présences artistiques sur le territoire : répétitions publiques, rencontres avec les artistes, sorties de résidences, ateliers de pratique sur des temps scolaires, master-classes à destination d'amateurs éclairés ou de jeunes en voie de professionnalisation, présentations de travaux en cours avec convocation d'un public ciblé selon les besoins des compagnies (jeunes, séniors, artistes amateurs…). Ces actions, reposant sur la vitalité de la programmation de saison, s'appellent **Les Labos des Scènes.**

Les Scènes du Golfe ont à cœur de travailler en réseau et en bonne intelligence avec les acteurs culturels et sociaux du territoire, en ouvrant la voie à tous les possibles.

a. La politique de médiation culturelle des Scènes du Golfe

1. Les domaines artistiques

Les Scènes du Golfe font le choix de construire leur politique de médiation avec leurs **artistes complices** autour **des Urbanités**, en s'appuyant sur les esthétiques artistiques suivantes :
- Les arts déclamatoires et littéraires (le Spoken word en particulier)
- Les musiques traditionnelles régionales / contemporaines
- Les arts numériques et associés

Ces esthétiques seront le cœur d'une politique de médiation porteuse de sens et liée à l'identité de leur projet artistique, assumé au fil de la saison culturelle et via le développement de temps forts mettant en valeur ces esthétiques (Golfe Stream, les Nuits Solaris, les Émancipéés).

2. Les territoires

Géographiquement parlant, les Scènes du Golfe investissent le lieu singulier qu'elles occupent et auquel leur nom se réfère : **le Golfe du Morbihan**. Elles déploient donc leurs actions dans la Ville de Vannes, la commune d'Arradon, les communes de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, ainsi que celles du Département. Elles ont aussi l'ambition de tisser des liens à l'international pour créer des dialogues pérennes notamment avec les pays francophones et ultra-marins. Elles se positionnent comme une terre de rencontre entre la mer et la terre, l'ici et l'ailleurs.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

3. Les publics

Tout en maintenant le cap d'un accueil très marqué des publics scolaires (7500 places attribuées en moyenne au cours d'une saison), les Scènes du Golfe choisissent d'élargir leurs actions de médiation vers les publics suivant :

- Jeunes (15-25 ans), hors temps scolaires
- Personnes empêchées et celles en situation de handicap
- Personnes en territoires insulaire et rural

D'une manière générale, elles cherchent également à impliquer les publics de leurs actions culturelles (scolaires et autres) plus fortement et plus profondément, à travers la mise en place de projets de médiation développés sous forme de parcours longs, récurrents et co-construits avec leurs partenaires.

4. La mise en œuvre

La mise en œuvre de ces projets se veut collective et partenariale. Elle repose sur des **partenariats avec les structures de terrain spécialisées** : Conservatoire de Vannes, écoles-Education nationale, CCAS, communes, autres salles de spectacles, associations locales…
Elle s'appuie et se développe dans le cadre d'appels à projets identifiés, qu'ils soient régionaux, nationaux et internationaux et destinés à être renouvelés : secteur médical (Culture-Santé), Maison d'arrêt de Vannes (Culture–Justice), champs sociaux (Département), DGLFLF, Résidences CNL, Artcena (Auteurs en Tandem), Institut français (année d'un pays).

b. EAC : Les Parcours Passerelles et Les Labos des Scènes

Les projets de médiation et d'EAC des Scènes du Golfe se déclinent en 2 approches différentes et complémentaires : les **Parcours Passerelles** qui correspondent à des projets se déroulant sur des temps longs, faisant lien sur un territoire entre différents groupes de publics autour d'un artiste complice et les **Labos des Scènes**, qui reposent sur la vitalité de la programmation de la saison pour des actions plus ciblées.

1. Les Parcours Passerelles

Les parcours Passerelles sont des parcours spécifiques pluriannuels, proposés aux publics cibles. Ils reposent sur le travail d'un ou plusieurs artistes complices et se déclinent grâce à des partenariats forts.
Les Scènes du Golfe intègrent dans ce cadre-là les dispositifs comme « Projets d'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire », « Culture-Santé », « Culture-Justice », « Résidence d'artistes en milieu scolaire », « Soutien aux résidences d'auteurs » en engageant notamment un dialogue plus approfondi avec les Conseillers pédagogiques de l'Education Nationale, le Spip de la maison d'arrêt de Vannes, les établissements de santé, les CCAS, les centres sociaux, les assistants sociaux du Département et tout autre professionnel du territoire avec lequel co-construire des projets pertinents.

Les Parcours Passerelles pensés pour les années à venir sont les suivants :

Armor / Argoat

Les Scènes du Golfe ont la singularité d'être installées sur un territoire à la fois maritime et rural, et porte donc un projet ouvert à la fois sur la mer (Armor) et sur la terre (Argoat).

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

- Un projet Armor : la situation géographique des Scènes du Golfe invite à s'adresser aux publics des territoires ultramarins et des îles du Ponant. Avec la complicité de l'artiste/navigateur complice Etienne Chouzier, un projet de résidence itinérante et de rencontres scolaires à bord du Skollouarn à l'adresse des scolaires portera sur les mondes maritimes et les enjeux climatiques.
- Un projet Argoat : avec la complicité des artistes Pauline Delabroy Allard et Marc Alexandre Oho Bambe, le projet « Habiter les mondes de demain » interrogera par la mise en place de résidences scolaires et de territoire, la manière dont les jeunes générations adolescentes envisagent les prochaines citoyennetés. Une dimension transgénérationnelle sera privilégiée au même titre que la recherche de dialogue avec des acteurs scolaires internationaux.

Voice Over

Le projet artistique des Scènes du Golfe donne une place très importante aux arts déclamatoires et littéraires, que sont notamment le slam, la lecture au plateau, et de manière plus englobante, ce que nous nommons le Spoken word. Les projets Voice Over puisent leur force dans cette esthétique, très actuelle et miroir de nos Urbanités. Il s'agit d'un genre accessible, qui lui aussi rassemble et touche les publics cibles. Un genre que l'on peut relativement facilement partager et donner l'envie de s'approprier.

- Parcours « Découverte du Spoken word » : débuté fin 2024 avec une classe de Terminale (option Musique), et un groupe de jeunes d'un centre social de Vannes, il permettra aux élèves de se confronter au genre et de découvrir plusieurs artistes (Fred Nevché, Marc Nammour, Marc Alexandre Oho Bambe et Gaël Faye)
- Le « Tremplin des Émancipéés » : le temps fort du festival, fin janvier, sera l'occasion de rendre public certains travaux autour du Spoken word et de la lecture au plateau, réalisés avec différents groupes scolaires les premiers mois de l'année scolaire.
- « Sortir des mots » : en partenariat avec la Maison d'arrêt de Vannes, un travail sera mené par Marc Alexandre Oho Bambe autour de la rédaction, lecture et enregistrement de textes avec les personnes en détention.

Altérités

Mené artistiquement dès 2026 par la comédienne Léna Paugam, Altérités est un projet qui permettra de faire se rencontrer des scolaires et des personnes en situation de handicap, autour d'un travail d'écriture et de lecture à voix haute (dispositif Culture-Santé). Il tissera des liens entre des collégiens, le CCAS et l'IME.

2. Les Labos des Scènes

En parallèle, Les Scènes du Golfe ont à cœur de faire **profiter les publics de la forte présence artistique induite par la programmation de la saison** :

- Répétitions publiques au moment des balances, les jours de certains concerts,
- Rencontres avec les artistes,
- Sorties de résidence PLATOLOCO, pour découvrir une étape de travail,
- Master-classes à destination d'amateurs éclairés ou de jeunes en voie de professionnalisation,
- Ateliers de pratique pour les scolaires ou le tout-public,
- Rencontres après spectacle avec l'équipe artistique,
- Scènes Gourmandes pour partager un repas et découvrir un chef le soir de certains spectacles choisis.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Dans un souci d'économie et d'écologie, toutes ces propositions se déroulent les jours ou les lendemains des accueils spectacles.

c. La Fabrique de demain – Un projet inclusif

Les Scènes du Golfe souhaitent ouvrir le dialogue en réunissant les acteurs des champs éducatif, culturel, social et du monde de l'entreprise et en favorisant la rencontre trimestrielle de personnes engagées dans l'accompagnement de publics adolescents afin de stimuler une meilleure approche des enjeux d'aujourd'hui et de demain et de favoriser l'écoute. Ces rencontres « informelles » seront réservées aux professionnels et ouvertes à la présence de jeunes adolescents qui joueront un rôle d'ambassadeur. L'objectif sera de mieux apprécier la place et l'enjeu d'une offre culturelle dans le souci de trouver conjointement les « chemins » à l'adresse des adolescents, dont on constate qu'ils sont les absents d'une pratique culturelle dédiée à la création contemporaine.

d. Un accompagnement RH dédié

Pour accompagner ce nouveau projet de médiation, un nouvel organigramme a été proposé et validé par le Conseil d'Administration des Scènes du Golfe. Deux postes de permanents supplémentaires sont en cours de création, et par un jeu d'évolution de carrières des professionnels déjà présents dans la structure, ils permettent de :

- dédier un poste complet à la mise en œuvre des projets de médiation : chargée de médiation
- dédier un poste au secrétariat général et notamment au développement des publics (penser et construire les partenariats essentiels à la mise en place des projets, intégrer les dispositifs de soutien…)

Cette montée en puissance sera accompagnée par un plan de formation adéquat.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

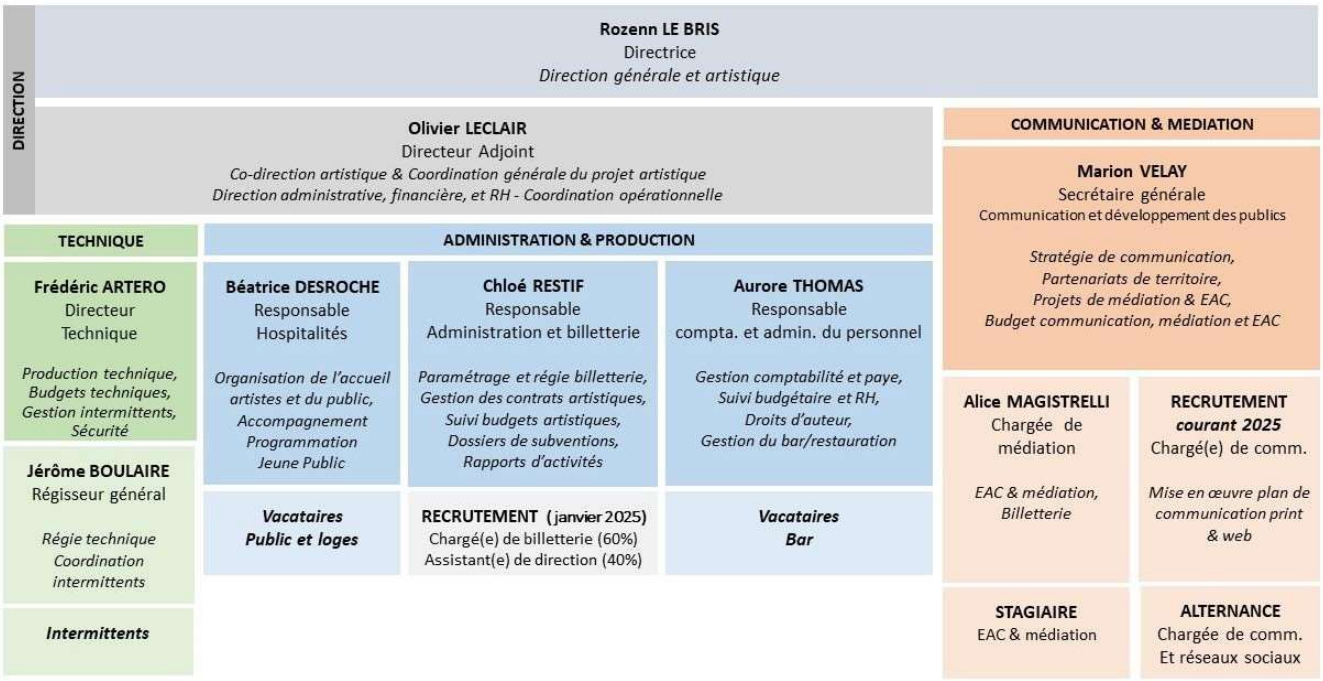
IV/ UN PROJET RESPONSABLE ET SOLIDAIRE, PORTEUR D'ATTRACTIVITÉ

Aujourd'hui, les Scènes du Golfe officient sur deux lieux et dans trois salles. Elles doublent voire triplent certaines représentations, portent un festival qui cherche à s'étendre dans l'espace public, génèrent une charge de travail importante pour une « petite équipe ». Au regard de ces éléments, il conviendra d'engager un travail d'évaluation des pratiques en sollicitant l'accompagnement de professionnels présents dans les champs RSE et RSA. Il s'agira aussi d'inscrire les droits culturels dans l'ADN du théâtre notamment en ouvrant à une plus grande diversité de propositions artistiques et en se positionnent davantage comme un lieu d'écoute et de rencontre des diversités sociales et culturelles (les Labos des Scènes).

a. Un accompagnement RH en nombre et en compétences

Pour accompagner ce nouveau projet, un nouvel organigramme est en cours de composition. Deux postes de permanents supplémentaires sont en cours de création (un.e assistant.e billetterie et direction et un.e chargé.e de communication) ce qui permettra une montée en compétences et en puissance des autres postes, accompagnée par un plan de formation adéquat. Ce développement portera l'équipe permanentes des Scènes du Golfe à 11 personnes (10,7 ETP).

La mise en place de cet organigramme dans sa totalité nécessite des espaces de travail supplémentaires. Ce dialogue est engagé dans le cadre de la renégociation des conventions de mise à disposition des locaux, avec les villes de Vannes et d'Arradon.



Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

b. Une dynamique partenariale et en réseau

Tout à la fois outil d'accueil et caisse de résonnance du territoire, les Scènes du Golfe vont renouer avec un travail en réseau pour faciliter la circulation des publics, favoriser les collaborations artistiques, asseoir leur identité et accroître leur rayonnement. Un travail de mise en confiance des différents partenaires sera le préalable à la réussite de cette dynamique nouvellement souhaitée.

À l'échelle locale et régionale, la collaboration avec le réseau Ster, récemment créé par Cinécran, sera un premier point de rencontre avec les acteurs du territoire pour penser une mutualisation des bonnes pratiques, des savoir-faire et des besoins techniques. Sous l'impulsion des Scènes du Golfe, un nouveau dialogue avec les théâtres de l'Agglomération vannetaise pourra ouvrir des perspectives de travail en réseau sur les choix de programmation et la possibilité de créer des parcours de diffusion entre les lieux concernés.

Les Scènes du Golfe confirment leur présence au festival Prom'nons Nous en affirmant leur volonté de s'adresser notamment aux 0-5 ans avec une offre en itinérance en ruralité. Elles proposent aussi l'hospitalité à un événement régional dédié au jeune public dans le cadre du rendez-vous Le Beau Dimanche en famille. Une coréalisation sera proposée en 2026 au festival Méliscènes, en 2027 à Très tôt théâtre et en 2028 au festival Marmaille.

Un premier échange avec le PCGO a été initié en juin 24, sans suite à ce jour.

Dans le cadre de la mise en place de la stratégie de médiation culturelle, nous instaurons un dialogue avec les acteurs culturels des îles du Golfe et du Ponant notamment par la création d'une résidence itinérante, dispositif *ArMor*, en coréalisation avec Etienne Chouzier, artiste complice des Scènes du Golfe.

Toujours à l'échelle régionale, l'implication d'artistes associés communs aux projets des Centres dramatiques de Lorient et de Rennes pourra faciliter certains dialogues. Nous tissons déjà des liens avec les réseaux interprofessionnels Spectacle Vivant en Bretagne et les réseaux dédiés à la scène bretonne des sonneurs et des danseurs (confédération Kenleur, fédération Sonerien). Nous envisageons aussi d'ouvrir un échange avec les réseaux Tremplin et ANCRE.

À l'échelle nationale et internationale, les Scènes du Golfe sont un membre actif d'instances de l'interprofession du spectacle vivant. Elles sont un des cinq partenaires du dispositif national *Auteurs en tandem* porté par Artcena et sont très actives aux différentes réunions thématiques mensuelles *cooprog* portées par l'Onda. Elles sont aussi déjà très présentes dans le champ des résidences dans l'accompagnement d'artistes auprès des Villas de la coopération internationales (Viva Villa, Villa Albertine, Villa Kujoyama) et des réseaux de coopération internationale (Institut français, Culture, OIF, MEAE, Cité internationale des arts). Elles sont enfin actives dans la création du RIAL / Réseau international des arts littéraires, qui réunit plus de 30 acteurs des arts déclamatoires en Europe et en Amérique du nord.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

CONTACTS

Rozenn Le Bris
Directrice
rozenn.lebris@scenesdugolfe.com
06 89 94 50 30

Olivier Leclair
Directeur adjoint
olivier.leclair@scenesdugolfe.com
06 08 14 41 15

Marion Velay
Secrétaire Générale
marion.velay@scenesdugolfe.com
02 97 01 65 91

Web : www.scenesdugolfe.com
Tel : 02 97 01 62 04

LES SCÈNES DU GOLFE
THÉÂTRES
VANNES & ARRADON
SCÈNE CONVENTIONNÉE
D'INTÉRÊT NATIONAL
ART ET CRÉATION

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Annexe I bis
Projet de territoire et d'EAC
25/26, 26/27 & 27/28

LES ORIENTATIONS DU PROJET

Tout en se positionnant comme un vecteur de partage **pluridisciplinaire** dans ses missions d'action culturelle et d'EAC, les Scènes du Golfe choisissent également de développer fortement le champ des **arts déclamatoires**, afin d'accompagner le déploiement de cette esthétique et de se positionner comme un lieu de référence et de synergie en la matière.

> Les arts déclamatoires, poétiques et sonores sont des esthétiques qui facilitent la rencontre entre les artistes, les lieux de création et de diffusion et les publics éloignés de pratiques culturelles. Ils offrent la possibilité de pratiques artistiques très diversifiées, de l'écriture au conte, en passant par le slam, la musique et toutes les urbanités.

Voici ci-dessous les orientations principales du projet de territoire et EAC des Scènes du Golfe. Cela n'exclut pas le développement d'autres projets dans d'autres domaines et vers d'autres publics, mais cela constitue l'axe principal de notre action.

Domaines artistiques

- Arts déclamatoires, sonores, poétiques et littéraires
- Musiques traditionnelles régionales/contemporaines
- Arts numériques et associés

Territoires

- Vannes, Arradon, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, Département du Morbihan

Publics

- Les enfants et les jeunes de 15 à 25 ans, sur les temps scolaires et périscolaires
- Personnes empêchées, éloignées des pratiques culturelles et en situation de handicap
- Personnes en territoires insulaires et ruraux

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

LES ACTIONS CULTURELLES

1. Les Labos des Scènes

Les Labos des Scènes sont toutes les actions entreprises à destination des partenaires du territoire et qui s'appuient sur la richesse de la programmation de saison.

I. A l'attention des partenaires du monde social : Parcours découverte "Bienvenue au spectacle"

Nous avons entamé une série de rendez-vous au cours de la Saison 24/25 avec des partenaires et acteurs sociaux du territoire afin d'appréhender leur fonctionnement, leurs problématiques et d'imaginer ensemble des actions possibles. A partir de la saison 25/26, des parcours "Bienvenue au spectacle", reposant sur la programmation de saison, seront construits avec chacun d'eux, selon leurs envies, besoins et modes de fonctionnement, en fonction des disponibilités des artistes.

Ces parcours comprennent entre 3 et 4 rendez-vous dans la saison :
- 1 ou 2 répétitions publiques / rencontres avec les artistes
- 1 spectacle (payant au tarif minima sociaux)
- et 1 visite guidée du théâtre

Ils ont pour objectifs de :
- Créer un lien de confiance entre un partenaire et les Scènes du Golfe
- Organiser/Optimiser les propositions artistiques pour en faire profiter le plus grand nombre de partenaires, en étant accessible à tous, dans un souci d'équité.
- Soutenir ces publics dans leurs démarches d'accès à la culture

Nous mettrons en place ces parcours avec 8 à 10 partenaires accompagnant des publics empêchés et éloignés (handicap, jeunes, adultes et aînés).

Exemples de structures :

Champs	**Structures**
Handicap	IME Séné (Adepei - ados, jeunes adultes)...
Adultes éloignés	CLEAS Habitat et Humanisme Café de l'Atelier - Vannes Mine de Rien Communauté d'Emmaüs…
Jeunes	Mission Locale Vannes Centres sociaux de Vannes…
Aînés	CCAS îles…

Une **billetterie solidaire** est également mise en place et 2 associations partenaires seront ciblées dès la saison 25/26, pour 2 saisons. Les spectateurs pourront donc verser des fonds

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

pour cette billetterie solidaire, qui bénéficiera aux membres d'une association partenaire. Ce sera l'occasion également de présenter l'association.

II. A l'attention des publics scolaires : Les coulisses du spectacle

En plus des 7000 scolaires accueillis chaque année sur les représentations tout public et scolaires de la saison, les Scènes du Golfe ouvrent un peu plus encore les portes des coulisses, notamment en direction des classes à option artistique (Danse, musique et théâtre) des premiers et seconds degrés. Elles s'adressent également aux élèves hors option avec :

- des répétitions publiques
- la visite du théâtre
- moments amateurs lors des événements de la saison (Fest Noz pendant Golfe Stream, avant-concert…)
- des ateliers de découverte des arts déclamatoires

Options arts Primaires	CHAM Sévigné CHAM Kerniol
Options arts Collège	CHAM / CHAD Jules Simon CHAM Saint-Exupéry CHAT Saint-Avé
Options arts Lycée	Option Théâtre Lycée Lesage Option Musique Lycée Charles de Gaulle

III. A l'attention des publics en voie de professionnalisation : les Scènes Sessions

S'appuyant sur la présence d'artistes complices, et en concertation avec les partenaires, les Scènes du Golfe proposent des master-classes à destination de jeunes adultes en voie de professionnalisation.
Intervenants pressentis : Emmanuel Noblet, Léna Paugam, Marc Alexandre Oho Bambe, Marie-Sophie Ferdane, Pierre Rigal...

IV. A l'attention du tout public :

>>> Ateliers tout public (ados/adultes) : Découverte des arts oratoires et sonores
S'appuyant sur la présence des artistes complices, une série d'ateliers proposant une découverte des arts déclamatoires et sonores (spoken word notamment) sera proposée au tout public, sans aucun pré-requis.
Ateliers de 2h, avec possibilité de faire 1 atelier uniquement, ou plusieurs
Conditions : à partir de 16 ans / Ne pas avoir une grosse pratique du théâtre (publics novices)
Intervenants pressentis : Emmanuel Noblet, Marie-Sophie Ferdane, Marc Alexandre Oho Bambe, Raphaële Lannadère, Léna Paugam
Inscription payante : 6€, dès la rentrée

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

>>> Rencontres après spectacles
Pour partager un moment à l'issue des représentations, des rencontres avec les équipes artistiques sont proposées tout au long de l'année (entre 8 et 10 par saison).

>>> Les Scènes Gourmandes
2 ou 3 fois dans la saison, le public de la soirée est convié à venir manger avant/après le spectacle, pour partager des moments conviviaux, dans l'esprit du spectacle accueilli.

>>> Avant-scène / After-show : Les Scènes ouvertes
2 ou 3 fois dans la saison, les Scènes du Golfe confieront à une association/structure partenaire amateur le soin de créer un petit concert/spectacle avant ou après la représentation.

2. Les Parcours Passerelles

Dès la saison 25/26, et de manière échelonnée, Les Scènes du Golfe mettront en place certains projets définis sur des temps plus longs, pour des pratiques plus approfondies.

25/26

>>> La Vie Poème : Projet d'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire avec Marc Alexandre Oho Bambe et une classe de lycéens.

- Découverte du spectacle de Marc Alexandre Oho Bambe lors du Grand Boucan, le 24/01/25
- Une semaine d'ateliers en janvier au lycée (27/01 au 31/01)
- Une seconde semaine d'ateliers en avril 2026 au lycée
- Restitution au lycée le 10 avril 2026

>>> Les Arènes Poétiques du Grand Boucan
Le Grand Boucan (24/01/26) se fera écho de la scène des arts déclamatoires en proposant une scène ouverte. Pour cette première édition, elle sera proposée aux enfants (avec des relais en écoles primaires, conseillers pédagogiques, inscriptions des classes volontaires, travail en autonomie…). Une catégorie tout public (ados et jeunes adultes, sur inscription) sera également proposée pour que les mots et les textes résonnent.

>>> Les Chants d'Armor
Le projet Les Chants d'Armor sera lancé, en coréalisation avec l'association des Iles du Ponant, et en concertation avec l'Inspection académique, les conseillères pédagogiques et les structures d'accompagnement des séniors (Ehpad...).
Déployé sur 5 semaines, il verra l'artiste complice et navigateur Etienne Chouzier, avec la complicité également de Raphaële Lannadère, accoster et élire domicile pour quelques semaines sur une île, avec pour objectifs de collecter les chansons des anciens, puis de les apprendre aux enfants. Ecole pressentie : en milieu rural (Argoat).

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

>>> Projet danse avec Pierre Rigal (artiste complice) et les grands élèves de Musique traditionnelle du Conservatoire pour Golfe Stream 26

26/27

Nous reconduirons les projets mis en place en 25/26 et en développerons de nouveaux en 26/27.

>>> Projet Culture-justice avec Marc Nammour
sur 1 ou 2 semaines

>>> Habiter les mondes de demain - Projet Argoat en milieu rural
Avec l'HippoCampe, scène ouverte itinérante hippomobile, conduite par Jean Lambert-wild

>>> La Fabrique de demain
La Fabrique de demain est un espace-temps de dialogue et de concertation qui propose de réunir les acteurs des champs éducatifs, sociaux et sportifs autour de la question adolescente. L'objectif est de tenter de mieux apprécier nos enjeux respectifs et de tenter de mieux dialoguer avec les 15/25 ans.

27/28

Nous reconduirons également les projets mis en place précédemment et nous aborderons plus spécifiquement la question des publics en situation de handicap à partir de la saison 27/28 :

>>> Projet Culture-Santé avec Léna Paugam
Avec IME Séné

>>> Projet danse avec Pierre Rigal (artiste complice) et l'association Kenleur pour Golfe Stream 28

SYNTHÈSE ET CALENDRIER DE MISE EN ROUTE

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Projets	Publics	2025	2026	2027	2028
Partager les Arts déclamatoires / Spoken word					
Parcours Découverte du Spoken word	Adolescents : lycéens / Centres sociaux	**24 jeunes**	**430 jeunes**	**40 jeunes**	**40 jeunes**
Master-Classes - avec artistes complices	Jeunes adultes en voie de prof.	**1 master-class**	**2 master-class**	**2 master-class**	**3 master-class**
Ateliers Découverte des arts déclamatoires	Public novice - ados-adultes		**2 ateliers**	**3 ateliers**	**4 ateliers**
Arènes poétiques du Grand Boucan	Tout public - enfants, jeunes et jeunes adultes		**2 classes**	**3 classes**	**3 classes**
La vie poème - Projet EAC en milieu scolaire	Lycéens		**1 classe (20h)**	**2 classes (40h)**	**2 classes (40h)**
Projet Culture-Justice - avec Marc Nammour	Détenus maison arrêt Vannes			**1 projet**	**1 projet**
Solidarités et Territoires					
ARMOR Chants d'Armor	Enfants primaires / Personnes âgées		**1 île / 1 clas. rurale**	**1 île / 1 clas. rurale**	**1 île / 1 clas. rurale**
ARGOAT Habiter les mondes de demain - ruralité	Personnes éloignées géographiquement			**1 commune**	**1 commune**
Billetterie solidaire	Partenaires du monde social		**2 assos**	**2 assos**	**2 assos**
La Fabrique de demain (groupe d'échanges)	Milieu pro acc les ados				
Projet Culture-Santé - avec Léna Paugam	Ados et adultes en situation de handicap				
Parcours Bienvenue au spectacle (répétitions, visites...)	Partenaires du monde social		**8 partenaires**	**10 partenaires**	**10 partenaires**
Accueil et convivialité					
Les Scènes Gourmandes	Tous spectateurs		**2 à 3 soirs**	**2 à 3 soirs**	**2 à 3 soirs**
Les P'tites Scènes (garde d'enfants)	Familles	**5 soirées**	**5 soirées**	**5 soirées**	**5 soirées**
Scènes ouvertes : Avant/After show	Pratique amateurs		**2 à 3 soirs**	**2 à 3 soirs**	**2 à 3 soirs**
Rencontres après spectacles	Tous spectateurs	**8 rencontres**	**8 rencontres**	**10 rencontres**	**10 rencontres**
Visites guidées du théâtre	Scolaires et monde social	**8 visites**	**30 visites**	**40 visites**	**50 visites**
Cultures bretonnes - Fest, électro, trad & Co					
Projet musique Golfe Stream	Elèves Conservatoire		**15 élèves**	**20 élèves**	**20 élèves**
Projet danse avec Pierre Rigal	Tout public				

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

– ANNEXE II –
MODALITÉS DE L'ÉVALUATION ET INDICATEURS

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Modes de calcul	2025	2026	2027	2028
Programmation artistique	Proposer une programmation témoignant de l'actualité de la création, en particulier des nouvelles écritures	Nombre de spectacles total		55	55	55	55
		Nombre de spectacles d'artistes complices		4	4	4	4
		Nombre de spectacles de compagnies régionales		12	12	12	12
		Nombre de représentations		95	95	95	95
		Nombre de représentations scolaires		12	12	12	12
Accès pour tous à l'offre culturelle	Augmenter la fréquentation	Fréquentation payante totale	Nombre de places vendues	42 000	42 000	42 000	42 000
		dont Fréquentation scolaire	Nombre de places vendues aux scolaires (sur et hors temps scolaire)	6 500	6 500	6 500	6 500
		Fréquentation totale	Nombre de places vendues, gratuites et exonérées	3 000	3 000	3 000	3 000
	Développer les actions d'éducation artistique et culturelle (EAC)	Nombre d'enfants et de jeunes ayant bénéficié d'une action EAC	Nombre d'enfants et de jeunes ayant bénéficié d'une action EAC *- dont "temps scolaire" et "hors temps scolaire"*	500	1 000	1 300	1 600
		Volume d'heures consacré à l'EAC en faveur des enfants et des jeunes	Nombre d'heures de transmission *- dont "temps scolaire" et "hors temps scolaire"*	40	80	100	120
		Budget EAC en faveur des enfants et des jeunes	Budget alloué à l'EAC en faveur des enfants et des jeunes	8 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €
		Tout public ayant bénéficié d'une action EAC	Nombre de tout public ayant bénéficié d'une action EAC	600	700	800	800
		Volume d'heures consacré à l'EAC en faveur du tout public	Nombre d'heures de transmission	12	18	24	24
		Budget EAC en faveur des adultes	Budget alloué à l'EAC en faveur du tout public	2 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
		Nombre de structures bénéficiaires d'actions EAC	Nombre de structures bénéficiaires d'actions EAC *- dont jeune public* *- dont publics du champ social*	14	20	22	22
	Diffuser davantage les œuvres	Nombre de représentations hors ville siège, dont celles ayant lieu dans les zones prioritaires	Nombre de représentations hors ville siège des structures *- dont celles ayant lieu dans les zones prioritaires*	15	15	15	15
		Nombre de spectacles au siège donnant lieu à plus de trois représentations	Nombre de spectacles donnant lieu à plus de trois représentations au siège sur une saison	8	9	10	10
Soutien à la création artistique	Veiller à l'importance de la création dans l'offre artistique	Nombre de productions ou productions déléguées diffusées pour la 1ère fois	Nombre de productions ou productions déléguées diffusées pour la 1ère fois	3	4	5	5
	Coproductions et résidences	Apports en coproduction	Montant des apports en coproduction et accueils en résidence	30 000 €	40 000 €	50 000 €	60 000 €
		Dont compagnies régionales	Montant des apports en coproduction et accueils en résidence de compagnies régionales	10 000 €	15 000 €	17 500 €	20 000 €
	Mise à disposition des structures	Nombre total de jours de résidence	Nombre total de jours de résidence par an	15	35	40	45
		dont compagnies régionales	Nombre total de jours de résidence par an de compagnies régionales	2	20	25	30
Situation financière	Développer les ressources propres	Taux de ressources propres	Ressources propres (recettes hors subventions) / ressources totales (%)	36%	37%	37%	37%
	Maîtriser les charges fixes	Evolution des charges fixes	(Montant des charges fixes de l'année N - montant des charges fixes de l'année N-1) / montant des charges fixes de l'année N-1	20%	3%	1%	1%

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

– ANNEXE III –
BUDGET PREVISIONNEL SUR LA DUREE DE LA CONVENTION

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

CHARGES	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	2027 prévisionnel	2028 prévisionnel
60 - Achats	**970 500 €**	**971 500 €**	**972 500 €**	**973 500 €**
Achats directement artistiques	930 000 €	930 000 €	930 000 €	930 000 €
Achats directement techniques	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Achats administratifs (inclus communication)				
Achats matières et fournitures (non ventilable)	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Autres fournitures (non ventilable)	28 000 €	29 000 €	30 000 €	31 000 €
61 - Services extérieurs	**142 000 €**	**144 000 €**	**145 000 €**	**146 000 €**
Locations	136 000 €	138 000 €	139 000 €	140 000 €
Entretien et réparation	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Assurance	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Documentation	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
62 - Autres services extérieurs	**220 000 €**	**241 000 €**	**252 000 €**	**263 000 €**
(622) Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - artistique	40 000 €	60 000 €	70 000 €	80 000 €
(622) Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - technique	24 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €
(622) Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - administratif (inclus communication)	42 500 €	42 500 €	42 500 €	42 500 €
(623) Publicité, publications, relations publiques	92 000 €	93 000 €	94 000 €	95 000 €
(624) Transports de biens et transports collectifs				
(625) Déplacements, missions et réceptions (prise en charge directe des transports individuels et hébergements)	20 500 €	20 500 €	20 500 €	20 500 €
Services bancaires, autres	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
63 - Impôts et taxes	**13 050 €**	**13 694 €**	**13 829 €**	**13 968 €**
Impôts et taxes sur rémunération	961 €	1 008 €	1 018 €	1 028 €
Autres impôts et taxes	12 089 €	12 686 €	12 811 €	12 940 €
64 - Charges de personnel	**826 950 €**	**851 306 €**	**856 171 €**	**861 032 €**
Rémunération des personnels - artistique				
Rémunération des personnels - technique	145 000 €	145 000 €	145 000 €	145 000 €
Rémunération des personnels - administratif	423 005 €	440 504 €	443 558 €	446 591 €
Charges sociales - artistique				
Charges sociales - technique	85 000 €	85 000 €	85 000 €	85 000 €
Charges sociales - administratif	173 945 €	180 802 €	182 613 €	184 441 €
Autres charges des personnels				
Défraiements (per diem et remboursements forfaitaires)				
65 - Autres charges de gestion courante	**111 600 €**	**111 600 €**	**111 600 €**	**111 600 €**
6516 - Droits d'auteur et de reproduction	111 600 €	111 600 €	111 600 €	111 600 €
Autres charges de gestion courante				
66 - Charges financières				
67 - Charges exceptionnelles	**23 500 €**	**500 €**	**500 €**	**500 €**
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	**13 900 €**	**14 900 €**	**14 900 €**	**14 900 €**
69 - Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés				
TOTAL DES CHARGES	**2 321 500 €**	**2 348 500 €**	**2 366 500 €**	**2 384 500 €**
PRODUITS	**2025 prévisionnel**	**2026 prévisionnel**	**2027 prévisionnel**	**2028 prévisionnel**
70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	**868 000 €**	**880 000 €**	**887 000 €**	**894 000 €**
Production directe, billetterie	820 000 €	830 000 €	835 000 €	840 000 €
Recettes de coréalisation	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Apports de coproduction				
Contrats de cession avec préachat				
Contrats de cession ultérieurs				
Vente de prestations EAC / action culturelle				
Vente de formations				
Autres ventes et prestations	28 000 €	30 000 €	32 000 €	34 000 €
73 - Dotations et produits de tarification				
74 - TOTAL des subventions d'exploitation	**1 428 100 €**	**1 440 800 €**	**1 446 800 €**	**1 452 800 €**
Subventions de fonctionnement	**1 417 000 €**	**1 417 800 €**	**1 417 800 €**	**1 417 800 €**
Ministère de la Culture - ADSV (conventionnement)				
Ministère de la Culture autre(s) subvention(s) (DRAC, DGCA, autre direction centrale, préciser)	135 000 €	135 000 €	135 000 €	135 000 €
Autres services de l'Etat (préciser ci-dessous)				

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Conseil(s) régional(aux) (préciser ligne ci-dessous)	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €
Région Bretagne				
Conseil(s) départemental(aux) (préciser ci-dessous)	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Département du Morbihan				
Commune(s) et EPCI (préciser ci-dessous)				
Ville de Vannes	970 000 €	970 000 €	970 000 €	970 000 €
Golfe du morbihan Vannes Agglomération	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Commune d'Arradon	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Autres Festival Promnons nous	2 000 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €
Festival Prom'nons nous				
Subventions de projet	**8 100 €**	**20 000 €**	**25 000 €**	**30 000 €**
Ministère de la Culture - ADSV (aide au projet)				
Ministère de la Culture autre(s) subvention(s) de projet (DRAC, DGCA, autre direction centrale, préciser ci-dessous)	5 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Projets EAC				
Autres services de l'Etat (préciser ci-dessous)				
Conseil(s) régional(aux) (préciser ci-dessous)				
Conseil(s) départemental(aux) (préciser ci-dessous)				
Commune(s) et EPCI (préciser ci-dessous)				
Autre : Institut français / ONDA	3 100 €	10 000 €	15 000 €	20 000 €
Autres aides	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**
Autres établissements publics (préciser ci-dessous)				
Organismes sociaux (CAF, etc. préciser ci-dessous) :				
Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)				
L'agence de services et de paiement (emplois aidés)				
FONPEPS				
Aides privées (fondation, **hors mécénat**)				
OGC et autres organismes professionnels	**3 000 €**	**3 000 €**	**4 000 €**	**5 000 €**
ADAMI				
SACD				
SACEM				
SPEDIDAM				
SCPP ou SPPF				
CNM	3 000 €	3 000 €	4 000 €	5 000 €
75 - Autres produits de gestion courante	**22 700 €**	**25 000 €**	**30 000 €**	**35 000 €**
751 - redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
756 - Cotisations				
758 - Dons manuels - Mécénat	22 700 €	25 000 €	30 000 €	35 000 €
76 - Produits financiers				
77 - Produits exceptionnels	2 700 €	2 700 €	2 700 €	2 700 €
78 - Reprises sur amortissements et provisions				
79 - Transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS	**2 321 500 €**	**2 348 500 €**	**2 366 500 €**	**2 384 500 €**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	2027 prévisionnel	2028 prévisionnel
86 - Emplois des contributions volontaires en nature (valorisation équ. Charges)				
860 - Secours en nature				
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services				
862 - Prestations				
864 - Personnel bénévole				
87 - Contributions volontaires en nature (valorisation équ. Produits)				
870 - Bénévolat				
871 - Prestations en nature				
875 - Dons en nature				
TOTAL	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**

Rappel : les contributions volontaires en nature doivent être équilibrées (86 = 87)

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

	BP 2025	BP 2026	BP 2027
DEPENSES	**2,321,500.00 €**	**2,348,500.00 €**	**2,366,500.00 €**
Artistique	**1,091,600.00 €**	**1,111,600.00 €**	**1,121,600.00 €**
Programmation artistique	940,000.00 €	940,000.00 €	940,000.00 €
Droits d'auteur	111,600.00 €	111,600.00 €	111,600.00 €
Résidences / Coproductions	30,000.00 €	40,000.00 €	50,000.00 €
Projets de territoire	10,000.00 €	20,000.00 €	20,000.00 €
Masse salariale	**840,000.00 €**	**865,000.00 €**	**870,000.00 €**
Salaires et charges permanents	550,000.00 €	574,400.00 €	578,794.00 €
Salaires et charges Intermittents	230,000.00 €	230,000.00 €	230,000.00 €
Salaires et charges vacataires	60,000.00 €	60,600.00 €	61,206.00 €
Technique	**170,000.00 €**	**172,000.00 €**	**173,000.00 €**
Achat / Location de matériel	146,000.00 €	148,000.00 €	149,000.00 €
Sécurité	21,000.00 €	21,000.00 €	21,000.00 €
Entretien / maintenance	3,000.00 €	3,000.00 €	3,000.00 €
Communication et accueil public	**133,000.00 €**	**135,000.00 €**	**137,000.00 €**
Communication	94,000.00 €	95,000.00 €	96,000.00 €
Billetterie	21,000.00 €	21,000.00 €	21,000.00 €
Bar / restauration	18,000.00 €	19,000.00 €	20,000.00 €
Fonctionnement	**86,900.00 €**	**64,900.00 €**	**64,900.00 €**
Administratif	29,500.00 €	29,500.00 €	29,500.00 €
Reprise déficit N-1	23,000.00 €		
Missions / réceptions	20,500.00 €	20,500.00 €	20,500.00 €
Dotation amortissements	13,900.00 €	14,900.00 €	14,900.00 €
RECETTES	**2,321,500.00 €**	**2,348,500.00 €**	**2,366,500.00 €**
Participations	**1,170,000.00 €**	**1,170,000.00 €**	**1,170,000.00 €**
Ville de Vannes	970,000.00 €	970,000.00 €	970,000.00 €
Commune d'Arradon	100,000.00 €	100,000.00 €	100,000.00 €
GMVA	100,000.00 €	100,000.00 €	100,000.00 €
Recettes propres	**893,400.00 €**	**907,700.00 €**	**919,700.00 €**
Billetterie	820,000.00 €	830,000.00 €	835,000.00 €
Bar / restauration	28,000.00 €	30,000.00 €	32,000.00 €
Mécénat	22,700.00 €	25,000.00 €	30,000.00 €
Coréalisations	20,000.00 €	20,000.00 €	20,000.00 €
Autres	2,700.00 €	2,700.00 €	2,700.00 €
Subventions	**258,100.00 €**	**270,800.00 €**	**276,800.00 €**
DRAC Bretagne	135,000.00 €	135,000.00 €	135,000.00 €
Région Bretagne	60,000.00 €	60,000.00 €	60,000.00 €
Département du Morbihan	50,000.00 €	50,000.00 €	50,000.00 €
Autres	11,100.00 €	23,000.00 €	29,000.00 €
Prom'nons Nous	2,000.00 €	2,800.00 €	2,800.00 €

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

BP 2028
2,384,500.00 €
1,131,600.00 €
940,000.00 €
111,600.00 €
60,000.00 €
20,000.00 €
875,000.00 €
583,182.00 €
230,000.00 €
61,818.00 €
174,000.00 €
150,000.00 €
21,000.00 €
3,000.00 €
139,000.00 €
97,000.00 €
21,000.00 €
21,000.00 €
64,900.00 €
29,500.00 €
20,500.00 €
14,900.00 €
2,384,500.00 €
1,170,000.00 €
970,000.00 €
100,000.00 €
100,000.00 €
931,700.00 €
840,000.00 €
34,000.00 €
35,000.00 €
20,000.00 €
2,700.00 €
282,800.00 €
135,000.00 €
60,000.00 €
50,000.00 €
35,000.00 €
2,800.00 €

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

– ANNEXE IV –

Plan d'action relatif à la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS)

L'EPCC scènes du Golfe vise à créer un environnement sûr et respectueux pour tous, en mettant l'accent sur la prévention, la formation, et l'accompagnement des victimes.

Scènes du Golfe s'engage à mettre en œuvre les 5 engagements prévus dans le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) proposé par le ministère de la Culture aux professionnels du secteur culturel et rappelé ci-dessous :

- se conformer aux obligations légales en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement et les violences à caractère sexiste et sexuel ;
- former dès 2022 les dirigeants et principaux cadres de la structure, les responsables RH et les personnes référentes en charge des VHSS ;
- sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques ;
- créer un dispositif de signalement efficace et traitant traiter chaque signalement reçu ;
- mettre en place un suivi et une évaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS.

En 2023, l'EPCC Scènes du Golfe s'est doté d'un guide de prévention des violences sexistes et sexuelles et d'une charte de bonne conduite. Ces deux documents sont envoyés aux personnels permanents administratifs, aux intermittents techniques et aux vacataires en charge de l'accueil public à leur embauche. ils sont par ailleurs affichés dans les bureaux administratifs, dans les coulisses techniques, dans les loges artistes du Palais des Arts de Vannes et de la Lucarne d'Arradon. Des référents VHSS ont été désignés.

L'EPCC Scènes du Golfe, accompagné par un prestataire extérieur en charge du RSE, s'engage à poursuivre cette politique de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuelles sur la période 2025-2028 en s'engageant à:

- faire signer la charte de bonne conduite à tous les employés, artistes, et partenaires, s'engageant à respecter une politique de tolérance zéro envers les VHSS;
- former les dirigeants et principaux cadres de la structure, les responsables RH et les personnes référentes en charge des VHSS ;
- mettre en place des sessions de formation obligatoires pour tous les employés permanents et non permanents sur la reconnaissance et la prévention des VHSS, les droits des victimes et les procédures de signalement ;
- mettre en place un suivi et une évaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS. et définir des indicateurs de performance pour suivre l'évolution des VHSS au sein de la structure (nombre de signalements, taux de résolution des situations, etc.);
- adhérer et collaborer avec des associations locales spécialisées dans l'accompagnement des victimes de VHSS pour bénéficier de leur expertise et de leurs ressources.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

– ANNEXE V –
CACTE – Cadre contractuel de transformation écologique

Les acteurs qui défissent le champ de la culture, doivent jouer un rôle essentiel dans la sensibilisation aux enjeux écologiques et dans la promotion de comportements durables. Le spectacle vivant offre une plateforme unique pour réfléchir, discuter et agir face à la crise environnementale.
Le projet artistique et culturel des Scènes du Golfe s'inscrit dans deux théâtres, Le Palais des Arts à Vannes et La Lucarne à Arradon, et l'EPCC conventionne avec ces mêmes collectives pour proposer en mutualisation une saison culturelle annuelle. Ce modèle insolite dans le paysage national, positionne les Scènes du Golfe comme un acteur innovant dans la relation traditionnelle aux théâtres comme lieu à usage unique, et dans sa relation aux enjeux environnementaux et sociétaux.
Pour mieux apprécier ce modèle, nous engagerons les Scènes du Golfe dans une démarche RSO qui devra intégrer une réflexion globale et prioritaire à l'adresse de l'équipe (permanente et intermittente), et des publics dans un souci de favoriser l'inclusion des bonnes pratiques.

Les Scènes du Golfe s'engagent à:

- Présenter un plan d'action pluriannuel qui sera défini à l'issu d'un premier travail en RSO avec un professionnel dédié et la réalisation d'une fresque du climat.
- Former l'équipe des permanents et non permanents aux enjeux de la transformation écologique et associer le Bureau des acclimatations.
- Définir une méthode de travail permettant d'associer l'ensemble de l'équipe à la démarche et désigner 1 référent pour les membres permanents et non permanents ayant un niveau de responsabilité élevé.
- Prévoir des actions d'information et de sensibilisation notamment lors des séminaires annuels pour les équipes.
- Construire des partenariats de territoires notamment avec l'Université de Bretagne Sud et sa licence Lettre et transaction écologique et sociétale.

Engagement numéro 1 – Mobilité durable des publics et des usagers.

- Déployer une stratégie de mobilité durable des publics en préconisant aux collectivités une étude des mobilités des publics, et en proposant une politique tarifaire incitative sur présentations de justificatifs de transports à basses émissions.
- Optimiser les taux d'occupation des véhicules à la fois à l'adresse des publics mais aussi des membres de l'équipe qui travaillent sur deux lieux.
- Agir sur la demande de transport des publics notamment en construisant un politique EAC qui favorisent les interventions dans les établissements scolaires.

Engagement numéro 2 – Alimentation responsable (bar des Scènes du Golfe et repas/catering des équipes artistiques accueillies)

- Organiser la transition vers une alimentation durable en informant et sensibilisant les membres de l'équipe permanente et vacataire, les équipes artistiques et les publics, en définissant une charte des achats responsables.
- Diversifier les sources de protéines en proposant systématiquement une alternative végétarienne ou végétalienne et en réduisant la part des produits carnés dans l'alimentation proposée.
- Intégrer les critères environnementaux dans le choix des produits et des prestataires en privilégiant les produits locaux et de saison, bio et/ou issus du commerce équitable, en

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

identifiant les prestataires les mieux disant d'un point de vue environnemental et en faisant le choix de producteurs labellisés.

- Eviter le gaspillage alimentaire en adaptant les quantités, en organisant le don de produits non consommés, en privilégiant les produits moins périssables.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

VU le règlement de l'Union Européenne n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;

VU le régime cadre exempté de notification N°SA.111666 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

VU la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

VU la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

VU le décret n° 2025-135 du 14 février 2025 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 au titre de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU le décret n° 2017-926 du 9 mai 2017 relatif à la transmission de données relatives aux spectacles organisés par les entrepreneurs de spectacles vivants ;

VU le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et sécurité Ouest, préfet d'Ille et Vilaine ;

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

VU le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) du ministère de la Culture dans le spectacle vivant présenté le 25 novembre 2021 et dans les arts visuels le 5 janvier 2023 ;

VU le guide d'orientation et d'inspiration pour la transition écologique du ministère de la Culture ;

VU le cadre d'actions et de coopération pour la transformation écologique établi, pour le secteur de la création, par le ministère de la Culture ;

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

FUR HA FOLL – LE LOGELLOU

ANNÉES 2025 – 2026 – 2027

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Entre d'une part :

- **L'État** (ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne), représenté par Monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN, Préfet de Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine ;

- **La Région Bretagne,** représentée par son Président, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, et signataire, agissant en vertu de la délibération n°25_0302_05 de la Commission permanente du Conseil régional de Bretagne en date du 7 juillet 2025 ;

- **Le Département des Côtes d'Armor**, représenté par son Président, Monsieur Christian COAIL, et signataire, agissant en vertu de la délibération n° CP-_____ de la Commission permanente du Conseil départemental du _____;

- **Lannion Trégor Communauté**, représenté par son Président, Monsieur Gervais EGAULT, et signataire, agissant en vertu de la délibération n°_____ du Bureau exécutif du 17/06/2025 ;

Désignés ensemble sous le terme « les partenaires publics »

Et d'autre part :

L'association FUR HA FOLL régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé, 2 Penn Krech, 22710 PENVENAN, représentée par la présidente Madame Rozenn NICOL, dûment mandatée,
N° SIRET : 482 390 242 00014
Licences : 1- PLATESV-R-2020-012470 ; 2- PLATESV-R-2020-012244 ; 3- PLATESV-R-2020-012245.

et ci-après désigné « le bénéficiaire »

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Considérant les objectifs de la politique culturelle de l'Etat dans le champ de la création

Service déconcentré du ministère de la Culture en région, la DRAC Bretagne met en œuvre la politique de l'État sur le territoire régional en concertation avec les collectivités territoriales.
A ce titre, elle veille à étudier, protéger, restaurer, valoriser les patrimoines. Elle s'attache à soutenir la création artistique et les lieux qui la portent sur l'ensemble du territoire régional. Elle met en œuvre une politique active d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie et appuie les collectivités territoriales dans la mise en œuvre ou le développement de politiques culturelles locales ambitieuses. Soucieuse du maillage culturel régional, elle vise l'équité territoriale.

Les ateliers de fabrique artistique répondent à plusieurs objectifs : une présence artistique articulée avec la mise en œuvre d'actions culturelles en direction des habitants du territoire, le croisement des disciplines et des pratiques artistiques prenant en compte l'évolution des pratiques culturelles de toutes les générations, mais aussi une attention particulière aux espaces de convivialité et d'échanges, l'engagement culturel et territorial en termes de structuration professionnelle et économique du secteur, la transmission de la culture musicale, l'éducation artistique et l'action culturelle en direction des publics. Le ministère de la Culture reconnaît dans le dispositif « Atelier de fabrique artistique » une vitalité artistique sur les territoires ruraux.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

L'État accorde une attention particulière à l'éducation artistique et culturelle, priorité du ministère de la Culture en référence à l'arrêté du 1er juillet 2015 relatif au parcours d'éducation artistique et culturelle et à la circulaire n°2013-073 du 3 mai 2013 co-signée par les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale.
Dans ce cadre, le ministère de la Culture – DRAC Bretagne développe, en partenariat avec les collectivités territoriales, des politiques structurantes autour de structures culturelles qu'ils soutiennent conjointement. À travers les missions d'intérêt général qu'elles assument, ces structures contribuent au renouvellement artistique et à la vie culturelle des territoires, dans un cadre concerté d'aménagement du territoire.

Par ailleurs, le ministère de la Culture, première administration à obtenir les deux labels *Égalité et diversité* à l'automne 2017, est attentif à l'engagement des structures labellisées ou conventionnées dans une démarche volontariste visant à prévenir toute forme de discrimination et à promouvoir la diversité et l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.
Les ateliers de fabrique artistique, dans l'exercice de leurs missions, doivent veiller, au travers des œuvres présentées comme des artistes accompagnés, aux objectifs de parité et de diversité. En 2022, l'Etat met en œuvre un plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) dans le spectacle vivant qui conditionne le versement des aides apportées par le ministère de la Culture au respect par la structure bénéficiaire de 5 engagements, précisés en **annexe IV**.

Dans un contexte global de nécessaire transition vers des modèles plus vertueux en matière de développement durable, l'atelier de fabrique artistique devra s'inscrire dans une démarche de responsabilité environnementale avec des actions éco-responsables (mobilités, usage du numérique, gestion du lieu de diffusion, etc…) favorisant une réduction de l'impact carbone, sobres en matière de consommation de ressources et préservant la biodiversité.

Considérant les objectifs de la politique culturelle de la Région Bretagne

Dans le respect des droits culturels, la Région Bretagne, dans le cadre de sa politique culturelle, s'est fixée pour objectifs de :

- Cultiver la pluralité artistique et la diversité culturelle
- Favoriser la participation des personnes à la vie culturelle sur tout le territoire
- Stimuler la transmission, renforcer la structuration professionnelle et accompagner l'écosystème dans les transitions

Dans ce cadre, la Région accompagne les structures de création et de diffusion qui valorisent la création artistique tout en menant un projet pérenne d'action culturelle et d'éducation artistique et culturelle, qui favorisent la rencontre des artistes et des habitant.e.s et qui accompagnent des artistes dans la réalisation de leurs projets. L'enjeu de la rencontre avec les habitants constitue un axe central des projets soutenus. Les structures accompagnées veilleront ainsi à s'adresser à l'ensemble des habitants.e.s, de toutes origines, de tous âges et de toutes conditions sociales, au plus près de leurs lieux de vie. La collectivité sera particulièrement attentive aux actions en direction des personnes en situation de grande précarité et des personnes vivant dans les quartiers politique de la ville.

À ce titre, la Région reconnaît et soutient le projet artistique et culturel de l'association Fur ha foll au Logelloù avec un intérêt particulier pour les points suivants :

- L'accompagnement de projets artistiques, notamment portés par des équipes artistiques bretonnes, par le biais d'apport de moyens en coproduction, et leur inscription au sein des réseaux de diffusion au niveau régional et national.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

- L'animation d'un projet d'éducation artistique et culturelle sur le territoire en appui sur les équipes artistiques accompagnées par le lieu.
- La mise en œuvre concrète des droits culturels dans toutes les dimensions du projet et particulièrement à l'endroit de la relation avec les habitants.
- Les actions visant à favoriser l'égalité femmes – hommes et la transition environnementale.

La Région Bretagne, soucieuse du respect de l'égalité entre les femmes et les hommes conditionne son soutien à un strict respect des obligations légales en matière d'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes et demande à chaque opérateur de se fixer des objectifs visant la parité dans les soutiens en production et la programmation, et de mettre en place des indicateurs sexués permettant d'évaluer l'évolution de la situation.
Elle sera également attentive à toute initiative permettant de contribuer à cette finalité (mise en place de protocole de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, formation des équipes et bénévoles, organisation de journées thématiques, débats, conférences, expositions, projections, spectacles) et à ce que la gouvernance de la structure prenne en compte cette dimension.

En matière de transition environnementale, il est demandé à chaque opérateur de former tout ou partie de ses équipes sur le sujet et de se donner des objectifs mesurables pour limiter ou réduire son impact carbone et s'inscrire dans une démarche de responsabilité environnementale à l'horizon de la fin de la présente convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (réalisation de bilans carbone et toutes actions visant à faire évoluer ses pratiques vers plus d'éco-responsabilité).

Considérant les objectifs de la politique culturelle du Département des Côtes d'Armor

Le Département des Côtes d'Armor, à travers sa politique culturelle, intervient dans de nombreuses disciplines et pratiques artistiques et culturelles, dans le champ du patrimoine matériel et immatériel ainsi que dans celui de la lecture publique ou de la collecte et de la conservation des archives. Ces interventions sont réalisées auprès de multiples acteurs, en assurant aussi un rôle d'animateur et de facilitateur. La collectivité départementale affirme sa volonté de mettre la Culture au cœur des territoires et d'en faire un levier à part entière de développement local et d'émancipation.

Le Département affirme que son ambition est de promouvoir la culture pour toutes et tous. Pour faire de cette ambition une réalité, Le Département développe ses actions sur 4 axes stratégiques et 3 principes permanents.

L'ensemble des politiques culturelles ont vocation à concourir à cette ambition d'une culture accessible à toutes et tous. Pour ce faire, le Département pourra s'appuyer sur un riche vivier d'acteurs culturels qui créent et diffusent une offre culturelle exceptionnelle, mais aussi sur des réseaux de lecture publique en consolidation, ainsi que sur des acteurs du matrimoine et du patrimoine matériel et immatériel.

Les priorités du mandat s'articulent autour de quatre axes stratégiques et se fondent sur 3 principes permanents, transversaux à l'ensemble des politiques départementales.

Axes stratégiques :

1. Promouvoir et renforcer l'accessibilité de toutes et de tous partout sur le territoire costarmoricain, avec une attention particulière aux publics éloignés (habitants des zones rurales, des quartiers politique de la ville, les personnes en situation de handicap, les enfants confiés, les personnes âgées isolées et plus généralement toutes les personnes pour lesquelles l'accès à la culture est compliqué).
2. Affirmer la nécessité de la coopération territoriale, afin de partager les constats, les forces, les faiblesses et les besoins, de renforcer les synergies afin de permettre aux différents territoires de se structurer dans une logique de complémentarité et de solidarité.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

3. Permettre une diversité des propositions culturelles, afin que toutes les costarmoricaines et tous les costarmoricains puissent bénéficier de propositions adaptées à leurs envies.
4. Favoriser la préservation, la connaissance et la transmission du matrimoine et du patrimoine matériel et immatériel costarmoricain.

Principes permanents :

1. Accompagner la transition écologique des acteurs de la culture, préserver les espaces naturels et renforcer les liens entre nature et culture.
2. Permettre une égalité réelle entre Femmes et Hommes et lutter contre les violences sexistes et sexuelles.
3. Permettre une participation réelle des habitantes et des habitants en affirmant la nécessité de la prise en compte des droits culturels.

Par conséquent, le Département des Côtes d'Armor soutient l'association *Fur Ha Foll* dans la mise en œuvre d'un projet et des actions dans et hors les murs de son centre de création musicale *Le Logelloù* tels que :

- La création et la production artistique.
- La transmission.
- La diffusion à l'échelle départementale.
- Les ressources, les conseils et l'accompagnement artistique.
- La recherche et le développement en lien avec la création.

Considérant les objectifs de la politique culturelle de Lannion Trégor Communauté

L'intérêt communautaire en matière culturelle est défini de la façon suivante (délibération du conseil communautaire du 11 décembre 2018) :

- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements et services culturels d'intérêt communautaire
- Soutien aux associations, actions, manifestations et événements culturels d'intérêt communautaire

De fait, Lannion-Trégor Communauté a structuré progressivement ses compétences en matière culturelle autour de plusieurs thématiques :

- Le spectacle vivant (transfert du Carré magique en 2005, puis définition d'un cadre d'intervention en faveur des structures et manifestations culturelles et gestion du Théâtre de l'Arche et du centre culturel Le Sillon depuis 2017)
- L'enseignement musical (prise de compétence en 2016)
- La culture scientifique et technique (transfert de l'Aquarium de Trégastel en 2013, participation au syndicat mixte du Planétarium de Bretagne)
- Le patrimoine matériel et immatériel (labellisation au titre de « Pays d'art et d'histoire » en 2022)
- Les arts plastiques (gestion de la Galerie du Dourven à partir de 2019)

Dans son projet de territoire « Cap 2040 », Lannion-Trégor Communauté a identifié deux objectifs prioritaires :

- Soutenir les singularités artistiques et culturelles du territoire par l'aide aux opérateurs culturels qui déploient une offre tout au long de l'année
- Transmettre et partager les arts, la culture et le patrimoine par le soutien aux actions d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie

Enfin, le Pacte de développement culturel signé avec l'Etat, la Région et le Département en 2023 vise à accompagner la communauté d'agglomération dans la définition de sa politique en faveur de l'éducation artistique et culturelle.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

En complémentarité avec les politiques culturelles portées par le Département, la Région et l'Etat, l'action de Lannion-Trégor Communauté est donc résolument tournée vers la diffusion, l'action culturelle et les publics.

Considérant que le bénéficiaire, le Logelloù – Fur ha foll, atelier de fabrique artistique,

Considérant le projet artistique et culturel initié et conçu par le bénéficiaire, conforme à son objet statutaire ;

Considérant que le projet artistique et culturel initié et conçu le bénéficiaire participe des politiques et des engagements précisés par les partenaires publics ;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre le bénéficiaire et les partenaires publics pour la mise œuvre du projet artistique et culturel du bénéficiaire, de définir les modalités de financement, les relations avec les partenaires institutionnels, les conditions de suivi et d'évaluation.

Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet artistique et culturel conforme à son objet statutaire dans le cadre de son projet global d'intérêt général.

La présente convention fixe :
- la mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel
- les modalités de financement et les relations avec ses partenaires institutionnels
- les conditions de suivi et d'évaluation du projet

ARTICLE 2 – MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

Le projet artistique et culturel 2025-2027repose sur les axes suivants :
- le renforcement du soutien des artistes accueillis en résidence ;
- la politique de commandes d'œuvres ;
- La poursuite de l'action artistique et des projets de territoire ;
- la diffusion des œuvres sur le territoire
- la consolidation et l'élargissement du travail en réseau (breton et national)
- le renforcement et la pérennisation de l'équipe

La présentation détaillée du projet figure en **annexe I**.

ARTICLE 3 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de **3 ans, soit de 2025 à 2027, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027.**

ARTICLE 4 – CONDITIONS ET DÉTERMINATION DU COÛT DU PROJET

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

4.1. Le coût total du projet artistique et culturel est évalué à **230 229 €** pour l'année 2025 conformément aux budgets prévisionnels figurant en **annexe III** et aux règles définies à l'article 4.3 ci-dessous.

4.2. Les coûts annuels admissibles du projet artistique et culturel sont fixés en **annexe III** à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet artistique et culturel.

4.3. Les coûts qui peuvent être pris en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet artistique et culturel et notamment :

- Tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet artistique et culturel qui :
  - respectent les conditions des 4. et 5. de l'article 53 du règlement (UE) n° 651/2014, telles que listées en **annexe III** ;
  - sont liés à l'objet du projet artistique et culturel et sont évalués en **annexe II** ;
  - sont nécessaires à la réalisation du projet artistique et culturel ;
  - sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
  - sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet artistique et culturel ;
  - sont dépensés par le bénéficiaire ;
  - sont identifiables et contrôlables.

- Et le cas échéant, les coûts indirects, ou « frais de structure », éligibles sur la base d'un forfait du montant total des coûts directs éligibles.

4.4. Lors de la mise en œuvre du projet artistique et culturel, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible mentionné à l'article 4.1.

Le bénéficiaire notifie ces modifications aux partenaires publics par écrit dès qu'elles sont évaluées et en tout état de cause avant le 1er juillet de l'année en cours.

4.5. Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable constaté dans le compte rendu financier prévu à l'article 6. Cet excédent ne peut être supérieur à 50 % du total des coûts annuels éligibles du projet artistique et culturel effectivement supportés.

ARTICLE 5 – MODALITÉ DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Pour permettre la mise en œuvre du projet porté par le bénéficiaire, les partenaires publics signataires de la présente convention s'engagent à contribuer pour la période concernée à son financement par le biais de subventions, dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire.

La détermination et les modalités de versement des contributions financières des partenaires publics sont fixées de façon bilatérale chaque année dans le cadre de conventions financières conclues entre la structure et chacun des signataires des présentes.

La contribution des partenaires publics est une aide au fonctionnement, détaillée à l'**annexe III** de la présente convention et prendra la forme d'une subvention.
Les partenaires publics n'en attendent aucune contrepartie directe.

5.1. Pour l'année 2025, les montants des subventions dédiées au projet global sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

- une subvention d'un montant de **32 000 €** (trente-deux mille euros), équivalent à 11,42 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles est accordée au bénéficiaire par **l'État** ;
- une subvention d'un montant de **33 000**€ (trente-trois mille euros), équivalent à 11,78 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles est accordée au bénéficiaire par **la Région Bretagne** (sous réserve du vote de la commission permanente);
- une subvention d'un montant de **36 100 €** (trente-six mille cent euros), équivalent à 12,88 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles est accordée au bénéficiaire par **le Département des Côtes d'Armor** ;
- une subvention d'un montant de **22 000 €** (vingt-deux mille euros), équivalent à 7,85 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles est accordée au bénéficiaire par **Lannion Trégor Communauté**.

5.2. Pour chaque exercice budgétaire, le bénéficiaire adressera une demande de subvention assortie d'un budget prévisionnel ainsi qu'un bilan annuel aux partenaires publics signataires de la présente convention.
Après examen et validation de la demande de subvention, une convention financière annuelle sera établie entre le bénéficiaire et chacun des partenaires publics.
Cette convention financière précisera le montant du concours financier et les modalités de la subvention versée pour l'année budgétaire en cours.

5.3. L'engagement des contributions financières des partenaires signataires mentionnées aux articles 5.1 et 5.2 ne sont applicables que sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- Le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1, 2 et 6 ;
- L'inscription des crédits de paiement en loi de finances et l'adoption des budgets opérationnels de programme par le préfet de la région Bretagne après consultation du comité de l'administration régionale pour l'État ;
- Le vote des crédits, ou la délibération des assemblées délibérantes, des collectivités territoriales et de l'établissement public de coopération intercommunale.

Les budgets prévisionnels figurant en **annexe III** n'engagent donc pas les collectivités territoriales ni l'État.

ARTICLE 6 – JUSTIFICATIFS ET OBLIGATIONS COMPTABLES

Le bénéficiaire adoptera un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général et au guide comptable professionnel des entreprises du spectacle et tiendra une comptabilité rigoureuse (registres, livres, pièces justificatives).

Outre les documents exigés dans le cahier des missions et des charges le bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- Le compte rendu financier de l'action, qui retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues à la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet comprenant les éléments mentionnés à l'**annexe II** et définis d'un commun accord entre les partenaires publics et le bénéficiaire. Ces documents sont signés par le président ou toute personne habilitée ;
- Les comptes annuels et, en cas d'obligation législative ou réglementaire, le rapport du commissaire aux comptes à chacun des partenaires financeurs, dans le mois suivant leur approbation par son assemblée générale et, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;
- Le bilan, le compte de résultat et les annexes devront être établis conformément aux modèles prévus par l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec leurs administrations ;
- Le rapport d'activité ;

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

– Un bilan annuel des actions et dispositifs mis en place en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) conformément aux engagements pris par le bénéficiaire dans le cadre de son plan d'action, annexé à la présente convention ;
– Un état du personnel employé dans l'année distinguant, suivant les trois fonctions artistes / administratifs / techniciens, le personnel sur emploi durable (entendu au sens des contrats à durée indéterminée et des contrats à durée déterminée d'une durée consécutive de neuf mois au moins) et le personnel occasionnel. Cet état est exprimé en équivalents temps plein, et également en nombre de personnes pour les occasionnels. Il comporte un volet spécifique à l'application de la parité ;
– Les montants des cinq rémunérations les plus élevées versées par le bénéficiaire dans l'année civile antérieure ;
– Tout autre document mentionné dans les conventions financières annuelles bilatérales ;
– Le bénéficiaire communiquera à chacun des partenaires financeurs, dans les trois mois suivant la notification de la présente convention, le nom et les coordonnées du responsable chargé de certifier les comptes ;
– Le bénéficiaire s'engage à remplir toutes ses obligations à l'égard des organismes fiscaux et sociaux et à respecter les dispositions législatives et réglementaires concernant son personnel.

ARTICLE 7 – AUTRES ENGAGEMENTS

7.1. Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires publics de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

7.2. Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires publics de tout problème administratif, technique, artistique, de gouvernance, de ressources humaines pouvant mettre en danger la structure.

7.3. En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe les partenaires publics sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

7.4. Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible l'identité visuelle des partenaires publics sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention.

7.5. Le bénéficiaire déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission Européenne.

7.6. Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) en :

- se conformant aux obligations légales en matière de prévention contre le harcèlement et les violences à caractère sexuel ;
- formant les cadres de la structure et les personnes référentes ;
- sensibilisant formellement les équipes et organisant la prévention des risques ;
- créant un dispositif interne et signalement efficace et traitant chaque signalement reçu ;
- mettant en place un suivi et une évaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS.

7.7. Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre l'engagement méthodologique du CACTÉ, dès sa première année, en structurant sa démarche, déterminant ses priorités et modalités d'intervention. Au terme de cette première année, le choix de 2 engagements thématiques minimum devra être réalisé en dialogue avec les partenaires financiers signataires de la présente convention. La structure doit, pour chacun des engagements choisis, mobiliser les différents leviers mentionnés et faire état, en fin de convention des actions réalisées dans ce but.
Liste des engagements thématiques envisagés :

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Engagement N° 1 : Alimentation responsable
Engagement N° 2 : circulation des professionnels et des œuvres

Les engagements pris par le bénéficiaire sont formalisés dans un plan d'action annexé à la présente convention. Le bénéficiaire s'engage à transmettre un bilan annuel de la réalisation de ces actions, dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente convention.

7.8. Le bénéficiaire, détenteur d'un récépissé de déclaration d'entrepreneur de spectacles vivants valant licence en application de l'article L. 7122-3 du code du travail et responsable de la billetterie de tout ou partie de ses spectacles, met à disposition des partenaires publics les informations de billetterie, grâce à l'outil de remontée SIBIL (système d'information billetterie), dans les conditions prévues par l'article 48 de la loi du 7 juillet 2016 et le décret du 9 mai 2017 précités. Le versement de toute aide du ministère de la Culture est conditionné à la déclaration des données de billetterie dans SIBIL, qui est une obligation depuis le 1er avril 2020.

ARTICLE 8 - MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

8.1. L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre d'un comité de suivi / comité d'orientation. Il est composé de la direction et des représentants des partenaires publics.
Chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention, il examine en particulier :

- La mise en œuvre progressive des objectifs définis à l'**annexe II** de la présente convention ;
- L'état d'exécution du budget de l'année en cours et l'élaboration du budget prévisionnel pour l'exercice suivant ;
- La réalisation du programme d'action de l'année venant de s'achever, ainsi que les orientations de l'année à venir ;
- Le bilan financier de l'année écoulée, et les comptes consolidés du bénéficiaire.

8.2. L'évaluation porte sur la réalisation du projet artistique et culturel. Les partenaires publics procèdent à une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. Les indicateurs, inscrits au titre de la présente convention, définis par les parties, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention. Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités du bénéficiaire.

8.3. De préférence un an avant l'expiration de la présente convention, et au plus tard six mois la direction de la structure présente aux partenaires publics une auto-évaluation de la mise en œuvre du projet artistique et culturel sur la base du cahier des charges. Celle-ci prend la forme d'un bilan d'ensemble argumenté sur le plan qualitatif et quantitatif des actions développées et de la réalisation des objectifs. Elle est assortie d'un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.

8.4. Ces deux documents sont remis au directeur général de la création artistique, aux collectivités territoriales partenaires et au Préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles) qui transmet son avis au directeur général de la création artistique avec copie au chef de l'Inspection de la création artistique.

À l'issue de cette procédure les partenaires publics signataires de la convention pluriannuelle d'objectif décident de demander ou non au directeur en lien avec son instance de gouvernance de leur proposer un projet de nouvelle convention. Cette décision doit lui être notifiée.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Ce projet comporte une introduction résumant, le cas échéant, les évolutions de contexte relatives aux territoires et à l'établissement, actualise les objectifs de la précédente convention maintenus et précise les nouveaux objectifs et leurs modalités de mise en œuvre.

ARTICLE 9 - CONTRÔLE

9.1. Pendant l'exécution de la présente convention et à son terme, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires publics. Le bénéficiaire s'engage à faciliter à tout moment l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et de la réalisation des objectifs et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

9.2. Les partenaires publics s'assurent annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du programme d'actions. L'État et les collectivités territoriales peuvent exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du programme d'actions ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 10 - SANCTIONS

10.1. En cas de retard dans l'exécution ou d'inexécution de la convention par le bénéficiaire, ou en cas de modification substantielle et unilatérale de celle-ci, sans l'accord écrit des partenaires publics, ces derniers peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

10.2. Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte-rendu financier mentionné à l'article 6 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide**.**

10.3. Les partenaires publics informent le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception

ARTICLE 11 - MODIFICATIONS, RÉVISIONS ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION

11.1. Modifications et révisions

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires publics signataires de la présente convention et le bénéficiaire. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et préciseront les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs définis à l'article 1. La demande de modification de la présente convention est faite par lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'ensemble des parties peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

11.2. Résiliation

La résiliation peut intervenir par dénonciation de la présente convention par l'une des parties avec respect d'un préavis de deux mois, par lettre recommandée avec accusé de réception, notamment

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

en cas de violation de l'une ou l'autre des dispositions des articles 1 et 6 et 8 de la présente convention par le bénéficiaire.

ARTICLE 12 – CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 8 et aux contrôles de l'article 9.

ARTICLE 13 - ANNEXES

Les **annexes I, II, III, IV** et **V** font partie intégrante de la présente convention.

Elles précisent :
- le contenu détaillé du projet visé à l'article 1 (**annexe I**) ;
- les modalités de l'évaluation et les indicateurs (**annexe II**) ;
- le budget global prévisionnel du projet (**annexe III**) ;
- le plan d'action relatif à la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) (**annexe IV**) ;
- le plan d'action relatif à l'expérimentation pour la transformation écologique (CACTÉ) (**annexe V**).

ARTICLE 14 - RECOURS ET RÈGLEMENT DES LITIGES

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Rennes territorialement compétent.
Le bénéficiaire fait siens les éventuels litiges pouvant être générés par son activité vis-à-vis de tiers. Le bénéficiaire s'engage à les régler par ses propres moyens sans que la responsabilité et/ou la contribution financière des partenaires publics ne puissent être engagées ou sollicitées dans cette hypothèse.

ARTICLE 15 – REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, l'ensemble des signataires s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement des données à caractère personnel et, en particulier, le règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit Règlement Général sur la Protection des Données.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

ARTICLE 16 - EXECUTION DE LA CONVENTION

Le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, le Président du Conseil régional de Bretagne, le Président du Conseil départemental des Côtes d'Armor, le Président de Lannion Trégor Communauté, et le bénéficiaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait à Rennes, le
En 5 exemplaires originaux.

La Présidente
de l'association FUR HA FOLL

Madame Rozenn NICOL

Le Président
de Lannion Trégor Communauté

Monsieur Gervais EGAULT

Le Président
du Conseil Départemental des Côtes d'Armor

Monsieur Christian COAIL

Le Président
du Conseil Régional de Bretagne

Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD

Le Préfet de la Région Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine

Monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Convention pluriannuelle d'objectifs

Le Logelloù, Centre de création musicale

2025/2027



Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

SOMMAIRE

Préambule
En résumé

Le champ artistique

L'éclectisme des musiques de création / musiques nouvelles
La dimension électroacoustique
Un projet ancré sur un territoire sonore
Les archives de Yann Paranthoën

Résidences

Accueil en résidence
Critères de sélection des résidents
Un soutien renforcé et équitable

Commandes et créations

Etat des lieux
Commandes 2025/2027
Créations de Philippe Ollivier

Artistes en compagnonnage

Transmission

EAC et droits culturels
L'ORMEAU
Nouveaux partenaires en 2025/2027
Formation professionnelle

La diffusion

Issue des résidences
Sorties de résidence
Hors les murs
Temps forts
Développer la coopération
2027 : création d'un événement fédérateur autour des musiques de création

Recherche & Développement

Logelloop, un outil de référence
PRISM, nouveau partenaire R&D
Les réseaux de transmission
Marées Max 2026

Transitions transversales

Ecologie
Diversité
Participation à des groupes de travail
Idées concrètes 2025/2027

Locaux et nouveaux espaces

Etat des lieux
Aménagement des espaces 2025/2057
Stockage
Equipement

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Equipes

Retour sur 2022/2024
Les orientations 2025/2027

Développer les ressources propres

Situation actuelle
Communiquer et mettre en valeur l'existant

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Préambule

Le Logelloù tend à démontrer que la combinaison d'un lieu de résidence, d'une structure administrative solide, d'un développement de logiciel, d'un orchestre de musique électroacoustique improvisée, d'un studio d'enregistrement et de numérisation, etc., était le bon choix.

En effet, aujourd'hui, les artistes connaissent le Logelloù non pas seulement comme un lieu de résidence, mais aussi comme un lieu ressource. Nous sommes à un endroit très particulier, quelque part entre les collectages de Donatien Laurent par Yann Paranthoën et les développements les plus pointus dans les arts électroniques comme l'a montré la venue récente de David Zicarelli, développeur informatique et PDG de la Silicon Valley.

Nous œuvrons à cet endroit particulier d'une musique contemporaine qui n'a pas perdu ses racines et à ce titre, nous soutenons plus que jamais les musiques traditionnelles qui s'intéressent à l'électroacoustique. Ce choix s'avère aujourd'hui correspondre aux attentes de beaucoup de musiciens en Bretagne, mais également au plan national.

Si le Logelloù a pu être une structure difficile à appréhender tant nous embrassions de projets en apparence hétéroclites, aujourd'hui - alors que la plupart de nos outils arrivent à maturité - la manière dont les actions sont imbriquées est bien plus lisible.

Ainsi, les actions se fondent les unes dans les autres, sans cloisonnement : un kan ha diskan ouvre - à propos - une conférence sur un langage de programmation informatique, l'orchestre de musique électroacoustique improvisée joue le concert de fin de saison dans un bar du coin, les résidents de l'EHPAD participent à un atelier de piano préparé : la médiation s'immisce partout, vécue comme un partage…

Des musiciens traditionnels venus chercher le calme d'un lieu chaleureux s'en iront avec de nouveaux savoir-faire en termes de création sonore, et le compositeur de musique électroacoustique créera finalement un duo imprévu avec une joueuse de cornemuse ou de vielle à roue. Au Logelloù, on parle avec autant de délectation et d'exigence des gammes à tempéraments inégaux que de synthèse granulaire.

Nous pouvons aujourd'hui affirmer être peu nombreux à maitriser un tel champ de savoir faire et les artistes que nous accompagnons le savent.

Nous voulons soutenir des projets dont la qualité artistique et l'ambition sont avérées, mais nous avons également à cœur de donner une égalité de chance et une équité de traitement. Nous respectons autant les artistes qui ont eu une carrière non linéaire que ceux qui sont en haut de l'affiche. Et la lecture de nos bilans montre combien nous donnons une place importante aux femmes, créatrices, interprètes ou porteuses de projets, de tous âges.

En restant un lieu de dimension modeste, doté d'une équipe légère (souvent trop), le Logelloù tend pourtant à atteindre la maturité. Après les travaux d'isolation réalisés ces deux dernières années, Le Logelloù est un bâtiment basse consommation et le confort des équipes artistiques s'en ressent autant que la facture énergétique qui n'était déjà pas importante. L'Ormeau devient de plus en plus autonome et Logelloop est maintenant solide et souvent comparé aux logiciels de grandes marques.

Alors que nous progressons sur tous les fronts, le fonctionnement reste horizontal avec une équipe qui prend ses décisions collectivement et qui ne rechigne pas à œuvrer sur des choses qui ne sont pas sur la fiche de poste.
Plus que jamais, nous avons besoin d'être soutenus dans cette progression.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

En résumé

Le Logelloù, Centre de création musicale est un lieu de création et de production musicale situé en milieu rural, à Penvénan, en Côtes d'Armor, aujourd'hui identifié par la profession, au niveau régional et national.

Le Logelloù accueille des artistes en résidence toute l'année et passe régulièrement commande à des compositrices et des compositeurs.

Le Logelloù est une association gérée dans le respect des principes de l'économie sociale et solidaire qui développe un projet artistique et culturel de territoire. Nous proposons des concerts, des spectacles, des temps forts, des sorties de résidence, des conférences, etc. pour tous les publics, toujours accompagnés de rencontres avec les artistes. Un ensemble d'actions de transmission envers les jeunes mais aussi toutes les personnes isolées de la culture, en lien avec différentes partenaires, se construit au fil des accueils en résidence.

Lieu innovant de recherche et développement autour du logiciel Logelloop, looper spatialiseur multicanal pour la création sonore en temps réel et spatialisée, le Logelloù est aussi un studio d'enregistrement et propose des formations professionnelles autour des techniques de l'image et du son.

L'association adhère au réseau Futurs composés, réseau national de la création musicale, à l'association Trégor sonore, à l'ADESS Ouest Côtes d'Armor, au Conseil de développement de Lannion Trégor communauté et au projet Hybrides, Collectif des lieux intermédiaires et indépendants en Bretagne. Le Logelloù est pour nombre de partenaires un lieu ressources, dans différents domaines, que ce soit par exemple l'EAC en musique de création, la diffusion en milieu rural ou les nouvelles musiques traditionnelles augmentées.

Cette démarche contribue à ce que nous aimons appeler « infusion sonore sur le territoire ».

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

L'éclectisme des musiques de création / musiques nouvelles

L'ambition du Logelloù est de rassembler, d'être inclusif et ouvert sur les champs musicaux. Nous assumons totalement l'éclectisme de nos résidences et propositions artistiques.
Nous nous retrouvons dans la définition de la Plateforme grand-Est des musiques de création et souhaitons poursuivre dans cette voie :
« Nous entendons par *Musiques de création* toutes les musiques d'aujourd'hui écrites ou improvisées, les héritiers de la culture des écritures du sonore, des musiques graphiques, contemporaines, expérimentales, acousmatiques, électroacoustiques, théâtre musical ou mixte. Qu'il s'agisse de genres identifiés ou non, y compris lorsqu'elles sont associées à d'autres formes d'expression (danse, cinéma, littérature, vidéo, théâtre, poésie, arts plastiques…). ».

La dimension électroacoustique

Cela exposé, le Logelloù, de par son expertise avec le logiciel Logelloop, est résolument tourné vers la création numérique et l'électroacoustique, dans sa large acceptation. Instrument et voix augmentés, interface homme machine, arts sonores, composition sur bande, musique spatialisée, etc.

Un projet ancré sur un territoire sonore

Nous l'avions longuement développé dans notre première CPO, nous rappelons simplement ici que le Trégor est historiquement sensible au son et à la création sonore. De Yann Paranthoën, au CNET, devenu France Télécoms puis Orange Labs, du patrimoine industriel et technique avec l'une des plus grandes chambres sourdes d'Europe (dans les locaux d'Orange) ou le Radôme à Pleumeur-Bodou, des entreprises de pointe nouvellement implantées comme Feichter Electronics qui développe des technologies audio de haut niveau (conception de micros, binaural, ambisonic, etc.) autour du son binaural ou Analog Audio design qui produit des magnétophones analogiques à contrôle numérique. Le Logelloù s'attache à prolonger cette dynamique en Trégor en apportant sa pierre à l'édifice, en collaborant avec plusieurs de ces partenaires locaux et en mettant en valeur le patrimoine trégorrois.

Les archives de Yann Paranthoën

En quelques mots : le Logelloù est depuis 2023 dépositaire d'une mission de numérisation et de valorisation des archives de Yann Paranthoën, en partenariat avec l'ayant-droit et les Archives départementales. Le Logelloù a une histoire avec l'inventeur du documentaire radiophonique et est très heureux de pouvoir contribuer à sauvegarder son travail et le faire connaître, notamment auprès des jeunes générations. Grâce au Logelloù, les bandes magnétiques conservées à l'INA sont désormais revenues en Côtes d'Armor. Ce projet va durer plusieurs années. Le Logelloù acquiert actuellement des équipements de pointe dédiés à la numérisation de bandes magnétiques et développe des compétences spécifiques sur la numérisation, conseillé par l'INA. Les premières numérisations verront le jour fin 2024 et le Logelloù lance déjà un ensemble d'actions de valorisation, un programme d'action culturelle en collège et une commande à la compositrice Annabelle Brouard pour lier création contemporaine et patrimoine. Ce projet implique le recrutement de plusieurs personnes et l'occupation quasiment à temps plein du studio.

Résidences

Accueil en résidence

Nous voulions rappeler les avantages d'une résidence pour les artistes :
Une résidence au Logelloù permet aux artistes de travailler en liberté d'horaire complète (24h/24).
La salle est agréable en toute saison, ni trop chaude ni trop froide, à température ambiante pour le bien être des musiciens comme des instruments acoustiques.
Les musiciens peuvent travailler avec la lumière du jour ou faire le noir, simplement, rapidement.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Les artistes peuvent demander à l'équipe de confronter leur travail avec différents publics : tout public, quelques personnes, cibler sur une tranche d'âge, ou travailler sans voir personne.
Le gite attenant au Logelloù permet une vie à pied, que les artistes soient arrivés en train ou en voiture. Le calme de la vie à la campagne et la proximité du bord de mer contribuent à une résidence studieuse et agréable.

Critères de sélection des résidents

Depuis 2021, le Logelloù lance un appel à résidences au niveau national pour l'année suivante afin de mieux communiquer et de s'appuyer sur les réseaux de Futurs Composés, la Maison de la Musique, etc. et pour permettre d'étudier en même temps toutes les candidatures et dessiner un périmètre de sélection le plus diversifié possible et une égalité des chances qui tienne compte de :

- La diversité des propositions artistiques et de leurs esthétiques
- Le degré d'avancement de la création : premières recherches ou travail déjà bien entamé
- La parité au sein des formations et une attention aux projets portés par des femmes
- Le parcours des artistes : des artistes émergents ou plus confirmés, des compagnies structurées ou non, des personnes issues de formations supérieures ou autodidactes, etc.
- La situation géographique des compagnies : des compagnies bretonnes, d'autres régions ou d'autres pays.
- la liste de leurs soutiens acquis ou pressentis : nous soutenons à la fois des projets qui ne verraient pas le jour sans des lieux comme le Logelloù et nous nous insérons dans des réseaux de soutien, qui nous donnent la garantie de voir aboutir et se développer le projet dans de bonnes conditions. Le Logelloù s'inscrit régulièrement dans un ensemble de partenaires au niveau national.

Un soutien renforcé et équitable

Etat des lieux 2022-2024

Nous avons réalisé ces trois dernières années ce que nous avions annoncé, à savoir un soutien renforcé croissant de toutes les résidences.
En 2024, toutes les résidences bénéficient à minima de :

- Une semaine (5 à 7 jours) de résidence ;
- la prise en charge d'un hébergement (en gite, 3 chambres - 5 lits) ;
- d'une enveloppe de 350 à 650 euros, selon le nombre de musiciens présents. (Certains projets sont davantage soutenus car ils font l'objet d'un projet plus vaste qu'une semaine de recherche et sont fléchés par une subvention dédiée, nous y reviendrons) ;
- D'une rencontre avec l'équipe autour de leur travail.

Près de 100 artistes ont été accueillis en 2024, si on inclut l'ORMEAU, soit 240 jours de résidences cumulées.

Résidences 2025/2027 :

Durée des résidences

Nous constatons que la durée d'une semaine convient à certains artistes tandis que d'autres préfèreraient rester deux semaines. A noter que quelques rares demandes concernent un week-end de travail ou trois à quatre jours, ce à quoi nous accédons aussi. Ayant voulu répondre favorablement au plus grand nombre de demandes possible, nous n'avons pour le moment pas privilégié des résidences de plus d'une semaine. A partir de 2026, puisque 2025 est déjà bien avancé, nous voudrions proposer des enveloppes doubles à des résidents qui resteront deux semaines. Cela diminuera le nombre d'artistes aidés mais nous permettra :

- De mieux connaître le travail des artistes et d'être plus réactif pour faire venir une classe ou du public suite aux deux semaines de résidence ;
- De mieux échanger avec les artistes qui sont demandeurs de ces échanges ;
- De diminuer les montages et démontages, les aller-retour à la gare, les échanges techniques, pratiques et administratifs en amont.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Des résidences soutenues

Nous souhaitons poursuivre l'accompagnement financier pour la venue en résidence pour l'ensemble des artistes. Quelques rares résidences resteront une mise à disposition simple du plateau, dans les cas où les artistes souhaitent rester plus longtemps, ou ont un besoin ponctuel avant d'aller jouer le spectacle par exemple.

Nous souhaitons également poursuivre la coproduction plus marquée de certains projets accueillis en résidence, deux à trois dans l'année.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Commandes et créations

Etat des lieux

Entre 2022 et 2024 : 8 commandes ont été passées.
Lorsque le Logelloù passe une commande, il s'engage à accompagner un.e artiste, dans sa création, dans sa recherche, dans la première diffusion de cette création ainsi que sur le territoire, selon ses besoins et dans le cadre d'infusion sonore sur le territoire.
La politique de commande d'œuvres musicales originales participe au renouvellement de la création musicale contemporaine et, comme pour les résidences, nous veillons à la diversité des formes et des artistes. Le Logelloù travaille essentiellement avec des artistes qui interprètent eux-mêmes leurs créations, mais ça n'est pas exclusif (ainsi la commande de Paul Ramage cette année, ou la commande à Timothée Le Net l'an passé, pour trio).

Commandes 2025/2027

En 2025, le Logelloù passe commande à Annabelle Brouard d'une œuvre autour des premières numérisations des archives de Paranthoën et à Paul Ramage d'une œuvre électroacoustique pour l'ORMEAU.
Nous souhaitons alterner la possibilité de commander une œuvre à un.e compositeur.trice que nous avons repéré.e ou bien passer par un appel à commandes et étudier alors les différentes candidatures. L'économie des commandes est assez complexe. Les barèmes du livret signé de la SACEM, de la Maison de la musique contemporaine et de la CEMF, sont hors de portée de nombreux lieux et il faut trouver d'autres soutiens.

Mutualisation : nous travaillons sur la question de la co-commande, ou de la coproduction avec des partenaires comme le DOC de St-Germain d'Ectot, le Phare à lucioles, Epicentre… des lieux hors de Bretagne qui ont des façons similaires de travailler. Le Logelloù travaillera également à développer un réseau de partenaires en Bretagne, comme le Quartz, parmi des lieux de diffusion, afin de soutenir plus fortement un ensemble d'artistes.

Une meilleure diffusion : certaines commandes ont une vie après la commande au Logelloù, notamment pour des artistes comme Christine Groult, qui est reconnue internationalement. Pour d'autres, c'est plus compliqué. Nous aimerions pouvoir accompagner quelques projets en diffusion, c'est le temps qui nous a manqué pour le moment.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Créations de Philippe Ollivier

Le Logelloù porte les créations et la diffusion des spectacles de Philippe Ollivier, responsable artistique à ce jour bénévole.

Philippe Ollivier est très actif sur le terrain de la création. Il compose régulièrement des musiques acoustiques ou électroacoustiques avec Logelloop qui viennent nourrir les concerts qu'il donne en France ou à l'étranger. Il a développé un genre musical qui lui est propre et est lié à son instrument, le bandonéon qu'il associe à Logelloop dont certains modules ont été programmés spécialement pour certaines de ses pièces. Cela lui procure à la foi portabilité et autonomie ce qui est apprécié par les artistes qui font appel à lui.

Ces dernières années, il a également répondu à des commandes de musique pour des spectacles de danse. En 2023, le chorégraphe finlandais Saku Koistinen lui a commandé la musique de son spectacle *Slap!* créé et joué dans la forêt finlandaise. En 2024, c'est Serge Ambert de la Cie les alentours rêveurs qui lui a commandé une musique pour le spectacle *Way Far*. En 2025, il va co-créer un spectacle avec les artistes lapones Titta Court (Danseuse - Chorégraphe - porteuse du projet) et Sannu Vaarala (Artiste textile).

Artistes en compagnonnage

Le Logelloù représente pour certains artistes un pôle ressource très complet, et ce sur différentes questions. Le Logelloù a toujours accompagné, notamment le temps des résidences mais bien souvent au-delà, les artistes qui le souhaitaient, dans leur réflexion en termes artistiques, techniques, de communication, de réseau, de visibilité, de portage administratif aussi. Aujourd'hui, nous souhaitons aller plus loin et concrétiser deux à trois parrainages, nous engager envers quelques artistes en leur proposant un accompagnement à plusieurs niveaux.

Pour citer un exemple, nous avons officialisé un compagnonnage avec le jeune compositeur et musicien William Nicolas. William Nicolas est sonneur de bombarde, clarinettiste, saxophoniste et chanteur, il a été notamment directeur artistique de Gangbé Breizh Band sur un projet autour des musiques populaires béninoises et bretonnes. En 2024, il suit une formation au logiciel Logelloop et s'engouffre dans la composition électroacoustique.

Le Logelloù aujourd'hui' :

- l'accompagne sur le volet artistique et technique de nouveaux projets électroacoustiques ;
- Développe sur mesure des outils informatiques pour sa création musicale ;
- Le conseille dans sa communication et l'aide à la produire financièrement : co-rédaction de dossiers, réalisation de photos, film promotionnel, disque… ;
- contribue à le faire connaître auprès d'un nouveau réseau ;
- produit ses concerts : contrats de cession, paie, etc.
- Met à disposition régulièrement ses espaces de travail.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

• Transmission

EAC et droits culturels

Les questions de droits culturels traversent l'ensemble des activités du Logelloù. Nous portons une véritable attention à la construction des projets en coopération dans le respect des droits culturels et la dignité des personnes. Le montage des projets respectent les envies mais également les contraintes et besoins des équipes, ceux des artistes comme des structures participantes ou accueillantes. Les spécificités des publics sont étudiées avec soin et la communication est adaptée (petite enfance, handicap, public de centres sociaux...). La question de la légitimité à entrer dans un lieu culturel ou de participer à un atelier artistique est souvent centrale dans les échanges. D'autant que les esthétiques proposées sont peu courantes et peu présentes sur le territoire. Toutefois, la médiation et l'accueil adaptés, permettent à chacun.e de s'approprier les propositions artistiques et culturelles qui lui sont faites.
Tous les publics et toutes les formes d'ateliers sont réalisés, toujours en adéquation avec les personnes ciblées.
Le Logelloù propose ainsi :

- des sensibilisations, un temps court pour présenter le travail d'un artiste en résidence, par exemple ;
- Des ateliers de pratique, récemment via *la Marmite à son* de Christophe Rocher, *la démesure du pas* de Mathieu Prual, des ateliers de musique électroacoustique avec Philippe Ollivier, etc.
- Des programmes qui mêlent atelier de pratique (enregistrement, mixage...) et des écoutes, des rencontres avec des artistes ;

Le nombre et le type d'actions culturelles varient selon les années, les liens avec les partenaires sont parfois longs à se mettre en place t une fois qu'ils sont pérennisés, ils sont toujours à la merci d'un changement d'interlocuteur ou de fonctionnement.

L'ORMEAU

Le projet de l'Orchestre de musique ElectroAcoustiqUe, né en 2021, est un projet de longue haleine, avec la volonté de former, par la pratique, par la découverte de créations régulières, par la rencontre avec des compositeur.trice.s, une dizaine de musiciens amateurs ou semi-professionnels et de quelques professionnels. Tous les musiciens sont bénévoles et se réunissent aux mêmes conditions.
L'ORMEAU répète 8 week-end par an soit 16 journées. Le Logelloù leur est mis à disposition, ainsi que le matériel. Tour à tour guidé, dirigé (par Philippe Ollivier, Emmanuel Reveneau ou Krystian Sarrau ces 3 dernières années), parfois en répétition entre musiciens, l'ORMEAU construit petit à petit des techniques d'improvisation, de jeu. En 2025, le Logelloù leur a proposé de passer commande au compositeur Paul Ramage d'une œuvre qui leur serait dédiée, en prenant en compte l'instrumentarium et le niveau instrumental des musiciens amateurs.

Nouveaux partenaires en 2025/2027

Les partenariats 2022/2024 sont pour la plupart pérennes et se poursuivront au fil des projets dans les années à venir.

<u>Réseau des conservatoires en Bretagne et au-delà</u>
Le Logelloù a travaillé avec l'Ecole de musique de Plérin tout un trimestre en 2023, nous menons des activités ponctuelles avec le Conservatoire Lannion Trégor ainsi qu'avec celui de Brest et l'école de musique de Chatelaudren. En 2025, nous développerons le réseau avec les Conservatoires de St-Brieuc, de Dinan, de Lamballe. Un récente invitation à une réunion des Conservatoires de Bretagne sur le sujet du numérique à Lorient nous fait souhaiter que les Conservatoires et écoles de musique s'ouvrent davantage et de manière peut-être plus collective à l'électroacoustique, nous avons un rôle à y jouer.

<u>Elargissement du périmètre géographique</u>

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

A la faveur du projet *Une Géographie musicale* notamment, nous allons rencontrer des établissements scolaires et établissements sociaux sur des communes que nous ne connaissons pas ou peu. (Coatreven, Kermaria-Sulard, etc.) et consoliderons des partenariats comme celui d'Emmaüs Ploulec'h, etc.

Formation professionnelle

Etat des lieux

Le Logelloù était datadocké jusqu'en 2021 et pouvait recevoir des fonds des OPCA. Depuis le label Qualiopi, nous n'avons plus cette possibilité et nous avons décidé, dans un premier temps et parce que la formation n'est pas le cœur de notre projet, de nous associer à Longueur d'Ondes pour porter administrativement nos formations, qui se déroulent comme auparavant dans nos locaux. Nous avons donc initié 2 formations ces 3 dernières années, une formation pour s'initier au logiciel Logelloop et une autre réalisée par Marc Namblard sur la prise de son en milieu naturel. Cette activité de formation prend tout son sens au Logelloù et permet de croiser les différents savoir-faire.

Journées Sonatura 2026

En 2026, nous accueillons trois jours de rencontres professionnelles de l'association Sonatura, qui a pour vocation la découverte des sons de la nature et l'édition de la première revue sonore entièrement consacrée aux divers aspects audibles des sons dans la nature - chant des animaux, bruits ambiants naturels ou paysages sonores de la terre. Ces rencontres comprennent des temps de formation, de découverte entre audionaturalistes, d'ateliers de sensibilisation et d'écoutes ou concerts tout public. Son président, Lê Quan Ninh, connait bien le Logelloù et sait que nous pouvons co-construire des événements ensemble, dans le même état d'esprit.

La diffusion

Le Logelloù souhaite développer la diffusion, car nous sommes conscients de jouer un rôle localement. Nous voulons pouvoir proposer une offre culturelle toute l'année et participer à l'attractivité et l'animation du territoire.

Issue des résidences

Au Logelloù, nous ne programmons pas, ou très peu, au sens habituel du terme. Nous travaillons essentiellement avec des artistes venus en résidence ou que nous accueillons dans l'année.

Sorties de résidence

Les sorties de résidence font quasiment partie du quotidien du Logelloù. Des plus simples avec quelques adhérents convoqués pour une écoute intimiste à un public visé plus large, une sortie de résidence au Logelloù est un temps convivial, de durée variable, où nous invitons les gens à découvrir un projet, là où il en est. Il est annoncé que ça n'est pas un spectacle abouti mais en cours de création ou de composition. C'est gratuit, sans réservation, il y a toujours un temps d'échange, formel ou informel entre les artistes et le public.

Certains artistes accueillis sur un projet en résidence ont des profils très variés, font carrière dans des esthétiques très diverses, musique classique, contemporaine, traditionnelle, baroque, pop, rock, etc. S'ils le souhaitent aussi, nous proposons alors au public un double concert qui permet de mélanger les genres et de casser les codes.

Hors les murs

Les concerts sur des sites remarquables mettent en valeur le patrimoine naturel marin et patrimoine matériel qui favorisent l'écoute et la découverte par des spectateurs même non avertis. Les concerts hors les murs permettent plus facilement de décloisonner les publics (jeunes, seniors, enfants, parents, amateurs, professionnels, etc.).

Le Logelloù a développé un savoir-faire sur ces concerts électroacoustiques en plein air, comme d'autres collègues ailleurs (dans le Grand Est ou du côté de Rouen avec Module Étrange, Pied nu, etc.). Ce savoir-faire combine des compétences techniques - le choix des équipements, ainsi que la

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

sélection des propositions musicales en fonction des lieux et du public attendu, et enfin une production respectueuse et efficace dans des zones naturelles sensibles et protégées (Natura 2000), les communes, les associations, les propriétaires, etc.

Temps forts

Pour ces trois dernières années, le Logelloù a présenté plusieurs temps forts : celui de la Semaine du son, récurrent chaque année - Aérolithes, festival de création musicale en Bretagne - Infusions Sonores, au Moulin Bili Gwenn, à la Vallée des Papèteries et plus récemment, les Marées Max et la Logelloop'Fest.
Nous rejoignons aussi fréquemment des événements comme la nuit de la lecture, le mois du doc, le mois de l'ESS, etc. Ces temps forts nous permettent de mobiliser le public sur un ensemble d'événements, d'inviter des professionnels et de faire se rencontrer des artistes accueillis en résidence, parmi eux se trouvent des artistes prescripteurs ou organisateurs eux-mêmes d'événements.

Développer la coopération

- En octobre, No Border nous a proposé d'accueillir un concert, à date fixe, pour le festival, 2 mois plus tard. Nous n'avons pas pu donner suite mais nous allons poursuivre les échanges pour pouvoir co-construire un événement pour une prochaine édition.
- Le Réseau Grand ouest qui se réunit deux à trois fois par an, auquel Spectacle Vivant en Bretagne a pris l'habitude d'inviter le Logelloù, est un réseau au sein duquel nous souhaitons construire des événements en commun.
- Du côté international, nous avons également des pistes de travail à développer, notamment avec la Finlande, suite à des échanges récents et fructueux.
- Avec L'Arche-Le Sillon, centre culturel intercommunautaire, le partenariat se poursuit avec un an sur deux, le centre qui présente un de ses spectacles au Logelloù et l'autre année, le Logelloù qui a une carte blanche au Théâtre.
- Ces événements co-construits nous permettraient également de proposer très en amont quelques dates aux spectateur.trice.s qui ont parfois du mal à comprendre que le Logelloù n'ait pas de 'plaquette de saison'.
- A noter que nous accueillons une ou deux semaines par an, en plus de nos résidents choisis suite à l'appel à candidature, les ensembles voisins permettant une ouverture à d'autre esthétiques. Cette année Voce Humana, l'an passé Son ar Mein.

2027 : création d'un nouvel événement fédérateur autour des musiques de création

Les réflexions menées dans le cadre des Aérolithes ainsi qu'à travers la concertation DRAC en 2023 confortent notre envie de poursuivre des actions pour fédérer les acteurs des musiques de création et faire découvrir ces esthétiques au tout public.
En région, les échanges resserrés avec l'équipe rennaise d'Autres mesures, ont provoqué l'envie de travailler en 2025 pendant nos deux festivals Aérolithes et Autres mesures sur une forme de co-réalisation autour de nos temps forts, avec l'invitation de l'ensemble Sillages à Rennes.
Dans un autre contexte, à l'échelle interrégionale, nous évoquons nos créations avec les structures de production et programmation, dans le cadre des rendez-vous Grand Ouest coordonnés par Spectacle Vivant en Bretagne, l'ODIA Normandie et les acteurs de la musique en Pays de la Loire, l'occasion de partager nos préoccupations de diffusion de ces esthétiques et leurs spécificités.
A l'échelle nationale, nous échangeons régulièrement avec Epicentre (en Creuse), le Phare à lucioles (Vaucluse) et le DOC (Normandie), autour de nos projets respectifs et des enjeux de structuration sur chacun de nos territoires.

Nous souhaitons que ces enjeux (mutualisation, diffusion, structuration), dans des contextes proches du notre, envisagés à l'échelle nationale, donne vie à un événement fédérateur, en 2027. En

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

communiquant dès maintenant, cet événement peut devenir une vitrine importante pour les musiques de création en Bretagne et au-delà. Les agences culturelles, les fédérations nationales (notamment Futurs Composés, réseau national pour la création musicale) et les structures de territoire intéressées par la défense de ces esthétiques seront nos alliés dans la construction de ces journées.

Recherche & Développement

Logelloop, un outil de référence

Logelloop est présent sur tout le territoire, ainsi que dans plusieurs pays étrangers.

Pour la seconde fois, la Commission des RNRM - Rencontres nationales des recherches en musique - a sélectionné Logelloop, cette fois pour une démonstration en mars 2025.

En trois ans, Logelloop a fait l'objet d'améliorations majeures rendues possibles par l'arrivée de Théophile Rouzic-Plantec dans l'équipe de développement - équipe qui a longtemps été l'œuvre de deux passionnés, Philippe Ollivier et Christophe Baratay, assurée bénévolement. Parmi ces avancées, on note essentiellement l'apport de l'Acousmonium, un nouveau spatialiseur à la fois très puissant et intuitif. Un travail important est mené chaque jour pour rendre le logiciel plus convivial et accessible aux musiciens.

PRISM, nouveau partenaire R&D

Au printemps 2024, le laboratoire PRISM / CNRS Université Aix Marseille a rejoint le Logelloù pour organiser les Marées Max (qui ont eu lieu en septembre 2024), un événement autour du logiciel de création musicale Max, constitué de conférences dédiées aux initiés et d'événements tout public. Le Logelloù y avait invité le PDG de Cycling'74, David Zicarelli, dont la venue en France est rare et attendue.
PRISM est un laboratoire interdisciplinaire, sous tutelles du CNRS, d'Aix-Marseille Université et du Ministère de la Culture, qui regroupe des chercheurs, des enseignants-chercheurs, et chercheurs-créateurs spécialistes des domaines de l'image, du son et de la musique. PRISM favorise l'interdisciplinarité autour des questions de la perception, des représentations et de leurs usages. Les membres du laboratoire se sont intéressés à cet événement, l'ont rejoint en co-programmation, et s'intéressent désormais au logiciel Logelloop. Un partenariat devrait se concrétiser sur les aspects R&D au cours des mois à venir.
A noter que les Marées MAX étaient soutenues par l'IRCAM et la SFA, Société française d'acoustique. Il a attiré des chercheurs et ingénieurs toute la France (jusqu'en Allemagne et Belgique).

Les réseaux de transmission

Ces trois dernières années, Logelloop est entré dans différents enseignements :
du Conservatoire de Chalon-sur-Saône, à l'Université d'Iowa - Département de musicologie, à l'école de musique de Chatelaudren, à l'école de musique de Plérin. Convaincus de l'intérêt pour les élèves de manipuler le son avec Logelloop, nous allons continuer le développement de Logelloop.
Prochains partenaires pressentis : L'université Rennes 2 et le Département Musique, L'école de musique de Vernon, Conservatoire de Paris.

Marées Max 2026

Fort du succès de sa première édition, nous travaillons avec PRISM sur un nouvel événement en 2026.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Transitions transversales

Le Logelloù s'efforce de s'inscrire depuis ses origines et sans relâche ces dernières années, dans les transitions à l'œuvre. Notamment celles des politiques culturelles qui tentent de prendre en considération les droits culturels, véritables piliers des enjeux actuels et à venir.

Ecologie

L'écologie était au cœur du premier dossier de présentation du projet dès 2004, avec une direction artistique et des bénévoles très engagés dans l'éco-construction, le développement de projets culturels en milieu rural et en pleine nature. A notre mesure, nous poursuivons les efforts à travers différents chantiers : les nouveaux travaux / la réception des artistes / les gestes du quotidien au travail.

Diversité

Nous portons de plus en plus notre attention sur les questions de parité au sein des équipes et des porteuses de projet artistiques qui nous sont proposées, autant pour les quelques événements annuels et leur programmation que dans le cadre des appels à résidence et à commande conduits chaque année depuis 3 ans.

Nous portons également notre attention sur les relations Femme/Homme au sein du Logelloù et en échangeons régulièrement en équipe et avec les artistes. Amélie Piron, administratrice, et Rozenn Nicol, présidente et référente VHSS, ont suivi la formation "Lutter contre les Violences Sexistes et Sexuels dans le milieu de la musique" et rédigé un protocole pour l'établissement.

Participation à des groupes de travail

Le Logelloù est membre de différents réseaux et participe activement à la réflexion collective sur différents chantiers, sur le thème des musiques de création ou plus largement dans le domaine des politiques culturelles au niveau local.

Idées concrètes 2025/2027

- Afin de permettre une certaine liberté de mouvement aux résidents qui viennent en train et de faciliter la mobilité verte autour du Logelloù, nous souhaiterions faire l'acquisition de deux à trois vélos électriques, ce qui entraine la construction d'un abri dans la cour.
- Aménager l'espace cuisine au Logelloù (dans les nouveaux étages) afin de : permettre des temps de repas - et des plats - partagés entre équipe et résidents et de faciliter la prise en main de la cuisine les soirs d'événements, par des bénévoles.
- Aménager un espace de travail accessible aux spectateurs, aux professionnels, qui viennent assister à un festival et qui font parfois de la route entre deux spectacles pour pouvoir suivre une visio ou travailler dans un coin.
- Démarrer une bibliothèque d'ouvrages ressource sur les thématiques du son, de la musique électroacoustique, mais également des métiers de la culture et des politiques culturelles. Nous sommes régulièrement sollicités localement sur ces questions.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Locaux et nouveaux espaces

Etat des lieux

En 2024 :
=> la réfection de la toiture, qui comprend une isolation sarking, est terminée ;
=> Le chantier d'isolation intérieur et de placage est quasiment terminé ;
=> les passages de câbles électriques et de plomberie sont en cours ;

Aménagement des espaces 2025/2057

Le projet est le suivant :

1/ création d'une salle de travail supplémentaire pour les artistes, équipée en diffusion du son à poste ;

Cet atelier - **l'atelier Christine Goult** - est destiné aux musiciens. Il pourra être utilisé en même temps que la salle Paranthoën, sur un autre rythme et un autre fonctionnement que cette dernière. Nous pensons à l'accompagnement d'artistes à qui le Logelloù passe commande, à des musiciens locaux, des répétitions ponctuelles ou des pratiques amateur.

2/ création de bureaux, salle de réunion, peut-être un second studio, un espace de vie (commun aux équipes et artistes) avec coin cuisine et coin repos (restant à financer).

Stockage

Nos locaux deviennent trop étroits et le rangement du matériel empiète sur l'espace à disposition des artistes. Il nous faut investir dans un espace extérieur, de type container.
Notre Sonophore est depuis 2023 entreposé dans les locaux de la Cie Galapiat, à Minihy-Tréguier, qui peut, dans un esprit de mutualisation et de partage, utiliser à son tour le chapiteau.

Equipement

Le Logelloù s'équipe peu à peu et a besoin d'ouvrir un nouveau plan d'équipement avec la Région et le CNM.

Le Logelloù a aujourd'hui besoin de :

- Passer toute la partie technique en basse consommation (systèmes son et lumière) et utiliser le moins possible de consommables en plastique pour éviter le gaspillage ;
- remettre à jour son parc informatique ;
- investir dans un ordinateur à disposition des stagiaires, personnes en formation ;
- racheter un véhicule, le dernier étant parti à la casse en 2023, permettant de travailler à nouveau sereinement hors les murs et facilitant le départ en tournée ;

Nous continuerons à louer, emprunter et prêter des matériels aux structures culturelles voisines (Carré magique, l'Arche-Le Sillon, etc.) car il nous semble important qu'une démarche locale, à l'échelle de l'agglomération, en termes d'achat de matériels, de prêt ou de location, se développe.

Equipes

Retour sur 2022/2024

Nomination d'une commissaire aux comptes

En 2023, les Membres du conseil d'administration ont nommé Aurélie Lemoine comme commissaire aux comptes. La comptabilité, ainsi que la paie, sont toujours réalisées en interne par l'administratrice. La Commissaire a étudié et attesté les comptes 2023 ainsi que les comptes 2022, sa mission ne pouvant prendre effet qu'avec un retour en arrière d'un an. Elle a été nommée pour six ans.

Renouvellement du CA

Un certain nombre de membres, bénévoles de la première heure, ont souhaité démissionner de leur qualité de membre du CA. Pour plusieurs d'entre eux, ils étaient présents au début du projet, ils ont construit le Logelloù, participé à la réflexion initiale et aux prémices du projet, ils ont quitté le CA

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

avec la satisfaction du travail accompli. Est venu aujourd'hui le temps de développer ce projet autour des musiques de création et nous avons ouvert le CA à de nouvelles personnes, des locaux qui ont un goût pour ce type de musique et de démarche ainsi que des personnalités du monde musical.
Notre nouveau CA se compose de : Christine Groult, compositrice ; Philippe Le Goff, compositeur, ancien directeur du CNCM de Reims ; Véronique Ernoult, violoniste ; Delphine Potin, pianiste et accompagnatrice des élèves du Conservatoire Lannion Trégor. Clarisse Bailleul, poétesse, Mickaël Sauvage, réalisateur sonore et ingénieur du son à l'INSEAC,
Et les membres toujours présents : Rozenn Nicol, ingénieure acoustique chez Orange Labs, Lannion ; Ludovic Ducroq, vendeur de pain bio ; Christophe Baratay, ingénieur, Gwendoline Conan, auxiliaire de vie, Julien Geffroy, responsable du Café Théodore.
Ce mélange de personnes locales et d'experts permet des échanges riches et que chacun puisse soutenir les actions de la manière qui lui est propre, par des conseils, par de la communication, par du soutien au quotidien dans la production des événements.

Les orientations 2025/2027

Besoin de renforcer l'équipe

En régie

Le projet du Logelloù est devenu très dense. Sa mise en œuvre, grâce à l'engagement de sa petite équipe, fait preuve d'une grande réactivité et d'une grande souplesse quant à l'organisation des projets. La transversalité des missions de l'équipe nous permet d'être force de proposition, chacun dans ses domaines de sensibilité et de compétence différents. C'est aussi cela qui fait que le Logelloù est un lieu unique, qui ressemble à son équipe et à son territoire.
Cependant, nous arrivons à saturation au niveau du temps passé pour chacun sur le projet, et de cette transversalité des missions. Afin de retrouver un peu de sérénité et ne pas épuiser les trois personnes impliquées plus particulièrement dans le projet - Philippe Ollivier - responsable artistique bénévole / Camille Simon - chargée de production et du développement - intermittente / Amélie Piron - administratrice en CDI - nous avons besoin d'embaucher plus régulièrement une personne en régie : régie générale des événements, régie du bâtiment, accueil des résidents, ce qui soulagera d'autant les emplois du temps des collègues.

Pérennisation progressive du poste de Camille Simon

Camille Simon est encore embauchée au gré des projets et des rencontres au statut intermittent. Nous solliciterons le Fonpeps sur un CDD longue durée qui comprendra une augmentation de son volume horaire annuel.

Communication

Chaque personne au Logelloù est chargée de la communication et n'a donc pas assez le temps de s'y consacrer. Nous souhaitons soit libérer du temps pour le faire mieux, soit réussir à embaucher une personne ressource sur ces questions. Nous avons besoin d'une communication en ligne bien sûr, dans les réseaux musique, mais aussi de terrain, en lien avec les services culturels des mairies, des médiathèques, des correspondants de presse, des partenaires éducatifs et sociaux, etc.

Développer les ressources propres

Situation actuelle

Nous avons bien conscience qu'il faut développer les ressources propres à côté des subventions.
Du côté de la billetterie, il nous semble difficile de faire beaucoup plus. La majorité de nos événements sont gratuits, et ne seraient pas suivis s'ils étaient payants. Les spectateur.trice.s viennent découvrir une proposition, écouter de la musique, acceptent le pari de passer une bonne soirée sans trop savoir ce qu'ils viennent écouter, aucun artiste n'est connu du tout public mis à part quelques artistes locaux, issus de la musique traditionnelle. Difficile de faire un tel pari en milieu rural, avec une billetterie.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

En revanche, nous avons le projet de mettre en place un ensemble de mise en valeur de nos équipements et expertises, passant donc par plus de communication, afin de créer de nouvelles recettes.

Communiquer et mettre en valeur l'existant

- La diffusion des productions du Logelloù

Nous n'avons pas réembauché de chargé.e de diffusion, poste trop coûteux pour un résultat très aléatoire. Mais nous ne prenons pas le temps de reprendre cette tâche. Nous avons un panel de projets de grande qualité qui est prêt à tourner.

- La location du studio pour des enregistrements

Le Logelloù possède une acoustique qui se prête à tous styles de musique, baroque, classique, contemporain, chanson… Nous avons également une cabine de mixage équilibré et confortable. En 2025, nous avons quatre enregistrements de prévus, uniquement par le bouche à oreilles.

- Ajouter une troisième formation au catalogue annuel (thèmes pressentis : la spatialisation, logiciel Max, la numérisation de bande magnétique…)
- Logelloop est depuis quelques mois à 49 euros (contre 198 euros), c'est-à-dire un prix qui n'est ni trop élevé, pour la personne qui n'est pas sûre de son achat, ni trop basse et qui dévaluerait le travail de développement mené depuis 20 ans. Les utilisateurs nous font des retours très positifs mais nous avons du mal à faire savoir que cet outil existe. C'est une piste de travail que de vouloir développer la vente des licences.
- Nouvelle fabrication de pédaliers suivis de ventes - tous ont été vendus.
- La vente de CD. Le label FUR HA FOLL a développé une nouvelle collection audionaturaliste avec Marc Namblard qui publie régulièrement et souhaite sortir 1 à 2 autres CD par an, pour relancer la collection (2025 Christine Groult).

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

– ANNEXE II –
MODALITÉS DE L'ÉVALUATION ET INDICATEURS

OBJECTIFS CPO	2025 PREVISIONNEL		2026 PREVISONNEL			2027 PREVISONNEL		
	Nbre d'artistes	Nbre de jours :		Nbre d'artistes	Nbre de jours :		Nbre d'artistes	Nbre de jours :
Mise à disposition simple : Plateau nu	5	10		5	10		5	10
Résidences accompagnées : Plateau + Equipement + Montant alloué à la résidence ou prise en charge directe des salaires	40	120		35	100		35	100
Provenance des artistes			Garder une juste proposition autour de 50/50 Bretagne / National ou international avec un écart possible jusque 60/40			Garder une juste proposition autour de 50/50 Bretagne / National ou international avec un écart possible jusque 60/40		
Coproductions	2	25		2	25		2	25
Nombre de commandes	1			1			1	
Résidence de moyen et long terme, avec commande d'œuvre : Plateau + Commande + Production + EAC travail de territoire	2	35		1	35		1	35
Compagnonnage	1 ou 2			1 ou 2			1 ou 2	
Enregistrements / an	5	8		5	8		5	8
Totaux pour l'année (hors orchestre)	55	198		49	178		49	178
Nombre de représentations ou sorties de résidence au Logelloù			15			25		
Nombre de représentations ou sorties de résidence hors les murs			5			10		
Autres diffusions organisées / accueillies par le Logelloù			3			3		
Fréquentation des représentations organisées par le Logelloù			1000			1500		
Nombre de Temps forts			2					
Nombre de Festival - musiques de création						1		
Production de dates - autres organisateurs			15			15		
Résidence longue en milieu scolaire						1		
Formations professionnelles ou professionnalisantes			3			3		
Actions EAC - heures au total			50			70		
Nombre d'enfants et de jeunes ayant bénéficié d'une action EAC			75			100		
Nombre et profil de personnes autres que jeunes ayant bénéficié d'une action EAC			25			25		
Nombre de structures partenaires des actions EAC			10			10		
Journées de formation et de travail de l'orchestre électroacoustique			16			16		
Moyens dédiés à la création (accueil en résidence, salaires, commandes, droits d'auteur ou facturation)			65 000 €			65 000 €		

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

– ANNEXE III –
BUDGET PREVISIONNEL SUR LA DUREE DE LA CONVENTION

CHARGES	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	2027 prévisionnel
60 - Achats	**5 300 €**	**11 879 €**	**8 450 €**
Achats directement artistiques - fabrication CD	1 500 €	2 400 €	1 600 €
Achats directement techniques	3 000 €	8 529 €	5 500 €
Achats administratifs (inclus communication)	500 €	500 €	500 €
Achats matières et fournitures (non ventilable)			
Autres fournitures (non ventilable) - achats pour revente	300 €	450 €	850 €
61 - Services extérieurs	**30 951 €**	**21 150 €**	**25 573 €**
Locations	3 600 €	3 650 €	3 700 €
Entretien et réparation	23 531 €	13 000 €	17 373 €
Assurance	2 970 €	3 650 €	3 650 €
Documentation	850 €	850 €	850 €
62 - Autres services extérieurs	**50 861 €**	**48 390 €**	**53 230 €**
(622) Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - artistique	18 771 €	18 790 €	19 500 €
(622) Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - technique	3 000 €	2 500 €	3 000 €
(622) Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - administratif (inclus communication)	8 190 €	6 200 €	7 250 €
(623) Publicité, publications, relations publiques	1 000 €	1 000 €	1 000 €
(624) Transports de biens et transports collectifs			
(625) Déplacements, missions et réceptions (prise en charge directe des transports individuels et hébergements des artistes)	13 000 €	12 000 €	14 080 €
Services bancaires, fluides, téléphone, etc.	6 900 €	7 900 €	8 400 €
63 - Impôts et taxes	**999 €**	**1 750 €**	**1 790 €**
Impôts et taxes sur rémunération	999 €	1 750 €	1 790 €
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel	**147 324 €**	**137 718 €**	**145 472 €**
Rémunération des personnels - artistique	24 300 €	27 000 €	37 000 €
Rémunération des personnels - technique	27 430 €	18 650 €	11 000 €
Rémunération des personnels - administratif	48 576 €	48 576 €	51 200 €
Charges sociales - artistique	14 094 €	15 660 €	21 460 €
Charges sociales - technique	15 909 €	10 817 €	6 380 €
Charges sociales - administratif	17 015 €	17 015 €	18 432 €
Autres charges des personnels			
Défraiements (per diem et remboursements forfaitaires)			
65 - Autres charges de gestion courante	**1 500 €**	**1 500 €**	**3 500 €**
6516 - Droits d'auteur et de reproduction	1 500 €	1 500 €	3 500 €
Autres charges de gestion courante			
66 - Charges financières			
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	**43 294 €**	**46 363 €**	**48 885 €**
69 - Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés			
TOTAL DES CHARGES	**280 229 €**	**268 750 €**	**286 900 €**

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

PRODUITS	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	2027 prévisionnel
70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	**36 700 €**	**48 600 €**	**58 400 €**
Production directe, billetterie	800 €	1 500 €	2 500 €
Recettes de coréalisation			
Apports de coproduction	3 000 €	3 200 €	3 000 €
Contrats de cession avec préachat	21 900 €	27 400 €	35 150 €
Contrats de cession ultérieurs			
Vente de prestations EAC / action culturelle	3 000 €	8 000 €	8 000 €
Vente de formations	6 000 €	6 000 €	7 000 €
Autres ventes et prestations	2 000 €	2 500 €	2 750 €
73 - Dotations et produits de tarification			
74 - TOTAL des subventions d'exploitation	**189 900 €**	**182 150 €**	**195 000 €**
Subventions de fonctionnement	**106 100 €**	**141 100 €**	**141 100 €**
Ministère de la Culture - ADSV (conventionnement)	15 000 €	50 000 €	50 000 €
Ministère de la Culture autre(s) subvention(s) (DRAC, DGCA, autre direction centrale, préciser)			
Autres services de l'Etat (préciser ci-dessous)			
Conseil(s) régional(aux) (préciser ligne ci-dessous)			
Région bretagne	33000	33000	33000
Conseil(s) départemental(aux) (préciser ci-dessous)			
Département des Côtes d'Armor	36100	36100	36100
Commune(s) et EPCI (préciser ci-dessous)			
Lannion Trégor communauté	22000	22000	22000
Autres (préciser)			
Subventions de projet	**17 000 €**	**3 000 €**	**33 000 €**
Ministère de la Culture - ADSV (aide au projet)	17 000 €		15 000 €
Ministère de la Culture autre(s) subvention(s) de projet (DRAC, DGCA, autre direction centrale, préciser ci-dessous)			
Autres services de l'Etat (préciser ci-dessous)			
Conseil(s) régional(aux) (préciser ci-dessous)			
Région bretagne			8000
Conseil(s) départemental(aux) (préciser ci-dessous)			
Département des Côtes d'Armor			5000
Commune(s) et EPCI (préciser ci-dessous)			
Lannion Trégor communauté		3000	5000
Autre (préciser)			
Autres aides	**59 300 €**	**29 900 €**	**12 400 €**
Autres établissements publics (préciser ci-dessous)	9 900 €	9 000 €	9 000 €
CNM + MMC + Pass culture			
Organismes sociaux (CAF, etc. préciser ci-dessous) :			
Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	46 750 €	18 250 €	
L'agence de services et de paiement (emplois aidés)			
FONPEPS	2 650 €	2 650 €	3 400 €
Aides privées (fondation, **hors mécénat**)			
OGC et autres organismes professionnels	**7 500 €**	**8 150 €**	**8 500 €**
ADAMI			
SACD			
SACEM	7 500 €	7 500 €	7 500 €
SPEDIDAM		650 €	1 000 €
SCPP ou SPPF			
Autre (préciser ici : .....)			
75 - Autres produits de gestion courante	**1 500 €**	**1 500 €**	**2 000 €**
751 - redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires			
756 - Cotisations	1 000 €	500 €	500 €
758 - Dons manuels - Mécénat	500 €	1 000 €	1 500 €
76 - Produits financiers			
77 - Produits exceptionnels			
78 - Reprises sur amortissements et provisions	27 129 €	29 500 €	31 500 €
79 - Transferts de charges	25 000 €	7 000 €	
TOTAL DES PRODUITS	**280 229 €**	**268 750 €**	**286 900 €**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	2027 prévisionnel
86 - Emplois des contributions volontaires en nature (valorisation équ. Charges)			
860 - Secours en nature			
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	500 €	500 €	500 €
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole - direction artistique et autres bénévoles	55 120 €	55 120 €	55 120 €
TOTAL	**55 620 €**	**55 620 €**	**55 620 €**
87 - Contributions volontaires en nature (valorisation équ. Produits)			
870 - Bénévolat	55 120 €	55 120 €	55 120 €
871 - Prestations en nature			
875 - Dons en nature	500 €	500 €	500 €
TOTAL	**55 620 €**	**55 620 €**	**55 620 €**

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Le Logelloù a formé via le CNM sa présidente Rozenn Nicol et son administratrice le 17/05/2022, formation à la suite de laquelle l'association a rédigé un protocole de signalement et d'information, qui est affiché dans le bureau administratif, dans lequel passent l'ensemble des salariés, bénévoles ou personnes en résidence. Plusieurs exemplaires de l'Enquête 2023 – Prévention des VHSS en milieu professionnel sont à disposition au Logelloù. Camill Simon a suivi une formation de 4h en octobre 2024 sur les rapports sociaux de genre avec Corinne Bonthonneau, consultante spécialisée sur les enjeux d'égalité femmes-hommes dans le secteur culturel.

La présidente de l'association Rozenn Nicol est la référente de l'association pour les questions de VHSS. Elle initie des discussions régulières au cours des réunions de conseil d'administration et avec les bénévoles, afin de sensibiliser l'ensemble des équipes avec des cas concrets.

L'association est adhérente du réseau FUTURS COMPOSES, réseau national de la création musicale, pionnière dans son regard face aux violences de son propre secteur et peut ainsi bénéficier de ressources et de conseils ainsi que d'une prise en charge des victimes, ce qui est, de notre point de vue, crucial pour d'éventuelles victimes qui préfèreraient s'exprimer devant des personnes qu'elles ne connaissent pas, en terrain complètement neutre. Depuis 2023, un collectif d'accompagnement de Futurs Composés s'est en effet formé à recevoir la parole des victimes et les accompagner, auprès du CFCV (Collectif féministe contre le viol). Ce collectif assure donc une mission d'accompagnement et de ressources pour toute personne souhaitant être soutenue : qu'elle soit victime pour accueillir sa parole, l'orienter sur les dispositifs existants, l'accompagner dans ses démarches et la soutenir ; qu'il ou elle soit témoin de situation de VHSS, cherche à être orienté, bénéficier d'une écoute et des ressources nécessaires ; qu'il s'agisse d'une structure qui a connaissance de VHSS au sein de son organisation (victimes ou agresseurs) ou concernant une personne qu'elle emploie régulièrement (intermittent, vacataire, etc.).

Le Logelloù est par ailleurs attentif à instaurer une culture de l'égalité dans les échanges professionnels, au sein de l'association, en instaurant des décisions collégiales en équipe, constituée de deux femmes et un homme, ou en conseil d'administration. Le conseil d'administration accompagne la progression de carrière des salariées, dans la mesure des moyens alloués.

Au sein de ses différentes actions de médiation, le Logelloù s'attache à former des groupes mixtes, à lutter contre les stéréotypes en travaillant sur l'image des petites filles et des femmes, à développer une culture de l'égalité. Nous sensibilisons les artistes intervenants en ce sens.

Le Logelloù est attentif à la place des femmes dans la programmation et dans l'accueil en résidence et contribue à renforcer la visibilité des créatrices. Le travail sur le long terme avec Christine Goult, très engagée dans la place des femmes compositrices, est aussi une manière de renforcer et rappeler le travail des créatrices dans l'histoire récente de la musique contemporaine. L'accueil en résidence renforcé de l'artiste Léa chevrier pour son projet *Un Orchestre à Soi* : une installation sonore et une websérie sur les compositrices effacées de l'histoire de la musique est aussi un engagement artistique et sociétal. Rappelons que Les Aérolithes 2023 se sont ouverts avec une rencontre avec Guillaume Kosmicki autour de son ouvrage *Compositrices : l'histoire oubliée de la musique,* actant ainsi une ouverture sur le sujet.

Par ailleurs, le Logelloù propose des résidences qui sont compatibles avec la parentalité. Récemment, nous avons accueilli une musicienne avec un bébé et sa baby-sitter, permettant la poursuite de l'allaitement et le lien à l'enfant. L'hébergement en gite attenant au Logelloù, pris en charge par le Logelloù, ainsi que la totale liberté d'horaires de travail, nous permettent de favoriser ces accueils.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

En 2017, le Logelloù avait accueilli une résidence d'un mois d'une équipe finlandaise, et a accompagné l'accueil des enfants à l'école publique voisine et d'autres démarches administratives.

Le temps nous manque pour faire connaître ces disponibilités mais nous allons cette année l'indiquer dans l'appel à résidence.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

– ANNEXE V –
CACTE – Cadre contractuel de transformation écologique

L'écologie était au cœur du projet dès 2004, avec une direction artistique et des bénévoles très engagés dans l'éco-construction, le développement de projets culturels en milieu rural et en pleine nature. A notre mesure, nous poursuivons les efforts à travers différents chantiers : les travaux / la réception des artistes / les gestes du quotidien au travail. Dans le cadre de la CPO 2025/2027, le Logelloù a choisi de mettre l'accent sur deux engagements, à savoir la circulation des professionnels et des œuvres et l'alimentation, en poursuivant les initiatives en cours.

Nous précisons que sur l'ensemble des thématiques - circulation du public, réduction des fluides, écoconception des projets artistiques, matériel technique, adaptation du bâti, communication web et papier, respect de la biodiversité, etc. » nous sommes attentifs à poursuivre nos efforts, convaincus depuis l'origine du projet du bienfondé de ces questionnements.

Camille Simon a obtenu en 2024 le certificat Construire une coopération culturelle territoriale (RS6220) délivré par l'Observatoire des Politiques de Grenoble après avoir suivi la formation "Inventer les territoires culturels de demain" qui prenait en compte les questions écologiques appliquées aux problématiques culturelles avec les intervenants David Irle, auteur de *Decarboner la culture* et Emmanuel Verges, co-directeur de l'OPC avec une journée sur les enjeux du numérique.

Nous avons choisi de nous concentrer sur les engagements 2 et 4 – Circulation des professionnels et des œuvres // Alimentation responsable.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 035-233500016-20250707-25_0302_05-DE

Engagement	Fiche Action	Leviers (CACTE)	Détail de l'action envisagée	remarques / Indicat	Objectif de	Pilote de	Echéance
ENGAGEMENT N°2	Circulation des professionnels et des œuvres	LEVIER (a) — DÉPLOYER UNE STRATÉGIE DE MOBILITÉ DURABLE	en sensibilisant davantage son équipe, les artistes, équipes artistiques et intervenants aux mobilités décarbonées - des				2025
ENGAGEMENT N°2	Circulation des professionnels et des œuvres	LEVIER (a) — DÉPLOYER UNE STRATÉGIE DE MOBILITÉ DURABLE	Former les salariés et membres du CA à l'écoconduite				2025
ENGAGEMENT N°2	Circulation des professionnels et des œuvres	LEVIER (a) — DÉPLOYER UNE STRATÉGIE DE MOBILITÉ DURABLE	en tenant compte, dans les choix de programmation et de résidence, des enjeux de mobilité	ex : durée de séjour des artistes, autoriser les artistes à chercher des dates autour, favoriser la médiation sur les jours de présence sans les faire revenir, etc.			2027
ENGAGEMENT N°2	Circulation des professionnels et des œuvres	LEVIER (b) — RÉDUIRE LES BESOINS DE TRANSPORT	en optimisant l'itinéraire de la tournée/du convoiement d'oeuvres pour minimiser la longueur totale du voyage	systématiser la recherche de dates sur un trajet			2025
ENGAGEMENT N°2	Circulation des professionnels et des œuvres	LEVIER (a) — DÉPLOYER UNE STRATÉGIE DE MOBILITÉ DURABLE	favoriser davantage le covoiturage entre les équipes				2025
ENGAGEMENT N°2	Circulation des professionnels et des œuvres	LEVIER (b) — RÉDUIRE LES BESOINS DE TRANSPORT	en construisant des partenariats pour mutualiser des résidences et éviter de grands trajets d'une résidence à l'autre	coproduction d'un même accueil en résidence / accueils croisés, etc.			2027
ENGAGEMENT N°2	Circulation des professionnels et des œuvres	LEVIER (b) — RÉDUIRE LES BESOINS DE TRANSPORT	en optimisant le matériel en tournée				2027
ENGAGEMENT N°2	Circulation des professionnels et des œuvres	LEVIER (b) — RÉDUIRE LES BESOINS DE TRANSPORT	en donnant une place importante aux artistes du grand Ouest				2027
ENGAGEMENT N°2	Circulation des professionnels et des œuvres	LEVIER (b) — RÉDUIRE LES BESOINS DE TRANSPORT					2027
ENGAGEMENT N°2	Circulation des professionnels et des œuvres	LEVIER (b) — RÉDUIRE LES BESOINS DE TRANSPORT	en choisisssant toujours des logements à proximité du lieu de représentation ou de travail				2025
ENGAGEMENT N°2	Circulation des professionnels et des œuvres	LEVIER (b) — RÉDUIRE LES BESOINS DE TRANSPORT	en déployant les possibilités de télétravail pour les salariés de la structure				2026
ENGAGEMENT N°2	Circulation des professionnels et des œuvres	LEVIER (c) — FAVORISER LE REPORT MODAL VERS LES TRANSPORTS LES MOINS	en s'équipant d'un vélo électrique pour les artistes en résidence				2027
ENGAGEMENT N°2	Circulation des professionnels et des œuvres	LEVIER (c) — FAVORISER LE REPORT MODAL VERS LES TRANSPORTS LES MOINS CARBONÉS (VÉLO, TRAIN, ETC.)	en anticipant, dès la conception des tournées, l'utilisation de transports décarbonés pouvant nécessiter un temps de trajet plus long				2025
ENGAGEMENT N°4	Alimentation responsable	LEVIER (a) — ORGANISER LA TRANSITION VERS UNE ALIMENTATION DURABLE	en informant et sensibilisant les membres de l'équipe, les équipes artistiques, les publics et/ou les étudiants				
ENGAGEMENT N°4	Alimentation responsable	LEVIER (a) — ORGANISER LA TRANSITION VERS UNE ALIMENTATION DURABLE	en formant les bénévoles, par la pratique, à proposer des plats végétariens les jours de festival				
ENGAGEMENT N°4	Alimentation responsable	LEVIER (a) — ORGANISER LA TRANSITION VERS UNE ALIMENTATION DURABLE					
ENGAGEMENT N°4	Alimentation responsable	LEVIER (a) — ORGANISER LA TRANSITION VERS UNE ALIMENTATION DURABLE	en conseillant des adresses de traiteur locaux, bio et végétariens aux partenaires ; en les interrogrant sur leurs propres pratiques				
ENGAGEMENT N°4	Alimentation responsable	LEVIER (a) — ORGANISER LA TRANSITION VERS UNE ALIMENTATION DURABLE	en augmentant la part du bio dans les achats et sous-traitance (passer de 70% à 85%)				
ENGAGEMENT N°4	Alimentation responsable	LEVIER (b) — DIVERSIFIER LES SOURCES DE PROTÉINES	en proposant systématiquement une alternative végétarienne ou végétalienne en cas de choix multiple				
ENGAGEMENT N°4	Alimentation responsable	LEVIER (c) — INTÉGRER LES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX DANS LE CHOIX DES PRODUITS ET DES PRESTATAIRES					
ENGAGEMENT N°4	Alimentation responsable	LEVIER (c) — INTÉGRER LES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX DANS LE CHOIX DES PRODUITS ET DES PRESTATAIRES	en poursuivant l'identification des prestataires les mieux disant d'un point de vue environnemental				
ENGAGEMENT N°4	Alimentation responsable	LEVIER (c) — INTÉGRER LES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX DANS LE CHOIX DES PRODUITS ET DES PRESTATAIRES					
ENGAGEMENT N°4	Alimentation responsable	LEVIER (c) — INTÉGRER LES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX DANS LE CHOIX DES PRODUITS ET DES PRESTATAIRES	en privilégiant les produits locaux et de saison, bio et/ou issus du commerce équitable (Disposition réglementaire pour les services de restauration collective)				
ENGAGEMENT N°4	Alimentation responsable	LEVIER (c) — INTÉGRER LES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX DANS LE CHOIX DES PRODUITS ET DES PRESTATAIRES	en travaillant sur la compréhension des terroirs et en refusant les produits inadaptés au territoire	oui mais attention aussi à la communication sur le territoire : producteurs de viande et agriculture traditionnelle autour du Logelloù, sujet très sensible. Nous ne communiquons volontairement pas ou peu, ou seulement une fois sur place, sur un choix bio, local, bégétarien			
ENGAGEMENT N°4	Alimentation responsable	LEVIER (d) — ÉVITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	En incitant au non gaspillage entre équipes artistiques qui se relaient en résidence (par la présentation et la datation des plats en fin de résidence, qui peuvent être mangées par l'équipe suivante)				
ENGAGEMENT N°4	Alimentation responsable	LEVIER (d) — ÉVITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	en distribuant en fin de festival les produits alimentaires non-consommés aux bénévoles				
ENGAGEMENT N°4	Alimentation responsable	LEVIER (d) — ÉVITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	en mettant en place le compostage des déchets alimentaires (Dispositions réglementaires pour les services de restauration collective)	déjà en cours - incitation plus grande des artistes en résidence à utiliser les deux composteurs à leur disposition.			